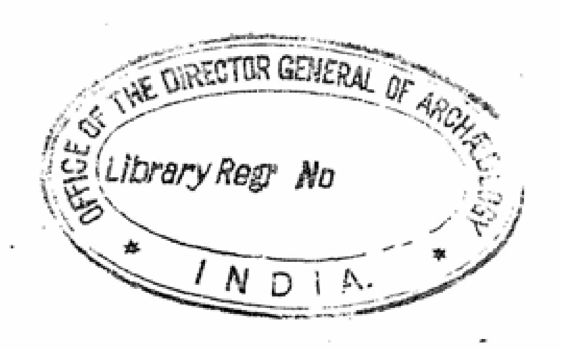
REVUE

ARCHÉOLOGIQUE

JANVIER A JUILLET 1882



IMPRIMERIE PILLET ET DUMOULIN
RUE DES GRANDS-AUGUSTINS, 5, A PARIS.

REVUE
ARCHÉOLOGIQUE

OU RECUEIL

DE DOCUMENTS ET DE MÉMOIRES

RELATIFS

A L'ÉTUDE DES MONUMENTS, A LA NUMISMATIQUE ET A LA PHILOLOGIE

DE L'ANTIQUITÉ ET DU MOYEN AGE

PUBLIÉS PAR LES PRINCIPAUX ARCHÉOLOGUES

FRANÇAIS ET ÉTRANGERS

et accompagnés

DE PLANCHES GRAVÉES D'APRÈS LES MONUMENTS ORIGINAUX

NOUVELLE SÉRIE

VINGT-TROISIÈME ANNÉE. — QUARANTE-TROISIÈME VOLUME



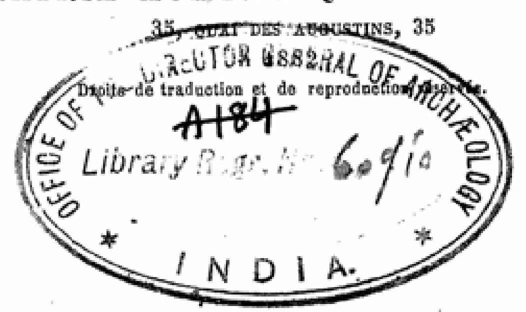


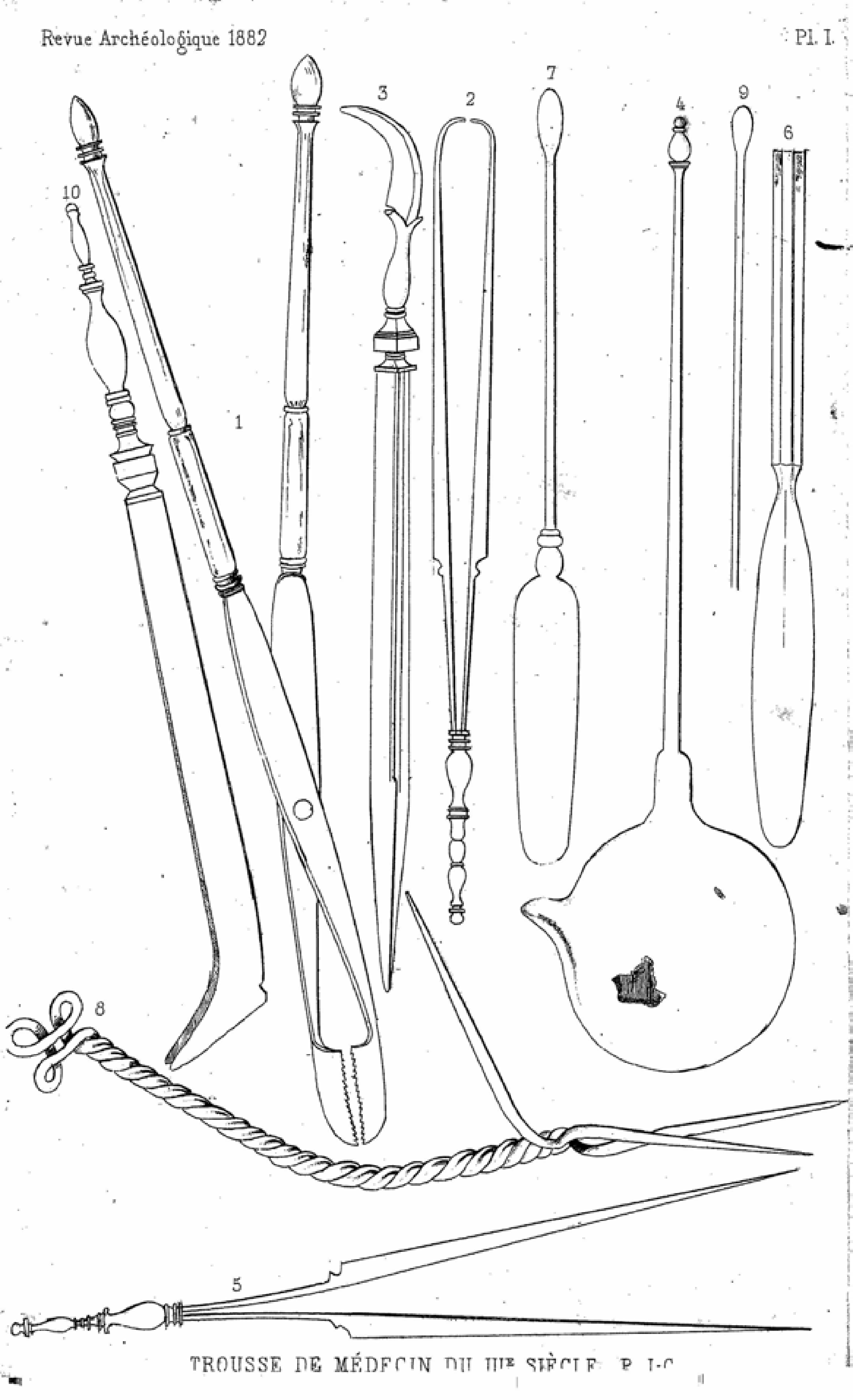
PARIS

BUREAUX DE LA *REVUE ARCHÉOLOGIQUE*

LIBRAIRIE ACADÉMIQUE DIDIER ET Cie

35, QUAI DES AUGUSTINS, 35





TROUSSE DE MÉDECIN DU IIIe SIÈCLE P. J.-C.

FOUILLES A PARIS, QUARTIER SAINT-MARCEL

NOTICE DESCRIPTIVE

SUR UNE

TROUSSE DE MÉDECIN

AU IIIe SIÈCLE

On ne peut nier que la chirurgie soit la sœur aînée de la médecine; il est bien évident que les accidents de toute nature, par exemple les lésions externes, les corps étrangers introduits dans les chairs, etc., ont dû tout d'abord attirer l'attention des hommes se dévouant au soulagement de leurs semblables et faire l'objet de leurs premières études.

Une science dont la pratique était pour ainsi dire journalière et surtout indispensable à la suite des armées ne pouvait se passer d'instruments spéciaux pour les opérations. Le bronze fut le premier métal usité pour la fabrication de ces instruments.

Au troisième siècle de notre ère, bien que le fer fût employé depuis longtemps pour les armes, les instruments de chirurgie étaient encore en bronze, comme le prouve la trousse dont nous allons parler.

C'est en octobre 1880, non loin des fossés du vieux Saint-Marcel [1], si productif en monuments relatifs à l'histoire de Paris, que je fis l'heureuse découverte de cette série d'instruments (pl. I).

On est surpris et charmé de l'élégance de leurs formes, du merveilleux poli de leurs arêtes vives; cette exécution est due évidem-

1. Derrière le théâtre situé avenue des Gobelins.

ment à un artisan d'une habileté remarquable, il ne peut y avoir aucun doute sur ce point quand on pense à la grande difficulté que devait éprouver l'ouvrier à tourner, limer des pièces aussi délicates et qui étaient taillées dans la masse du métal. Aujourd'hui ces instruments s'exécuteraient en trois ou quatre parties, ce qui simplifierait de beaucoup le travail. On est saisi d'admiration devant une sûreté de main si irréprochable et qu'il serait même impossible de dépasser aujourd'hui, malgré le perfectionnement de l'outillage. Enfin nos plus habiles ouvriers pouraient être fiers d'en revendiquer la confection.

Dans un vase de bronze de onze centimètres de hauteur sur vingt centimètres de diamètre, fort bien travaillé, se trouvaient dix-sept instruments composés de cuillers (fig. 4), presselles (fig. 3 et 5), pinces dentées (fig. 1), pinces simples (fig. 2), un instrument denté destiné à opérer des sections, deux sondes (fig. 9), une spatule à manche fin, terminé à son extrémité par une boule olivaire dont l'usage n'est pas fixé, mais un tel instrument pouvait être un petit cautère, et servir d'excellent explorateur (fig. 6 et 7), une sorte de style ou poinçon d'un travail délicieux, trois couteaux, une sorte de fourchette avec manche tréflé (fig. 8), une demi-douzaine d'étuis en bronze doré ayant contenu des onguents, mais de conservation moins bonne que les instruments.

Au fond d'un des étuis se trouvait une composition conservée par l'oxyde de cuivre, ayant encore la forme de l'étui dans lequel elle se trouvait. Les électuaires ou onguents semblent avoir joué un grand rôle dans la médecine au temps de Gallien.

Une petite bouilloire de 12 centimètres de hauteur, dans laquelle se trouvent encore de petits morceaux de tissus assez semblables à de la toile et conservés par l'oxyde de cuivre.

Une petite boîte de bronze admirablement argentée, de 83 millimètres de longueur, 45 millimètres de largeur et 35 millimètres de hauteur, ouvrant en deux parties égales, assez semblable à nos tabatières; le dessus, le fond et les bandes de métal la composant sont dessoudés, mais la restauration de cette boîte est possible.

Deux boucles; une en très bon état possède l'ardillon qui servait à arrêter la courroie, l'autre représente un anneau non fermé et dont les deux extrémités sont terminées par deux têtes de reptiles se regardant avec fureur. Cette deuxième boucle, dont le métal semble contenir moins d'argent que la première, est plus oxydée. Toutes deux étaient destinées très probablement à soutenir l'ensemble des instruments composant la trousse.

Une petite pierre noire arrondie à sa partie supérieure et de la grandeur d'un chaton de bague devait avoir une destination spéciale; je laisse à plus savant que moi le soin de découvrir son utilité dans la médecine au IIIe siècle.

Une plaque de marbre blanc taillée en biseau rectangulaire, de 13 centimètres de longueur, 8 centimètres de largeur sur 1 centimètre d'épaisseur, ayant servi à aiguiser les instruments ainsi que le prouve l'usure qu'elle présente en un endroit, et peut-être à mêler les onguents ou pommades dont on faisait un fréquent usage à cette époque.

Soixante-quinze pièces romaines (petit bronze) à l'effigie de l'usurpateur Tétricus Ier se trouvaient mêlées à ces instruments.

Il y avait aussi quelques pièces de Tétricus II, fils du premier et qui fut associé au pouvoir de son père.

Il y a donc tout lieu de penser que ces instruments ont été fabriqués sous le règne de Tétricus; cette quantité de pièces toutes à l'effigie des mêmes empereurs semble l'indiquer. Ce qui nous reporterait au milieu du IIIe siècle.

Le musée de Saint-Germain possède une série de pinces, presselles, etc., d'un travail délicieux et dans le style de celles que nous publions. Les instruments composant la collection de ce musée n'offrent pas la même variété comme forme et comme usage.

Ces objets ont été trouvés à Reims.

Le musée de Naples (collection des bronzes) renferme un grand nombre d'instruments de chirurgie, mais je ne pense pas qu'on puisse affirmer qu'on en ait trouvé réunis en une trousse complète comme celle que nous vous soumettons aujourd'hui.

Dans la belle publication de MM. Didot (1870) sur Herculanum et Pompéi, nous ne trouvons en effet rien de semblable, ni même d'analogue, si ce n'est une sorte de trousse composée de six instruments (strigiles), tous enfilés dans un anneau d'environ six pouces de diamètre, servant aux baigneurs pour se racler la surface du corps afin d'enlever l'épiderme.

L'emploi de la trousse du médecin qui exerçait il y a seize cents ans dans la vieille ville de Lutèce était très varié; plusieurs de ces pièces, régulièrement dentées, permettaient à l'opérateur de saisir délicatement les bords de la plaie et même d'opérer une section g. 1). Les presselles pouvaient servir à écarter les bords de la laie et à extraire un corps étranger ou des esquilles (fig. 2); l'une

d'elles est terminée par un crochet ou sorte de lime à ongle fort bien ornée et taillée au ciseau ou burin (fig. 3).

Une cuiller de forme ronde (fig. 4) semble avoir servi de récipient pour chauffer les électuaires, pommades ou onguents. L'usage fréquent de ce petit objet, exposé au feu, a réduit le métal au point de le trouer.

Une autre cuiller de grandeur moindre, dont le manche cylindrique est encore admirablement doré, servait peut-être à doser les médicaments en poudre et probablement à introduire dans les plaies ou cavités naturelles les agents médicamenteux déposés sur la partie arrondie et concave de la cuiller ou bien à remplir l'emploi de nos compte-gouttes modernes; enfin, chaque instrument avait une destination particulière que les médecins parviendront peut-être à préciser.

Une grande partie de ces instruments a été découpée dans de fortes plaques de bronze. L'ouvrier devait commencer par tourner les délicates moulures des manches; puis, à l'aide de limes et probablement de scies, il réduisait le métal à la grosseur nécessaire pour exécuter les tiges formant presselles, pinces dentées, couteaux, etc.

Le terrain dans lequel je trouvai le vase de bronze contenant tous ces instruments, à plus d'un mètre de profondeur, était siliceux, vierge de toute construction, éloigné de 150 mètres environ de Saint-Marcel et de tout champ de sépulture; se rapportant à ce vieux quartier, cet éloignement donne à penser que de nouvelles recherches exécutées sur ce point seraient peut-être fructueuses pour l'histoire de Paris.

La conservation de toutes ces pièces est certainement due au vase de bronze et à la nature du sol dans lequel elles se trouvaient.

M. Edmond Perrier, le sympathique et savant professeur, a bien voulu s'occuper de cette trousse dans la Revue des sciences du journal *le National*, du 1er avril 1881.

Après un article consacré au regretté M. Delesse, membre de la section de géologie, M. Perrier poursuit ainsi :

« Quelques mots, maintenant, sur une intéressante trouvaille qui vient d'être faite en plein Paris, etc. M. Toulouze s'occupe, depuis assez longtemps déjà, de diriger des fouilles dans le quartier Saint-Marcel. Il a eu la bonne fortune de découvrir, il y a quelques jours, un vase de bronze qui contenait une foule de petits outils et des médailles portant l'effigie de Tétricus Ier, qui fut un moment empereur en Gaule. Ces outils constituent une véritable trousse de médecin : il n'y en a pas moins de dix-sept.

« Il y a, dit-on, des docteurs dont la trousse est, aujourd'hui, d'une telle élégance, qu'elle vous donnerait le désir de subir des opérations rien que pour la voir. Telle était la trousse du médecin romain qui exerçait aux environs de Lutèce, il y a seize cents ans. J'ai eu le loisir d'examiner tous ces outils : ce sont de véritables bijoux. Tous sont en bronze, peut-être additionné de beaucoup d'argent. Sous la patine verte qui les recouvre, on peut facilement mettre à nu le métal brillant comme de l'or.

« On fait actuellement en bois les manches des couteaux et autres outils ; ici, tout est d'une seule pièce de bronze, lame et manche, et ces manches sont autant de petites merveilles : délicates moulures, filets, courbes gracieuses, facettes artistement ménagées, rien n'est négligé pour leur donner l'aspect le plus élégant. « Il serait « impossible, nous disait un connaisseur, de faire mieux aujourd'hui, « et l'on aurait quelque peine à faire aussi bien. » Naturellement, le bronze est loin de se prêter aussi bien que l'acier à la confection des instruments tranchants; ceux-ci semblent remplacés par des espèces de pinces à mors régulièrement denté qui permettaient de saisir les parties à enlever et de les arracher sans faire couler beaucoup de sang; des presselles pouvaient également servir à un usage analogue ; l'une d'elles est terminée par une sorte de lime à ongle. Des spatules, des cuillers de forme particulière, semblent indiquer l'usage fréquent des onguents et des pommades. De petits étuis en bronze doré, au fond desquels on trouve encore une substance terreuse, servaient sans doute à enfermer les drogues dont le médecin faisait le plus ordinairement usage.

« C'était probablement aussi à cela que servait une boîte argentée qui accompagnait les outils.

« Sur une plaque de marbre, on aiguisait les instruments tranchants.

« Enfin, une petite bouilloire accompagnait les sondes, styles, cuillers, spatules, pinces, presselles et couteaux dont M. Toulouze doit publier bientôt les dessins gravés.

« Tous ces instruments appartenaient certainement à un médecin élégant; mais le style auquel ils appartiennent n'est pas isolé. On en a retrouvé de presque semblables à Pompéi et dans quelques autres endroits. L'usage des outils ouvragés était donc général à cette époque; les médecins romains tenaient à séduire leur clientèle tout comme les médecins actuels et n'épargnaient rien pour rendre aussi supportable que possible la perspective des opérations auxquelles ils se livraient.

« On n'a trouvé que bien rarement une collection aussi complète que celle dont M. Toulouze est actuellement possesseur, etc. »

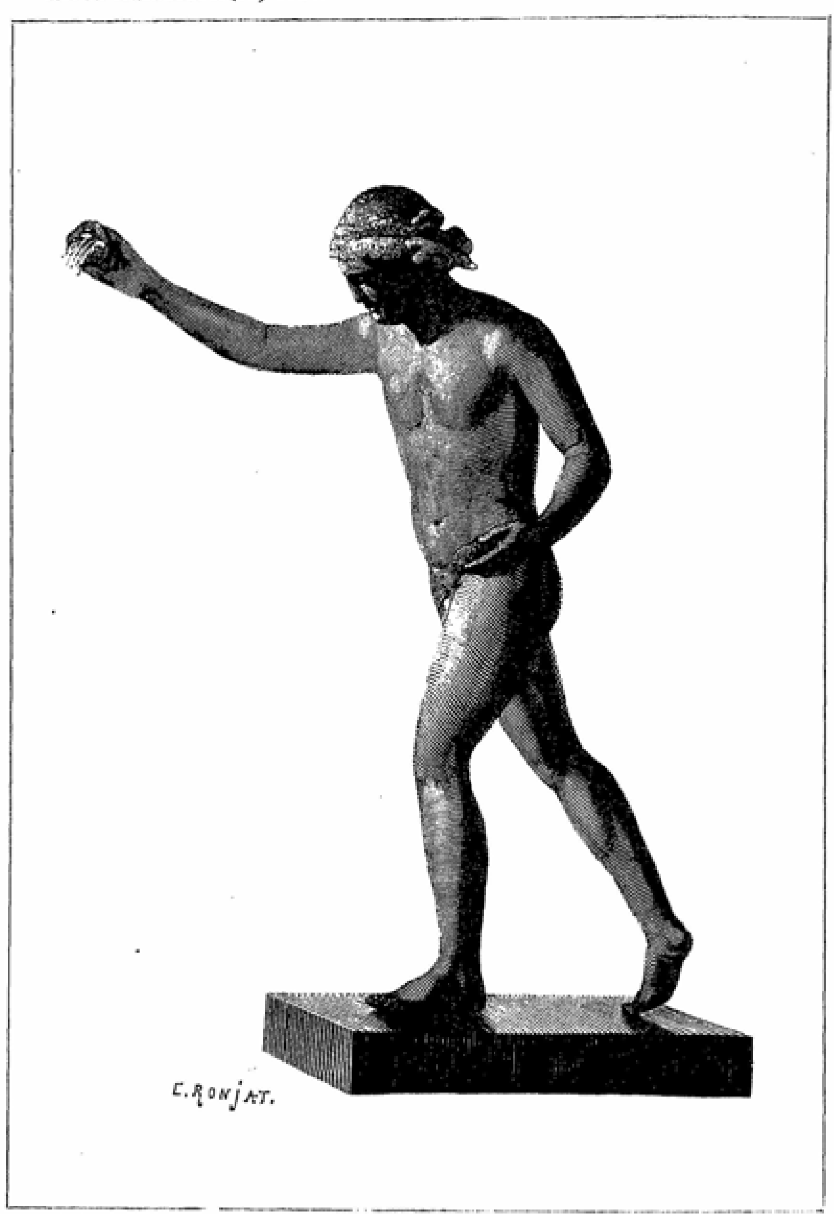
Toutes les figures sont de la grandeur des instruments, excepté le vase et la bouilloire de bronze, qui ont été seuls réduits, le premier au tiers et la seconde à la moitié de leur grandeur naturelle[1].

Cette notice descriptive sera suivie, bientôt j'espère, de la publication de l'album sur Saint-Marcel, composé de toutes mes planches gravées en taille-douce sur la céramique et autres curiosités ; j'examinerai dans ce travail les champs de sépulture et tous les objets précieux que j'ai recueillis dans mes recherches sur ce vieux quartier.

Heureux si mes modestes travaux peuvent être utiles à la science et ajouter aux renseignements recueillis par les archéologues.

E. TOULOUZE.

1. Ces dessins sont déposés au musée de Saint-Germain.



HYPNOS

Statuette en bronze trouvée à Étaples (Pas-de-Calais).

HYPNOS

En 1868, on a trouvé près d'Etaples (Pas-de-Calais) une figurine de bronze antique d'un mérite exceptionnel. La petite ville d'Etaples occupe l'emplacement d'une station romaine dont on ignore encore le nom; les uns l'appellent Portus Itius, d'autres Quentovic, à tort probablement. De nombreuses trouvailles de poteries et de verres prouvent l'importance que cette cité avait à l'époque du haut empire.

Notre statuette [1] représente un adolescent nu, à la tête ailée, marchant d'un pas précipité, la jambe gauche en avant; sa main gauche abaissée tient une poignée de pavots, la droite étendue porte un rhyton renversé (pl. II). Nul doute, c'est le dieu du sommeil, Hypnos, que les anciens appelaient si poétiquement le frère de la Mort. Les ailes plantées dans sa chevelure sont des ailes d'oiseau de nuit; la corne à boire qu'il renverse sur les yeux de quelque mortel doit contenir un suc narcotique. Ce vase est le même que les poètes classiques placent tant de fois entre les mains du Sommeil. Rappelons le vers de Stace (*Thébaïde*, VI, 27) :

... et nox et cornu fugiebat somnus inani.

...et la Nuit s'envola et le Sommeil avec son rhyton vide.

La figurine d'Etaples n'est pas la seule de son genre. Plusieurs fois déjà, les nécropoles de la Gaule, si abondantes en bronzes grecs, nous ont révélé le même sujet. Le musée de Lyon possède deux bronzes semblables dont l'un provient de Neuville-sur-Ain. Un troisième, trouvé à Ossy près Vieu en Valromey (Ain), a été publié en 1869 par T. Desjardins. L'Hypnos dessiné par Beaulieu avait été découvert à Laneuveville (Vosges). Le cinquième, orné d'un torques

1. La hauteur de la statuette est de 11 centimètres.

d'argent, vient de Besançon même (Catalogue des musées de Besançon, par A. Castan, 1879, in-12, p. 158). Les musées de Vienne (Autriche) et de Florence possèdent chacun une statuette pareille. Enfin, au musée de Madrid, il existe un marbre admirable représentant Hypnos, toujours dans cette même attitude.

On le voit par notre énumération, la Gaule a fourni six fois ce sujet, et, en effet, dans une inscription romaine de Riez (Basses-Alpes) il est déjà question d'une figurine de bronze du Sommeil, SIGNVM SOMNI AEREVM.

Est-ce vraiment l'Hypnos que l'artiste a voulu désigner ? Car, dans les musées, ces bronzes sont volontiers confondus avec les bronzes de Mercure. Rien cependant n'est plus certain que la dénomination que nous proposons.

Sur un bas-relief du Louvre (Froehner, Notice, n° 495), bas-relief charmant quoique d'une basse époque, nous voyons une femme mourante couchée devant Mercure Psychopompe, le conducteur des âmes, qui attend sa proie pour l'emmener au royaume des ombres. Du côté opposé, s'approche un jeune homme nu, à la tête ailée, tenant d'une main une branche de pavot, de l'autre un rhyton dont il verse le liquide sur les yeux de la mourante qu'il veut endormir. Entre cette figure et les bronzes que nous venons de citer, il n'y a aucune différence. Le geste et les attributs, qui ne s'expliquent pas facilement dans une statuette isolée, deviennent clairs dans un bas-relief où le personnage est en vie et en action.

Du reste, il n'y a pas que la sculpture du Louvre qui nous éclaire sur ce point. Hypnos apparaît fréquemment sur les sarcophages qui représentent les amours de Luna et d'Endymion, où sa fonction est d'endormir le jeune berger. D'autres fois encore, il s'empare d'Ariane au moment de l'arrivée de Bacchus.

Revenons au bronze d'Etaples qui est un des joyaux de notre collection. A quel art, à quel siècle peut-il appartenir ? Comme nous l'avons dit, il est bien certainement d'art grec et du plus beau. La création du motif doit remonter au siècle d'Alexandre le Grand, à cette même époque qui a vu naître l'Apollino de Florence, l'Apollon qui tue le lézard, l'Adorant, tant d'autres chefs-d'œuvre de grâce et d'élégance. Le bronze, admirablement reciselé après la fonte, est revêtu d'une patine vert clair qui ajoute au charme qu'il a et à l'impression qu'il produit.

ALFRED DANICOURT.

L'ORFÈVRERIE D'ÉTAIN

DANS L'ANTIQUITÉ

Parmi toutes les œuvres d'orfèvrerie de la Renaissance que renferment les collections particulières et les musées de Paris, la plus remarquable est incontestablement le plat et l'aiguière de François Briot ; les maîtres et les critiques d'art sont unanimes sur ce point [1].

Ces pièces, exécutées en étain, doivent à l'infime valeur de leur métal d'avoir été conservées, tandis que tous les objets d'or et d'argent exécutés par des artistes français, antérieurement au XVIII[e] siècle, disparaissaient successivement : les uns fondus à l'hôtel de la cour des monnaies pour fournir des subsides à l'Etat [2], les autres détruits ou par besoin d'argent ou par les émeutes populaires pendant la Révolution.

L'exquise perfection du chef-d'œuvre de Briot nous a tenté et émerveillé, et nous a amené à faire nos premières recherches sur l'orfèvrerie d'étain, sur sa fabrication, sur son origine. Voyant que nous ne trouvions rien, que les textes étaient muets, que les écrivains, historiens ou archéologues, n'avaient jamais touché cette question, alors, nous avons subi cet attrait de l'inconnu, attrait irrésistible pour les amateurs et les collectionneurs, et nous nous sommes livré avec passion à cette étude encore neuve.

1. Jules Labarte, *Les Arts industriels au moyen âge et à l'époque de la Renaissance*, 2[e] vol. in-4, Paris, Morel, 1878, p. 143. — Lacroix et Seré, *Histoire de l'orfèvrerie-joaillerie*, 1 vol. in-4, Paris, 1850, p. 102.

2. Guiffrey, *Les Orfèvres de Paris*. Visites et déclarations faites en exécution de l'édit du mois de mars 1700. *Bulletin de l'Union centrale des arts appliqués à l'industrie*, t. IV, année 1877-1878, p. 120 à 131 et 166 à 179. — Paul Mantz, *Gazette des Beaux-arts*, t. X : *L'Orfèvrerie française*, p. 151.

Et si les procédés de travail de la belle orfèvrerie sont à peu près ignorés, François Briot, le plus grand nom qui soit parmi les orfèvres et les graveurs du XVIe siècle, est resté, malgré toutes les recherches modernes, dans le plus complet oubli [1].

D'autre part, comme nous venons de le dire, l'orfèvrerie d'or et d'argent de notre pays ayant disparu, c'est avec l'orfèvrerie d'étain que l'on peut reconstituer l'histoire de l'orfèvrerie en France jusqu'à la fin du règne de Louis XIV ; et, à part les estampes et les dessins décoratifs, c'est là seulement que l'on peut étudier les chefs-d'œuvre de l'orfèvrerie française durant le moyen âge et la Renaissance

Mais, tout d'abord, il importe de rechercher dans l'antiquité si l'étain était connu, les alliages où il entrait, l'usage qu'on en faisait et les mines d'où il était extrait.

« L'étain, dit M. Daubrée [2], offre à l'archéologue un double intérêt. D'une part, son emploi à l'état de bronze caractérise une grande époque de l'histoire de l'homme ; d'autre part, l'aspect d'un minerai qui ne rappelle aucune substance métallique, et ses gisements comparativement rares, supposent chez les premiers exploitants une civilisation dont on n'a guère d'autres preuves. »

I

L'étain était certainement connu des anciens, et dans l'antiquité [3] on peut diviser son histoire en deux grandes phases [4] : la première qui correspond à l'époque où l'étain était exploité en Asie et la deuxième qui est celle où l'étain était importé de la Grande-Bretagne par les Phéniciens dans tous les principaux marchés du monde entier [5].

La première discussion qui s'élève au sujet de l'étain porte sur

1. Jal, *Dictionnaire de biographie et d'histoire*, Paris, 1 fort vol. in-8, 1872, p. 283. — Lasteyrie, *Histoire de l'orfèvrerie*, Paris, 1875, p 248. — Paul Mantz, *Gazette des beaux-arts*, t. XI, p. 90. — Jules Labarte, *Arts industriels*, 2e vol., p. 144.

2. *Revue archéologique*, 41e vol., p. 333.

3. Rossignol, *Les Métaux dans l'antiquité*, 1 vol. in-8, Paris, 1863, p. 257.

4. F. de Rougemont, *L'Age du bronze*, 1 vol. in-8, Paris, Didier, 1866, ch. V, p. 105.

5. César, *Guerre des Gaules*, liv. V, § 12, dit que dans le centre du pays se trouvent des mines d'étain.

la constatation de son identité avec les différents noms de métaux dans lesquels on croit reconnaître la signification du mot étain.

Les Chaldéens, comme nous l'apprennent les inscriptions cunéiformes, se sont servis du mot *Kastira* [1]; ce terme provient du sanscrit, comme nous le verrons tout à l'heure.

En Égypte, l'étain paraît avoir été appelé *Khespet* [2], expression qui se retrouve souvent dans les inscriptions et qui devait avoir été importée du Caucase, où l'on voit encore le mont Kasbek [3]. *Khespet* répond au mot *Kaspa* des langues sémitiques, qui désigne l'argent avec un suffixe qui peut en faire un diminutif [4]. Mais c'est le Κασσιτέρος d'Homère [5], d'Hésiode [6], d'Aristote [7] et d'Hérodote [8] sur lequel porte la plus sérieuse discussion : et c'est aussi chez les auteurs grecs que l'on doit le plus approfondir la signification des termes; car c'est sur eux, par suite de leurs descriptions plus explicites, qu'il faut baser toutes les inductions à tirer pour établir l'emploi de l'étain dans l'orfèvrerie durant l'antiquité.

Plusieurs savants, entre autres MM. Schneider [9], Beckmann [10] et Schœmann [11], ne croient pas reconnaître l'étain dans le métal qu'Homère désigne comme servant à la fabrication des jambières d'Achille [12], et trouvent que ce métal devait être beaucoup trop mou et pas assez résistant pour servir d'armes défensives; mais, répondent MM. Lenz [13], Buchholz [14] et de Schlegel [15], il est impossible de

1. Dufréné, *Etude sur l'histoire de la production et du commerce de l'étain*, une broch. in-8, Paris, Lacroix, 1881, p. 34. — Ménant, *Eléments d'épigraphie assyrienne. Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, vol. VII, p. 414.

2. Dufréné, *ibidem*, p. 22.

3. Montagne sacrée, située au milieu de la chaîne du Caucase dans les pays Caspiens. Sa hauteur est de 4,800 mètres. On l'appelle aussi le *Mquinwari*; il se trouve sur les confins du Daghestan.

4. Dufréné, *Étude sur l'hist. de la prod. et du comm. de l'étain*, p. 28.

5. Homère, *Iliade*, chant XVIII, vers 565.

6. Hésiode, *Le Bouclier d'Hercule*, vers 208.

7. Aristote, *De mirabilibus auscultationibus*, ch. LXXXI.

8. Hérodote, liv. III, § 115, édition Didot, 1862, p. 169.

9. Schneider, *Lexique*, II, p. 12.

10. Beckmann, *Histoire des découvertes*, t. II.

11. Schœmann, *Antiquités grecques*, t. I, p. 81.

12. Homère, *Iliade*, chant XVIII, vers 613.

13. Lenz, *Minéralogie des anciens Grecs et Romains*, p. 6, note 13.

14. Buchholz, *Realien des Homers*, p. 343.

15. De Schlegel, *Indische Bibliothek*, Bonn, 1824, 11e vol., p. 393.

supposer pour l'ornementation du bouclier d'Achille [1] et pour ses jambières un autre métal que l'étain; d'abord le plomb eût été trop mou, et quant à interpréter κασσιτέρος par airain, ce n'est pas possible, dit M. Buchholz [2].

Puis l'étain convient parfaitement au texte d'Homère, il a l'apparence de l'argent, reste longtemps brillant, se travaille et se nettoie facilement [3].

Mais l'affirmation la plus positive, poursuit M. Buchholz [4], est due à l'autorité de Pline l'Ancien [5], qui définit κασσιτέρος par *plumbum candidum* et en décrit toutes les propriétés. Du reste, Hérodote [6] parlant des îles Britanniques les appelle les îles Cassitérides (qui abondent en étain). Quel autre métal aurait donc pu signifier le mot κασσιτέρος ?

Si nous passons aux langues occidentales, M. Daubrée nous apprend qu'à l'extrémité de la Bretagne, dans un endroit où existent des mines d'étain exploitées dès la plus haute antiquité, se trouve le cap Pennestin, en celtique *Pen Stain* [7], qui ne permet pas non lus de douter de la signification du mot *stain* en celtique, *stannum* en latin.

Nous arrêterons ici la discussion des termes. Nous mentionnerons simplement pour mémoire le mot sanscrit *Kastira*, dont nous nous occuperons plus tard en parlant du commerce de l'étain dans l'Inde.

II

Naturellement, c'est en Egypte, où l'on retrouve la civilisation la plus reculée, que l'étain se rencontre dans la plus haute antiquité. Il existe des statuettes de bronze de l'époque des Pyramides [8], IVe dy-

1. Homère, *Iliade*, chant XVIII, vers 565-574.
2. Buchholz, *Realien des Homers*, p. 343.
3. Lenz, *Minéralogie des anciens Grecs et Romains*, p. 6, note 12.
4. Buchholz, *Realien des Homers*, p. 344 et suiv.
5. Pline, *Hitsoire naturelle*, Collection Nisard, traduction Littré, Paris, 1850, t. II, liv. XXXIV, § 47, p. 454.
6. Hérodote, livre III, § 115.
7. Ogée, *Dictionnaire historique et géographique de la province de Bretagne*, 2 vol. grand in-8, Rennes, 1853, p. 264, t. II.
8. Collection Posno, exposée au Trocadéro en 1878.

nastie, 3600 avant Jésus-Christ. L'étain était donc connu à cette époque[1]; il est probable qu'il venait des mines du Caucase, d'après le rapprochement des deux mots *Khespet* et *Kasbek*, comme 'a écrit M. Dufréné[2]. Plus tard, on dut le tirer de l'extrême Orient.

Si les bronzes assyriens ou chaldéens que l'on a découverts ne sont pas si anciens que ceux d'Egypte, il n'est pas moins certain que, la civilisation chaldéenne étant antérieure à la civilisation égyptienne, les Chaldéens ont dû les premiers exploiter l'étain et probablement en faire le commerce[3].

Les Chaldéens, issus des peuples touraniens et kouschites qui habitaient le Caucase, durent les premiers approvisionner l'Égypte. Leur commerce se faisait par terre. Plus tard, les Phéniciens remplacèrent les Chaldéens et firent alors le commerce de l'étain par mer. Les Phéniciens n'ont pas été sans nouer des relations avec l'extrême Orient et communiquer avec toutes les villes de Malacca, de Banca et autres.

Les découvertes récentes de mines fort nombreuses dans le Khorassan[4] par M. Von Baer[5] tendent à démontrer que les Chaldéens et les Phéniciens avaient tiré de l'étain de ce pays en même temps que du Caucase[6].

De tout ceci nous pouvons conclure que, fort anciennement, l'étain de la Chaldée et de l'Egypte était tiré du Caucase ou du Khorassan, et Hérodote[7] donne la preuve des relations commerciales des habitants du Nil avec ceux de la mer Noire en nous disant que la Colchide[8] était une colonie égyptienne.

Le texte de la Bible, après les bronzes égyptiens, paraît être le

1. L'étain est un des alliages indispensables du bronze, sa quantité varie depuis 20 0/0 jusqu'à 3 et 4 0/0.

2. Dufréné, *Etude sur l'histoire de la production et du commerce de l'étain*, p. 22.

3. F. de Rougemont, *l'Age du bronze ou les Sémites en Occident*, 1 vol. in-8, Paris, Didier, 1866, p. 176.

4. Le Khorassan est une contrée de la Perse qu'habitent aujourd'hui des Persans, des Afghans, des Tartares, des Uzbeks, des Turcomans et diverses peuplades nomades.

5. Von Baer (lettre), *Archives de l'anthropologie*, t. IX, 1876, 4e livraison.

6. Dufréné, p. 12.

7. Hérodote, livre II, § 104.

8. La Colchide, aujourd'hui l'Imérétie et la Mingrélie, était une contrée d'Asie, entre le Pont-Euxin et le Caucase.

monument le plus ancien sur l'étain. Moïse en parle dans le livre des *Nombres* [1], c'est-à-dire 1600 ans avant Jésus-Christ, et il n'y a pas de doute sur l'interprétation du texte de la Bible, puisque tous les métaux y sont successivement énumérés.

La première phase du commerce de l'étain, celle qui correspond à l'importation de l'Orient en Occident, pour laquelle nous n'avons guère que des suppositions à enregistrer, peut elle-même se diviser en deux parties, dont l'une serait antérieure à la fondation de Sidon [2] et la seconde correspondrait à la prise de possession de la mer par les Phéniciens: dans la première, l'étain était extrait du Caucase et du Khorassan; dans la deuxième, il dut venir de l'Inde en grande partie.

Le mode de transport différencie encore ces deux phases. Dans la première, l'étain était transporté, comme nous l'avons dit, par caravanes, tandis que dans la deuxième, les Phéniciens le transportaient au moyen de leurs navires.

Deux raisons nous ont permis d'émettre cette supposition : d'abord il nous a semblé qu'il était beaucoup plus facile et moins coûteux de transporter l'étain du Caucase et du Khorassan que du fin fond de l'Inde ; de plus, de nombreux savants [3] ne croient pas la fabrication du bronze dans l'extrême Orient aussi ancienne que dans la Chaldée et dans l'Egypte ; toutefois le bronze était connu dans l'Inde au moment de l'invasion des Aryas (2400 ou 2500 ans avant Jésus-Christ) [4].

Voici qui vient encore appuyer cette assertion. Comme nous l'avons dit tout à l'heure, aucun terme tirant son étymologie du mot sanscrit *Kastira* (étain) n'a été retrouvé dans la langue égyptienne; quant à la langue chaldéenne, M. Dufréné [5] a cru y retrouver deux termes dont l'un, le plus ancien, n'aurait également pas d'origine sanscrite, et le mot *Kastira* ne serait venu en Europe que quelque temps après que l'étain y eut été connu et employé.

Plusieurs auteurs ont supposé que le mot κασσιτέρος venait des îles Cassitérides; d'autres, sur la foi de Festus Aviénus, le font déri-

1. Moïse, *Livre des nombres*, ch. XXXI, 21.

2. Sidon, aujourd'hui Saïda, s'étant révoltée contre Artaxercès Ochus, fut prise et brûlée en 451 av. J.-C. Elle se releva un instant, sous Alexandre, pour tomber plus tard en complète décadence sous la domination romaine.

3. Richtoffen, *China*. — F. Lenormant, *Les Premières civilisations*, p. 99.

4. Pictet, *Les Origines indo-européennes ou les Aryas primitifs*, Paris,). grand in-8, liv. II, 1re partie, ch. I, § 25, p. 177.

5. Dufréné, *Etude sur l'étain*, p. 37.

ver du mont Cassius, situé dans la partie sud-ouest de l'Espagne [1]. M. Alexandre de Humboldt [2] s'est chargé de répondre dans le *Cosmos* à ces deux assertions :

« Il me paraît au moins très invraisemblable de dériver le vieux mot grec Κασσιτέρος, répandu déjà au temps d'Homère, d'un mont Cassius, riche en étain, et situé dans la partie sud-ouest de l'Espagne, qu'Aviénus, très familier avec cette contrée, place entre Gaddir et l'embouchure d'une petite rivière nommée Iberus. Κασσιτέρος est le vieux mot sanscrit *Kastira*. L'étain, en islandais, en danois et en anglais *tin*, en allemand *Zinn*, en suédois *tenn*, s'appelle dans les langues malaise et javanaise *timah*, concordance de son qui rappelle celle du vieux mot germain *Glessum*, nom du succin transparent, avec le mot allemand moderne *Glass* (verre). Les dénominations de marchandises et d'articles de commerce passent de peuple en peuple jusque dans les familles de langues les plus différentes. C'est par le commerce qui unissait les factoreries des Phéniciens, dans le golfe Persique, avec la côte orientale de l'Inde, que le mot sanscrit *Kastira*, qui désignait un produit si utile de la péninsule de l'Inde, et se retrouve aujourd'hui dans l'un des anciens idiomes araméens, dans l'arabe, sous la forme de *Kasdir*, a pu parvenir à la connaissance des Grecs, avant même qu'on eût visité Albion et les Cassitérides britanniques. Un nom devient souvent un monument historique, et la recherche des étymologies, l'analyse philologique, bien que raillée par les ignorants, n'en porte pas moins ses fruits. »

Kastira est encore l'étymologie du terme qui désigne ou a désigné l'étain chez de nombreux peuples anciens ou modernes. Ainsi nous trouvons dans l'illyrien le mot *Kositer*, comme le dit M. de Humboldt, le mot *Kasdir* pour l'Arabe, et pour les nègres du Dar-Four [3] *Kastir* ou *Kaesdir* [4]. C'est de l'Inde que nous vient le point de départ étymologique de tous ces termes ; comment supposer alors que ce métal n'était pas tiré de l'Inde, lorsque tous les termes qui le signifient prennent leur origine du sanscrit ?

M. Buchholz va même plus loin et il suppose, non sans raison,

1. Festus Avienus, *Ora maritima*, Paris, édition Panckoucke, 1 vol. in-8, 1843, traduction Despois et Saviot, p. 119.

2. Al. de Humbodt, *le Cosmos*, Paris, 1864, t. II, p. 154.

3. Le Dar-Four est un pays d'Afrique limitrophe de la Nubie et de la Nigritie.

4. Pictet, *les Origines indo-européennes*, 1re partie, liv. II, chap. 1, § 25, p. 177.

5. Dr L. Buchholz, *Die Realien des Homers*.

que par leur trafic dans leurs factoreries de Perse avec la côte est de l'Inde, les Phéniciens allaient chercher l'étain probablement jusqu'à Ceylan [1], où devaient l'apporter les indigènes des pays miniers de l'Orient. Leurs grands entrepôts étaient sur la mer Rouge, dans les ports de l'Arabie [2], et c'est en raison du commerce considérable de l'étain provenant de l'Inde que les idiomes arabes ont dû, à une époque fort reculée, prendre le mot de *Kasdir*.

Les Phéniciens n'exploitaient pas seulement l'étain à l'époque où la Bible nous le rapporte, mais l'existence de Sidon remontant à plus de deux mille ans avant Jésus-Christ [3] et celle de Tyr à plus de quinze cents, ces deux villes durent s'approprier tout le commerce que les villes de Chaldée faisaient avec le monde entier. Les vaisseaux phéniciens parcouraient non seulement la mer Rouge [4], mais allaient encore sur la mer Noire [5]; et c'est ainsi qu'établis au centre du monde ancien, ils sillonnaient les mers dans toutes les directions, depuis l'île de Ceylan jusqu'à l'embouchure du Don et le fond de la Méditerranée.

Ce fut vers l'an 1100 av. J.-C. que, se trouvant trop à l'étroit dans les limites des parcours que nous venons d'indiquer, les Phéniciens passèrent les Colonnes d'Hercule et fondèrent *Gadès* [6]. Cette ville était située sur un territoire appelé Tartessis [7], mot qui dans la prononciation phénicienne se contracte en *Tarschish*, et par un nouvel adoucissement *Tarsis*. Tarsis devint bientôt l'entrepôt de toutes les richesses de l'Occident; c'était de là que les Phéniciens apportaient non seulement l'étain, mais tous les produits qu'ils allaient chercher au delà des Colonnes d'Hercule; Tarsis prit donc la signification générale de richesses et d'entrepôts; de même l'étain [8] apporté de l'Occident prit le nom générique d'étain de Tarsis.

1. C'est l'avis de M. Alfred Maury.

2. M. George Smith, dans un volume in-8, ayant pour titre *The Cassiterides*, London, 1863, a relevé le nom de tous les ports des côtes de presque tous ces différents pays.

3. Hérodote, liv. II, § 44. La Bible, *Genèse*, 1689 ans av. J.-C., chap. XLIX, ỹ. 13.

4. Smith, ouvrage précité, p. 5.

5. Hérodote, liv. II, § 104.

6. Vivien de Saint-Martin, *Histoire de la géographie*, 1 vol. in-8, Paris, 1873, chap. III, § 8, p. 21 et 22.

7. Dufréné, *Etude sur la production et le commerce de l'étain*, in-8, Paris, 1881. — Scymnus (de Chio), géographe grec qui vivait 80 ans av. J.-C. : Description de la terre vers 164 ; Didot, *Geographici græci minores*, 1855, p. 201.

8. Smith. *The Cassiterides*. London, 1 vol. in-8, 1863, p. 45.

Voilà en quels termes Justin [1] raconte l'arrivée des Phéniciens en Espagne : Le roi Géryon, qui régnait sur une partie de l'Espagne, possédait de nombreux troupeaux, qui tentèrent la cupidité d'Hercule. Ce héros vint exprès en Espagne pour combattre le roi. Il perça l'isthme qui séparait les deux mers et donna son nom à ce nouveau détroit. Nul doute que cet Hercule ne fût l'Hercule tyrien. Malheureusement les annales de Tyr et de Sidon ont été détruites dès la plus haute antiquité [2], d'après ce que raconte Hérodote, qui se rendit à Tyr pour y visiter le temple d'Hercule et étudier l'histoire de ce dieu de la bouche même de ses prêtres. Tacite [3] nous dit qu'Hercule était né en Égypte, et Hérodote atteste qu'il était adoré bien avant l'Hercule grec [4].

Melcarth, tel était son nom en langue phénicienne, conquit sur le roi de Tartessis l'île de Gadès, prit possession du cap Artabri, où il bâtit la ville de Corunna [5] ; le phare de cette ville dont on lui attribue la construction existe encore en partie aujourd'hui. De là, remontant jusque dans les Gaules, il vint jeter les fondements d'une ville qui fut Alésia [6].

Alors, maîtres du débouché dans l'océan Atlantique, les Phéniciens se répandirent au Nord et au Sud. Ils longèrent les côtes de l'Espagne et de la Gaule, et découvrirent la Grande-Bretagne [7]. Telle était leur situation lorsque Ézéchiel [8], dans ses lamentations sur la ville de Tyr (585 av. J.-C.), s'écrie : « Les Carthaginois étaient tes négociateurs et ils ont rempli tes marchés de toutes les richesses du monde, d'argent, de fer, d'étain et de plomb. »

La prédiction d'Ézéchiel montre que déjà les Carthaginois faisaient le même commerce que leur mère patrie et qu'Himilcon, le premier des Carthaginois qui passa les Colonnes d'Hercule, avait

1. Justin, Collection Nisard, 1 vol. in-8, Paris, 1841, liv. XLIV, § 4, p. 552.
2. Hérodote, *Histoire*, liv. II (Euterpe), § 44.
3. Tacite, *Annales*, liv. II, § 60.
4. Diodore de Sicile, liv. V, § 26, émet la même opinion qu'Hérodote.
5. Corunna, aujourd'hui La Corogne, chef-lieu de la province de Gallice sur la baie de Bétancos.
6. Amédée Thierry, *Histoire des Gaulois*, part. I, ch. I, d'après Diodore de Sicile (liv. I, § 4).
7. Pline, *Histoire naturelle*, liv. VII, § 57, dit : Midacrite apporta le premier le plomb de l'île Cassitéride. — Pomponius Mela, *De situ orbis*, liv. III, § 6.
8. Ezéchiel, ch. XXVII, ỳ 12. « Carthaginienses negotiatores tui, a multitudine cunctarum divitiarum, argento, ferro, stanno, plumboque repleverunt nundinas tuas. »

déjà dû faire son fameux périple [1], ce qui ferait remonter son existence avant 509, date à laquelle l'avait placée M. Walckenaer.

A partir de ce moment, le commerce de l'étain prend encore un nouveau développement et les textes deviennent plus précis.

Sans cesse les colons grecs de la Méditerranée et même les Romains s'efforcent d'arriver aux endroits inconnus qui possèdent de si grandes sources de richesses.

En premier lieu c'est Pithéas [2], le Massiliote, qui dans le IV[e] siècle avant notre ère passe les Colonnes d'Hercule, arrive à la grande île des Bretons, voit la pointe de Cornouailles et les îles Sorlingues. Puis ensuite ce sont les Romains qui veulent suivre un navire phénicien [3], afin d'apprendre le chemin des îles Cassitérides ; mais le maître du navire, se voyant suivi, s'échoue volontairement, entraînant dans son naufrage les Romains qui le suivaient.

Malgré cette tentative infructueuse, ce peuple aborda enfin aux îles Cassitérides, et Publius Licinius Crassus, ayant fait un pacte avec les habitants, reconnut que les mines étaient peu profondes et apprit aux indigènes la manière de les exploiter pour en tirer de plus grands avantages. Bientôt l'exploitation en devint si abondante que l'on envoyait de l'étain sur les côtes de la Méditerranée et que de là on l'expédiait jusqu'au fond de l'Inde [4].

En même temps, la France et l'Espagne produisaient également de l'étain ; c'est ce que nous apprennent les recherches de MM. Daubrée [5] et de Cessac [6].

Les travaux de MM. Mallard et Badoureau [7] ont eu pour résultat la découverte de l'exploitation de l'étain à une époque bien antérieure à l'ère chrétienne dans les départements de la Corrèze, de la

1. Vivien de Saint-Martin, *Histoire de la géographie : les Carthaginois*, ch. IV, § 14, p. 19.

2. *Idem, ibidem*, chap. XII. Pithéas le Massiliote, § 37, p. 101.

3. *Idem, ibidem*, ch. VIII, § 25, p. 73. D[r] Lingard, *Histoire d'Angleterre*, traduction Camille Baxton, Paris, grand in-8, 1841, tome I[er], ch. I, p. 9. — Frédéric de Rougemont, *l'Age du bronze*, 1 vol. in-8, Paris, 1866, ch. IV, p. 122, d'après Strabon, *Géographie*, liv. III, chap. V, § 11.

4. Pline, *Histoire naturelle*, ch. XXXIV, § 48.

5. Daubrée, *Revue archéologique*, 1881, mai et juin, vol. 41[e], p. 327.

6. De Cessac, *Coup d'œil sur l'homme préhistorique dans la Creuse*, une plaquette in-8, Caen, 1871, p. 13.

7. *Revue archéologique*, 22[e] année, t. V, p. 274 et suiv. — Comptes rendus hebdomadaires de l'Académie des sciences, t. LXVIII, année 1869, 1[er] semestre, p. 1135. — *Annales des mines*, 3[e] série, t. XX, 1841, p. 112 ; *idem*, 6[e] série, t. X, 1866.

Creuse, de la Haute-Vienne, de la Dordogne, à l'extrémité de la Bretagne non loin du cap qui porte encore le nom de Pénestin, *Pen-Stain*, cap de l'étain, et dans la province de Gallice en Espagne.

Les travaux d'exploitation reconnus par tous ces ingénieurs, cités plus haut, ont une existence que l'on peut faire remonter bien au delà de la conquête romaine, excepté ceux de l'Armorique.

M. Daubrée fait remarquer [1] que la rareté de l'étain prouve non seulement les connaissances minéralogiques de nos ancêtres, mais surtout, et c'est le fait qui nous intéresse ici, nous indique la valeur considérable qu'ils donnaient à l'étain, car ce métal est en si petites parcelles dans ces terrains qu'il a fallu l'œil d'un minéralogiste des plus exercés pour le découvrir ; et, en second lieu, pour arriver à en trouver une certaine quantité on devait se livrer à des travaux très considérables et fort longs. »

M. de Cessac n'est pas moins explicite que M. Daubrée pour les mines de la Creuse; il croit pouvoir en faire remonter l'exploitation à une époque antérieure à la conquête romaine [2] : « En reprenant d'anciens travaux, dit-il, dans les derniers mois de 1869, à quatre mètres de profondeur, on trouva le squelette d'un homme écrasé par la chute d'un énorme bloc de pierre, et dans la conformation des os encore existants de son crâne on a cru reconnaître quelques-uns des caractères attribués à la race celtique. Près de ce squelette était une hache de pierre.

Des haches de pierre et de bronze ont été également trouvées dans la mine de la Ville-Der [3], près de Ploërmel. MM. Schultz et Payette [4] nous ont signalé en Espagne des mines fort curieuses exploitées à Sabale [5]. Ils font remonter les travaux d'extraction de ces mines à l'époque la plus reculée. L'exploitation se faisait à ciel ouvert et a été poussée souvent à plus de vingt mètres de profondeur. On peut évaluer à quatre millions de mètres cubes la partie de la mine exploitée.

Les fourneaux qui servaient à fondre le minerai étaient *petits* et

1. *Revue archéologique*, 22e année, t. IV, p. 327 et suiv.

2. De Cessac, *Coup d'œil sur l'homme préhistorique*, p. 13.

3. La Ville-Der, commune du Roc-Saint-André, canton de Malestroit, arrond. de Ploërmel (Morbihan).

4. *Bulletin de la Société géologique de France*, t. VII, 2e série, 1849-1850, Paris, in-8, 1850, p. 183. (Ces mines d'Espagne sont citées par Diodore de Sicile, liv. V, § 38.)

5. Sabale est situé sur la côte de la mer Cantabrique, à 6 kilom. de Ribadeo (Espagne).

nombreux, et tous renfermés dans une double enceinte de fossés formant une fortification. A Ablaneda [1], la mine n'est pas moins curieuse; on avait construit trois aqueducs superposés pour y amener l'eau [2].

D'un autre côté, Festus Avienus [3], Scymnus [4] et Étienne de Byzance [5] nous racontent que le fleuve Tartessus [6] apportait l'étain aux habitants.

Festus Avienus, dans son poème intitulé *Ora maritima*, a écrit : « Au-dessus des marais s'élève le mont Argentarius, ainsi nommé par les anciens à cause de son éclat : l'étain resplendit sur ses flancs et fait surtout jaillir la lumière dans les airs quand le soleil de ses rayons frappe sa tête élevée. Le fleuve Tartessus roule des flots chargés de parcelles d'étain et apporte aux villes ce riche métal [7]. »

On a aussi récemment découvert une mine en Toscane, mais nous ne savons pas si l'on peut faire remonter son exploitation à une époque ancienne [8].

Les mines d'Espagne ont pu être exploitées à une époque fort reculée, ainsi que celles du Cornwall, les plus riches de toutes ; au contraire l'exploitation de l'étain en France ne semble pas devoir remonter au-delà de deux siècles av. J.-C. et paraît correspondre au changement complet du transport des produits des îles Cassitérides. Les Phéniciens les apportèrent d'abord sur leurs navires. Après la ruine de Sidon et de Tyr [9], les Carthaginois les remplacèrent jusqu'au moment où Carthage fut anéantie sous la puissance romaine [10]; alors personne ne s'empara de l'empire de la mer qu'ils laissaient sans maître.

1. Ablaneda, à 24 kil. ouest d'Oviedo, à 4 kil. sud de Sabale.
2. *Société géologique de France*, t. VII, p. 183.
3. Festus Avienus, *Ora Maritima*, Paris, in-8, 1843 (édition Panckoucke), p. 119.
4. Scymnus de Chio, *Description de la terre*, vers 164 et suiv.
5. Stephanus Byzantinus, grammairien et géographe grec, qui vivait à Constantinople vers le v[e] ou vi[e] siècle. Il ne reste que des fragments de ses œuvres.
6. Le Tartessus ou le Bœtis est aujourd'hui le Guadalquivir. Le bras de ce fleuve qui débouchait près de Gadès est aujourd'hui desséché.
7. Festus Avienus, p. 120 et 121, traduction Deschanel.
8. *Revue archéologique*, t. XLI, *Exploitation des métaux dans la Gaule*, par Daubrée, p. 335. — Dufréné, *Etude sur l'étain*, p. 59 : « Les Etrusques fabriquaient des bronzes, et comme ils possédaient des mines de cuivre qu'ils ont exploitées d'une façon fort remarquable, est-il impossible qu'ils aient demandé l'étain nécessaire à leur alliage aux gisements du mont Cameretto. »
9. Détruite une première fois en 572 av. J.-C., par Nabuchodonosor II, Tyr fut anéantie par Alexandre, en 332, après un siège de sept mois.
10. Carthage fut prise et brûlée par Scipion Emilien en 146 av. J.-C.

A ce moment, au commencement du deuxième siècle, nous apprenons par Diodore de Sicile [1] que l'étain était transporté à dos de mulet à travers la Gaule. Strabon [2] s'appuie sur l'autorité de Posidonius [3] pour dire qu'après la chute de Carthage ce furent les Massaliotes qui se mirent en rapport avec l'Espagne et les îles Britanniques. C'est à l'ouvrage de M. Hermann Genthe, qui nous donne les renseignements les plus précis sur le commerce de l'étain, que nous emprunterons les détails qui vont suivre [4].

Les Bretons, après avoir extrait l'étain de la mine, l'épuraient et lui donnaient la figure d'un dé à jouer [5]. C'était sous cette forme qu'ils le transportaient sur des barques recouvertes de peau, dans des paniers d'osier, et l'amenaient à l'île d'Ictis [6]; là il était acheté par des marchands étrangers dont la plus grande partie venait de Massilia. L'étain était alors chargé sur des bêtes de somme, et ces marchands lui faisaient suivre les vallées des trois fleuves, la Seine, la Loire, le Rhône, voyage qui demandait trente jours. Marseille et Narbonne étaient les deux points extrêmes de ces caravanes.

Non seulement le commerce de l'étain se faisait par les trois grandes vallées citées plus haut, mais encore par les routes qui suivaient leurs affluents navigables.

Une seule route servait le long du Rhône et de la Loire à ces pérégrinations; arrivés au delà du plateau de Langres, ces convois suivaient quatre chemins différents qui les conduisaient aux quatre ports gaulois en communication avec les îles Britanniques. Posidonius dit avoir vu, au deuxième siècle avant notre ère, ces trans-

1. Diodore de Sicile, liv. V, § 22.

2. Strabon. *Géographie*, t. Ier, Paris, an XIII (1805), impr. impér., traduction de la Porte du Theil, etc., liv. III, § 3, p. 424.

3. Posidonius, philosophe stoïcien, né à Apamée, en Syrie, vers 133 av. J.-C., et mort en 49. Mathématicien, physicien, astronome, il ouvrit vers 102 une école à Rhodes et eut l'honneur de compter parmi ses disciples Cicéron et Pompée. Cléomède et Strabon nous ont conservé quelques extraits de ses ouvrages aujourd'hui perdus.

4. Hermann Genthe, *Ueber den Etruskischen Tauschhandel nach den Norden*, p. 92.

5. Diodore de Sicile, liv. V, § 22.

6. Ictis, souvent traduit par île de Wight, est plus vraisemblablement le mont Saint-Michel de Cornouailles. — « Transactions of the Royal Geological Society of Cornwall, » t. III, Penzance, 1828, p. 86, article de T. F. Barham.

ports d'étain à bêtes de somme par un chemin en ligne droite de Roanne à Lyon par Tarare.

Les Massaliotes le transportaient sur différents points, entre autres en Italie, à travers les Alpes, par la voie d'Héraclée [1], que l'on appelait aussi la voie Sacrée.

Ce commerce continua longtemps ainsi, même après la conquête romaine, comme Pline [2] nous l'apprend.

M. Noël des Vergers, dans son ouvrage sur *l'Étrurie et les Étrusques*, complète tous ces renseignements [3].

« Adria, Spina, les villes de l'embouchure du Pô, nous dit-il, furent les entrepôts commerciaux des marchandises du Nord, comme l'ambre et l'étain, que la fabrication du bronze rendit de si bonne heure nécessaire à l'Étrurie. L'étain parvenait aussi dans l'Étrurie circumpadane par voie de terre, à travers les Gaules, et un embranchement de la route qui l'amenait à l'embouchure du Rhône se dirigeait vers Adria, ainsi que le prouve la tradition d'une île Cassitéride sur ce rivage. Les navires de Phocée ou de Corcyre emportaient ces précieux produits jusqu'en Grèce; tandis que la grande voie qui, d'après Scylax [4], réunissait Pise au port de Spina, à travers la chaîne des Apennins, servait à les transporter dans les ports de la Tyrrhénie, placée sur la mer Occidentale.

Sept cents ans après, nous dit M. Smith [5], l'étain était envoyé directement des îles Britanniques chez les habitants de la côte de Malabar, qui, en échange, envoyaient leurs épices aux Anglais [6]; mais il ne nous indique pas quels étaient les moyens de transport.

De tous ces textes et de tous ces renseignements divers, nous pouvons tirer la conclusion que si les Gaulois, les Bretons et les Ibériens exploitaient les mines d'étain, ils vendaient ce métal brut et qu'ils ne le travaillaient pas, ou au moins fort peu. A quel usage pouvait donc servir l'étain et quels étaient les peuples qui l'employaient?

1. Hermann Genthe, p. 77.
2. Pline, *Histoire naturelle*, liv. XXXIV, § 49.
3. 2 vol. in-8, Paris, Firmin-Didot, 1862-1864.
4. Géographe grec, dont on ne peut préciser la date de l'existence, auteur d'un Périple de la mer Intérieure (Méditerranée).
5. Georges Smith, *The Cassiterides*, p. 26.
6. Il s'agit ici de Bède le Vénérable, religieux du monastère de Jarrow, près Durrham, lequel mourut en 735, et qui avait du poivre, de l'encens et du cinnamome.

Dès la plus haute antiquité, dans tout l'extrême Orient et en Égypte, il entrait dans la confection du bronze; puis ensuite nous avons vu qu'au temps d'Homère il servait de pièces d'armure, et que d'autres fois il était destiné à en faire l'ornementation.

Nous allons étudier maintenant si l'orfèvrerie d'étain est une invention du moyen âge, ou si dès l'antiquité ce métal servait aux usages de la table.

GERMAIN BAPST.

(La suite prochainement.)

LE

MUSÉE DU CAPITOLE

ET LES AUTRES COLLECTIONS ROMAINES

A LA FIN DU XV[e] SIÈCLE ET AU COMMENCEMENT DU XVI[e] SIÈCLE

AVEC UN CHOIX DE DOCUMENTS INÉDITS

I

Une inscription, rédigée en termes pompeux, célèbre comme suit les droits que Sixte IV s'est assurés à la reconnaissance de la postérité par la fondation du musée du Capitole, la première en date des collections publiques de l'Italie :

Sixtus IIII. Pont. Max. ob immensam benignitatem æneas insignes statuas priscæ excellentiæ virtutisque monumentum romano populo unde exortæ [1] fuere restituendas condonandasque censuit.

Latino de Ursinis cardinali camerario administrante et Johanne Alperino, Phil. Paloscio, Nicolao Pinciaronio, Urbis conservatoribus, procurantibus. Anno salutis nostræ MCCCCLXXI. XVIII. Kl. januar. (2).

La sollicitude témoignée par le nouveau pape aux trésors d'art de sa capitale remontait aux premiers jours de son règne. Le surlendemain de son élection, il adressait au châtelain d'Ostie un rescrit destiné à empêcher l'exportation de statues, de colonnes ou de fragments antiques. Il est vrai que la date de ce document nous autorise à le considérer, non pas comme l'application d'un principe général, mais uniquement comme une mesure destinée à empêcher la dis-

1. Je dirai tout à l'heure pourquoi je préfère cette leçon à celle de « extortæ », adoptée par M. de Reumont (*Geschichte der Stadt Rom*, t. III, 1[re] partie, p. 532) et d'autres auteurs.

persion du musée réuni par Paul II, et mis au pillage, après sa mort, par plusieurs de ses serviteurs.

1471. 11 août. Dilecto Antonello de Rocha priori presenti et pro tempore futuro arcis Ostie castellano, salutem in domino. De mandato s^mi^ domini nostri pape, nobis super hoc oraculo vive vocis facto, et auctoritate nostri camerariatus officii, vobis harum serie mandamus ut attente, et cum omni possibili diligentia, curetis et provideatis quod per viam portus Ostie nullum genus marmoris, tam in signis et ymaginibus quam in columnis, aut quacumque alia forma per quoscumque extrahatur aut educatur, sine expressa nostra licentia in scriptis obtenta, non obstantibus contrariis quibuscumque. Datum in domibus habitationis nostre apud montem Jordanum [1].

Les premiers bronzes remis par le pape entre les mains des conservateurs provenaient, non pas, comme on l'a cru jusqu'ici, du musée de Paul II, qui les aurait enlevés à la collection municipale (c'est ainsi que l'on a cherché à justifier la leçon : *unde extortæ fuere*), mais du palais de Latran. Telle est l'origine de la célèbre louve, un texte authentique en fait foi [2]. La main de bronze, avec la « palla », le buste de Domitien, également en bronze, ont la même origine : M. Stevenson l'a établi par des arguments péremptoires [3].

L'Hercule de bronze, un des principaux joyaux de la collection naissante, était une conquête de Sixte ; on l'avait trouvé en démolissant le temple consacré au héros grec au pied de l'Aventin [4].

Il est bien possible que les deux lions de basalte, que l'on voit actuellement au bas de la rampe conduisant au Capitole, y aient été placés dès le règne de Sixte IV. Andrea Fulvio les décrit en effet,

1. Publié, mais en extrait seulement, par A. de Zahn, dans le *Bulletin de l'Institut de correspondance archéologique*, 1867, p. 191.

2. 1471. 13 novembre. « Magistris Camere alme Urbis conservatoribus florenos auri de camera centum, exponendos per ipsos in fabrica loci in quo statuenda est apud eorum palatium luppa enea, que hactenus erat apud S. Jo. Lateranensem, et in certis aliis ornamentis predicti eorum palatii, juxta ordinationem per S. D. N. papam factam. » (Voy. la *Revue archéologique*, 1876, t. II, p. 261.)

3. *Scoperte di antichi edifizi al Laterano* ; extr. des *Annales de l'Institut de correspondance archéologique*, Rome, 1877, p. 52-55.

4. « Verum et Romæ adhuc Herculis æreum signum in Capitolio custoditur, tripedanea fere mensura majus, quod tenuissimis aureis laminis intectum præ se fert mirabilem illam antiquarum artium structuram, quam hujus ævi homines negant ulla, qua absolutum est, arte imitari potuisse. » (Bernard Rucellai, *De urbe Roma*,

dans le poème reproduit plus loin, comme se trouvant à cet endroit en 1513 au plus tard [1]. Les environs de la porte Saint-Paul étaient représentés par le lion dévorant un cheval, aujourd'hui installé au fond de la cour du Palais des Conservateurs [2].

Deux autres antiques, dont la provenance n'est pas connue, complétaient, sous Sixte IV, la collection du Capitole. La première d'entre elles était le Tireur d'épine; la seconde une statue désignée sous le nom de « Zingara ». Il est probable que la découverte du Tireur d'épine remontait à un grand nombre d'années déjà, car lors du concours pour les portes du baptistère de Florence, en 1402-1403, Brunellesco s'en inspira, Cicognara en a fait la remarque, dans la figure de l'un des serviteurs d'Abraham. Quant à la mystérieuse « Zingara », que l'on croit retrouver dans le Camille, de bronze, du Capitole, on en est réduit au témoignage d'un auteur anonyme de la fin du xve siècle, qui signe « Prospettivo Milanese », et dont les poésies, écrites dans un italien barbare, ont récemment été rééditées par M. G. Govi [3].

On remarquait en outre l'urne d'Agrippine, qui pendant longtemps avait servi à mesurer le blé [4].

Tous ces morceaux étaient disposés selon les besoins de la décoration, plutôt que groupés dans un ordre scientifique.

Un insigne monument de la sculpture du moyen âge, la statue de

dans les *Scriptores* de Tartini et de Becucci, p. 968. Cf. Montfaucon, *Diarium italicum*, p. 173.)

1. Dans la traduction de Flaminius Vacca, publiée par Montfaucon (*Diarium italicum*, p. 247), il est dit que Sixte IV fit enlever des lions de la place du Panthéon; dans le texte original, publié par Fea (*Miscellanea*, t. I, p. LXX), ce déplacement est au contraire attribué à Sixte V. Ajoutons que, d'après plusieurs auteurs les lions actuels proviendraient de l'église Saint-Etienne in Caco. Deux autres lions, en marbre rouge, figuraient, du temps d'Alexandre VI, sur la place du Panthéon: « davanti alla medesima (chiesa) stanno collocati sopra colonne due leoni di marmo rosso. » (Reumont, *Viaggio in Italia nel MCDXCVII del cav. Arnoldo di Harff*; Venise, 1876, p. 17.)

2. G. Govi, *Intorno a un opuscolo rarissimo della fine del secolo XV intitolato* ANTIQUARIE PROSPETTICHE ROMANE, *composte per Prospettivo Milanese dipintore*. Rome, 1876, p. 26.

3. « Propinqu' allui a una circata d'ochio
E una zingra di magior varizia
Che non son quelle che fec' el Verochio. »

(*Intorno a un opusculo rarissimo della fine del secolo XV intitolato* ANTIQUARIE PROSPETTICHE ROMANE, p. 15, 25.)

4. Gregorovius, *Storia della città di Roma*, t. VII, p. 664.

Charles d'Anjou, aujourd'hui reléguée au fond d'un corridor du palais Capitolin, a aussi été remis en lumière par les soins de Sixte IV. Nous le savons par l'inscription suivante, que l'on croyait perdue depuis longtemps [1], mais qui vient d'être retrouvée [2] :

Ille ego præclari tuleram qui sceptra senatus,
Rex Siculis Carolus jura dedi populis.
Obrutus heu jacui saxis fumoque : dederunt
Hunc tua conspicuum tempora, Sixte, locum.
Hac me Matheus posuit Tuschanus in aula
Et patriæ et gentis gloria magna suæ.
Is dedit et populo post me bona jura senator
Insignis titulis dotibus atque animi
Anno Domini. MCCCCLXXXI. III semestri.

Les successeurs de Sixte IV, Innocent VIII et Alexandre VI, semblent n'avoir accordé qu'une attention distraite à l'accroissement du musée Capitolin. Nous savons seulement qu'en 1485 la collection s'enrichit d'un sarcophage trouvé sur la voie Appienne [3], et, vers la même époque, d'un buste colossal de Commode [4].

Dès lors les amateurs romains et étrangers, — nous citerons parmi les premiers Julien della Rovere, le futur pape Jules II, parmi les seconds, les Médicis [5], — faisaient une redoutable concurrence au musée municipal. On sait notamment qu'à la fin du xv[e] ou au commencement du xvi[e] siècle les conservateurs se virent réduits à partager avec des collectionneurs florentins le produit des fouilles opérées dans les thermes de Dioclétien [6]. Sous Jules II la fondation du musée du Belvédère acheva de reléguer au second plan le musée du Capitole.

Un poème de l'archéologue romain Andrea Fulvio nous fait connaître la composition du musée capitolin au moment de l'avènement

1. Gregorovius, *Storia della città di Roma*, t. VII, p. 665 ; Forcella, *Iscrizioni*, t. I, p. 28, n° 20.

2. *Archivio storico, artistico, letterario e archeologico della città e provincia di Roma*, 1875, p. 48.

3. Gregorovius, *Storia della città di Roma*, t. VII, p. 666, et Janitschek, *Die Gesellschaft der Renaissance in Italien und die Kunst*, Stuttgard, 1879, p. 120.

4. « Est ibi caput colossi fracti cum hac inscriptione : *Tempore Innocentii Pont. Max. VIII caput ex colosso Cummodi* (sic) *Ant. Aug. alt. tricenum cubitum inter ruinas templi Pacis in multa frusta reperto conspiciundum conservatores urbis Ro. heic jusser.* » (Albertini, *Opusculum*, fol. 86.)

5. Voy. mes *Précurseurs de la Renaissance*, p. 184 et suiv.

6. « Diocletianus igitur inchoatum opus absolverat omni cultu perfectum. Se-

de Léon X, en 1513. Il y aura quelque intérêt à reproduire ici cette pièce qui, si elle n'est pas inédite, est du moins peu connue.

Alta ubi nunc extant, et clara palatia, lautis
Magnificisque viris conservatoribus Urbis
Culta, magistratus tantum sortita togatos :
Quorum vestibulo, et qua porticus ardua surgit,
Stat caput ære tumens : quod ahenea forma colossi
Substulit : atque pilam ejusdem manus, ærea torquens.
Eminet ante fores, primoque in limine portæ
Aerea forma lupæ, flexa cervice gemellis
Sedula martigenis infantibus ubera præbens.
Limina prima patent custode sub Hercule tuta :
Aeneus ad dextram, qui marmore prominet alto
Cujus clava canes olfatu (*sic*) territat omnes.
Stantque sub impluvio magni fragmenta colossi
Marmorei, caput atque pedes, gradibusque sinistris
Sphynges adhuc recubant nigro de marmore binæ,
Surgit ubi ascensus suprema ad limina ducens.
Qua patet ingressu primo spectabilis aula :
In qua picta nitent priscorum gesta Quiritum :
Bina ubi cernuntur simulacra ex ære vetusto,
Pubertate pari juvenes : alterque togatus,
Stansque peroranti similis, sublatus ad auras.
Altera forma sedens, sese curvantis ephebi
Aerea, nuda, oculis intenta et pectore prono,
Visa pedis labem, et contagia quærere sicut
Pastor, acu spinam contracto crure revellit [1].

Le musée du Capitole renfermait en outre à cette époque dix-sept inscriptions antiques, non compris celles qui se trouvaient près de

1. *Antiquaria Urbis*, Rome, 1513, ff. 20, 20 v°.
cuti principes posuere ibi statuas et seniorum et novorum imperatorum, quorum capita integra et fragmenta reliqua corporum erui ex subterranea testudine, velut ibi post ruinas thermarum conservata vidimus, et partim in Capitolium delata, partim Florentiam missa. » (Albertini, *Opusculum de mirabilibus nove et veteris urbis Rome*, éd. de 1515, fol. 20.)

« Vidimus et ipsi Florentiæ marmorea capita principum Romæ nuper eruta e subterranea testudine (in thermis Diocletianis), ac Florentiam missa principibus viris nostræ civitatis. » (B. Rucellai, *Liber de Urbe Roma*.)

La marquise Isabelle de Mantoue réussit également à tromper la surveillance des conservateurs. Le 29 mars 1499, elle indiquait à un de ses envoyés les précautions dont il devait s'entourer pour faire sortir de Rome une « bella tabula de pietra... perchè bisogna usar arte in condurla fora de Roma per respecto a li conservatori. » (D'Arco, *Delle arti e degli artefici di Mantova*; Mantoue, 1857, t. II, p. 44.)

la Saline, et quelques autres incrustées, selon toute vraisemblance, sur les parois de l'édifice [1]. Le texte de ces inscriptions a été rapporté par Mazzocchi dans son grand recueil épigraphique, composé du vivant de Léon X [2].

Les ambassadeurs vénitiens, qui visitèrent le musée quelques années plus tard, en 1523, célèbrent sa richesse extraordinaire, en se bornant toutefois à décrire le *Tireur d'épine* et la *Louve* : « Un infinita quantità di figure marmoree e di bronzo, le più belle et famose del mondo [3]. »

II

Dans mes précédentes recherches j'ai essayé de dresser la liste des collections particulières formées à Rome sous les papes qui se sont succédé depuis Sixte IV jusqu'à Léon X. J'ai notamment signalé les cabinets d'antiques des Maffei [4], du cardinal Piccolomini [5], du cardinal Grimani, du cardinal de Médicis, des Colonna, des Orsini, des Savelli, des Cesarini, des Massimi, des della Valle, des Foscari, des Mellini, des Pallavicini, des Caffarelli [6].

Un document nouveau me permet de compléter l'étude de la collection d'un des plus insignes amateurs du xve siècle, le cardinal François de Gonzague (✝ en 1483). Initié par le pape Paul II au culte des belles choses, le prélat mantouan recherchait, comme lui, d'un côté les bronzes, de l'autre les pierres gravées. Un document des Archives d'Etat de Rome contient la liste de celles des gemmes

1. « In Capitolio prope caput æneum. » — « Ibidem prope manum æneam. » — « Ex marmore effosso in templo Herculis juxta Scholam græcam et Circum max. et translato in Capitolium, in domum Conservatorum, etc., etc. »

2. *Epigrammata antiquae Urbis*, Rome, 1521, ff. 19 v°, 20, 149.

3. Alberi, *Relazioni degli ambasciatori veneti al Senato*, 2e série, t. III, p. 108.

4. *Les Arts à la cour des papes*, t. II, p. 179.

5. On a beaucoup discuté en Allemagne, dans ces derniers temps, sur l'époque de la découverte du groupe des Trois Grâces, qui, du palais Piccolomini, à Rome, a passé dans la bibliothèque de la cathédrale de Sienne (voy. Springer, *Rafael und Michelangelo*, p. 88 ; Schmarsow, *Rafael und Pinturicchio in Siena*, p. 5, et le *Repertorium fur Kunstwissenschaft*, 1881, p. 396, 397). Aux arguments que j'ai produits, dans mon *Raphaël*, pour prouver que ce groupe célèbre était connu dès le dernier tiers du xve siècle, je puis en ajouter un qui n'a pas été relevé jusqu'ici : dans les fresques du palais de Schifanoja, à Ferrare, exécutées entre 1471 et 1493, on voit un groupe de tout point semblable à celui de Sienne.

6. *Raphaël, sa vie, son œuvre et son temps*, p. 591 et suiv.

de Paul II que le cardinal avait en mains au début du règne de Sixte IV; d'autres documents nous le montrent soumettant ses antiques à l'appréciation du peintre attitré de sa famille, André Mantegna [1] : son testament, que j'ai trouvé l'année dernière dans les Archives de Mantoue, nous fournit d'autres détails sur la composition et le sort de son cabinet. Nous apprenons par cet acte, daté du 20 octobre 1483, que le cardinal légua sa collection de bronzes à son frère, le marquis Frédéric. Une de ses cornioles, avec le portrait de Jules César, devint la propriété du duc de Calabre. Enfin, ses camées et ses cristaux de roche furent condamnés à être vendus, pour payer les dettes de la succession.

Jubeo et mando quod adveniente casu obitus mei corpus meum defferatur (*sic*) ad civitatem Mantuæ et sepelliatur cum anulo (*sic*) in digito, in quo ligata est quædam turchina, quam ego solitus eram deportare, in ecclesia sancti Francisci in capella ubi ill. quondam d[i] progenitores mei sepulti sunt, et in sepulcro quod tunc fieri mando subtus terram de lapidibus et cemento juxta archam seu sepulturam ill. q. genitoris mei, et desuper ipsum sepulcrum ponatur lapis marmoreus in quo sit insculpta effigies diaconi cardinalis et insignia cardinalatus et domus meæ de Gonzaga.

. . . .

Item jure legati relinquo ill. principi et ex. d. d. Alphonso de Aragonia duci Calabriæ etc. quandam corniolam meam magnam, in qua insculpta est facies Julii Cæsaris.

. . . .

Itemjure legati relinquo ill. principi et ex. d. d. Federico marchioni Mantuæ, etc., fratri meo honorandissimo vas illud meum argenteum, quod refrescatorium nuncupatur, quamdam corniolam sive lapidem sardonium ligatam in auro existentem in quadam capseta argentea, et saleriam alicorni existentem in quadam scatoleta etiam argentea, laborata more græco, necnon ipsam scatellam, et omnes statuas et imagines meas ex ære seu broncio.

. . . .

Item volo, jubeo et mando quod camaini mei, tam ligati in quibuscumque tabulis argenteis et aliter quomodocumque, quam etiam non ligati, nec non vasa cristalina, tam similiter ligata quam non ligata, et alia jocalia mea ac libri omnes, præter specialiter legatos, vendantur per infrascriptos executores meos, vel majorem partem ipsorum, et de

1. *Les Arts à la cour des papes*, t. II, p. 117, 119 et 178.

eorum pretio satisfiat creditoribus pro parte vel toto debito quod reperirer habere cum eisdem [1].

. . . .

Cette dernière disposition semble avoir été rigoureusement exécutée : on vendit les camées, qui allèrent grossir le musée de Laurent le Magnifique. Quels regrets le souvenir de cette dispersion ne dut-il pas causer à la docte et spirituelle marquise Isabelle d'Este lorsqu'elle épousa, quelques années plus tard, le frère du cardinal, et entreprit de fonder ce « studio » qui fit longtemps la gloire de Mantoue!

La même année que François de Gonzague, mourait à Rome un autre cardinal célèbre par son faste, Guillaume d'Estouteville (1403-1483), représentant d'une ancienne et illustre famille de la Normandie, alliée aux rois de France. Mais on chercherait en vain chez ce prélat, qui a élevé tant de monuments dans la Ville éternelle et dans les environs, le goût supérieur qui distinguait le cardinal mantouan : la magnificence tenait lieu chez lui d'esthétique; la richesse de la matière première l'emportait à ses yeux sur la perfection du travail. Sans repousser les chefs-d'œuvre de l'antiquité, il ne s'attacha pas, comme Paul II, comme les Médicis, comme François de Gonzague, à former des séries hors ligne. Les « cornioles » qui sont décrites dans son inventaire semblent être arrivées dans ses mains par l'effet du hasard, non par suite de ces investigations ardentes, si fréquentes chez les amateurs de la Renaissance.

In nomine domini, amen. Anno 1483, die vero xx° januarii; in præsentia mei notarii et venerabilium virorum magistri Jacobi Conil sacræ theologiæ magistri, capellani et nuntii Rmi domini Vicecancellarii, et domini Antonii de Guaitamacchis Papiensis, capellani et familiaris ac nuntii Rmi domini Vicecancellarii, ac viri egregii domini Ludovici de Castro nuntii illustris domini comitis Jeronimi et testium infrascriptorum :

Inventa fuerunt infrascripta bona et res preciosæ, videlicet :

. . . .

Item unus anulus cum corneola sculpta, duc. III.

Item duo cadmei vetusti et pallidi, parvi valoris.

1. Archivio Gonzaga, à Mantoue; d'après la transcription de M. Davari, chancelier de l'Archivio.

Item unus alius lapis cadmeus cum una facie, admodum magnus.

. . . .

Item duo anuli parvi, quorum unus habet lapidem zaffireum, alius habet lapidem ametisti insculturn (*sic*) capite hominis.

. . . .

Item lapides centum et quatuordecim diversarum manierarum (*sic*), incisæ et inscultæ diversis signis et imaginibus [1].

Une lettre du célèbre orfèvre et médailleur milanais le Caradosso nous fait connaître un certain nombre d'antiques conservées à Rome pendant le pontificat d'Alexandre VI, en 1495. Envoyé à Florence par Ludovic le More, après l'expulsion des Médicis, avec mission d'acquérir les principales œuvres d'art de leur musée si malheureusement dispersé, le Caradosso échoua devant les prétentions exorbitantes des Florentins : il résolut alors de pousser jusqu'à Rome, où ses recherches furent couronnées d'un plein succès ; il y acquit notamment une Léda en marbre, qu'il expédia par mer à Ludovic le More, avec d'autres morceaux, dont la désignation fait malheureusement défaut.

Nous devons à l'obligeance du savant professeur de l'École des chartes, M. Anatole de Montaiglon, de pouvoir placer sous les yeux du lecteur la lettre, jusqu'ici inédite, du Caradosso. Qu'il nous soit également permis de remercier ici M. E. Charavay, qui, avec un empressement que nous ne saurions trop reconnaître, nous a mis à même de revoir sur l'original le texte de ce précieux document, actuellement conservé dans une collection anglaise.

Illmo S. mio. A li 23 son gionto a Roma e o dimandato del balasso qual o scritto [2] Trovo ch'è stato venduto, e m'è dito che l'ano fatto segare. Me anno promiso mostrarlo ; veduto l'avero, daro avixo.

It. el Rmo Cardinal di Parma me a dimandato quello son venuto a far. Li disse eser venuto a vedere se trovava qualche bella cossa (*sic*) anticha di marmo over di bronzo e se potesse aver per danare che ne faria piacere a V^ra^ Ex^lcia^. E Mons^re^ mi dimanda si quella se ne deletava. Li rispoxe de si, e sua S^ria^ R^ma^ mi disse che avia una figura e che la andasse a vedere se era cossa al preposito, che avia di piacere di conpiacerne a V^ra^ Ex^cia^ Io l'o viduta ; è bona.

1. Archives d'État de Rome.

1. Je dois prévenir le lecteur que la lettre n'étant pas ponctuée, j'ai pris sur moi de combler cette lacune.

It. el R^{mo} Mons. de Monreale me a donato una Leda di marmo, bona, anchora li mancha qualche menbro; non restaro di torla.

It. el R^{mo} Mons^{re} di santo Severino m'a promisso di vedere da farme aver qualche bella cossa; e Colona [1] a de belle cosse, e Siena [2] ancora; per fortuna in Roma non li è nisuno de quisti duy. Poiche io sono qua m'è necesario (*sic*) fare el gaioffo. Spero caricaro una barcha e mandaro a Gienua e da Gienua a Milano.

It. seria contento che quella per una sua al R^{mo} Cardinal di Parma lo rengraciasse de la figura, per che sera caxone (?) che li sera mandato qualche altra bella cossa, e dimostrera eserli grato, d'onde (?) molti, per aver la gracia de V^{ra} Illma S. cercharanno a chi potra mandare piu belle cosse, si che epsa in breve superera qualunche de tal magnanimita et laudabille cura si diletta.

It. a ritornando a Fiorenza mi sforzaro de aver li precii delle cosse vedute e forsse le cosse serano in melior termine di poder seguir la volunta di V^{ra} Ex^{lcia}, a laqual me ricomando.

Die 25 febr. 1495. Rome.

V. S. Carodosso de Mundo.

Illustrissimo domino d. L.^{co} Maria Sforcie. Mediolani.

Les informations les plus précieuses que nous possédions sur les collections particulières de Rome pendant le règne de Jules II et celui de Léon X nous sont fournies par un écrivain français, Claude Bellièvre, de Lyon. Dans ses *Noctes romanæ*, dont le manuscrit original est conservé à la Bibliothèque nationale [3], cet archéologue improvisé décrit les œuvres d'art réunies dans les palais des Rossi, des Orsini, des Cesarini et des Massimi. J'ai déjà eu l'occasion, dans mon *Raphaël, sa vie, son œuvre et son temps* (p. 591-592), de mentionner les antiques signalées par Bellièvre. Voici le texte, jusqu'ici inédit, de ses descriptions :

1. Sans doute le cardinal Colonna.

3. Le cardinal de Sienne, François Piccolomini.

2. « Noctes Romanæ mei Claudii Bellievre Lugdunensis. — Collecta a me supra annum abhinc quadragesimum, inter quæ levia multa et a me parum apte notata, quæ colligebam et notabam tyro, lacerarernque nisi aliquid inesset cujus lectio si non proderit, non oberit tamen. Idem dico de aliis meis collectis et notatis ea mea adhuc rudi ætate. Bellièvre. » (Fonds latin, n° 13123.) Bellièvre se trouvait à Milan lors de la bataille de Ravenne (fol. 240). Son séjour à Rome date des premières années du pontificat de Léon X (fol. 190, 200 v°.) Voy. aussi le *Corpus inscr. lat.*, t. VI, p. XLV-XLVI.

In domo Roscia [1].

Hic vidi caput Sibille Tiburtine, oculis cavis et modica venustate.

Hic etiam vidimus Cesaris caput collo oblongo et pendulo, oculis vigilibus, cum verruca in gena dextra.

Ibi etiam est Pompeii tota pars superior. Erat Pompeius vir majestatem in vultu gerens, crinitus et barbatus, mansuetudinem et ferocitatem, bellum et pacem in facie monstrans.

Ibi est dea terre, que infinitas habet papillas, ad quarum singulas pendent diversa animalia. Cincta est a mammis ad pedes septem circulis, in quibus est magna astrorum ratio. Hi circuli significant septem principaliores planetas; hujus dee facies, manus et pedes ex nigerrimo sunt marmore; reliqua alba sunt.

Preterea ibi est una thauri imolatio, sic ordinata : post altare tres sunt masculi, quorum senior et barbatus est altari proximior, clavam qua thaurum feriat levans, post eum, et paulo remotior ab altari, alius est adolescens, et post hunc unus puer, sacrificio astantes capitibus nudis. Adducitur thaurus, preeuntibus tribus puellis fistulas pulsantibus, quarum junior precedit, senior ultima est; he omnes vestimentum gerunt quod matrone romane hodie deferre solent. Tu nota eum ordinem quem viri et femine in eundo servant [2]. Si putares has esse sulpturas rudes falleris, sunt profecto ext(ra) omnem aleam *(sic)* et cum magistris periit ars. Heu quanta jactura (!) Non poteram satis satiare animum meum [3].

Ibi etiam est Neptunus, deus maris, nudus, barbatus, comatus, facie crudeli, tridentem dextra gestans, qui dextrum pedem firmum in terra figit, sinistrum in mari super una navicula habet.

Ibi Bacchus est juvenis, cinctus racemis, cujus facies demonstrat eum amare cum musto castaneas.

Ibi uxor Bacchi, laeta et buccis inflatis.

Ibi etiam est sculptura una : ubi est voluptas, castitas et fortitudo : Voluptas representatur a quadam juvencula vaga et volubili, impudico habitu vestita : castitas a femina penitus tecta pannis lineis : et caput inclinante : fortitudo ab Hercule : castitas capit manum Herculis, quasi casta non possit esse aliqua sine fortitudine : Voluptas que est a tergo castitatis egre ferens istam societatem cum Hercule, avertit faciem iracunda.

1. Sur la famille Roscia voyez le récent ouvrage de M. P. Adinolfi : *Roma nell' età di mezzo*, Rome, 1881, t. I, p. 248-250.

2. La phrase depuis « si putares » jusqu'à la fin du paragraphe est effacée.

3. La Diane d'Éphèse et le Sacrifice du Taureau ont été copiés par Raphaël dans les ornements des Loges.

Ibi sunt nimpharum Dianae capita multa, adeo venusta ut excedant humanum decorem.

Ibi Venus est in cathedra sedens et ad ejus latus sinistrum mirtus.

Ibi etiam est Poliphemi caput immane, barbatum, crinitum, habens oculum in media fronte : quem effodisse dicitur Ulixes ; habet iste Poliphemus loca oculorum vacua : hec facies tam torva et crudelis est ut posset convertere hominem in fugam.

. . . .

In domo Roscia est statua Minerve, cujus facies cum dulcedine et pulchritudine feminea est adeo venda ut animantum numen et oraculum videatur ; hanc sumpta occasione Roscius nobilis vir multorum judicio bonus invehebat contra modernos celatores qui beatam Virginem facie minis venerea sculpunt.

. . . .

Prope palatium familie Roscie est in marmore caput venuste mulieris requiescentis ad scaturentem aquam, et ita scriptum est :

Dormio dum blande sentio murmur aque.

Hoc eodem et hodierno die vidimus apud edem divi Eustachii in una domo mulieris cujusdam de Ursinorum familia has sequentes statuas, qui si rem intelligere voles et historiam de pugna, scilicet trigeminorum trium Horatiorum romanorum videlicet et trium Curiatiorum Albanorum, vide Livium decade... Horum unus barbatus et comatus est nudus et prostratus humi, mortuus, suum tamen ensem adhuc manu retinens, hic vulnus habet in sinistra mamilla. Horum omnium tantum superstes et victor fuit Marcus Horatius, cujus statua ad papam vecta erat. Est etiam Horatiorum soror, forma decora, confossa paulo super mamillam dextram quam prostratam infantulus suus arida sugens ubera amplectitur. Est et alius modica coma imberbis, cujus facies ostendit impetum virilitatis. Hic vulnus habet in femore sinistro et alterum in latere dextro, hic etiam uno genu terram attingit, videturque velle levare lapsum ensem. Alius qui in actu cadendi est, confossum habet corpus a mamilla sinistra trans humeros. Inter istos est etiam unus qui fingitur animam exalasse (*sic*) ; hic solus calceos habet, et hujus ensis curvus et clipeus in terra sunt. Postremus est qui vittam in capite gerit et stat curvus in terram ac si alium sub se jugularet [1].

1. Il s'agit de cinq statues découvertes à Rome, au mois de septembre 1514, dans un terrain appartenant à la veuve de Pierre de Médicis, Alphonsine Orsini, la belle-sœur de Léon X. Voyez Gaye, *Carteggio*, t. II, p. 139.

La description de ces prétendus *Horaces et Curiaces* s'applique de tout point à des statues de Gaulois, de Perses et de Géants, ainsi qu'à une statue d'Amazone conservées au musée de Naples et publiées par M. Brunn (*Monuments de l'Institut de correspondance archéologique*, t. IX. pl. XX, XXI, et *Annales*, 1870, p. 292 et

In aedibus Cesarinis.

Vidi in antiquissimo marmore Cathonem censorium quem oculi mei sic hauserunt : Is calvus est et ea que superest coma crispa et brevis est, collum habet pendulum, nasum magnum ; huic barba est sub faucibus longior et protensior quam in mento : oculos cavos, vigilanter in terram versos, habet magnis et erectis superciliis opertos : et arata fronte.

Florentie in palatio Mediceorum est etiam hec Cathonis figura.

Ibi et vidi delphinum natantem super quo insidebat puer, juxta eam historiam quam refert Gellius in Noctibus atticis.

In edibus Maximorum Rome.

Vidi ego et numquam potui satiare satis oculos, quantuncunque frequenter viderim statuas sequentes, tum propter representatorum gesta tum etiam propter celatoris artem, tum et 3o ob veritatem statuarie representationis :

Julius Cæsar, vir, ut sculptus est, ingenio acri, cujus virtus ut rara fuit, ita et facies, que magis cum admiratione cogitari quam describi potest.

Ibi etiam Brutus erat, Julio Cesari similimus (*sic*), naso seposito, quem hic Brutus aquilinum et in medio elevatum ad similitudinem Johannis [Præ]cursoris habet.

Aderat etiam Senece statua tota, veneranda ; vir iste erat facie plena et aperta, possetque multorum oculos benignos in se convertere.

On le voit, dès les premières années du XVIe siècle, l'ardeur que les amateurs mettaient à rechercher les chefs-d'œuvre de l'antiquité n'était égalée que par l'enthousiasme avec lequel les archéologues, les poètes et même les simples touristes les étudiaient ou les décrivaient.

EUG. MUNTZ.

suiv.). Les statues de Naples proviennent de la collection Farnèse, formée elle-même, on le sait, de monuments provenant des collections des Médicis. Les *Horaces* et les *Curiaces* ayant appartenu en premier lieu à une dame de la maison des Médicis, leur identité avec les statues du Museo Borbonico est hors de doute.

Je suis redevable de cette communication si importante à M. F. Lenormant, dont les travailleurs n'ont jamais trouvé en défaut ni l'obligeance, ni l'érudition.

DEUX EX-VOTO INÉDITS

DE L'ILE DE PHILÆ

Letronne a publié et commenté trois inscriptions grecques (CXLIX-CLI)[1] de date récente, trouvées par M. Charles Lenormant dans l'île de Philæ, et gravées par un certain Smetchem, protostoliste d'Isis. La plus longue (CXLIX) mentionne le frère de Smetchem, Smet, leur père Pachoumios, et un certain Smetkhis, fils d'un second Pachoumios. Elle porte la date de l'an ΡΞΕ 165 de Dioclétien; les deux autres (CL-CLI) sont de quatre ans postérieures.

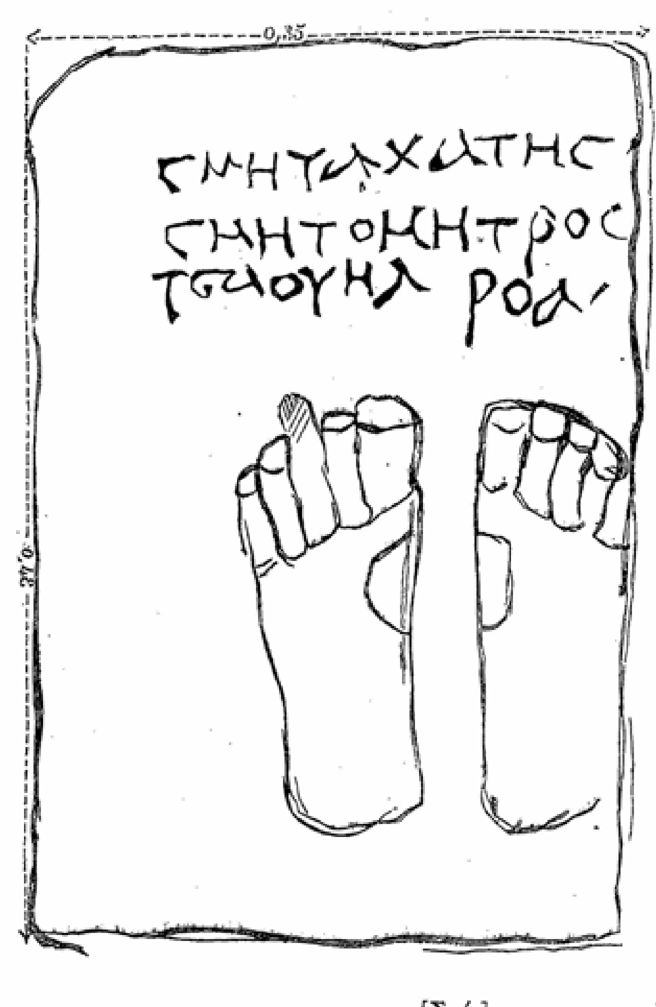
Au mois de février 1881, un professeur américain, M. Fisk, de passage à Philæ, obtint l'autorisation de faire déblayer les restes d'une église copte située au nord du grand temple. Cette église, élevée probablement par l'évêque Théodore dans la seconde moitié du VIe siècle, est construite entièrement avec des pierres provenant d'un temple détruit. Les murs en sont couverts d'hiéroglyphes et l'autel, encore en place, est un naos en granit gris d'Evergète II que les chrétiens ont renversé et couché sur le flanc. Le pavé est formé de dalles provenant probablement de la terrasse du temple. Plusieurs d'entre elles portent en effet des dessins de pieds semblables à ceux qui accompagnent les inscriptions CL et CLI de Letronne : trois de ces dessins sont accompagnés d'inscriptions.

Le premier occupe une dalle à lui seul. On trouvera à la page suivante le fac-similé exact, au quart environ de la grandeur d'exécution.

L'inscription datée ΡΟΑ 171 de l'ère de Dioclétien n'est que de six ans postérieure à la première inscription de Smetchem, et de deux ans postérieure à la troisième. Le rapprochement des dates et la concordance des noms me paraît prouver l'identité du Smet père

1. *Recueil des inscriptions grecques et latines de l'Egypte*, t. II, p. 198.

de Smet Achates avec Smet frère de Smetchem. La généalogie de la famille devra donc s'établir comme il suit :



[Σμήτ]

Παχούμιος (προφήτης) — Τσενσμήτ

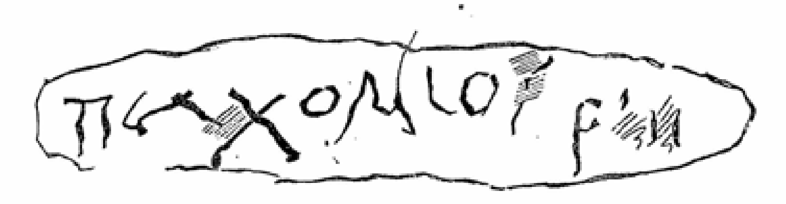
Τσαουήλ — Σμήτ (προφήτης) Σμητχήμ (πρωτόσολίστης)

Σμήτ Ἀχάτης

Le nom de Tsaouil est nouveau à ma connaissance. Celui de Smit

me paraît pouvoir se rapprocher de l'élément [hiéroglyphes] *S-m-t* du nom royal [hiéroglyphes] *Psamitik*, dont l'étymologie est inconnue jusqu'à présent : Psamitik serait P + Σμήτχις. Ceci n'est qu'une simple conjecture.

Une seconde dalle, plus longue d'un quart que la précédente, portait primitivement deux paires de pieds et deux inscriptions. L'inscription qui accompagne une paire de pieds est illisible. Voici le fac-similé de l'inscription qui accompagne l'autre :



Les caractères ont été tracés assez rapidement et ont été oblitérés en partie par le passage des pieds sur la dalle. La date surtout a souffert, et je ne vois guère que la lettre initiale P et la lettre finale H qui en soient certaines. La lettre médiale pourrait être K écrit]< et la restitution PKH, 128, se prêterait assez bien à l'hypothèse d'après laquelle le Παχόμιος dont cette inscription nous a gardé le souvenir serait soit le Pachoumios père de Smet et Smetchem, soit le Pachoumios père de Smetchem, dont parle l'inscription CXLIX de Letronne. L'orthographe Παχομίου se rapproche plus de l'original égyptien que l'orthographe Παχουμίου des inscriptions de Smetchem.

Les deux dalles ont été enlevées et transportées au musée de Boulaq. Les dessins de pieds humains sont nombreux sur le dallage de l'église copte, mais les inscriptions qui les accompagnaient ou bien ont été grattées par les chrétiens, ou bien ont été oblitérées par le passage des pèlerins et des prêtres.

G. MASPERO.

LES

MÉDAILLEURS DE LA RENAISSANCE

PAR M. ALOÏSS HEISS

Si les grandes médailles du XVe siècle et du XVIe n'ont pas toujours passionné les collectionneurs comme elles le font aujourd'hui, les auteurs des traités numismatiques leur ont donné de tout temps une place honorable.

Luckius, en 1620, dans son *Sylloge numismatum elegantiorum*, a reproduit un très grand nombre de médailles classées par ordre chronologique, de 1500 à 1600; plusieurs de ces médailles sont hybrides, d'autres paraissent n'avoir jamais existé. — Bonanni et Venuti ont successivement, en 1706 et en 1744, réuni les médailles des papes dont la série commence à Martin V. — Scipione Maffei, dans sa *Verona illustrata*, a décrit, en 1725, plusieurs médailles dues à Vittore Pisano et à d'autres artistes véronais, tels que Matteo de' Pasti et Giulio della Torre. A la description des médailles, il a joint quelques détails sur leurs auteurs. — Lochner a donné, sous le titre de *Sammlung merkwürdiger Medaillen* (1737-1744), un volumineux recueil ne contenant pas moins de 416 médailles insérées dans le texte ou tirées hors texte, mais ne remontant pas, pour la plupart, au delà du XVIIe siècle. Les notices sont souvent intéressantes. — Kœhler (*Historische Münz-Belustigung*, 1729-1765) a produit une œuvre savante ornée de plus de 50 planches par année et complétée par une table qui n'occupe pas moins de deux volumes; mais ce recueil, consacré surtout au XVIIe siècle et au XVIIIe, ne renferme guère qu'une centaine de monnaies ou médailles appartenant aux deux siècles précédents. — Van Loon (1726 et 1732, *Histoire métallique des Provinces-Unies*), et Van Mieris (1732, *His-*

toire des princes de la maison de Bavière, de Bourgogne et d'Autriche ayant régné dans les Pays-Bas), font connaître quelques grandes médailles au milieu d'un nombre considérable de monnaies. Ce sont des écrivains érudits justement appréciés des numismatistes. — Marquard Herrgott (*Nummotheca principum Austriae*, Fribourg en Brisgau, 1752) a consacré un ouvrage plein de documents importants aux médailles des empereurs de la maison d'Autriche jusqu'à Ferdinand III, et des rois d'Espagne depuis Philippe le Beau et Jeanne la Folle jusqu'à Charles II. — Je mentionnerai encore, parmi les ouvrages du dernier siècle, le *Museum Mazzuchellianum* (Venise 1761), recueil précieux par les sources qu'il indique, mais qui laisse à désirer au point de vue de la reproduction graphique des médailles et de leur description.

Les auteurs que je viens de citer ont quelquefois, suivant l'usage du temps, fait reproduire les médailles sous un module uniforme, et donné des gravures trop peu dans le caractère des originaux pour en faire apprécier le mérite artistique; ils ne se sont que peu ou point occupés des artistes, auteurs des médailles.

De nos jours, les grandes médailles dites « de la Renaissance » ont trouvé de nombreux et savants interprètes. Je citerai d'abord les *Famiglie celebri d'Italia*, commencées par Litta, à Milan, en 1819, et qui se poursuivent avec succès depuis plus de soixante ans. C'est une publication faite au triple point de vue de la biographie, de l'art et surtout de la généalogie; elle est trop connue pour qu'il soit besoin de s'y arrêter. Viennent ensuite : le *Trésor de numismatique et de glyptique*, publié en 1834, à Paris, sous la direction de Paul Delaroche, Henriquel Dupont et Charles Lenormant, qui contient deux volumes in-folio relatifs aux médailles coulées et ciselées en Italie au XVe et au XVIe siècle. Les légendes sont généralement bien expliquées; cependant quelques légères erreurs se sont glissées dans leur développement; ainsi, t. I, p. 3, pl. III, fig. 2, les abréviations GE. R. AR, sont lues « GEneralis Romanorum ARmigerorum » au lieu de « GEner Regis ARagoniae ». Plus loin, t. I, p. 5, pl. V, fig. 2, de VICTOR SICILIE P. REGI, on a fait VICTOR*ia* SICILIE *Primo* REGI au lieu de VICTOR SICILI*a*E P*acificator* REG*n*I. Au bas de la même planche, on a lu *Et Caetera* au lieu de E*t* C*eritaniae*. En outre, on a confondu Jean-François de Gonzague, seigneur de Sabionetta, avec Jean-François II de Gonzague, marquis de Mantoue. Lionel d'Este est qualifié de duc de Ferrare, au lieu de seigneur de Ferrare (Dominus Ferrariae), etc. Malgré ses imperfections, le *Trésor* est un très bel ouvrage, auquel il ne manque qu'un peu plus

d'ordre et de méthode. — *Le Médaillier de Pologne*, par le comte Edouard Raczynski (Breslau, 1838, ouvrage important, embrassant la période comprise entre 1513 et 1696; légendes bien complétées et traduites en français; peu de renseignements sur les médailleurs. — Bergmann (Vienne, 1844, *Medaillen auf berühmte und ausgezeichnete Maenner des oesterreichischen Kaiserstaates*) a étudié son sujet avec soin, et donne beaucoup de renseignements sur des personnages autrichiens. Les gravures sont en général bien exécutées et dans le caractère des originaux. — L'importante publication d'Heraeus (*Bildnisse der regierenden Fürsten und berühmter Maenner vom vierzehnten bis zum achtzehnten Jahrhunderte, in einer Folgereihe von Schaumünzen zusammengestellt*, etc., Vienne, 1848) contient 99 pages d'impression et 63 planches in-folio, et embrasse la numismatique du XVe siècle au XVIIIe; l'interprétation des légendes et le développement des abréviations laissent quelquefois à désirer. — Les mémoires des sociétés savantes, divers périodiques et les Revues numismatiques de la France et de l'étranger ont donné place, depuis un certain temps, à quelques articles sur les médailles qui nous occupent; on a remarqué, entre autres, ceux du conservateur du Musée de Turin, M. Dominico Promis. En 1879, le *Numismatic chronicle* a inséré un travail de M. E. F. Keary, sur les médailles italiennes du XVe siècle et du XVIe, accompagné de charmantes planches, et, en 1880, l'*American journal of numismatics* a entretenu ses lecteurs des médailles exécutées par les Padouans au XVIe siècle.

Il est à remarquer que les écrivains que je viens de mentionner, même ceux du XVIIe siècle et du XVIIIe, se sont attachés à l'étude de l'œuvre métallique, mais ne se sont que peu ou point occupés des « médailleurs ». Les deux auteurs suivants ont, au contraire, consacré particulièrement leur plume aux artistes auxquels les médailles sont dues ou attribuées. Bolzenthal (*Skizzen zur Kunstgeschichte der modernen Medaillen-Arbeit*, Berlin, 1840) énumère tous les médailleurs allemands, italiens, flamands et français, depuis les plus anciens jusqu'à l'époque où il a publié son livre ; il n'a donné toutefois que peu de détails sur chacun d'eux et sur son œuvre. Les gravures, en petit nombre, sont soignées, mais manquent souvent de caractère[1]. M. Alfred Armand, architecte, dans son livre intitulé :

1. En 1875, entre la publication de M. Bolzenthal et celle de M. Alfred Armand, M. Anatole Chabouillet, conservateur du Cabinet des médailles à la Bibliothèque nationale, a fait paraître une intéressante notice, consacrée à Primavara.

les Médailleurs italiens du XVe *siècle et du* XVIe (Paris, 1879), est entré dans la voie ouverte par Bolzenthal et s'est occupé d'abord des artistes, puis de leur œuvre ; il a proposé un classement chronologique des médailleurs et fait le catalogue de leurs œuvres. Ce volume in-8° de 197 pages, dont 24 de tables, ne comprend ni planches ni figures dans le texte. L'auteur n'a pas donné la biographie des artistes, mais seulement la date de leur naissance et celle de leur mort. C'est un excellent répertoire, abordable par son prix et dont on annonce une nouvelle édition, dans laquelle l'auteur fera bien de compléter les légendes et de faire entrer les pièces non signées ou sans monogramme.

C'est aux années 1880 et 1881 qu'étaient réservés les travaux les plus considérables qu'ait inspirés la numismatique de la Renaissance. En effet, le savant conservateur du musée de Berlin publie, dans une revue trop peu connue en France[1], un important travail qui porte ce titre : *Die Italienischen Schaumünzen des fünfzehnten Jahrhunderts* (1430-1530), Berlin, Weidmannsche Buchhandlung, 1881. De son côté, M. A. Heiss, s'attachant, comme Bolzenthal et M. Alfred Armand, aux artistes et subsidiairement à leur œuvre métallique, nous donne *les Médailleurs de la Renaissance*.

Le premier fascicule de M. J. Friedlaender a paru en 1880 ; il comprend 42 pages et 7 planches ; il est consacré aux médailles du plus ancien et du plus habile des maîtres, c'est-à-dire du Pisan. Deux nouvelles livraisons ont vu le jour cette année. L'une de ces livraisons a 56 pages et 11 planches ; elle contient l'œuvre de maîtres qu'il nomme ainsi : Matteo de Pasti, Amadeus Mediolanensis, Nicholaus der aeltere, Antonius Marescoto, Jacobus Lixignolo, Petrecinus, Sperandeus, Baldassar Estensis, Coradinus M., Mea, Jacopo Vellano, Andrea Briosco il Riccio, M. Guidizanus, Johannes Boldu, G. T. F., Gentile Bellini, Fra An. Brix., Victor Gambello, Johannes Guido Agripp. La dernière livraison parue, celle qui porte le n° 3, se compose de 56 pages et 12 planches ; elle est consacrée aux médailles de Johannes Zacchi, Johannes Maria Pomedello, Franciscus Marius Teperellus, Julius della Torre, Francesco Caroto, Johannes Franciscus Enzola, Christophorus, Meliolus, Lysippus, Jo. Fr. Ruberto, Bartulus Talpa, Andreas Guazzalotti, Nicolaus Florentinus, et de quelques artistes anonymes. Les planches in-folio de M. Julius Friedlaender sont d'un très bel effet ; elles ne représentent

1. *Jahrbuch der kœniglichen preussichen Kunstsammlungen.*

pas toutes les pièces décrites ; ainsi sur 31 médailles du Pisan, 11 seulement sont figurées. Le second fascicule ne contient, par exemple, pour Matteo de' Pasti que 4 médailles figurées sur 22 et pour Sperandio que 6 sur 48. En résumé, dans les trois premiers fascicules, les planches ne reproduisent qu'un peu plus du tiers des médailles décrites.

J'arrive maintenant à la publication de M. A. Heiss. Le titre un peu vague : « les Médailleurs de la Renaissance », pourrait faire croire qu'il ne s'agit que des artistes éminents qui, dans la première moitié du XVe siècle, ont appliqué aux médailles la vérité et la noblesse des formes que plusieurs sculpteurs ou architectes avaient déjà, depuis longtemps, demandées à l'étude de la nature et à l'imitation des modèles antiques [1]. Le cadre de l'ouvrage ne comprend pas seulement toutes les médailles italiennes du XVe siècle et du XVIe, mais aussi un grand nombre de celles qui ont été demandées au moulage dans les autres parties de l'Europe, en France, en Allemagne, en Angleterre, en Espagne, dans les Flandres et jusqu'en Pologne, en Danemark et en Suède. L'auteur doit même s'occuper de quelques médailles du XVIe siècle, dues au procédé plus sec de la frappe. Or, dans cette vaste série, il est des pièces artistiques, notamment en Allemagne, montrant des têtes de face et des écussons armoriés, qui sortent tout à fait de la tradition antique et n'appartiennent plus, par conséquent, à ce qu'on peut appeler la Renaissance. Je critiquerais aussi volontiers le mot « médailleur » employé comme titre, si ce néologisme n'était pas admis aujourd'hui par les collectionneurs.

L'ouvrage de M. A. Heiss, édité par la maison Rothschild, est in-folio avec planches tirées à part et figures intercalées dans le texte. C'est une publication de luxe qui sera très considérable, car, à en juger par le développement donné aux premières monographies, elle ne contiendra pas moins de 25 fascicules, chacun d'environ 50 pages.

Les planches, obtenues par des procédés photo-typographiques, n'ont pas l'éclat de celles de M. Julius Friedlaender ; mais si parmi ces planches il s'en trouve dont l'effet est incomplet, c'est que l'auteur, s'étant imposé de donner l'œuvre entier de chaque maître, ce que n'avaient pas fait ses devanciers, a dû faire reproduire telles quelles certaines médailles très rares, peut-être uniques, dont les exemplaires connus sont de fort médiocre conservation.

1. Cf. E. Muntz, *les Précurseurs de la Renaissance*, passim.

Si les planches tirées à part reproduisent exclusivement des médailles, les figures intercalées dans le texte donnent non seulement des projets ou des variantes de médailles, mais des reproductions heureuses de dessins, de peintures, de sculptures et de bas-reliefs, choisis comme caractérisant particulièrement le talent et le génie de chaque artiste. L'auteur a même réuni, comme termes de comparaison, des portraits et des croquis dus à des artistes autres que les médailleurs. Tenant plus que ne promet son titre, M. Heiss écrit donc non seulement pour les amateurs de médailles, mais pour ceux qu'intéresse l'histoire de l'art en général.

Je dois signaler les biographies détaillées des artistes et des personnages représentés; de nombreuses notes, puisées aux meilleures sources, donnent des particularités sur leur vie intime. L'auteur a même cru devoir consacrer aux uns et aux autres des recherches généalogiques.

Avant d'analyser les deux fascicules qui ont déjà paru, je dois dire qu'il eût été bon que le lecteur trouvât, dans une large introduction, des considérations générales sur la nature des types adoptés successivement au XVe siècle et au XVIe, et sur la valeur comparative et le goût particulier des différentes époques et des différents pays. Cette introduction aurait reproduit ce que l'auteur a heureusement dit en 1880[1], de l'origine et du développement de l'art des médailles, de l'histoire du costume telle qu'elle ressort de ces portraits de bronze. Dans ce discours préliminaire, M. Heiss aurait montré, comme il l'a déjà fait ailleurs, la mode des médailles introduite en Italie, dans le second quart du XVe siècle, par le peintre véronais Vittore Pisano, et se propageant rapidement en Allemagne, en France et dans les Flandres. On aurait vu les artistes italiens conservant d'abord, non seulement en Italie, mais au delà des Alpes, le monopole de cette belle expression de l'art plastique; puis les artistes indigènes créant des médailles dans le sentiment propre à leur pays. Les grandes médailles de la Renaissance, d'abord inspirées par les traditions de l'antiquité classique, deviennent, au XVIe siècle, plus élégantes, mais moins pures; détails de toilette des hommes et des femmes, ciselures des armures, colliers et joyaux sont soigneusement reproduits. Au XVe siècle, le type des revers était encore assez simple : un portrait en pied ou à cheval du personnage dont le buste figure de l'autre côté de la médaille, une allusion à son

1. *Annuaire de la Société française de numismatique et d'archéologie*, seconde série, t. I, 4e partie, 1880, p. 396 et suiv.

nom, à sa patrie ou à ses actions. Pendant le siècle suivant, les scènes deviennent plus compliquées : ce sont des allégories mythologiques, des compositions religieuses, des rencontres de cavalerie; on voit même des armées combattant sur les bords d'un fleuve ou sous les murs d'une ville fortifiée. Le large module des médailles fondues et l'épaisseur de bronze dont on disposait en faisaient alors de véritables bas-reliefs. Au début, les armoiries étaient moins fréquentes sur les revers italiens que sur ceux de France et de Flandre; mais au XVIe siècle, les armoiries occupent les revers de presque toutes les médailles, surtout en Allemagne.

Les légendes sont écrites en latin, quelquefois en grec ou en hébreu rarement en langues vulgaires. Les Allemands furent les premiers qui se servirent de leur idiome national.

A la reproduction de son précédent article, M. Heiss aurait pu ajouter un rapprochement entre l'art des médailles et celui des monnaies. Il aurait montré que celles-ci avaient subi avant les autres l'influence des traditions antiques; en effet, dès le XIIIe siècle, l'empereur Frédéric II, qui avait pris dans le sud de l'Italie et en Sicile le goût de l'antique, entrepris des fouilles, créé des collections, et mis l'image du Colisée dans son sceau, fit frapper cette belle monnaie connue sous le nom d'*augustale*, où son profil rappelle celui des empereurs romains. Mais le plat système du moyen âge reprit bientôt le dessus dans les types monétaires, où les portraits ne reparurent que beaucoup plus tard, et où l'art inauguré par les médailles ne s'introduisit que lentement.

L'histoire technique de la fabrication des grandes médailles pouvait aussi être présentée. On faisait généralement un modèle en cire, on le moulait ensuite dans un sable fin; Benvenuto Cellini entre dans de très grands détails à ce sujet dans son *Orfèvrerie*; la première épreuve était ordinairement en plomb et pouvait être retouchée et perfectionnée. Quelquefois on coulait du premier coup en bronze, à cire perdue, et l'on retouchait sur la première épreuve, qui servait à faire le moule pour les épreuves suivantes. On fondait, pour en faire don à des souverains, trois ou quatre épreuves, en or ou en argent, dont quelques-unes, paraissant authentiques, existent encore dans les collections. Ce n'est qu'au XVIe siècle qu'on a commencé à appliquer aux médailles les procédés usités de tout temps pour les monnaies; mais les médailles perdirent alors la plus grande partie de leur valeur artistique. Au lieu de médailleurs à la fois peintres, sculpteurs, qui faisaient des médailles comme des objets d'art rentrant dans leur profession, on n'a eu généralement

affaire, au début, qu'à des graveurs reproduisant, avec des procédés plus secs et avec des reliefs nécessairement peu prononcés, des modèles exécutés par d'autres artistes. Ce n'est que plus tard, à une époque qui sort du cadre de M. Heiss, que les procédés de la mécanique ont permis de donner aux médailles frappées les hauts reliefs qu'elles ont aujourd'hui.

On sait que les médailles de la Renaissance qui se trouvent dans les collections ne sont généralement pas sorties du premier moule, et que des surmoulés postérieurs font trop souvent concurrence aux originaux; les bronzes du XVe siècle et du XVIe n'ont malheureusement pas, comme les monnaies antiques, pour garantie de leur authenticité, cette patine dure et brillante, œuvre des siècles et des agents chimiques que recèle le sol; mais les nuances dans la couleur donnée au bronze, un diamètre quelque peu réduit par le retrait du métal, et des détails appréciables aux seuls amis de l'art, peuvent prémunir les collectionneurs contre les contrefaçons. Des médailles ont été retouchées soit par leurs auteurs eux-mêmes, soit plus tard; personne mieux que M. Heiss, qui joint le talent du dessinateur au savoir du numismatiste, n'est en mesure d'apprécier l'origine et la valeur de ces retouches.

Si cet aperçu général sur les médailles et les médailleurs du XVe siècle et du XVIe, si les considérations de divers ordres dont je viens de signaler quelques-unes, n'ont pas paru avant les monographies des artistes et de leurs œuvres, c'est que M. A. Heiss doit en faire l'objet d'un dernier fascicule qui sera le développement de l'article qu'il a publié en 1880 et auquel nous avons fait allusion précédemment. Ce travail, qui résumera les observations techniques et artistiques semées dans son ouvrage, promet d'être un véritable corps de doctrine.

Le premier fascicule de M. Heiss contient 48 pages, 11 grandes planches et de nombreux dessins dans le texte; il est exclusivement consacré au Pisan et à son œuvre. C'est à cet artiste qu'on doit les plus anciennes portraitures métalliques. La première de toutes est celle qui représente Jean VII Paléologue, et qui ne peut avoir été composée avant 1438. Il est vrai qu'il existe deux médailles de bronze représentant François de Carrare avec la date de 1393, que Moehsen[1] considérait comme du temps, mais M. Eugène Müntz

1. *Beschreibung einer Berliner Medaillen-Sammlung*, von J. C. W. Moehsen, 2 vol. in-4°, 1773.

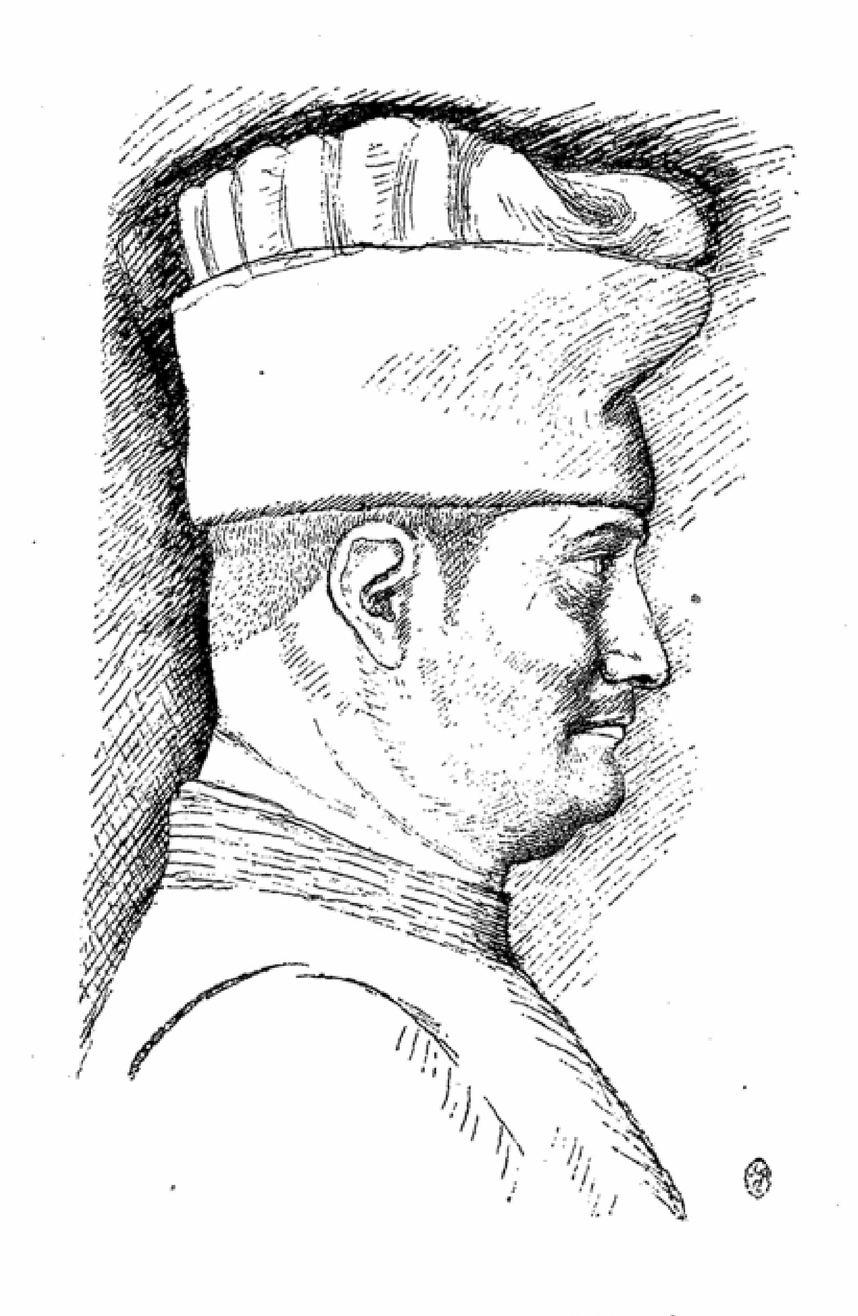
a parfaitement démontré dans la belle étude qui paraît en ce moment, qu'il ne s'agit que d'une restitution[1]. Cette restitution semblait due aux artistes du XVIe siècle connus sous le nom de Padouans, qui ont fait de nombreuses médailles et fabriqué en bronze des pseudo-monnaies antiques.

Les médailles exécutées par le Pisan, comme les œuvres de ses successeurs, ne présentent, au point de vue des légendes, ni le même intérêt, ni les mêmes difficultés que les monnaies de l'antiquité ou du haut moyen âge; elles comportent cependant des abréviations qui exigent une certaine étude et sur lesquelles on n'a pas toujours été d'accord. M. Heiss a, comme je l'ai déjà dit, donné le premier la leçon GE*ner* R*egis* AR*agoniae* (p. 19, pl. IV, n° 11) ; il a figuré l'inscription VIR SAPIENS DOMINABITVR ASTRIS que présente un médaillon d'Alphonse Ier de Naples (p. 30, pl. IX), qui n'était pas connue en nature; il a remplacé VICTORIA SICILIAE P*rimus* REGI du Trésor de numismatique ou P*io* REGI de M. J. Friedlaender, par VICTOR SICILI*a*E, P*acificator* REG*n*I (p. 30, pl. X, 2, n° 23 *bis*), et substitué, dans une autre médaille en l'honneur du même prince (p. 31, pl. XI), CO*mes* RO*scilionis* E C*eritaniae*, à la leçon CO*mes* RO*scilionis* ET C*aetera*, admise jusqu'ici. Si je reviens sur ces rectifications peu importantes, c'est pour montrer la scrupuleuse attention avec laquelle l'auteur a décrit les monuments.

J'ai dit plus haut que l'auteur, dans la monographie de chaque artiste, ne s'était pas limité à l'œuvre métallique. Cet agrandissement de cadre a été fécond pour le Pisan, dont on trouve, insérés dans le texte, de charmants dessins inédits qui ont appartenu à Giuseppe Vallardi de Milan et qui sont entrés, à sa mort, dans les riches cartons du Louvre; ce sont des études d'animaux, des portraits et des croquis intéressants au point de vue de l'art, et dont quelques-uns sont la première expression de plusieurs des médailles venues jusqu'à nous ou de médailles aujourd'hui perdues. Je donne ici comme spécimens trois des esquisses inédites du Pisan.

1. — Le n° 1 est une réduction photographique d'un portrait de grandeur naturelle de Philippe-Marie Visconti, fait à la plume et attribué au Pisan[2]. Cette tête doit être rapprochée du droit de la mé-

1. Cf. *Les Précurseurs de la Renaissance*, in-4°, p. 42.
2. Recueil Vallardi, fol. 89, n° 2484.



daille qui représente, au revers, le duc à cheval (n°2, p. 11 et pl. I, fig. 2).

2. — Le buste d'Alphonse V d'Aragon, roi de Naples et de Sicile (1394-1443 ✠ 1448), est placé entre un casque et une couronne; les traits du prince ont un grand caractère[1]; c'est une variante du droit



de la médaille n° 22, p. 30 et pl. IX, qui consiste dans la différence des inscriptions, dans une autre ornementation de l'armure et dans la

2. Recueil Vallardi, fol. 61, n° 2307.

présence, sur le casque, d'un écu soutenu par deux dragons, au lieu d'un livre ouvert.

3. — Ce joli dessin[1] reproduit, dans un cadre rectangulaire, et avec



plus de personnages, la médaille n° 16, p. 23 et pl. VI, fig. 2. Il représente, chevauchant au milieu d'un paysage accidenté, Jean-Fran-

1. Recueil Vallardi, fol. 101, verso.

çois Ier de Gonzague, accompagné de sa fille Cécile et suivi d'un cortège de nains, de pages et d'écuyers. Entre les jambes de la monture du premier nain, se voit un lévrier qui s'élance sur un petit faon. Le marquis de Mantoue, comme le fait remarquer M. Heiss, a, sur le dessin, le corps incliné en avant comme sur la médaille; le nain casqué, cuirassé et vu de dos sur un cheval en raccourci se trouve dans les deux compositions.

Les lettrines du fascicule consacré au Pisan sont tirées de manuscrits du temps et sont heureusement choisies; on peut seulement leur reprocher un fond noir qui écrase les jolis dessins de la collection Vallardi.

Le deuxième fascicule, qui vient de paraître, est consacré à François Laurana et à Pierre de Milan; il contient 56 pages d'impression, y compris les tables, 5 grandes planches et 48 sujets, en grande partie inédits, insérés dans le texte. Dix médailles de Laurana et six de Pierre de Milan sont décrites; le *Trésor de numismatique et de glyptique* n'avait fait connaître qu'une médaille du premier de ces maîtres et deux du second.

Laurana et Pierre de Milan sont surtout célèbres par les médailles qu'ils ont exécutées pour le roi René d'Anjou et pour son entourage. Ce prince a collaboré à la composition des sujets et des légendes. Plusieurs variétés des médailles reproduites dans les planches ont trouvé place dans le texte. La biographie de chacun des personnages représentés est suivie de ses armoiries, qui sont entourées du collier de l'ordre du Croissant, fondé par René.

Un des types les plus importants du recueil est celui dans lequel M. Heiss a eu la bonne fortune de reconnaître Triboulet, un des fous du roi.

Parmi les dessins insérés dans le texte, il en est qui donnent au deuxième fascicule un mérite qui sera grandement apprécié des amis de l'art. Citons le tombeau inédit de Charles IV d'Anjou, comte du Maine, qui se trouve dans la cathédrale du Mans et qu'on attribue à Laurana; une sculpture qui est certainement de ce maître, puisqu'on en trouve la mention dans des comptes et mémoriaux; deux sculptures conservées en Sicile, qui sont de lui, plutôt que d'un artiste portant le même nom; plusieurs dessins inédits du roi René, et la vignette d'un manuscrit de Poitiers, représentant deux colombes unies par un cordon et posées sur une branche de groseillier, comme sur une médaille de Laurana reproduite dans les planches.

L'œuvre de Pierre de Milan a été traitée comme celle de Laurana ; des photographies, d'après les manuscrits attribués au roi René, ont été intercalées dans le texte pour aider à trouver l'explication d'un emblème placé au revers d'une médaille à l'effigie de ce prince. Mais l'article le plus intéressant est, sans contredit, celui qui concerne une médaille montrant, au droit, le buste d'une femme couronnée, dont le nom n'est pas indiqué; M. Heiss croit y voir le portrait de la seconde fille du roi René, Marguerite d'Anjou, femme du roi d'Angleterre Henri VI.

La description de chacune des dix médailles de Laurana et des six de Pierre de Milan est suivie de renseignements curieux, écrits ou dessinés, concernant soit les personnages représentés au droit, soit les sujets figurés au revers.

Parmi les figures intercalées dans le texte du second fascicule, je mentionnerai encore deux portraits du roi René, l'un d'après un manuscrit de la bibliothèque nationale, l'autre d'après une miniature admirable de la bibliothèque d'Albi ; puis le portrait de Jeanne de Laval; enfin un portrait curieux de Louis XI jeune, reproduit d'après l'original qui appartient à la bibliothèque d'Arras.

Le second fascicule renferme la description et la reproduction de médailles tout à fait nouvelles, et des documents inédits ou du moins peu connus.

J'ajoute, en terminant, que les lettrines du second fascicule sont tirées, à peu d'exceptions près, de manuscrits dont les dessins sont attribués au roi René; elles ont donc leur place naturelle dans la monographie de maîtres médailleurs qui n'ont guère travaillé que pour ce prince et d'après ses inspirations.

P. CHARLES ROBERT.

Paris, le 15 décembre 1881.

BULLETIN MENSUEL

DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

MOIS DE DÉCEMBRE.

M. Ernest Renan communique des extraits d'une lettre de M. Clermont-Ganneau, correspondant de l'Institut à Jaffa, annonçant la découverte d'une nouvelle inscription sabbatique. L'inscription porte ces simples mots : *Limites de Guézer*. Là devait se terminer, à partir de la ville, l'espace de chemin qu'il était permis de parcourir le jour du sabbat. M. Clermont-Ganneau annonce, en outre, qu'il envoie à l'Académie deux moulages, l'un en creux, l'autre en relief, de l'inscription de Siloé à Jérusalem. Ce monument donne un spécimen très précieux de l'ancienne écriture hébraïque.

M. Léon Heuzey communique sur les fouilles de M. de Sarzec, en Mésopotamie, des détails intéressants déjà connus de nos lecteurs. (Voir le numéro de la *Revue* de novembre 1881.)

M. Adrien de Longpérier, retenu chez lui par la maladie, envoie deux notes à l'Académie, l'une intitulée : *Un portrait de la Pythie delphique*. Il s'agit de monnaies de Syracuse, en argent, représentant au droit une tête d'Apollon, au revers une femme dont la chevelure et les vêtements semblent agités par un souffle impétueux. M. de Longpérier voit dans cette femme l'image de la Pythie au moment où elle livre au Corinthien Archias la réponse d'Apollon qui le détermine à fonder Syracuse.

L'autre, beaucoup plus importante, a trait aux récentes découvertes de M. de Sarzec. Le *Livre des Juges*, chapitre III, vers. 8, 10, 11, rapporte que les Israélites furent pendant huit ans réduits en servitude par Chusan Rasathaïm, roi de Mésopotamie, qui fut plus tard vaincu, à son tour, par Othoniel, fils de Cenez, frère de Caleb. Le texte sacré désigne le royaume de Chusan Rasathaïm par ces mots : « Aram Naharaïm », c'est-à-dire *le pays d'Aram aux deux fleuves*. Or, parmi les fragments recueillis par M. de Sarzec, un fragment de bas-relief représente un vase duquel s'échappent deux flots disposés symétriquement et emportant des poissons en sens divergent. N'est-ce pas là un symbole du Naharaïm, de la contrée où le Tigre et l'Euphrate se rencontrent et mêlent

leurs eaux? M. de Longpérier présume que le temple découvert par M. de Sarzec pourrait bien avoir été consacré à la divinité « *des deux fleuves* ». Les constructions importantes qui l'entourent appartiendraient au palais du roi vainqueur d'Israël. On saurait ainsi où placer ce royaume dont la situation était restée jusqu'ici indécise. — Chusan Rasathaïm devait être un roi puissant; l'importance des ruines signalées par M. de Sarzec répond très bien à ce que l'on doit attendre de la résidence d'un prince assez puissant pour avoir réduit le peuple d'Israël en esclavage.

M. Fr. Lenormant achève la lecture de son mémoire sur les antiquités de la terre d'Otrante.

M. Aymonier, capitaine d'infanterie de marine, représentant du protectorat français au Cambodge, communique à la compagnie de curieuses observations ethnologiques, archéologiques et linguistiques faites par lui pendant son séjour en Indo-Chine. L'Académie est très frappée des résultats obtenus et décide que M. le capitaine Aymonier sera recommandé à M. le ministre de l'instruction publique. Il serait très regrettable, pour la science, que les explorations commencées ne fussent pas reprises. Des explorations de ce genre sont celles que le gouvernement doit particulièrement encourager.

H-y.

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES

ET CORRESPONDANCE

—— La Suisse vient de perdre un de ses savants les plus illustres. M. Edouard Desor est décédé à Nice le 22 février.

M. Desor était Allemand d'origine, mais il avait quitté son pays aussi-tôt après ses études terminées. Il vint en France en 1832 et se livra à l'étude de la géologie sous Elie de Beaumont et Prévost. M. Vogt et l'illustre Agassiz l'engagèrent à se fixer en Suisse, et l'associèrent à leurs travaux. Il suivit Agassiz en Amérique, mais, tandis que ce dernier restait aux Etats-Unis, M. Desor revenait dans son pays d'adoption pour occuper la chaire de géologie à Neuchâtel. Il avait été aussi député au Grand-Conseil.

Les travaux de M. Desor sont aussi nombreux qu'importants; ils ont pour objet la géologie des Alpes, les glaciers, *les habitations lacustres du lac de Neuchâtel*, la formation des Alpes, etc. C'est une véritable perte pour la science.

—— Nous extrayons du *Bulletin critique*, deuxième année, nº 12, 1er novembre 1881, l'article suivant, complétant les renseignements que nous avons donnés sur l'*Exposition de la cour Caulaincourt :*

« *L'Epigraphie romaine à l'Exposition d'Utique.* — On sait comment furent entreprises les fouilles d'Utique. Des hommes riches et intelligents se réunirent pour faire les frais de cette expédition archéologique; M. le comte d'Hérisson fut chargé de la diriger et obtint du ministre de l'instruction publique une mission gratuite. Arrivés à Tunis le lundi 31 janvier, les membres de la commission ouvrirent les travaux le mardi 8 février, et les continuèrent sans interruption jusqu'au mercredi 30 mars.

Revenu en France, M. le comte d'Hérisson organisa une exposition publique des objets recueillis dans les fouilles, et aussi, il faut bien le dire, achetés dans le pays; le ministre des travaux publics mit à sa disposition les appartements occupés autrefois dans le palais du Louvre par le gouverneur de Paris. Il est à regretter que les organisateurs ne s'en soient pas tenus là; mais les objets furent accompagnés d'étiquettes explicatives,

et un volumineux rapport fut imprimé et mis en vente [1]. On peut être intelligent, avoir le goût et même l'amour des choses antiques, diriger avec habileté et succès des fouilles archéologiques, mais, hélas! on n'est pas pour cela archéologue; on n'improvise pas les sciences positives; il faut les avoir apprises. Nous ne voulons, au sujet de cette exposition et de ce rapport, examiner que la manière dont a été traitée l'épigraphie romaine, laissant à de plus compétents le soin de s'occuper des autres parties qui paraît-il, donnent prise à non moins de critiques.

Il est impossible que nos lecteurs ne soient pas un peu au courant de la question; à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, M. Ed. Leblant se fit un devoir de protester, au nom de la science française, contre les bizarres commentaires inscrits sur les étiquettes [2]. Il fut bien établi que cette exposition a un caractère absolument privé, que l'administration de notre Musée des antiques n'y a eu aucune part et que les anciens appartements du gouverneur de Paris sont absolument distincts des locaux attribués aux musées nationaux. Du paisible domaine de la science, cette discussion passa dans la presse quotidienne; M. le comte d'Hérisson répondit, dans un journal [3], aux critiques du savant académicien. M. Ed. Leblant avait reproché à M. d'Hérisson de prendre pour des mots phéniciens, écrits en caractères latins, des noms de potiers romains fort connus; il avait également cité une inscription chrétienne, contenant une formule des plus usitées :

CANDI
DAFIDILI
S·INPACE

Candida fidelis in pace, c'est-à-dire: « Candida, fidèle (du Christ), (repose) dans la paix », et que l'étiquette traduit : « Candida, fille d'Eydix », en y ajoutant le commentaire suivant : « *Eydix, dont le nom veut dire Bacchus dans l'Hadès, devait appartenir à une famille sacerdotale.* » M. d'Hérisson, dans sa réponse, maintient la lecture EIDICIS, déclare les noms de potiers lus par M. Ed. Leblant « aussi fantastiques que son FIDILIS », et conseille à son savant contradicteur « d'apprendre à lire les simples caractères romains ». Quelques jours plus tard M. d'Hérisson publiait, dans le *Figaro* [4], le fac-similé de l'inscription de Candida, prenant le public comme juge entre M. Ed. Leblant et lui. Il est vrai que le F a une

1. *Relation d'une mission archéologique en Tunisie*, par le comte d'Hérisson, chevalier de la Légion d'honneur, officier d'académie; Paris, Société anonyme des publications périodiques, un vol. in-4°, planches et figures, 1881.

2. Séance du 7 octobre 1881 ; cf. le compte rendu du *Journal officiel*, du 10 octobre.

3. *Le Clairon* du 12 octobre.

4. *Le Figaro* du samedi 15 octobre.

forme particulière qui lui donne l'apparence d'un E, et que le L ressemble à un C; mais ces formes de lettres sont connues; elles se rencontrent sur plusieurs inscriptions dans des mots où la confusion n'est pas possible, par exemple, le F dans les mots *defunctus*, *februarias*, le L dans le mot *sepultus*[1]. M. Ed. Leblant d'ailleurs prépare, pour la *Revue archéologique*, un mémoire où il donnera les preuves à l'appui de sa lecture, non pour les épigraphistes, qui n'ont pas besoin de cette démonstration, mais pour le public que la forme peu commune des lettres a pu tromper.

Nous avons, en parcourant l'exposition d'Utique et en lisant le rapport, pris des notes dont nous mettrons quelques extraits sous les yeux des lecteurs du *Bulletin*.

M. d'Hérisson use, pour interpréter les lampes romaines, d'un procédé singulier: le nom du potier est, bien entendu, un mot phénicien; de plus, les sujets représentés sur ces lampes sont traduits par M. d'Hérisson en mots phéniciens, et le tout forme des phrases de la plus haute fantaisie; voici quelques exemples:

Une lampe porte le nom de potier, bien romain: LMVNPHILE, *L(ucius) Mun(atius) Phile(ros)*; sur la lampe est représentée une couronne. Lisons l'étiquette:

« Lampe phénicienne portant les lettres LMVNPNILB, une couronne NZR.

« *Il est sequestré au fond de la maison du Lybien.* »

Une autre lampe porte le nom du potier COPPIRES, *G(aius) Oppi(us) Res(titutus)*; c'est une marque fort connue, qui n'a, à coup sûr, rien de phénicien; on l'a trouvée un peu partout; on en conserve des spécimens aux musées de Bâle, de Darmstadt, de Bruxelles, de Narbonne, de Meester, à Rome[2]. Sur la lampe est représenté, autant que je m'en souviens, un guerrier. Voici l'étiquette:

« Lampe phénicienne portant les lettres COPPIRES, un homme armé CBR, un riche. — *Le riche apaise la colère de la face de la pauvreté.* »

Sur une inscription chrétienne, on lit: HIS SEMPER IN PACE; ces mots, phéniciens comme toujours, sont lus et traduits: « HIS SEMLHR. — *A bientôt, tu penches aussi vers la tombe.* »

Un fragment d'inscription: OB HONOREM FLAMONI, nous donne l'occasion de faire la connaissance d'un Jupiter Flamonius[3].

1. C'est ce que M. Ed. Leblant a fort bien démontré à la *Société nationale des antiquaires de France*, dans la séance du mercredi 19 octobre. Là, comme à l'Institut, tout le monde partageait l'opinion du savant épigraphiste, quoi qu'en dise son honorable contradicteur. Cf. *Académie des inscriptions et belles-lettres*, séance du vendredi 21 octobre, compte rendu du *Journal officiel*, n° du 24 octobre.

2. C. M. H. Schuermans, *Sigles figulins (époque romaine)*; Bruxelles, 1867, in-8, n° 4025, p. 196.

3. *Relation d'une mission archéologique*, p. 124 et 135.

Un plat en terre, trouvé dans une tombe, est accompagné de cette étiquette : « *Cuisine de Proserpine, sépulture grecque. Le dîner du mort se compose d'une lampe de terre, d'un chapelet funéraire ou électre, d'une vieille monnaie, d'un bijou et d'un phallus en bronze, le tout jeté avec de la terre dans un plat à fruits.* » Comprenne qui pourra ! Ce singulier repas n'était cependant pas dédaigné, car une marque de potier, au fond d'un plat rouge, décoré pour la circonstance du nom de *patère libatoire*, est interprétée comme il suit : « *Répha (le mort) demande son dîner.* » Ce repas hétéroclite ne peut guère avoir un heureux résultat ; en effet, sur une inscription funéraire, les sigles si connus [O]TBQ — TTLS : [*o(ssa)*] *t(ua) b(ene), q(uiescant) t(erra) t(ibi) l(evis) s(it)*, sont ainsi lus et traduits : « Les six lettres I B Q I I I, qui n'ont aucun sens en latin, ni comme sigles ni autrement, donnent les trois mots phéniciens *Iob qi aii, le glouton vomit dans l'Hadès* [1]. » Mais tout est bien qui finit bien : une lampe grecque, ornée d'un monogramme, est interprétée : « *Elle guérit le glouton.* »

Mais je m'aperçois que, entraîné par le comique irrésistible de ces commentaires et interprétations, je me laisse aller à des rapprochements trop peu sérieux. Qu'il suffise de dire que tout est de cette force. Encore un mot, et je termine : M. d'Hérisson a publié, à la suite de son rapport, une série de textes épigraphiques ; presque tous avaient déjà été donnés par le tome VIII du *Corpus inscriptionum latinarum*. J'ai eu la curiosité de comparer, avec ceux du *Corpus*, les textes de M. d'Hérisson. Il y a lieu de regretter qu'ils les ait publiés ; ils font généralement double emploi, et sont relevés avec une négligence qui les rend souvent méconnaissables. Nous ne voulons pas allonger indéfiniment ces notes en citant des exemples ; ce sera fait ailleurs.

M. d'Hérisson a eu la générosité de faire don au Louvre de la part qui lui reviendra dans les objets exposés ; plusieurs de ses collègues ont suivi son exemple ; on ne saurait trop les en féliciter ; il y a, dans cette collection, des inscriptions intéressantes et des antiquités qui ne seront pas déplacées dans notre Musée des antiques. H. THÉDENAT. »

Octobre 1881.

—— Une découverte d'une grande importance archéologique, et qui se rattache à celles que l'on fait en ce moment même à Beire, vient d'avoir lieu sur le territoire de Saint-Julien-du-Val, lieu dit *aux Vernes*.

Dans un trèfle appartenant à M. le marquis du Parc, on a trouvé, à peine à cinquante centimètres du sol, des restes de constructions de la belle époque gallo-romaine, et que l'on peut d'ores et déjà faire remonter au troisième, peut-être au deuxième siècle de notre ère.

Ces constructions sont en moyen appareil et toutes en belles pierres blanches d'Asnières, comme les monuments du Dijon primitif. Elles

1. *Ibid.*, p. 140-141.

couvrent une surface immense et que l'on peut évaluer à quatre ou cinq mille mètres carrés, d'après les sondages faits jusqu'à présent.

Une base de colonne cannelée, de 80 centimètres de largeur, donne une idée de l'importance des édifices qui s'élevaient là.

L'objet le plus curieux, dit le *Progrès de la Côte-d'Or*, est certainement une baignoire ou bassin en mosaïque, dont les conduites en pierre, pour l'écoulement des eaux, sont encore en place, parfaitement cimentées, et comme si elles avaient été posées l'année dernière.

Des traces de charbon, à côté de la chambre de bain, indiquent les restes de l'hypocauste.

Une autre chambre, pavée de grands carreaux de brique rouge, comme dans beaucoup de thermes antiques, ne laisse aucun doute sur la destination de cette partie de l'édifice.

Parmi les débris caractéristiques ramassés dans les ruines de ces thermes, sont des fragments de tuyaux de chaleur en terre cuite, striés au dehors et encore couverts de mortiers et d'enduits divers, des clous à deux têtes ou *fiches pattes*, des pierres sciées et polies, et enfin des enduits de mortiers de plusieurs couleurs, mais où le rouge domine ; ils rappellent à s'y méprendre ceux de la *cella* découverte derrière une des tours du *Castrum Divionense*, rue Longepierre, en 1865.

Une fontaine, que le drainage a fait disparaître il y a quelques années, la fontaine des *Vernes*, coulait à vingt mètres de ces thermes.

Des amphores brisées (l'une contenait de la cendre et des restes d'ossements), des vases funéraires, des *terres de Samos* ornementées, de la verrerie, des médailles, de menus objets de bronze encore indéterminés et beaucoup d'ossements d'animaux, parmi lesquels des défenses de sangliers, complètent les trouvailles faites jusqu'à ce jour aux *Vernes*.

Une remarque importante : les ruines de tant de constructions n'ont produit aucun exhaussement du sol, et on ne voit point de *murger* aux environs. Cela prouve que les matériaux ont dû être enlevés et transportés au loin.

Une voie romaine se dirigeant de Beire sur Norges passait dans la direction des *Vernes*.

Maintenant, une question. Sommes-nous en présence d'une ville gallo-romaine? Il est encore impossible de se prononcer; mais je croirais plutôt à une grande villa, comme celle d'Ognes par exemple.

Nul historien, que je sache, n'a encore parlé de la *Cité de Vernes*. Cependant une légende vague, indécise, incolore, existe sur une ville de *Nantes en Bourgogne*, dont le village de Flacey serait un reste. Voilà tout. Est-ce un souvenir de la *villa* assise sur les bords du grand bourg de Flacey, qui lui-même a disparu ?

La commission des antiquités de la Côte-d'Or va certainement s'occuper de cette découverte et diriger les fouilles avec la haute compétence qui la caractérise. C'est une belle page à ajouter à ses mémoires. Le temps est d'ailleurs propice, les travaux sont peu difficiles, et le proprié-

taire, M. du Parc, est, dit-on, disposé à s'y prêter de la meilleure grâce du monde.

Un dernier mot. Les curieux s'amusent à détacher les cubes des mosaïques, à briser les poteries pour voir la finesse de la terre, à emporter les petits objets de fer ou de bronze mis à jour, etc., etc. Tout cela est sans valeur pour eux, et c'est autant de perdu pour l'histoire. Il faut laisser ces choses à leur place, afin que les hommes compétents puissent reconstituer ce passé. Les intelligentes populations de Saint-Julien, de Clénay, de Flacey, de Marsannay le comprendront et mettront les travaux des *Vernes* sous la sauvegarde publique. (*Journal des Débats.*)

— Nous trouvons dans le *Levant Herald* du 4 janvier le récit suivant, sous ce titre : *Le trésor du roi Dakianos.*

« Tarse, 24 *décembre*. — La ville actuelle de Tarse est bâtie totalement avec les pierres de la vieille cité de Saint-Paul, pierres tirées des anciens murs qui se trouvent sous le sol de la cité moderne.

Il y a trois ans, un cheikh afghan, retirant des pierres de sa propriété de Tarse, découvrait un vieux puits fermé auprès duquel se trouvait un de ces jolis pavés en mosaïque que l'on rencontre assez souvent dans le pays. Le cheikh rapporta sa découverte au caïmakam de Tarse, Hadji Nouri bey, et lui dit de plus que les trésors du roi Dakianos, soit plus de 40 millions de livres, 920 millions de francs, gisaient sous ce pavé.

Hadji Nouri, trompé par la prophétie du cheikh, se rendit de nuit sur les lieux et fit recouvrir l'emplacement de terre. Le cheikh mourut plus tard et le projet d'Hadji Nouri d'extraire les trésors ne fut gêné que par sa destitution pour inconduite. Lorsqu'il eut fait deux ans de prison à Adana et à Tarse, il vint à Constantinople, où il réussit non pas seulement à obtenir un firman du Sultan, mais à amener M. Tiano, banquier autrichien de Constantinople, à l'accompagner sur les lieux avec un personnel d'ingénieurs et à fournir les fonds nécessaires à l'extraction des trésors apocryphes du roi imaginaire. Hadji Nouri ne fit jamais mention de la prophétie du cheikh, mais il attribua sa connaissance du mystère à un vieux livre arabe qu'il avait trouvé. A son arrivée, la première chose faite fut d'acheter l'endroit avec la connivence et sous le nom d'un certain Hadji Mehemmed Courani pour quelques centaines de piastres. Celui-ci le revendit à M. Tiano pour 180 livres.

C'est en octobre qu'on commença à creuser. Lorsqu'on trouva le puits et le pavé en mosaïque, on se prit à croire au reste de l'histoire.

En conséquence, S. Exc. Abdin pacha vint d'Adana, on plaça des gardes qui veillaient jour et nuit pour empêcher l'enlèvement des trésors.

M. Tiano ayant dépensé en vain 1,200 livres environ et toute espérance étant perdue par les ingénieurs, Hadji Nouri fut arrêté, mis en jugement, dépouillé de toute valeur qu'il avait en sa possession, puis on lui permit de revenir avec M. Tiano à Constantinople, rendre compte de la prophétie à laquelle il a voué son existence.

Le pavage découvert, sans être très rare, est fort beau. Il est tout en mosaïque et la partie découverte mesure environ 10 mètres de long sur 8 de large. Dans le centre est un carré de 4 mètres de long sur 3 de large, et finalement au milieu est une figure d'homme entourée de quatorze poissons. A chaque coin du carré se trouve une image de femme inclinée sur un rocher. L'un porte l'inscription *Samos*, l'autre *Délos*, le troisième *Andros* et le quatrième, quoique brisé, semble représenter *Cheios*. On suppose que le dessin représentait l'archipel grec, avec Neptune au centre entouré de ses nymphes. Je regrette de dire que ce pavé, qui était une œuvre d'art méritant de figurer dans un musée quelconque, a été détruit par les enfants musulmans au départ de M. Tiano. »

—— On s'occupe avec ardeur, en Amérique, de fonder à Athènes une école américaine analogue aux Écoles française et allemande.

Elle aurait pour titre : *École américaine de littérature classique, d'art et d'antiquités à Athènes*. Il va sans dire qu'elle serait établie et entretenue à l'aide de sommes réunies par l'initiative privée, sous le patronage des habiles et zélés directeurs de cet *Institut archéologique américain* qui a fourni aux frais de ces fouilles d'Assos dont nous avons rendu compte dans le numéro précédent.

—— On lit dans le journal de Constantinople *Stamboul*, en date du 7 janvier, la nouvelle suivante, où les chiffres peuvent être empreints de quelque exagération, mais qui doit contenir une part de vérité :

« Une collection de la plus haute importance pour les orientalistes est en route pour Londres.

Elle consiste en 5,000 tablettes cunéiformes, découvertes par M. Hormuzd Rassam, à Sipara, près de Babylone.

On suppose que ces tablettes constituent la librairie mentionnée par Bérosus comme contenant des annales antédiluviennes, copiées sur des documents plus anciens, par ordre du roi Sargon Ier, qui vivait dix-huit cents ans avant Jésus-Christ. »

—— Ἀθήναιον, 1881, 4e cahier du tome X (septembre, octobre, novembre et décembre). Nous signalerons dans ce cahier les articles suivants :

Chatzidakis, *Additions à la première contribution à l'histoire de la langue grecque moderne*. — *Deuxième contribution à l'histoire de la langue grecque moderne*. — E. Kastorchis, *Du théâtre où ont été jouées à Rome les pièces grecques*. — P. N. Pappageorgios, *Un nouveau manuscrit d'Euripide*. — A. S. Koumanoudis, *Épées de Mycènes*, avec une planche. (Article des plus curieux. Ornements et figures, dans la décoration de ces épées, ont un caractère assyrien des plus marqués.) — E. Kastorchis, *Travaux de la Société archéologique*. (La Société archéologique, obligée d'interrompre ses fouilles, s'est occupée d'achever l'installation des musées d'Athènes; on ne saurait trop applaudir à son zèle; mais pourquoi faut-il que nous lisions à

la fin de ce rapport quelques mots qui semblent indiquer que la Société compte s'opposer à la convention préparée pour confier à l'École française le soin et les dépenses des fouilles projetées à Delphes, comme elle a combattu les fouilles d'Olympie? Quelle mesquine jalousie! Qu'importe que les fouilles se fassent par des mains allemandes, grecques ou françaises, pourvu qu'elles se fassent, et qu'elles se fassent vite et bien? La Grèce ne doit-elle pas, dans tous les cas, conserver les objets que produisent ces fouilles? Nous ne saurions comprendre ni excuser ce sentiment, vraiment indigne d'hommes éclairés et savants.)

— On vient de découvrir sur le plateau de Vaux-Castille, qui domine cette commune, toute une nécropole. Déjà de nombreux silex taillés avaient été recueillis, et plusieurs fois on avait mis à jour des cercueils de pierre; aujourd'hui c'est tout un ossuaire qui vient d'être trouvé 50 ou 60 centimètres à peine du sol. A quelle époque peuvent remonter ces ossements? Il est impossible de le dire quant à présent.

Ces sépultures sont-elles gauloises, gallo-romaines ou mérovingiennes Dans tous les cas, le nombre en est considérable et cela mérite d'être étudié avec soin.

Saint-Quentin, 6 février.

— On annonce une découverte archéologique très intéressante, faite en Asie Mineure, par M. Ramsay, qui a reçu de l'université d'Oxford une bourse le mettant à même de voyager pendant trois années.

M. Ramsay, en explorant la vallée supérieure du Méandre, a découvert un cimetière phrygien qui n'a encore été mentionné par aucun voyageur. Les premières fouilles opérées font espérer de riches trouvailles, tant en inscriptions qu'en œuvres d'art.

Le compte rendu des recherches de M. Ramsay sera publié dans le prochain bulletin de la *Society for promotion of Hellenic studies.*

(*Stamboul*, 11 janvier.)

— Nous trouvons dans le numéro du Παρνασσός pour les mois d'octobre et de novembre 1881 des renseignements, donnés par M. Dragatsis, sur les découvertes qui ont été récemment faites au Pirée. On y a trouvé deux nouvelles stèles avec inscriptions indiquant la limite d'une enceinte. L'une et l'autre sont du ve siècle. On lit sur l'une:

προπύλο δημοσίο δρος,

et sur l'autre:

ἐροίο (ἡρῴου)δρος.

En creusant le port, on y a recueilli différents débris qui ont tous leur intérêt: 1° un bas-relief appartenant à la série de ce qu'on nomme les repas funéraires; 2° un petit autel auquel sont adossées trois figures dont malheureusement les têtes manquent.

Dans le même numéro, M. Solomos donne une notice sur un lion en marbre blanc, conservé à Cythère, où l'on avait voulu voir un ouvrage vénitien; il y reconnait, d'après les qualités et le style du travail, une œuvre grecque de l'époque classique, et il en donne une esquisse qui paraît confirmer son dire.

—— On a découvert il y a quelques jours, dans l'île de Werst (Altofen, Hongrie), un monument funéraire, élevé, ainsi que l'indique une inscription qu'il porte, par Sabinus, gouverneur de la Pannonie Inférieure. Cette intéressante trouvaille a été transportée au musée national de Pesth.

(*The Levant Herald*, 11 janvier).

—— *Bullettino della commissione archeologica communale di Roma*, 9ᵉ, année, nº 4, octobre-décembre 1881 :

Ig. Guidi, *Inscription grecque du moyen âge, de Corcyre* (pl. XII).— R. Lanciani, *Supplément au volume VI du Corpus inscriptionum latinarum* (pl. XIII).— Gherardo Ghirardini, *D'un bas-relief hiératique découvert sur l'Esquilin* (pl. XIV).— Aug. Castellani, *La litière du Capitole* (pl. XV-VIII).— E. Caetani Lovatelli, *Stèle votive antique avec une Minerve en bas-relief qui a sur la tête la Gorgone* (pl. XIX-XX). — Catalogue des objets d'art antique découverts par les soins de la commission archéologique communale, du 1ᵉʳ janvier au 31 décembre 1881, et conservés au Capitole et dans les magasins communaux. — Actes de la Société et dons reçus par elle.

—— *Archæologische Zeitung* de Berlin, 1881, 3ᵉ cahier :

K. Lange, *l'Athena Promachos de Phidias* (un bois dans le texte). — A. E. J. Holwerda, *Etudes olympiques*, III. *Sur le Pentathlon* (planches 10 à 13). — *Rapports. Les acquisitions du musée royal de Berlin pendant le cours de l'année* 1880. II. *Acquisitions de l'antiquarium.*

3

1

4

2

3. 4. Tumulus N° 2

1. 2. Tumulus N° 1

TUMULUS DE LA HAUTE SAÔNE
(Mercey sur Saône)

LES TUMULUS

DE

LA VALLÉE DE LA SAONE SUPÉRIEURE

Il existe dans la vallée de la Saône, sur les deux rives de cette rivière, en amont et en aval de la ville de Gray, un certain nombre de tumulus dont plusieurs sont encore inexplorés.

Ces tertres funéraires, d'une date qui n'est pas encore exactement précisée, semblent avoir été édifiés plus particulièrement dans le voisinage des gués assez fréquents dans cette portion du cours de la Saône, qui n'est pas, au moins dans sa partie supérieure, cette rivière légendaire dont l'œil ne peut distinguer dans quel sens se dirigent ses eaux [1]. Ici, son lit présente une succession de bas-fonds et de seuils; au nombre de ces derniers, les plus étendus sont les gués d'Apremont et de Savoyeux, qui ont été récemment l'objet d'importantes dérivations nécessitées par les besoins de la navigation; et c'est précisément dans leur voisinage immédiat que s'élèvent les six tumulus qui ont été fouillés en 1879 et 1880. Ces gués, qui de tout temps ont constitué des passages très faciles par les eaux ordinaires, ont été certainement utilisés par les populations anciennes, dans leurs migrations successives. Souvent disputés sans aucun doute, même par des peuplades rivales établies à demeure fixe sur chaque rive, ils ont dû être, dans les temps préhistoriques, le théâtre de nombreux combats; les armes de pierre, de bronze et de fer que ramène chaque jour la drague en sont d'ailleurs la preuve irrécusable.

Les tumulus de la vallée de la Saône supérieure ont-ils été élevés à la suite de ces combats? ou bien sont-ils les sépultures des chefs des tribus qui ont séjourné plus ou moins longtemps ou qui se sont fixées

1. « Flumen est Arar, quod per fines Æduorum et Sequanorum in Rhodanum influit incredibili lenitate, ita ut oculis in utram partem fluat judicari non possit. » Cæsar, *Comm. de bello Gallico*, lib. I, c. XII.

définitivement dans cette vallée? Ces questions me paraissent difficiles à résoudre dans l'état actuel de nos connaissances sur l'antiquité gauloise. Toutefois il est certain que ces tumulus ne font partie d'aucune nécropole; ils sont isolés ou réunis par groupes de deux ou trois.

J'ai déjà fait connaître le contenu du tumulus d'Apremont exploré au mois d'octobre 1879[1]. Il me suffit de rappeler ici que cette butte tumulaire, de dimensions considérables, complètement isolée, renfermait une sépulture sur char à quatre roues, avec un riche mobilier funéraire qui a trouvé sa place dans les collections du Musée national de Saint-Germain.

Depuis j'ai fouillé, dans le courant de l'année 1880, cinq autres de ces tumulus, trois sur la rive gauche de la Saône, ceux de Mercey-sur-Saône, et deux sur la rive droite, ceux de Savoyeux. Voici le résultat de ces dernières explorations.

I

LES TUMULUS DE MERCEY-SUR-SAONE.

Dans le bois communal du *Vernois*, à une centaine de mètres au nord-ouest du chemin vicinal qui, du hameau des Huguevilles, conduit à Mercey, on remarque trois monticules espacés les uns des autres de trente à soixante mètres; ils sont connus sous le nom de : *les Tassenières*[2]. Comme à la plupart des monuments de ce genre, une vieille tradition s'y rattache. Autrefois, disent les vieilles gens de Mercey, chaque nuit de Noël, à minuit, les fougères de cette partie du bois paraissaient être tout en flammes[3].

Ces trois monticules sont élevés sur un sol plat, de nature sablonneuse, déposé pendant la période des alluvions anciennes de la Saône. Ils sont eux-mêmes constitués par un sable siliceux, très perméable et par conséquent peu propice à la conservation, non seulement des restes humains, mais aussi des objets en fer, en bronze et en bois

1. *Matériaux pour l'histoire primitive et naturelle de l'homme*, 2e série, t. XI, 1880.

2. *Tassenières*, terriers de blaireaux, dont le nom vulgaire est *taissons*.

3. Le bois du Vernois aurait-il été un de ces bois sacrés, retraite inviolable des drides, qui, au dire de Lucain, offraient parfois, sans se consumer, l'image d'un vaste incendie? Il est bon de noter aussi que dans les forêts de la vallée de la Saône on rencontre, sur le chêne et sur l'érable, le gui des druides, *loranthus Europœus*, Linn.

qui composent en grande partie le mobilier funéraire des sépultures gauloises de la région. L'absence de toute dépression du sol immédiatement voisin indique que les terres qui sont entrées dans leur construction ont été apportées d'une certaine distance, et une mare éloignée d'une soixantaine de mètres semble devoir son origine à l'extraction de ces terres.

De même qu'à la Motte d'Apremont, j'ai observé, disséminés dans toutes les parties de ces tombelles, de nombreux charbons, des tessons de poterie avec quelques rares éclats de silex. Un autre caractère les rattache au tumulus d'Apremont : c'est l'absence complète de réduit sépulcral et de tout encaissement ou noyau de pierre contenant ou protégeant la sépulture ; circonstance qui doit être attribuée à un rite funéraire particulier, et non au manque de pierre, car le calcaire jurassique forme exclusivement l'ossature des coteaux qui dominent la vallée à une faible distance. Chacun d'eux paraît n'avoir renfermé qu'une sépulture unique.

Celui de ces tumulus auquel j'ai donné le n° 1 a trente-trois mètres de diamètre ; il est élevé d'environ deux mètres. Attaqué au moyen d'une excavation centrale de huit mètres de diamètre, il m'a fourni d'abord une petite hachette en pierre, au tranchant poli et affilé (pl. III, n° 2), mais en partie brisé, recueillie au niveau du sol environnant. Puis, à environ un mètre au-dessous de ce premier niveau, au fond d'une sorte de puits large de $1^{m},20$ et creusé dans le terrain naturel, au milieu d'un remblais mélangé de charbons comme les terres supérieures, j'ai rencontré une urne en terre à deux anses, d'une forme assez gracieuse, à côté de laquelle étaient répandus des ossements à demi calcinés et réduits en très menus fragments (pl. III, n° 1). Ce vase, trouvé intact et un peu penché dans la fosse, était rempli d'une terre de nuance brune, plus foncée que celle de la fouille, ayant l'apparence de cendres ; les racines des arbres y avaient apporté un abondant chevelu. Aucun débris du couvercle qui a dû fermer son ouverture n'ayant été retrouvé, il est à présumer que ce couvercle était en bois et qu'il aura disparu par suite de sa décomposition.

Une petite fosse recélant une urne cinéraire, creusée au centre du tumulus qui la recouvre, est un fait assez rare, sinon unique dans la région, pour que j'aie mis tous mes soins à en constater la réalité en m'assurant que ses parois étaient bien formées par le terrain naturel. Il n'existe sans doute aucun synchronisme entre notre sépulture et celles de Poggio-Renzo (Italie) que plusieurs archéologues, M. Alex. Bertrand entre autres, sont disposés à considérer comme protoceltiques. Toutefois je crois devoir signaler l'analogie que

présente la tombe de Mercey avec les sépultures à *ossuaires* de la contrée circumpadane.

Le tumulus n° 2 de Mercey, d'un diamètre d'environ trente-sept mètres, a été exploré au moyen d'une tranchée de six mètres de large. Les objets qu'il contenait ont été rencontrés à une profondeur de 1m,90, au niveau du sol extérieur; mais la terre sous-jacente à ce niveau a continué à montrer des charbons épars, ainsi que des éclats de silex, jusqu'à une profondeur de 3m,30.

De la couche funéraire, et sur un même plan horizontal, il a été recueilli : 1° une aiguière en bronze ou *œnochoé* un peu déformée



Œnochoé du tumulus de Mercey n° 2.

par la pression verticale; elle avait été enveloppée dans un tissu de laine dont quelques lambeaux, encore souples, y adhéraient avec les débris très reconnaissables du coffre en bois de chêne qui l'avait renfermé [1]; elle ne contenait que du sable de même nature que celui

1. Notre bois représente cette étoffe en double de la grandeur réelle.



Tissu de laine du tumulus de Mercey n° 2, grossi au double de la grandeur réelle.

de la butte; 2° un cercle d'or éloigné d'environ un mètre de l'aiguière, et, plus rapproché de celle-ci, un bracelet également en or [1] (pl. III, n° 3; *id.*, n° 4); 3° un fragment de tôle de bronze estampée, reste d'une ciste à côtes de petite dimension; 4° et enfin une sorte d'armature en fer, rongée par la rouille, occupant une grande partie de la sépulture sur une longueur de plus de deux mètres. Il me semble difficile de voir dans cet assemblage de bandes de fer les débris d'un véhicule quelconque, non plus que les ferrements d'un encaissement en bois qui aurait contenu l'ensemble de la sépulture comme à Apremont.

Le troisième tumulus de Mercey est moins élevé et plus étalé que les deux premiers; le sable qui le constitue est aussi plus friable. Je fondais, sur sa fouille plus facile, de belles espérances qui ne se sont pas réalisées. Une excavation centrale, large de plus de 10 mètres, descendue à une profondeur de 3^{m},50, m'a permis seulement de constater l'existence de charbons et de tessons répandus dans toute la masse, et d'observer, à divers niveaux, des traces d'anciens foyers. Du personnage inhumé il ne restait plus rien, et les objets qui l'ont accompagné dans sa tombe n'ont laissé que des traces indéterminables de fer et de bronze; l'oxydation, d'autant plus énergique que le sol est plus perméable, a tout détruit, laissant par places des taches de sable saturé par l'oxyde de ces objets décomposés.

La contemporanéité de ces trois tumulus ressort de leur groupement, de leurs dimensions sensiblement égales, de leur mode identique de construction, ainsi que de la constance de certains détails, tels que les charbons et les tessons éparpillés et l'absence absolue de tout caveau sépulcral. Ils se rattachent à la Motte d'Apremont par les mêmes motifs, et aussi par la présence dans l'un d'eux d'un cercle d'or de même diamètre que celui que renfermait le premier de ces tertres funéraires.

II

LES TUMULUS DE SAVOYEUX

Un des cantons de la prairie de Savoyeux est désigné sous le nom de l'*île du Moricaud*. Ce nom seul peut déjà être considéré comme

1. Voir plus loin la description de ces objets.

une révélation. Mais une butte évidemment construite de main d'homme vient encore affirmer qu'une vieille légende, aujourd'hui perdue, a dû se rattacher à ce lieu. Cette butte, éloignée seulement de dix mètres de la berge, sur la rive droite de la Saône, avec les quelques hectares de pré qui l'environnent, est séparée du reste de la prairie par une dépression dans laquelle on reconnaît facilement un ancien bras de la rivière. Aussi n'est-il pas douteux qu'autrefois il existait là, comme d'ailleurs le nom du canton l'indique, un îlot submersible sur lequel un tumulus a été élevé.

Le diamètre de celui-ci est de vingt-cinq mètres et sa hauteur d'environ deux mètres. Il a été construit avec une terre argileuse, grasse et compacte, très difficile à fouiller et provenant évidemment d'un ancien marécage. Du gravier, de même nature que celui du lit actuel de la Saône, est entré aussi, mais en faible proportion, dans la construction de la butte, qui renfermait pêle-mêle des débris de végétaux, des troncs d'arbres et des lambeaux de planches grossières passées à l'état tourbeux, des fragments de poterie rouge et noire, débris de vases de grandeurs et de formes diverses, avec des charbons, des pierrailles portant l'empreinte du feu, et de très nombreux morceaux d'argile irrégulièrement calcinés. Ces derniers sont les débris de l'enduit d'une cabane de construction identique à celles des populations lacustres. Aucun doute n'est possible à ce sujet, car les plus gros morceaux ont très nettement conservé l'empreinte des clayonnages sur lesquels l'argile a été appliquée. Tous ces débris réunis dans la tombe portent à croire qu'elle a été élevée dans le voisinage, sinon sur l'emplacement même, de l'habitation du défunt [1].

C'est à une profondeur de deux mètres que s'est présentée la couche funéraire; elle a donné, sur un des côtés, quelques ossements fragmentés et indéterminables, mélangés à une terre charbonneuse, et au centre, une portion de mâchoire de ruminant, des dents de porc ou de sanglier, avec quelques ferrements altérés et passés à un état presque terreux.

1. M. Ed. Flouest a déjà émis l'opinion que les traces de foyers signalées dans certains tumulus pouvaient être le résultat de l'embrasement de la demeure du mort, demeure qui, construite en bois, en clayonnages et en chaume, pouvait être facilement convertie en bûcher funèbre. (*Notes pour servir à l'étude de la haute antiquité en Bourgogne*, 4e fascicule : *les Tumulus des Mousselots*, p. 32, en note.)

Le second des tumulus de Savoyeux se trouve aussi sur la rive droite de la Saône, au lieu dit *le Tremblois*, sur l'emplacement d'un bois défriché depuis une vingtaine d'années. Il est situé au pied d'un coteau constitué par la roche jurassique et sur un sol de sable siliceux. Il ne consiste plus qu'en une surface mamelonnée, d'un relief de 0^m,80 ; mais il a dû avoir une plus forte dimension avant que les travaux de défrichement et de culture l'aient en partie nivelé. Sa distance de la Saône est de cinq à six cents mètres.

C'est le 3 septembre 1880 que je fus averti de la fouille exécutée sur ce point, trois jours auparavant, par MM. Robert et Girard, employés de M. Alf. Chalandre, propriétaire du terrain, à l'obligeance duquel je dois l'abandon gracieux de la riche trouvaille qui en a été le résultat. Les objets qui composent celle-ci, recueillis à 0^m,80 de profondeur, c'est-à-dire au niveau du sol sur lequel le tumulus a été édifié, consistent en un grain de collier en terre cuite, deux perles d'ambre rouge, un cercle et un bracelet d'or, un *lébès* en bronze, une serpe en fer à douille, une bouterolle également en fer, et les nombreux débris d'un chariot dont les bandages des quatre roues, régulièrement espacés, occupaient les quatre angles de la sépulture. Malheureusement, les explorateurs n'ayant pas relevé méthodiquement la situation de chacun de ces objets, il n'est pas possible de donner un plan de la sépulture indiquant exactement la place qu'ils y occupaient [1].

Une fouille complémentaire, à laquelle j'ai présidé, ne m'a pas fourni autre chose que des éclats de silex et un fragment de gros fil de bronze tordu en spirale, segment d'un anneau qui, d'après la courbure de ce fragment, a pu avoir un diamètre de 18 à 20 centimètres et me paraît être un débris de torques. Mais cette seconde fouille m'a permis de faire une constatation qui n'est pas sans intérêt : la sépulture, dépourvue comme les précédentes de tout réduit central, avait été déposée au centre d'un grand cercle formé par de menues pierrailles.

Sur un des côtés du tumulus, et en dehors de la sépulture, la première exploration avait découvert une grande amphore romaine, à base conique, dont les anses et le goulot, intentionnellement brisés, étaient répandus alentour. La présence de cet objet ne peut s'expliquer que par un de ces faits de sépulture gallo-romaine, superposée et introduite dans un tumulus gaulois, dont on a déjà signalé plus

1. Voir plus loin la description de ces objets.

d'un exemple. Le voisinage d'une importante villa [1] et d'une bourgade gallo-romaine [2], sur les ruines de laquelle le village actuel de Seveux est assis, vient à l'appui de cette hypothèse.

E. PERRON.

Gray, 20 janvier 1882.

(*La suite prochainement.*)

1. La villa de Membrey, explorée en 1841, par M. Matty de Latour.
2. Celle de *Segobodium* mentionnée à la Table de Peutinger.

LETTRE A M. CLERMONT-GANNEAU

SUR

UNE MONNAIE INÉDITE DE JOPPÉ

J'extrais d'une lettre qui m'a été adressée de Beyrouth, à la date du 18 janvier 1882, la notice ci-dessous, qui ne saurait manquer d'être accueillie avec intérêt par les lecteurs de la *Revue archéologique*.

Elle nous fait connaître une monnaie antique inédite et tranche du même coup un point controversé de la numismatique palestinienne.

C. C. G.

De toutes les villes de la Palestine, celle qui nous a laissé le moins de monuments numismatiques, c'est Jaffa, l'antique Joppé.

Dans sa *Numismatique de la Terre Sainte*, M. de Saulcy énumère au chapitre de Joppé les quelques rares monnaies de cette ville. Les voici brièvement :

Autonomes. — Deux spécimens, l'un du Cabinet de France, au mythe d'Andromède, et l'autre au type de la galère, rapportés de Palestine par M. de Saulcy lui-même.

« Elagabale. — AVTOK. M. A. ANTONI.... Buste cuirassé et tête nue. ℞. ΦΛΑ—ΙΟΠΠΗϹ. Pallas debout, de face, tenant la haste de la main droite, et s'appuyant de la gauche sur un bouclier, Æ 20 millim. Collection du révérend Reichardt, acquise d'un fellah, près de Jaffa. (*Wiener numism. Monatschr., III*, p. 192 et 193, n^os^ de juillet à décembre 1867, fig. 2, tab. 6.; déjà publiée en 1862, *Unpub. Gr. Imp. coins*, p. 18, n° 27.) M. Reichardt voit la date 531 dans le mot ΦΛΑ ; *peut-être bien n'est-ce qu'un surnom*, ΦΛΑ(ΟVΙΑϹ). »

M. de Saulcy ne se trompait pas en avançant que ΦΛΑ était l'équivalent de ΦΛΑΟΥΙΑC. La monnaie que je possède dans ma collection et qui fait l'objet de cette note apporte à cette conjecture une confirmation décisive.

Voici la représentation et l'explication de cette monnaie unique jusqu'ici :



Elagabale. — ΑΥΤΟΚ. Μ. Α. ΑΝΤΩΝΙΝΟC. Buste de l'empereur à droite, les épaules drapées et la tête laurée. ℞. ΙΟΠΠΗC—ΦΛΑΟΥΙΑC, en toutes lettres. Pallas debout vers la droite : de la main droite elle tient la haste; de la gauche, le bouclier posé à terre.

Æ. 0m,020 × 0m,0215.

Pièce bien conservée et recouverte d'une belle patine noire. Je l'ai acquise d'un Persan venant d'Ascalon.

M. de Saulcy avait donc raison d'interpréter ΦΛΑ par l'épithète ΦΛΑΟΥΙΑC et non par la date 331, comme l'a fait M. Reichardt.

T. H. DARRICARRÈRE.

INSCRIPTION

DE

L'ARA NARBONENSIS[1]

De nombreux auteurs, dont nous donnerons ailleurs la liste, ont étudié l'inscription consacrée à l'autel d'Auguste, qui fut découverte à Narbonne en 1564 ou 1566. Toutes les questions qu'elle suggère n'ayant pas été résolues, nous nous sommes livré à de nouvelles recherches. Nous n'avons pas la prétention de croire qu'elles soient définitives.

Cette inscription, qui est au musée de Narbonne [2], se compose de deux textes distincts gravés chacun sur un des côtés d'une longue dalle en marbre blanc. (Haut., $1^{m},11$; ép., $0^{m},26$.)

Deux des côtés (le revers et le latéral gauche) n'ont jamais été travaillés ni polis. Ils étaient probablement cachés par quelque autre partie d'un monument dont cette pierre aurait occupé l'angle.

Elle est brisée en bas. Le texte de la face principale est mutilé. Celui du latéral droit, qui était moins long, est complet.

Voir les deux textes page suivante.

La copie que nous donnons, et qui est due au regretté Edw. Barry, est très fidèle. En la comparant avec le monument, nous n'avons trouvé qu'une très légère restitution qu'on pourrait faire à la première ligne de la seconde inscription. Avant *Narbonesis* on distingue un fragment de l'*s* de *Plebs*.

Les deux textes ne sont pas du même lapicide. Les caractères du

1. Cet article est extrait du recueil d'inscriptions latines en voie de publication dans l'*Histoire générale de Languedoc* (Ed. Privat éditeur).

2. Avant d'arriver au musée, cette inscription a fait de nombreux voyages. Ils sont intéressants surtout pour la topographie de Narbonne, et nous en donnons l'histoire dans notre recueil.

second texte, qui sont les moins réguliers, me paraissent plus anciens. Je signale cette particularité à l'examen minutieux des épi-

A

T · STATILIO · TAVI [illegible]
L · CASSIO · LONGINO
COS · X · Ik · OCTOBR
NVMINI · AVGVSTI VOTVM
SVSCEPTVM · Á · PLEBE · NARBO
NENSIVM INPERPETVOM
QVOD · BONVM · FAVSTVM · FELIXQVE · SIT · IMP · CAESARI
DIVI · F · AVGVSTO · P · P · PONTIFICI · MAXIMO · TRIB · POTEST
XXXIIII · CONIVGI · LIBERIS · GENTIQVE · EIVS · SENATVI
POPVLOQVE · ROMANO ET · COLONIS · INCOLISQVE
C · I · P · N · M · QVI · SÉ · NVMINI · EIVS · INPERPETVVM ·
COLENDO · OBLIGÁVERVNT · PLÉPS · NARBONEN
SIVM · ÁRAM · NARBONE · INFORO · POSVIT · AD ·
QVAM · QVOT · ANNÍS · VIIII · K · OCTOBR · QVÁ · DIE ·
EVM · SAECVLI · FELICITAS · ORBI · TERRARVM ·
RÉCTOREM · ÉDIDIT · TRES · EQVITES · ROMANI
Á · PLEBE · ET · TRES · LIBERTINI · HOSTIAS · SINGV
LAS · INMOLENT · ET · COLÓNIS · ET · INCOLIS · AD
SVPPLICANDVM · NVMINI · EIVS · THVS · ET · VINV
DÉ · SVO · EÁ · DIE · PRAESTENT · ET · VIIII · K · OCTOBR
THVS · VINVM · COLONIS · ET · INCOLIS · ITEM · PRAE
STENT · Ik · QVOQVE · IANVAR · THVS · ET · VINVM
COLONIS · ET · INCOLIS · PRAESTENT · VII · QVOQ
IDVS · IANVAR · QVÁ · DIE · PRIMVM · IMPERIVM
ORBIS · TERRARVM · AVSPICÁTVS · EST · THVRE
VINO · SVPPLICENT · ET · HOSTIAS · SINGVL · IN
MOLENT · ET · COLONIS · INCOLISQVE · THVS · VI
NVM · EÁ · DIE · PRAESTENT
ET · PRIDIE · Ik · IVNIAS · QVOD · EA · DIE · T · STATILIO ·
TAVRO · M/AEMILIO · LEPIDO · COS · IVDICIA
PLEBIS · DECVRIONIBVS · CONIVNXIT · HOSTIAS
SINGVLAS · INMOLENT · ET · THVS · ET · VINVM · AD
SVPPLICANDVM · NVMINI · EIVS · COLONIS · ET
INCOLIS · PRAESTENT
EXQVE · IIS · TRIBVS · EQVITIBVS · ROMA[illegible]
LIBERTINIS · V · I[illegible]

B

[illegible]NARBONESIS · A[illegible]
NVMINIS · AVGVSTI · D[illegible]
CAVIT[illegible]
[illegible]
[illegible]LEGIBVS · IIS · Q · I · S · S ·
NVMEN · CAESARIS · AVG · P · P · QVANDO · TIBI ·
HODIE · HANC · ARAM · DABO · DEDICABO
QVE · HIS · LEGIBVS · HISQVE · REGIONI
BVS · DABO · DEDICABOQVE · QVAS · HIC ·
HODIE · PALAM · DIXERO · VTI · INFIMVM
SOLVM · HVIVSQVE · ARAE · TITVLORVM
QVE · EST · SIQVIS · TERGERE · ÓRNARE ·
REFICERE · VOLET · QVOD · BENIFICII ·
CAVSÁ · FIAT · IVS · FASQVE · ESTÓ · SIVE ·
QVIS · HOSTIA · SACRVM · FAXIT · QVI ·
MAGMENTVM · NEC · PROTOLLAT · ID
CIRCO · TAMEN · PROBE · FACTVM · ESTO · SI
QVIS · HVIC · ARAE · DONVM · DARE · AV
GEREQVE · VOLET · LICETO · EADEMQ
LEX · EI · DONO · ESTO · QVAE · ARAE · EST
CETERAE · LEGES · HVIC · ARAE · TITVLISQ
EAEDEM · SVNTO · QVAE · SVNT · ARAE
DIANAE · IN · AVENTINO · HISCE · LEGI
BVS · HISQVE · REGIONIBVS · SIC · VTI ·
DIXI · HANC · TIBI · ARAM · PRO · IMP ·
CAESARE · AVG · P · P · PONTIFICE · MAXI
MO · TRIBVNICIA · POTESTATE · XXXV
CONIVGE · LIBERIS · GENTEQVE · EIVS ·
SENATV · POPVLOQVE · R · COLONIS ·
INCOLISQVE · COL · IVL · PATERN · NARB
MART · QVI · SE · NVMINI · EIVS · IN · PER
PETVVM · COLENDO · OBLIGAVERVNT ·
DOQVE · DEDICOQVE · VTI · SIES · VOLENS
PROPITIVM

graphistes. On verra qu'elle a son importance. Remarquons en outre que la face principale du monument est en creux et que la face latérale est bombée. Une partie de la troisième ligne du second texte et toute la quatrième ligne ont été martelées.

Voici la traduction de ces textes :

INSCRIPTION DE LA FACE PRINCIPALE.

T. Statilio Tau[ro], L. Cassio Longino co(n)s(ulibus), X K(alendas) octobr(es).

« Numini Augusti votum susceptum á plebe Narbonensium in perpetuom.

« Quod bonum faustum felixque sit imp(eratori) Caesari, divi f(ilio), Augusto, p(atri) p(atriae), pontifici maximo, trib(unicia) potest(ate) XXXIIII, conjugi, liberis gentique ejus, senatui populoque romano et colonis incolisque C(oloniae) J(uliae) P(aternae) N(arbonis) M(artii), qui sé numini ejus in perpetuum colendo obligáverunt, pléps Narbonensium áram Narbone in foro posuit, ad quam quotannís VIIII K(alendas) octobr(es), quá die eum saeculi felicitas orbi terrarum réctorem édidit, tres equites romani á plebe et tres libertini hostias singulas inmolent et colónis et incolis ad supplicandum númini ejus thús et vinum de suo ea die praesten(t), et VIII K(alendas) octobr(es) thus vinum colonis et incolis item praestent, K(alendis) quoque Januar(iis) thus et vinum colonis et incolis praestent, VII quoq(ue) idus Janua-r(ias), quá die primum imperium orbis terrarum auspicátus est, thure vino supplicent et hostias singul(as) inmolent et colonis incolisque thus vinum eá die praestent;

« Et pridie K(alendas) Junias, quod ea die, T. Statilio Tauro, M'Aemilio Lepido co(n)s(ulibus), júdicia plebis decurionibus conjúnxit, hostias singul(as) inmolent et thus et vinum ad supplicandum númini ejus colonis et incolis praestent;

« Exque iis tribus equitibus Rom[anis et tribus] libertinis ún[us] ..... »

INSCRIPTION DE LA FACE LATÉRALE.

« *[Pleb]s Narbonesis [aram n]uminis Augusti d[edi]cavit...... legibus iis q(uae) i(nfra) s(criptae) s(unt)* :

« Numen Caesaris Aug(usti) p(atris) p(atriae), quando tibi hodie hanc aram dabo dedicaboque, his legibus hisque regionibus dabo dedicaboque, quas hic hodie palam dixero, uti infimum solum hujusque arae titulorumque est : si quis tergere, órnare, reficere volet, quod benificii causá fiat, jus fasque estó; sive quis hóstia sacrum faxit, qui magmentum nec protollat, idcirco tamen probe factum esto; si quis huic arae donum dare augereque volet, liceto, eademq(ue) lex

ei dono esto, quae arae est; ceterae leges huic arae titulisq(ue) eaedem sunto, quae sunt arae Dianae in Aventino. Hisce legibus hisque regionibus, sicuti dixi, hanc tibi aram pro imp(eratore) Caesare Aug(usto), p(atre) p(atriae), pontifice maximo, tribunicia potestate XXXV, conjuge liberis genteque ejus, senatu populoque R(omano), colonis incolisque Col(oniæ) Jul(iæ) Patern(æ) Narb(onis) Mart(ii), qui se numini ejus in perpetuum colendo obligaverunt, doque dedicoque uti sies volens propitium. »

INSCRIPTION DE LA FACE PRINCIPALE

Titus Statilius Taurus, Lucius Cassius Longinus étant consuls, le dixième jour avant les calendes d'octobre.

Consacré à perpétuité par le peuple des Narbonnais à la divinité d'Auguste, en exécution d'un vœu.

Avec l'espoir d'un résultat bon, propice, heureux pour l'empereur César Auguste, fils du dieu César, père de la patrie, souverain pontife, trente-quatre fois tribun, pour sa femme, ses enfants et sa famille, pour le sénat et le peuple romain, et les colons et les habitants [1] de la colonie Julia Paterna Narbo Martius, qui se sont attachés à sa divinité par un culte perpétuel; le peuple de Narbonne a érigé un autel à Narbonne dans le forum. Tous les ans, neuf jours avant les calendes d'octobre, parce que, à pareil jour, le bonheur du siècle a fait naître Auguste pour gouverner le monde, trois chevaliers romains appartenant au peuple et trois affranchis immoleront chacun une victime [2] et fourniront en ce jour à leurs frais de

1. Aucune expression ne peut traduire exactement ces termes. Les *coloni* sont, à cette époque, les citoyens romains appartenant aux familles qui ont fondé la colonie de Narbonne. Elle fut constituée en deux fois : la première, par les citoyens romains que L. Licinius Crassus y a conduits; la seconde, par les *decumani*, vétérans de César. Sur les droits des *coloni*, cf. Laferrière, *Histoire du droit*, II, p. 334 et suiv. Les *incolae* sont les habitants indigènes de la ville, distincts par conséquent des *coloni*. Leurs droits diffèrent suivant que la cité qu'ils habitent jouit du *jus civitatis* (complet ou restreint), du *jus Latii*, est alliée, etc. Narbonne a le droit de cité complet. Nous avons traité cette question dans nos *Fastes* (en voie de publication). Cf. Willems, *le Droit public romain*, 3e éd., p. 381 et suiv.; Laferrière, II, p. 228 et suiv. Les *incolae* de Narbonne étaient donc des citoyens, et ils en exerçaient les droits quand ils allaient à Rome. Chez eux, leurs droits différaient encore par leurs qualités. Ces *incolae* peuvent être *equites*, *libertini*, etc. Sur les droits de vote de *incolae* dans les comices municipaux, cf. la *lex malacitana*, ch. 53, et Willems, *op. cit.*, 1874, p. 131.

2. S'agit-il d'une seule victime immolée par les six prêtres ou bien d'une par

l'encens et du vin aux colons et aux habitants pour adresser des supplications à sa divinité. Le huitième jour avant les calendes d'octobre, ils fourniront encore à leurs frais de l'encens et du vin aux colons et aux habitants. Ils fourniront aussi aux calendes de janvier de l'encens et du vin aux colons et aux habitants. Et aussi le septième jour avant les ides de janvier, jour qui, pour la première fois, mit l'empire du monde sous ses auspices, ils feront des supplications avec l'encens et le vin, ils immoleront chacun une victime, et fourniront en ce jour du vin et de l'encens aux colons et aux habitants.

Et la veille des calendes de juin, parce qu'en ce jour, sous le consulat de Titus Statilius Taurus et de Manius Aemilius Lepidus, il a associé aux décurions des juges plébéiens, ils immoleront chacun une victime, et ils fourniront aux colons et aux habitants de l'encens et du vin pour adresser des supplications à sa divinité. Un.... de ces trois chevaliers romains et de ces trois affranchis......

INSCRIPTION DE LA FACE LATÉRALE.

Le peuple de Narbonne a dédié l'autel de la divinité d'Auguste... suivant ces lois dont suit la teneur.

Divinité de César Auguste, père de la patrie, lorsque aujourd'hui je te donnerai et je te dédierai cet autel, je te le donnerai et te le dédierai d'après les lois que je vais dire aujourd'hui devant tous, et dans les limites qui s'arrêtent au sol de l'autel et des inscriptions. Si quelqu'un veut nettoyer, orner, réparer l'autel et que ce soit pour le bien, que cela soit permis et licite. Si quelqu'un veut sacrifier une victime, et n'offre pas le sacrifice supplémentaire, que cette circonstance n'enlève pourtant rien à la régularité du sacrifice. Si quelqu'un veut faire un don à cet autel ou l'augmenter, que cela soit permis et que la même loi qui régit cet autel s'applique au don qui sera fait. Les autres lois concernant cet autel et les inscriptions seront celles de l'autel de Diane sur l'Aventin.

D'après ces lois et dans ces limites, comme j'ai dit, je te donne et je te dédie cet autel, pour l'empereur César Auguste, père de la patrie, souverain pontife, tribun pour la trente-cinquième fois, pour sa femme, ses enfants et sa famille, pour le sénat et le peuple

chacun d'eux? Il est permis d'hésiter. Dans le sens que j'adopte, les auteurs écrivent habituellement, mais pas toujours, « singuli singulas ». « Singuli » peut être sous-entendu.

romain, pour les colons et les habitants de la colonie Julia Paterna Narbo Martius, qui se sont attachés à sa divinité par un culte perpétuel. Je te le dédie pour que tu nous sois volontairement propice.

I

J.-B. Rossi [1] pensait que cette inscription avait été gravée au siècle d'Antonin. Elle ne serait donc qu'une copie du texte primitif, daté par les consulats de Statilius Taurus et de Cassius Longinus, 11 après J.-C. L'inscription aurait pu être endommagée par l'incendie qui dévasta Narbonne sous le règne d'Antonin [2], puis recopiée. Herzog [3] partage cette opinion, combattue par Barry.

Un examen attentif du marbre nous a convaincu d'une vérité évidente : les deux inscriptions qu'il porte ne sont pas de la même main. L'inscription qui commence par les noms des consuls date en effet du siècle des Antonins ; mais celle de la *lex arae*, gravée sur la face latérale, nous paraît appartenir à une époque plus ancienne. Le marbre sur lequel figure cette dernière inscription se relève légèrement en bosse. Cette particularité se rencontre sur la plupart des beaux monuments en marbre qui datent de l'époque d'Auguste. Au contraire, la face principale est très sensiblement en creux. Nous pensons, par conséquent, qu'il y eut à cette place une inscription ensuite enlevée, que la pierre fut lissée, et que ce lissage a été suivi d'une nouvelle gravure. Comme la face latérale est très bien conservée et qu'un incendie aurait probablement attaqué tout le monument, il n'est pas nécessaire de croire qu'elle ait souffert du grand désastre qui ravagea Narbonne. Quelque accident moins extraordinaire peut avoir produit le même résultat.

Barry admettait difficilement que la pierre eût été restaurée sans qu'il eût été fait mention de cette restauration. Il lui semblait en outre qu'à l'époque d'Antonin on aurait ajouté au nom de Narbonne celui de *Claudia* qu'elle portait alors. Ces deux arguments peuvent être facilement réfutés.

1° Si l'inscription a été recopiée, elle l'a été fidèlement, et on n'aurait pas ajouté l'épithète de *Claudia* sur un texte daté, par le nom des consuls, d'une époque où Narbonne ne s'appelait pas encore *Claudia*.

1. Cf. Visconti, *Annali del Instituto archeologico*, 1857, p. 328.
2. Capitolin, *Vit. Anton.*, c. 9.
3. Herzog, *Galliæ Narbonensis historia, Append. epigr.*, n° 1.

2° La mention d'une restauration aurait pu en effet être faite au bas de l'inscription. Mais c'est précisément cette partie de l'inscription qui manque.

Nous avons donc sous les yeux une inscription dont le texte date d'Auguste, et dont une partie seulement a été certainement recopiée sous les Antonins.

Herzog a pensé que cette copie n'était pas tout à fait conforme au texte primitif et qu'elle en différait par certains détails d'orthographe et d'accentuation.

1° Les mêmes mots, remarque-t-il, sont quelquefois écrits de deux manières différentes : *perpetuom* (I, 6), *perpetuum* (I, 11); *sit* (I, 7), *sies* (II, 36).

2° Tantôt les *i* sont aussi longs que les autres lettres, tantôt ils les dépassent.

3° Tantôt les accents sont placés, tantôt ils sont omis.

Herzog conclut qu'on a voulu mettre quelques archaïsmes dans la copie pour rappeler l'inscription primitive.

Pourquoi ne pas reproduire exactement l'inscription primitive, qu'on avait sous les yeux, si on avait remarqué en quoi elle était archaïque ? Il fallait adopter ou l'orthographe ancienne, ou l'orthographe nouvelle. Il est, sinon impossible, du moins invraisemblable qu'on ait pris un moyen terme, et qu'on ait, pour le même mot, employé exprès tantôt l'une, tantôt l'autre des deux formes.

Dans beaucoup d'inscriptions, les *i* souvent dépassent la ligne et souvent sont de la hauteur des autres lettres, alors même qu'ils représentent des syllabes longues par nature ou contractées. Pour ne citer qu'un exemple, la table de Claude présente cette particularité.

On trouve dans cette même table *illoc* pour *illuc*, et *divom* pour *divum*, tandis que les autres accusatifs sont en *um*. La table de Claude, comme notre inscription, comme beaucoup d'autres de la même époque, mélange les formes archaïques et les formes plus modernes. Il n'y avait donc aucun argument à tirer de cet *o* employé quelquefois à la place de l'*u*, ni de la forme archaïque *sies*, mise à côté de *sit*. Remarquons en outre que le mot *perpetuom* figure dans le titre, le mot *sies* dans la conclusion, qui est une formule liturgique, et justifie l'emploi d'une orthographe ancienne.

L'argument que Herzog tire des accents n'a pas plus de valeur. La table de Claude (pour ne pas citer beaucoup d'autres exemples) est aussi fort incomplètement accentuée. Mais, comme notre inscription, elle est accentuée correctement sur des syllabes longues par nature.

Or, à l'époque d'Auguste comme à celle d'Antonin, il est rare que les accents soient placés au hasard.

Donc l'inscription recopiée sous les Antonins est une copie fidèle. L'autre texte n'en diffère pas d'une manière sensible. Il écrit *sies*, forme archaïque qui est justifiée par sa place, comme nous l'avons vu, et *Narbonesis*, tandis que l'inscription recopiée met *Narbonensis*. Ce sont de ces différences qui se trouvent souvent dans une même inscription. C'est ainsi que le premier texte écrit *perpetuum* et *perpetuom*. On ne voit pas cet archaïsme dans le second texte. Il est moins accentué que le premier. C'est un détail auquel les lapicides ne devaient pas prêter une bien grande attention. Le premier texte renferme des lignes entières qui ne sont pas accentuées. Les deux textes suivent les mêmes règles pour l'accentuation.

En résumé, nous pensons que l'inscription de la face principale est une copie datant de l'époque d'Antonin, mais qui reproduit fidèlement le texte primitif, et que l'autre inscription, plus ancienne, a été probablement gravée sous Auguste.

C'est donc un monument de l'époque d'Auguste que nous allons étudier, quelle que soit la date à laquelle il a été inscrit.

Nous aurons aussi à tenir compte, dans notre commentaire, du martelage que nous avons constaté entre les mots *dedicavit* et *legibus*.

II

Le culte que cette inscription a consacré est municipal et non provincial. Peut-être l'autel d'Auguste, élevé à cette occasion, est-il devenu plus tard le centre du culte commun à toute la Narbonnaise et desservi par des flamines provinciaux. Mais lorsque cette religion est établie à Narbonne, l'an 11 après J.-C., elle est fondée uniquement par la *plebs* de la colonie, c'est-à-dire de la ville et de son territoire, dont elle ne franchit pas les limites.

Nous n'avons donc à nous occuper ici que d'un culte municipal, consacré à Auguste, et desservi par des sévirs : trois chevaliers romains *a plebe*, et trois *libertini*, c'est-à-dire trois affranchis.

Les desservants de cet autel furent-ils les six plus anciens membres du sévirat augustal de Narbonne ? Ce culte est-il autre chose que le sévirat augustal, et ne s'est-il jamais fondu avec lui ? La première de ces deux hypothèses est défendue par Herzog, Marquardt et Schmidt [1];

1. Schmidt, *De seviris augustalibus*, Halis Saxonum, 1878, résume les opinions t cite les ouvrages des auteurs qui ont traité la question avant lui.

la seconde, par Egger, Zumpt et Henzen. A l'appui de la première opinion, il faut remarquer : 1° que ce culte s'établit en l'honneur de la divinité d'Auguste à l'époque où s'organise dans tout l'empire le sévirat augustal ; 2° que ce culte est essentiellement municipal, comme le sévirat ; 3° qu'il est, comme lui, desservi par six prêtres, et qu'il est, comme lui, un sacerdoce public ouvert à des affranchis. Voici les objections que soulève ce système.

1° Ce culte n'est pas établi par voie administrative, mais accidentellement en quelque sorte, par un vœu du peuple narbonnais, pour Narbonne seule, et probablement par reconnaissance envers un bienfait d'Auguste, qui « *judicia plebis decurionibus conjunxit* »[1].

2° Les sévirs de l'*ara Narbonensis* ne paraissent pas avoir été élus, comme les sévirs augustaux, par les décurions. Ils furent probablement annuels. L'inscription porte : *quotannis*, et, du reste, les obligations qu'ils eurent à remplir étaient bien coûteuses pour être perpétuelles. Or les sévirs augustaux de Narbonne ne furent pas annuels.

3° Les sévirs de l'*ara Narbonensis* se composent de trois chevaliers[2] et de trois affranchis ; les sévirs augustaux qui figurent sur les inscriptions de Narbonne sont, certainement presque tous, et probablement tous, des affranchis.

4° Ils se nomment tous *seviri Augustales* ; l'*ara Narbonensis* ne mentionne que des *seviri*.

De tous ces arguments, on peut conclure que la religion consacrée devant cet autel fut d'abord un culte original qui ne doit être, à l'époque de sa fondation, confondu avec aucun autre.

L'élan de reconnaissance des Narbonnais fût-il spontané ou suggéré par le pouvoir central, il n'en est pas moins certain que c'est l'initiative propre de la cité qui fonde ce culte et qui ne le rattache à rien. Les *seviri* desservants de ce culte ne ressemblent pas tout à fait aux *seviri Augustales* de Narbonne. Supposé même que leur qualité de desservants de l'autel d'Auguste leur ait fait attribuer l'épithète d'*Augustalis*[3], ils diffèrent par la condition des *seviri Augustales* narbonnais : trois sur six sont des chevaliers, tandis que toutes celles de nos inscriptions qui sont indiscutables ne mentionnent que des affranchis.

1. Nous essayerons tout à l'heure d'expliquer ce texte obscur et controversé.
2. Nous essayerons de définir ce terme. Voir plus bas.
3. Cf. Schmidt, *op. cit.*, p. 5 et suiv.

Ces deux preuves démontrent, nous semble-t-il, que le culte de l'*ara Narbonensis* est, au moins à l'origine, autre chose que le sévirat augustal. Nous laissons dans l'ombre l'argument présenté par Zumpt, affirmant que les *seviri* de Narbonne n'ont pas été, comme les *seviri Augustales*, élus par le Conseil des décurions. Cela ne ressort pas de notre texte. Il ne nous renseigne pas sur la manière dont les desservants seron choisis, et, du reste, l'élection des *seviri* peut avoir été plus tard enlevée à la *plebs* pour être donnée aux décurions.

Mais ce culte, distinct du sévirat augustal, à une époque où ce sévirat augustal n'était peut-être pas complètement organisé, ne s'est-il pas ensuite fondu avec lui?

Le culte laraire et le sévirat augustal ne se sont pas organisés en un jour. Les cérémonies instituées [1] en l'honneur de l'empereur n'ont pas été toutes décrétées par mesure administrative, mais, en se multipliant, elles ont rendu utile une institution qui s'est développée dans tout l'empire. Cependant les sévirs augustaux ne se sont pas organisés dans toutes les villes d'une façon identique. L'unité qui leur est donnée n'efface pas toutes les divergences [2] qui résultent soit de leur origine, soit de la liberté qui est laissée à chaque collège. Si, comme il est vraisemblable [3], ce culte augustal s'est formé en Italie avant d'envahir la Narbonnaise, et s'il s'est établi à Narbonne après la fondation de l'autel d'Auguste, pourquoi n'aurait-il pas légèrement modifié l'organisation du culte institué comme lui-même pour célébrer les fêtes de l'empereur? La réforme aurait porté non sur les rites eux-mêmes, ce qui eût été grave, mais sur le choix des desservants, pris d'abord en partie parmi les *equites romani a plebe;* ensuite, quand on n'entend plus parler de cette classe d'*ingenui*, exclusivement ou presque exclusivement parmi les *libertini* [4]. Lorsque le corps des augustaux a été fondé, le titre d'*Augustalis* put s'adjoindre à leur nom. D'annuels ils purent devenir perpétuels. C'est ainsi que les choses paraissent s'être passées, pour le culte augustal, dans tout l'empire [5]. La transformation du culte de l'*ara Narbonensis* en sévirat

1. Cf. Schmidt, *op. cit.*, p. 126 et suiv.
2. Id., *ibid.*, *passim.*
3. Id., *ibid.*, p. 125.
4. Il faut remarquer avec Schmidt (*op. cit.*) qu'on rencontre ailleurs, en petit nombre il est vrai, des sévirs augustaux qui ne sont pas des *libertini*.
5. Id., *ibid.*, p. 22 et suiv.

augustal n'a donc rien que de naturel, et elle est pleinement justifiée par ce qui s'est passé ailleurs.

Ajoutons en faveur de cette hypothèse une preuve directe, preuve négative, il est vrai.

Si le culte de l'*ara Narbonensis* avait longtemps vécu distinct du sévirat augustal, il aurait dû laisser des traces. Or nous avons à Narbonne quelques inscriptions relatives à des *magistri larum* [1], les *seviri Augustales* y abondent, et cet autre culte, si considérable, qui desservait tant de grandes fêtes, auquel six prêtres devaient se consacrer tous les ans, n'a conféré de titre à aucun des habitants de la colonie, dont la liste est si longue, et n'a laissé de souvenir dans aucune de nos inscriptions si nombreuses. C'est probablement parce qu'il s'est fondu, et de très bonne heure, avec le sévirat augustal, ou plutôt que le sévirat augustal s'est constitué à Narbonne par la modification de ce culte.

LEBÈGUE.

(*La suite prochainement.*)

1. Sur les *magistri larum* rattachés au culte augustal et pourtant distincts, cf. Schmidt, *op. cit.*, *in fine*.

LES CELTES

ET LES LANGUES CELTIQUES

PREMIÈRE LEÇON

DU COURS PROFESSÉ AU COLLÈGE DE FRANCE

PAR M. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE

I

Pour arriver à se former des Celtes, nos ancêtres, une idée scientifique, le moyen le plus sûr est de commencer par étudier leur langue. Leur langue, le celtique, est le rameau le plus occidental de la famille indo-européenne. Ce rameau se distingue des autres rameaux de la même famille linguistique par divers caractères, dont un des plus remarquables est la chute du P primitif; ainsi l'adjectif qui s'écrit en français *plein*, en latin *plênus*, en sanscrit *prânas*, devient en vieil irlandais *lân*, en vieux gallois *laun*, en breton *leun*; *père*, en sanscrit *pitâ* au nominatif, *pitaram* à l'accusatif, en grec πατήρ, en latin *pater*, se dit *athir* en vieil irlandais [1].

Le celtique ancien était divisé en dialectes comme le nouveau. Des dialectes du celtique ancien, celui que nous connaissons le moins mal est le gaulois, qui chez nous a précédé le latin, et dont la langue celtique, parlée en Grande-Bretagne au temps de l'Empire romain, était une variété.

1. Citons encore le sanscrit *upari*, en grec ὑπέρ, en latin *s-uper* avec *p* médial, mais sans *p* dans le gaulois *uer-*, *ver-*, qui est devenu en vieil irlandais *for*, en vieux gallois *guor* (*f* en irlandais, *gu* en vieux gallois, tiennent lieu de *v* initial). Pour plus de détails, voir un mémoire de M. Windisch dans les *Beitraege* de Kuhn, t. VIII, p. 1 et suivantes.

Un dialecte différent était usité en Irlande à la même époque : il avait conservé le *qu* primitif, tandis que le gaulois changeait le *qu* primitif en *p*. Ainsi, en irlandais comme en latin, on avait gardé la gutturale sourde initiale du nom de nombre « quatre », en latin *quatuor;* mais en gaulois cette gutturale était devenue labiale ; quatre se dit : *petor* dans le composé gaulois *petor-ritum*, « char à quatre roues » [1], *petuar* dans le dérivé *Petuaria*, nom d'une ville de Grande-Bretagne [2].

Dans les siècles voisins de la chute de l'Empire romain, il se fit dans les dialectes celtiques une révolution analogue à celle que subit alors la langue latine ; de là les dialectes ou les langues néo-celtiques.

Des langues néo-celtiques, les unes sont issues de la variété du gaulois qui se parlait en Grande-Bretagne ; ce sont : le gallois et le breton, qui vivent encore aujourd'hui ; le cornique ou langue de la Cornouaille anglaise, éteint au siècle dernier. De l'irlandais primitif sont issus : 1° l'irlandais, où l'on distingue ordinairement trois âges : vieil irlandais, moyen irlandais, irlandais moderne ; 2° le gaélique d'Écosse ; 3° le manx ou langue de l'île de Man.

Les langues néo-celtiques forment donc deux groupes qui viennent, l'un de la variété du gaulois parlée en Grande-Bretagne, l'autre de l'irlandais primitif. Ces groupes conservent les caractères distinctifs des dialectes anciens dont ils descendent. En gallois, en cornique, en breton, comme en gaulois, le *qu* primitif est remplacé par un *p* : quatre se dit *petguar*, *pedwar* en gallois, *peswar* en cornique, *pevar*, *peouar*, *pouar* en breton. Cette substitution de consonne n'a pas lieu dans les langues nées de l'irlandais primitif ; quatre se dit en vieil irlandais *cethir*, en irlandais moderne *ceathair*, en gaélique d'Écosse *ceithir*, en manx *kiare*. Les dialectes modernes nous offrent donc la même bifurcation que les dialectes anciens.

On désigne souvent par le mot « celtique » l'ensemble de ces dialectes ou langues d'âge différent, les unes mères, les autres filles ; mais quand on veut s'exprimer avec plus de rigueur, on distingue deux époques : l'époque du celtique ancien, dont l'origine se perd dans la nuit des temps, et l'époque néo-celtique, qui succède à

1. Varron, liv. XIV *Rerum divinarum*, cité par Aulu-Gelle, liv. XV, ch. XXX. *Varro cum de petorrito dixisset esse id verbum gallicum*. Cf. Quintilien, liv. I, ch. V : *gallica valuerunt ut... petorritum ;* et Festus, qui au mot *Petoritum* s'exprime ainsi : *et gallicum vehiculum esse et nomen ejus existimant a numero quatuor rotarum.*

2. Πετουαρία, Ptolémée, éd. Nobbe, liv. II, ch. III, § 17. Cf. Wilberg, p. 108.

la première vers une date contemporaine de celle où naissent les langues néo-latines.

Nous avons emprunté le mot « celtique » au grec. C'est un dérivé du substantif Κελτός [1] par lequel les Grecs désignaient les Celtes continentaux. Ce dérivé apparaît pour la première fois, mais avec un sens géographique, chez Hécatée de Milet. Hécatée, vers la fin du VIe siècle avant notre ère, a publié une sorte de géographie universelle qu'il a intitulée Γῆς περίοδος ou « voyage autour du monde ». Malheureusement il n'en reste que des débris. Mais dans un fragment qui nous a été conservé on lit : « Marseille, ville de Ligystique près de la Celtique » ; dans un autre fragment : « Nyrax, ville celtique [2] ». Tels sont les premiers témoignages que nous ayons de l'existence du dérivé Κελτικός.

L'auteur le plus ancien chez lequel on trouve le mot Κελτός est Hérodote, qui mentionne les Celtes deux fois : la première, dans son livre II, écrit de 445 à 443 avant notre ère ; la seconde, dans son livre IV, qui est un peu postérieur. Suivant lui, les Celtes, Κελτοί, habitent à la source du Danube, et en Espagne sur les côtes de l'Océan Atlantique [3].

Il est souvent question d'eux chez les auteurs grecs du IVe siècle. Dès l'année 370 des mercenaires celtes au service du tyran Denys, viennent se mêler aux luttes intestines des Grecs [4]. Bientôt Théopompe nous montre les Celtes guerroyant avec les Illyriens [5].

1. Glück a proposé de considérer Κελτός comme dérivé d'une racine KEL, élever, qui se trouve dans plusieurs langues indo-européennes, notamment en latin dans le dérivé *celsus* = *cel-to-s* (*Beitraege* de Kuhn, t. V, p. 97). Cette étymologie peut être bonne. Elle n'est pas certaine. La racine KEL, « élever », n'a pas encore été retrouvée dans les langues néo-celtiques.

2. Μασσαλία πόλις τῆς Λιγυστικῆς, κατὰ τὴν Κελτικήν... Ἑκαταῖος Εὐρώπῃ. Νύραξ πόλις κελτική. Ἑκαταῖος Εὐρώπῃ. Didot-Mueller, *Fragmenta historicorum graecorum*, t. I, p. 2. Le fragment n° 19, ligne première, dans lequel Hécatée aurait mis des Celtes à Narbonne, est imaginaire, bien qu'on le trouve à la même page des *Fragmenta historicorum graecorum*, de Didot.

3. Ἴστρος τε γὰρ ποταμός, ἀρξάμενος ἐκ Κελτῶν καὶ Πυρήνης πόλιος, ῥέει, μέσην σχίζων τὴν Εὐρώπην. Οἱ δὲ Κελτοί εἰσι ἔξω Ἡρακλέων στηλέων, ὁμουρέουσι δὲ Κυνησίοισι, οἳ ἔσχατοι πρὸς δυσμέων οἰκέουσι τῶν ἐν τῇ Εὐρώπῃ κατοικημένων. Hérodote, liv. II, ch. XXXIII, édition Didot, p. 82-83. — Ῥέει γὰρ δὴ διὰ πάσης τῆς Εὐρώπης ὁ Ἴστρος ἀρξάμενος ἐκ Κελτῶν, οἳ ἔσχατοι πρὸς ἡλίου δυσμέων μετὰ Κύνητας οἰκέουσι τῶν ἐν τῇ Εὐρώπῃ. Hérodote, liv. IV, ch. XLIX, édition Didot, p. 198.

4. Xénophon, *Helléniques*, liv. VII, ch. I, § 20, 31, édition Didot, p. 467, 469.

5. Théopompe, fragment 41, chez Didot-Mueller, *Fragmenta historicum graecorum*, t. I, p. 284-285. Ce fragment appartient au livre deuxième des *Philippiques*, qui était une histoire de Philippe, père d'Alexandre le Grand, et des événements contemporains, 359-336. Théopompe vécut de 380 à 300 environ avant J.-C.

Ephore met l'Espagne dans la Celtique [1], et attribue aux Celtes toute la partie du monde qui est entre le couchant d'été et le couchant d'hiver [2]. Pythéas fut le premier Grec qui alla de Celtique en Bretagne, et, du port de la Celtique où il s'embarqua, il lui fallut plusieurs jours de navigation pour gagner le pays de Kent en Grande-Bretagne [3]. Aristote a connu les Celtes. Je laisse de côté les ouvrages apocryphes, trop souvent cités, de ce grand polygraphe, je me borne aux ouvrages dont l'authenticité est admise : suivant lui, les Celtes se vantent de ne craindre ni les tremblements de terre, ni les flots [4]; ils ne font porter à leurs enfants que des vêtements légers [5]; cependant le pays où habitent les Celtes qui sont au delà de l'Ibérie est si froid que l'âne n'y peut naître [6]. Si nous en croyons Plutarque, Aristote a su que les Celtes avaient pris Rome [7]. Le périple attribué à Scylax de Caryanda, monument où nous trouvons la géographie politique des années 338 à 335 avant J.-C., nous montre les Celtes établis au fond de l'Adriatique [8].

1. Ἔφορος δὲ ὑπερβάλλουσάν τε τῷ μεγέθει λέγει τὴν Κελτικὴν, ὥστε, ἥσπερ νῦν Ἰβηρίας καλοῦμεν, ἐκείνοις τὰ πλεῖστα προσνέμειν μέχρι Γαδείρων (Strabon, liv. IV, ch. IV, § 6). Ephore, fragment 43, chez Didot-Mueller, *Fragmenta historicorum graecorum*, t. I, p. 245. Ephore écrivait dans la seconde moitié du IVe siècle. C'est un contemporain de Théopompe.

2. Οἱ μὲν γὰρ [Ἰνδοί] εἰσι μεταξὺ θερινῶν καὶ χειμερινῶν ἀνατολῶν. Κελτοὶ δὲ τὴν ὑπὸ θερινῶν μέχρι χειμερινῶν δυσμῶν χώραν κατέχουσι, etc. Ephore, fragment 38, chez Didot-Mueller, *Fragmenta historicorum graecorum*, p. 243-244.

3. Πυθέας, ἀνὴρ ψευδίστατος... τὸ Κάντιον ἡμερῶν τινων πλοῦν ἀπέχειν τῆς Κελτικῆς φησι. Strabon a été le naïf écho des rancunes de Polybe, qui ne pouvait pardonner à Pythéas d'avoir recueilli, au IVe siècle avant notre ère, toutes sortes de renseignements curieux sur le nord-ouest de l'Europe, tandis que Polybe, au second siècle, ne pouvait obtenir aucune indication précise. Mais Pythéas avait eu la hardiesse d'aller lui-même jusqu'aux Iles Britanniques et à la mer du Nord, tandis que Polybe n'osa jamais s'éloigner des côtes de la Méditerranée. Voir K. Muellenhof, *Deutsche Alterthumskunde*, t. I, p. 353, 354, 359. Strabon, liv. Ier, ch. IV, § 3, édition Didot-Mueller et Duebner, p. 52. Le voyage de Pythéas paraît contemporain du règne d'Alexandre le Grand, 336-323.

4. Εἰ μηθὲν φοβοῖτο, μήτε σεισμὸν μήτε τὰ κύματα, καθάπερ φασὶ τοὺς Κελτούς. *Ethica Nicomachea*, liv. III, ch. VII, édition Didot, t. II, p. 32.

5. Παρὰ πολλοῖς ἐστὶ τῶν βαρβάρων ἔθος, τοῖς μὲν εἰς ποταμὸν ἀποβάπτειν τὰ γιγνόμενα ψυχρὸν, τοῖς δὲ σκέπασμα μικρὸν ἀμπίσχειν, οἷον Κελτοῖς. *Politique*, liv. VII, ch. XV, édition Didot, t. I, p. 622.

6. Ἔτι δὲ ψυχρὸν τὸ ζῷον ὁ ὄνος ἐστίν · διόπερ ἐν τοῖς χειμερινοῖς οὐ θέλει γίνεσθαι τόποις... οἷον... περὶ Κελτοὺς τοὺς ὑπὲρ τῆς Ἰβηρίας · ψυχρὰ γὰρ αὕτη ἡ χώρα. *De animalium generatione*, liv. II, ch. VIII, édition Didot, t. III, p. 369.

7. Ἀριστοτέλης δὲ ὁ φιλόσοφος τὸ μὲν ἁλῶναι τὴν πόλιν ὑπὸ Κελτῶν ἀκριβῶς δῆλός ἐστιν ἀκηκοώς. Plutarque, *Camille*, ch. XXII, édition Didot, p. 167.

8. Μετὰ δὲ Τυρρηνούς εἰσι Κελτοὶ ἔθνος ἀπολειφθέντες τῆς στρατείας, ἐπὶ στενῶν μέχρι

Les Celtes de l'Adriatique envoyèrent une ambassade à Alexandre lors de son expédition contre les Thraces et les Gètes, vers l'an 335, et Ptolémée, fils de Lagus, a parlé de cette ambassade dans un livre écrit vers l'année 300 [1].

Jusqu'au IIIe siècle avant J.-C. les Grecs n'ont eu qu'un nom pour désigner les Celtes continentaux ; ce nom est Κελτός. Quelle est l'origine de ce nom ? Suivant Pausanias, écrivain du second siècle de notre ère, Κελτός est le nom que les Celtes se donnaient à eux-mêmes [2]. Vraisemblablement cette assertion n'est qu'en partie exacte. Κελτός est l'orthographe grecque du nom gaulois *Celta*, et César nous apprend qu'en gaulois *Celta* désigne, non pas l'ensemble des Celtes continentaux, mais le rameau de la race celtique établi entre la Garonne, la Seine et la Marne à l'époque où commence la conquête de la Gaule transalpine, l'an 58 avant notre ère [3]. Ce rameau de la race celtique dut être le premier avec lequel la ville grecque de Marseille, fondée l'an 600 avant J.-C., noua des relations commerciales ; quand ce nom eut pénétré dans la langue grecque, on l'étendit aux autres rameaux de la famille dite depuis celtique, quoique dans leur langue nationale les membres divers de cette famille portassent d'autres noms [4]. Les Grecs se servirent même du nom de Celtes pour désigner les Germains. Dion Cassius, dans

Ἀδρίου. Ἐνταῦθα δέ ἐστιν ὁ μυχὸς τοῦ Ἀδρίου κόλπου. Didot-Mueller, *Geographi graeci minores*, p. 25.

1. Φησὶ δὲ Πτολεμαῖος ὁ Λάγου κατὰ ταύτην τὴν στρατείαν συμμῖξαι τῷ Ἀλεξάνδρῳ Κελτοὺς τοὺς περὶ τὸν Ἀδρίαν φιλίας καὶ ξενίας χάριν. Strabon, liv. VII, ch. 3, § 8, édition Didot-Duebner et Mueller, p. 250, *Arriani Anabasis* de Didot, seconde partie, p. 87, fragment 2 ; cf. 1re partie, *Anabasis*, liv. I, ch. IV, p. 5.

2. Ὀψὲ δέ ποτε αὐτοὺς καλεῖσθαι Γαλάτας ἐξενίκησε. Κελτοὶ γὰρ κατά τε σφᾶς τὸ ἀρχαῖον καὶ παρὰ τοῖς ἄλλοις ὠνομάζοντο. Pausanias, liv. I, ch. III, § 6, édition Didot-Dindorf, p. 5.

3. *Qui ipsorum lingua Celtae, nostra Galli appellantur... Gallos ab Aquitanis Garumna flumen, a Belgis Matrona et Sequana dividit.* (*De bello Gallico*, lib. I, c. I.) Comparez Strabon, liv. IV, ch. I, édition Didot-Duebner et Mueller, p. 146-147. Strabon met par erreur les *Celtae* à l'est des Cévennes. Sur les *Celtae* de César, voir Desjardins, *Géographie historique et administrative de la Gaule romaine*, t. II, p. 411-427 et 462-499. De *Celta* dérive *Celtillus*, nom d'un gaulois de race Arverne, père du célèbre Vercingétorix. *De bello Gallico*, l. VII, c. IV.

4. C'est ce que dit Strabon, liv. IV, ch. I, § 14, édition Didot-Mueller et Duebner, p. 157. Seulement le savant géographe se trompe quand il avance que le groupe celtique spécialement désigné en sa langue par le mot Κελτός habitait la Narbonnaise. Il doit cette erreur à une fausse interprétation d'un passage de Polybe, liv. III, ch. XXXVII, § 9, 2e édition Didot, p. 143. Les Celtes que Polybe nous montre près de Narbonne dans ce passage sont des *Volcae*, et non des Celtes, dans le sens étroit du mot. Sur les *Volcae*, voir la page suivante.

son histoire, écrite pendant la première moitié du IIIe siècle de notre ère, traduit systématiquement par Κελτοί le latin *Germani*, tandis qu'il rend le latin *Galli* par Γαλάται, synonyme grec relativement nouveau de Κελτός [1].

Un autre nom d'une branche de la famille celtique a été employé pour désigner la famille entière, c'est celui de *Volca*. Ce nom appartenait en propre à une tribu celtique établie au nord du haut Danube dans la région qui, à partir de César, porte dans la géographie ancienne le nom de Germanie [2]. Cette tribu envoya, probablement au commencement du IIIe siècle avant notre ère, une colonie dans le bassin du bas Rhône, sur les deux rives duquel nous la trouvons établie lors du passage d'Annibal, 218 ans avant notre ère [3]. Plus tard, elle s'avança davantage à l'ouest, et, sous la domination romaine, cette tribu, établie tout entière sur la rive droite du Rhône, était divisée en *Volcae Tectosages* à l'ouest, en *Volcae Arecomici* à l'est [4]. Mais les *Volcae* de Germanie ont joué un rôle beaucoup plus considérable. Leur nom, dont la forme germanique est *Valah*, devient, chez les Germains, le nom générique de la race celtique ; et quand la domination romaine se fut substituée à celle des Celtes, dans les pays qu'ils avaient occupés au sud du Danube et à l'ouest du Rhin, les Germains transportèrent aux Romains le nom par lequel ils désignaient les Celtes. De là le nom de Valaques, un de ceux que

1. Le mot Κελτός est l'équivalent du latin *Galbus* dans un seul passage de Dion Cassius ; c'est le fragment 34 de l'éd. d'Immanuel Bekker, p. 27. Chez Denys d'Halicarnasse, liv. XIV, ch. I, édition Teubner-Kiessling, t. IV, p. 198, la Celtique s'étend de l'Océan Atlantique à la Scythie et à la Thrace, le Rhin la coupe par le milieu : d'un côté la Galatie (Gaule), de l'autre la Germanie, qui est par conséquent une partie de la Celtique.

2. *Quae fertilissima Germaniae sunt loca circa Hercyniam silvam... Volcae Tectosages occupaverunt, atque ibi consederunt ; quae gens ad hoc tempus his sedibus sese continet summamque habet justitiae et bellicae laudis opinionem.* (*De bello Gallico*, lib. VI, c. XXIV). Le périple dit de Scylax, qui date de 338 à 335, dit : Ἀπὸ δὲ Ἰβήρων ἔχονται Λίγυες καὶ Ἴβηρες μιγάδες μέχρι ποταμοῦ Ῥοδανοῦ. *Geographi graeci minores* de Didot, t. I, p. 17. Les numismatistes attribuent à la région située entre les Pyrénées et le Rhône, outre des monnaies gauloises, des monnaies ibériques, et on y trouve des noms de ville probablement ibériques. Voir George Phillips dans les *Sitzungsberichte* de l'Académie de Vienne, classe de philosophie et d'histoire, t. LXVII, p. 380-400 ; cf. A. de Barthélemy, dans la *Revue celtique*, t. III, p. 296.

3. *Hannibal, caeteris metu aut pretio pacatis, jam in Volcarum pervenerat agrum, gentis validae ; colunt enim circa utramque ripam Rhodani.* Tite-Live, XXI, XXVI.

4. Μεχρὶ τοῦ Ῥοδανοῦ ποταμοῦ Οὐόλκαι Ἀρικόμιοι. Ptolémée, liv. II, ch. X, § 10.

portent les populations de langue latine de l'Europe orientale; ce nom est identique à *Valah*. *Waelsch*, nom allemand des Italiens et des Français, *Welsh*, nom anglais des populations celtiques du midi de la Grande-Bretagne, *Wales*, nom du pays habité par ces populations, sont des dérivés de *Valah*, et par conséquent de *Volca*. On doit ces rapprochements à M. Gaston Paris. Nous prononçons *Galles* l'anglais *Wales ;* et de Galles nous avons tiré « gallois », nom d'une langue néo-celtique importante qui se parle encore en Grande-Bretagne. Il serait trop long d'exposer ici par quelles évolutions le gaulois *Volca* a donné naissance au mot français « Gallois », qu'il faut se garder de confondre avec le mot français « Gaulois ».

Les Romains ont pour désigner les Celtes continentaux un terme spécial à leur langue : c'est *Gallus*, dont nous avons tiré notre nom dérivé « Gaulois ». *Gallus*, en latin, ne désigne pas seulement les populations celtiques de l'Italie du nord et celles de la Gaule transalpine entre les Pyrénées et le Rhin, il s'applique aussi aux Celtes d'Espagne [1], de Germanie [2], de l'Europe orientale [3] et même d'Asie Mineure [4]. Le terme géographique *Gallia*, dérivé de *Gallus*, a désigné en latin, comme tout le monde le sait, outre les territoires celtiques de l'Italie du nord, la région située entre le Rhin et les Pyrénées : il existe un exemple de l'application de ce nom à une autre contrée celtique. Sempronius Asellio, qui écrivait entre les années 90 et 80 avant notre ère, met en Gaule *Noreia* [5], capitale du Norique, aujourd'hui Neumarkt en Styrie. Il était naturel d'appeler *Gallia* tout le pays habité par les *Galli*, mais, à partir des conquêtes de César, *Gallia* [6] eut, dans la langue administrative de Rome, un sens précis et restreint que les historiens acceptèrent, et qui est encore reçu aujourd'hui. Notre mot Gaule a ce sens précis et restreint ; il désigne le pays situé entre le Rhin, les Alpes, la Médi-

1. Tite-Live, XXIV, XLII.

2. Tite-Live, V, XXXIV ; César, VI, XXIV ; Tacite, *Germanie*, ch. XXVIII, XLIII.

3. Tite-Live, XXXVIII, XVI ; XLIV, XXVI.

4. Tite-Live, XXXIII, XXI ; XXXVIII, XVI ; XLI, XXIII ; XLIV, XXVII.

5. *Norica castella dixit ab urbe Norica quae est in Gallia, ut Asellio historiarum non ignarus docet.* Scholie du ms. Berne sur Virgile, *Géorgiques*, III, 474, chez Hermannus Peter, *Historicorum romanorum relliquiae*, p. 183.

6. César a employé une fois *Gallia* pour désigner le pays habité par ses *Celtae*, entre la Seine, la Marne et la Garonne : *Remi, qui proximi Galliae ex Belgis sunt* (*De bello Gallico*, lib. II, c. III) ; il se sert aussi de *Galli* comme synonyme de *Celtae* : *Senonibus reliquisque Gallis qui finitimi Belgis erant* (lib. II, c. II, cf. lib. I, c. I). Mais ce sens du mot *Gallus* n'a pas prévalu dans l'usage ; *Gallus*, dans l'usage, a un sens plus étendu qui comprend les *Belgae* comme les *Aquitani*.

terranée, les Pyrénées et l'Océan. On appelle aussi ce pays Gaule transalpine pour le distinguer de la Gaule cisalpine dans l'Italie du nord.

La littérature antique a possédé, enfin, pour désigner l'ensemble des Celtes continentaux, un terme générique dont nous n'avons presque rien dit, c'est le mot grec Γαλάτης[1]. Les plus anciens exemples que nous en ayons sont deux épitaphes. L'une est celle d'un jeune Athénien mort en combattant les Gaulois à la bataille des Thermopyles en 279[2]; l'autre est celle de trois jeunes filles de Milet qui se donnèrent la mort de crainte de tomber entre les mains de ces barbares en 278[3]. C'est probablement l'historien Timée qui a donné au mot Γαλάτης la popularité dont il a joui plus tard[4]. Timée a terminé son livre en 264 avant J.-C. Sous la domination romaine, les auteurs grecs employèrent ordinairement le mot Γαλάτης pour tra-

1. Γαλάτης est presque le même mot que le vieil irlandais *galdae* = * *gala-tio-s*, « brave », que M. Whitley Stokes a trouvé dans la pièce intitulée *Togail Troi*, « destruction de Troie », dont il vient de donner une édition d'après le livre de Leinster, ms. du XIIe siècle. Sur le thème *gala*, dont *galdae* dérive, voir les exemples réunis dans la *Grammatica celtica*, 2e édition, p. 997, à la fin de la note 14. Γαλάτης est une variante de Γαλάτος, mot gaulois employé comme nom propre chez Polybe, liv. II, ch. XXI, § 5, dans le récit des événements de l'année 238 avant notre ère; c'est le nom d'un roi des Boies d'Italie. — A *galdae* (brave) = * *galatios*, dont les Grecs ont fait Γαλάτης, comparez *gaide* (armé d'un javelot) = *gaisa-tio-s* (dérivé de *gai*, javelot, = * *gaisa-*) dont les Grecs ont fait Γαισάτης (Polybe), à côté duquel se place le nom propre Γαιζοτόριος (*ibidem*, et chez Strabon).

2. Ἦ μάλα δὴ ποθέουσα νέαν ἔτι Κυδίου ἥβην
ἀσπὶς ἀριζήλου φωτός, ἄγαλμα Διί,
ἇς διὰ δὴ πρώτας λαιὸν ποτε πῆχυν ἔτεινεν
εὖτ' ἐπὶ τὸν Γαλάταν ἤκμασε θοῦρος Ἄρης.

Pausanias, liv. X, ch. XXI, § 5, édition Didot-Dindorf, p. 520.

3. Ὠχόμεθ', ὦ Μίλητε, φίλη πατρί, τῶν ἀθεμίστων
τᾶν ἄνομον Γαλατᾶν κύπριν ἀναινόμεναι,
παρθενικαὶ τρισσαὶ πολιήτιδες, ἃς ὁ βιατὰς
Κελτῶν εἰς ταυτὴν μοῖραν ἔτρεψεν Ἄρης.

« Nous avons quitté la vie, ô Milet, chère patrie, pour échapper aux criminelles passions des Galates iniques. Nous étions trois, vierges et citoyennes, que la guerre et la violence celtique ont réduites à ce triste sort. » *Anthologie grecque*, édition Didot, liv. IV, 492; t. I, p. 368, 479.

4. Γαλατία, χώρα· ὠνομάσθη, ὥς φησι Τίμαιος, ἀπὸ Γαλάτου Κύκλωπος καὶ Γαλατίας (lege Γαλατείας) υἱοῦ. *Etymologicum Magnum*; Timée, fragment 37, Didot-Mueller, *Fragmenta historicorum graecorum*, t. I, p. 200. Callimaque, *In Delum*, vers 184, éd. Schneider, p. 41, se sert du mot Γαλάτης. Sur les Γαλάται chez Eratosthène, voir Strabon, II, IV, 4. Callimaque et Eratosthène écrivaient au IIIe siècle av. J.-C.

duire le latin *Gallus*, mais il leur arriva aussi de s'en servir comme de Κελτός pour rendre le latin *Germanus :* ainsi Diodore de Sicile appelle Γαλάται les Germains de la rive droite du Rhin attaqués par César en l'an 55 avant J.-C. [1]. Aujourd'hui ce nom est employé pour désigner le rameau de la race celtique qui s'établit en Asie Mineure au IIIe siècle avant notre ère.

Des quatre mots Κελτός, (*Volca* prononcé *Valah* par les Germains), *Gallus,* Γαλάτης, que nous trouvons employés chez les anciens comme noms génériques représentant à l'esprit, sinon la totalité, au moins la plus grande partie de la race, Κελτός, Celte, est celui qu'avec son dérivé κελτικός, celtique, les savants modernes ont préféré. On s'en sert pour désigner l'ensemble des peuples de la race sans restreindre, comme les anciens, l'application de ces vocables aux rameaux continentaux, et en l'étendant aux rameaux établis dans les Iles Britanniques.

Les trois mots *Volca* ou *Valah*, *Gallus* et Γαλάτης sont réduits sous leurs formes modernes à un sens plus restreint. *Volca* ou *Valah* ne subsiste avec son sens primitif que dans le dérivé « Gallois » nom français d'une population néo-celtique de la Grande-Bretagne ; de *Gallus* vient « Gaulois », terme consacré pour désigner l'ensemble des Celtes continentaux d'Europe, l'Espagne exceptée, au temps de la République et de l'Empire romain d'Occident. On appelle *Galates* les Celtes d'Asie Mineure.

H. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE.

(*La suite prochainement.*)

1. Diodore, liv. V, ch. XXV, § 4, édition Didot-Müller, p. 259.

LA

POLITIQUE RELIGIEUSE DE CONSTANTIN

(312-337)

I

LA VISION MIRACULEUSE.

Ce fut sur la route de Rome, durant la marche contre Maxence en 312, que se fit, suivant Eusèbe, la conversion de Constantin. Dans son *Histoire ecclésiastique*, publiée quatorze ans après la bataille du pont Milvius, il ne sait rien de l'apparition qu'il raconta plus tard dans sa *Vie de Constantin*. Mais ce dernier ouvrage est un livre d'édification et non pas un livre d'histoire. L'auteur déclare qu'il ne fera connaître à la postérité ni les combats et les victoires de l'empereur, ni ses lois et ses travaux pour l'utilité de ses sujets : il ne racontera que les actes pieux [1]; et comme les hagiographes ont

1. II, 11. Cette façon de comprendre les devoirs de l'historien lui était habituelle ; parle de même dans son *H. E.*, VIII, 2; dans le *De Mart. Pal.*, 12; et il va jusqu'à donner pour documents officiels des pièces rédigées par lui (voir, par exemple, pour le discours de Constantin au concile de Nicée, le curieux livre de M. Rossignol : *Virgile et Constantin*). Il a même osé soutenir, dans un chapitre de sa *Prépar. évangél.* (XII, 31), la doctrine monstrueuse des mensonges utiles ; et il en use largement : Constantin, par grâce spéciale, diminue d'un quart l'impôt foncier d'Autun (*Pan. Vet.*, VII, 14 et 15) ; il lui fait étendre cette faveur à l'empire tout entier, ce qui eût été la ruine des finances impériales (*Vie de Const.*, IV, 2). L'empereur ferme ou abat quelques temples ; Eusèbe les lui fait tous détruire. Il refuse aux hérétiques les immunités qu'il avait accordées aux catholiques (*Code théod.*, XVI, 5, 1) ; son historien déclare que toutes les hérésies sont détruites (*Vie de Const.*, III, 66), et lui-même était un des chefs de la plus résistante. Il soumet à Constantin le monde presque entier, la Scythie, l'Ethiopie, les Indes (*V. C.* I, 8), et Constantin n'a pas ajouté un pouce de terrain à l'empire, etc., etc. Son courage est au niveau de son impartialité et de son intelligence. Dans l'*Hist. ecclés.* composée avant la mort de Crispus, il parle avec éloge de ce malheureux prince ; dans la *Vie*

l'esprit tendu aux choses surnaturelles, au lieu de dire les habiles mesures de guerre prises par son héros, il le montre très anxieux de déjouer les machinations diaboliques de Maxence. Cependant le raisonnement qu'il lui prête et qu'il croit très chrétien est au fond très politique. « Constantin, dit-il, sentait bien que, pour avoir raison de ces incantations magiques, une autre assistance que l'épée de ses soldats lui était nécessaire, et il chercha, parmi les divinités, celle qui lui donnerait le plus sûr appui. Alors lui arriva cette pensée : ses prédécesseurs s'étaient fiés à la multitude des dieux et la plupart avaient péri misérablement. Seul, son père, qui n'avait point partagé cette erreur, avait eu une vie glorieuse et une heureuse fin [1]. Il estima que ces dieux inutiles étaient une imposture et il se mit à implorer celui de Constance, le suppliant de lui tendre une main secourable et de se révéler à lui; aussitôt, un signe se montra au ciel. Si un autre rapportait ce miracle, ajoute-t-il, on ne le croirait pas. Mais, bien longtemps après, l'empereur me le raconta et m'affirma la vérité de son récit par un serment. Comme il marchait à la tête de ses troupes, il vit au-dessus du soleil couchant

de Constantin, rédigée sous le règne du fils de Fausta, il ne prononce pas son nom. Le moine Zonaras n'ose pas non plus écrire un mot de blâme : dans ce cas, la plume lui tombe des mains et il s'écrie : « Non, je ne puis rien dire qui diminue la gloire de cet homme divin. » *Ann.* XIII, 4. Gélase de Cyzique fabrique aussi un discours de Constantin au concile de Nicée ; l'étrange lettre de ce prince à Arius m'est singulièrement suspecte, comme le sont les discussions que Sozomène rapporte entre évêques et philosophes au concile de Nicée, comme le *justitium* qu'il prétend que Constantin établit le vendredi, pour honorer la croix. On fabrique même des lois, telles que la trop fameuse constitution *de confirmando judicio episcoporum* (*Const.*, *Sirmondi*, n° 1), et peut-être les deux lois du *Cod. Th.*, XVI, 10, 4 et 6, que La Bastie et Beugnot rejettent, et qui, si elles ne sont pas fausses, n'ont certainement pas été appliquées. Les écrivains catholiques le reconnaissent eux-mêmes : « Dans les collections relatives au concile de Nicée, dit M. le duc de Broglie en un savant livre honoré d'un bref pontifical (*L'Eglise et l'Empire rom. au IVe siècle*, t. I, 2e partie, p. 65), se trouve une abondance de canons et de décrets manifestement apocryphes. C'est un déluge de pièces fausses. » La confusion s'accroissait par la rivalité des sectes, chacune inventant des titres pour soutenir ses prétentions. Ainsi Théophanès en sa *Chronique* accuse les anciens d'avoir fabriqué des constitutions soi-disant adressées par Constantin au pape Melchiade (Tillemont, *Hist. des emp.*, IV, 141). On sait par la prétendue donation de Constantin et par les fausses Décrétales que cet usage fut continué longtemps. Il y aurait un important travail de critique historique à faire sur tous les documents de cette époque qui nous sont donnés pour authentiques, comme on l'a fait pour ceux de l'époque précédente.

1. Eusèbe était si satisfait des réflexions prêtées par lui à Constantin en cette circonstance, qu'il attribue le même calcul, en sens inverse, à Licinius, dans le discours qu'il lui fait prononcer avant la bataille d'Andrinople. *V. C.*, II, 5, 6.

une croix lumineuse avec ces mots : Ἐν τούτῳ νίκα, *triomphe par ceci*. La nuit suivante, le Christ de Dieu lui apparut avec la même croix et lui ordonna de faire exécuter un étendard à la ressemblance de cette image [1]. »

Il y a bien peu de dignité dans ce serment que fait le prince à un sujet pour attester la véracité impériale, et le récit publié après la mort de Constantin par un évêque courtisan, désireux de prouver qu'il avait été admis dans la plus intime familiarité du prince, est en soi très suspect. Si pourtant l'on se rappelle la parole donnée par Constantin à sa sœur de respecter la vie de Licinius que, peu de temps après, il fit tuer, on sera peut-être disposé à n'accuser l'évêque que d'une naïve crédulité. Mais Eusèbe abuse des visions. N'ose-t-il pas dire que Dieu se montra souvent à Constantin ; qu'il l'entretenait seul à seul, *solus cum solo colloquebatur* ; qu'il lui révélait l'avenir, et qu'après la victoire du pont Milvius il lui désigna ceux des proches et des amis de Maxence qui devaient être mis à mort [2]. Soupçonner Eusèbe d'une fraude pieuse n'est pas chose dont il se serait irrité, et en ce temps-là personne ne l'en eût blâmé. Constantin fait comme lui : c'est par l'ordre de Dieu, *Deo jubente*, dit-il dans une loi, qu'il fonda Constantinople [3]. Chefs d'États et chefs de religions ont bien longtemps gouverné le monde en prenant leur propre pensée pour une inspiration divine, et en la présentant aux peuples comme un ordre du ciel. La critique historique qui croit à la permanence des lois naturelles et qui pense avec Sénèque que Dieu obéit à l'ordre qu'il a établi, *semel jussit, semper paret*, ne discute plus les miracles. Mais elle comprend qu'une légende se soit vite formée au sujet d'un événement tel que la transformation de l'empire païen en empire chrétien. Le contraire aurait lieu de surprendre ; car c'est aussi une loi de l'histoire qu'à certaines époques l'esprit de l'homme procède de cette manière, parce que la croyance au merveilleux, qui est au fond de l'âme humaine, en sort dans ces temps-là avec une force d'expan-

1. *V. C.*, I, 27, 30. Au dire d'Eusèbe, l'armée entière vit la croix miraculeuse. La fameuse vision aurait donc eu assez de témoins pour rendre inutile le récit du prince et son attestation par serment de la réalité du miracle. Les historiens de cette époque n'avaient pas toujours l'imagination fertile : Philostorge, III, 26, Socrate, II, 28, Sozomène, IV, 5, et à leur suite Nicéphore, IX, 32, rééditent la légende d'Eusèbe en faveur de Constance II, qui, au moment d'aller combattre Magnence, vit aussi une croix au ciel.

2. *V. C.*, I, 47 ; II, 12, 14, etc.

3. *Cod. Th.*, XIII, 5, 7.

sion irrésistible. Même aux yeux des païens, la victoire sur Maxence fut un acte divin puisque, pour eux, le dieu de Constance avait dirigé l'armée de son fils, *divinas expeditiones* [1]; il était plus naturel encore que, pour les chrétiens, le divin conducteur fût le Crucifié. Étonnés de trouver, au sortir des cachots, la tolérance et des égards, les chrétiens avaient vu dans la conduite de Constantin un effet de l'intervention divine. Dès les premiers jours, la légende prit plusieurs formes. Au lieu de la vision en plein soleil, Lactance parle d'un songe pendant lequel le prince reçut l'ordre de placer la croix sur le bouclier de ses soldats [2].

II

LE LABARUM.

Lorsqu'il s'agit d'un ambitieux qui n'eut jamais rien d'un illuminé, les visions et les songes ne sont pas matière d'histoire. On voit trop les motifs qui les ont fait accepter des intéressés. Il en est autrement du Labarum, car il pourrait être pris pour le symbole de la politique constantinienne.

Les chrétiens voyaient la croix partout, dans les trophées et les étendards des légions, jusque sur le visage humain, où la ligne des yeux et celle du nez représentaient pour eux l'instrument du supplice des esclaves; et c'est leur honneur d'avoir fait d'une image infamante un signe de salut [3]. Mais ce signe, même un caractère

1. *Ducebat Constantius pater... qui divinas expeditiones jam divus agitabat.* (*Pan. Vet.*, X, 14.)

2. *De morte pers.*, 44.

3. Saint Justin, *Apol.*, I, 55 ; Tertull., *Apol.*, 16 : *Victorias adoratis, cum in tropæis cruces intestina sint tropæorum,* et mieux encore Minutius Félix, au ch. XXIX de l'*Octavius*, qui termine la longue énumération des choses païennes ayant l'apparence d'une croix, par ces mots : *Ita signo crucis aut ratio innititur aut vestra religio formatur.* Cependant la représentation de la croix est très rare dans les catacombes et elle n'y apparaît qu'à la dérobée, dissimulée sous quelque autre symbole : une ancre, une antenne, l'homme qui prie les bras étendus, « l'oiseau qui s'élève droit dans le ciel et qui étend la croix de ses ailes avec un bruit qui semble une prière » (Tertull., *De oratione*, 29). Il est presque sans exemple que la croix apparaisse sans déguisement sur un monument antérieur à Constantin ; M. de Rossi ne l'a vue qu'une fois (*Roma sotterr.*, t. II, tav. 18), et Minutius Félix (*Oct.*, XXIX) avait dit : *Cruces non colimus.* Mais la croix, ou des signes approchant de cette figure, même ce que nous avons appelé le monogramme, était d'un usage très commun dans l'antiquité païenne. « Ce signe, dit l'abbé Martigny, très employé par les

ressemblant à ce que fut plus tard le monogramme du Christ, était en usage, bien avant le christianisme, dans les livres, sur des monnaies qui couraient partout [1], sur des enseignes militaires et des

païens, fut pris par les chrétiens parce qu'il offrait aux fidèles l'avantage de leur donner les initiales du Christ sans blesser les païens, et qu'il satisfaisait ainsi au besoin d'arcane qui fut un des caractères les plus saillants de l'Eglise primitive. » (*Dict. des ant. chrét.*, p. 478.) Tout le livre de Munter, *Sinnbilder und Kunstvorstellung der alten Christen*, est le développement de la même pensée.

La croix ansée des Pharaons et des dieux d'Egypte (fig. 5) se voit sur des monuments chrétiens de la Thébaïde et de la Nubie (Mémoire de Letronne dans les *Mém. de l'Acad. des Inscr.*, t. XVI, nouvelle série), sur des monnaies persanes et cypriotes (le duc de Luynes, *Numismatique des satrapies et de la Phénicie sous les rois achéménides*, pl. I, n°s 3 et 4; pl. VIII, n° 1; pl. XIII, n°s 2, 17, et 18, *Num. et inscr. cypriotes*, pl. I, n°s 5, 6, 7, etc., *passim*.)

Les Grecs avaient le monogramme dans leur écriture cursive; il servait aussi de marque sur les tétradrachmes d'Athènes et sur certaines monnaies des Ptolémées (Eckhel, VIII, 89); on le retrouve sur une pièce de Dèce, le grand persécuteur des chrétiens, ΕΠΙ ΣΤΡ. ΑΦΦΙΑΝΟΥ ΒΑΧΡΑΤΟΥ, où le X et le P sont réunis (Munter, p. 33). Dans ce cas, il n'est qu'une abréviation pour un mot ou pour des lettres qu'on n'a point voulu graver; mais, ailleurs, il a une signification religieuse. Une inscription chrétienne publiée par M. Egger (*Mém. d'hist. anc. et de philol.*, p. 427) commence par un chrisma, et se termine par un tau, T, qui, selon Tertullien (*ad Marc.*, III, 22), représente la croix, et qui pour les gentils était un symbole de salut. Des signes pareils et d'autres qui rendent d'une manière plus complète l'image de la croix chrétienne ont été, en effet, trouvés dans l'ancienne Assyrie, où ils avaient une double signification astronomique et divine. Ainsi se rencontrent fréquemment sur des cylindres babyloniens des figures semblables à la croix équilatérale (fig. 8 et 9), quelquefois accompagnées du soleil et de la lune, et qui, marquant les quatre points cardinaux, ont naturellement servi à exprimer l'idée d'horizon, d'infini dans l'espace et dans le temps, et, en passant du sens physique au sens moral, l'idée de Dieu. Une autre, la croix cunéiforme (fig. 1), est la figure du dieu Anou, personnification du ciel (Rawlinson, *Inscr. of western Asia*, t. II, pl. 48), qui lui-même est représenté par la croix à huit rayons inscrits dans un cercle (fig. 2). Ce sont les huit régions du Soleil et du Ciel : figure fort en usage sur les tablettes astrologiques et dont le musée du Louvre possède de nombreux spécimens; ce symbole se voit sur deux bas-reliefs représentant le roi Asurnasirhabal (vers l'an 930 avant notre ère) et son petit-fils Samsi-Bin, qui portent au cou une croix équilatérale (fig. 10 et 11), à laquelle M. Oppert (*Et. assyr.*, p. 166), donne la signification du mot *labar* dont on verra plus loin le sens. Ce même signe, qui se trouve sur une image de Sennachérib au British Museum (Fr. Lenormant, *Hist. anc. de l'Orient*, p. 364), était aussi placé sur les enseignes des armées assyriennes (Note de M. Menant). Sur un tombeau de Thèbes, des soldats araméens ont au cou, suspendue à un collier, soit la croix équilatérale (fig. 7), soit une croix pareille à celle que nos prêtres et moines portent de la même manière. (Lenormant, *ibid.*, p. 176.) Dans les textes de Gudea, récemmen rapportés par M. de Sarzec, cette croix, avec trois raies dans chacune de ses bran ches (fig. 3), signifie ce qui dure éternellement. (Note de M. Oppert.)

1. Sur celles, par exemple, du roi de Syrie Alexandre Bala et du Bactrien Hermæus. On peut même trouver la forme presque complète du Labarum sur les

1 2 3 4 5

6 7

8 et 9. — Ces deux cylindres babyloniens portent chacun une incantation magique.



10. — Samsi-Bin (882 av. J.-C.). 11. — Assur-Nasir-habal (930 av. J.-C.).

monuments religieux [1]. La croix *gammée* [2], qui voulait dire bénédiction et bon augure, était mise par les Hindous dans leurs plus anciens temples et sur des images du Bouddha; par les Gaulois, sur leurs tombeaux; et on la retrouve dans les catacombes de Rome, sur le vêtement des prêtres qui y sont représentés.

Sous la forme de la *croix ansée* (fig. 5), qui reproduit exactement le *chrisma*, elle signifie le salut, la vie éternelle, et elle était aux mains des divinités égyptiennes l'attribut essentiel de leur puissance [3]. On la voit sur des monnaies de rois achéménides et sur des monuments assyriens, où la croix équilatérale signifie le Ciel et Dieu (fig. 7), où la croix à quatre branches inscrite dans un cercle (fig. 4) est le symbole « du Dieu invincible », le Soleil qui darde en tous sens ses rayons [4]. Au IIIe siècle de notre ère, les Persans en mettaient l'image sur leurs étendards, et leur roi signait ses messages du titre de Frère du Soleil [5]. Quand se produisit en Occident l'invasion des cultes orientaux et des devins de la Chaldée qui se glissèrent partout, beaucoup d'idées et de signes de ces vieilles religions pénétrèrent dans le monde romain, où le symbole du Soleil a dû être aussi connu que son culte était populaire. Des cavaliers romains de la colonne Trajane sont représentés avec une étoile à huit rayons sur leur bouclier [6]; au revers d'une monnaie de Gallien (fig. 13), Apollon tient un sceptre croisé [7], et nous verrons que les monnaies impé-

monnaies des rois indo-scythes. Voy. W. Madden, *The Numismatic Chron.*, t. XVII, p. 293.

1. Eckhel, VIII, p. 88.

2. Ainsi appelée parce qu'on peut la reproduire avec quatre gammas, Γ, croisés (fig. 6). On l'a retrouvée chez les Scandinaves (Worsaae, *les Temps préhistoriques du Nord*). La rouelle des casques gaulois (*Histoire des Romains*, t. III, p. 103), ou cercle à six rayons, était sans doute une représentation du Soleil ou de la Divinité, comme celle que porte la ville de Rome sur une monnaie d'Hadrien (fig. 12) commémorative du neuvième centenaire de la fondation de Rome. (*Ibid.*, t. V, p. 57.)

3. Cf. Raoul Rochette, *Mémoire sur la croix ansée*, t. XVI, 2e partie, p. 236 et suiv. aux *Mémoires de l'Académie des inscriptions*.

4. Zahn, *Constantin und die Kirche*, p. 14; Burckhardt, *Die Zeit Constantin's*, p. 350. La symbolique plastique des Assyriens représente le soleil par un disque dans lequel une croix est inscrite, quelquefois avec des rayons entre les branches.

5. Tert., *Apol.*, 15, et *Amm. Marc.*, XVII, 5. Voyez dans Layard, *Le culte de Mithra*, pl. X, n° 14, une hémisphéroïde d'agate, ayant au sommet un croissant et une étoile à six branches qui représentait le Soleil.

6. *Histoire des Rom.*, t. IV, p. 253 et 761.

7. Le possesseur de cette monnaie, M. Lewis, du *Corpus Christi College* à Cambridge, et membre de la Société des antiquaires de France, a bien voulu m'en envoyer une reproduction par la galvanoplastie.

riales avec la légende *Soli invicto* sont très nombreuses jusqu'à la mort de Constantin [1]. Les païens étaient donc très habitués à regarder la croix, en ses différentes formes, comme un symbole de victoire ou de puissance divine, surtout comme une représentation du Soleil, alors leur grande divinité, et Constantin ne risquait pas de soulever une émeute, lorsqu'il utilisa cette équivoque en plaçant sur son casque et sur les armes de ses soldats un signe que païens et chrétiens acceptaient sans trouble de conscience [2].

Le mot *labarum* n'est ni latin ni grec; il est chaldéen, venant de *labar*, qui, dans la langue assyrienne, avait le sens de durée, d'éternité [3]. En prenant aux Orientaux le nom de son nouvel étendard, il est tout simple que Constantin leur ait également pris le symbole de leur dieu, qui, on le verra bientôt, fut longtemps le sien. Le paganisme a donc fourni les principaux éléments du Labarum et jusqu'à son nom [4].

Suivant Eusèbe, qui vit cet étendard dans les dernières années du règne, c'était une pique droite, coupée à sa partie supérieure par une barre transversale où s'attachait un voile de pourpre; sur ce voile, couvert de pierres précieuses, brillaient, brodés en or, les portraits de Constantin et de ses fils; au-dessus, une couronne d'or enveloppait le monogramme. Pour les chrétiens, la barre figurait les bras de la croix [5]; pour les païens, elle était le soutien nécessaire de l'étendard qui, selon la coutume, portait l'image de l'empereur; la couronne d'or surmontait les enseignes ordinaires, et le monogramme rappelait aux uns le Christ, aux autres le Soleil. Les vieilles cohortes regardaient les aigles des légions comme leurs dieux protecteurs, *numina legionis*, et elles les enfermaient au camp

1. Eckhel, t. VII, p. 400-483, *passim*.

2. Il était naturel que les historiens de l'Église vissent dans cette confusion où l'empereur se plaisait, parce qu'elle était dans son esprit et qu'elle servait sa politique, un moyen de propagande chrétienne habilement imaginé par lui. « Il mit la croix sur le *Labarum*, dit Sozomène (*H. S.*, I, 4), afin que les soldats, habitués à respecter l'étendard militaire, arrivassent insensiblement au respect du Christ dont ils avaient le signe sous les yeux, et qu'ainsi, oubliant peu à peu leurs idoles, ils en vinssent à honorer le vrai Dieu. »

3. Oppert, *Etudes assyr.*, p. 166, et *Expéd. en Mésopotamie*, t. II, p. 293.

4. Il est probable que le mot *Labarum* fut usité dès le temps de Constantin, mais cela n'est pas certain, car Eusèbe n'emploie jamais ce mot, qu'on trouve pour la première fois, je pense, soixante-dix ans plus tard, dans Sozomène, I, 4.

5. Tertullien, *Apol.*, 16, avait dit cent ans plus tôt ce que les chrétiens pensaient en regardant les enseignes : « Les images que vous y attachez, les voiles dont vous les ornez sont la parure de la croix. »

dans un sanctuaire [1]; les nouvelles feront de ce Labarum, appelé d'un nom pour eux mystérieux, qui leur parut magique, un fétiche doué de vertus particulières : on crut que celui qui le portait dans les batailles n'était jamais blessé [2].

A quelle époque s'établit cette foi en l'étendard miraculeux [3]? Pour les écrivains ecclésiastiques, la fameuse vision est antérieure à la bataille du pont Milvius (312). Mais cette guerre, toute politique, n'eut pas le caractère religieux qu'on lui a donné. Eusèbe, qui dans sa Vie de Constantin représente Maxence comme le grand ennemi dont la chute devait retentir joyeusement au cœur de tous les fidèles, oublie que, dans son *Histoire de l'Église*, il avait fait de lui presque un chrétien. Dans cette guerre, Constantin avait attaqué un rival dont il convoitait l'héritage; il n'avait point porté jusque sous les murs de Rome la vengeance du Dieu des chrétiens contre leur persécuteur, puisque Maxence ne les avait point persécutés [4], et que lui-même faisait alors profession de paganisme. A la veille de son expédition sur Rome, l'orateur Eumène lui rappelait les temples qu'il avait relevés, les sacrifices qu'il avait accomplis [5], et à son entrée dans Autun, quelques jours auparavant, on avait porté à sa rencontre, pour lui faire un cortège d'honneur, les statues de tous les dieux [6]. Aussi dut-il contresigner sans répugnance, en 311, l'édit de Galère où se lisent de sévères paroles contre les chrétiens. La tolérance que cet édit proclamait était dans sa politique,

1. Hérodien, IV, 4. Le lieu où les aigles étaient déposées devenait un asile sacré (Tac., *Ann.*, I, 39). Eusèbe fait de celui où l'on mettait le Labarum un oratoire.

2. Eus., *V. C.*, I, 31, et 70. Tertullien, *Apol.*, 15, dit du respect des légions pour leurs enseignes : *Religio tota castrensis signa veneratur, signa jurat, signa omnibus deis præponit.* Les temples païens avaient aussi leurs bannières, *signa templorum* (*H. A. in Gall.*, 8), auxquelles on attribuait certainement des vertus particulières. Ces vieilles croyances préparaient à la foi au *Labarum*.

3. Le livre d'Eusèbe ne contient pas une seule date; il place la construction du Labarum durant l'expédition contre Maxence, mais il ne lui fait produire ses effets merveilleux que dans la guerre contre Licinius.

4. Eus., *H. E.*, VIII, 14; Tillem., *Mém. eccl.*, t. V, 73-100, 103 et 120.

5. ..... *Diis immortalibus ferre quæ .. voveras* (*Pan. Vet.* VIII, 21). *Augustissima illa delubra tantis donariis honestastis ut jam vetera non quærant. Jam omnia te vocare ad se templa videantur, præcipue Apollo* (*ibid.*) .... *et templa pulcherrime tua liberalitate reparentur..... Circa tua, Constantine, vestigia urbes et templa consurgunt* (*ibid*, 22).

6. En l'année 311. *Omnium deorum simulacra protulimus* (*Pan. Vet.* VIII, 8). Une monnaie de 307, frappée par Constantin, porte la légende païenne : *Genio Cæsaris.* Eckhel, VIII, 73.

et les formules païennes qui s'y trouvent ne contrariaient pas ses croyances.

Cependant, comme il arrive souvent, la légende rapportée par Eusèbe et Lactance doit avoir un fond historique. Les chrétiens, sans y songer, devenaient un parti politique, et les avoir pour ou contre soi était une préoccupation des princes. Sous une forme ou sous une autre, l'empereur aura voulu leur donner des gages, sans irriter la majorité païenne par une adhésion éclatante à la foi naguère condamnée. On sait l'amour des premiers chrétiens pour le symbolisme et par combien de figures empruntées aux coutumes païennes ils révélaient leur foi aux adeptes, tout en la cachant aux profanes. Le signe que Constantin avait donné à ses soldats ne blessait personne et cependant lui suffit, tant qu'il eut des ménagements à garder, pour faire connaître aux intéressés ses secrètes intentions.

Constantin fut, avant tout, un politique; il vit dans la religion un moyen de gouvernement, et bien des princes, parmi les plus grands, ont pensé comme lui. Simple particulier, il se serait sans doute inquiété peu des questions religieuses de son temps; empereur, il examina attentivement les deux partis. L'un, tiède dans ses croyances, hésitant sur ses dieux, incertain de leur puissance, est un immense troupeau qui passe là où il a déjà passé. L'autre, minorité ardente et disciplinée, se frayant, malgré tous les obstacles, une voie nouvelle où il a laissé bien des lambeaux de sa chair, vient d'affirmer au milieu des tortures sa force indestructible ; et il se montre si préoccupé du ciel qu'on peut croire qu'il ne donnera jamais d'inquiétude aux maîtres de la terre qui partageront sa foi. Ceux-là sont donc de ces indifférents avec lesquels on perd les batailles politiques; ceux-ci de ces croyants avec qui on les gagne. Mais à compter les membres des deux sociétés, on en aurait trouvé probablement vingt fois plus dans l'ancienne que dans la nouvelle, de sorte que le nombre pouvait compenser le zèle. En outre, l'édit qui, sous Dioclétien, avait chassé les chrétiens des légions et des fonctions publiques, n'ayant pas été rapporté, l'administration et l'armée étaient encore païennes. Huit ans plus tard, en 320, comme Constantin entrait, un jour, dans un camp, il fut salué par les officiers et les soldats du vieux cri païen : « Auguste, que les dieux te conservent [1]. »

1. *Cod. Theod.*, VII, 20, 2 : *Cum introisset principia et salutatus esset, a præfectis et tribunis et viris eminentissimis acclamatum est : Auguste Constantine, dii te nobis servent.* Les fonctionnaires païens ne furent que peu à peu remplacés par des fonctionnaires chrétiens. Eus., *V. C.*, 11, 44.

Une telle situation lui imposait une extrême prudence et l'empêchait de se livrer prématurément à l'un des deux adversaires, quoiqu'il ait certainement compris de bonne heure que, dans la question religieuse, le gouvernement impérial devait changer de politique. Durant son long séjour en Orient, il avait connu la forte organisation des églises; il avait vu l'enthousiasme des chrétiens en face de la mort et la pitié qui commençait à gagner les populations païennes pour des victimes innocentes. La tolérance de son père, l'insuccès de la dernière campagne contre le christianisme, enfin la position prise à la tête des païens par Galère et Daza Maximin, ses ennemis personnels, tout lui avait conseillé, dès son avènement, la bienveillance envers des persécutés que tant d'empereurs n'avaient pu vaincre. D'ailleurs, il avait de commun avec eux un point important de doctrine, la croyance à l'unité divine, vers laquelle inclinaient tous les esprits cultivés.

III

POPULARITÉ CROISSANTE DU CULTE DU SOLEIL.

Depuis deux siècles l'histoire morale du monde était celle des persévérants efforts de la philosophie pour rapprocher les unes des autres les formes divines, expressions particulières et locales du sentiment religieux; elle les avait si bien mêlées et confondues qu'avec ce riche alliage elle avait peu à peu formé la statue du Dieu unique, déjà visible pour beaucoup. Les divinités indigètes avaient perdu leur personnalité et revêtu un caractère général. Elles n'étaient plus que les manifestations diverses de ce Dieu suprême que Constantin laissait invoquer devant lui par ses orateurs officiels et à qui le païen Hiéroclès soumettait toutes les puissances inférieures. « Mais ce grand Dieu est le nôtre, lui répondaient les chrétiens, et son culte est celui que tu poursuis[1]. » Les plus avisés, par crainte de retomber dans le polythéisme, ne lui donnaient pas de nom; ils l'appelaient vaguement « la Divinité », *Divinitas*[2]; Hadrien, n'osant

1. Le Sérapis de Sévère et de Caracalla, la Pierre Noire d'Élagabal, le Baal Schamaim des Sémites, le Bon, le Miséricordieux des Palmyréens, l'Ahoura-Mazda des Persans, étaient, chacun pour ses fidèles, le Seigneur du monde. Voy. au chap. LXI de mon *Hist. des Rom.*, t. V, p. 452 et suiv. (ancienne édition), le progrès des idées vers la croyance à l'unité divine, dans le sein de la société païenne.

2. Ou le *rerum arbiter deus qui spectat nos ex alto*, ou la force, *illa vis, illa majestas fandi et nefandi discriminatrix quæ omnia meritorum momenta perpendit*,

même le désigner ainsi, avait bâti des temples vides de tout simulacre et que la pensée religieuse devait seule remplir [1]. D'autres, ayant besoin d'un dieu qu'ils pussent voir et toucher, le nommaient Sérapis ou Mithra [2], Apollon ou le Soleil; Mercure, le modeste serviteur des dieux et du commerce, était devenu « le très saint, l'auguste et le très grand conservateur du monde » [3]. Ceux dont la piété recherchait les émotions violentes allaient à Mithra, « le héros invincible qui chasse devant lui les ténèbres ». Par les cérémonies mystérieuses de son culte, par son baptême sanglant et la longue hiérarchie de ses initiés [4], il attirait les soldats : dans les camps du Danube et du Rhin, on a trouvé des traces nombreuses de leur dévotion à Mithra. Apollon, au contraire, était le dieu de l'esprit. Les chrétiens ne tenaient pas tous ses oracles pour menteurs; ils croyaient qu'une de ses prêtresses, la sibylle d'Erythrée, avait annoncé la venue du Christ [5]. De tous les dieux de l'Olympe gréco-romain, lui seul, malgré le scepticisme croissant, ne pouvait être nié, ou trouvé inutile, puisqu'il se confondait avec le Soleil, qu'Aurélien appelait le Dieu indiscutable, *Deus certus* [6]. L'astre

librat, examinat..... (*Pan. Vet.* X, 6 et 7). Eumène parle de même au *Pan.*, VIII, 10 : .... *divina illa mens quæ totum mundum hunc gubernat.... quidquid cogitavit illico facit.*

1. *Hist. des Rom.*, t. V, p. 71.

2. Mithra, « le ciel diurne », est identifié à Sol, dont Sérapis porte aussi le nom. Orelli, 1892. Macrobe, *Saturn.*, I, 17-23, ne voit dans tous les dieux que des personnifications de vertus solaires : *diversæ virtutes Solis, nomina diis dederunt, et omnes deos referri ad Solem.*

3. Or.-Henz., 1061 et 1408. On a des doutes sur l'authenticité de l'une au moins de ces deux inscriptions. Mais selon S. Justin, les païens appelaient Mercure « la Raison divine » (*H. des R.*, t. V, p. 164, édition avec gravures), et Amm. Marcellin, *Mundi velocior sensus*. Il était très populaire chez les Gaulois. César le regardait comme un de leurs grands dieux (*B. G.*, VII, XVI) ; les Arvernes l'honoraient particulièrement, et le Trésor de Bernay, aujourd'hui au Cabinet de France, vient d'un de ses temples. On se souvient que Mercure était le grand dieu des Arvernes.

4. Wilmanns, 134. Voy. *H. des R.*, t. IV, p. 41, le bas-relief de Mithra avec le char du Soleil dans la partie supérieure. Le culte de Mithra était très répandu en Gaule. Une inscription, trouvée à Eauze en 1881 (*Revue épigr. du Midi*, n° 277), le montre établi dans cette ville, comme il l'était à Lyon, à Narbonne, et en quantité d'autres villes. Le baptême des sectateurs de Mithra était pour eux comme une renaissance, et ils avaient des repas religieux, des jeûnes, des exercices ascétiques. Leurs prêtres faisaient le signe de la croix sur le front de l'initié qu'ils consacraient comme « combattant de Mithra, dans la lutte entre la lumière et les ténèbres ».

5. Eus., *Disc. de C. aux Pères de Nicée*, 18, et Lact., *Inst. div.*, IV, 18, 19.

6. *Hist. Aug. in Aur.*, 14.

radieux qui donne la chaleur, la lumière et la vie, par qui tout respire, sans lequel tout mourrait, avait été, sous des noms divers, la grande divinité du IIIe siècle, et il était plus que jamais celle du IVe. La famille constantinienne l'avait choisi pour son divin protecteur. Claude II, chef de cette maison, Aurélien, fils d'une prêtresse du Soleil, et Constance, l'avaient honoré d'un culte particulier. L'orateur Eumène s'adressant à Constantin, en 310, dans une grande solennité, lui rappelait son dieu héréditaire : *Apollinem tuum*[1]. De nombreuses monnaies de ce prince portent au revers la légende : *Soli invicto;* quelques-unes qui sont du temps de l'alliance avec Licinius y ajoutent ces mots : *comiti Augustorum,* « au conseiller, au compagnon des Augustes[2] ». D'autres représentent Constantin lui-même avec les attributs du Soleil[3], la tête entourée de rayons, et dans un de ses discours[4] Julien fait dire par Jupiter à Apollon : « O mon fils ! pourquoi n'as-tu pas frappé de tes dards acérés ce mortel téméraire, déserteur de ton culte. » Lorsque Constantin fut devenu définitivement chrétien, il conserva du respect pour le dieu de ses pères, θεόν πατρῷον ; il ne laissa point outrager ses statues ; il en plaça plusieurs à Constantinople et il fit apporter d'Ilion un Apollon de bronze qu'il dressa sur une colonne de porphyre, en lui mettant au front une couronne radiée. A ce moment, ces images n'étaient pour lui que des objets d'art conservés, comme le Jupiter de Dodone et les Muses de l'Hélicon pour l'ornement de sa capitale. Mais il me semble voir aussi dans ce choix un souvenir pieux pour la divinité à laquelle il avait demandé la protection de son enfance et le succès de ses premières campagnes.

Il ne faut pas chercher, en ces temps de confusion religieuse, les conceptions nettes que nous donne notre absolue liberté d'esprit. Beaucoup de païens croyaient que le dieu des chrétiens était le Soleil[5]. Constantin fit comme eux ; et l'on peut croire que, durant plusieurs années, il a identifié le Soleil et le Christ, son dieu pater-

1. Apollon était avec Mercure un des principaux dieux de la Gaule romaine. Cf. Héron de Villefosse, *Les Antiquités d'Entrain*, 1879.

2. Eckhel, VIII, 74. Cette légende se trouve sur une monnaie du César Crispus, frappée par conséquent entre 317 et 326.

3. Cohen, t. VI, p. 108, n° 100, avec la couronne radiée et la légende *Soli Invicto Æterno Aug*. Cette confusion existait en tant d'esprits qu'on trouve même dans Eusèbe (*V. de Const.*, I, 43) une allusion involontaire au *Sol invictus*, lorsqu'il compare Constantin au soleil levant qui répand partout la lumière.

4. Le VIIe contre Héraclius, § 17.

5. ..... *Alii Solem credunt Deum nostrum.* Tertull., *Apol.*, 16.

nel avec celui dont Alexandre Sévère avait placé l'image dans un *lararium*, et à qui Galère, dans l'édit de 311, venait de reconnaître la puissance divine.

Pour saint Jean, Jésus est la lumière du monde qui illuminera Jérusalem[1], comme pour Eusèbe, Grégoire de Nysse et saint Augustin il est le Soleil de justice qui éclaire l'humanité. Aussi a-t-on pu traduire sur un monument chrétien la pensée de l'apôtre en mettant sur la tête du Christ la couronne radiée que portait Apollon[2]. Des inscriptions chrétiennes donnent au jour du Seigneur le nom de jour du Soleil[3], et l'habitude des Pères de comparer la venue du Christ à la renaissance du Soleil a autorisé l'Église a fixer sa nativité au temps où l'on célébrait dans les temples les *natales Invicti Solis* (25 décembre)[4]. Aprés tant de mêlées sanglantes, chrétiens et païens allaient à la rencontre les uns des autres : ceux-ci faisant rentrer leurs divinités multiples en un Dieu suprême que la philosophie avait enseigné ; ceux-là formant aussi, de leurs trois personnes réunies, un seul Dieu dont l'empereur rappelait sans cesse le nom et les droits à la vénération des peuples, *divinitas*.

Constantin favorisa par tous les moyens ce rapprochement des âmes, que la sagesse politique lui conseillait d'opérer. La division du mois en semaines et de la semaine en jours consacrés chacun à une divinité est un usage oriental qui se répandit chez les Romains sous l'influence de l'astrologie alexandrine[5]. Au temps de Tertullien, les païens fêtaient le jour de Saturne (samedi) et les chrétiens celui du Soleil (dimanche)[6]. Dans les anciennes représentations des divinités tutélaires de l'hebdomade, le Soleil n'occupe, en effet, que la seconde place, après Saturne. Sur un vase, au contraire, du milieu du IVe siècle, il tient la première ; c'est que, dans l'intervalle, le *dies Solis* des païens s'était confondu avec le *dies Dominica* des chrétiens. Tous les jours de la semaine étant placés sous l'invo-

1 Saint Jean, VIII, 12 : Ἐγώ εἰμι τὸ φῶς τοῦ κόσμου; *id.*, IX, 5 ; XII. 46 ; Isaïe, ch. LX, 1-3. S. Cyprien dit du Christ : *est lux et dies* (*Opera*, p. 258, édit. de 1626) ; *sol verus et dies verus* (p. 157 et 215).

2. Le P. Garrucci, *Pitture vetri*, pl. 1713.

3. ΗΜΕΡΑ ΗΛΙΟΥ. Le Blant, *Inscr. chrét. de la Gaule*, t. I, p. 355.

4. Munter, *Sinnbilder und Kunstvorst. der alten Christen*, p. 75.

5. Voir, dans la *Gazette archéol.* de 1877, p. 31, un savant mémoire de M. de Witte sur les *Divinités des sept jours de la semaine*. M. de Witte pense que cet usage s'est introduit à Rome dès le temps de la réforme du calendrier par César. On en peut voir les dessins dans la *Topographia Helvetiæ* de Mathieu Merian, p. 51 ou 58, selon les éditions.

6. *Apol.*, 16.

cation d'une divinité particulière, les dévots devaient avoir une prière pour chacun de ces dieux, et, depuis la popularité croissante du culte solaire, le *dies Solis* était marqué par des exercices de piété en l'honneur d'Apollon [1]. Constantin profita habilement de cette dévotion pour consacrer de deux manières le jour dominical. Une loi de 321 ordonna que, le jour du Soleil, les tribunaux, les ateliers, les boutiques fussent fermés [2], et il envoya aux légions, pour être récitée ce même jour, une formule de prière qu'un adorateur de Mithra, de Sérapis ou du Soleil pouvait accepter aussi bien qu'un fidèle du Christ [3]. C'était la réglementation officielle du vieil usage d'adresser une prière au Soleil levant [4]. En déterminant quels jours seraient fériés, comme en rédigeant une prière, Constantin avait exercé un des droits de son autorité pontificale et personne ne s'en était étonné. Les nouveaux décrets ne donnaient-ils pas satisfaction à l'Eglise, qui le jour du Soleil célébrait la résurrection du Seigneur, et à ses adversaires qui, dans ce *justitium* institué, à ce qu'il semblait, en l'honneur d'Apollon, pouvaient voir un hommage rendu à leur grande divinité? Une loi de 315 rentre peut-être dans cette catégorie des mesures que chacun des deux partis croyait prises pour lui seul. Elle défendait de marquer les condamnés au visage « pour ne pas déformer la face qui est faite à la ressemblance de la beauté céleste [5] ». Ces mots sont un souvenir biblique, et l'influence chrétienne est évidente, mais Apollon était aussi le type idéal de la beauté humaine, et ce que les chrétiens entendaient de Jéhovah, les païens ne pouvaient-ils l'entendre du fils de Latone?

VICTOR DURUY.

(*La suite prochainement.*)

1. *Cod. Theod.*, II, 8, 1 : .... *diem Solis veneratione sui celebrem.*

2. *Cod. Justin.*, III, 12, 3. Deux exceptions furent accordées : on put, le dimanche, continuer les travaux des champs, affranchir un esclave ou émanciper un fils. *Cod. Theod.*, II, 8, 1. Dans certaines circonstances, il autorisa même la tenue de marchés le dimanche. Or., 508.

3. Eus., *Vie de Const.*, IV, 19-20.

4. ..... *Plerique vestrum affectatione aliquando et cœlestia adorandi, ad Solis ortum labia vibratis.* Tert., *Apol.*, 16. Cette coutume était ancienne; au matin de la bataille de Crémone, en 69, toute une légion avait adoré le soleil levant. *H. des R.*, t. IV, p. 596, note 1.

5. *Cod. Theod.*, IX, 40, 2. En 314, il condamne au supplice de la croix (*ibid.*, 5, 1); plus tard, il l'abolit (Aur. Vict., *Cæs.*, 4, et Sozomène, I, 8). Ce fut certainement une concession à l'Église et non pas un adoucissement aux lois pénales, qu'il rendit plus dures.

BULLETIN MENSUEL

DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

MOIS DE JANVIER.

Le mois de janvier 1882 a été pour l'Académie des inscriptions un mois de deuil, de ces deuils dont le souvenir est long à s'effacer. Deux hommes éminents à divers titres lui ont été enlevés presque en même temps à un âge où les savants ont d'ordinaire encore de longs jours de travail devant eux. Adrien de Longpérier et Charles Thurot sont morts en pleine possession de leur intelligence. C'est pour la science une perte irréparable.

A l'occasion de la correspondance, M. G. Perrot donne lecture d'une lettre de M. Arthur Rhoné, actuellement sur le Nil près de M. Maspero. M. Rhoné annonce que l'entrée de la pyramide de Meydoum longtemps cherchée vient d'être découverte, et les fouilles commencées. M. Maspero a bon espoir dans le résultat de cette exploration.

M. Esmein, agrégé de la Faculté de droit, est admis à communiquer un travail relatif à l'interprétation d'un passage de la table de Bantia. On sait que ce monument, découvert à Bantia en 1790, porte un fragment d'inscription sur chacune de ses faces. D'un côté, un texte latin; de l'autre, un texte osque. Les fragments conservés, qui sont les fragments d'une loi, ne se correspondent pas. On ne peut donc contrôler un texte par l'autre, et il reste dans le texte osque encore bien des obscurités. M. Bréal en a, il est vrai, donné une traduction très satisfaisante; mais M. Esmein a pensé que les juristes pouvaient, après les linguistes, dire leur mot sur ce texte précieux. Il s'en est tiré avec beaucoup de talent, et nous conseillons à nos lecteurs de se reporter au *Journal officiel* du 30 janvier, où ils trouveront une longue analyse de cette intéressante communication.

Les diverses commissions annuelles seront composées de la manière suivante pour 1882 :

Commission des travaux littéraires. — MM. Laboulaye, Egger, Ad. Regnier, Maury, Renan, Delisle, Hauréau et Miller en remplacement de M. de Longpérier.

Commission des Écoles d'Athènes et de Rome. — MM. Ravaisson, Egger,

L. Renier, Delisle, Miller, Waddington et Perrot; un membre reste à nommer en remplacement de M. de Longpérier.

Commission des antiquités nationales. — MM. Delisle, Hauréau, Léon Renier, Maury, Desnoyers, de Rozière, Gaston Paris et Alexandre Bertrand en remplacement de M. de Longpérier.

On sait qu'au commencement de chaque année le bureau est renouvelé; ont été élus pour 1882 : *président*, M. Jules Girard; *vice-président*, M. Léon Heuzey.

Trois places de correspondants étaient vacantes, deux de correspondants étrangers et une de correspondant régnicole; ont été nommés correspondants étrangers : MM. Bugge à Christiania et Boethlingk à Saint-Pétersbourg. Correspondant régnicole : M. de Sarzec, consul de France à Bassorah.

M. Alexandre Bertrand au nom de la commission du prix Gobert, fait connaître que la commission est saisie de cinq ouvrages :

1° *Étude sur les Celtes et les Gaulois*, par M. Lemière;

2° *L'art national*, par M. H. du Cleuziou;

3° *Les établissements de saint Louis*, par M. Viollet, vol. I et II;

4° *Dictionnaire de l'ancienne langue française du* IX

5° *Histoire généalogique et chronologique de la maison de France*, etc. (t. IX, 2e partie), par M. Pol Potier de Courcy.

H-y.

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES

ET CORRESPONDANCE

— *Lettre à M. Alexandre Bertrand, à propos des inscriptions du musée d'Amiens :*

Mon cher confrère,

J'avais publié, dans la *Revue* de décembre 1880, une *note* sur les inscriptions romaines du musée d'Amiens. Elle avait été lue par moi à l'Académie des inscriptions (séance du 15 octobre). Le principal intérêt de cette communication consistait dans un redressement, devenu nécessaire, de la lecture présentée par le *catalogue* de ce musée (1876), et dans les explications relatives à la borne milliaire des règnes de Maximien, de Constantin et de Maximin Daza, et portant : C(*ivitas*) AMB(*ianorum*) L(*euca*) I.

Nous avons donné la lecture et les dessins des sept autres monuments qui composaient alors la petite collection épigraphique de ce musée.

M. Robert Mowat, chef d'escadron d'artillerie en retraite, a jugé à propos de publier à nouveau, et dans ce même recueil, dix mois après nous (septembre 1881), ces mêmes inscriptions.

Pour la plupart d'entre elles, le commandant Mowat s'est contenté de les reproduire d'après notre lecture :

1° Celle de *Januarius*, l'*imaginifer* du *numerus* des *Ursarienses* (il a lu seulement un L avant le *gentilicium*);

2° Celle du *decurio alae*... *Valerius Zurdigis* (il a lu un D au lieu d'un O que nous avions cru voir dans le *cognomen* gaulois de ce personnage);

3° Une rectification d'une lettre dans le nom de *Valerius Justus* (aussi peu importante que les deux précédentes) ne méritait peut-être pas une nouvelle publication des inscriptions du musée d'Amiens.

Il est vrai que M. Mowat a publié, avec des « particularités de ponctuation », l'*ex-voto* de Setubogius, découvert il y a deux cents ans déjà (en 1680) et publié nombre de fois.

Une rectification plus nécessaire à la lecture que nous avions proposée est celle qui rétablit, dans l'inscription de *Valerius Durio*, le mot CIRC (nous avions lu un E au lieu d'un I). M. Mowat y a reconnu le

sous-officier qu'on désignait sous le nom de *circitor*. Notre vignette n° 5 de la planche XXI du 2e vol. de 1880 nous donnait en effet la représentation de ce personnage armé et à cheval; le cheval est au galop. La correction de M. Mowat donne à cette vignette un intérêt tout nouveau et qu'il aurait dû nous indiquer en rappelant les fonctions de ce sous-officier; on lit en effet dans Vegèce (*Mil.*, III, 8) : « Idoneos tribuni et probatissimos eligunt, qui vigilias circumeant et renuntient, si qua emerserit culpa : quos *circuitores* (*al. circumitores*) appellabant. Nunc militiae factus est gradus et circitores vocantur. » (P. 84, éd. Teubner, Lepzig.)

Cette explication du rôle et ce spécimen d'un *circitor* étaient d'autant plus nécessaires à mettre sous les yeux du lecteur qu'il est oublié dans le grand et utile travail que vient de publier M. P. Caver dans les derniers fascicules du tome IV de l'*Ephemeris epigraphica*, sous ce titre : *De muneribus militaribus centurionatu inferioribus* (p. 355-481).

Cela eût fait assurément l'intérêt principal de l'article de redressement que M. le commandant Mowat a cru devoir publier après nous, et sans nous en prévenir, sur les monuments du musée d'Amiens. Quelque désir que nous ayons de lui assurer la priorité à laquelle nous attachons si peu de prix et à laquelle il semble en attacher un si grand (voyez la note 1 à la page 144), il nous sera bien difficile de persuader au lecteur qu'un travail publié dix mois après le nôtre est cependant le premier en date; il faut être juste : ce qui fait l'originalité de cette seconde édition de notre travail, *revu et corrigé* sans notre participation, c'est 1° la suppression des dessins qui sont, on vient de le voir, l'explication nécessaire des textes, et 2° la publication d'un fac-similé de l'inscription dont nous n'avions pas osé donner l'explication. Constatons d'abord que les corrections et additions faites à notre texte par M. Mowat sont parfaitement justifiées. Elles sont au nombre de trois; deux d'entre elles n'ont pas, il est vrai, une importance capitale : 1° nous avions lu ƖEGEIVS (*legionis ejus*); M. le commandant Mowat a lu ƖEG EIVS DEM.; 2° nous n'avions pu suppléer IONIVL TVM et M. Mowat a restitué le mot *monimentum*; 3° la troisième correction et l'explication qui l'accompagne auraient plus d'importance, si elle était vraie ou même simplement possible. Il s'agit du soldat d'une légion et, à la quatrième ligne, il ne reste que R · F · VEX. M. Mowat se croit autorisé à lire et à compléter cette ligne ainsi :

[LEG · XXI] · R · F · VEX

... *legionis XXI*[a] *R(apac)is F(idelis)*, *vexillarii*. A cela, un grand obstacle : 1° jamais la 21e *Rapax* n'a porté le surnom *Fidelis*; ce serait le seul exemple; or la saine méthode épigraphique ne permet pas de fonder une restitution aussi problématique précisément sur une exception unique; 2° le monument avec la forme des caractères et les liga-

tures qu'on y remarque nous paraît appartenir à peu près au même temps que l'inscription de *Sollemnis* du marbre de Torigny (IIIe siècle); or on sait que la *XXIa Rapax*, qui était en Germanie Inférieure sous Auguste, a été supprimée sous Trajan, ainsi que la *XVa Primigenia*. Elles ont été remplacées par la *IIa Trojana Fortis* et la *XXXa Ulpia Victrix Pia Fidelis*.

Recevez, mon cher confrère, l'expression de mes meilleurs sentiments.

E. Desjardins.

P. S. — Dans une nouvelle note, M. Mowat s'applaudit de sa première explication; il combat l'opinion de M. Mommsen, qui ne veut pas reconnaître la *XXa Rapax* dans ces deux lettres R · F, et qui a bien raison. L'argument principal de M. Mowat est qu'il y a un point séparatif avant R. Nous craignons que l'ingénieux commandant ne soit un peu esclave des points séparatifs. Des exemples nombreux, tirés même du musée d'Amiens devraient le mettre en garde contre les oublis ou les additions si nombreuses de points séparatifs. C'est ainsi qu'à propos du monument de Cluny M. Mowat cherche querelle à M. d'Arbois de Jubainville, comme il le fait à M. Mommsen et à nous, et fait de TARVOS TRI · GARANVS non un dieu gaulois, mais l'énoncé des figures représentées : « *Taureau, trois grues* » ! C'est un point d'exclamation qui convient ici. E. D.

— Nous extrayons d'une lettre de M. Maspero, en date du 26 février, les renseignements suivants sur ce qui se fait en ce moment de découvertes et de travaux en Égypte :

« ..... Ici rien de bien nouveau. Les négociations pour le déblayement du temple de Louxor sont achevées en ce qui concerne l'administration provinciale; il me reste maintenant à régler la question d'indemnités au Caire. Cela peut durer longtemps. En fouillant à Karnak, nous avons eu la chance de tomber sur une série d'inscriptions se rapportant aux rois de la XXe dynastie dont nous avons les momies au musée de Boulaq. Ce sont pour la plupart des textes relatifs à des mariages ou à des règlements d'impôts. Je compte les publier dès que j'aurai terminé les travaux.

M. Naville est ici et m'a aidé vigoureusement dans ce déblayement. Il a eu la chance de trouver, dans un tombeau de reine rarement visité de la XIIe dynastie, de longs fragments du même texte que j'ai copié dans la pyramide du roi Ounas.

Il devient évident de plus en plus que la plupart des livres religieux de l'Égypte remontent à une antiquité très reculée, et n'ont que peu changé dans la forme matérielle. C'est une difficulté de plus pour l'étude de la religion.

J'espère retourner au Caire dans un mois. Les nouvelles salles du musée sont terminées : je vais les laisser sécher, puis je commencerai le classement. Nous avons augmenté la superficie d'un tiers en plus, mais j'ai de plus fait changer dans les salles anciennes certaines dispositions

intérieures qui doublent presque l'espace disponible. Je vais d'ailleurs mener vigoureusement la campagne que j'ai commencée en vue d'obtenir un nouvel accroissement de terrain; ce seront, si je réussis, trois ou quatre cents mètres carrés de salles en plus. »

—— La statue de marbre, plus grande que nature, qui a été découverte dans l'île de Samos, est exposée au Louvre, dans la salle archaïque grecque, dont le plafond peint par Prudhon représente Diane.

Une nouvelle salle vient d'être ouverte au musée des Antiques.

Dans cette salle, qui réunit le pavillon Denon à la salle des peintres français, on vient d'exposer les statues des sénateurs romains qui se trouvaient autrefois aux Tuileries, et les moulages des *creux* enfermés depuis longtemps dans les caisses du Louvre.

Ces creux comprennent non seulement ceux des statues actuellement au Louvre, mais encore ceux des groupes et statues que nous possédions après les conquêtes de l'empire, et qui nous ont été repris par les armées alliées. (*Chronique des arts et de la curiosité.*)

—— On a communiqué au *Journal des Débats* une lettre de M. Maspero, écrite à un de ses amis, et donnant des détails intéressants sur les fouilles récentes qui ont amené la découverte de nouveaux tombeaux en Égypte.

Nous reproduisons cette lettre, bien que nous ayons déjà publié diverses correspondances à ce sujet; l'importance des découvertes est telle que nous ne craignons pas de fatiguer nos lecteurs.

« ... Le travail ne manque pas ici. Sans parler de l'École de France, le Musée et les fouilles ne me laissent pas grand repos. J'ai fini par obtenir un ordre d'agrandissement du Musée : l'ordre obtenu, il a fallu trouver les fonds, dresser les devis, présenter l'indication générale du plan. Depuis le 2 novembre, partie de l'ancien Musée est à bas et le nouveau Musée s'élève. Naturellement j'ai dû déménager les salles qu'on livre aux ouvriers et emménager les objets dans les salles auxquelles on ne touche point; ce n'a pas été petite affaire. Enfin j'ai ordonné la reprise des fouilles sur trois points nouveaux à la fois, à Zaouiet-el-Aryân, à Dahshour, à Meïdoum. Je dois vous dire tout de suite que nous avons eu de la chance. La pyramide de Meïdoum, qui depuis le commencement de ce siècle avait été attaquée, puis abandonnée comme inviolable une demi-douzaine de fois, n'a pas résisté aussi longtemps que je le craignais. En deux mois de fouilles, nous avons réussi à en découvrir l'entrée. La porte est à 18 mètres environ au-dessus du sol. C'est un trou d'environ 1^{m},50 de côté, et le couloir qui mène jusque dans la chambre était, il y a huit jours, déblayé à 40 mètres de profondeur. Depuis lors, j'ai dû partir pour Thèbes et je suis sans nouvelles; mais il est probable qu'en arrivant à Siout je trouverai un télégramme ou une lettre m'annonçant l'entrée dans la chambre du sarcophage. A Zaouiet-

el-Aryân, j'ai trouvé les restes d'une pyramide qui devait être à peu près aussi grande que celle de Gizeh, et qui, selon toute apparence, n'a pas été violée. A Dahshour également, il semble que les voleurs n'ont pas réussi à pénétrer dans l'intérieur de la pyramide. Tout cela m'a coûté des courses perpétuelles et des calculs d'un genre nouveau : c'est le métier d'ingénieur dont il faut que j'apprenne quelques parties.

La trouvaille de Thèbes est encore plus étonnante qu'on ne se l'imagine au premier abord. C'est bien Thoutmès III, Séti I[er], Ramsès II et trente autres rois, reines, princes, princesses, dont nous avons maintenant les corps au Musée de Boulaq. J'ai présenté à ce sujet au ministre des travaux publics d'Égypte un rapport détaillé qui est imprimé et dont je vous enverrai un exemplaire dès mon retour au Caire...

Les courses, les descentes dans les puits ou dans les couloirs de pyramides, ne laissent pas d'être fatigantes. Bien des gens s'imaginent que l'archéologie est une science de cabinet. Je voudrais les voir au bout d'une corde, avec un puits de 30 mètres sous les pieds, et une inscription à copier au fond du puits ou à plat ventre dans un boyau creusé à travers la maçonnerie d'une pyramide, avec la notion qu'un faux mouvement qui déplacerait une pierre peut entraîner la chute de quelques centaines de tonnes de pierre sur votre dos et mettre fin à vos explorations. Je viens de passer quatre jours entiers dans la pyramide de Pépi II, à Saqqarah, occupé à copier ou à estamper le texte. En deux endroits, la maçonnerie est si endommagée que nous ne savions jamais, en entrant, si nous réussirions à sortir sans encombre, et que nous laissions toujours un d'entre nous en faction au dehors, afin d'aller chercher des ouvriers et déblayer au cas où nous serions bloqués par un éboulement imprévu dans l'intérieur de la chambre funéraire. Ce sont là les émotions du métier; les avantages, ce sont les douze cents lignes de texte religieux de l'ancien empire que j'ai trouvées là et dont on n'avait pas encore l'équivalent jusqu'à présent. »

(*Chronique des arts et de la curiosité.*)

— *Une fouille rue Valette. — Puits à potiers romains, sépultures mérovingiennes* [1]. — Suivant les recherches que je vais exposer, Dulaure doit commettre une erreur en disant que les Romains cherchèrent et trouvèrent au milieu du champ des sépultures une terre propre à la fabrication de la poterie.

A l'époque où la butte Sainte-Geneviève (*mons Locutius*) était occupée par les fabriques de poteries [2], le sol ne renfermait pas encore de sépul-

1. Nous extrayons du journal *la Ville de Paris* la relation suivante des fouilles qui se poursuivent dans le quartier Saint-Marcel.

2. Le champ de sépultures de l'époque gallo-romaine s'étendait aux environs du Val-de-Grâce, sur l'ancien emplacement de l'enclos des Carmélites. La partie de ce quartier où nous constatâmes la plus grande quantité de sépultures était celle oc-

tures; ce n'est qu'après le départ des potiers, ou du moins d'une grande partie de ces ateliers, que le point culminant de la butte devenait champ de sépultures. La forme des sarcophages en plâtre ainsi que les objets trouvés près des restes contenus dans ces sarcophages constate certainement que ce champ de sépultures date de l'époque mérovingienne. Les poteries trouvées sur toute cette partie de la butte, ainsi que dans les puits à potiers, ne laissent non plus aucun doute sur l'époque où elles furent fabriquées.

C'est le beau produit de l'époque gallo-romaine, vases en terre rouge portant des reliefs admirables, ainsi que le sigillum; poteries roses couvertes d'un bel émail noir. Tout, dans ce genre de fabrication, rappelle cette époque où l'art de la décoration était allié à la bonne préparation de la terre ainsi qu'à la forme des objets d'un usage journalier, coupes, amphores, écuelles de toute forme, bien connues des archéologues ayant fouillé le sol de la rive gauche. Il résulte de ces découvertes que ces beaux types ont été fabriqués antérieurement à l'époque où la butte Sainte-Geneviève devenait un vaste champ de sépultures (vers le v[e] siècle).

Dans les sarcophages de cette époque, nous ne trouvâmes que de la verrerie d'un type particulier et rappelant bien une époque de décadence dans la forme des vases et dans leur décoration. Quelques monnaies romaines à l'effigie de Gratianus Aurélius Claudius Quintilius, Constance et Constantin.

Lorsqu'en 1757, suivant Dulaure, on commença à travailler aux fondations du Panthéon, il fut découvert plusieurs puits sans revêtement, creusés dans l'unique but d'y trouver des terres propres à la fabrication de la poterie, des âtres et des fours pour la cuisson des vases en terre. Quelques-uns de ces puits avaient jusqu'à 75 pieds.

Sur l'emplacement d'anciennes maisons remontant aux xv[e] et xiv[e] siècles, situées rue Valette, à l'endroit où s'élève le nouveau bâtiment du collège Sainte-Barbe, je fis la découverte d'un puits à potier sans revêtement. Il était placé à l'endroit où se trouve le calorifère du collège; son diamètre était de $1^m,20$ au niveau du sol ancien, à six mètres de profondeur dans la tranchée exécutée pour les fondations du calorifère et de la nouvelle construction, et à neuf mètres de profondeur du sol actuel de la rue Valette, son diamètre au fond était de $1^m,55$.

A cette profondeur s'ouvrait une galerie se dirigeant au nord, dans une couche de sable propre à la confection de la poterie. Je trouvai à l'entrée de cette galerie, longue de 7 mètres, un beau vase en terre d'un rouge de brique, recouvert d'un beau vernis noir fort égal et d'une grande finesse, appartenant à l'époque gallo-romaine (deuxième ou troisième siècle). Ce vase mesure $0^m,25$ de hauteur, sur $0^m,22$ de diamètre près du

cupée aujourd'hui par le marché de la rue Nicole, la petite rue située le long du marché et le terrain en bordure lui faisant face.

col, qui est élégamment évasé et mesure $0^m,10$; la base est de $0^m,07$ de diamètre. Non loin de cette poterie, qui fait partie de ma collection, se trouvait la moitié d'une meule de moulin à bras. Quelques fragments de poteries rouges, ornées de bas-reliefs remarquables, se trouvaient en grande quantité dans cette ancienne galerie qui semble avoir été convertie en magasin ou dépôt de poteries. Une coupe décorée de feuillages, de $0^m,27$ de diamètre sur $0^m,06$ de hauteur, se trouvait brisée par suite de la chute de grosses pierres dans la fouille. Deux tiers d'un beau vase en terre rouge richement décoré de feuillages et de rinceaux, portant le sigillum; sa forme rappelle celle du saladier moderne à bords droits.

Dans cette galerie nous trouvâmes quelques monnaies de bronze, Antonin, Trajan et Claude. — Sur l'emplacement même de la construction qui s'élève aujourd'hui, je trouvai quelques sépultures à même le sol, ainsi que des sarcophages en plâtre. Semblables types avaient été remarqués par moi dans diverses rues occupant le plateau de la butte. Rue Descartes je fis la découverte de quatre sarcophages en plâtre de 2 mètres à $2^m,10$ de longueur. Dans une de ces sépultures se trouvait un sifflet creusé dans un andouiller de cerf. Rue Lacépède, le 2 novembre 1881, je fis la découverte d'un sarcophage en plâtre appartenant à la même époque que celle constatée dans les fouilles déjà indiquées; sa longueur extérieure était de $2^m,10$ sur $0^m,50$ de largeur extérieure à la hauteur des épaules et $0^m,40$ aux pieds ; le plâtre était de $0^m,09$ d'épaisseur ainsi que le couvercle couvrant les restes de deux squelettes. Les ossements étaient en mauvais état de conservation, les condyles seuls étaient relativement bien conservés. Les têtes, bien que les ossements fussent séparés, étaient en meilleur état ; une monnaie de naulage, bronze d'une conservation admirable à l'effigie de Néron, se trouvait dans le sable non loin des têtes.

Enfin, semblables sépultures se rencontraient rue des Fossés-Saint-Victor, lors de la construction des égouts. Elles étaient au nombre de douze. A l'entrée de la rue Neuve-Saint-Étienne, nous trouvâmes de petits sarcophages d'enfants, dans lesquels se trouvaient quelques monnaies de Gratianus et de Constance. Place de l'Estrapade, à l'angle de la rue des Fossés-Saint-Victor, nous trouvâmes trois sarcophages de la même époque. Rue de Clovis, en face le laboratoire d'un pharmacien et sous le bordage du trottoir, nous trouvâmes le squelette d'un enfant de huit à dix ans, inhumé dans une fosse à même le sol.

A quelques mètres nous recueillîmes des fragments de sarcophages appartenant certainement à l'époque mérovingienne.

Il n'est pas certain, dit Dulaure, que ces tombeaux appartinssent à la période romaine. Il a raison, attendu que ces fragments retrouvés par moi rue Clovis appartiennent bien à l'époque mérovingienne et proviennent probablement de la démolition et de la fouille exécutées en 1807 sur l'emplacement de l'église Sainte-Geneviève.

L'abbé Lebœuf assure que dans la rue des Amandiers, près de cette église, en creusant le sol, on découvrit plusieurs tombeaux en plâtre et

en pierre tendre. J'ai rencontré dans mes recherches sur Saint-Marcel des sarcophages semblables à ceux indiqués par l'abbé Lebœuf, et à ceux reconnus par moi aux environs du Panthéon. Quelques-uns étaient accompagnés de renseignements précieux; des poteries en petite quantité, bagues en or avec pierres précieuses, fibules de bronze, verreries, etc., viennent affirmer que ces sarcophages appartiennent bien à l'époque mérovingienne.

Il résulte de toutes ces recherches que le diamètre du champ de sépultures mérovingiennes était de 450 mètres du nord au sud. La partie qui occupait l'emplacement du nouveau bâtiment du collège Sainte-Barbe renfermait des fosses creusées à même le sol, ainsi que des sarcophages en plâtre d'une conservation parfaite. La plus grande partie des squelettes étaient en poussière; les occipitaux ou les pariétaux sur lesquels reposaient les têtes étaient complètement en poussière par suite du contact avec le plâtre; les fémurs, les tibias ainsi que les humérus avaient seuls résisté et étaient dans un bon état de conservation. Comme partout, et dans toutes mes fouilles, les squelettes les mieux conservés étaient ceux qui reposaient à même le sol et qui avaient été inhumés dans de simples fosses et dans des cercueils en bois de chêne de $0^m,08$ à $0^m,10$ d'épaisseur. Le premier sarcophage que nous rencontrâmes mesurait $2^m,10$ de longueur extérieure, 2 mètres de longueur intérieure, $0^m,50$ de largeur intérieure à la hauteur de la tête, $0^m,20$ de largeur intérieure à la hauteur des pieds; $0^m,05$ épaisseur du plâtre.

Je trouvai à la droite de la tête un beau lacrymatoire en verre d'une conservation parfaite; au goulot et à la partie arrondie de la bouteille étaient reliées deux petites anses; un des côtés était convexe, l'autre concave; le verre a la teinte vert métis et ressemble comme ton à la belle verrerie gallo-romaine exposée au premier étage du musée de Cluny; deux monnaies romaines (petits bronzes) à l'effigie de Marcus Aurélius Claudius Quintilius, frère de Claude; une autre à l'effigie d'Arcadius.

Dans un deuxième sarcophage en plâtre touchant le premier et suivant la même orientation, la tête regardant l'Orient, se trouvait un squelette en mauvais état de conservation; les os, d'une teinte violacée, s'écrasaient dans nos mains; un lacrymatoire en verre, carré de forme avec couverture arrondie se trouvait ainsi que dans le premier sarcophage placé à la droite de la tête au-dessus de la clavicule.

Dans les cendres de la tête nous trouvâmes deux monnaies romaines (petits bronzes) de Marcianus et d'Honorius, ce qui semble indiquer que ces monnaies de naulage avaient été placées dans la bouche ou sur les yeux, ainsi que cela se rencontre quelquefois. Non loin de ces deux sarcophages se trouvaient douze squelettes répartis sur l'étendue de la fouille et suivant la même orientation. Auprès de ces squelettes se rencontrèrent quelques pièces de naulage en mauvais état de conservation.

La découverte de ces sarcophages et autres sépultures de l'époque mérovingienne semble affirmer que, vers le cinquième siècle, les potiers

gallo-romains n'occupaient plus déjà le sommet de la butte Sainte-Geneviève, et que tout le nord et le sud était bien un vaste champ de sépultures.

A l'angle nord de la fouille, à droite de la petite rue d'Écosse et à six mètres au-dessous du niveau de la rue Valette, nous rencontrâmes un ossuaire contenant les restes de douze squelettes (environ) appartenant à l'époque mérovingienne. Il y a lieu de penser que ces ossements avaient été recueillis au moment de la construction des immeubles démolis pour faire place aux nouveaux bâtiments du collège Sainte-Barbe; ces vieilles maisons remontaient aux XIIe et XIIIe siècles, ainsi qu'il m'a été possible de le déterminer par la découverte de quelques puisards faisant partie des constructions, dans lesquels je trouvai plusieurs types de poteries de fabrication parisienne et remontant vers le treizième siècle [1].

Je me propose de publier ultérieurement mes dessins relatifs aux curiosités recueillies par moi dans cette fouille. Heureux s'ils peuvent intéresser les amateurs d'antiquités gallo-romaines et mérovingiennes de notre vieux Paris.

1. M. E. Toulouze, auteur de cette intéressante découverte, remercie M. Girard, entrepreneur de travaux publics, qui facilite beaucoup ses fouilles et ses recherches sur ce point si curieux.

BIBLIOGRAPHIE

Πρακτικὰ τῆς ἐν Ἀθηναῖς ἀρχαιολογικῆς ἑταιρίας ἀπὸ Ἰανουαρίου 1880 μέχρι Ἰανουαρίου 1881. Athènes, 1881.

La brochure où la Société archéologique d'Athènes présente le tableau de ses travaux pendant tout le cours d'une année a cette fois encore son intérêt ordinaire. Ce qui en fait le véritable prix, c'est le rapport toujours méthodique et clair que vient lui lire son savant et zélé secrétaire, M. Koumanoudis.

Après avoir rappelé, en quelques mots empreints de mélancolie, quelles sont les ressources de la Société et de quels faibles revenus elle dispose quand il y aurait tant à faire, M. Koumanoudis résume ainsi les entreprises qu'elle a commencées, poursuivies ou terminées pendant cet exercice.

Les fouilles que la Société a commencées, il y a déjà longtemps, à Athènes, près du Dipylon, ont été reprises pendant un mois, mais sans autre résultat que certains détails assez curieux pour l'histoire de l'art de la fortification chez les Grecs; il faudrait, pour qu'elles donnassent tous les résultats que l'on peut en attendre, que tout ce quartier fût exproprié et livré par l'Etat aux fouilleurs.

Découverte au Pirée de deux théâtres. L'un d'eux a été presque complètement dégagé aux frais de la Société. Elle en publie ici le plan, accompagné d'un long et intéressant rapport dû à M. Philios, qui a dirigé les fouilles.

Fouilles à Rhamnunte, sans autre résultat que de procurer quelques inscriptions et quelques bas-reliefs plus ou moins mutilés. Elles n'ont duré que sept jours.

Travaux entrepris et heureusement menés à fin, à Sunium, pour relever une colonne du temple d'Athéné Suniade, qui s'était abattue, avec une partie de l'architrave, dans une nuit orageuse de mars 1880. Par la même occasion, d'autres parties de cette belle ruine ont été consolidées.

Des tombeaux de la même époque que ceux de Nauplie, de Spata et de Ménidhi ont été ouverts par des particuliers, en Attique, dans le voisinage de Vari. On arrivait aussi à ces tombeaux par un long couloir. La Société a acquis un certain nombre de vases provenant de ces tombes; ils rappellent la poterie de Mycènes. On essayera, plus tard, de trouver dans cette nécropole une tombe intacte.

En Béotie, à Chéronée, on a travaillé à la restauration du fameux lion et de l'enceinte qui entourait le cimetière où avaient été déposés les corps des soldats morts en combattant la Macédoine. Il reste à décider si l'on se bornera à assurer la conservation des débris antiques ou si l'on entreprendra une restitution complète de cet ensemble, travail qui coûterait fort cher.

Le lion de Zéa, qui menaçait ruine par suite de l'éboulement des terrains, a été aussi consolidé. On en a fait autant pour plusieurs parties du temple d'Apollon Epicourios, à Bassæ, qui menaçaient ruine.

Les fouilles de l'architecte allemand Richard Bohn aux Propylées ont été aidées par la Société, qui y a contribué pour cinq cents drachmes.

Vient ensuite la liste des achats d'antiques faits par la Société, et le tableau des dépenses qu'elle a faites pour son musée et pour la rédaction de ses inventaires, puis l'indication de différentes mesures que le conseil de l'association invite le gouvernement à prendre dans l'intérêt des antiquités.

La Société a eu des années plus brillantes; mais, comme le dit le vieux proverbe, ce n'est pas tous les jours fête, et l'on ne peut qu'applaudir aux efforts de ce petit groupe d'hommes qui, avec des ressources très restreintes, ont tant fait pour rendre au jour les monuments antiques enfouis dans le sol de leur patrie, et surtout pour préserver de la destruction ceux que faisaient reparaître les hasards des découvertes fortuites. Il y a là une persévérance d'autant plus honorable qu'elle se heurte souvent à des résistances vraiment irritantes et surtout qu'elle n'est pas encouragée suffisamment par le concours et les souscriptions du peuple pour lequel travaille la Société. La Grèce s'enrichit tous les jours, en dépit des rivalités et des fautes de ses gouvernants; les sommes mises par le pays à la disposition de la Société archéologique ne croissent pas dans la même proportion que la fortune publique. G. P.

Épigraphie dacquoise. *Les Inscriptions gallo-romaines du musée de Dax*, par M. Emile Taillebois. Dax, J. Justère, 1881.

Notice sur une inscription gallo-romaine et sur un autel gaulois à divinité tricéphale trouvés à Auch, par M. Emile Taillebois. Dax, J. Justère, 1881.

Ces deux opuscules, extraits du *Bulletin de la Société de Borda*, portent témoignage d'une heureuse activité archéologique, qui ne saurait être trop encouragée partout où elle se manifeste. Il y a une très grande utilité à former des recueils épigraphiques par localités ou par régions et nous ne pouvons qu'applaudir aux Sociétés savantes des départements en les voyant imiter en cela l'exemple souvent donné par la Société française d'archéologie dans ses volumes des *Congrès annuels* et par les collaborateurs du *Bulletin monumental* de M. Léon Palustre.

M. Taillebois donne de bonnes lectures, avec des remarques judicieuses sur les six inscriptions romaines conservées au petit musée de Dax, à savoir

deux funéraires, deux votives (*Jupiter Optimus Maximus; Tutela Sanctissima*), et deux publiques. Ces deux dernières seraient certainement les plus importantes si elles étaient complètes. L'une n'est qu'un fragment portant les lettres

L//////////////
PLEB/////////
ET·O////////

dont il n'a été tiré aucun parti, mais qui me paraissent donner lieu à une restitution, telle que *pleb[s universa] et o[rdo Aquensium?* ou *Tarbellorum?*]; le mot *plebs*, qui ne se rencontre pas souvent dans les inscriptions municipales de la Gaule, se réfère manifestement ici aux gens de la cité des Tarbelli, dont une fraction, les *Aquenses*, tiraient leur nom du chef-lieu qu'ils habitaient, *Aquae* (Dax). Il y aurait eu un grand intérêt à connaître la forme ethnique du nom qui était inscrit sur la pierre.

La sixième inscription, inédite, consiste en un fragment de borne milliaire à réglures interlinéaires comme celles de la borne d'Aurélien que l'on a pu voir à l'exposition des fouilles d'Utique. Le milliaire dacquois paraît donc être d'époque voisine; on n'y lit que le commencement de trois lignes,

VIC/////////////
M·T ////////////
CO//////////////

dans lesquelles je reconnais, sans hésitation, les restes de qualifications impériales, [*pio fel(ici) in*]VIC[*to aug(usto) p(ontifici)*] M(*aximo*) T[*r(ibunicia) pot(estate)..... p(atri) p(atriae)*] CO[*(n)s(uli) proco(n)suli*].

Je ne ferai qu'une simple observation à propos de l'inscription

TVTELAE
SANCTISSI
CHRYSAN

L'auteur a eu raison de compléter en *Chrysan(thus)* le nom du dédicant, mais il est impossible d'y voir, avec lui, un nom gaulois. C'est un nom grec qui assigne indubitablement la condition servile à son porteur, puisqu'il n'est accompagné d'aucun nom gentilicium, ni d'aucun indice de filiation. Il répond assez bien aux noms typiques des valets de comédie, *Lafleur*, *Jasmin*, etc.

L'autre notice de M. Taillebois est consacrée à la description d'une fort belle inscription funéraire d'Auch, dont il est devenu l'heureux acquéreur. Elle est remarquable par les noms aquitains qu'on y lit, TORSTEGINNO VRVPATIS· F(*ilio*). On trouvera aussi dans le même tra-

vail le signalement d'un bloc quadrangulaire sculpté, qualifié d'autel gaulois, peut-être sans raisons suffisamment démonstratives. Sur l'une des quatre façades on voit un visage humain imberbe de face, accosté de deux profils; sur une façade contiguë, une tête d'homme barbu, de face. Ce bloc présente la plus grande analogie avec l'un de ceux de la collection Duquenelle, publié par M. Maxe Werly [1]. Ces représentations tricéphales commencent à se trouver un peu partout, chez les Aedui, les Bellovaci, les Parisii, les Remi, les Volcae Arecomici, les Tarbelli, même en Grande-Bretagne [2] sur un monument épigraphique romain; vous verrez qu'on finira par en rencontrer des spécimens en Italie et à Rome même. Il est à noter que plusieurs de ces blocs sont laurés comme le *Janus quadrifrons*; un attribut aussi caractéristique est étranger à la mythologie gauloise et me confirme dans l'opinion que les blocs soi-disant tricéphales représentent simplement le dieu romain Janus.

Pour terminer, je ferai remarquer que les notices de M. Taillebois sont accompagnées d'excellentes planches dues au talent de M. Duverger.

ROBERT MOWAT.

La Terre Sainte. *Son histoire, ses souvenirs, ses sites, ses monuments.* Un volume grand in-4°, avec de nombreuses gravures. Paris, 1882, Plon.

C'est dès le IVe siècle que se montrent dans l'histoire les marques de notre vénération pour les lieux sanctifiés par la présence du Christ. Vers la fin du règne de Constantin, un chrétien de Bordeaux traçait l'itinéraire de ceux qui voudraient, comme lui, entreprendre le grand pèlerinage; au commencement du VIIIe siècle, un évêque français, Arculfe, se rendait à Jérusalem, et, cent ans après, Charlemagne envoyait des ambassadeurs « pour visiter le saint Sépulcre et le lieu sacré de la résurrection. Ils exposèrent à Aaron, ajoute Eginhart, la volonté de leur maître; le prince accueillit sa demande et lui concéda de plus la propriété de ce saint lieu. »

La France a toujours, depuis lors, tourné ses regards vers la Palestine; par ses armes, quand vint l'âge des croisades, par les pacifiques entreprises de ses voyageurs érudits, elle a maintenu une tradition vieille aujourd'hui de quinze siècles et qui fait de nous, pour ainsi dire, les enfants d'adoption d'une contrée bénie.

De nos jours surtout s'est réveillée la passion de la voir et de la mieux connaître. Des hommes dévoués, de Saulcy, de Vogüé, Waddington, Clermont-Ganneau, Victor Guérin, ont porté sur cette terre lointaine l'effort de leur précieux savoir, recherchant les traces laissées par tant de générations successives, interrogeant en même temps la tradition, les monuments, l'histoire, pour dégager la vérité obscurcie par de nombreuses légendes.

1. *Numismatique rémoise*, pl. X, fig. A et C.
2. Bruce, *Lapidarium septentrionale*, p. 325, n° 627.

C'est à l'un des plus courageux, des plus modestes d'entre ces hommes que nous devons le clair et nouvel exposé de ces conquêtes scientifiques. Chargé déjà de nombreuses missions en Grèce, dans les îles de l'Archipel, en Egypte et en Tunisie, M. Victor Guérin a exploré ville par ville, village par village, toute l'étendue de la Palestine. Confiant en ses propres forces, il va seul, le bâton à la main, mesurant les distances, interrogeant les ruines, provoquant les fouilles et les recherches, prêt à souffrir toutes les misères, tous les périls de ses courses hasardeuses, pour arracher à l'antiquité muette quelques lambeaux de ses secrets. Sept volumes publiés par l'imprimerie nationale, et que d'autres vont encore suivre, nous avaient dit les résultats acquis par son savoir et son impassible persévérance ; l'œuvre nouvelle qu'il nous offre à cette heure résume sous une forme attrayante une première part de ce long et curieux labeur. Des dessins sans nombre qui reproduisent les monuments, les sites de la Terre sainte, complètent pour le plaisir des yeux les pittoresques descriptions de l'antiquaire. Le livre est étendu, car le plan est vaste ; il nous fait connaître Jérusalem, la Samarie, la basse et la haute Galilée, le grand Hermon, et conclut brillamment par une longue visite à Damas, à Palmyre et enfin à Baalbek.

Tous les lieux illustrés par l'histoire sainte, par les récits évangéliques, passent tour à tour sous nos yeux : c'est la grande Jérusalem avec ses trois enceintes savamment étudiées et décrites, c'est son temple deux fois relevé et dont il ne reste plus que de gigantesques assises sur lesquelles les juifs vont prier et verser des larmes. Ruiné par Nabuchodonosor, violé par les soldats de Pompée, incendié par ceux de Titus, son enceinte est aujourd'hui toute musulmane. Partout, dans la ville sainte, l'ennemi s'est efforcé d'anéantir des souvenirs qui défient la violence des hommes : Hadrien a voulu faire oublier le Golgotha, le Saint-Sépulcre ; par son commandement deux temples païens y ont été construits ; mais ni la Vénus Astarté, ni le Jupiter Capitolin n'ont pu effacer la mémoire du doux fils de Marie.

Pour qui visite Jérusalem, tout disparaît devant cette grande image. Comme ceux des pèlerins des anciens âges, nos regards y cherchent avant tout la piscine de Siloé, où l'aveugle vint par l'ordre du Christ, la piscine nommée Probatique par la *Vulgate* et qui vit le miracle du paralytique emportant son grabat, les lieux immortalisés par le drame de la Passion, Gethsémani, le prétoire de Pilate, l'arc de l'*Ecce homo*, la Voie douloureuse, le Golgotha enfin et le Saint-Sépulcre. En contrôler la position, s'assurer que la tradition reçue s'accorde avec la vérité, a toujours été chose difficile et, parmi les voyageurs français, nul ne s'y est plus heureusement appliqué que ne l'a fait le regretté de Saulcy, et avec lui M. Victor Guérin. Pour le Calvaire et le Saint-Sépulcre, la controverse est de vieille date. Dès le XIV[e] siècle des doutes s'étaient élevés à ce sujet, et un voyageur de ce temps, Quaresmius, se plaint de « certains Occidentaux, hérétiques et brouillons », qui se refusent à reconnaître dans

l'emplacement du Saint-Sépulcre celui où Notre-Seigneur a été déposé. Le Calvaire, a-t-on dit, se trouvait hors de Jérusalem, tandis que le sanctuaire chrétien est compris dans ses murs. L'étude des enceintes différentes de l'antique cité détruit cette objection. Les changements de son périmètre ont en effet mis dans la ville des espaces qui autrefois n'en faisaient point partie; des pans de murailles judaïques ont été retrouvés à soixante-seize mètres en deçà du Saint-Sépulcre, dans des terrains où les Russes firent exécuter quelques fouilles par M. Pierotti, pour y bâtir un consulat. « Ce projet, ensuite abandonné, eut, dit M. Guérin, le rare avantage de mettre au jour un morceau de ce mur se dirigeant du sud au nord. Un autre fragment du même mur fut observé dans une échoppe voisine. Ces deux tronçons sont sans doute peu étendus, mais, tels qu'ils sont, ils ont une valeur inappréciable, car ils empêchent d'enclaver dans la ville, à l'époque de Notre-Seigneur, tout le quartier qu'occupe actuellement le Saint-Sépulcre. Par la nature et la taille de leurs pierres gigantesques, ils reproduisent les principaux caractères de l'appareil judaïque pour les enceintes de ville. En outre, à quinze mètres du fragment exhumé par M. Pierotti en 1859, M. de Vogüé, qui poursuivit en 1862 la même fouille, retrouva les restes d'une porte monumentale qui se composait primitivement d'une grande arcade centrale et de deux petites arcades latérales. Cette porte, qui paraît avoir été remaniée à l'époque chrétienne, est probablement, selon la remarque très judicieuse de M. de Vogüé, celle dont parle saint Paul dans son épître aux Hébreux : *Propter quod et Jesus, ut sanctificaret per suum sanguinem popnlum, extra portam passus est* (ch. XIII, v. 12). Un passage de saint Jean nous apprend également que Notre-Seigneur fut mis en croix près de la ville, ce qui permit à un grand nombre de Juifs de lire l'inscription du titre qui surmontait la croix : *Hunc ergo titulum multi Judæorum legerunt, quia prope civitatem erat locus ubi crucifixus est Jesus. Et erat scriptum hebraice, græce et latine* (ch. XIX, v. 20). Ce qui achève de prouver que ce fragment de muraille appartenait non à un édifice particulier, mais à un mur de ville, c'est qu'on a trouvé, dans les premiers déblais exécutés pour le dégager, un grand nombre de balles de fronde indiquant ainsi le caractère antique de la muraille, au dehors et au pied de laquelle on les avait recueillies. »

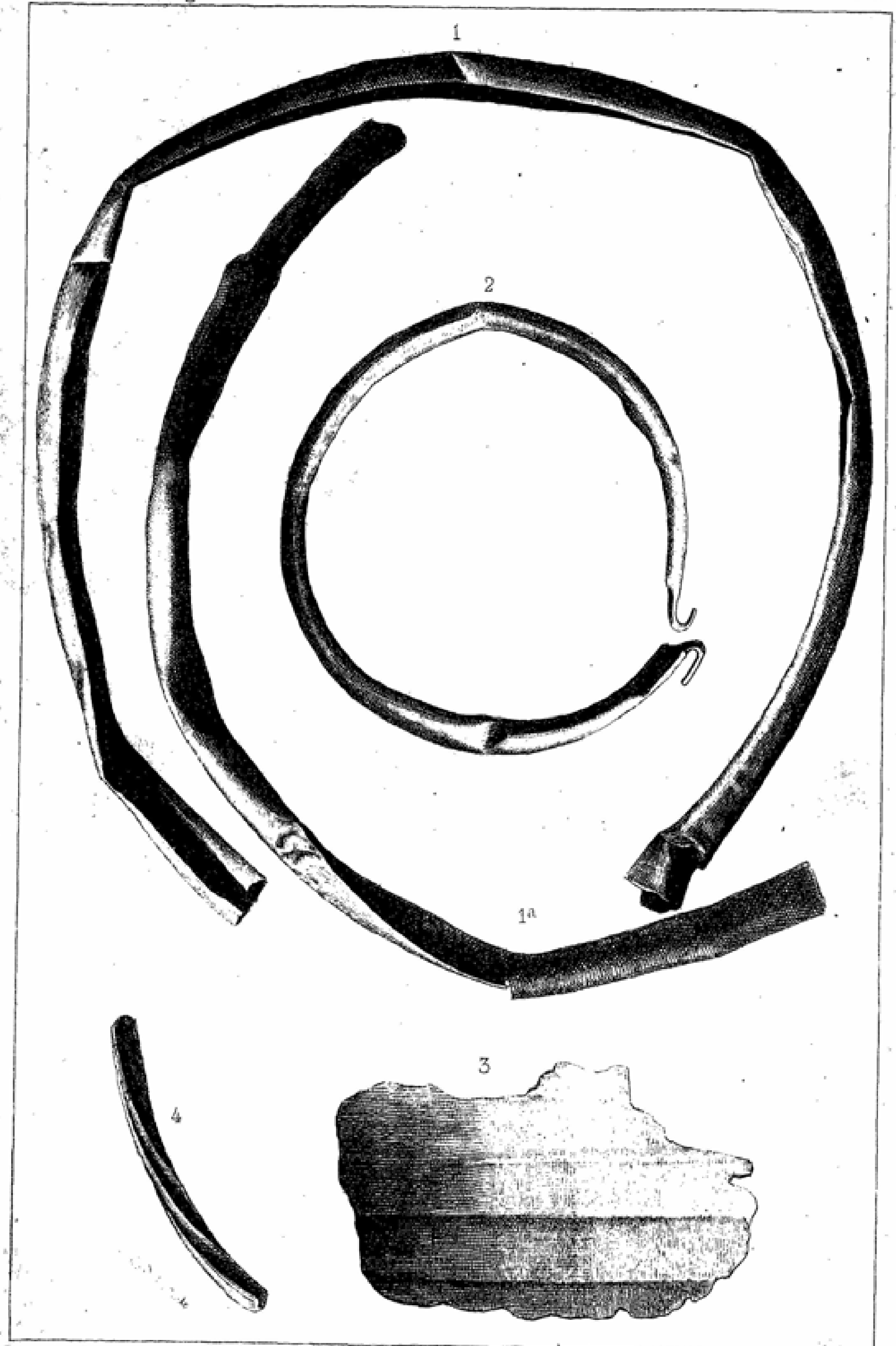
A ces éléments de démonstration relevés par les érudits, d'autres encore viennent se joindre et une tradition, restée constante depuis le temps où Hadrien souilla par le culte des idoles une terre à jamais devenue sacrée, ne laisse aucune place au doute sur le lieu véritable du Saint-Sépulcre et du Calvaire.

Au dehors de Jérusalem, nous visitons, avec M. Guérin, les localités parcourues par le Christ : Bethphagé, où fut trouvée l'ânesse sur laquelle il monta pour entrer dans la ville sainte; Béthanie, où chrétiens et musulmans vénèrent le tombeau de Lazare; le Jourdain; Cana, où l'on montrait autrefois le lit de Jésus; le lac de Tibériade, Nazareth, Samarie. Près de Bethléem est la grotte du lait, célèbre par une légende sur la

sainte Vierge et où se rendent en même temps les femmes musulmanes, les femmes chrétiennes; la poudre des parois de sa roche blanche leur rendra, pensent-elles, leur lait prêt à tarir. La croyance est des plus anciennes et les inscriptions en témoignent; c'est cette poudre coagulée en pains et transportée au loin que mentionne sans doute une longue liste de reliques conservées à Oviédo et où se lisent les mots suivants : DE VESTIMENTIS MATRIS EIVS VIRGINIS MARIAE. DE LACTE QVOQVE EIVS QVOD MVLTVM EST MIRABILE (Marini, *Scriptorum veterum nova collectio*, t. V, p. 49; Hubner, *Inscriptiones Hispaniæ christianæ*, p. 82).

Il me faut m'arrêter dans l'examen d'un livre dont chaque page renouvelle l'intérêt. A Damas, à Gabaon, à Endor, à Magdala, les souvenirs se pressent en foule, et nul mieux que M. Guérin ne saurait nous montrer ces lieux célèbres et les décrire. Son volume se clôt par un voyage aux ruines les plus splendides que nous ait léguées l'antiquité, celles de Palmyre et de Baalbek, débris gigantesques défiant par leur masse les ravages du temps et que les tremblements de terre ont pu seuls faire chanceler sur leurs bases. Dans ce livre qu'on ferme à regret, la numismatique, l'épigraphie tiennent une place importante. Les médailles impériales nous gardent les images des temples païens qui ne sont plus, et les inscriptions font revivre de grands souvenirs : celui du temple de Jérusalem bâti par Hérode, de la piscine où le Seigneur guérit le paralytique; elles mettent sous nos yeux les vœux faits au dieu Pan, les dédicaces de la basilique de Damas, celles des colonnes de Palmyre portant sur des consoles les statues des citoyens illustres; la grande légende gravée sur des rochers par les soldats de Marc-Aurèle après avoir ouvert une route dans les gorges du Barada, celles des chapiteaux de bronze doré que l'on admirait à Baalbek, AVRO INLVMINATA, y est-il dit dans une formule que nous retrouvons sur un marbre d'Afrique.

EDMOND LE BLANT.



TUMULUS DE LA HAUTE SAÔNE
Mercey et Savoyeux

LES TUMULUS

DE

LA VALLÉE DE LA SAONE SUPÉRIEURE

Suite [1].

III

Je reviens à l'examen des principaux objets extraits de nos tumulus, et, tout en en faisant connaître les détails, je vais essayer de faire ressortir l'intérêt qu'ils présentent au point de vue archéologique, ainsi que les rapports qu'ils établissent entre les tombelles de la vallée de la Saône et les monuments analogues de l'ancienne Gaule.

La *hachette de pierre* du premier tumulus de Mercey (pl. III, fig. 2) est d'une roche brune, à texture grenue, dont le gisement naturel doit se trouver dans le terrain de transition des Vosges. Elle a la forme de coin et la longueur est de huit centimètres. Son extrémité supérieure en pointe mousse est opposée à un tranchant sur lequel on remarque deux plans de polissage; ce qui dénote qu'ayant été usagée et réaiguisée, elle n'a pas eu primitivement une destination funéraire. Son taillant a été ébréché par un choc qui en a détaché le tiers environ, cassure qui paraît être intentionnelle et antérieure à l'enfouissement, car, quelque minutieuses qu'aient été les recherches, il n'a pas été possible de retrouver le fragment détaché.

Déjà le dard de flèche en silex recueilli dans la couche cinéraire de la Motte d'Apremont a été retrouvé avec sa pointe brisée. Cette détérioration des armes de pierre avant leur dépôt dans nos sépultures, sans doute commandée par un rite particulier, a une grande

1. Voir le numéro de février.

analogie avec celle des armes en fer et en bronze brisées ou faussées qui ont été exhumées d'un certain nombre de tumulus gaulois, particulièrement dans la vallée du Rhin.

Le *vase en terre* (pl. III, fig. 1) du même tumulus est constitué par une pâte argileuse assez grossière. Sa couleur est rouge brique ; à l'intérieur elle est gris bleuâtre par suite d'une cuisson imparfaite. Le col, les anses et la panse ont conservé des traces de la peinture qui l'a décoré, peinture qui consistait en bandes circulaires, horizontales et parallèles, de nuance brun rougeâtre et de largeur inégale, les unes réduites à un simple filet et les autres larges d'environ huit millimètres. Le goulot est rond et large. Il est pourvu de deux anses dont l'une est un peu moins développée que l'autre; il est porté sur un pied grêle et creux en dessous. Son orifice est légèrement évasé. Ses ornements en relief ne consistent qu'en trois petits bourrelets circulaires, l'un au-dessous du rebord de l'orifice, le second à la base du goulot et le troisième au bas de la panse. Sa capacité est un peu supérieure à un litre.

Il rappelle, par l'ensemble de ses formes, l'*urna* n° 3 d'Antony Rich [1], dont il ne diffère que par un moindre développement des anses et par l'absence de rebord à la partie inférieure du pied. Malgré la grossièreté de la matière et la légère irrégularité des anses, ce vase ne manque pas d'une certaine élégance. C'est une imitation gauloise, assez bien réussie, de l'amphore grecque. Comme il n'est pas de nature assez précieuse et qu'il est aussi trop fragile pour avoir été importé d'une contrée lointaine, je le considère comme un spécimen de la céramique locale, bien qu'à ma connaissance il n'en ait pas encore été trouvé de semblable dans les sépultures gauloises de la Bourgogne et de la Franche-Comté [2]. Ses dimensions sont : hauteur totale, $0^m,32$; diamètre à l'orifice, $0^m,10$; diamètre extérieur du col, $0^m,075$; plus grand diamètre de la panse, $0^m,135$; diamètre du pied à la base $0^m,08$.

L'aiguière en bronze (page 68) appartient au type de ces ustensiles à bec relevé et allongé, avec bords repliés à l'extérieur,

1. *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*, édition française, 1859, p. 681.

2. M. Toubin a recueilli, dans un des tumulus de la forêt des Moidons (Jura), une urne funéraire à deux anses qui a quelque rapport de forme avec celle de Mercey, mais qui en diffère par des dimensions plus grandes, une forme générale plus lourde, une courbure plus normale des anses, et surtout par l'absence d'un pied distinct.

à anse unique, connus sous le nom d'*œnochoés*, que l'on a extraits des tumulus des bords du Rhin, des sépultures d'Eygenbilsen en Belgique, de Pouan (Aube), de Somme-Bionne et de Somme-Tourbe (Marne). Elle ne diffère de ces dernières que par la partie terminale de l'anse. Celle-ci, qui est à nervures, se rattache au vase, en haut par deux bras horizontaux terminés en tête de serpent[1] et s'appliquant sur une partie du pourtour de l'orifice, en bas par une palmette étalée en rayons divergents et surmontée de deux espèces de cornes recourbées.

Ainsi que je l'ai mentionné précédemment, elle a été, au moment de son enfouissement dans la sépulture, renfermée dans un coffret de chêne dont les débris ont été trouvés en contact avec elle[2]. Une partie de sa surface était encore couverte des lambeaux de l'étoffe de laine dans laquelle elle avait été enveloppée.

L'œnochoé de Mercey, ainsi que tous les vases en bronze de cette forme, doit être considérée comme d'origine étrusque; elle a ce cachet particulier, commun à ses congénères, qui ne permet pas de lui attribuer une origine gauloise.

Le *lébès* de Savoyeux est un grand bassin de bronze, sans décoration ni ornement, à flancs rebondis et à fond plat. La hauteur en est de 0m,15 et sa largeur à l'ouverture d'environ 0m,35. Son diamètre mesuré sur la plus grande largeur de la panse peut être évalué à 0m,50. Le bord supérieur renforcé a mieux résisté à la décomposition qui a atteint le fond et une partie du récipient. Six trous de rivure, pratiqués sur ce bord qui est vertical, plat et large de 0m,02, sont disposés en deux séries se faisant face; ils indiquent que ce bassin de bronze a été pourvu de deux anses, probablement en fer, dont les débris n'ont pas été retrouvés. Il n'a été extrait de la tombe que par fragments, mais ceux-ci sont assez nombreux pour qu'on puisse en tirer une reconstitution à peu près complète.

Il n'est pas sans intérêt de faire remarquer que les vases de bronze très larges et peu profonds, qui doivent avoir servi aux ablutions, si générales chez les peuples originaires de l'Orient, se rencontrent surtout dans les sépultures à chariots; celle d'Apremont notamment renfermait, comme celle du Tremblois de Savoyeux, un bassin en bronze de grande dimension. On les a retrouvés dans un certain nombre de tombes gauloises, en France, dans le Châtillonnais; dans

1. Le dessin (p. 68) n'a pas rendu ce détail.

2. MM. de Ring et Zœpffel ont aussi constaté l'existence de coffres en bois contenant des objets précieux dans les sépultures gauloises de Brumath et de Hatten en Alsace.

la région danubienne, à Hallstatt; sur la rive droite du Rhin, à Iringen; sur la rive gauche, à Hatten, etc.

Les *tissus* de Mercey (page 69) n'ont pu être recueillis que par lambeaux; ils ont conservé en partie leur souplesse primitive. S'ils sont le produit de l'industrie indigène, ce qui paraît probable, leur exécution atteste une certaine habileté dans l'art du tissage chez les populations qui ont édifié nos tumulus. Ils démontrent en même temps que ces populations, probablement pastorales, se livraient à l'élevage d'une race de moutons dont la laine avait une très grande finesse.

L'étude de ces tissus donne des indications précieuses sur les procédés de leur fabrication. Examinée au microscope, l'étoffe de Mercey présente tous les caractères de la laine aussi bien pour la chaîne que pour la trame; l'odeur caractéristique de corne brûlée qu'exhalent à l'incinération les fils tissés dans les deux sens mettent hors de doute qu'il s'agit d'un textile exclusivement d'origine animale. D'un autre côté, l'apparence très visible d'un canal intérieur qui se détache du brin par sa complète transparence, démontre que la laine a été employée dans son état naturel, c'est-à-dire sans teinture; d'où l'on doit conclure que l'étoffe était de la couleur du *poil de la bête.*

Quant au genre d'étoffe, c'est un *croisé,* analogue à nos mérinos actuels, dont la trame ne conserve pas la position rectiligne. Pour composer la chaîne, qui demande plus de force, on a tendu les fils d'abord tordus, puis réunis par un nouveau tordage, entre lesquels on a fait passer des fils simples de trame également tordus; les premiers sont restés très parallèles entre eux, les seconds le sont moins parce que la trame fournie par la navette n'était pas régulièrement tassée, sans doute à défaut de battant, instrument qui paraît ne pas avoir été employé non plus que le peigne [1].

L'emploi de tissus servant à envelopper les objets enfouis dans les sépultures gauloises paraît avoir été fréquent. Outre les tumulus d'Apremont et de Mercey-sur-Saône, ceux de Sainte-Colombe et de Magny-Lambert (Côte-d'Or), des Moidons (Jura), de Rixheim et Hatten (Alsace), et beaucoup d'autres, ont déjà fourni la preuve de cette coutume. Et si les exemples n'en sont pas plus nombreux, il faut l'attribuer à la facile décomposition des étoffes, surtout

1. Je dois ces détails de fabrication à l'obligeance de M. le docteur Penot, directeur de l'école supérieure de tissage de Lyon, qui, sur ma demande, a bien voulu se livrer à l'examen d'un des lambeaux de l'étoffe de Mercey.

lorsqu'elles ne se sont pas trouvées dans des conditions favorables à leur conservation, c'est-à-dire en contact immédiat avec des objets métalliques.

Parmi les *objets en or*, le cercle extrait du deuxième tumulus de Mercey (pl. III, fig. 3) est le plus important; son poids est de 142 grammes. Il est formé d'une feuille d'or unique, lisse, repliée de manière à former un cylindre creux sans que les bords, rapprochés à l'intérieur, aient été soudés. Aucune trace de matière consolidante n'apparaît au dedans de ce cylindre; d'ailleurs il a été recueilli dans un état d'écrasement qui ne peut être attribué à la pression des terres, et sa déformation me paraît antérieure à l'inhumation.

Le cercle d'or (pl. IV, fig. 1) qui a fait partie du mobilier funéraire du tumulus du Tremblois de Savoyeux a la même forme cylindrique que le précédent; il a été confectionné par les mêmes procédés; seulement la feuille d'or est plus mince et le cylindre a un moindre diamètre. Il est aussi moins écrasé, mais lorsqu'il a été découvert il était fracturé en deux morceaux d'inégale longueur. Il ne pèse que 32 grammes.

Le diamètre interne de ces deux cercles est de $0^{m},21$, le même que celui de la couronne d'Apremont. Il répond exactement au diamètre que doit avoir un ornement de ce genre destiné à être placé, à la hauteur du front, sur une coiffure ou un bonnet en peau. Je doute d'autant moins que ces trois objets n'aient été des ornements de tête, que cette attribution est confirmée par le gisement régulièrement constaté de celui du tertre d'Apremont.

Les *bracelets* sont de la même facture que les cercles. Chacun d'eux, constitué par une simple feuille d'or, est formé d'une tige ronde, creuse, sans ornements, à bords rapprochés intérieurement, mais non soudés. Ni l'un ni l'autre n'ont subi de déformation. Celui du tumulus de Mercey (pl. III, fig. 4) pèse 21 grammes; son diamètre interne est de $0^{m},07$ et son mode de fermeture consiste dans l'emboîtement de l'une des extrémités dans l'autre; aussi peut-il s'élargir facilement par la seule flexibilité du métal et s'adapter à des poignets de proportions différentes. Il n'en est pas de même du bracelet de la tombe du Tremblois (pl. IV, fig. 2), qui se ferme à l'aide de deux crochets grossièrement découpés dans la feuille d'or à chacun des deux bouts; en sorte qu'une fois accroché, il n'est plus susceptible d'élargissement. On peut voir, au musée de Besançon, le même mode de fermeture par deux crochets sur une pièce analogue, d'origine scandinave. Son poids est de 10 grammes; son diamètre in-

terne, qui n'est plus que de 0m,06, porte à voir dans cet objet une parure de femme.

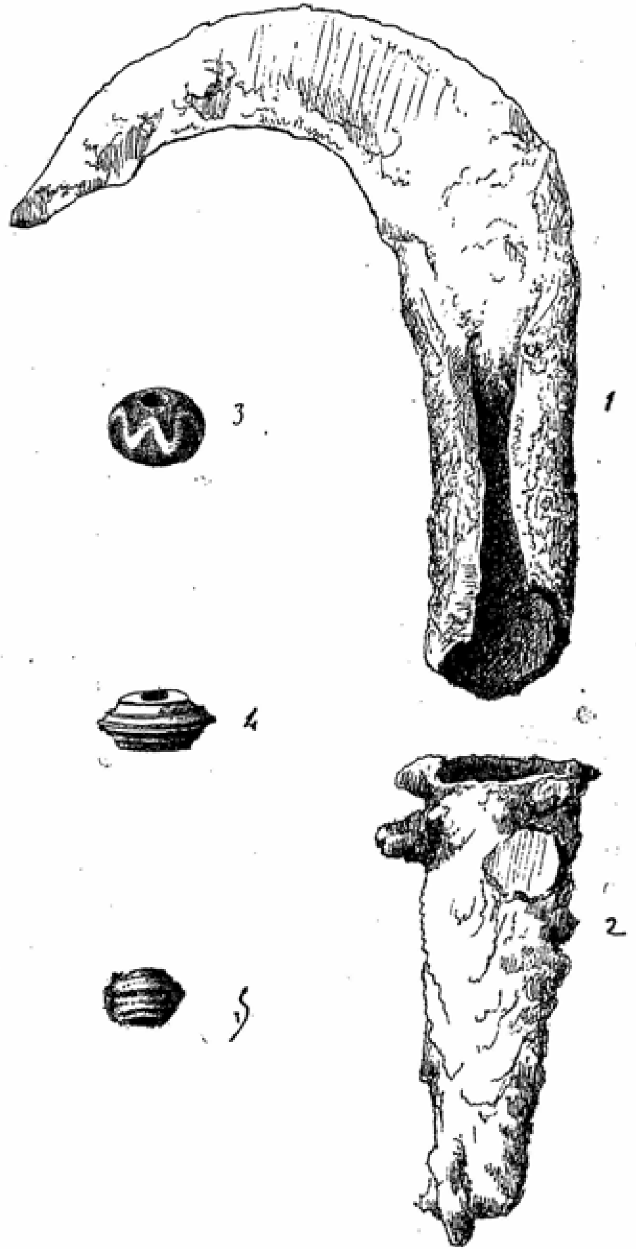
Notons en passant que la présence de bijoux en or, identiques à ceux qui viennent d'être décrits, a été constatée surtout dans les tombelles qui renfermaient des débris de chars, ou plutôt de chariots, telles que celles de Sigmaringen, de Dœrth, de Grauhols, de Sainte-Colombe, etc.

Le fragment de *tôle de bronze* (pl. IV, fig. 3) extrait du deuxième tumulus de Mercey mesure 0m,07 de longueur sur 0m,05 de largeur; c'est le seul débris qui ait été retrouvé d'un de ces seaux de bronze, ou cistes, fabriqués par le procédé du repoussé, que l'on a recueillis dans nombre de sépultures anciennes, en France, en Suisse, en Italie, et dans les vallées de l'Elbe, du Rhin et du Danube. D'après l'espacement et le relief de ses côtes arrondies, d'après la courbure du fragment, la ciste de Mercey a dû se rapprocher par sa forme et ses dimensions de celle qui a été découverte à Gomméville (Côte-d'Or).

Les seaux de bronze sont considérés par M. Alex. Bertrand comme un produit de l'industrie gauloise ayant un caractère de haute antiquité. On les a souvent retrouvés dans les sépultures, associés à des parures en or et à des œnochoés.

L'une des *perles d'ambre* du tumulus du Tremblois (p. 135, fig. 4) a la forme d'une rondelle ou d'un disque aplati suivant le plan de sa circonférence, qui est ornée de nervures très saillantes probablement obtenues au moyen du tour. Elle est percée au centre d'un trou de suspension. Sa surface est grisâtre par suite de l'altération résultant de son long séjour dans la terre, mais dans l'intérieur elle a conservé tout son éclat. L'autre, qui a une forme plus arrondie et qui est plus petite que la précédente, est aussi décorée de stries (p. 135, fig. 5); brisée au moment de la fouille, elle n'existe plus qu'en partie. Ces perles d'ambre étaient accompagnées d'un petit grain de collier (fig. 3) en pâte brune, décoré de chevrons de couleur blanche. Ces objets ne doivent pas avoir fait partie d'un collier, dont les pièces auraient été retrouvées plus nombreuses s'il avait réellement existé. Il est plus probable qu'ils étaient attachés à la coiffure du défunt; la place occupée par les perles d'ambre de la tombelle d'Apremont confirme cette opinion.

L'ambre est commun dans les tombes gauloises. Les propriétés spéciales qui ont valu à cette résine de donner son nom grec à l'une des branches les plus importantes de la physique étaient connues des anciens plus de sept siècles avant l'ère actuelle. Les Gaulois eux-



Tumulus de Savoyeux. — 1. Serpe en fer. — 2. Bouterolle du manche — 3. Grain de collier en terre cuite. — 4 et 5. Perles d'ambre.

mêmes connaissaient sans doute ces propriétés. Aussi n'est-il pas improbable qu'ils aient fait de l'ambre la matière de leurs amulettes ; on sait d'ailleurs que les druides fabriquaient des chapelets d'ambre qu'ils vendaient comme talismans.

La *serpe* en fer (page 135, fig. 1) retrouvée parmi les ferrements du tumulus du Tremblois est de petite dimension. Sa lame courbe présente un développement de sept centimètres ; elle se termine à sa partie inférieure par une douille d'emmanchement longue de quarante-cinq millimètres, cylindrique et incomplètement fermée. Le manche en bois qui a dû être inséré dans cette douille n'a laissé aucune trace. Je suppose que la *bouterolle* (fig. 2) en fer qui a été retrouvée dans le même tumulus était elle-même fixée à l'extrémité de ce manche.

Les restes de *chariot* exhumés de la tombelle de Savoyeux consistent d'abord dans les bandages des quatre roues, cercles en fer formés d'un seul segment dont les extrémités se recouvrent à leur point de jonction, larges de 0m,025, épais de 0m,005, et à bords rabattus en dedans de manière à constituer la rainure dans laquelle était encastré le bois des jantes ; quelques fibres ligneuses de ces dernières sont encore adhérentes au fer. Ces cercles étaient fixés par de solides clous à large tête carrée et à tige quadrangulaire, espacés de douze en douze centimètres. Puis viennent des fragments de forte tôle de fer cintrée, dans lesquels on reconnaît sans hésitation les manchons ou frettes qui ont servi de garniture aux moyeux ; des rondelles ou plaques du bout des moyeux, d'un diamètre de douze centimètres et demi, percées d'une ouverture centrale de soixante-cinq millimètres pour le passage de l'essieu et portant encore les clous qui ont servi à les assujettir. Une cinquantaine de morceaux de fer, parmi lesquels quelques pièces entières pourront fournir d'utiles renseignements sur le mode de construction, encore si peu connu, des chariots qui, par milliers, servaient aux populations gauloises tout à la fois d'habitations, de remparts et de camps retranchés, en même temps que de moyens de transport.

Quelques différences entre le chariot d'Apremont et celui de Savoyeux sont sensibles. Ce dernier n'avait rien de somptueux ; les garnitures de ses moyeux sont dépourvues des reliefs qui ornaient ceux du premier, et la boîte d'essieu fait défaut. Les rais n'ont laissé aucune trace des tubes métalliques qui recouvraient ceux du chariot d'Apremont ; ces revêtements n'ont peut-être pas plus existé que les rais eux-mêmes, car les roues ont pu être pleines comme celles du chariot que M. Castan a exhumé de l'une des tombelles du massif

d'Alaise[1]. D'un autre côté, la moindre largeur des cercles des roues, largeur qui n'est, pour le véhicule de Savoyeux, que de vingt-cinq millimètres, tandis qu'elle est de trente-cinq millimètres pour celui d'Apremont, indique aussi une plus grande légèreté. Si à ces indices on réunit ceux qui résultent de l'emploi des tissus qui enveloppaient toutes les parties du chariot d'Apremont, la plus grande richesse du mobilier et les dimensions beaucoup plus considérables de la butte tumulaire, on doit en conclure que, bien que les deux sépultures aient reçu la dépouille de deux personnages importants et peut-être contemporains, celui de ces derniers qui a été inhumé à Apremont était de plus haut rang.

Les découvertes de chars et de chariots dans les sépultures gauloises sont déjà nombreuses. Dans les unes, on a constaté que le véhicule ne comportait que deux roues; on en a conclu que c'était un char de combat ayant servi de lit funèbre au guerrier auquel il avait appartenu. Les sépultures de la Marne paraissent appartenir à cette catégorie. Dans d'autres, ce sont des restes de chariots ou chars à quatre roues qui ont été retrouvés; celles de Sainte-Colombe en France, d'Anet en Suisse, et de Hatten en Alsace, entre autres, sont dans ce cas, ainsi que celles d'Apremont et de Savoyeux. Doit-on établir une distinction entre ces deux genres de sépultures, en attribuant exclusivement les premières aux guerriers, et les secondes soit à des chefs religieux, soit à des femmes de haut parage[2]? J'ai déjà fait des réserves à ce sujet dans ma notice sur la *Motte des fées* d'Apremont.

Je ferai encore remarquer ici que les sépultures avec char simple, telles que celles de Somme-Bionne et de Somme-Tourbe, renfermaient les armes intactes des personnages inhumés, tandis que, dans celle de Savoyeux, il ne s'est trouvé aucun débris d'arme, non plus qu'aucun objet ayant fait partie de l'attirail d'un homme de guerre, et que, si une épée de fer a été recueillie dans le tumulus d'Apremont, elle n'y avait été déposée qu'après avoir été totalement

1. A. Castan, *les Tombelles celtiques du massif d'Alaise* (dans les *Mémoires de la Société d'émulation du Doubs*, 3e série, t. III, p. 329-330).

2. Les Gaulois avaient leurs prophétesses, et leurs mœurs n'étaient pas sans avoir des rapports nombreux avec celles des Germains, chez lesquels, au dire de Tacite, des femmes étaient adorées comme des divinités et parfois gouvernaient des nations. D'autre part, les druides, qui paraissent être venus de l'Orient, avec les Kymris, vers le VIIe siècle avant notre ère, remplissaient chez les Gaulois d'importantes fonctions sacerdotales. Pourquoi leurs funérailles n'auraient-elles pas eu lieu avec la même pompe et le même luxe funèbre que les funérailles des guerriers?

déformée, soumise à l'action du feu, et au milieu d'un amas d'ossements calcinés, restes évidents d'un dernier sacrifice.

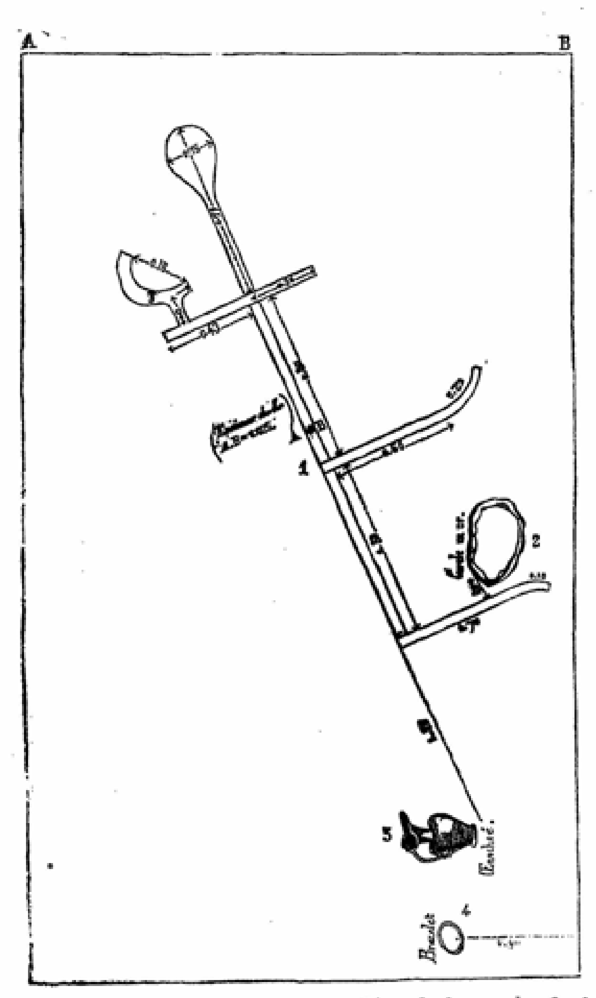
IV

Il reste à ouvrir, dans les environs de Gray, quelques autres buttes tumulaires dont l'exploration, prochaine je l'espère, à en juger par les apparences extérieures, complètera et augmentera les renseignements que viennent de nous fournir les fouilles de Mercey et de Savoyeux sur les populations gauloises qui ont fréquenté ou habité les bords de la Saône supérieure avant la conquête romaine. Ce qui résulte déjà de ces fouilles, c'est que les tumulus de ces deux localités ont des caractères communs, non seulement entre eux, mais avec celui d'Aprémont. Les matériaux qui sont entrés dans leur construction ont toujours été apportés d'une certaine distance; les charbons et les petits fragments de poterie disséminés dans la masse des monticules sépulcraux, indices des sacrifices et des libations funèbres, ainsi que les traces de foyers inférieurs au plan de la sépulture, attestent que les mêmes cérémonies purificatoires ont précédé et accompagné les funérailles. Tous manquent de réduits malgré l'abondance de la pierre dans la contrée, et enfin trois d'entre eux recélaient des couronnes d'or d'un même diamètre. Toutefois le tumulus de l'île du Moricaud peut avoir une origine distincte, et peut-être plus ancienne.

Mais, si on peut admettre leur synchronisme et leur identité d'origine, on doit reconnaître qu'au moment de l'édification de ces tumulus il existait, chez les peuplades qui les ont érigés, deux modes distincts de sépulture. Les corps de certains personnages étaient inhumés; c'est le cas des sépultures à chariot, car il est d'autant moins admissible que ces véhicules n'aient servi qu'à porter les cendres du mort qu'on ne retrouve pas les récipients qui auraient contenu ces restes. D'autres étaient incinérés, ce qui n'est pas douteux au moins pour la tombe à urne et à puits de Mercey.

Par l'ensemble des objets qui ont été exhumés, nos tumulus se rattachent certainement aux monuments funéraires des anciennes populations dont les sépultures ont été découvertes depuis le Hanovre jusqu'aux rives du Danube, dans le nord de l'Italie, en Suisse, sur les bords du Rhin et en Bourgogne; mais, par les couronnes, les bracelets et autres bijoux en or, ils ne sont pas non plus sans avoir des rapports plus particuliers avec les sépultures du Da-

nemark et de l'Irlande. Il est à remarquer aussi qu'aucun de ces derniers objets ne fait partie du mobilier funéraire des nombreuses



Tumulus n° 2 de Mercey-sur-Saône. Plan de la couche funéraire. — 1. Armature en fer. — 2. Cercle d'or déformé. — 3. Œnochoé. — 4. Bracelet en or.

tombelles explorées jusqu'à présent dans la partie montagneuse de la Franche-Comté, tombelles dans lesquelles abondent au contraire les ornements en bronze et en jayet, qui font complètement défaut aux sépultures gauloises de la vallée de la Saône supérieure.

Page 70, nous avons signalé dans le tumulus n° 2 de Mercey une « sorte d'armature de fer » dont il est fort difficile de déterminer le caractère. Nous donnons ici (voir page 139), pour mettre le lecteur en mesure de se former un avis motivé sur ce que l'on peut conjecturer de cet assemblage de bandes de fer, un plan des fouilles avec indication de la place des divers objets découverts.

E. PERRON.

Gray, 20 janvier 1882.

LES CELTES

ET LES LANGUES CELTIQUES

PREMIÈRE LEÇON

DU COURS PROFESSÉ AU COLLÈGE DE FRANCE

PAR M. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE

(*Suite*)[1].

I

Mais depuis longtemps il ne se parle plus de langue celtique en Asie Mineure. Aujourd'hui, le domaine géographique des langues celtiques se trouve à l'extrême nord-ouest de la partie du monde que nous habitons. L'ensemble des territoires où la population parle les langues celtiques, ou plus exactement les langues néo-celtiques, constitue une sorte de groupe situé en Europe près des côtes septentrionales de l'Océan Atlantique. Sur la carte d'Europe, ce groupe forme, pour ainsi dire, pendant au domaine géographique de la langue grecque, que nous rencontrons à l'extrême sud-est, et qui est séparé des régions celtiques par un intervalle considérable. Cet intervalle est occupé principalement par les trois principaux domaines linguistiques de l'Europe moderne : le domaine néo-latin ou roman, le domaine germanique et le domaine slave.

Il n'en a pas été toujours ainsi, et l'histoire nous conserve le souvenir d'une époque où les Celtes étaient voisins immédiats des Grecs.

1. Voir le numéro de février.

Alors la langue ou les langues celtiques se parlaient dans une étendue de pays beaucoup plus grande qu'aujourd'hui.

Aujourd'hui, le domaine géographique des langues celtiques est fort exigu. En France, c'est le département du Finistère, moins les villes; environ la moitié des départements des Côtes-du-Nord et du Morbihan; et un coin sans importance de la Loire-Inférieure. Dans les Iles Britanniques, ce sont deux tronçons de la Grande-Bretagne: l'un, sur la côte occidentale en face de l'Irlande, l'autre, à l'extrémité N.-O.; ce sont quelques îles secondaires, et une partie de l'Irlande, à l'ouest et au sud. L'ensemble des populations qui parlent en Europe les langues néo-celtiques peut être évalué à trois millions d'âmes.

Cela paraît bien peu de chose quand on met en regard les trois familles linguistiques qui dominent en Europe aujourd'hui : la famille néo-latine, la famille germanique et la famille slave. Il n'entre pas dans mon sujet de donner de ces familles linguistiques une statistique précise, je me bornerai à dire que chacune d'elles comprend en Europe 90 à 100 millions d'individus, et j'appellerai votre attention sur la situation géographique de ces populations si considérables. Le domaine géographique des langues néo-latines ou romanes comprend la plus grande partie de la péninsule ibérique, de la France, de l'Italie, de la Belgique; une portion de la Suisse; divers territoires dans l'empire autrichien et au-delà de cet empire, au nord et au sud du bas Danube. Dans le domaine géographique des langues germaniques, nous trouvons : la plus grande partie des Iles Britanniques, de l'empire allemand, de la Suède, de la Norvège, le Danemark, la Hollande; une portion considérable de l'empire d'Autriche, de la Suisse, de la Belgique. Le domaine slave, qui tient une place si importante dans l'empire russe, déborde sur l'empire allemand, sur l'empire d'Autriche, et s'étend fort loin au sud du bas Danube. Tel est en Europe l'état actuel des domaines néo-latin, slave et germanique.

Remontons à près de vingt-deux siècles en arrière, aux environs de l'an 280 avant Jésus-Christ. A cette date l'état de l'Europe est bien différent. Alors il y a quarante-trois ans qu'Alexandre le Grand est mort, et qu'a cessé l'unité politique du vaste empire grec fondé par cet illustre conquérant. Mais une langue unique y reste maîtresse; et le domaine géographique des langues celtiques, rejeté plus tard à l'extrême N.-O. de l'Europe, est en contact immédiat avec ce célèbre empire. La langue latine, si puissante plus tard, n'a encore acquis la suprématie que dans l'Italie du centre : Rome, longtemps

en lutte avec les Gaulois, vient de remporter sur eux son premier succès décisif à la bataille de Vadimon, et colonise le territoire des Senons ; mais cela n'empêche pas les Celtes de dominer dans l'Italie du nord. La race germanique et la race slave, qu'un si brillant avenir attend, existent certainement à cette époque ; mais où précisément ? Sont-elles indépendantes ou sujettes ? Leur situation à cette date reculée est plutôt du ressort de la conjecture que de celui de l'histoire [1]. La langue dominante dans l'Europe du centre et de l'ouest est alors la langue celtique. La race celtique est maîtresse de la plus grande partie de la péninsule ibérique, des Iles Britanniques, et d'un vaste territoire qui forme aujourd'hui la France du nord et du centre [2], la Belgique, la Hollande, les provinces occidentales et les États méridionaux de l'empire allemand, l'empire d'Autriche presque tout entier. En 281, Lysimaque, roi de Thrace, périt à la bataille de Corus ; son royaume, mal défendu, tombe entre les mains des Celtes, qui, jusque-là, avaient respecté l'empire d'Alexandre, et qui bientôt poussent leurs incursions jusqu'à Delphes et vont s'établir même en Asie Mineure. Dès lors, en Europe, l'empire celtique s'étend de l'océan Atlantique à la mer Noire, comme de la mer du Nord à la mer Adriatique, et des Iles Britanniques aux environs du détroit de Gibraltar. Dans cette immense étendue de pays, on parlait certainement bien des langues : l'étrusque et l'ombrien dans l'Italie du nord ; l'illyrien sur le Danube ; l'ibère en Espagne ; et d'autres langues probablement encore, parmi lesquelles plusieurs dont nous ne savons pas même les noms ; mais c'étaient des langues de races inférieures et asservies. Sur les bords du Danube, dans tout son parcours, sauf la partie orientale de la rive gauche, sur les bords du Rhin, du haut Elbe, de la Tamise, de la Seine, du Tage et de l'Ebre, la langue des maîtres, la langue du commandement, était une langue celtique, c'était le gaulois.

Depuis cette époque, combien l'aspect de l'Europe a changé ! Suivant la légende romaine, un Gaulois, enivré par l'orgueil du triomphe, laissa un jour échapper une exclamation cruelle : Malheur aux

1. On n'est pas d'accord sur la lecture ni sur le sens du passage où Pline, XXXVII, § 35, rapporte que Pythéas, probablement au point extrême de son voyage, dans la seconde moitié du IVe siècle avant J.-C., trouva un peuple qui paraît avoir été germain. Voir Müllenhof, *Deutsche Alterthumskunde*, p. 476, 479. Cf. Zeuss, *Die Deutschen und die Nachbarstaemme*, p. 135, 269.

2. Il n'est pas certain qu'à cette date la race celtique fût établie déjà sur les côtes de la Méditerranée.

vaincus! Si cette dure parole a été dite alors, elle a été plus tard bien rigoureusement expiée. Après avoir eu longtemps la victoire pour compagne inséparable, le Celte, vaincu à son tour, l'a vue devenir l'opiniâtre associée de ses ennemis; le malheur s'est sans relâche acharné sur lui, et les désastres succédant aux désastres ont été presque sa seule histoire.

Aujourd'hui la langue gauloise a disparu de tous les pays où nous venons de la montrer dominante; les langues néo-latines, germaniques et slaves l'ont supplantée partout, sauf dans les petites parties de la France et des Iles Britanniques où les langues néo-celtiques vivent encore. Elles vivent, mais dans une situation subordonnée : en France, sous la domination d'une langue néo-latine, et dans les Iles Britanniques, sous la domination d'une langue germanique. Dans nos départements bretons, le français, langue des châteaux comme des villes, a relégué le breton dans les granges, les cuisines, les fermes et les chaumières. En Irlande la langue nationale fait peu à peu partout place à l'anglais; l'anglais, son rival heureux, l'a supplantée même dans les harangues les plus fougueuses des plus ardents ennemis de l'Angleterre.

Cette déchéance des langues celtiques a eu pour cause principale le développement considérable de la puissance romaine. Les Romains, qui avaient commencé la conquête de la Gaule cisalpine en l'an 283 avant notre ère, la terminèrent moins d'un siècle plus tard, vers l'année 191. La soumission de l'Espagne demanda moins de temps : l'hégémonie gauloise y avait été détruite par les Carthaginois de 236 à 219; les Romains y substituèrent leur suprématie à celle de Carthage pendant la seconde guerre punique, de 218 à 206. La conquête de la Gaule transalpine commença dans le siècle suivant; les Romains y firent leur première guerre en 123, et c'est en 51 que se termina la lutte mémorable de César contre les efforts réunis des populations indépendantes de cette contrée. L'asservissement des Celtes de la Gaule transalpine fut suivi de près par la conquête des pays celtiques situés sur la rive droite du Danube dans tout son cours. Ce fut Auguste qui compléta ainsi l'œuvre de son père adoptif. Les Celtes de Vindélicie, de Rhétie, de Norique, de Pannonie et de Mésie devinrent sujets de l'empire romain. Dans le siècle suivant, la domination romaine s'étendit sur la plus grande partie de la Grande-Bretagne. La conquête de cette île, sauf sa région la plus septentrionale, commença l'an 43 de notre ère et se termina en l'année 85. Depuis la bataille de Vadimon et la conquête du pays

des Senons d'Italie, il s'était écoulé trois cent soixante-huit ans. La résistance avait été souvent glorieuse, quelquefois héroïque, mais toujours impuissante.

Attaqués avec tant de succès par les Romains au sud, les Celtes avaient au nord d'autres ennemis heureux : c'étaient les Germains, qui leur enlevèrent peu à peu toutes leurs possessions au nord du Danube, sur la rive gauche de ce fleuve, dans la vallée du haut Elbe, et dans la partie orientale du bassin du Rhin. C'est en 113 avant Jésus-Christ, avec l'expédition célèbre des Cimbres et des Teutons, que, pour la première fois, les Germains apparaissent clairement dans l'histoire. Dès l'année 58 avant notre ère, où César commence la guerre des Gaules, les Germains dominent dans toute la région comprise entre la mer du Nord, le Rhin et le Danube; et cette région, dans la géographie romaine, porte le nom de Germanie. Le mot « Germanie » a été employé en ce sens par la plupart des géographes postérieurs. Cependant César connaissait encore dans ce pays une population gauloise indépendante [1], dont Tacite, à la fin du premier siècle de notre ère, ne signale qu'un débris, les *Gothini,* voisins à la fois des Germains et des Sarmates, et tributaires des deux peuples [2]. A cette époque, il n'y avait plus de Celtes indépendants que dans le nord de la Grande-Bretagne et en Irlande. La conquête de ces pays par la race germanique était réservée au moyen âge et à la période anglo-normande de l'histoire des Iles Britanniques.

Avant la chute de l'empire romain d'occident, les Romains substituèrent la langue latine à la langue de la race celtique dans tous les pays conquis sur elle, sauf en Grande-Bretagne [3]. Le gallois, le cornique éteint au siècle dernier, le breton apporté en France par une émigration de Grande-Bretagne à une époque contemporaine de la chute de l'empire romain, sont des langues celtiques, malgré la mutilation de leur grammaire et la présence dans leur vocabulaire d'une foule d'éléments latins, monuments de la conquête romaine.

La langue celtique parlée au nord de la Grande-Bretagne par la population indépendante, au temps de l'empire romain, a disparu

1. *De bello gallico,* lib. VI, XXIV. Il s'agit des *Volcae Tectosages.*

2. *Gothinos gallica... lingua coarguit non esse Germanos, et quod tributa patiuntur. Partem tributorum Sarmatae, partem Quadi, ut alienigenis, imponunt.* Tacite, *Germanie,* ch. XLIII.

3. Un bon livre sur cette matière est celui de M. Alexandre Budinszky, *Die Ausbreitung der lateinischen Sprache ueber Italien und die Provinzen des Roemischen Reiches,* Berlin, 1881.

par l'effet successif d'une conquête irlandaise et de l'invasion anglo-saxonne. L'irlandais est le seul rameau celtique qui ait échappé à la puissante et destructive influence de la domination romaine. Il nous offre, par conséquent, un sujet d'étude des plus féconds. Nous allons en donner un exemple. De précieuses indications, sur la langue des populations celtiques dans la partie de l'Europe où les Celtes ont dominé avant la conquête romaine et la conquête germanique, ont été conservées par la géographie du temps de l'empire romain.

Ainsi, sur un des points les plus orientaux qu'ait atteints la domination celtique en Europe, nous trouvons *Noviodunum*, aujourd'hui Isaktscha, dans la Dobrudscha, près de la mer Noire sur la rive droite du Danube à peu de distance de son embouchure. Ce nom, sauf peut-être la désinence, qui est latine, appartient au dialecte celtique que parlaient les Gaulois ; il est identique au nom que portait, au temps de César, une ville de la Gaule transalpine dans le pays des Éduens; que portaient, sous l'empire romain, Nyon en Suisse, Jublains dans la Mayenne, un pagus de la cité de Plaisance dans la Gaule cisalpine, et une station de Pannonie ; il a le même sens que le nom de lieu français Neufchâteau ou Neufchâtel. Il est composé de deux termes gaulois, l'un *novio*, qui veut dire nouveau, l'autre *dunum*, qui signifie château.

Le premier de ces termes gaulois se retrouve dans plusieurs autres noms de lieu, par exemple *Noviomagus*, nom d'une ville de Grande-Bretagne et de plusieurs villes de Gaule, comme Noyon, Lisieux, Spire, Nimègue. Le second terme, *dunum*, est des plus communs dans la géographie des contrées celtiques au temps de l'empire romain : nous citerons, en Gaule, *Acitodunum*, Ahun ; *Eburodunum*, Embrun ; trois *Lugudunum* dont le premier est Lyon, le second Leyde, et le troisième Saint-Bertrand de Comminges; *Mellodunum*, Melun; *Minnodunum*, Moudon ; *Segodunum*, Rodez ; *Virodunum*, Verdun ; en Espagne, *Arialdunum*, *Caladunum*[1]; en Grande-Bretagne, *Cambodunum*, *Camulodunum*, *Margidunum*, *Moridunum*, *Rigodunum*, *Sorviodunum*; dans les régions méridionales et longtemps celtiques de la Germanie, *Carrodunum*, *Eburodunum*, *Lugidunum*, *Meliodunum*, *Segodunum*, *Tarodunum* ; en Norique, *Cambodunum*, *Gesodunum*; en Vindélicie, *Carrodunum*; en Panno-

1. Probablement aussi *Estledunum*, nom conservé par une inscription, *Corpus nscriptionum latinarum*, t. II, nº 1601. Comparez *Bisuldunum*, Besalu en Catalogne, hez Guérard, *Cartulaire de Saint-Victor de Marseille*, t. II, p. 173.

nie, un autre *Carrodunum*, et *Capedunum;* en Mésie, *Singidunum*, aujourd'hui Belgrade; en Sarmatie, *Carrodunum* sur le Tyras, aujourd'hui le Dniester. *Carrodunum* sur le Tyras paraît être le point extrême de la domination celtique dans l'Europe orientale. Nous avons cité trois autres villes celtiques de même nom situées en Vindélicie, en Pannonie et dans la Germanie méridionale. L'existence d'un établissement celtique sur le Dniester n'a rien qui doive nous surprendre, et le témoignage du géographe Ptolémée, qui seul parle de cette ville de *Carrodunum*, n'est pas aussi isolé que de prime abord il peut sembler. Plutarque nous apprend que, suivant plusieurs auteurs, la Celtique s'étend de la Mer Extérieure (c'est-à-dire de l'Océan Atlantique) et des régions septentrionales au Palus Méotis et à la Scythie pontique, où la race scythique et la race celtique se mêlent [1]. Enfin une inscription grecque, qui paraît dater du second siècle avant notre ère, parle des dangers qu'une incursion des Galates fit courir à la ville d'Olbia, située à l'embouchure du Bug, à quelque distance à l'est d'Odessa [2]. On sait que les Grecs ont donné le nom de *Galates* aux Celtes à partir de l'expédition où le temple de Delphes fut pillé au siècle précédent.

Ainsi les Celtes ont porté le nom de *dunum*, château, dans toutes les parties de l'Europe qu'ils ont possédées au temps de leur grande puissance, au commencement du IIIe siècle avant notre ère; et au temps de l'empire romain, ces noms dont le second terme est *dunum* se maintiennent dans les écrits des géographes, c'est-à-dire de Strabon, de Ptolémée, dans l'Itinéraire d'Antonin, la Table de Peutinger.

Mais ce terme de *dunum* n'existait pas seulement dans les contrées celtiques soumises à la domination romaine, et dans celles qu'à la même époque les Germains tenaient sous le joug au nord du Danube et à l'est du Rhin. Le géographe Ptolémée nous parle d'une ville d'Irlande qui s'appelle *Dunum* [3]; et la langue irlandaise a con-

1. Εἰσὶ δὲ οἳ καὶ Κελτικὴν διὰ βάθος χώρας καὶ μέγεθος ἀπὸ τῆς ἔξωθεν θαλάσσης καὶ τῶν ὑπαρκτίων κλιμάτων πρὸς ἥλιον ἀνίσχοντα καὶ τὴν Μαιῶτιν ἐπιστρέφουσαν ἅπτεσθαί τῆς Ποντικῆς Σκυθίας λέγουσι κἀκεῖθεν, οὗ τὰ γένη μέμικται. Plutarque, *Marius*, XI, 6, édition Didot, p. 490.

2. *Corpus inscriptionum graecarum*, t. II, n° 2058. Vers la même époque, les Celtes faisaient en Macédoine une incursion dont un monument épigraphique a été publié par l'abbé Duchesne, *Revue archéologique*, t. XXIX (1875, 1er semestre), p. 6 et suiv.

3. Ptolémée, édition Nobbe, liv. II, ch. II, § 10.

servé ce mot comme nom commun sous la forme *dún*, avec le sens de château, forteresse, habitation royale.

C'est ainsi que les langues et la littérature néo-celtiques nous donnent la solution d'une partie des difficultés que nous offrent les débris de la civilisation celtique transmis jusqu'à nous par les monuments de l'antiquité grecque et romaine. Ce n'est pas d'aujourd'hui seulement qu'on a commencé à comprendre de quel secours peuvent être les langues et la littérature néo-celtiques pour les chercheurs qui font de la civilisation celtique ancienne l'objet de leurs études. Sans sortir de notre siècle et de la France, je citerai le savant auteur de l'*Histoire des Gaulois*, M. Amédée Thierry, dans le livre duquel plusieurs générations de Français ont puisé ce qu'elles savent de nos origines nationales. Je citerai M. Henri Martin [1] qui, dans ses éloquents travaux sur l'histoire de France, a suivi, pour l'étude des époques antérieures à la conquête romaine, le même procédé que M. Amédée Thierry [2]. C'est le procédé que je compte employer aussi ; seulement il y aura dans l'application une différence sur laquelle je dois appeler l'attention. Quand les savants français ont voulu, jusqu'ici, chercher dans les langues néo-celtiques l'interprétation des mots gaulois transmis jusqu'à nous par les monuments de l'antiquité classique, quand ils ont demandé aux textes néo-celtiques l'explication des textes grecs et romains qui concernent les mœurs, les institutions, la religion des Gaulois, c'est aux langues et aux textes néo-celtiques modernes qu'ils se sont adressés. C'est au pays de Galles qu'ils ont été demander leurs principaux éléments d'information, quoique pendant plus de trois siècles cette partie de la Grande-Bretagne ait été soumise à la domination romaine, et ait subi la puissance d'assimilation qui a partout caractérisé le génie romain.

Nous avons aujourd'hui à notre disposition une autre source d'information : c'est la langue et la littérature du vieil irlandais [3].

On écrivait déjà des livres en irlandais au VIIe, peut-être même au VIe siècle de notre ère, et la bibliothèque de Milan contient un

1. C'est un devoir et un plaisir pour nous de rappeler ici les démarches actives et réitérées par lesquelles M. Henri Martin a préparé la création de la chaire de celtique du Collège de France.

2. Il a été aussi appliqué par Roget de Belloguet, *Ethnogénie gauloise*; et par Pictet, *De l'affinité des langues celtiques avec le sanscrit*.

3. M. Henri Martin est le premier qui en France ait signalé aux savants les manuscrits irlandais de Dublin. Il l'a fait dans ses *Études d'archéologie celtique*, p. 71.

manuscrit irlandais qui paraît avoir été écrit au VIIIe siècle [1]. L'Irlande possède une littérature épique considérable, dont les plus anciens monuments, conservés d'abord par la tradition orale, ont été mis par écrit vers le VIIe siècle, et parmi les nombreux manuscrits qui la conservent, il en est un qui remonte à la fin du XIe siècle, un autre au milieu du XIIe [2]. La découverte de la langue dans laquelle ces vieux textes sont écrits remonte à Zeuss, auteur d'une *Grammatica celtica* dont la première édition date de l'année 1853 [3]. Les premiers savants qui aient mis en lumière les trésors de la vieille littérature irlandaise sont O'Curry [4] et O'Donovan [5] enlevés à la science par une mort prématurée, il y a vingt ans [6].

Le vieil irlandais a conservé une déclinaison plus complète, sur certains points, que la déclinaison latine : cinq cas au singulier, quatre au pluriel, deux au duel ; et cette déclinaison présente la parenté la plus intime avec la déclinaison gauloise, telle qu'on peut

1. Différentes parties de ce ms. ont été publiées par Zeuss dans sa *Grammaire ;* par M. Nigra, *Revue celtique*, I, 66-84 ; par M. Whitley Stokes, *Goidelica*, 2e édition, p. 17-51 ; et en dernier lieu par M. Ascoli, *Il codice irlandese dell' Ambrosiana* (avec photogravure d'une page), Turin, 1878, in-8°, 112 pages. — Il existe aussi des mss. irlandais du IXe siècle. Celui de Saint-Gall, n° 904, a été publié par M. Ascoli, dans le second volume du même ouvrage ; celui d'Armagh, par M. Whitley Stokes, *Goidelica ;* et M. Gilbert en a donné un fac-similé dans ses *National manuscripts of Ireland*. Sur les autres, voir Zimmer, *Glossae hibernicae*, Berlin, 1881.

2. Ils ont été tous deux publiés intégralement en fac-similé par l'Académie royale d'Irlande, l'un en 1870, l'autre en 1880. Il en sera question encore plus loin.

3. Il faut se servir aujourd'hui de la seconde édition, publiée à Berlin par Ebel, en 1872.

4. Les principaux travaux d'O'Curry sont : 1° ses catalogues inédits des mss. irlandais de l'Académie royale d'Irlande et du British Museum, comprenant l'un 394 mss., l'autre 167, et formant à eux deux un peu plus de neuf volumes in-fol. ; 2° l'ouvrage intitulé : *Lectures on the manuscript materials of ancient irish history*, un vol. in-8 de 722 pages et 26 planches, dont une seconde édition a paru à Dublin en 1878 ; 3° les second et troisième volumes de l'ouvrage intitulé : *On the manners and customs of the ancient Irish*, Dublin, 1873, in-8 ; 4° des copies de textes de jurisprudence irlandaise utilisées dans la collection des *Ancient laws of Ireland*, etc., etc.

5. On doit à O'Donovan : 1° une grammaire irlandaise, *A grammar of the irish language*, Dublin, 1845 ; 2° une édition des *Annals of the four Masters*, texte irlandais et traduction anglaise, avec des notes considérables, sept vol. in-4° ; 3° un catalogue inédit de 55 mss. irlandais du collège de la Trinité, de Dublin, en un vol. in-folio, dont la Bibliothèque nationale de Paris possède une copie ; 4° la copie et la traduction qui ont servi de base aux premiers volumes des *Ancient laws of Ireland*, etc., etc.

6. O'Donovan est mort en novembre 1861 ; O'Curry quelques mois après en 1862.

l'observer dans les inscriptions lapidaires, dans les légendes des monnaies et dans divers textes latins qui contiennent des mots gaulois.

Dans l'épopée irlandaise, nous trouvons les mœurs et les institutions des Gaulois du temps de César ; sur certains points même, des usages plus anciens. Le guerrier épique de l'Irlande combat en char, comme les guerriers gaulois cisalpins à la bataille de *Sentinum*, 295 avant J.-C. [1], comme le roi cisalpin Virdumâros à la bataille de Clastidium, 222 [2] ; comme le roi transalpin Bituitos, mis en fuite par le consul Q. Fabius Maximus en 121 [3]. Quand, au milieu du siècle suivant, de 58 à 51, César acheva la conquête de la Gaule transalpine, l'usage du char de guerre était passé de mode dans ce pays. César le retrouve en Grande-Bretagne dans ses expéditions des années 55 et 54 : c'est sur un char de guerre que combattent les guerriers du plus ancien cycle héroïque de l'épopée irlandaise[4].

Le druidisme est une des institutions qui, dans la Gaule transalpine, ont le plus frappé les auteurs grecs et les auteurs romains. Nous retrouvons le druidisme en Irlande, dans la littérature épique et dans l'histoire. Un des monuments du plus ancien cycle héroïque nous montre le druide Cathbad (*Cathbad, drui*) se promenant entouré de ses élèves, auprès de la royale forteresse d'Émain, capitale de l'Ulster ; ce qu'il enseigne à ces jeunes gens, c'est la science druidique (*druidecht*), et il prédit le brillant avenir réservé à Cûchulainn, héros de cette épopée[5]. Quand, avec saint Patrice, l'histoire et la légende chrétienne succèdent à la littérature épique, le druidisme est encore vivant : des druides prédisent, dit-on, l'arrivée de Patrice ; le roi suprême d'Irlande a deux filles, et leur éducation est confiée

1. Tite-Live, liv. X, ch. XXVIII, § 9 ; Orose, liv. III, ch. XXI. Suivant Orose, il y aurait eu à cette bataille mille *carpentarii* ou cochers gaulois conduisant des chars.

2. Properce, liv. IV, chant X, v. 39-44. Cf. Tite-Live, *Epitome*, liv. XX ; Ampélius ch. XXI ; Florus, liv. II, ch. XX ; Eutrope, III, VI ; *Acta triumphorum*, dans le *Corpus inscriptionum latinarum*, t. I, p. 458. Cf. Mommsen, *Roemische Geschichte*, 6e édit., t. I, p. 557.

3. Florus, liv. I, ch. XXXVII.

4. Voir dans la *Revue celtique*, t. III, p. 175, le récit de la mort du héros irlandais Cûchulainn, abrégé par M. Whitley Stokes d'après le livre de Leinster, ms. du milieu du XIIe siècle. Cf. César, *De bello Gallico*, liv. IV, ch. XXIV ; liv. V, ch. IX.

5. Livre de Leinster, ms. du milieu du XIIe siècle, publié en fac-similé par l'Académie royale d'Irlande, avec une savante introduction de M. R. Atkinson, p. 64, col. 2. Cf. *Leabhar nah Uidre*, ms. de la fin du XIe siècle, publié aussi en fac-similé par le même corps savant sous la direction de M. Gilbert, p. 61, col. 1. O'Curry a publié une traduction anglaise de ce passage d'après le livre de Leinster, dans *Manners and customs of the ancient Irish*, t. II, p. 363.

à deux druides dont l'histoire nous a transmis les noms. Une fois le christianisme introduit, les druides conservèrent pendant plus d'un siècle leur situation officielle, rivale de celle du clergé chrétien, qui leur faisait une guerre impitoyable. Ils succombèrent avec Tara, capitale de l'Irlande, qui, frappée de malédiction par le clergé chrétien, fut abandonnée par les rois vers l'année 560 [1]. Alors cessèrent de se célébrer les festins royaux de Tara, où se réunissaient tous les grands seigneurs d'Irlande, et où des cérémonies du culte païen s'associaient aux plaisirs de la table. Un vieux traité, conservé dans deux manuscrits de l'Université d'Irlande, contient le plan de la salle du festin de Tara, et on y voit dessinée la place où s'asseyaient les druides, *druid*, peu de temps avant l'époque où cette salle, dont on montre encore l'emplacement sur le terrain, fut détruite pour jamais. Les druides à cette date n'occupaient plus la place d'honneur : elle avait été prise par d'autres, notamment par le clergé chrétien, par le savant en lettres, *litre*, comme on disait alors [2]. Mais avant le christianisme, le druide irlandais tenait dans la société, à côté des rois, le rang le plus élevé. Un jour, l'épopée nous montre une invasion redoutable qui pénètre dans le royaume d'Ulster. Le roi et ses guerriers, atteints d'une maladie merveilleuse qui les rend incapables de combattre, sont réunis dans le palais d'Emain : un messager arrive à pas précipités, et remplit le palais des exclamations douloureuses par lesquelles il annonce les désastres dont la patrie est victime. Personne ne répond, parce que le roi se tait et qu'aucun habitant d'Ulster ne doit prendre la parole avant le roi. Le roi lui-même ne dit rien, parce que le druide garde le silence, et qu'en présence des druides le roi lui-même ne peut prendre la parole le premier [3].

Ainsi, la langue, les mœurs et les institutions de l'Irlande ancienne, telles que sa plus vieille littérature nous les conserve, se rapprochent beaucoup de la langue, des mœurs et des institutions que

1. « Coena postrema · i · Temra la Diarmait mac Cerbail », *Chronicon Scotorum*, sub anno 560, édition Hennessy, p. 52. C'est la reproduction à peu près exacte de ce qu'on trouve sous la même date dans les *Annales du Tigernach* : « Cena postrema Temrach la Diarmait mac Cerbuil », O'Conor, *Rerum hibernicarum scriptores*, t. II, p. 141. Sur les causes de l'abandon de Tara, voir Petrie, *On the history and antiquities of Tara hill*, p. 125 et suivantes.

2. Livre de Leinster, p. 29 du fac-similé. Livre jaune de Lecan, col. 810-811. Cf. Gilbert, *National manuscripts of Ireland*, partie III, pl. XXIV ; Petrie, *On the history and antiquities of Tara hill*, p. 204 et suivantes.

3. *Tain bo Cuailage*, dans le ms. du XII[e] siècle connu sous le nom de *Livre de Leinster*, p. 93, col. 2. Cette épopée a été écrite au VII[e] siècle.

nous trouvons chez les Celtes continentaux. Il n'est donc pas téméraire de chercher dans les plus anciens monuments de la littérature irlandaise la solution d'une partie des difficultés qu'a offertes jusqu'ici l'histoire des Celtes continentaux.

Tel sera le sujet de ce cours.

Ce sont les origines mêmes de notre histoire nationale.

III

Avant la conquête romaine, des races diverses ont occupé le sol du pays qui s'appelle aujourd'hui la France, mais une seule a une histoire : c'est la race celtique. Après avoir été pendant des siècles la terreur des Romains, elle a succombé faute non de courage, mais de discipline et d'unité, et, dans l'héroïsme impuissant de sa lutte désespérée contre le génie militaire de César, elle a montré plus de grandeur que sa puissance n'avait eu d'éclat aux jours si brillants de la prospérité. Vercingétorix, vaincu et mourant victime de son patriotique dévouement, inspire plus de sympathie que s'il eût été vainqueur; il tient, dans la pensée française, plus de place que Brennus debout sur les ruines fumantes de Rome et menaçant dans leur dernier asile les fuyards de l'Allia. Brennus triomphant nous laisse froids. Nous nous intéressons à Vercingétorix presque comme à un Français et comme s'il eût été notre contemporain. Nous sommes émus en pensant au malheur de ce noble héros, qui, livré comme Jeanne d'Arc au dernier supplice par les ennemis de son pays, n'eut pas, comme elle, au moment fatal, la consolation suprême de sentir accomplie sa mission libératrice.

Rome nous a conquis définitivement; elle nous a imposé même sa langue, c'est-à-dire pour tous les instants de notre existence la forme de la pensée, et la magie de la puissance romaine a jeté sur notre esprit ce joug tyrannique avec un succès si étrange que, depuis quinze siècles au moins, nous le portons sans en sentir le poids : ce qui avait été le signe de la servitude est devenu un élément de notre nature même.

Cependant nous ne pouvons lire les guerres des Gaulois contre Rome, surtout la dernière de ces guerres terribles, sans comprendre qu'il coule dans nos veines plus de sang gaulois que de sang romain; aussi n'y a-t-il pas un coin de la France où l'archéologie celtique ne soit en honneur, et où on ne la considère comme un des aspects les plus importants de notre histoire. On forme des collec-

tions de monnaies, de poteries, de bijoux celtiques : on tire du sol de nos cimetières antiques et on fait apparaître au jour les ossements des guerriers gaulois avec leurs grandes épées, leurs colliers d'or et les débris de ces chars sur lesquels ils ont parcouru l'Europe, portant d'abord avec eux pendant des siècles les joies de la victoire, puis enfin ramenant tristement de ce côté-ci du Rhin la défaite et ses amertumes.

Le moment est venu d'étudier la langue de ces guerriers longtemps redoutés, dont les tombeaux nous ont livré les armes et les viriles parures. Il ne faut pas seulement chercher les formes matérielles de leur civilisation dont les monuments figurés ont été classés avec tant d'ordre par M. Alexandre Bertrand sous les voûtes splendides du musée de Saint-Germain.

Il faut pénétrer leur pensée même, lire leur parole mutilée, tantôt sur les débris antiques où une main contemporaine l'a inscrite, tantôt dans les manuscrits du moyen âge où la tradition l'a fait parvenir en la mêlant à divers éléments plus modernes dont il est nécessaire de la séparer. Des étrangers, inspirés par le seul amour de la science, nous ont précédés dans ce labeur, avec succès, en Allemagne et en Angleterre, deux pays où l'étude des langues celtiques a pénétré dans l'enseignement des universités [1]. Ç'a été la conséquence logique et forcée du progrès général de la linguistique.

Les résultats que ce progrès amène hors de France devaient se produire à plus forte raison en France, où la grammaire comparée des langues indo-européennes a su, grâce aux travaux de M. Bréal, conquérir définitivement sa place dans la science et dans l'enseignement [2], et où la branche celtique de cette étude nouvelle présente un intérêt national. Un cours de celtique est fait depuis plusieurs années avec autant de science que de distinction à l'École des hautes études, par M. Gaidoz, qui a eu l'heureuse initiative de donner en France un centre aux études celtiques par la fondation d'une Revue [3].

1. Dès 1875, M. Windisch, aujourd'hui professeur à l'université de Leipzig, a professé à Strasbourg le vieil irlandais, et c'est à ce cours que M. Zimmer, l'un des celtistes les plus distingués de notre temps, a commencé ses études celtiques. Le savant M. Rhys est professeur de celtique à l'Université d'Oxford depuis 1876.

2. L'enseignement de la grammaire comparée des langues indo-européennes suivant la méthode moderne date au Collège de France de 1864, où M. Bréal a commencé son cours.

3. Le cours de M. Gaidoz date de 1876; la *Revue celtique* avait commencé à paraître en 1870.

MM. les professeurs du Collège de France ont pensé que le même enseignement devait prendre place dans le programme du grand et célèbre établissement scientifique dont ils continuent avec tant de succès les traditions plus de trois fois séculaires. Leur vœu a été favorablement accueilli par M. le Ministre de l'instruction publique[1] et par les Chambres. M. le Président de la République, après avoir établi cet enseignement nouveau, m'a fait l'honneur de m'en charger[2].

J'espère que la bienveillante indulgence de mes auditeurs facilitera l'accomplissement de la mission qui m'est confiée.

H. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE.

1. M. Jules Ferry.

2. Un fait contemporain de la création de cette chaire a été l'établissement de la chaire de vieil irlandais que l'Académie royale d'Irlande vient de confier à M. W.-M. Hennessy, celtiste précédemment connu par des travaux fort remarquables. Dublin avait déjà deux chaires d'irlandais, l'une à Trinity-College, l'autre à l'Université catholique.

LA

POLITIQUE RELIGIEUSE DE CONSTANTIN

(312-337)

SUITE ET FIN [1].

IV

CONSTANTIN A ROME, EN 312; SON ARC DE TRIOMPHE.

C'est en 312 qu'on place la conversion de Constantin. Cependant, durant son séjour à Rome en cette année, il ne fit, il ne dit rien qui annonçât un changement dans ses idées [2]. On a cru qu'après sa victoire il n'accomplit pas au Capitole les sacrifices accoutumés. Se dispenser de cet usage eût été une apostasie éclatante au sein d'une ville toute païenne. Nous savons, au contraire, que son entrée triomphale donna lieu aux solennités habituelles, qu'il assista aux spectacles, aux combats de gladiateurs, aux jeux sacrés [3], où l'on portait les statues des dieux, toujours conviés à ces fêtes qui étaient une des parties essentielles du culte païen [4]; et lorsqu'on le voit renouveler le sénat en y appelant de nombreux provinciaux [5], on a

1. Voir le numéro de février.

2. L'édit de Milan, promulgué quelques mois plus tard, fait une vague allusion à un rescrit publié probablement à Rome en 312 et dont on n'est point parvenu à préciser le caractère. Les écrivains ecclésiastiques y voient une preuve du zèle de Constantin pour la religion nouvelle ; il n'a dû être qu'une mesure prise pour l'exécution de l'édit de Galère. Depuis l'année 311, la tolérance était redevenue un des principes du gouvernement impérial, et plus que jamais le vainqueur de Maxence était décidé à en faire la règle de sa conduite.

3. .... *Homines diebus munerum sacrorumque ludorum..... te ipsum spectare potuerunt...* (*Pan. Vet.*, IX, 19.)

4. *Idolatria ludorum omnium mater*, dit S. Cyprien (*Opera*, p. 340), et Lactance le répète, *Inst. div.* VI, 20.

5. *Pan Vet.*, X, 35 : *ut senatus.... ex totius orbis flore constaret.*

le droit de dire que la plupart, probablement tous, étaient des fidèles de l'ancienne croyance, puisque la curie resta, jusqu'à Théodose la forteresse des derniers dieux. A la fin du IVe siècle, Rome, avec ses cent cinquante-deux temples et ses cent quatre-vingt-trois édicules, était pleine encore des splendeurs du paganisme, et c'est à peine si celles de la Rome chrétienne commençaient à se montrer [1]; pour saint Jérôme la cité du Capitole restait « l'égout de toutes les superstitions ».

Eusèbe veut qu'on ait élevé dans Rome, à Constantin, après sa victoire, une statue tenant le Labarum [2]. Il a mal compris quelques mots d'un panégyriste, difficiles à entendre, où l'on voit pourtant qu'il s'agit d'une statue érigée en l'honneur du prince par le sénat et l'Italie. Selon l'usage païen, il était représenté avec quelque attribut divin [3] que l'évêque a transformé en symbole chrétien; mais le doute est impossible lorsqu'on entend l'orateur invoquer, après ce passage, l'âme divine répandue dans la masse de l'univers, dont les stoïciens avaient fait leur dieu [4].

Vers ce temps-là [5], en souvenir des victoires germaniques du prince, le duc Senecio, un de ses proches, lui éleva un temple consacré à sa divinité, *numini ejus*. Il n'y a donc point à s'étonner que

1. Les *Régionnaires*, rédigés dans la seconde moitié du IVe siècle, mentionnent un nombre infini de temples, et pas une église. Il y en avait pourtant, mais ils dédaignaient d'en parler. Ces temples avec leurs biens et revenus étaient la propriété du clergé païen, qu'on n'aurait pu dépouiller sans une loi, et cette loi ne fut promulguée que par Gratien. C. Th. XVI, 10, 20. La classe éclairée fut longtemps réfractaire au christianisme; jusque parmi les chrétiens, ceux qui gardaient le goût de la belle littérature comparaient tristement l'élégance de Cicéron et de Virgile à la rudesse du Nouveau Testament. S. Augustin ne s'en cache pas, et S. Jérôme avait les mêmes regrets.

2. *Vie de Const.*, I, 40 : *hastam in modum crucis*. J'ai montré comment, dans le *Labarum*, enseigne à la fois ancienne et nouvelle, chacun, païen ou chrétien, pouvait voir ce qui lui convenait.

3. ..... *Merito tibi..... senatus signum dei dedit et paulo ante Italia scutum et coronam, cuncta aurea dedicarunt..... Debitum divinitati et simulacrum aureum et virtuti scutum et corona pietati. Quamobrem, te, summe rerum sator.....* (*Pan. Vet.*, IX, 25-6).

4. « O toi, souverain maître du monde, qui as voulu porter autant de noms qu'il y a de langues parmi les hommes, écoute ma prière! Nous ne savons comment tu veux être appelé, soit que, force et âme divine répandue dans la masse de l'univers, tu te mêles à tous les éléments et donnes le mouvement au monde sans l'aide d'aucune impulsion étrangère, soit que, puissance élevée par dessus tous les cieux, tu contemples de cette haute citadelle la nature ton ouvrage, je t'en supplie, conserve ce prince pour l'éternité. » *Pan. Vet.*, X, 26. Voilà ce qui était dit en présence de Constantin par un orateur officiel, en 313.

5. Certainement après la mort de Galère en 311, puisque ce prince n'est pas nommé dans l'inscription (Orelli-Henzen, 5579).

sur l'arc triomphal inauguré à Rome en 315 on voie des sacrifices païens et qu'on n'y voie ni le *labarum* ni la croix. Mais deux mots de l'inscription, *instinctu divinitatis*, ont paru une confession voilée de christianisme [1]. Le mot *divinitas*, à peine connu de l'antiquité latine, était alors dans bien des bouches, parce qu'il répondait au travail inconscient des âmes qui abandonnaient doucement les anciens dieux, sans les renier, et allaient vers le Dieu nouveau, sans proclamer encore sa souveraineté jalouse. Six ans plus tard, dans la fête célébrée pour la quinzième année d'empire de Constantin, l'auteur païen du dixième panégyrique comparait le prince à Mars et aux Dioscures; il assurait que c'était par l'inspiration céleste du dieu Constance, *divino instinctu*, qu'il avait battu et Maxence et les Francs. Ainsi, à quatre ans du concile de Nicée, les orateurs du gouvernement rappelaient à Constantin l'apothéose de son père [2] et l'assistance de cette puissance supérieure qu'avaient adorée Cicéron, Sénèque, Plutarque, et dont le nom revient sans cesse dans les paroles et les constitutions du prince, dans la prière qu'il rédigea pour ses soldats, dans le long rescrit qui effaça, après la défaite de Licinius, les effets de la persécution. Le Dieu qu'il se plaît à invoquer est moins le Christ ou Jésus que la divinité, quelle qu'elle soit, qui siège au plus haut des cieux : *quidquid illud est divinum ac cœleste numen* [3]. Ces mots sont dans l'édit de Milan, dans le message de Licinius au gouverneur de la Bithynie, même en des lettres de Constantin aux évêques; ce n'est pas sans intention qu'il les répète avec tant de persistance [4]. Il aurait voulu réunir ses peuples dans une même croyance dont les formes pouvaient varier, dont le fond

1. *C. I. L.*, t. VI, n° 1139. Le moulage pris par M. Léon Renier et qui est aujourd'hui à la Sorbonne ne permet pas d'admettre, comme l'ont cru quelques savants, que l'inscription portait primitivement les mots *nutu Jovis O. M.*, qui auraient été martelés et remplacés par ceux de *instinctu divinitatis*. L'arc fut inauguré pour la dixième année d'empire de Constantin, en 315.

2. Lui-même, rappelant dans ses lois les actes de ses prédécesseurs, nomme ceux-ci des dieux, *divorum retro principum*. C. Th. XIII, 3, 3. Voy. *Hist. des Rom.*, t. IV, p. 38, dans quel sens il faut entendre le mot *divus*.

3. Eus., *H. E.*, X, 5 : ὅπως ὅ τι ποτὲ ἐστι θειότης καὶ οὐρανίου πράγματος. M. Egger, que j'ai consulté sur cette phrase singulière, a bien voulu me répondre : « Elle est fort incorrecte. On devine qu'elle doit exprimer la pensée d'un déisme vague et qui s'accommode avec le christianisme comme avec la philosophie et les autres cultes... » Cf. Lact., *De M.*, p. 48 : *divinitatis reverentia*. Dans une loi publiée un mois après le concile de Nicée, on lit ces mots : *Ita mihi summa divinitas et propitia sit*. C. Th., IX, 1, 4.

4. Il dit encore dans une constitution de 335 : *quare divinitatis affectu confidimus*. *Constit. Sirmondi*, n° 4.

serait le culte du Dieu unique, et il pensait que, cette révolution accomplie, l'administration de l'empire deviendrait plus facile, la paix publique mieux assurée [1]. Cette même pensée l'empêcha de célébrer les jeux Séculaires que certains calculs faisaient tomber en 313. C'était la plus grande fête de Rome, mais aussi la plus païenne, et l'Italie entière y était conviée. Elle aurait surexcité les passions religieuses qu'il s'appliquait à calmer. Comme il n'y avait jamais eu de date certaine pour cette solennité, le peuple ne s'aperçut point de cet oubli volontaire. Seuls, quelques païens se plaignirent en secret que, de jour en jour, le respect pour les vieilles coutumes de Rome diminuât [2]. Une occasion de trouble était évitée; Constantin n'en demandait pas davantage.

V

L'ÉDIT DE MILAN (313).

Mais pourquoi fixer une date à la conversion de ce prince? La chronologie n'a rien à voir dans cette question. Il ne s'agit pas, en effet, d'une de ces résolutions soudaines comme celle de Henri IV s'écriant: « Paris vaut bien une messe », mais de lentes modifications qui s'opèrent, aux cours des années, dans un esprit à la fois avisé et confus, que les événements préoccupent bien plus que la théologie, et dont la conscience religieuse aura jusqu'à la fin des incertitudes. Deux païens, Libanius et Zosime, font passer Constantin au christianisme, l'un après la défaite de Licinius (323), l'autre après la mort de Crispus (326), et les historiens de l'Église avancent ce moment de quatorze années. Il vient d'être démontré que jusqu'en 313 rien n'atteste la foi chrétienne de ce prince. A ce moment parut l'édit de Milan, le plus grand acte législatif que souverain ait jamais promulgué, car il a fallu quinze siècles pour que l'humanité entendît de nouveau un pareil langage. Mais cet acte n'est pas chrétien. Il proclame l'égalité de tous les cultes; il accorde la plus complète liberté de pratiques religieuses, et il porte la signature de deux princes qui prennent le titre païen de souverain pontife, dont ils conservent tous les droits. Moment unique dans l'histoire, où sembla périr enfin cette religion d'État qui, subissant le sort de toutes les institutions humaines, était devenue un instrument inutile et odieux,

1. Eus., *Vie de C.*, II, 65.
2. *Adeo in dies cura minima Romae urbis.* Vict., *Cæs.*, 28; Zos., II, 7.

après avoir fait durant de longs siècles la fortune de Rome. Mais ce ne fut qu'un éclair de bon sens qui traversa le ciel politique; dès l'année 323, la religion d'État reparaîtra, et avec elle sa compagne nécessaire, l'intolérance, qui sous les successeurs de Constantin déchaînera de nouvelles persécutions [1].

VI

MESURES POUR L'EXÉCUTION DE L'ÉDIT DE MILAN.

Depuis l'édit de Milan, les catholiques attestent la piété de Constantin par des témoignages [2] dont la plupart sont vrais, mais qui ne donnent pas la vérité tout entière, parce qu'ils ne montrent qu'une face de cette politique qui, sans hypocrisie ni mensonge, et dans le seul intérêt de la paix publique, en avait deux : l'une pour les chrétiens, l'autre pour les païens. Celle-ci reste dans l'ombre à cause de la pénurie de documents d'origine païenne; ces documents suffisent pourtant à rendre le Constantin de l'histoire plus grand que celui de l'Église, car, au lieu du zèle imprudent d'un néophyte, on voit la sagesse patiente d'un chef d'empire qui, occupé par-dessus tout à bien remplir sa fonction impériale, force à vivre en paix les partisans de la nouvelle et de l'ancienne observance, qui, sans lui, se seraient précipités les uns contre les autres [3].

Il eut de bonne heure près de lui des chrétiens pour être tenu au courant de ce qui se passait dans les églises et dans les sectes dissidentes. Un de ces conseillers, l'arien Stratégius, qu'il surnomma pour son éloquence Musonianus, était chargé de la surveillance des manichéens et autres sectaires [4]. Mais des païens se trouvaient

1. Elle reparut dès 315, car, en cette année, Constantin renouvela les édits de Vespasien et de Septime Sévère contre ceux qui embrasseraient le judaïsme. Cod. Th., XVI, 8, 1.

2. Eusèbe, Théodoret, Sozomène, Philostorge, Ruffin, Socrate et les modernes qui les ont suivis. Voir, Cod. Théod., liv. XVI, t. II, les lois 1-5, qui sont l'application de l'édit de Milan, c'est-à-dire la protection des catholiques et l'égalité de condition avec les païens, qui leur avaient été promises. Cette idée de tolérance était si bien dans la pensée du prince qu'elle se reflète dans celle du plus violent ennemi des païens, Lactance, que Constantin avait donné pour précepteur à son fils Crispus et qui a écrit ces mots : *Nihil est tam voluntarium quam religio* (*Inst. div.*, IV, 30).

3. Baronius, *Ann. eccl.*, III, p. 194, dit que plusieurs évêques, en retournant dans leurs diocèses, après l'édit de Milan, brisèrent des idoles, renversèrent des autels, même des temples.

4. Amm. Marc., XV, 13. *Constantinus cum limatius superstitionum quæreret sectas, manichæorum et similium.....*

aussi à la cour. Des philosophes y étaient admis; le prince se plaisait à les faire discuter avec des clercs, disputes qui, selon les écrivains ecclésiastiques, tournaient toujours à la confusion des infidèles et donnaient lieu à des miracles. Ainsi l'évêque de Byzance, Alexandre, mis aux prises avec un rude jouteur, lui dit : « Au nom du Christ, je te défends de parler » ; et l'autre perdit aussitôt la voix. Ce miracle, ajoute Sozomène, est plus grand que celui du Chaldéen coupant une pierre avec sa parole [1]. Le philosophe Nicagoras d'Athènes qui, en Égypte, témoigna dans une inscription, gravée sur un tombeau, de sa reconnaissance pour l'empereur [2], avait certainement été du nombre des païens qui trouvaient près de lui bon accueil. Nous savons que le prince aima longtemps le néoplatonicien Sopater, dont il finit pourtant par ordonner la mort, quand l'influence épiscopale devint prépondérante. « Il le fit tuer, dit Suidas, afin de prouver qu'en religion il n'avait plus rien de commun avec les païens dont précédemment il était toujours entouré [3]. » Jusque dans les dernières années de son règne, il en garda près de lui, car un des auteurs de l'*Histoire auguste*, zélé païen, lui dédia ses livres dont le prince, par ses conseils, avait dirigé la composition [4], et il échangea des lettres avec un poète ridicule, Optatianus, dont Bède le Vénérable n'a voulu rien citer, parce qu'il le trouvait trop païen [5].

Ses prédécesseurs avaient des secrétaires pour la langue latine et d'autres pour la langue grecque; il a dû en avoir pour les affaires des chrétiens et pour celles des païens, chacun d'eux parlant à ses correspondants la langue qui convenait à ceux-ci. Dès l'année 313, on voit près de lui l'évêque Osius chargé de la correspondance avec les églises d'Afrique [6]. Ainsi s'expliquent ces dépêches contradic-

1. Sozom., *H. E.*, I, 18.

2. Boeckh, *C. I. G.*, n° 4470.

3. *Sub verbo Sotopater*. Il fut tué entre 330 et 337. Suivant Eunape, *Vitæ soph.*, *s. v. Aedesius*, il aurait été accusé d'avoir enchaîné les vents et empêché les navires frumentaires d'arriver à CP. Il est aussi question d'un autre philosophe païen, Canonaris, qui aurait été mis à mort. *Cf.* l'*Anonyme* de Banduri, *Ant. Const.*, p. 98, dans l'*Imperium orientale* du savant bénédictin.

4. Capitolin, *Gord.*, 1, et *Maximini duo*, 1. Tatius Cyrillus, que Constantin avait chargé de traduire des livres d'histoire du grec en latin, devait être aussi un païen. *Id.*, *ibid*.

5. Scaliger et Fabricius ont cependant cru découvrir qu'Optatien était chrétien.

6. Eus., *H. E.*, X, 6. Plus tard, les donatistes accusèrent Osius d'avoir indisposé l'empereur contre eux, et saint Augustin dit que, sur son conseil, Constantin les exila. Il fut chargé de porter une lettre impériale à Alexandrie pour morigéner à la

toires qui ne faisaient que répondre au double intérêt que le gouvernement était tenu de sauvegarder. En 314, en vue d'engager les évêques africains à mettre un terme au schisme violent des donatistes qui troublaient la province, la chancellerie leur envoya une lettre impériale où se trouvaient des paroles très chrétiennes [1], qu'il y avait pour Constantin utilité et convenance à faire entendre de la puissante église d'Afrique. Mais, quelques mois auparavant, il avait autorisé les païens de cette province à constituer, en l'honneur de la famille flavienne, des sacerdoces qui existaient encore quatre-vingts ans plus tard [2], et il avait donné à tous ceux de l'empire une éclatante satisfaction, en permettant aux sénateurs de Rome de décréter l'apothéose de Dioclétien.

Lorsque la défaite de Licinius lui eut livré l'Orient, il y supprima tous les effets de la persécution par un édit où l'on sent la main d'un évêque. Mais, quoique ses préférences fussent certainement alors pour le culte nouveau, il se contenta d'exhorter les païens à vénérer la loi de Dieu tout-puissant, sans rien prescrire contre eux. Dans un autre édit de cette année 324, il invita ses peuples à garder un mutuel esprit de tolérance, pour que ceux qui persévéraient dans l'erreur païenne pussent jouir de la même paix et tranquillité que les fidèles [3]. Et les actes répondirent aux paroles ; longtemps après le concile de Nicée, en réponse à une pétition païenne des gens d'Hispellum, le secrétaire païen expédia un décret où il était dit, à propos

fois le patriarche et Arius, son diacre révolté. Au concile de Nicée, il siégea à la droite de Constantin : on pourrait l'appeler son ministre du culte chrétien.

1. ..... *Meum judicium postulant qui ipse judicium Christi expecto.* Opt. Milev., *Gesta purgat. Cæciliani*, p. 25. Voir aussi, p. 22, la fin de la lettre au proc. Ablavius, et de Rossi, *Bull. di arch. crist.*, juillet 1863, p. 49. Ce n'est pas sans une certaine inquiétude que je cite les textes d'Optat. Il écrivait longtemps après les événements qui nous occupent, puisqu'il mourut vers la fin du IVe siècle, et il n'est pas toujours exact, car il ne parle pas du concile d'Arles et il attribue à celui de Rome des actes qui ne sont pas les siens. Le VIIIe livre de son traité *De schismate* est généralement rejeté. On sait avec quelle facilité des pièces n'ayant rien d'authentique étaient données pour des pièces officielles. La lettre impériale citée par Optat m'est très suspecte. Elle inspire même quelques doutes à M. le duc de Broglie (*op. laud.*, t. I, p. 290, n. 1). Tout au moins faut-il admettre, si elle est authentique, que le secrétaire chrétien de l'empereur lui a fait tenir en 314 un langage qui, à cette date, ne pouvait être le sien. Alors, il ne parlait pas de Christ, mais toujours de la Divinité ou du Dieu suprême.

2. *Tum* (après la mort de Maxence et la soumission de l'Afrique) *per Africam sacerdotium decretum Flaviæ genti.* Aur. Vict., *Cæs.*, 48. Un consul ordinaire de l'année 390 était encore pontife du culte flavien. Or., 3672.

3. Eus., *V. C.*, II, 26-42, et *ibid.*, 48-70.

d'un temple consacré dans cette ville à Constantin, que le culte n'y serait pas altéré « par les fraudes de la superstition contagieuse [1] ». Ce qui était contagieux pour ces Ombriens, c'était la foi chrétienne et non pas le paganisme, qui alors se mourait. Comme il arrive souvent dans les actes administratifs, le rescrit impérial avait répété les termes de la pétition et donné aux zélateurs attardés des anciens dieux la garantie qu'ils réclamaient contre l'invasion du Dieu nouveau dans leurs montagnes.

Ce double caractère du gouvernement de Constantin se marque en tout. A Antioche, à Nicomédie, à Bethléem, au S. Sépulcre, il bâtit des églises « qui s'élèvent comme le lis remplissant les airs d'un divin parfum » [2]; et il ferme le temple immonde de la Vénus syrienne, repaire de tous les vices, puis celui de l'Esculape d'Aegées, divinité dangereuse par ses révélations qui mettaient le consultant en rapport avec le monde invisible, d'où prêtres et aruspices pouvaient faire sortir de troublantes paroles [3]. Mais à Constantinople, il laisse subsister les sanctuaires païens de l'ancienne

1. ..... *Ne ædis nostro nomini dedicata cujusquam contagiosæ superstitionis fraudibus polluatur*. Or.-Henzen, 5580, et Wilmanns, 2843. Hispellum était au pied de l'Apennin, près de la voie Flaminienne, à quatre milles de Foligno. Il ne peut y avoir de doute sur cette inscription. Henzen, qui est allé voir le marbre, déclare que, si ce monument n'est pas reçu pour authentique, aucun ne le sera; mais il se trompe en croyant que « la superstition contagieuse » était le paganisme. Il suffit de lire ce texte dans son ensemble pour s'en convaincre. Dans ce monument, Crispus n'étant pas nommé avec les autres enfants de Constantin, l'inscription est postérieure à sa mort en 326.

2. Eus., *H. E.*, X, 4, et *Vie de Const.*, II, 45. A Rome, on montre son baptistère où il ne fut point baptisé, et sept églises font remonter leur construction à Constantin qui n'en bâtit pas une, excepté probablement celle du Vatican, qui fut remplacée au XVIe siècle par Saint-Pierre. On dit qu'il fut trouvé, lorsqu'on détruisit la basilique vaticane, des tuiles, des briques et des monnaies portant le nom de Constantin. Ciampini, *De sacris ædificiis a C. Magno constructis*, ch. IV, p. 30-31.

3. Eus., *Vie de Const.*, III, 55, 56. Il faut qu'il se soit passé à Aegées des choses inquiétantes pour le gouvernement, car il y avait dans tout l'empire des sanctuaires d'Esculape bien plus célèbres que celui de Cilicie, et Eusèbe ne parle que de la destruction de celui-là. Son chapitre (III, 54), qui a pour titre *Temples et simulacres partout détruits*, ferait croire à une destruction universelle, et il ne nomme (ch. 55-56) que trois temples détruits, ceux d'Aegées, d'Aphaque et d'Héliopolis. Celui d'Aphaque, qu'il fait renverser par les soldats de Constantin, était debout du temps de Zosime, I, 58. L'oracle de Daphné, près d'Antioche, était encore consulté du temps de Julien, et ce fut un évêque du Ve ou du VIe siècle qui abolit le culte de Vénus à Héliopolis. Tillem., *Hist. des emp.*, IV, p. 207. Julien, *Disc.* VII, 17, reproche à Constantin d'avoir « méprisé et dépouillé les temples de leurs offrandes pieuses », il ne l'accuse pas d'en avoir détruit, comme il en accuse ses fils.

ville [1] comme son fils respectera ceux de Rome [2], et il élève dans la nouvelle cité des édicules aux Dioscures, à la Mère des dieux et à la Fortune [3], de sorte que l'orateur Thémistius pouvait encore appeler Jupiter le gardien des deux Rome [4]. En 312, il avait autorisé les sénateurs romains à graver son nom au fronton d'un temple ; vingt-deux ans plus tard, il leur permet de reconstruire le temple de la Concorde [5]. On en dédia même à la famille flavienne, et le rescrit de 326, qui défendit de commencer dans les villes de nouvelles constructions avant d'avoir achevé les anciennes, fit exception pour les temples des dieux [6].

Il demande à Eusèbe plusieurs copies des Écritures pour les clercs de Constantinople ; mais il confirme les immunités accordées par ses prédécesseurs aux grammairiens et aux professeurs, à leurs femmes et à leurs enfants ; et il le fait en un temps où l'on peut être assuré qu'il y avait bien peu de professeurs, à titre officiel, qui fussent chrétiens, s'il y en avait un seul [7].

1. Malala, *Chronogr.*, XIII, p. 324.

2. Cod. Th., XVI, 10, 3.

3. Zos., II, 31. Τὸ τῶν Διοσκούρων ἱερὸν.... ποιησάμενος, etc. Zosime emploie, non pas le mot ναός, qui désigne seulement l'habitation du dieu, mais le mot ἱερόν, qui signifie, outre le temple, l'espace consacré au dieu en dehors du temple. Il s'agit donc bien de véritables édicules. Lactance, *Inst. div.*, VI, 10, semble aussi faire allusion à de nouveaux temples que l'on construisait, *templorum novorum dedicationes*. Eusèbe, *V. de C.*, III, 48, qui fait de Constantin le destructeur de toute idolâtrie, veut naturellement qu'il ne soit pas resté un païen dans l'ancienne Byzance. Saint Augustin, plus sérieux, dit aussi, *Civ. Dei*, V, 25, que Constantinople était *sine aliquo dæmonum templo simulacroque*. C'était peut-être vrai du temps de l'évêque d'Hippone, ce ne l'était pas et ce ne pouvait l'être en 330. Sous le règne d'Arcadius, il n'y avait encore, selon Du Cange, que quatorze églises dans CP.

4. *Orat.*, VI, *ad finem.*

5. Aur. Vict., *Cæs.*, 40, et Orelli, 26, 1031 et 1082 : ..... *et cultu splendidiore restituerunt.* Le consul Faustus Paulinus (325) dédie un autel à Hercule invincible (Gruter, p. 49, 9) ; Anicius Probianus en élève un à Junon *id.*, p. 450, 1).

6. ..... *Exceptis duntaxat templorum ædificationibus.* Cod. Th., XV, 1, 3. Une monnaie postérieure à l'an 330 représente la Fortune ou le Génie de la ville de Constantinople, assis à la proue d'un navire et tenant une rame, c'est-à-dire le gouvernail de l'État. Pour des temps postérieurs, l'image de ce Génie ne serait qu'un souvenir mythologique ; pour l'époque où nous sommes, elle montre que le prince croyait encore utile, dans les dernières années de son règne, de ne pas changer les habitudes monétaires. Suivant la chronique d'Alexandrie, *ad ann.* 330, Constantin aurait fait fabriquer une image de la Fortune, près de laquelle il aurait placé sa propre statue, et l'on devait à certains jours accomplir devant elle des actes religieux. Voyez p. 171.

7. Code, x, 52, 6, *anno* 321. Il y avait des professeurs de philosophie, car on voit,

En un certain point, la rivalité religieuse met la guerre entre une bourgade chrétienne et son chef-lieu païen; il élève la bourgade au rang de cité [1], et la paix publique est sauve.

Dans les pays où le christianisme dominant exige la fermeture de quelque sanctuaire, il laisse enlever pour son fisc les métaux précieux, même l'airain des portes ou du toit, et l'évêque de Césarée, prenant ses désirs pour la réalité, étend ces pillages à tout l'empire; il montre les anciens dieux privés de leur barbe d'or ou de leurs yeux d'argent, restes informes et déshonorés qu'on expose dans la rue aux risées de la foule [2]. Mais les cités demeurées païennes peuvent se défendre contre ces pillages : un décret de 320 interdit de priver les villes des ornements qui les décorent [3].

Des chrétiens volent l'argent de quelques temples [4], comme, durant la persécution, des païens avaient volé celui des églises : c'est un de ces désordres locaux que l'empire n'a jamais su prévenir. Mais lorsqu'ils renversent des tombes, grave attentat contre les mœurs et les idées de la société romaine, où la famille avait deux assises, la pierre du tombeau et celle du foyer, une loi défend ces violations de sépulture [5].

quarante-deux ans plus tard, Valentinien exclure ceux qui ne seraient pas *a probatissimis approbati. Ibid.*, 8. Lactance était païen quand il fut chargé d'enseigner la rhétorique à Nicomédie.

1. Eus., *V. de C.*, II, 5.

2. « Lieutenant du roi des cieux, il poursuivit les vaincus et distribua leurs dépouilles aux soldats du dieu vainqueur. Il enleva les images d'or et d'argent, fantômes de l'erreur, et il envoya dans les provinces et dans les cités des hommes qui, dans les temples, dépouillèrent les statues de leurs ornements en métal précieux et laissèrent aux païens des restes informes. Les prêtres durent leur ouvrir les retraites les plus cachées. » Eus., *Éloge de Const.*, 8. Cf. Arnob, *Adv. gentes*, VI, p. 201. C'est toujours la thèse fausse de la suppression du paganisme par Constantin, quoiqu'il faille admettre, comme nous l'avons admis pour les persécutions contre les chrétiens, des violences locales, car la peine du talion est dans les mœurs de toutes les populaces. Des prêtres doivent aussi avoir été insultés, des statues brisées; sous Julien, des procès furent intentés à des chrétiens pour restitution de l'argent volé dans les temples. Ce sont faits habituels aux temps de réaction.

3. *Nemo propriis ornamentis esse privandas existimet civitates.* Cod. Th. XV, 1, 1. Pour son compte, Constantin prit à Jupiter ses titres, dont il décora son Dieu : *Deus Optimus Maximus*. Eus., *Vie de Const.*, II, 55.

4. Libanius, *Epist.*, 730, intercède sous Julien en faveur d'un chrétien accusé d'avoir pris *pecuniam ad sacra pertinentem*. Mais il ne dit pas que Constantin confisqua les revenus des temples; il lui reproche seulement d'avoir appauvri les dieux : *opulentia deos spoliavit* (*Oratio* 26). Julien, *Disc.*, VII, 17, ne parle aussi que d'offrandes ravies dans les temples.

5. Cod. Théod., IX, 17, 1 et 2. *Ann.*, 340 et 349 : une constitution de 331 (*ib.*,

Il abolit les peines contre le célibat, satisfaction donnée aux chrétiens et à beaucoup de païens [1] ; mais il conserve les avantages assurés par les lois Papia-Poppæa aux pères de plusieurs enfants, et il les accorde aux *navicularii* qui transportent à Constantinople le blé des provinces [2].

Comme l'avaient fait les XII Tables, le sénat républicain, Tibère, Dioclétien, et comme devait le faire le souverain pontife, gardien des rites officiels, il proscrit l'haruspicine privée (319), et les incantations magiques qui passaient pour avoir la puissance de mettre un homme à malemort; mais il conserve l'haruspicine publique qui s'exerce suivant les anciennes coutumes et qu'il lui est facile de surveiller ou de contenir [3]; même, par condescendance pour d'innocentes superstitions, que peut-être il partage, il permet les enchantements qui rendent la santé, conjurent les tempêtes et garantissent les vendanges contre la grêle [4].

Il interdit les sacrifices dans l'intérieur des maisons (321) [5],

III, 10, 1) donne à penser que Constantin avait promulgué une loi analogue. Celle de 349 reconnait, en cette matière, la compétence des pontifes, avec lesquels, à Rome, le préfet du prétoire devait s'entendre.

1. Cod. Th., VIII, 16, *ann.* 320.

2. Cod. Th., XIII, 5, 7.

3. Cod. Th., IX, 16, 1 et 2. Une autre loi de 321 ordonne une consultation des aruspices..... *retento more veteris observantiæ*, quand la foudre aura frappé le palais ou un édifice public, à la condition qu'il en soit aussitôt référé au prince, c'est-à-dire au souverain pontife. *Ibid.*, XVI, 10, 1. Les sciences occultes, malsaines pour les individus et pour l'État, ont toujours été suspectes, et avec raison, au gouvernement impérial. Voy. *H. des R.*, t. V, p. 227 et 231, n° 3. Constantin ne les a pas fait disparaître. Amm. Marcellin en parle en vingt endroits : XIV, 7; XVII, 10; XXI, 1; XXVIII, 4; et nous possédons des amulettes chrétiennes pour mettre en fuite le démon. Cf. *Bull. épigr. de la Gaule*, t. II, p. 35.

4. Cod. Théod., IX, 16, 3.

5. Cod. Théod., XVI, 10, 1. Eus., *Vie de Const.*, II, 44-45, transforme, bien entendu, cette défense particulière en interdiction générale. Constance parle en 341 (*ibid.*, 2) d'une autre loi de son père datée de l'an 333 qui est perdue, mais qui renouvela les défenses de la loi de 321; et c'est le sens de cette dernière loi que, peut-être, il faut aussi donner à celle de Constance. La Bastie, aux *Mém. de l'Acad. des inscr.*, t. XV, p. 100, et M. le duc de Broglie, *op. laud.*, t. I, p. 405, adoptent cette interprétation. Mille faits et des rescrits de Constantin, l'*Oratio pro templis* de Libanius (édit. de Reiske, t. II, p. 162), divers passages de Thémistius et l'auteur de la *Vetus orbis descriptio* écrite en 347, prouvent l'existence publique du culte païen pendant tout le IVe siècle. Lactance, dans ses *Instit. div.*, III, 30, montre la puissance que le paganisme conservait au temps de Constantin, et les colères de Firmicus dans le *De errore profan. relig.*, comme divers incidents de la jeunesse de Julien, montrent que sous Constance cette puissance n'était pas encore bien affaiblie. Les empereurs gardèrent jusqu'en 375 le titre de souverain pontife, et des curiales con-

parce que, homme d'ordre et d'autorité, il veut tout ramener à la lumière et sous sa main; mais il autorise ceux qui se feront publiquement sur les autels des dieux[1], et longtemps encore on relèvera et l'on bâtira des temples, car les religions ne meurent qu'avec une lenteur extrême : un siècle plus tard, Honorius trouvera devant lui le paganisme debout et vivant[2]. Une inscription de la dernière partie du règne[3] atteste que la Toscane et l'Ombrie conservaient leurs fêtes païennes, leurs sacrifices publics, leurs jeux[4], présidés par un prêtre annuellement élu, même leurs combats de gladiateurs qu'une loi de 325 avait voulu abolir[5], que Constance trouvait en usage en 357[6] et dont, à la fin du siècle, on peut constater encore l'existence régulière[7].

servèrent celui de flamine perpétuel (voyez p. 174, n. 1). On faisait encore en Gaule la procession de Cybèle au temps de saint Martin, qui fit la chasse à tant d'idoles païennes, et jusqu'au milieu du v[e] siècle se maintint à Philæ le culte d'Isis et d'Osiris, nonobstant l'édit de Théodose, qui avait aboli le paganisme soixante ans auparavant. Letronne, *Mém. de l'Acad. des inscr.*, t. X, p. 171-217. Voir dans Beugnot une foule d'autres preuves de la longue persistance du paganisme. Même en notre temps si révolutionnaire, le passé ne se détruit qu'avec une extrême lenteur.

1. *Qui vero id vobis existimatis conducere, adite aras publicas atque delubra et consuetudinis vestræ celebrate solennia.* Cod. Théod., IX, 16, 2, *ad ann.* 319. Si l'on compare ce langage et celui de la loi précédente aux divagations du prétendu édit adressé aux provinciaux (Eus., *V. C.*, II, 48-60), on reconnaîtra que ce dernier document est une paraphrase eusébienne. Cependant la pensée impériale est si visible dans le gouvernement et dans les lois qu'Eusèbe est contraint de la laisser voir dans son amplification, au chap. LVI, où il fait dire par le prince qu'il consent à ce que chacun agisse suivant sa conscience.

2. Orelli, *ad num.* 17, à propos d'un temple de Rémus, construit par un consulaire sous le règne du fils de Constantin, dit : *Vides, Constantinianis quoque temporibus deorum templa passim vel exstructa fuisse vel restituta*, et en effet on en trouve un certain nombre. Une loi de 365 interdit aux juges de donner à des chrétiens la garde des temples, *custodiam templorum* (C. Th., XVI, 1, 1); c'était donc une fonction publique, encore officiellement reconnue et que des chrétiens sollicitaient.

3. Or.-Henz., 5580, et Wilmanns, 2843.

4. Lui-même, en 306 et en 322, institua, en souvenir de ses victoires, des jeux Franciques et Sarmatiques, fêtes toutes païennes, car, dit Lactance (*Inst. div.*, VI, 20), *ludorum celebrationes, deorum festa sunt.*

5. Cod. Th., XV, 12, 1, et Eus., *V. C.*, IV, 25. Plusieurs empereurs avaient rendu les combats de gladiateurs moins meurtriers. Auguste et Nerva, par exemple, avaient interdit de donner des jeux avec la clause que le combat ne finirait que par la mort d'un des combattants. Cf. *H. des R.*, t. IV, p. 733.

6. *Ibid.*, 2. En 365, Valentinien défendit de condamner un chrétien à combattre comme gladiateur; les païens n'avaient donc pas ce privilège. Ib. IX, 40, 8.

7. *Ibid.*, 3 : *Si quos e gladiatorio ludo...*, en l'année 397. On voit par cet exemple que les lois contraires aux habitudes des populations pouvaient rester longtemps lettre morte.

Il avait permis, en d'autres provinces, que des sacerdoces flaviens fussent institués ; deux années avant sa mort, il promulguera une loi en faveur des curiales élevés au flaminat[1] ; et beaucoup étaient comme lui, sans haine pour la vieille religion que sa dernière transformation ramenait au culte du Dieu unique. Des tombes chrétiennes portent les mots : *diis manibus sacrum*[2], et des chrétiens sollicitaient les honneurs du flaminat. Le concile d'Elvire, en 305, interdit cette recherche aux fidèles.

Pour sauvegarder la paix publique, Constantin maintenait entre les deux cultes l'égalité qu'il leur avait promise en 313. Les corporations légalement reconnues pouvaient affranchir des esclaves, et les communautés chrétiennes, à titre de *collegia*, avaient depuis longtemps cet usage ; il le consacra par une loi[3], de sorte que les églises eurent, comme des sanctuaires d'Apollon et de Bacchus, de Minerve et d'Esculape, de Vénus et de Sérapis, le pouvoir de donner la liberté.

Les temples avaient l'immunité de l'impôt foncier et recevaient des legs ou donations qui pouvaient, aussi, être faits aux *collegia*[4]; il reconnut les mêmes privilèges aux églises[5].

1. .. *Post flaminii honorem et sacerdotii*. C. Th., XII, 1, 21.

2. *Revue archéol.* de juillet 1881, p. 22, et Héron de Villefosse, *Inscr. de Thala et de Haïdrah*, p. 9-10.

3. *Dig.*, XL, 3, 1, rescrit de Marc-Aurèle. Constantin (Cod. Just., I, 13) appelle lui-même l'affranchissement à l'église un vieil usage : *jam dudum placuit... ann.* 316. Cf. C. Th., IV, 7, *ann.* 321. C'était même un usage grec. MM. Foucart et Wescher ont trouvé sur une des murailles du temple de Delphes 435 actes d'affranchissement. Le temps simplifia sans cesse les formalités de l'affranchissement ; un livre de droit du v[e] siècle, *Syrisches Rechtsbuch*, édité par Bruns en 1880, mentionne la *manumissio inter amicos*, et cet usage devait être plus ancien que le livre.

4. *Dig.*, XXXIIII, I, 20, § 1, et Code Just., VI, 24, 8. Cf. *Hist. des Rom.*, II, 331 ; IV, p. 21. Le SC. rendu sous Marc-Aurèle et renouvelé par Dioclétien en 290 (Cod. Just., VI, 24, 8) interdisait les legs faits à des corporations non autorisées ; mais Paul (*Dig.*, XXXIV, 5, 20) déclarait valables ceux qui avaient été faits individuellement à leurs membres et que ceux-ci pouvaient, par conséquent, accepter pour le compte de leur corporation.

5. Cod. Th., XVI, 2, 4, *ann.* 321. D'après une constitution dont la date est incertaine (C. Th., XI, 1, 1), Constantin aurait affranchi les églises de l'impôt foncier. Au lendemain de la persécution, les communautés chrétiennes possédaient bien peu de choses, des cimetières et des églises. C'est ce que l'édit de Milan rendit *corpori christianorum*, et ce que Constantin put exempter de l'impôt foncier, sans diminuer les ressources du trésor. Mais les clercs prétendirent bénéficier individuellement de l'immunité accordée aux biens de la corporation. Constance s'y opposa par plusieurs constitutions (C. Th., XVI, 2, 15), et l'on ne voit même pas qu'il ait maintenu

Les prêtres païens étaient exemptés de certaines charges municipales [1] et à peu près nourris par la communauté [2]; il accorda de semblables avantages aux prêtres chrétiens et juifs [3] : mais il le refusa aux hérétiques qui, depuis le concile de Nicée, étaient pour lui, comme pour l'Église, des révoltés [4].

Lorsqu'on parle de ces faveurs faites aux églises, sans rappeler les privilèges identiques des païens, on est touché de l'ardente piété du prince. Qu'on rapproche tous ces droits et l'on verra dans la conduite de Constantin l'exécution d'un plan sagement poursuivi pour faire du décret de Milan une vérité. Mais il n'entendait pas que l'ordre civil fût troublé et que, sous prétexte de religion, on désertât les charges municipales. Beaucoup pour y échapper se faisaient clercs; par trois lois, dont la dernière est postérieure au concile de Nicée, il prescrivit de ne procéder à des élections dans le clergé que pour remplacer les morts, et il défendit d'admettre à l'ordination ceux qui par leur fortune étaient en état de remplir les *munera*. Si un décurion, fils de *décurion* ou *possessor*, se trouvait parmi

l'exemption pour les biens d'église qui s'accroissaient tous les jours, depuis que Constantin avait autorisé les églises à recevoir des legs et donations. En 360, le synode de Rimini ayant demandé cette immunité, Constance refusa, *quod nostra videtur dudum sanctio repulisse*, et il n'accorda que le renouvellement de la dispense *a sordidis muneribus* et, pour les clercs qui faisaient un petit trafic, l'exemption de l'impôt payé par les négociants (*ibid.*). S. Ambroise disait, un peu plus tard, *agri ecclesiæ solvunt tributum*, dans le discours *de Basilicis non tradendis*.

1. *Lex Col. Gen.*, art. 66, et C. Th., XII, § 2, *ann.* 337. Le dernier texte s'applique aux *sacerdotales et flamines perpetuos*.

2. Indépendamment de leur part des victimes qu'ils offraient aux dieux et des revenus attachés au temple qu'ils desservaient. Cf. *Bull. de corr. hellén.*, 1881, p. 219, et Marquardt, *Staatsverwaltung*, II, p. 80. Constantin mit le *cursus publicus* au service des évêques qu'il convoqua à des conciles; plus tard, ils reçurent les fournitures faites aux fonctionnaires publics, *annonas* et *cellaria*. Sulpice Sévère, *Hist. sacra*, II, 55. Ce droit a dû leur être donné de bonne heure, car, pour Constantin, le clergé était un nouveau corps de fonctionnaires, et en prescrivant qu'on choisisse des pauvres pour la cléricature il dit que ces pauvres doivent vivre des ressources de l'Église : *pauperes ecclesiarum divitiis sustentari*. Cod. Th., XVI, 2, 6. Cf. Sozomène, V, 5. Théodoret, *H. E.*, I, 10, place cette concession de l'annone aux clercs après le concile de Nicée; au concile d'Alexandrie (339), il en est question comme d'un usage établi. Voir au C. Th., XVI, 2, 14, une constitution de Constance qui, confirmant les avantages faits par Constantin aux clercs, les étendit à leurs femmes et à leurs enfants, *mares et feminæ*, lesquels seront *immunes a censibus... et muneribus*. Le mot *census* est pris dans cette loi pour l'impôt qu'on aurait pu réclamer des clercs faisant le négoce et tenant *ergasteria vel tabernas*.

3. Pour les chrétiens, C. Th., XVI, 2, 2, *ann.* 319; pour les juifs, *ibid.*, XVI, 8, 2 et 4, *ann.* 330 et 331.

4. C. Th., XVI, 5, 1, *ann.* 326.

les clercs, il devait en être séparé et rendu aux services publics [1]. Ce principe resta la règle des empereurs chrétiens. Un siècle plus tard, Valentinien III disait : « Le clerc qui, avant d'entrer dans la cléricature, n'aura pas rempli toutes les obligations municipales, divisera son bien entre ses enfants et n'en gardera qu'une part. S'il n'a ni enfants ni proches, les deux tiers de sa fortune iront à la curie, parce qu'il doit être plus riche de foi que de biens [2].

Enfin, jamais Constantin ne renonça à son titre de souverain pontife qui mettait le clergé païen dans sa dépendance [3], et, pour autoriser son intervention dans le gouvernement de l'Eglise, il se disait l'évêque du dehors, l'évêque commun, ou, selon le sens étymologique du mot, le surveillant des choses religieuses dans tout l'empire [4]. Et il l'était, de l'aveu même du clergé : on verra les donatistes lui demander des juges.

Les païens ne furent pas plus écartés des fonctions publiques qu'ils ne l'étaient des autels de leurs dieux. Nombre d'inscriptions en montrent sous son règne et longtemps après lui, dans les plus hautes charges et dans les sacerdoces. Un sénateur qu'il avait nommé consulaire était prêtre de Vesta et membre du collège des pontifes [5].

Afin d'attester l'heureuse influence du christianisme sur sa pensée, on montre le caractère humain de quelques-unes de ses lois, celles, par exemple, où il défend de saisir pour dettes fiscales les bœufs et les instruments de culture du colon, de séparer dans la vente partielle d'une terre les membres de la famille qui la cultivaient, ou d'exiger au temps de la moisson des corvées extraordinaires. C'étaient de vieilles prescriptions qu'il n'eut que le mérite de rappeler [6].

1. Cod. Th., XVI, 2, 3, 5 et 6 : ... *procul a corpore clericorum segregatos, curiæ restitui et civilibus obsequiis inservire.* Antonin avait agi de même et pour les mêmes raisons, lorsqu'il avait limité le nombre de ceux qui étaient exemptés des *munera* comme exerçant une profession libérale.

2. Nov. Val., III, tit. III, *ann.* 439.

3. Il faudra aux évêques soixante-quatre ans d'efforts pour obtenir la suppression de ce titre tenace dont ils veulent hériter. Gallien y renoncera en 375. Zosime, IV, 36. Cet auteur rappelle qu'à l'avènement de chaque prince le collège des pontifes venait lui offrir la robe sacerdotale.

4. Eus., *Vie de Const.*, IV, 24, et I, 44. *Communis omnium episcopus a Deo constitutus.* Voy. La Bastie, *Du souverain pontificat des empereurs romains.*

5. ..... *Adlectus inter consulares judicio divi Constantini.* Or., 1181. Cf. Symm., X, *ep.* 54.

6. Voyez au tome V de l'*Histoire des Romains* la législation des Antonins et les

Si l'assistance qu'il donna aux familles pauvres pour les empêcher de vendre leurs enfants est un sentiment qui l'honore, il ne faut oublier ni la grande institution alimentaire de Trajan et de ses successeurs, ni les restrictions mises aux droits du père sur l'enfant par la législation des Antonins [1].

On lui attribue cependant une mesure qui aurait été pour les païens un outrage et une criante injustice. Nos collections juridiques renferment un texte suivant lequel Constantin, remettant à l'Église une partie de la puissance publique, aurait accordé aux évêques le pouvoir des juges ordinaires. C'est une de ces fraudes pieuses si communes à cette époque. Le clergé avait alors la juridiction volontaire que toutes les associations instituent pour leurs membres. Dès le premier siècle, saint Paul avait conseillé aux fidèles de Corinthe de soumettre leurs contestations aux notables de l'Église. Cet usage, conforme à l'ancien droit romain qui donnait souvent un arbitre aux parties, persista et n'avait pas besoin d'une sanction légale. La constitution *de confirmando judicio episcoporum et testimonium unius episc. accepto ferri* [2], qu'on date arbitrairement de 331, est contraire à une loi de cette même année qui interdit de décliner la juridiction ordinaire [3]; à une autre de 334 qui défend au juge, en quelque cause que ce soit, de prononcer sur un seul témoignage, fût-il celui d'un membre « de l'ordre illustre des sénateurs » [4]; et elle va bien au-delà des privilèges qui étaient reconnus un siècle plus tard à l'Église, puisqu'il faut attendre près de quatre-vingts ans, jusqu'en 398 et 408, pour trouver des rescrits qui légalisent les sentences arbitrales des évêques en affaires civiles. Encore la force exécutoire ne leur fut-elle donnée par le magistrat ordinaire que dans le cas où les deux parties avaient demandé à être jugées par l'évêque [5]. Toute la législation du IVe siècle est contraire à cette constitution, qui eût bouleversé l'organisation judiciaire de

adoucissements apportés à la condition des esclaves. Pour la loi sur les instruments de culture, cf. Quintilien, VII, 8.

1. C. Th., XI, 27, 1-2, *ann.* 315, 322.

2. *Const. Sirmondi*, n° 1. Elle ne porte point de date. Godefroy la rejette, et le duc de Broglie, *op. laud.*, t. I, 2e partie, p. 266, accepte cette condamnation.

3. Code, III, 13, 4. La constitution de Sirmond porte : *etiamsi alia pars refragatur*. Sozomène, au Ve siècle, parle d'une loi analogue, I, 9, mais avec cette importante réserve : « Si les deux parties y consentent », ἢν βούλωνται. Cette loi est celle d'Honorius : *Episcopale judicium ratum sit omnibus qui se audiri a sacerdotibus elegerent*. Code, I, 4, 8, *ad ann.* 408.

4. Cod. Th., XI, 39, 3.

5. Le même avantage avait été accordé en 398 aux juifs, qui soumettaient leurs

l'empire, et Constantin, si soucieux de la paix publique, si longtemps appliqué à tenir la balance égale entre les deux grands partis religieux, n'a pu avoir la volonté et n'aurait pas eu la force de soumettre les païens à la juridiction épiscopale.

VII

MONNAIES DE CONSTANTIN; CONSTANTINOPLE.

L'étude des monnaies constantiniennes révèle bien ce désir de ne pas sacrifier un parti à l'autre. Les espérances, païennes ou chrétiennes, données dans les dépêches du gouvernement, n'allaient qu'à ceux qui les devaient recevoir; mais les monnaies couraient partout, et il en existe tant à l'effigie de Jupiter, de Mars, de la Victoire et surtout du Soleil, même avec la légende : « Au Génie du peuple romain » ou « du prince », que, pour le grand numismate Eckhel, toute l'histoire monétaire de ce règne était celle d'un empereur païen [1]. Cette doctrine ne peut plus être soutenue, depuis qu'on a trouvé un certain nombre de monnaies constantiniennes au type chrétien et d'autres où, sur la même pièce, les deux cultes sont associés : la légende *Marti Patri Conservatori*, par exemple, avec la croix [2]. Les écrivains qui certifient l'ardeur du zèle chrétien de l'empereur, dès l'année 312, se refusent à reconnaître cette confusion, pour eux outrageante; l'histoire impartiale y voit la démonstration de cette politique qui s'inspirait bien plus des circonstances que d'un principe ou d'une croyance religieuse.

Enfin, lorsque l'empereur bâtit Constantinople, des rites païens furent pratiqués. Les premiers coups de pioche pour l'enceinte avaient été donnés le 4 novembre 326, le jour où le Soleil entrait dans la constellation du Sagittaire, afin que la muraille restât toujours sous la protection de l'archer céleste. Lorsqu'on tira l'horoscope de la nouvelle ville[3], le philosophe Sopater et un hiérophante romain accomplirent des cérémonies mystérieuses qui devaient garantir à jamais sa fortune [4]. Dans les fondations qui portèrent

contestations à l'arbitrage de leurs patriarches, *ex consensu partium* (C. Th., II, 1, 10), et ces deux lois ne devaient être que la confirmation de lois plus anciennes.

1. Tome VIII, p. 88. Le cabinet de France, à lui seul, possède 138 petits bronzes avec la légende *Soli invicto comiti*.

2. Voy. W. Madden, *The Numism. chron.*, t. XVII, p. 242 et suiv.

3. Glycas, Βίβλος χρονική, part. IV, édit. de Bonn.

4. Lydus, Περὶ μηνῶν, IV, 2. Πραιτάξτατος ὁ ἱεροφάντης.

l'énorme colonne de porphyre dont un débris existe encore, fut placée, dit-on, une copie du talisman de Rome, le Palladium troyen [1], et au sommet une statue dont la tête couronnée de rayons put être prise pour celle d'Apollon ou du prince. D'après une légende, Constantin y aurait aussi caché un morceau de la vraie croix que sa mère, sainte Hélène, croyait avoir retrouvée à Jérusalem [2]. Aussi venait-on au pied de cette colonne faire des prières et brûler de l'encens que les païens offraient à Apollon, les chrétiens à Jésus [3]. En passant au Forum du milliaire d'or, les uns se signaient devant la croix que tenait une statue de sainte Hélène, et les autres envoyaient à ces innombrables images de divinités le geste d'adoration silencieuse dont les anciens dieux se contentaient.

Une statue [4] qui portait une image de la Fortune ou du Génie de la ville fut dressée dans l'édifice où le sénat s'assemblait, comme la statue de la Victoire présidait aux délibérations du sénat romain. Chaque année, à l'anniversaire de la fondation de Constantinople, elle était mise sur le char du Soleil, que traînaient des chevaux à la robe couleur de feu, et conduite, en grande pompe militaire, à l'Hippodrome, devant le trône de l'empereur, qui lui posait une couronne sur la tête. A son passage tous s'inclinaient et adoraient [5]. Mais cette cérémonie païenne était sanctifiée par un signe : Constantin avait fait graver une croix au front de cette statue du Soleil, et des prêtres chrétiens précédaient le cortège en chantant le *Kyrie eleison*, que, sans forfaiture, un païen pouvait répéter, comme hommage au Dieu suprême.

1. *Chron. Pasch.*, p. 528, éd. de Bonn. L'anonyme de Banduri ajoute, p. 11, qu'il fut mis *καὶ ἕτερα πολλὰ σημειοφορικά*. Amm. Marcellin raconte, XVII, 4, que Constantin voulut faire transporter à Constantinople un obélisque égyptien consacré au Soleil, mais que la mort l'en empêcha.

2. Socrate, I, 17.

3. Philost., II, 18 ; Socrate, I, 17.

4. L'anonyme de Banduri en fait une statue du Soleil ; le *Chron. Pasch.*, *ad ann.* 330, p. 580, édit. de Bonn, une statue de Constantin. L'anonyme a sans doute raison pour les premiers temps ; la chronique pour l'époque suivante. Constantin ne pouvait sérieusement couronner lui-même chaque année sa propre image, et si Julien fit jeter cette statue à l'égout à cause de la croix qui y était gravée (*ibid.*, p. 13) c'est qu'elle ne représentait pas Constantin.

5. ..... *Εἰς τύχην τῆς πόλεως προσεκύνηθη, παρὰ πάντων ἐν οἷς καὶ τὰ ἐξέρκετα.* Banduri, *Ant. Const.*, t. I, p. 98. Cf. *ibid.*, p. 3 et 13. Suivant Codinus, c'était la statue du Soleil qui portait cette Fortune, *ὑπὸ Ἡλίου φερόμενον*.

VIII

RÉSUMÉ.

La politique religieuse de Constantin se résume en peu de mots : de bonne heure, il comprit que le christianisme correspondait par son dogme fondamental à sa propre croyance en un Dieu unique ; il vit en lui une force qu'il ne voulut pas laisser en dehors de son gouvernement, et il regarda les évêques comme des fonctionnaires de l'État dans l'ordre religieux, condition où ses successeurs es retinrent longtemps. De leur côté les évêques respectèrent son autorité souveraine et reçurent avec soumission ses ordres, même ses arrêts d'exil; cinquante ans plus tard, S. Optat écrivait encore : « L'Église est dans l'État; au-dessus de l'empereur, il n'y a que Dieu seul [1]. » Sous le premier empereur chrétien, personne, si ce n'est Athanase, n'osa dire : « Avant tout, il faut obéir à Dieu, » Mais le paganisme était aussi une puissance et Constantin n'entendait pas la tourner contre lui. On a vu qu'il n'en détruisit ni tous les temples, ni toutes les libertés.

Depuis la défaite de Licinius, **323**, il fut certainement chrétien, autant qu'il le pouvait être. Il appela des évêques à sa cour, il en retint près de lui, et, au vestibule de son palais, il se fit représenter avec ses fils la tête surmontée de la croix et foulant aux pieds le Serpent, génie du mal [2]. Mais il ne se soumit point aux pratiques de la religion et ne pouvait prendre part à ses solennités, puisqu'il n'avait point reçu le baptême. Il maintint ses fils dans la situation qu'il avait prise et gardée entre les deux cultes. Lorsque Constance conduisit le corps de son père à l'église des Saints-Apôtres pour les funérailles, il sortit du temple, avec ses gardes, avant que le service divin ne commençât, car lui aussi n'avait pas été présenté aux fonts baptismaux. Si Constantin évita, jusqu'à son dernier jour, de donner à l'Église cette adhésion irrévocable, ce n'est point, comme le dit Eusèbe, parce qu'il avait espéré se faire régénérer dans les eaux du Jourdain; c'est qu'il voulait que les païens n'eussent le droit de dire : « Il est chrétien ! » que quand cette parole ne pourrait plus avoir pour lui de dangereuses conséquences. Il s'appliqua même

1. *De schismate*, au liv. III.

2. Eus., *V. C.*, III, 3. Il est remarquable, dit Rapp (*Das Labarum und der Sonnencultus*, Bonn, 1866, p. 116), que Constantin n'ait mis sur ses monnaies que la croix et non pas le monogramme, qui n'apparaît que sous Valentinien I.

à les rassurer en leur donnant, au moment où il faisait cette tardive entrée dans l'Église, un gage de son impartiale justice. En réponse à une requête de l'assemblée provinciale d'Afrique, il dicta un rescrit confirmant les privilèges des flamines perpétuels, et il ordonna, avec une solennité peu ordinaire, de graver ce décret sur des tables d'airain, « afin qu'il demeurât éternellement [1] ». Ces deux actes simultanés, qui donnaient une garantie à chacun des deux grands partis religieux, donnent aussi son vrai caractère à la politique du

1. ..... *ut perpetua observatione firmetur, legem hanc incisam aeneis tabulis jussimus publicari.* XII Kal. jun., Karthagini, *anno* 337 (Cod. Th., XII, 5, 2). Cette loi en confirmait une analogue de 335, qui interdisait aux municipalités d'imposer aux flamines et aux *sacerdotes* l'obligation de tenir des *mansiones* pour le service public (*ibid.*, XII, 1, 21). On a dit qu'il fallait distinguer entre ce qui était avant 313 et ce qui fut après. On admet que dans la première époque tous les flamines perpétuels étaient des prêtres païens; et l'on pense que dans la seconde ils gardèrent ce nom comme titre de noblesse. Il se peut que certaines curies, tout en devenant chrétiennes, n'aient pas voulu laisser se perdre un titre qui donnait aux titulaires des immunités fort utiles et le premier rang parmi les curiales, de sorte qu'on a peut-être élu encore quelques flamines, pontifes et augures, en des villes où il n'y avait plus de culte païen. Mais je ne crois pas à ce coup de théâtre qui aurait, à jour fixe, transformé les institutions religieuses de toutes les provinces et de toutes les cités. Je ne sais si, entre 313 et 337, il y eut des flamines au sens nouveau; mais il en resta certainement un très grand nombre au sens ancien, comme les *Flam. Aug. perp.* de Zama Regia, en 322 (Mommsen, *I. N.*, 6793), puisque Constantin luimême autorisa l'institution de flamines païens (ci-dessus, p. 161), et que Constance réglementa, en 358, l'élection du sacerdoce provincial d'Afrique (C. Th., XII, 1, 46). La constitution de 412 (C. Th., XVI, 5, 52) qui énumère les diverses conditions sociales, nomme encore les *sacerdotales*, comme tenant le premier rang dans les cités, avant les Principaux et les Décurions. Les privilèges accordés, *antiquo jure*, au clergé païen ne furent abolis qu'en 396 (C. Th., XVI, 10, 14); mais le paganisme ne le fut pas. La grande fête provinciale de Rome et des Augustes où officiaient les *sacerdotales* n'a certainement pas été supprimée et ce n'est que très lentement que les rites chrétiens y ont remplacé les cérémonies païennes. En 395, Honorius rappela les *sacerdotales* qui sous son père avaient abandonné Carthage (*ib.*, XII, 1, 145); en 413, il parle de ceux qui, dans cette ville, *munus sacerdotii transegerunt*, et de ceux qui devront donner au peuple les jeux accoutumés (*ib.*, 176). Au v[e] siècle encore, la conversion d'un personnage que sa naissance plaçait parmi les nobles était considérée comme une désertion. En voyant Paulin de Nole perdre par son baptême tous ses amis : « Je suis mort pour eux », écrit-il (*Ep. XI Severo*, § 3), et le clarissime Victorin hésiter à se faire baptiser par crainte des colères et des mépris de la noblesse (S. Aug., *Confess.*, VIII, 2), on est autorisé à soutenir que du temps de Constantin, la noblesse des cités restait attachée à l'ancien culte, et que les flaminats dont il est parlé dans les lois de ce règne étaient des sacerdoces païens; c'est l'opinion de Godefroy, *Paratitlon*, au C. Th., XVI, 1, t. VI, p. 279-282. On sait à quelle religion appartenaient Thémistius, Symmaque et Rutilius, grands personnages et écrivains de mérite. Honorius éleva même, dans le Forum de Trajan, une statue à Claudien, qui ferma, non sans gloire, la liste des poètes de la muse païenne.

prince. Encore faut-il remarquer qu'il demanda son baptême à un évêque arien et qu'un autre arien fut le dépositaire de son testament. À l'heure suprême, sa foi restait donc celle qu'il avait toujours attestée dans l'intérêt de la paix publique, la croyance à la *summa divinitas* des philosophes et des ariens qui formaient une grande partie des chrétiens d'Orient.

Les catholiques ont appelé Constantin « un vase de miséricorde »; les Grecs en ont fait un saint; les sénateurs de Rome en firent un dieu [1]. Il eut des prêtres consacrés à son culte, des fêtes et des jeux institués en son honneur, comme en avaient eu les *divi*, ses prédécesseurs; et ses fils frappèrent, « à l'effigie du dieu Constantin », des médailles sur lesquelles se confondaient pacifiquement les signes des deux religions [2].

Comme Bonaparte cherchant à concilier l'Église et la Révolution, Constantin se proposa de faire vivre en paix, l'un à côté de l'autre, l'ancien et le nouveau régime, tout en favorisant celui-ci. Il avait reconnu de quel côté le monde marchait et il aidait au mouvement sans le précipiter. C'est une gloire pour ce prince d'avoir justifié le titre qu'il avait mis sur son arc triomphal : *quietis custos*, et l'histoire, qui ne s'occupe que des choses de la terre, doit lui tenir compte d'avoir opéré sans guerre ni supplice [3] une révolution inévitable; dans toute la série des siècles, nul, ni roi ni peuple, ne partage cette gloire avec lui.

VICTOR DURUY.

1. *Inter divos meruit referri.* Eutrope, X, 8.

2. Sur une de ces médailles il est représenté la tête voilée, c'est-à-dire en grand pontife, avec la légende : *Divus Const.*; au revers, un char traîné par quatre chevaux l'emporte au ciel. Sur une autre, on lit la même légende : *Divo Const.*, et au revers un soldat porte un globe surmonté du monogramme. La Bastie, *op. laud.*, p. 397 et suiv.

3. Il faut excepter les deux meurtres qui ont été mentionnés ci-dessus, p. 160.

INSCRIPTION

DE

L'ARA NARBONENSIS

SUITE [1]

III

L'inscription est datée du 22 septembre de l'an 11 après J.-C. (763 U. c.). Les consuls étaient alors T. Statilius, T. f. T. n., Taurus, et, depuis les calendes de juillet, L. Cassius, L. f., Longinus. Quelques mois auparavant (le 31 mai), Auguste ayant associé aux décurions des juges plébéiens, cette circonstance est relatée et les consuls de cette époque sont cités. Longinus n'était pas encore consul, aussi l'inscription mentionne-t-elle alors son prédécesseur, M. Aimilius, Q. f. M. n., Lepidus, avec T. Statilius Taurus, qui fut consul à ces deux dates. Les deux indications données sont donc, l'une et l'autre, fort exactes.

Auguste exerçait pour la trente-quatrième fois la puissance tribunicienne depuis le 27 juin. La seconde inscription de l'autel, relative à la loi religieuse qui en régit le culte, est datée de la trente-cinquième année de cette puissance tribunicienne. Elle appartient donc à l'année suivante, 12 après J.-C., et elle est postérieure au 27 juin. Il est probable que les Narbonnais, leur vœu une fois prononcé, demandèrent à Rome le règlement liturgique qui leur fut envoyé l'année suivante. Ce vœu a été fait le 22 septembre, c'est-à-dire la veille du jour anniversaire de la naissance d'Auguste. Cela

1. Voir le numéro de février.

permit de fêter cet anniversaire, et le lendemain 24 septembre [1], qui furent des jours de fête à perpétuité.

Il y eut également une fête perpétuelle à cet autel le 1er janvier, en l'honneur de la nouvelle année. Une autre fête y fut instituée le 7 janvier, anniversaire du jour où le futur empereur fut consul pour la première fois (711 U. c., 44 av. J.-C.) [2]. Cette fête et la fête anniversaire de la naissance d'Auguste semblent avoir été les principales. C'est à leur occasion seulement qu'il est question de victimes immolées. Enfin, une fête qui a lieu le 31 mai célèbre l'événement qui paraît avoir motivé l'érection de l'autel. Toutes les autres fêtes sont instituées pour célébrer des jours heureux de la vie d'Auguste; celle-là est la seule qui rappelle un acte bienfaisant de son règne. Auguste, en ce jour : *judicia plebis decurionibus conjunxit.*

Rudorff [3] a pensé qu'Auguste avait donné en ce jour le *munus judicandi* aux décurions, après l'avoir enlevé au peuple. Évidemment le peuple ne se serait pas réjoui de voir diminuer sa puissance et ses attributions. Déjà, il est vrai, les *judices* n'aimaient guère à siéger [4], mais ils n'en étaient pas encore venus à considérer comme un bienfait mémorable l'enlèvement d'un privilège.

Suivant Orelli [5], Auguste aurait élevé à la dignité de décurions les *judices* qui faisaient auparavant partie du peuple. Pourquoi le peuple aurait-il consacré par des fêtes perpétuelles un événement favorable seulement à quelques-uns des siens? Du reste, nous ne voyons nulle part ni que les décurions se soient ainsi recrutés, ni que les *judices* aient été, avant cette époque, pris parmi le peuple.

Le débat se limite entre deux opinions fort différentes et qui, l'une et l'autre, offrent quelques nuances.

Henzen [6], prêtant au mot *judicium* le sens d' « avis » et d' « opi-

1. L'anniversaire d'Auguste se célébrait pendant deux jours. Cf. Henzen, *Scavi nel bosco dei frat. arv.*, 1868, p. 14.

2. Cf. *C. I. L.*, t. I, p. 383. On a cru à tort qu'il s'agissait du jour où l'empereur avait été proclamé Auguste. Il n'est pas fait mention de cette date dans notre inscription, bien que des *supplicationes* fussent alors adressées dans tout l'empire à la divinité d'Auguste.

3. Rudorff, *Roem. Rechtsgesch.*, 2, p. 40.

4. Cf. E. Belot, *Histoire des chevaliers romains*, Paris, Durand et Pedone Lauriel, 1872, p. 347 et suiv.

5. Orelli, *Inscr.*, 2489.

6. *Bullet. dell' Instit. di corrisp. archeol. di Roma*, 1857, p. 31. Cf. Cuq, *Les juges plébéiens de la colonie de Narbonne*, Rome, 1881 (extrait des *Mélanges d'archéologie et d'histoire* publiés par l'École française de Rome).

nion », pense qu'il mentionne « l'approbation donnée par l'empereur ou par les plébéiens aux élections faites par les autorités municipales, plutôt qu'une confirmation légalement nécessaire ». D'après l'opinion de l'éminent épigraphiste, opinion adoptée par Herzog et, avec quelque timidité, par Wilmanns, la *plebs* et les décurions s'étant mis en désaccord à propos d'élections municipales, l'arbitrage gracieux de l'empereur aurait fait cesser le différend. Sans doute, il aurait adopté l'avis du peuple, pour le réconcilier avec les décurions.

Ce système soulève plusieurs objections. La première, c'est que rien, dans le reste de l'inscription, ne fait supposer cette hypothèse. — Le conseil des décurions, remarque Herzog, n'y est pas cité. Pourquoi l'aurait-il été dans une cérémonie religieuse, à laquelle assistait le peuple entier? Il ne s'agit pas ici d'un acte municipal décrété par les décurions. Et s'il y avait eu, grâce à l'empereur, réconciliation entre le peuple et les décurions, ces derniers n'auraient certainement pas osé s'abstenir de figurer à la fête qui cimentait cette concorde. Du reste, il peut se faire que la mention des décurions ait figuré à la fin de cette inscription, qui est mutilée.

Comment le peuple et les décurions auraient-ils pu se mettre en désaccord à propos d'élections municipales? A défaut de *duumvir*, on choisissait, en vertu de la loi *Petronia*, un *præfectus jure dicundo*. En ce cas, le peuple ne prenait aucune part à la nomination. Dans les autres cas, c'était le peuple qui votait. On ne voit pas dans quelles circonstances il aurait pu y avoir une compétition de pouvoirs. — Peut-être un candidat agréable au peuple a été effacé sur la liste des éligibles? Il faut supposer alors que le président des comices était à la discrétion des décurions; et, même en ce cas, c'est entre lui seulement et le peuple que le conflit légal aurait éclaté [1]. Aussi, quand des troubles ont eu lieu, vers cette

1. M. Cuq (*op. cit.*), p. 11, 12, pense que le président des comices, qui avait le droit de compléter une liste trop courte, n'avait pas le pouvoir d'éliminer un candidat qui remplissait les conditions légales voulues. Il cite les textes où les conditions sont relatées. Mais n'y avait-il aucune place laissée à l'arbitraire? A Rome, la loi *Aurelia* laissait au préteur le droit de composer les listes de *judices*, et il abusait de ce droit. Les lois *Julia de repetundis* et *Vatinia* ne l'ont pas suffisamment limité. Les empereurs dressaient souvent le tableau des *judices*. — Dans les municipes, on ne voit pas quel recours on avait contre un *duumvir* ou un *quattuorvir* qui oubliait volontairement un nom sur la liste. Elle devait être affichée à l'avance, mais que faire s'il refusait de réparer ses erreurs?

époque, dans quelques municipalités, dans la colonie de Vienne, par exemple, ils ne sont pas venus à la suite d'un désaccord entre le peuple et les décurions. Des rivalités de candidats ont rendu des élections impossibles, mais on ne voit pas que leurs partisans se soient divisés en deux camps, celui de la curie, celui du peuple. On constate, au contraire, un accord entre ces deux pouvoirs [1]. Par conséquent, l'intervention d'un *judicium*, d'un avis de l'empereur pris comme arbitre gracieux pour apaiser un différend survenu, à propos d'élections, entre la curie et le peuple, n'est attestée par aucun témoignage direct. Aucune analogie ne fait rien soupçonner de pareil.

Ce terme de *judicium* n'a pas, du reste, habituellement la signification qui lui est supposée. Le *judicium*, le *judicium sacrum* de l'empereur emporte avec lui le sens non d'un conseil donné, mais d'une décision prise et d'un acte administratif [2]. Une seule inscription, fort obscure, paraît se rapporter à un différend électoral tranché par l'avis, l'opinion ou l'arbitrage d'Auguste [3]. Mais avant d'invoquer ce texte, le seul que cite Wilmanns, il ne faut pas oublier que l'inscription de Narbonne ne porte pas *judicia Augusti*, mais *judicia plebis*. Cette expression désignerait à la fois l'opinion du peuple sur quelque candidat, celle des décurions, celle de l'empereur qui les mit d'accord. L'inscription, qui du reste a le tort d'être obscure, aurait employé un terme bien vague.

Enfin, pourquoi consacrer cet événement passager, cette réconciliation, par un souvenir éternel, un culte à perpétuité? Cette dernière objection est forte, moins peut-être que les précédentes, car toute occasion de flatter Auguste était facilement trouvée bonne. Il était cependant plus naturel de remercier l'empereur, par un culte perpétuel, d'une réforme définitive. Ces objections, très sérieuses sans être tout à fait décisives, nous font préférer de beaucoup l'opinion de Keller et Bethmann-Hollweg, soutenue de nouveau et très fortifiée par Cuq.

Le mot *judicia* aurait le sens qui lui est habituel d' « instances

1. Cf. Cuq, *op. cit.*, p. 12. Nous reproduisons cette dissertation très judicieuse, en la modifiant sur quelques points. M. Paget, professeur à la faculté de droit de Toulouse, que j'ai consulté sur la partie juridique de ce travail, en adopte les conclusions.

2. M. Cuq, *op. cit.*, p. 9, cite les exemples qu'invoque M. Henzen pour fixer la signification du mot *judicium*. Ils datent tous d'une époque assez basse, et n'ont pas le sens d' « abritrage ».

3. Wilmanns, 1958 (*inscr. Pompei*) : « Judiciis Augusti Augustae feliciter, nobis salvis. Felices sumus perpetuo. »

judiciaires ». On sait que les Romains distinguaient les attributions du magistrat qui prépare les affaires de celles du *judex*[1], qui rend la *sententia*. Cette distinction, faite à Rome, a été établie dans les municipes et les colonies de citoyens romains dont l'organisation est calquée sur celle de la cité mère. Le principal magistrat de la colonie, c'est généralement le *duumvir* ou le *quattuorvir jure dicundo*, sorte de préteur *qui dicit jus*, qui a la *jurisdictio*. A quel conseil est attribué le *munus judicandi*[2]?

Les inscriptions et les textes nous font ici quelque peu défaut, et nous sommes obligés d'entrer dans la voie des hypothèses, mais, croyons-nous, des hypothèses très vraisemblables.

Le *munus judicandi*, à Rome, fut attribué tour à tour aux sénateurs et aux chevaliers. Sous Auguste, les *leges Juliæ judiciorum publicorum et privatorum* organisèrent les décuries judiciaires. Ces décuries furent au nombre de trois, puis de quatre, et la quatrième fut formée par les citoyens du cens inférieur (200,000 sesterces)[3]. Quand Auguste, sans supprimer en droit les *quæstiones perpetuæ*, les mit à sa dévotion, il fit de la popularité en augmentant le nombre des *judices* en matière civile. En même temps il assurait le service des tribunaux, chargés d'affaires. Nous n'avons pas à chercher si cette tendance dura longtemps; il suffit qu'elle se soit manifestée à l'époque où fut consacré l'autel de Narbonne, pour conclure (par analogie, il est vrai) que le nombre des *judices* s'accrut dans les municipes et les colonies, comme à Rome. Les colonies, organisées à l'image de la mère patrie[4], eurent d'abord pour *judices* les décurions. Ce privilège s'étend dans Rome aux classes que nous venons d'énumérer; à Narbonne (et peut-être dans

1. Nous conservons le mot latin parce qu'il est intraduisible. Si on s'en réfère au mode de nomination, le *judex*, inscrit d'avance sur une liste, un *album*, est une sorte de juré. Mais il ne statue pas comme le juré sur une question de fait; il rend des sentences. C'est une sorte d'arbitre en matière civile. Les *judices* et les *arbitri*, distincts à l'origine, sont plus tard confondus (cf. Cicéron, *Pro Muræna*, 12). Les *recuperatores* s'en distinguent encore facilement. (Cf. Keller, p. 31; voir plus bas.)

2. Cf. Labatut, *Hist. de la préture*, p. 220 et suiv.

3. Cf. Cuq, *op. cit.*, p. 2 et suiv.; Belot, *Hist. des chevaliers romains*, p. 206; Keller, p. 36 et 41.

4. Cf. Cuq, *op. cit.*, p. 4 et suiv. Au VII[e] siècle on distingue, comme à Rome, dans les municipes, colonies et préfectures, les *judices*, les *arbitri* et les *recuperatores* (*Studi e documenti di storia e diritto*, t. II, p. 5) Les *judicia recuperatoria* sont organisés dans les municipes comme à Rome (Ch. Giraud, *Bronzes d'Osuna*, p. 16). Cf. Wilmanns, 784. — La *provocatio ad populum* existe du temps d'Auguste dans certains municipes. *C. I. L.*, I, 1409.

les autres colonies de citoyens romains), il est bien probable qu'Auguste l'étendit également; des noms plébéiens figureront désormais, avec ceux des décurions, sur l'*album judicum*. Telle est, pensons-nous, la réforme introduite alors dans le régime judiciaire des colonies, et mentionné par le texte, malheureusement unique, de l'*ara Narbonensis*. Une pareille réforme méritait d'être consacrée par un culte perpétuel, favorable lui-même aux classes inférieures, puisqu'on y admettait des *libertini* exclus jusqu'alors des sacerdoces publics.

A Rome, tous les procès n'ont pas été d'abord soumis à tous les *judices*. La quatrième classe était chargée spécialement des procès où de faibles sommes étaient en jeu [1]. Il a pu se faire aussi qu'en province tous les *judices* plébéiens ou décurions n'aient pas composé indistinctement tous les tribunaux. Ensuite, à Rome, les décuries se lassent de juger, et, comme elles ont des vacances à tour de rôle, elles ne sont plus distinguées par la spécialité de leurs juridictions [2]. Le même fait put se produire en province, et, comme dès l'an 23 [3] il fallut se défendre contre l'envahissement des classes inférieures, les attributions des décurions purent être augmentées à leurs dépens. En matière électorale, on sait qu'ils obtinrent par la suite le droit de nommer les magistrats, et que les comices finirent par être abolis en province. Le peuple cessa probablement d'être juge avant d'être électeur, et, si ce premier privilège fut perdu de bonne heure, on comprend pourquoi il n'a pas laissé de traces.

Ces vraisemblances n'ont été diminuées par aucune objection [4]. Herzog insiste sur les privilèges des décurions, et veut en conclure que les plébéiens n'avaient aucun pouvoir judiciaire. L'affranchissement fait par un mineur [5], dit-il, est valable s'il a été ratifié par le conseil des décurions. La *tutoris datio* appartient aux duumvirs : s'il n'y en a qu'un, elle doit être ratifiée par les décurions. Mais, dans ces deux cas, la curie ne se constitue pas en tribunal, et ses décisions n'appartiennent pas à l'ordre judiciaire. La *lex malacitana*, écrit encore Herzog, permet d'en appeler d'un magistrat aux décurions et non au peuple. Mais nous avons vu que sous Auguste la

1. Suétone, *Octave*, ch. XLI.
2. Belot, *op. cit.*, p. 347.
3. *Id.*, *ibid.*, p. 350 et suiv.
4. Cf. Cuq, citant l'*Ephem. epigr.*, t. II, p. 223; Giraud, *Bronzes d'Osuna*, p. 13; Henzen, 6428.
5. Il s'agit du *minor viginti annis*.

provocatio ad populum existe encore dans les municipes, et que, plus tard, les privilèges du peuple allèrent en se restreignant.

Les arguments que Herzog tire de la grammaire sont faciles à réfuter. Le *munus judicandi* n'est, dit-il, jamais désigné par le génitif. Le terme de *judicium* suivi du génitif aura le sens de tribunal d'instance, comme le montrent les exemples cités par M. Cuq : (*Cato*) *Galbam ad populi adduxit judicium; populi judicio petere... liceto*[1], etc. »

En résumé, ce qui se passait alors à Rome, les tendances et les actes d'Auguste à cette époque, l'organisation des municipes, de leurs privilèges administratifs ou électoraux, nous portent à croire qu'ils eurent aussi des instances judiciaires qui, d'abord réservées aux seuls décurions, comme dans Rome aux sénateurs, furent, sous Auguste, ouvertes aux plébéiens. Nous ne pensons pas qu'ils les aient gardées longtemps. Aucune objection directe n'infirme ces vraisemblances et les conclusions qu'elles suggèrent.

L'autel d'Auguste fut desservi par des *equites a plebe* et par des *libertini*.

Nous n'insisterons pas sur les conditions diverses des *libertini* suivant leur mode d'affranchissement. Il faut remarquer seulement que les *libertini* (qui sont ici des affranchis), quels qu'ils fussent du reste, n'avaient aucun droit de siéger dans les tribunaux. Ils avaient déjà obtenu le privilège de porter les armes et de voter, il est vrai, dans des conditions défavorables[2]. Auguste améliora leur condition civile[3]. Ils étaient exclus des sacerdoces publics, et ce fut précisément un sacerdoce qui leur fut conféré par l'inscription de l'*ara Narbonensis*. Cependant on ne peut croire qu'on leur ait attribué des pouvoirs judiciaires. Ils furent donc chargés de desservir un autel érigé en reconnaissance d'un bienfait dont ils étaient exclus. Cela ne prouve-t-il pas que l'établissement de ce culte, municipal, et indépendant en apparence, fut au moins dirigé dans les détails par une pensée politique de l'empereur? Ce n'est pas le culte officiel de Rome et d'Auguste; c'est un acheminement vers ce culte.

Ces présomptions se confirment si les autres prêtres de l'autel, les *equites a plebe*, ont été des *ingenui* d'origine gauloise : Auguste

1. T. L., liv. XXXIX, ch. XL.
2. *C. I. L.*, t. I, 1409 et 1502.
3. Willems, *op. cit.*, p. 88, 100 et suiv.
4. *Id.*, *ibid.*, p. 68.

voulut qu'il y eût un culte augustal pour les hommes libres de condition inférieure et pour les peuples conquis.

Mais il est permis d'hésiter sur le sens précis de ce titre : *equites romani a plebe*, qu'il faut traduire par « chevaliers romains faisant partie du peuple », si, comme il est probable, la préposition *a* marque ici l'origine.

Deux interprétations peuvent se défendre :

1° Au-dessous du chevalier romain *equo publico* mentionné si souvent dans nos inscriptions, surtout à Nîmes, était classé le chevalier de cens et de rang inférieur qui, par conséquent, pouvait être considéré comme faisant partie de la *plebs*.

2° Les *equites* [1] dans les villes gauloises, ont formé la noblesse de naissance; ils constituent, au temps d'Auguste, une partie des *incolæ* et par conséquent de la *plebs*. On peut leur avoir donné l'épithète de *romani* parce qu'ils étaient citoyens romains. Etaient-ce des chevaliers romains de la classe inférieure, ou des nobles gaulois devenus *incolæ* et citoyens romains, qui ont desservi l'autel d'Auguste ? Ce qui rend cette dernière hypothèse vraisemblable, c'est la tendance d'Auguste à attirer vers ses autels les peuples conquis. D'un autre côté, ces nobles qu'on voulait ménager, et qui tenaient sans doute à se distinguer du peuple par leur naissance, auraient-ils été flattés d'être désignés par le titre de chevaliers *a plebe?* Nous n'osons pas conclure.

IV

La seconde partie de l'inscription établit le règlement religieux auquel est soumis ce culte. Quelques mots ont été martelés à la place où devait, semble-t-il, se trouver une date. Nous savons par la suite que l'inscription est de l'an 12 après J.-C. et qu'elle est postérieure d'un an à celle de la face principale. Si l'indication de la trente-cinquième puissance tribunicienne d'Auguste ne figurait pas dans cette inscription, nous supposerions qu'elle a été martelée lorsque l'autre inscription a été transcrite sur le même monument, pour qu'on ne remarquât pas que les deux dates étaient en désaccord. Mais cette rature eût été inutile. Pourquoi l'avoir faite? Aucun nom de prince ou de consul n'a été martelé à cette époque. Ce problème est probablement insoluble.

1. César, *Bello Gall.*, VI, 13, 15.

Cette seconde inscription a la forme d'une prière à la divinité, si bien qu'au dernier paragraphe la divinité d'Auguste est implorée en faveur d'Auguste lui-même.

Le règlement établi pour l'autel est mentionné ailleurs dans les mêmes termes [1]. C'est celui de l'autel de Diane sur l'Aventin. Peut-être, pense Mommsen, est-ce le plus ancien que les Romains aient adopté, pour l'appliquer ensuite à leurs autels.

L'ensemble de l'inscription n'offre pas de difficultés [2]. Il faut rapporter à *legibus* le membre de phrase : *quas hic hodie palam dixero*, et *infimum solum*, etc., à *regionibus* qui signifie en style liturgique : délimitation d'un espace sacré.

Mommsen traduit *magmentum nec protollat* par « quamvis exta non deponat ». *Exta* désigne les parties nobles des viscères de la victime, le cœur, le foie, le poumon. Le sacrifice de la victime se faisait souvent en deux parties. La victime était immolée le matin ; l'offrande des viscères avait lieu le soir ; c'était l'*augmentum*. On présentait en outre à l'autel des viandes préparées qui constituaient le *magmentum*. Cette offrande suivait celle des *exta*, avec laquelle elle ne paraît donc pas devoir être confondue [3]. Cette offrande supplémentaire, probablement exigée pour l'autel de Diane sur l'Aventin, n'était pas partout obligatoire. On voit que les sacrificateurs de l'*ara Narbonensis* étaient autorisés à ne pas la présenter.

LEBÈGUE.

1. Cf. *C. I. L.*, t. III, 1933.
2. Cf. *C. I. L.*, t. I, p. 603.
3. *C. I. L.*, t. III, 1933.
4. Marquardt, *Rœmische Staatsverwaltung*, III, 178-179.

BULLETIN MENSUEL

DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

MOIS DE FÉVRIER.

M. François Lenormant communique la seconde partie du mémoire consacré à l'exposition des résultats de son excursion archéologique dans la terre d'Otrante.

M. Lenormant met ensuite sous les yeux de l'Académie un album de dessins exécutés par M. le Dr Vernaud sur des estampages. Ces dessins reproduisent des signes de différente nature, qui se voient gravés sur des rochers de la Grande Canarie et d'un autre îlot du même groupe, l'île de Fer. — Plusieurs de ces dessins rappellent ceux que le rabbin Mardochée et, ajoute M. Renan, Sabin Berthelot, avaient déjà signalés, tant en Maroc que dans ces mêmes Canaries. — Il y a là une indication précieuse de rapports très anciens entre les Canaries et l'Afrique occidentale.

M. Oppert continue la lecture de son mémoire sur les inscriptions des monuments découverts dans la basse Chaldée par M. de Sarzec. Nous espérons pouvoir publier dans la *Revue* une partie, au moins, de cet important travail, que nous ne saurions analyser ici.

M. Ernest Desjardins communique des extraits d'une lettre qui lui a été adressée par M. Cagnat, chargé d'une mission scientifique en Tunisie. M. Cagnat a fait des fouilles sur divers points de la route de Carthage à Hippone, et a recueilli et copié des inscriptions, dont cinq inédites.

Le R. P. de la Croix rend compte des fouilles poursuivies par lui à Sanxay. Nos lecteurs connaissent déjà ces curieuses découvertes, qui se poursuivent, et sur lesquelles nous aurons l'occasion de revenir.

M. Clermont-Ganneau rend compte de sa mission en Palestine. Il donne de nouveaux détails concernant le tunnel qui amenait les eaux de la source de la Vierge dans la piscine de Siloé, et rappelle à ce propos que l'inscription récemment découverte n'est pas, comme on l'a cru, la première connue de ce genre : il y a douze ans, dans le petit village de Si-

loam, il avait déjà recueilli deux inscriptions analogues, dont les caractères se rattachent, par certains traits, à l'alphabet *hébréo-phénicien* du VIIIe siècle avant notre ère, alphabet employé pour l'inscription du tunnel. Un estampage de ces inscriptions, qui sont aujourd'hui au British Museum, avait été remis à M. de Vogüé pour être communiqué *confidentiellement* à l'Académie. Il n'est pas étonnant que ce fait n'ait pas attiré alors l'attention du monde savant. Une séance presque tout entière a été consacrée à la discussion des titres des candidats à la place laissée vacante par la mort de M. Dulaurier. Ces candidats étaient MM. Weill, Albert Dumont et Siméon Luce. On sait que cette discussion a lieu en *comité secret*. Nous n'avons donc point à en rendre compte. H-y.

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES

ET CORRESPONDANCE

Monsieur le Directeur,

Je lis dans la dernière livraison de la *Revue archéologique*, celle qui porte la date de février, p. 113, une lettre de M. Ernest Desjardins, membre de l'Institut, maître de conférences à l'École normale, au sujet d'un article que j'ai publié dans le même recueil, livraison de septembre 1881, sous le titre de : *Les inscriptions militaires d'Amiens, à propos d'un nouveau monument de la légion XXI Rapax.* Cette lettre tardivement rétrospective, contient un exposé de griefs imaginaires qu'il convient de dissiper, ne fût-ce que pour rendre la sérénité d'esprit à M. le professeur Desjardins, un peu préoccupé d'élargir les attributions du corps de l'Artillerie.

Les personnes qui ont lu mon travail savent parfaitement par son préambule que cette publication a été déterminée par une note de M. Mommsen, invitant, dans le *Bulletin de l'Institut de correspondance archéologique* (mars 1881), les épigraphistes à produire une nouvelle copie d'une inscription publiée en fac-similé et laissée inexpliquée par M. Desjardins dans sa notice, *les Inscriptions romaines du musée d'Amiens.* Il s'est trouvé que j'étais en possession d'une photographie et d'un bon estampage du monument, et par conséquent en mesure d'en publier une copie fidèle avec un déchiffrement nouveau qui sert maintenant de base incontestée à l'étude de cette question intéressante, ainsi retenue dans le domaine de l'archéologie française. Je n'ai donc point cherché querelle au savant épigraphiste de Berlin, comme le prétend M. Desjardins, qui le fait intervenir hors de propos ; les conclusions de mon travail ont été courtoisement admises dans leurs parties essentielles par M. Mommsen, et par M. Hirschfeld (*Bull. épigr. de la Gaule*, 1882, p. 31), sans aucun de ces essais d'amoindrissement qui m'étonnent sous la plume de M. Desjardins. Nulle part, non plus, je ne me suis applaudi de « mon explication » ; si j'ai exprimé quelque satisfaction, c'est simplement d'avoir vu M. Mommsen renoncer de lui-même à sa première explication suggérée par le fac-similé de M. Desjardins, et arriver sur la copie de M. Hirschfeld à un déchif-

frement conforme au mien. C'est là tout ce qui peut être inféré de mon passage : « ...une nouvelle note de M. Mommsen dans laquelle j'ai le plaisir inattendu de rencontrer la confirmation de mon travail », et, plus loin : « on voit dès à présent jusqu'où le déchiffrement de M. Mommsen concorde avec le mien. »

La notice de M. Desjardins a pour objet l'interprétation des neuf inscriptions formant la collection lapidaire du musée d'Amiens. Mon travail vise en particulier la seule qu'il ait rebutée; subsidiairement, j'ai formé un petit groupe des quatre autres qui en sont inséparables, à cause de leur caractère militaire qu'il s'agissait de mettre en relief; pour cette raison, je leur ai adjoint celle de *Sétubogius* conservée dans un autre musée, et, par conséquent, non étudiée par lui.

C'est abuser des mots de prétendre qu'un travail spécial, ainsi circonscrit, soit la réédition du sien conçu d'après un plan différent et embrassant un nombre double de monuments. A ce compte, et même à plus forte raison, son mémoire sur la date de la basilique de Nîmes serait une seconde édition de celui de M. Allmer, « revue et corrigée sans la participation » du savant lyonnais. Bien que la notice de M. Desjardins ne m'ait été d'aucun secours, j'y ai scrupuleusement renvoyé le lecteur, chaque fois que le cas s'est présenté, par des notules bibliographiques, dans l'ordre chronologique, suivant l'usage. On y cherchera en vain la moindre allusion à une question de priorité qu'il soulève subitement avec tant de bruit. Vraiment, cela n'en vaut guère la peine; mais puisqu'il lui plaît de poser la question, il faut que tout malentendu cesse.

La vérité est que mon mémoire reproduit les communications que j'avais faites à la Société des Antiquaires de France avant que M. Desjardins s'occupât du même sujet, ce dont il ne dit pas un seul mot dans sa lettre. Elles ont eu lieu dans les séances du 2 et du 9 avril 1879, du 6 et du 13 octobre 1880, ainsi que cela est attesté par le *Bulletin* de cette Société, 1879, p. 154, et 1880, p. 229, 230, 246, et par son registre de procès-verbaux, où il est notamment fait mention de la part prise par M. Heuzey et par M. Ch. Robert à ma discussion épigraphique. J'ai amicalement rappelé ces circonstances à M. Desjardins le jour même où, postérieurement, il a donné lecture de sa notice à l'Académie des Inscriptions, dans la séance du 15 octobre 1880, à laquelle j'assistais. Ceci soit dit pour répondre à sa plainte de ne l'avoir pas prévenu de mes intentions, et d'avoir agi sans sa participation, plainte que je serais bien autrement fondé à lui adresser.

Voici, du reste, un détail qui ne manque pas d'originalité : M. Desjardins s'est chargé de constater lui-même que je m'étais occupé avant lui du musée d'Amiens, puisqu'il s'est exprimé dans les termes suivants, à l'occasion de quelques renseignements qu'il m'avait jadis fait l'honneur de me demander, sachant bien qu'il me trouverait toujours prêt à me mettre à sa disposition : « Au musée d'Amiens, se conserve un fragment que M. Mowat a signalé dans une récente séance de la Société des Antiquai-

res de France... M. Mowat a judicieusement expliqué la dernière ligne A S(*amarabriva*) L(*euga*) I. » Cela se lit dans la *Revue archéologique*, livraison d'avril 1880, p. 308. Or la notice de M. Desjardins a été publiée dans la livraison de décembre, même année. La preuve est donc faite, et faite par M. Desjardins lui-même. En d'autres termes, mon travail, inséré en septembre 1881, dans la *Revue*, est en réalité la réédition *ne varietur* de mes propres lectures épigraphiques communiquées aux Antiquaires de France (*Bull.*, *loc. cit. supra*) avant même la communication verbale de M. Desjardins à l'Académie ; comment aurais-je pu profiter d'un travail qu'il n'avait encore fait connaître sous aucune forme ?

Il existe d'ailleurs entre ses lectures et les miennes des différences essentielles qui proviennent de l'avantage que j'ai eu sur lui d'étudier les textes à loisir d'après des photographies et des estampages exécutés par moi-même. Il en relève quelques-unes pour constater, avec un regret non dissimulé, qu'elles constituent des corrections matériellement exactes. Pourquoi les mesurer avec une échelle de réduction ? C'est un genre de comparaisons que j'avais soigneusement évité, par égard pour un savant dont je ne me croyais pas tenu d'adopter les conclusions. Mais puisqu'il me donne l'exemple, je reprends sa statistique pour la compléter.

1° Outre ma lecture du L avant le cognomen de *Ianuarius*, il y a celle des passages *imag*[*i*]*n*(*ifer*) *n*(*umeri*) *Ursarien*(*sium*) et *ann*(*os*) [*xx*]*viiii* que M. Desjardins a lus *imag*[*i*]*n*(*ifer*) *Ursarien*(*sis*) et *ann*(*os*) [*l*]*viiii*. Ma constatation de la sigle N a une certaine valeur pour l'établissement de la liste des *numeri* de troupes auxiliaires. Dans l'âge du défunt, il vaut mieux restituer deux lettres numérales qu'une seule, parce qu'il manque également deux lettres au commencement de chacune des autres lignes.

2° J'ai lu *circit*(*or*) ; M. Desjardins *cercit*(*anus*), nom géographique à chercher. Il dit que j'aurais dû expliquer les fonctions de *circitor* que j'ai reconnues, par ce motif assez singulier qu'un érudit allemand, M. Caver, vient de les omettre dans son récent mémoire *De muneribus militaribus*. Qu'il veuille bien se reporter au *Bulletin des Antiquaires*, 1880, p. 246, où il verra ce que j'en ai dit : « les *circitores* étaient des sous-officiers chargés du service des rondes et des patrouilles ». Je n'ai pas cru nécessaire de répéter un détail aussi connu, d'autant plus que les *circitores* sont mentionnés dans d'autres textes épigraphiques, indépendamment du passage de Végèce. L'omission de M. Caver ne me touche point, quand même il m'eût été donné de la prévoir alors. Je n'ai pas non plus eu besoin de figurer le bas-relief représentant le *circitor*. Si c'est effectivement un *desideratum*, M. Desjardins y a pourvu par un bon dessin, dont il doit être satisfait, tout le premier.

3° J'ai lu *Zurdigis*, nom thrace (?); M. Desjardins, *Zuroigis*, cognomen gaulois.

4° J'ai lu *Val*(*erius*) *Istus;* M. Desjardins, *Val*(*erius*) *Fustus*, cognomen à chercher. En outre, j'ai lu *scola*(*m*) [*p*]*rovincialum* là où il a cru voir *cola*(*m*) [*p*]*rovincial*[*em c*]*ivium*. La différence est notable. M. Desjardins,

qui me reproche à tort de n'avoir pas expliqué le *circitor*, n'a pas expliqué sa *scola provincialis civium*, qui, en raison de sa nouveauté, méritait bien quelques éclaircissements. J'ai donné mon avis motivé sur la *scola provincialium*, en mettant en lumière pour la première fois un passage de Spartien qui paraît s'appliquer à la question.

5° M. Desjardins critique ma restitution [LEG · XXI] · R · F, parce que, dit-il, la légion *XXI Rapax* n'a jamais porté le surnom *fidelis*. S'il m'avait lu avec attention, il aurait cité avec exactitude ma restitution *leg(ionis) XXI R(apacis) f(elicis)*; mon *felicis* est bien différent du *fidelis* qu'il m'attribue. Voici, du reste, les réserves que j'ai faites : « jusqu'à présent on ne connaissait à cette légion d'autre surnom que celui de *Rapax*; l'inscription d'Amiens lui donne en plus une épithète représentée par la sigle F qui paraît signifier *felix*, plutôt que *fidelis* ou *firma*, etc. » De ce qu'on n'en possède aucun exemple, doit-on, comme il le pense, engager l'avenir, en allant jusqu'à nier, même la possibilité, qu'il s'en découvre ? Comme, en définitive, on est réduit à la nécessité de deviner les surnoms cachés sous les sigles légionnaires R · F, il faut essayer quelque conjecture, pourvu qu'elle soit appuyée sur une analogie raisonnable, à défaut d'un exemple positif, et s'en contenter provisoirement. Or il est constant que la sigle F est affectée à des légions qu'on sait avoir porté le surnom *felix*, telles la VI Ferrata et la IV Flavia (Orelli-Henzen, *index*, p. 208). Il semble donc bien qu'il s'agit ici d'un cas légitime de conjecture par voie analogique. Quoi qu'il en soit, j'ai lu avec certitude, ainsi que MM. Mommsen et Hirschfeld, R · F au lieu de P · F, lecture de M. Desjardins ; à quoi il faut ajouter mon déchiffrement de *ejusdem* et de *monimentum*.

Je termine ici ma réfutation. On me fera sans doute le crédit d'admettre que cette tâche de scruter comparativement nos deux mémoires est encore moins attrayante pour moi que pour le lecteur ; je la subis, par la seule obligation de rétablir l'originalité contestée de mon travail. M. Desjardins veut bien approuver lui-même, sans que je l'en aie prié, tous les détails qui différencient mes lectures des siennes ; mon renvoi au *Bulletin des Antiquaires* prouve que les miennes sont antérieures. Que faut-il de plus ?

Quant au fait de tenir compte des points séparatifs, je ne vois pas en quoi il me vaut la qualification d'ingénieux que M. Desjardins a la libéralité de me décerner ; mais comme en épigraphie ces particularités, et d'autres plus minces encore, ont une importance qui ne saurait être négligée, j'accepte de bon cœur le reproche d'être esclave des points séparatifs quand je crois les avoir matériellement constatés. Je me borne ensuite à en déduire les conséquences, en m'abstenant d'y introduire des réflexions plaisantes qui ne prouvent rien.

Veuillez bien, Monsieur le Directeur, agréer l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

ROBERT MOWAT,

Membre résidant de la Société des Antiquaires de France.

P. S. — Pour être exact jusqu'au bout, j'ajoute quelques *errata* à la lettre de M. Desjardins.

Ligne 7, au lieu de : *C(ivitas) Amb(ianorum) L(euca) I*, lire : *C(ivitas) Amb(ianorum) A S(amarabriva) L(euga) I.*

Ligne 9, au lieu de : *sept autres monuments*, lire : *huit autres monuments*, d'après le nombre de figures dessinées dans les planches de M. Desjardins.

Ligne 17, au lieu de : *gentilicium*, lire : *cognomen*. R. M.

—— *Archæologische Zeitung*, 1881, 4e cahier :

W. Dœrpfeld, *Les proportions et les dimensions des temples grecs.* — F. Deneken, *L'arrivée de Bacchus, bas-relief du musée du Louvre* (pl. XIV). — W. Gebhard, *Fragments de vases dans le musée grand ducal de Brunswick* (pl. XV et XVI). — A. Milchœfer, *Monuments de l'art spartiate* (pl. XVII). — Mélanges : A. Furtwængler, *Notes d'Angleterre* (noms d'artistes lus sur des vases grecs appartenant à une collection privée, celle du marquis de Northampton à Castle-Abby dans le Northamptonshire; remarques sur la figure du Parthénon connue sous le nom de Thésée, sur le mausolée d'Halikarnasse, sur la frise du temple de Priène). — Ch. Hülsen, *Tablette de plomb avec formule de conjuration.* — M. Ohnefalsch-Richter, *Une ancienne construction à Larnaca.* — Procès-verbaux : *Séances de la Société archéologique de Berlin.* — *Chronique des fêtes de Winckelmann* (Athènes, Rome, Berlin, Bonn, Francfort). — Rœhl, *Inscriptions d'Olympie.*

—— Παρνασσός, janvier, février et mars 1882. Nous signalerons dans ces cahiers les articles suivants :

Panarétis Constantinidis, archevêque de Messénie, *Inscriptions chrétiennes d'Athènes.* — *Nouvelles archéologiques.* — Solomos, *sur la statuette d'Athéné du Varvakeion.* — Dragatsis, *Antiquités du Pirée.*

—— *Bulletin d'archéologie chrétienne* de M. de Rossi, 3e série, 6e année, n° 4. Vase d'argile avec des symboles et une inscription alphabétique, trouvé à Carthage, près d'un baptistère. — Volet de marbre trouvé à Castel Volturno, maintenant à Rome (planches X et XI). — Paralipomènes du cimetière de Calliste. — Notice sur les dernières fouilles et les derniers travaux de la commission d'archéologie sacrée dans les cimetières suburbains.

—— *Bulletin de correspondance hellénique*, avril 1882 :

E. Pottier et S. Reinach, *Fouilles dans la nécropole de Myrina. I. Topographie de Myrina* (planches VII, IX et X). — Muret, *Monnaies inédites ; Athènes, Nicarchos, dynaste inconnu; Hygiænon, archonte du Bosphore* (deux bois). — B. Haussoullier, *Inscriptions de Delphes ; Décrets des Delphiens.* — Dareste, *le χρεωφυλάκιον dans les villes grecques.* — J. Martha, *Inscription métrique de Paros.* — M. Dubois, *Décret inédit de l'île de Cos ; le droit de participation aux*

sacrifices des tribus. — S. Reinach, *La reconstruction des murs de Cavala au* x*e siècle.* — P. Foucart, *Inscription latine de Thèbes.* — *Bibliographie.*

—— La Société d'émulation des Côtes du-Nord a envoyé à la *Revue* le spécimen d'une publication qui nous paraît mériter d'être particulièrement recommandée. Cette publication, sous le titre de *Trésors archéologiques de l'Armorique occidentale*, donne, en chromo-lithographie, la représentation des principales découvertes faites en Bretagne depuis le commencement de ce siècle.

« L'Album archéologique de l'Armorique occidentale comprendra, dit le prospectus, 10 livraisons, soit de 4 planches simples, soit de 2 planches doubles, donnant, autant que possible, les objets dans leur grandeur naturelle. Le prix de l'Album est fixé à 50 francs pour les membres de la Société, et à 70 francs pour les personnes étrangères à la Compagnie, payables par 5 et 7 francs après réception de chaque livraison. — Il paraîtra 3 livraisons par an. — Le nom des souscripteurs sera publié en tête de l'Album.

« Les souscriptions devront être adressées à M. le président de la Société d'émulation, à Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord). »

---

5 10

É. David sculp.

BAS-RELIEF DE LINARÈS
représentant des Mineurs

BAS-RELIEF TROUVÉ A LINARÈS (ESPAGNE)

REPRÉSENTANT

DES MINEURS ANTIQUES

EN TENUE DE TRAVAIL

Le massif oriental de la Sierra-Morena est traversé aux environs de Linarès, province de Jaën, en Andalousie, par des filons de plomb où le métal se trouve combiné avec le soufre, à l'état de galène argentifère.

Ces filons, peu nombreux, se poursuivent avec régularité et présentent çà et là des renflements qui vont jusqu'à 3 mètres. Ils sont encaissés dans des couches de grès quartzeux et dans le granite.

La proportion d'argent renfermée dans la galène est faible, de 60 à 70 grammes d'argent pour 100 quintaux de plomb ou pour environ 300 quintaux de minerai. Cependant cette quantité est suffisante pour qu'il y ait avantage à en extraire le métal précieux. Les mines de Linarès sont aujourd'hui exploitées avec activité; en 1863, elles ont produit 309,340 tonnes de minerai d'une valeur d'environ 23 millions de francs.

L'exploitation de ces gites remonte à une époque très ancienne. C'est ce dont témoignent des monceaux de débris ou haldes qui se montrent det outes parts à la surface du sol. On compte au moins quarante-cinq de ces lignes d'anciennes haldes sur la distance de sept à huit kilomètres qui sépare Linarès de Guarroman[1].

1. Lan. *Annales des mines*, 5e série, t. XII, p. 627.

Ces mines font probablement partie de celles qui, d'après Strabon[1], criblaient cette partie de l'Espagne, dès une antiquité reculée, et qui ont été exploitées successivement par les Phéniciens, les Carthaginois et les Romains. A Linarès même (Hællanes), il reste un aqueduc et d'autres monuments anciens.

A quinze kilomètres de Linarès, au nord-nord-est de cette ville, se trouvent des ruines importantes, connues sous le nom de Palazuelos (petits châteaux) et parmi lesquelles on distingue sept tours, un réservoir d'eau voûté, ainsi que les vestiges de trois enceintes, qui paraissent provenir d'un palais ou d'un château fort. Beaucoup d'objets carthaginois et romains y ont été recueillis.

A côté de ces ruines, il existe d'antiques travaux de mines, indiqués par des excavations et par des monceaux de débris. En reprenant ces mines dans ces dernières années, on y a trouvé des fragments de colonnes et d'autres débris de construction, qui, peut-être à la suite d'une destruction violente, ont été entraînés des parties hautes sur les pentes.

La société minière dite de Stolberg et de Westphalie, qui a acquis ces mines en 1872, y a fait des recherches et a reconnu sur une longueur de 2500 mètres un filon dit de Palazuelos, en un point duquel on a trouvé du minerai de cuivre très riche, sur environ 1 mètre d'épaisseur. Ailleurs, on a rencontré un mur construit entre les deux parois de ce filon, qui avait sans doute pour but d'empêcher les eaux de pénétrer de la partie orientale à la partie occidentale.

Sur le plateau, à 630 mètres du puits de Palazuelos, un ancien puits porte encore le nom de puits Hannibal. Il se trouve en dehors du filon, qu'il rejoint à 30 mètres de profondeur par une traverse de 30 mètres de longueur se dirigeant vers le nord. Ce filon, d'abord stérile sur 40 mètres, a été plus loin entièrement enlevé. De petites galeries et des descenderies qui y étaient restées ouvertes ont permis de pénétrer jusqu'à 80 mètres de profondeur et jusqu'à 80 mètres à l'est du puits Hannibal; les eaux ont empêché d'aller plus loin. Il n'y avait plus de minerai, mais un fort courant d'air indiquait qu'il y avait une communication avec la surface. Cela fut d'ailleurs démontré par une foule de chauves-souris qui se tenaient à 60 mètres de profondeur et à 80 mètres à l'est du puits Hannibal, et qui, à l'approche des ouvriers, se sont réfugiées vers les parties supérieures de la mine.

D'après la tradition, les mines de Palazuelos auraient formé la dot

1. Livre III, § 3 et 8 à 11.

de Himylne (ou Himylie), femme d'Hannibal, qui habitait le château de Castulo, à dix kilomètres, reconnaissable encore à ses ruines. On suppose aussi qu'après leur victoire sur les Carthaginois les Romains se sont servis de ce château fort pour garder les esclaves qu'ils employaient dans les travaux des mines.

C'est dans ces débris antiques qu'a été rencontré, sur un bloc de grès, le bas-relief dont il va être question. Un ingénieur de la société passait près d'un ruisseau où des femmes lavaient du linge; elles le frottaient sur une pierre qu'elles dirent avoir trouvée la veille à Palazuelos et avoir apportée au ruisseau à cause des aspérités qui les aidaient à savonner. L'ingénieur se fit donner cette pierre et la déposa au bureau de la société, où elle se trouve encore.

M. Le Blant, mon savant confrère de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, a bien voulu me communiquer une contre-empreinte par estampage de ce bas-relief; il le tenait de M. Derenbourg, membre de la même Académie, qui a eu l'obligeance d'obtenir du directeur de la mine les renseignements que je viens de résumer.

Ce bas-relief représente des hommes munis des instruments caractéristiques du mineur. Les indications sont malheureusement vagues ou incomplètes, et plus encore que ne l'indique le dessin ci-joint, planche V, qui en a trop précisé les contours.

Sur ce bas-relief, figuré ici à moitié de sa grandeur, sont représentés neuf personnages debout, dont cinq au premier plan semblent marcher de front et se rendre à leur travail. Autant qu'on peut en juger, leur costume se compose d'un vêtement à gros plis, sorte de blouse courte. Au-dessous de la ceinture est un tablier, peut-être en cuir, qui fait le tour du corps. Les jambes paraissent couvertes aussi, jusque vers le bas, d'un pantalon étroit ou de chausses, qui semblent étranglés et noués à la hauteur de la cheville.

Le premier de ces hommes, que l'on voit figuré avec une taille relativement très grande, sans doute pour une raison de perspective, ainsi que le second, portent sur l'épaule droite un instrument de travail. Celui du second personnage est un pic, ressemblant à celui qui est aujourd'hui en usage. L'outil que porte le premier, s'il est complet, pourrait être une masse comme celles qui servent à enfoncer des coins. L'objet que tient le même mineur, le chef, à en juger d'après la manière dont il se détache, peut être un vase pour porter l'huile nécessaire pour s'éclairer dans les travaux souterrains.

La blouse courte à plis et le tablier de cuir rappellent le costume que portent encore aujourd'hui les mineurs allemands en Saxe, au Harz et ailleurs.

En outre, non loin de Linarès, dans la Sierra-Madrone, à cinquante kilomètres de Puertollano, au haut de l'un des affluents du Rio Zandala, on exploite une mine dite *la Romana*, où ont été trouvées récemment des monnaies phéniciennes.

L'ignorance où nous sommes encore de la tenue de travail des mineurs de l'antiquité justifie, malgré son imperfection et le vague de ses contours, la reproduction du bas-relief de Linarès.

A. DAUBRÉE,

Membre de l'Institut.

DEPT DES DEUX SÈVRES

DEPT DE LA VIENNE

SANXAY

Vonne

Vallée

la Boissière

Route de Poitiers

Route de Lusignan

de Rouillé

A Temple
B Théâtre

TOPOGRAPHIE

Coteau

Gradins

Cavea

THÉÂTRE

Vonne

Chemin

la Boissière

Emplacement de l'Hôtellerie

Emplacement du Balnéaire

PLAN DES FOUILLES

FOUILLES DE SANXAY (VIENNE)

SANXAY

(VIENNE)

FOUILLES DU R. P. DE LA CROIX

Le nom de ce savant et infatigable explorateur a acquis dans ces dernières années une juste notoriété auprès des archéologues par les découvertes qu'il a déjà faites à Poitiers. Aujourd'hui le R. P. de la Croix étend le champ de ses investigations hors de la ville, jusqu'aux confins de l'arrondissement. De premières fouilles, opérées à Jaseneuil, lui avaient d'abord donné des résultats intéressants, lorsque, au cours de l'année dernière, la mise au jour par la charrue de débris romains dans le domaine de la Boissière, près Sanxay, sur la limite des départements de la Vienne et des Deux-Sèvres, attira son attention. Avec la sûreté d'intuition dont il a fourni tant de preuves dans ses recherches, il ne tarda pas à voir les nouveaux travaux qu'il entreprit dans la petite vallée de la Vonne couronnés d'un plein succès.

Au mois de février dernier, le P. de la Croix a soumis tant à l'Académie des Inscriptions qu'à la Société des Antiquaires et à la Société de numismatique un grand plan, à l'échelle de deux centmillièmes, de l'ensemble de ses fouilles, fouilles dont il a présenté une relation, et qui lui ont valu les félicitations unanimes des savantes compagnies. Nous avons entendu une de ces communications; elle ne nous a pas paru ajouter de nouveaux détails au rapport fait antérieurement à la Société des Antiquaires de l'Ouest par son président, délégué sur les lieux, rapport inséré dans le numéro du 30 novembre 1881 du *Courrier de la Vienne,* et reproduit en grande partie dans le *Bulletin monumental* (n° 8, t. IX, 5e série).

Le P. de la Croix avait déjà donné l'année dernière, à la réunion des Sociétés savantes des départements, à la Sorbonne, une

première connaissance de ses travaux. Ils étaient à leurs débuts; aussi l'article qu'a publié à ce sujet, quelques mois plus tard, la *Revue archéologique*, est-il peu exact. Aujourd'hui les fouilles sont infiniment plus avancées, et le grand intérêt qu'elles ont soulevé est un fait acquis. Nous pouvons donc, sans être soupçonné de vouloir amoindrir cet intérêt, avouer que l'impression que nous a laissée la dernière communication du zélé explorateur est que, d'une part, elle n'est pas suffisamment explicite, et que, de l'autre, elle est bien affirmative dans l'appropriation des substructions mises au jour ou simplement signalées. Le P. de la Croix s'en est tenu, paraît-il, à des indications générales, parce qu'il compte, une fois les déblais achevés, publier une monographie complète de ses découvertes. Nous comprenons sa réserve, mais il admettra qu'elle autorise aussi les quelques réserves que nous croyons devoir faire sur sa communication. Elle ne sera donc pas notre seul guide dans l'aperçu que nous allons donner des fouilles de Sanxay; indépendamment du compte rendu du *Courrier de la Vienne*, nous devrons avoir égard à des renseignements puisés à diverses sources. Deux croquis faciliteront la reconnaissance des positions : l'un, pour la topographie, a été calqué sur la carte de l'État-major; l'autre retrace, sans que les proportions soient rigoureusement observées, la physionomie du plan exposé devant les Sociétés savantes (pl. VI).

La vallée de la Vonne, à un kilomètre de Sanxay, au milieu de laquelle serpente la rivière dont elle emprunte le nom, est dominée au sud-est par un plateau où est située l'habitation de la Boissière. Une première exploration fit reconnaître dans un champ voisin les substructions d'un petit édifice que, par analogie avec le temple de Mercure à Poitiers, le P. de la Croix suppose avoir été consacré à la même divinité. On descend par un chemin probablement antique du plateau dans la vallée.

Après avoir traversé la Vonne, les premières substructions importantes qu'on visite sont celles d'une enceinte rectangulaire de 84 mètres carrés, fermant sur trois côtés, à l'est, au sud et au nord, un vaste préau (*P* du plan), sur lequel se développe la façade d'un grand édifice, supposé, avec toute vraisemblance, être un temple, quoique par ses dispositions ce temple présente un type bien anormal. La culture a repris possession de ce champ, mais en respectant les substructions, et un poteau indique même l'emplacement des fondations d'une rotonde au milieu du préau (*R*).

Le quatrième côté de l'enceinte est formé par un mur de soutènement d'environ 77 mètres de longueur, flanqué de dix-huit colonnes

cannelées dont les soubassements existent, colonnes qui étaient surmontées de chapiteaux d'ordre composite remarquables. Les débris d'architecture, dit le *Courrier de la Vienne*, jonchaient le sol; la communication nous a paru laisser beaucoup à désirer sur ce point important. Elle signale, comme on le verra, dans les diverses substructions, une profusion de colonnes qui donne une haute idée de la magnificence des édifices : n'aurait-elle pas dû renseigner sur les indices qui ont permis d'en reconnaître les emplacements, d'en fixer le nombre? Quelques dessins des fûts et des chapiteaux retrouvés eussent été d'autant plus indispensables pour en apprécier le caractère, que c'est surtout sur le style des motifs d'architecture et de sculpture que l'inventeur se base pour reporter à la fin du Ier siècle de notre ère la date de l'édification première des monuments de Sanxay. Il serait porté à croire, d'après la difficulté de se rendre compte de certaines dispositions, qu'il y aurait eu des remaniements postérieurs. D'après la série des monnaies recueillies sur les lieux, ces constructions n'auraient été détruites par l'incendie que vers le ve siècle. Et, ce qui est plus regrettable, cette destruction aurait été consommée par l'établissement, dans les temps anciens, de deux fours à chaux, d'où l'on a extrait, à moitié calcinés, les morceaux de sculpture les plus curieux, ainsi que des fragments d'inscriptions tout aussi maltraités. Ces débris ont été emmagasinés par les soins du P. de la Croix dans un des bâtiments de la Boissière ; nous pouvons donc espérer que sa monographie comblera à leur sujet les lacunes de sa communication.

Revenons au temple. Au milieu de la colonnade extérieure dont nous avons parlé plus haut, un escalier de 7 mètres de large (*E*), dont les premières marches existent encore, conduisait du plain-pied du préau à un grand vestibule (*V*) élevé de $1^{m},50$ à 2 mètres. Ce vestibule était clos par deux murs parallèles, décorés chacun de vingt-deux colonnes engagées, et était divisé en deux nefs par une troisième rangée de vingt-deux colonnes isolées. Il est supposable que cette belle galerie, qui ne comptait pas moins de soixante-six colonnes d'un diamètre moindre, il est vrai, que celui des fûts de la colonnade extérieure, était éclairée par des ouvertures ménagées dans le mur intérieur (*MM*).

Deux autres escaliers, bien moins larges que celui du milieu (*ee'*), donnaient accès à une suite de substructions (*H*, *I*, *F*) circonscrivant un quadrilatère au milieu duquel s'élevait le temple proprement dit ou la cella (*A*). Le P. de la Croix les regarde comme les fondations d'un déambulatoire, en raison de surfaces bétonnées qui

se présentent par places, et de bases de colonnes retrouvées en plusieurs endroits du périmètre intérieur, laissant supposer qu'un portique, appuyé sur un mur plein extérieur (*LL*), régnait autour du sanctuaire. Sans tirer aucune induction de cette appropriation, ce promenoir n'est pas sans reporter un peu à l'idée d'un cloître.

Le plan de la cella (*A*) est d'une définition assez difficile. Il est octogonal en dehors, et, par l'expansion en saillie de quatre des pans (*C*, *C*, *C*), il affecte l'aspect, fort curieux pour un temple païen, d'une croix grecque. Les substructions arasées enserrant la cella laissent reconnaître la naissance de colonnes géminées qui s'appuyaient probablement sur les murs de cette cella, laquelle avait à l'intérieur une forme décagonale. D'après ses investigations, le P. de la Croix pense que ces murs étaient percés de larges ouvertures dans l'axe de l'est à l'ouest, de plus petites dans les autres directions, et que la statue de la divinité, logée au centre de la cella, était ainsi exposée aux regards de ses adorateurs répandus dans l'enceinte du déambulatoire.

Ce type d'un temple cruciforme ne serait pas, paraît-il, unique; le temple de Chassenou, dont l'abbé Michon donne le plan dans la statistique de la Charente, présente des dispositions analogues à celui de Sanxay.

Le bras de la croix (*C'*) se prolonge jusqu'au vestibule; sur son aréa s'élevait l'autel des sacrifices (?). Il est flanqué à droite et à gauche de petites substructions accessoires pour le service du culte. D'autres restes de constructions sont également désignés comme dépendances du temple, mais en dehors de son enceinte : à droite, un château d'eau (*S*) et une conciergerie (*O*); à gauche, en dedans du préau, l'étable des animaux destinés aux sacrifices (*N*)?

En suivant le mur du préau (*P*), en retour sur le côté est, dont il ne bordait qu'une partie, s'élevait un portique, formé d'un double rang de dix-neuf colonnes imbriquées dont les chapiteaux se distinguent par des détails d'une fantaisie pleine d'originalité.

Ce portique se reliait à l'est, vers la courbe décrite par la Vonne, à un ensemble de substructions qui n'ont encore été l'objet que de déblais préliminaires ou de simples sondages. Ces premières investigations ont suffi toutefois au P. de la Croix pour reconnaître l'emplacement d'un important balnéaire, s'étendant, au dire du *Courrier de la Vienne* qui précise les faits, sur une longueur de 114 mètres, comportant un promenoir à colonnes, des rotondes, trois hypocaustes, deux grandes piscines, deux rangs d'égouts voûtés, etc. Nous avons lieu de croire que l'état des travaux commande des réserves

sur ces découvertes, de même que sur l'attribution mystérieuse d'une construction voisine (*X*) avec ses dix-neuf petites chambres précédées de deux salles (?). Nous avons aussi quelque doute sur l'appropriation d'hôtelierie destinée à héberger les pèlerins qu'attirait le sanctuaire, appliquée à un groupe de substructions occupant au sud-est du temple et du grand préau une surface de deux hectares; les fouilles, peu avancées sur cet emplacement, n'ont encore mis au jour qu'un hypocauste bien conservé. Nous devons mentionner enfin le système de distribution des eaux : le château d'eau (*S*), près du temple, les puisait à une fontaine à quelque distance au nord-ouest; il était, d'après certains vestiges, en communication par un aqueduc avec le château d'eau (*Q*) qui alimentait le balnéaire.

Pour compléter l'aperçu des intéressantes découvertes dont le P. de la Croix a successivement donné connaissance, nous n'avons plus à parler que de celle qu'il a faite sur la rive droite de la Vonne : un théâtre ou un amphithéâtre, car le monument, par la disposition de ses fondations, paraît avoir eu cette double destination. L'orchestre (*B*), de 38 mètres de diamètre, affecte une forme circulaire, dont l'orbe est interrompu par un très petit proscenium (?) rectangulaire au centre des substructions de la façade, sur lesquelles il fait saillie en dehors (*K*). Une pareille disposition indique que dans les spectacles les jeux du cirque étaient plus en faveur que les représentations dramatiques, en admettant que le rectangle *K* soit la scène. Les fondations de la façade (*TT*), ornée de colonnes dont il reste des bases, se développent sur une longueur de plus de 80 mètres ; et parallèlement à cette façade, ou à ce péristyle, deux passages (*DD*) devaient faire l'office des vomitoriums par lesquels pénétrait et s'écoulait la foule. Ils devaient vraisemblablement donner seuls accès à la cavéa, celle-ci étant creusée dans le versant d'un coteau sur lequel s'étageaient les gradins probablement en bois, coteau qui, en s'élevant au-dessus du cours de la rivière, limite la vallée de ce côté. A chaque extrémité de l'hémicycle, l'arc était complété par des massifs de maçonnerie supportant également des gradins. Les travaux d'excavation du théâtre, en cours d'exécution, ne permettent qu'une idée générale de ce monument, qui pouvait contenir huit mille spectateurs.

Pour clore l'exposé de ses découvertes, le savant explorateur a produit une hypothèse à laquelle nous avons quelque peine à nous rallier. Il ne considère pas l'ensemble des substructions de la vallée de Sanxay comme constituant un centre normal, permanent de population, une ville. De ce que ces substructions se rencontrent dans

un bas-fond, contrairement, selon le P. de la Croix, à la coutume des Romains de choisir pour leurs établissements des positions dominantes; de ce que quatre voies antiques aboutissaient à cette vallée; de ce qu'enfin il n'a pas trouvé de villa, il infère que les édifices de Sanxay avaient été élevés pour consacrer, dans un but d'assimilation des vaincus aux vainqueurs, un lieu traditionnel de réunion des anciens Pictons, au milieu des bois (la Boissière).

Il serait facile d'établir que la première induction tirée de la localité pèche par de nombreuses exceptions. Quant à l'absence de villa, les attributions données à telles constructions ne sont pas assez certaines pour écarter l'idée de simples habitations. Que de cités antiques, parmi celles dont on retrouve des vestiges, n'ont pas laissé dans le sol des témoignages de leur passé aussi importants que ceux de Sanxay? Pour ce qui est des voies de communication reliant la vallée aux pays voisins, on ne pourrait choisir un indice plus concluant d'un centre permanent de population. Enfin, si les conquérants de la Gaule se sont étudiés à romaniser les cités soumises à leur domination, ce qui était une nécessité à moins de les détruire, pouvait-il entrer dans leur politique non seulement de tolérer, mais de perpétuer l'usage des réunions populaires des Gaulois, et cela dans des lieux dont tous les échos devaient réveiller les souvenirs de l'indépendance nationale?

Avant de s'arrêter à une supposition ingénieuse mais dépourvue de preuves, n'est-il pas plus naturel de chercher à identifier à quelque localité, dont l'histoire nous ait conservé le nom, cette ville inconnue, que des fouilles, qui font tant d'honneur à l'archéologue qui les a entreprises et dirigées, viennent de faire sortir du sol?

H. A. MAZARD.

P. S. — Cet article était composé lorsque le R. P. de la Croix a renouvelé sa communication à la dernière réunion des Sociétés savantes à la Sorbonne, communication qu'il n'a pu achever, ayant pris la parole à la fin d'une séance.

Il ne résulte pas de ce que nous en avons entendu que l'aperçu général des fouilles que nous venons de donner soit insuffisant; l'auteur nous a paru toutefois un peu plus explicite sur le balnéaire.

H. A. M.

UN

MÉDECIN DE L'EMPEREUR CLAUDE

Sous ce titre, M. Marcel Dubois, élève de l'École française d'Athènes, publie un mémoire fort intéressant, non seulement à cause des inscriptions nouvelles qu'il a su découvrir par ses recherches dans l'île de Cos, mais aussi à cause des lumières que le texte de ces inscriptions jette sur un personnage qui a joué un rôle considérable à la cour de l'empereur Claude et même dans l'administration romaine dont il a fait partie.

Il s'agit du médecin que Pline[1] appelle Q. Stertinius et que Tacite[2] fait connaître sous le nom de Xénophon. Nous avons nous-même assez longuement parlé de ce médecin dans notre *Archiatrie romaine*[3]. Nous croyons y avoir établi d'une manière solide, et cela à l'aide d'une inscription découverte dans l'île de Cos par M. Olivier Rayet[4], que ce Stertinius de Pline et ce Xénophon de Tacite étaient un seul et même personnage dont le nom complet : Caïus Stertinius Xénophon, fils d'Héraclite, se trouvait sur l'inscription, tandis que Pline ne lui donnait que ses prénom et nom latins et que Tacite ne le nommait que par son nom grec.

La démonstration certaine de cette identité donnait tout de suite une importance très grande à ce médecin, qui réunissait ainsi dans sa personne les détails curieux et intéressants recueillis et signalés par Pline, ainsi que les faits bien plus graves et plus importants racontés par Tacite. A un autre point de vue, la situation désormais bien établie de ce personnage, à la cour de l'empereur, jetait une lumière inat-

1. *Hist. nat.*, lib. XXIX, cap. v.
2. *Ann.*, lib. XII, cap. LXI et LXVII.
3. Paris, Masson, 1877, in-8; chap. II, p. 44 et suiv.
4. *Inscript. inédites des Sporades.*

tendue sur l'histoire générale de la profession médicale à Rome, aux premiers temps de l'empire, et sur la position que les médecins s'étaient faite à cette époque dans la ville éternelle.

Nous avions donc pu réunir déjà un certain nombre de faits très importants sur Stertinius Xénophon, lorsque la découverte de nouvelles inscriptions relatives à ce médecin nous a permis de les compléter et de rétablir presque entièrement sa vie publique. M. Marcel Dubois, qui a fait cette découverte, l'a présentée aux savants dans un mémoire très sobre de développements et de déductions, et avec de brefs commentaires, qui ne nous paraissent pas toujours heureux et qui ne nous semblent pas donner les conséquences vraies du texte de ces monuments. Nous examinerons plus loin les opinions exprimées par l'auteur ; mais disons tout de suite, pour motiver et justifier notre intervention et l'examen auquel nous allons nous livrer, que M. Marcel Dubois, dans une phrase un peu ambiguë et équivoque, semble nous attribuer, au sujet du récit de Pline, une opinion que nous n'avons jamais émise.

Il dit en effet : « Un passage de Pline, que M. le docteur René Briau signale avec vraisemblance comme se rapportant à cette même famille, fait connaître un autre frère de Xénophon qui aurait été, probablement avant lui, médecin des Césars. » Nous essayerons plus loin d'expliquer ce passage de Pline et de réfuter le commentaire dont l'accompagne M. Marcel Dubois.

Ajoutons encore que quelques historiens de la médecine, se fondant à tort sur le même texte de Pline, ont cru que Stertinius et son frère, dont ils ne connaissaient pas le nom, étaient de Naples, à cause des libéralités immenses qu'ils répandirent pour l'embellissement de cette ville, tandis qu'il est évident par nos inscriptions qu'ils étaient de Cos. Tacite, d'ailleurs, affirme bien que Xénophon et son frère étaient de Cos. Mais les historiens auxquels nous faisons allusion ignoraient que Stertinius et Xénophon fussent un seul et même individu. Les inscriptions seulement, alors inconnues, nous ont appris ce fait important.

Pour faire la part fort notable de M. Marcel Dubois dans la découverte des documents, aujourd'hui assez nombreux, qui nous ont révélé la vie et les diverses charges et dignités de Stertinius et qui l'entourent d'un véritable prestige historique, exposons ceux qui étaient connus avant le mémoire de ce jeune écrivain ; après quoi nous présenterons les deux inscriptions si intéressantes dont nous lui devons la connaissance et qu'il a publiées dans le *Bulletin de*

correspondance hellénique (VII-VIII, 5e année, juillet et décembre 1881).

I. — Commençons par le passage de Pline où il est question de Stertinius : *Q. Stertinius imputavit principibus, quod sestertiis quingenis annuis contentus esset; sexcena enim sibi quæstu urbis fuisse numeratis domibus ostendebat. Par et fratri ejus merces a Claudio Cæsare infusa est; censusque, quamquam exhausti, operibus Neapoli exornata, heredi H-S CCC reliquere.* « Q. Stertinius faisait valoir qu'il se contentait de recevoir des princes cinq cent mille sesterces par an, lorsqu'il prouvait qu'il aurait pu en retirer six cent mille par sa pratique dans la ville. Claude César donnait un salaire égal à son frère; et, bien qu'épuisés par les sommes qu'ils employèrent à orner Naples d'édifices, ils laissèrent encore à leurs héritiers trente millions de sesterces. »

Les deux passages dans lesquels Tacite parle de Xénophon sont trop longs pour être transcrits ici; le lecteur les trouvera aux *Annales*, liv. XII, ch. LXI et LXVII. Il nous suffira de dire que, dans le premier, l'auteur met dans la bouche de Claude un grand éloge de l'île de Cos, pour laquelle il demandait l'exemption des impôts et d'autres avantages; il fait dire également au prince que Xénophon, à la science duquel il se confiait, était issu d'Esculape, et que l'on devait accorder à sa prière, outre l'exemption de tout tribut, que Cos fût désormais une île sacrée et vouée uniquement au culte de son dieu.

Dans le second passage, Tacite raconte l'empoisonnement de Claude et la part qu'y prit Xénophon, d'après les bruits qui circulèrent à Rome.

II. — Nous possédons un bronze de l'île de Cos qui appartient au cabinet de France et sur une face duquel, autour d'une tête imberbe et nue, nous lisons : ZENO-ΦΩN. Sur l'autre face, Hygie debout donnant à manger à un serpent dans une patère : R · ΚΩΙΩΝ [1]. Bien que l'attribution de cette pièce ait donné lieu à quelques discussions, il nous paraît impossible de ne pas y reconnaître le fameux médecin de Claude. La présence d'Hygie, déesse pénate de l'île de Cos, ne permet pas d'y voir un autre Xénophon.

III. — M. Olivier Rayet a découvert à *Khora* l'inscription suivante, sur une stèle de marbre blanc, surmontée d'un fronton triangulaire,

1. Description par Mionnet, III, p. 397, n° 8.

dans le tympan duquel est un serpent allongé à gauche. Les lettres, dit-il, grandes et bien conservées, sont du premier siècle.

Θεοῖς πατρῴοις, ὑπὲρ ὑγιείας
Γαΐου Στερτινίου, Ἡρακλείτου
υἱοῦ, Ξενοφῶντος, φιλο-
καίσαρος, φιλοσεβάστου,
φιλοκλαυδίου, δάμου υἱοῦ,
φιλοπάτριδος, εὐσεβοῦς,
εὐεργέτα τᾶς πατρίδος.

C'est-à-dire : « Aux dieux paternels, pour la santé de Caïus Stertinius Xénophon, fils d'Héraclite, ami de César, ami d'Auguste, ami de Claude, fils du peuple, ami de sa patrie, pieux, bienfaiteur de son pays. »

Deux autres exemplaires de la même inscription ont été trouvés et publiés, l'un dans le *Corpus inscriptionum græcarum* sous le n° 6844, et l'autre dans le mémoire de M. Marcel Dubois, qui déclare l'avoir découvert et copié dans la maison du peintre Théodoros, à Cos. Dans ces trois exemplaires, les termes sont identiques ; il y a seulement dans la copie du *Corpus* quelques erreurs faciles à rectifier et une petite différence dans l'ordre des épithètes. Il est très probable que cette dédicace, répétée plusieurs fois, fut faite après que Stertinius Xénophon eut obtenu de Claude l'immunité des impôts et le droit d'asile pour l'île de Cos ; d'aussi grands services méritaient bien d'aussi grands honneurs.

IV. — L'inscription suivante, qui avait déjà été publiée par M. Fontrier et par M. Sakkélion, a été de nouveau reproduite par M. O. Rayet [1] avec quelques corrections et rectifications, faites d'après sa propre lecture et son étude du texte. Elle était primitivement surmontée d'une statue dont on retrouve encore les scellements sur le marbre. Elle offre un intérêt particulier et assez important, parce qu'elle fait connaître le nom et les titres de ce frère de Stertinius dont il est fait mention dans Pline, et qui, conjointement avec le médecin de Claude, dépensa des sommes considérables pour l'embellissement de la ville de Naples.

1. *Inscriptions des Sporades, île de Cos*, n° 3.

Τιβέριον Κλαύδιον, Ἡρακλείτου
υἱὸν, Κυρ(είνᾳ), Κλεώνυμον, τὸν ἀ-
δελφὸν Γαΐου Στερτινίου
Ξενοφῶντος, χειλιαρχή-
σαντα ἐν Γερμανίᾳ λεγεῶ-
νος ΚΒ Πριμιγενίας, δὶς μο-
ναρχήσαντα καὶ πρεσβεύ-
σαντα πολλάκις ὑπὲρ τῆς
πατρίδος πρὸς τοὺς σεβασ-
τούς · Κλαυδία Φοίβη
τὸν ἑαυτῆς ἄνδρα καὶ εὐεργέ-
την, ἀρετῆς ἕνεκα καὶ εὐνοίας

Ce qui veut dire : « Claudia Phœbé a honoré, à cause de son mérite et de sa bonté, son mari et bienfaiteur Tibérius Claudius Cléonymus, fils d'Héraclite, de la tribu Quirina, frère de Caïus Stertinius Xénophon, tribun de la légion 22e Primigénia en Germanie, deux fois (revêtu de la dignité de) monarque et plusieurs fois envoyé en ambassade, dans l'intérêt de son pays, auprès des Augustes. »

Cette dédicace de son épouse à Cléonyme fait bien mention des titres et honneurs de ce frère de Stertinius Xénophon, et, rapprochée du texte de Pline, ne laisse aucun doute sur l'identité de ce personnage dans les deux textes. Mais il faut remarquer que ce Cléonyme n'a ici aucune physionomie médicale, et que la qualification de médecin ne lui est donnée ni dans le naturaliste ni dans cette inscription. Nous reviendrons plus loin sur cette observation.

Nous avons fait ressortir ailleurs [1] l'importance de cette dédicace, qui établit nettement la situation des deux frères à la cour de l'empereur Claude, et qui met à néant quelques erreurs de plusieurs historiens médicaux sur l'origine de leur famille. Il est évident qu'ils étaient de Cos, et que, s'ils ont embelli Naples à grands frais, c'est pour des motifs que nous ignorons encore. Faisons remarquer en outre que les prénom et nom romains de Tibérius Claudius indiquent qu'il tenait le droit de cité de l'empereur, et enfin qu'il avait été inséré dans la tribu Quirina. Nous tirerons plus loin des conséquences de ces remarques.

1. *L'Archiatrie romaine*, ch. II, nos 5 et 6.

V. — Voici une inscription, vue d'abord par Ross [1], et publiée par lui incomplètement et inexactement, mais mieux étudiée et complétée par M. Marcel Dubois, qui en a pris copie et en a fait un estampage à Calymnos, sur l'autel de la chapelle du Christ. C'est une dédicace du peuple kalymnien à un membre de la famille de Stertinius Xénophon que l'on ne connaissait point encore. Il était oncle du médecin de Claude, et l'inscription le constate comme un grand honneur. Tous ceux qui touchaient de près ou de loin au personnage de Stertinius Xénophon se faisaient gloire de cet avantage et se gardaient bien de le laisser omettre dans un titre public.

ὁ δᾶμος ὁ τῶν Καλυμνίων
ἐτίμασεν Τιβέριον Κλαύδ-
ιον, Ξενοφῶντος υἱὸν, Φιλῖ-
νον, τὸν θεῖον Γαΐου Στερ-
τινίου, Ἡρακλίτου υἱοῦ, Κορ-
νηλίᾳ, Ξενοφῶντος, ἰατροῦ
Τιβερίου Κλαυδίου Καίσαρος,
χειλιαρχήσαντα.

C'est-à-dire : « Le peuple des Kalymniens a honoré Tibère Claude Philinus, fils de Xénophon, oncle de Caïus Stertinius Xénophon, fils d'Héraclite, de la tribu Cornélia, médecin de Tibère Claude César. Il était tribun des soldats. »

Cette dédicace est remarquable à plusieurs titres, et nous donne quelques détails intéressants qui ajoutent à ce que nous connaissions déjà sur Stertinius Xénophon. D'abord, elle nous apprend que ce médecin était inscrit dans la tribu Cornélia, tandis que son frère Cléonyme l'était dans la tribu Quirina. Ensuite elle constate qu'à l'époque où elle a été gravée, Stertinius Xénophon était seulement médecin du César Tibère Claude, tandis que plus tard il portera le titre d'archiatre des Augustes Claude et Néron. Il est donc très probable qu'il était jeune et que Claude n'était pas encore empereur. Nous examinerons bientôt toutes ces circonstances et nous essayerons de les analyser en les comparant.

Nous ne croyons pas devoir citer ici les auteurs qui mentionnent en passant l'archiatre de Claude. Cela nous ferait sortir de notre sujet, à cause de la confusion qui existe entre plusieurs Xénophon,

1. *Inscript. græc. ined.* 181.

médecins. Disons cependant que Galien[1] et Diogène de Laërte[2] nous semblent bien avoir voulu parler du médecin de Claude.

C'est à la connaissance de ces monuments et à celle des passages de Pline et de Tacite, à leur analyse, à leur rapprochement et à leur comparaison, que nous devons tout ce que nous savions sur Stertinius Xénophon, jusqu'au moment où les recherches de M. Marcel Dubois lui ont révélé l'inscription suivante, qui ajoute beaucoup de traits et d'éclaircissements à la vie du fameux médecin de Claude. Elle a été trouvée par le jeune membre de l'Ecole d'Athènes à Khirogamas, près Pili, dans le champ d'Antoni Tsari.

..............[Γάϊον Στερτίνιον][3]
Ἡρακλείτου υἱὸν, Κορνη-
λίᾳ, Ξενοφῶντα, τὸν
ἀρχίατρον τῶν θεῶν Σε-
βαστῶν, καὶ ἐπὶ τῶν ἑλλη-
νικῶν ἀποκριμάτων, χει-
λιαρχήσαντα καὶ ἔπαρχον
γεγονότα τῶν ἀρχιτεκτό-
νων, καὶ τιμαθέντα ἐν τῷ
Βρετανινῶν θριάμβῳ στε[φ]ά[νῳ]
χρυσέῳ καὶ δόρατι, δάμ[ου υἱὸν],
[φιλονέρων]α, φιλοκαίσαρα, φιλο-
[σ]έβαστον, φιλορώμαιον, φιλ-
όπατριν, εὐεργέτην τῆς πατρί-
[δ]ος, ἀρχιερέα τῶν θεῶν καὶ ἱερέα [διὰ
βί]ου τῶν Σεβαστῶν καὶ Ἀσκλαπίου,
Ὑγίας καὶ Ἠπιόνης · ἱεροταμ[ιε]ύ-
οντος Μάρκου Σεπτικίου, Μάρκου
υἱοῦ, Ρούφου, καὶ Ἀρίστωνος τοῦ
Φιλοκλέους φιλοκαισάρων.

Ce qui veut dire : « ....Caïus Sterlinius Xénophon, fils d'Héraclite, de la tribu Cornélia, archiatre des divins Augustes, et (secrétaire) pour les lettres grecques, tribun des soldats et devenu préfet des ouvriers; honoré, à l'occasion du triomphe sur les Bretons, d'une

1. *De usu partium*, lib. X, éd. de Kuhn, p. 775, t. III.
2. Liv. II, 6, 16.
3. Restitution de M. Marcel Dubois : Τιβέριον Κλαύδιον.

couronne d'or et d'une haste (pure), fils du peuple, ami de Néron, ami de César, ami d'Auguste, ami des Romains, ami de sa patrie, bienfaiteur de son pays, pontife des dieux, et flamine perpétuel des Augustes et d'Esculape, d'Hygie et d'Epione; étant intendants du temple, Marcus Septicius Rufus, fils de Marcus, et Ariston, fils de Philoclès, amis des Césars. »

Arrêtons-nous un instant sur cette belle inscription, qui est une véritable page d'histoire. En effet, ainsi qu'on peut le voir, elle contient un récit très succinct, mais très complet, de la vie publique de Stertinius Xénophon, et consigne les divers titres, charges et honneurs dont il fut revêtu dans le cours de son existence. Car s'il est vrai, comme nous en sommes convaincu, que l'expression φιλονέρωνα est bien celle qui a disparu de l'inscription, et qui doit y être rétablie au lieu et place de la lacune de la douzième ligne, il devient évident que l'empereur Claude était mort lorsque le marbre fut gravé et que son médecin approchait de la fin de sa carrière. Il fut néanmoins quelque temps encore l'archiatre de Néron, pendant le principat duquel on lui consacra cette dédicace. Puis il tomba probablement en disgrâce et se retira dans son pays, où il mourut et où on lui éleva un tombeau, sur lequel M. Marcel Dubois a retrouvé son épitaphe.

M. Marcel Dubois a fait une première restitution évidemment erronée, en mettant à la première ligne Τιβέριον Κλαύδιον, au lieu de Γάϊον Στερτίνιον. Il serait inutile de discuter cette erreur; nous ne pouvons que la constater et la considérer comme un *lapsus calami*, dû à un instant d'inattention ou à une distraction momentanée. M. Marcel Dubois ne pouvait ignorer, en effet, qu'il s'agit ici du médecin de Claude qui s'appelait *Caius Stertinius* et non *Tiberius Claudius*. Il n'y a donc pas lieu d'insister.

A la douzième ligne, il existe sur le marbre une lacune qui semble avoir été faite à dessein, et que M. Marcel Dubois restitue par le mot φιλονέρωνα, en constatant au commencement du mot les restes probables d'un Φ, et à la fin de ce même mot l'existence certaine d'un A. Nous adoptons pleinement cette restitution, qui nous paraît sûre et qui complète d'une manière inattendue le récit de Tacite sur la mort de Claude, et les circonstances dernières de la vie de notre médecin. Le nom de Néron a été martelé et effacé sur ce marbre; mais cette opération n'a dû être faite qu'après la mort de l'empereur, et après qu'il eut été, par un décret public, déclaré ennemi de la patrie.

Les exemples de ces proscriptions sur les marbres ne sont pas très

rares, et nous avons reproduit ailleurs [1] une inscription où le nom d'un empereur a été ainsi effacé par suite de décrets de proscription après la mort. Ce fait est de nature à donner une base tout à fait solide à la restitution de M. Marcel Dubois.

En outre, l'énumération de ses titres et honneurs démontre que Stertinius Xénophon était arrivé au seuil de la vieillesse lorsque fut gravée cette dédicace, ce qui viendrait encore à l'appui de la restitution φιλονέρωνα. En effet, nous avons vu dans une inscription précédente qu'il était qualifié simplement : médecin de Tibère Claude César. Nous devons conclure de ce rapprochement que, puisqu'il était médecin de Claude non encore empereur, il fut son archiatre tout le temps du principat de ce dernier, et qu'enfin il fut confirmé dans ce titre d'archiatre dans les commencements du principat de Néron.

Ce titre d'archiatre de Claude est à remarquer. En effet, jusqu'à la publication de cette inscription, on avait dû croire que le premier médecin d'empereur romain auquel on avait donné ce titre était Andromaque, qualifié d'archiatre de Néron par plusieurs auteurs anciens. Nous sommes le premier qui ayons fait des réserves à ce sujet [2], parce que nous croyons avoir démontré que, avant le règne des empereurs Claude et Néron, ce titre avait été accordé à M. Livius Eutychus, probablement président de la Schola des médecins de Rome [3] qui existait sous le principat de Tibère ; par conséquent, le titre d'archiatre aurait été d'abord donné à d'autres médecins qu'à ceux de l'empereur, et cela dès le commencement de l'ère chrétienne.

En continuant l'examen et l'étude de notre inscription, nous voyons que Stertinius Xénophon était de la tribu Cornélia, tandis que son frère Cléonyme était inscrit dans la tribu Quirina. En cherchant à nous rendre compte de cette différence, nous n'avons pu découvrir qu'un motif plausible à ce fait. Ce motif est la manière dont les deux frères arrivèrent au droit de cité. En effet, Cléonyme, comme le prouvent ses prénom et nom de Tibérius Claudius, ne dut cette faveur insigne qu'à la bienveillance et à la libéralité de l'empereur Claude, qui, en outre, l'accabla de richesses et le combla de toutes espèces de bienfaits. Stertinius Xénophon, au contraire, était de droit citoyen romain, en vertu d'un décret de Jules César, qui

1. *Du service de santé militaire*, ch. VI, n° 10.
2. *Archiatrie romaine*, ch. II.
3. *Ibid.*, ch. V, p. 101.

accordait la cité à tous les médecins ou professeurs d'arts libéraux qui exerçaient ou qui exerceraient désormais leur profession à Rome, afin que cet avantage y fixât les uns et y attirât les autres : *omnes qui medicinam Romæ professos et liberalium artium doctores, quo libentius et ipsi urbem incolerent et cæteri appeterent, civitate donavit* [1].

Sans vouloir attacher à cette observation plus d'importance que de raison, nous ne pouvons nous résigner à croire que cette différence de tribu et de noms entre les deux frères n'ait pas eu un motif positif et juridique; nous allons même plus loin et nous pensons que ses prénom et nom, ainsi que sa tribu, étaient probablement ceux du magistrat qui l'enregistra sur les listes des citoyens, en lui donnant ses propres noms et en l'insérant dans sa tribu. Dans tous les cas, il est bon de rappeler le décret si oublié de Jules César conservé par Suétone et qui changea si complètement la situation des médecins de Rome en accordant à ceux qui y exerçaient les immenses avantages du droit de cité, ce qui les mit à même de fonder des écoles et leur donna l'indépendance indispensable à l'exercice d'un art libéral tel que la médecine.

Parmi les titres, charges et honneurs conférés à Stertinius Xénophon, nous ne trouvons que ceux de médecin et d'archiatre qui aient rapport à la médecine, et certes c'est là un sujet d'étonnement et de surprise pour nous. Il n'est point mention qu'il ait joué un rôle médical dans l'armée, où il a pourtant rempli des charges militaires importantes. Enfin, on ne trouve nulle part sa place où il semble qu'elle devrait se trouver. Il faut en conclure que Claude avait emmené son médecin pour son propre service et pour donner ses soins à sa propre personne; de même qu'autrefois, sous la république libre, et avant l'établissement des armées permanentes, les chefs d'armée emmenaient avec eux à la guerre et uniquement pour eux des médecins esclaves ou affranchis qui ne jouaient qu'un rôle purement domestique auprès de ceux qui les possédaient. Mais sous le principat de Claude, le service de santé militaire était organisé, nous l'avons démontré ailleurs [2].

Il est probable que la position de médecin d'armée était trop infime pour des médecins d'empereurs. Stertinius Xénophon était un personnage bien au-dessus de la situation d'un médecin de cohorte qui n'était, en définitive, qu'un des *principales*, c'est-à-dire un

1. Suétone, *Jules César*, ch. XLII.
2. *Du service de santé militaire chez les Romains*, p. 15 et 16.

sous-officier. D'un autre côté, le passage de Pline tend à faire croire que le médecin de l'empereur était complètement absorbé par son illustre client, puisque Stertinius Xénophon prétendait, d'après Pline, qu'il faisait un sacrifice en s'attachant au prince; car celui-ci ne lui donnait que cinq cent mille sesterces par an, tandis que sa clientèle de la ville lui en aurait donné facilement six cent mille. Stertinius ne pratiquait donc la médecine que pour l'empereur et ne pouvait exercer son art en dehors de la cour. C'est sans doute pour cela qu'on ne lui voit que des charges et des honneurs militaires tout à fait étrangers à la médecine.

Nous devons conclure de tout ce qui précède que Stertinius Xénophon était un médecin aussi dénué de science que de désintéressement et de moralité. A son époque, il y avait des médecins studieux, aimant leur art et qui ont laissé leurs noms dans la science. Ainsi Ménécrate, son contemporain, a inventé le *diachylon*, encore très usité de nos jours; il forma en outre une nombreuse école médicale; Euphorbe, frère d'Antonius Musa, qui fit connaître les vertus médicinales de la plante à laquelle il a donné son nom; Andromaque, inventeur de la thériaque et dont il nous reste quelques écrits. Stertinius Xénophon, au contraire, n'est resté dans l'histoire de notre profession que comme un médecin richissime auquel il fut facile d'embellir Naples, et comme un intrigant dangereux qui fut probablement complice de l'assassinat de son maître. On croirait que c'est à lui que voulait faire allusion le poète latin, quand il disait : « Græculus esuriens in cœlum, jusseris, ibit[1]. »

Enfin M. Marcel Dubois a eu la bonne fortune de découvrir l'inscription funéraire de C. Stertinius Xénophon dans l'île de Cos, comme la précédente. C'est à Khora qu'il a pu lire, sur un beau marbre blanc servant à la décoration d'une fontaine turque, le texte suivant :

Γαΐῳ Στερτινίῳ, Ἡρακλείτου [υἱῷ, Ξενοφῶ]ντι,
Ἥρῳ, τῷ τᾶς πατρίδος εὐερ[γέτᾳ, μνείας] χάριν.

Ce qui veut dire : « A Caïus Stertinius Xénophon, fils d'Héraclite, décédé, bienfaiteur de sa patrie; en souvenir. »

Cette épitaphe est brève et simple, et ne rappelle guère les dédicaces fastueuses et admiratives qui la précèdent. Il est probable que Stertinius Xénophon, disgrâcié et désabusé, revint dans son pays

1. Juvénal, *Sat.*, III, 78.

passer ses derniers jours, isolé et loin de l'éclat et du bruit de la cour, où il avait vécu dans une incomparable grandeur et comblé des faveurs et de l'amitié de l'empereur Claude.

Nous venons de donner tous les documents actuellement connus qui concernent le fameux médecin de Claude, nous ajoutons qu'aucun de ces documents ne parle de lui comme d'un médecin capable, instruit et comme d'un vrai homme de science. Tacite et Pline, qui s'occupent de ce personnage, ne le représentent, le premier que comme un faiseur de complots cherchant à attirer la bienfaisance du prince sur lui-même et sur Cos, sa patrie, tout en s'associant à l'assassinat de son bienfaiteur, l'autre que comme un médicastre avide de richesses et exploitant à son profit la faveur que lui accordait le prince. C'était donc, au point de vue de la médecine, un homme très médiocre et qui serait resté absolument inconnu sans les circonstances à l'aide desquelles il a été porté au faîte des grandeurs, par sa merveilleuse habileté.

Les inscriptions que nous venons de transcrire et de commenter se taisent également sur son mérite scientifique et professionnel. Mais tous ses parents et amis exaltent avec emphase et enthousiasme ses mérites d'homme et de patriote. Ils se font un grand honneur de leur parenté avec lui et l'exaltent comme un grand citoyen aimant à répandre ses bienfaits sur sa famille et sur son pays.

La conclusion qui découle de ces textes, c'est que c'était un homme d'une incontestable habileté, mais un médecin immoral, qui se servait de sa profession comme d'un instrument de fortune et non pour soulager les malades et leur donner des soins utiles. Divers auteurs font mention de plusieurs Xénophon médecins. Mais Galien et Diogène Laërte seuls me semblent mentionner notre Stertinius.

Maintenant, nous demandons à M. Marcel Dubois la permission d'adresser quelques critiques à son travail et de relever quelques erreurs dans lesquelles nous croyons qu'il est tombé.

Nous sommes d'abord un peu étonné de la manière dont M. Marcel Dubois nous fait intervenir au sujet du passage de Pline, qu'il ne nous semble pas avoir bien compris. En effet, nous ne nous sommes pas borné à signaler seulement le texte de Pline ; ce texte nous a servi de base, comme celui de Tacite, pour établir une partie de l'histoire de Stertinius Xénophon ; mais jamais il ne nous est venu dans la pensée de voir dans ce texte un autre frère de ce médecin, qui aurait été, probablement avant lui, médecin des Césars. Il faut bien certainement que M. Dubois n'ait pas lu ce que nous avons écrit à ce

sujet dans notre ouvrage : *l'Archiatrie romaine,* chap. II, pour qu'il ait pu avancer des opinions si erronées.

A la fin de son mémoire, il donne une prétendue généalogie de la famille de Stertinius Xénophon, dans laquelle il attribue trois fils à Héraclite, savoir :

1° Quintus Stertinius..., médecin impérial;

2° Caïus Stertinius Xénophon, médecin de Claude;

3° Tibérius Claudius Cléonymus, époux de Claudia Phœbé.

Il nous est impossible de comprendre par suite de quelles préoccupations M. Dubois a pu inscrire un Quintus Stertinius comme médecin impérial et comme fils d'Héraclite. Le Quintus de Pline n'est autre, très certainement, que le Caïus des inscriptions : nous avons déjà établi ce point, lorsque nous avons démontré l'identité du Stertinius de Pline avec le Xénophon de Tacite [1]. Le sigle Q est une faute de copiste que la lecture des inscriptions nous a permis de reconnaître et de corriger. Il n'y a pas de fautes de copistes dans les inscriptions qui n'ont été gravées qu'une fois, tandis que chaque copie d'écrivain ancien en contient quelques-unes. Les marbres gravés sont des monuments authentiques, qui peuvent souffrir de l'ignorance des lapicides et contenir des erreurs d'ailleurs généralement faciles à rectifier, mais qui n'ont rien de commun avec les fautes produites par les distractions inévitables des copistes.

Il n'y a qu'à comparer le texte de Pline avec celui des inscriptions pour être assuré que son Stertinius est le même que celui des marbres gravés, de même qu'il est identique avec le Xénophon de Tacite. Nulle part il n'est question d'un Quintus frère de Caïus Stertinius. L'erreur de M. Dubois est si manifeste que la lecture et la comparaison des textes suffisent pour juger cette question.

Toutefois Caïus Stertinius avait réellement un frère ; et ce frère, comme nous l'apprend l'inscription de Claudia Phœbé, se nommait Tibérius Claudius Cléonymus. Il se faisait grand honneur de cette parenté et Pline nous apprend qu'il était fort riche, ce qui montre que cette parenté lui avait été aussi lucrative et profitable qu'honorable. Mais ce Cléonyme n'était point médecin impérial ; il n'était même pas médecin du tout. S'il l'avait été, Claudia Phœbé, dans sa dédicace, n'aurait pas manqué de le dire et de lui en faire honneur. Etre médecin du prince est un titre qui ne s'oublie pas dans une dédicace gravée en l'honneur d'un homme. Si Pline dit qu'il recevait de Claude un salaire pareil à son frère, cela ne signifie nulle-

1. *L'Archiatrie romaine,* ch. II, p. 44.

ment que ce fût à titre de médecin, comme nous l'avons entendu soutenir. Ce pouvait être à plusieurs autres titres et même au seul bon plaisir de l'empereur.

Nous avons d'ailleurs une preuve directe qu'il n'était ni médecin, ni, à plus forte raison, médecin impérial. En effet, les noms sous lesquels il est désigné dans l'inscription de Claudia Phœbé indiquent qu'il reçut le droit de cité de la libéralité de l'empereur Claude, dont il porte le prénom, Tibérius, et le *gentilicium*, Claudius. Or, s'il avait été médecin exerçant à Rome, il aurait, par ce fait même et en vertu du décret de Jules César, été de droit citoyen romain et aurait choisi lui-même ses noms. Cet argument nous paraît bien difficile à réfuter. Quelle vraisemblance d'ailleurs que Claude ait eu en même temps deux frères pour médecins ?

Concluons donc que Caïus Stertinius Xénophon a été seul médecin de Claude ; qu'il n'a eu qu'un seul frère, nommé Cléonyme ; que ce frère n'était nullement médecin ; que si Claude l'a gorgé de richesses, comme son frère, c'est qu'il en a reçu des services dont nous ne connaissons point la nature, mais qui s'expliqueraient au besoin par la position éminente que cet homme occupait dans l'île de Cos aussi bien qu'à Rome, et par la situation exceptionnelle de son frère qui avait fait profiter toute sa famille de son élévation et de sa faveur. Nous croyons que ces conclusions sortent évidemment des textes ci-dessus transcrits.

Dr RENÉ BRIAU.

INVENTAIRE

DES OBJETS PRÉCIEUX

VENDUS A AVIGNON EN 1358

PAR LE PAPE INNOCENT VI

La richesse et la magnificence de la cour d'Avignon sont proverbiales : dès le règne de Jean XXII, le second en date des papes qui résidèrent de ce côté-ci des Alpes, le trésor pontifical avait atteint des proportions jusqu'alors inconnues : les contemporains affirment qu'il renfermait à ce moment dix-huit millions de florins en numéraire et pour sept millions de florins de vaisselle, d'ornements sacrés, de pierres précieuses, soit, au pouvoir actuel de l'argent, environ un milliard de francs. Les successeurs de Jean XXII ajoutèrent encore à cette épargne colossale.

On a de la peine à s'expliquer que l'un des plus magnifiques d'entre eux, Innocent VI (1352-1362), se soit vu réduit à sacrifier une partie de son argenterie et une foule d'ornements, auxquels il tenait sans doute beaucoup, pour réaliser la misérable somme de 25,000 florins. Nous savons bien qu'au moyen âge les souverains les plus riches ne considéraient guère les œuvres d'art réunies dans leur trésor que comme une réserve en cas de besoin, et qu'ils n'éprouvaient aucun scrupule à les mettre en gage. Mais dans la présente circonstance il s'agit d'une aliénation, et d'une aliénation consentie dans les conditions les plus onéreuses : en effet, les objets vendus par Innocent VI sont estimés au poids de l'or et de l'argent seulement, sans que l'on tienne compte de la valeur de la main-d'œuvre.

La détresse du pape semble avoir été fort grande, car il sacrifia non seulement une partie de sa vaisselle, des colliers de chiens en

argent ornés de clochettes, des statuettes d'anges, des mitres, des gants ornés d'émeraudes, d'innombrables ornements sacrés, mais encore un manuscrit des *Décrétales* (?), estimé quarante florins.

Notre document indique la cause déterminante de cette grave résolution : l'invasion de la Romagne par un parti de quatre mille cavaliers. Il s'agit de la « grande bande » qui, de 1353 à 1359, ravagea la Romagne, la Toscane et l'Ombrie.

1358, 5 novembre.

Die V dicti mensis (novembris 1358), cum de mandato domini nostri pape, ipso pluries vidente, ac presentibus reverendis in Christo patribus dominis Stephano archiepiscopo Tholosano, camerario, et Arnaldo archiepiscopo Auxitano, et me Reginaldo episcopo Eduensi thesaurario ipsius domini nostri pape, ac domino Johanne Palaysini et Geraldo Xandeti notariis, et Nicholao Grimaldi de Luca campsore camere, fuisset inceptum inventarium die iiij mensis octobris proxime preteriti, et completum die viij ejusdem mensis de omnibus vaxillis, vasis, jocalibus, reliquiariis et aliis rebus auri et argenti quibuscunque existentibus in thesauris superiori et inferiori et officiis singularibus hospicii, Cameris et capellis domini nostri pape, et ponderatis omnibus et extimatis in presencia predictorum omnibus rebus venditis infrascriptis per supradictum Nicholaum Grimaldi campsorem. Postque fuissent visa et calculata omnia inventaria facta in creatione domini nostri pape et quantum assendebant (*sic*), ac postmodum visum, computatum, repertum et diligenter inspectum quid et quantum fuerat adportatum in camera in vaxillis auri et argenti de quibuscunque spoliis et omnibus aliis causis, et demum quid et quantum extractum fuerat de dictis thesauris, per ipsum dominum nostrum papam et de mandato ejusdem, et per ipsum datum quibuscunque personis et ecclesiis, ac venditum et impignoratum pro guerris et necessitatibus suis et Ecclesie Romane, ac honeribus (*sic*) aliis subportandis in vaxellis auri et argenti, et facta calculatione quantum remanebat in dictis thesauris et officiis, ipseque dominus noster certificatus de omnibus que habebat et habere debet propter guerras Romandiole quas habet contra hereticum de Forlivio, et pro deffentione ipsius provincie Romandiole et aliarum terrarum Ecclesie contra duas societates iiij^m armatorum equitum et plurium peditum, insimul congregatas ad invadendum et occupandum terras Ecclesie, et sustinendum ac juvandum dictum hereticum de Forlivio contra Ecclesiam et legatum, ordinasset quod extraherentur et venderentur de dictis thesauris in vasis et vaxillis auri et argenti usque ad summam et valorem XXV^m florenorum, mittendorum legato pro solvendis stipendiis soldatorum et aliis negociis faciendis ac honeribus subportandis : vigore cujus mandati prefati domini nostri pape et ex causis predictis, presentibus ipso domino nostro papa et omnibus aliis supradictis et nichilominus Geraldo

Xandeti notario, qui prius absens erat, redierat, fuissent extracta vasa, vaxelle (*sic*) et jocalia auri et argenti et alia que sequuntur :

Et primo de thesauro existenti in turre superiori fuerunt extracti duo flascones auri cum zonis de serico membratis de auro, unus gobeletus esmalhatus, due vinagerie, quinque cuppe cum pedibus et supercuppis, due salmarie cum pedibus et supercuppis, due tassie cum supercuppis, et una tassia cum pede et supercuppo, totum de auro, ponderis LIX marcharum auri.

Item decem plati lavatorii et duo dregeria[1] diversarum formarum auri esmalhati, ponderis LXXXJ marcharum, vij unc. et dimidie auri.

Item quinque thopine sive aquerie, unus gobeletus cum supercuppo, due cupe (*sic*) cum pedibus et supercupis, et una tassia cum pede et supercupo, omnia de auro ponderis XLIIIJ marcharum, unius uncie, xxj den.

Summa auri amoti de turre superiori CLXXXV march., una unc., IX den. auri.

Item, die xviij mensis octobris proxime preteriti, fuerunt amote de thesauro existente in fundo turris : Primo vj tassee (*sic*) auri, quelibet cum scutello in medio, ad arma felicis recordationis domini Clementis pape vj.

Item una alia tassea auri, una salmeria auri cum supercuppo, XI scutelle et duo grasaleti[2] auri, ac x cloquearia auri, ponderis in toto LVIJ march., xxj den. auri.

Item de inventario et bonis, que fuerunt quondam domini Folcoandi, archiepiscopi Bituricensis, una tacea auri ponderis unius marche, vij unc., xx den. auri.

Item una aqueria et unus gobeletus auri cum suo supercupo ac duo cloquearia auri restituta ipsa die per dominum Guillelmum de Cruce, buticularium domini nostri pape, de vaxilla auri quam ipse et alii buticularii habent in custodia, ponderis vj march., vj unc., ij den.

Summa auri supradicti amoto (*sic*) de fundo turris et aliis inventariis, — LXV march., vj unc., XIX den. auri.

Et sic est summa tocius auri amoti de dicto thesauro, tam de turri superiori et fundo turris quam etiam de inventario bonorum quondam archiepiscopi predicti Bituricensis, et restitut(i) per buticularium supradictum, est — II^c Lj march., iiij den. auri, ad pondus Camere. Que quidem ij^c Lj march. iiij d. auri assenderunt ad pondus Curie ad ij^c LXIIJ march. et ij unc. auri. De quibus deducuntur et fuerunt deducte pro

1. Pour « drageria » (drageoir). Voy. le *Glossaire* de Du Cange.
2. « Grasaletum » = « vasis species » (Du Cange).

tara duorum flasconum, pro smaltis et papirii (*sic*) tassearum due marche, iij unc., ij d. auri. Item pro diminutione tocius auri in fundendo j march., xvj d. auri. Et sic fuerunt reperte in auro fundito (*sic*) ijᶜ LIX march., vj unc. et unum quartum auri, quarum marcharum repertum est per Bonacorsum Scortica de Luca et alios campsores in hoc expertos quod quelibet marcha erat de XIX caractis et tribus octavis, quibus reductis ad marcham XXIIIJ caractarum assenderunt et repertum est quod valuerunt de auro fino ijᶜ IX march., v unc., XVIIJ d., ij granos et j quartum, quelibet marcha de XXIIIJ caractis, que quidem vaxella et joqualia (*sic*) auri, prout supra descripta sunt, et redacta ut premittitur ad ijᶜ IX march., v unc., XVIIJ d., ij granos et j quartum auri, tradita fuerunt, vendita et assignata de mandato dicti domini nostri pape propter urgentes ejus necessitates ac propter guerram Romandiole et aliarum terrarum Ecclesie per me thesaurarium domini nostri pape supradictum, ista die quinta mensis Novembris, anno, indictione, et pontificatu supradictis Ligoni Michaelis et Nicolao Donati de Floren(tia), mercatoribus Curiam Romanam sequentibus, precio videlicet pro qualibet marcha de xxiiij caractis sexagintatrium florenorum cum dimidio; ponderant sive valent et assendunt in summa — xiijᵐ IIJᶜ xvij flor., IIIJ s., j d. monete Avinion(ensis).

Item die eadem XVIIJ mensis octobris, presentibus quibus supra, extracti et amoti fuerunt de mandato dicti domini nostri pape pro necessitatibus predictis de turri superiori duo angeli argentei deaurati cum suis alis, quilibet cum cristallo in manibus suis, ponderis XXXJ march., unius unc. argenti.

Item XIJ candalabra (*sic*) diversarum formarum, unus urseolus, una scutella pro helem(osina) coperta argenti, ponderis LXXIX march., vij unc.

Item alia vj candalapra argenti ponderis XV march., vj unc. argenti.

Item de caxa subtus ultimum armarium fuerunt extracte XIIIJ cupe, sine supercupis argenti deaurati.

Item quinque supercupi et duo pedes cuparum argenti ponderis, in toto XXIX march. ij unc. argenti.

Item [fol. 54 v°] IX turribula, tres navete pro incenso, tres calices cum pathenis, unus ruptus sine pathena argenti deaurati, xvj vinagerie, tam deaurate quam albe, unus urceolus cum ysopo, unum crismale, tria poma rotunda pro calefaciendis manibus, ponderis LVIIJ march., j unc. argenti.

Item una ydria magna argenti albi et VIJ plati lavatorii, ponderis LXXVJ march., et med. unc.

Item duo plati deaurati et XVIJ alii plati lavatorii diversarum formarum, ponderis LXXXJ march., vj unc.

Item alii IIIJᵒʳ. plati lavatorii et XXVIIJ tassee argenti, tam plane quam deaurate, ponderis LXXIIJ march.

Item LXXVIIJ tassee argenti diversarum formarum, tam plane quam deaurate, ponderis LXXXJ march., IJ unc.

Item alie VIIJ tassee, ponderis VJ march., IJ unc. et dimidie.

Item VIJ plati lavatorii argenti, tam plani quam deaurati, et tria dregeria, ponderis LXX march., VJ unc.

Item duo magni plati lavatorii cum duobus dregeriis, ponderis XXX march., IJ unc. et dimidie.

Item due naves, una cum rotis et alia esmalhata, cum duobus leonibus in capitibus, IIIor parve chopine et IIIJor gobeleti, ponderis LVIJ march., unius unc.

Item quinque baculi pastorales garniti de argento deaurati et esmalhati, ponderis LXXXIIIJ march., IIIJor unc.

Summa marcharum argenti amoti de dicta turri superiori est — VIJc LXXV march., J unc. et dimidia.

Item, die eadem XVIIJ octobris, extracta fuerunt, de mandato et necessitatibus quibus supra, de vaxella existente in fundo turris, presentibus suprascriptis, primo unus urceolus cum ysopo argenti, ponderis V march., VJ unc. et dimidie.

Item una aqueria argenti cum sex gobeletis parvis ponderis quatuor march., IIJ unc. cum quarto.

Item quatuor parve chopine argenti ponderis V march., VIJ unc., IIJ quart.

Item unus calix cum patena et due vinagerie argenti deaurati cum armis pape Benedicti et due cruces argenti smalhate, ponderis VIIJ march., IIIJ unc., IIJ quart.

Item una modica tabula argenti esmalhata cum ymagine crucifixi ab infra et extra per totum [fol. 55], esmalhata, ponderis V unc., IIJ d.

Item una naveta pro incenso ponderis unius marche, IJ unc. et dimidie.

Item unus gobeletus argenti coopertus, ponderis unius march., J unc.

Item IIJ quarte cooperte, una pinta, una aqueria et unum dragerium argenti cum suo pede, ponderis XXXJ march., VIJ unc., IIJ quart.

Item duo bassilia lavatoria argenti, XIX tassee, XXIIIJ scutelle argenti, ponderis LXIX march., IIIJ unc.

Item XXXIJ scutelle et duo esmalti tassearum, ponderis LVIIJ march., V unc. et dimidie.

Item tria paria flasconum argenti cum zonis suis de cerico (*sic*) membratis de argento, ponderis LVIJ march., IIJ unc.

Item alia duo paria flasconum argenti cum zonis suis membratis de argento, iiij^or candelabra, due quarte, ij chopine, due aquerie cum vj gobeletis, ponderis LXV march., unius unc. cum dimidia.

Item LX tassee argenti, tam plane quam deaurate et laborate, ponderis LXXiij march., iiij unc.

Item alie LXXVIIj tassee diversarum formarum, ponderis LXXiiij march., vij unc.

Item iiij^or plati pro drageriis argenti deaurati et iiij^or bassilia lavatoria de argento deaurato et esmalhata, ponderis LXV march.

Item vj bassilia lavatoria, vj scutelle deaurate, et IX chopine argenti deaurate esmalhate, per totum ponderis LXXV march.

Item unus calix cum patena, xxj cupe cum pedibus et supercupis, unus pes unius cupe, et iiij^or supercupi cuparum argenti, ponderis LXXIIj march., j, unc.

Item vij gobeleti cooperti, vij pedes cuparum, iiij^or tripodes pro gobeletis. Una tassea cum pede, unus calix sine padena (*sic*), viij gobeleti diversarum formarum, due tassee cum manibus, una cupa cum supercupo et sine pede, ponderis xxxj march., vj unc. cum dimidia.

Item duo turribula, tres cifi [1] cum pedibus et supercupis, una patena unius calicis, duo gobeleti cooperti, xj gobeleti sine supercupis, vj supercupi cuparum, una cupa cum pede et supercupo, una naveta pro incenso, unus scutellus messugerii (*sic*) [2], ad arma quondam cardinalis Tornacensis, unus cyphus pro calefaciendo aquam, duo frustra (*sic*) et una massa, due furchete et unum modicum frustrum argenti deaurati, ponderis xxxj march., iiij^or unc.

Item due probe, due zone de argento, alie due zone de cyrico membrate de argento, unum par calcarium argenti cum zonis de cerico membratis de argento, unus tripos pro libro sustinendo super altare, due parve perle, unum pomum pro calefaciendo manus, iiij^or colaria pro canibus cum XVIII campanellis, una corona argenti deaurata cum perlis et lapidibus, due berice (*sic*) conjuncte membrate de argento, iiij^or forchete, iiij^or esmalhia tassearum, unus bassinus argenti pro barbitonsore, unus parvus gobeletus de masere (*sic*) ruptus, munitus de argento, v sigilla oblonga fracta, tria parva sigilla rotunda cum cathenis, alia duo parva sigilla rupta, aliqua modica fracmenta argenti, ij^c XLVIj cloquearia et alia iiij^or cloquearia sine caudis, ponderis LXXXIIIj march., ij unc. et dimidie.

Item x drageria cum pedibus, ponderis xxxvj march., v unc.

1. Pour « scyphi ».
2. Plus bas on trouve le même mot écrit « messatgerii ».

Item bassinus barbitonsoris, una pinta, xiiij tassee, una salmeria, due pixides pro hostiis tenendis, vij scutelle, una furcheta, duo sigilla fracta, unum vas rotundum cum pulvere ab infra, due plate (*sic*) argenti cadrate, unum frustrum unius scutelle, tria parva frustra argenti, ponderis xxxviij march., unius unc.

Item due corone argenti deaurati cum perlis et lapidibus laborate ad floris (*sic*) lilii, ponderis unius marche, vij unc., unius quarti.

Item tria crismalia [1] argenti, ponderis vij march., iiij^or unc. et dimidie.

Item de vaxella fracta, quam restituerat dominus Helias custos vaxelle die xj mensis octobris proxime preteriti, xix plati, xxiiij scutelle, ponderis centum unius march., vij unc.

Item unus calix cum patena, ponderis trium march., iij quartorum uncie.

Item v pectoralia pro capis et una tabula pro pace, ponderis xxv march., vij unc.

Item iiij^or crosse munite, ponderis lxj march., v unc.

Item capud (*sic*) unius crosse, ponderis duarum march., iiij^or unc.

Item duo capita crossarum, ponderis v march., ij unc. et dimidie.

Et sic est summa marcharum argenti existenti (*sic*) de fundo turris mille centum quatuor march., ij unc., ij d.

Et est summa marcharum tocius vaxelle argenti extracti, tam de thesauro existenti in turre superiori quam de fundo turris inferioris, mille viij^c lxxix march., iiij unc., xv d.

De quibus dominus Arnaldus archiepiscopus Auxitanus habuit et emit unam crossam sive baculum pastoralem argenti deaurati et esmalhiati, ponderis xxj march., vij unc. et dimidie, ad rationem pro qualibet marcha vij flor., assendunt ad cliij flor., xiij s., vj d.

Item duos angelos argenti deaurati, ponderis xxxj march., j unc., ad rationem pro qualibet marcha vij flor. Valent ij^c xvij flor., xxj s.

Item unum urceolum cum baculo pro aqua benedicta, ponderis trium marcharum, ij unc., ad rationem pro qualibet marcha v flor. cum dimidio. Valent xviij flor., xxj s.

Item unam tabulam argenti cum ymagine Crucifixi ab infra, ponderis v unc., iij d., ad rationem pro marcha viij flor. Valent v flor., ij s.

Item unam sollempnem mitram cum perlis et lapidibus, extimatam per expertos in talibus ad v^c flor.

1. « Chrismal » = « vas ecclesiasticum in quo chrisma, seu sacrum oleum, asservatur » (Du Cange).

Item unum Decretum, extractum de fundo turris inferioris, incipiens in secundo folio *quo nomine*, extimatum ad XL flor.

Et sic est summa marcharum argenti empti per prefatum dominum Auxitanum LVj march., vij unc., xv d., et flor(enorum) solutor(um) per eum IXᶜ XXXIIIj flor., IX s., vj den.

Item habuit et emit dominus Hugo Episcopus Albiensis duo candelabra et unam parvam chopinam argenti, ponderis viij march., ad rationem pro qualibet marcha v flor. et dimidii. Valent XLIIIj flor.

Item unum calicem cum patena et duas vinagerias argenti deauratas ad arma pape Benedicti, et duas parvas cruces, ponderis viij march. iiij unc., ij quart. ad rationem pro qualibet marcha vij flor. Valent LX flor., xvij s., iij d.

Et sic est summa marcharum argenti emptarum per prefatum dominum Episcopum Albiensem xvj march., iiij unc., ij quart. Valent ad rationem ut supra CIIIj flor., ij s., IX d.

Item emerunt et habuerunt prefati Ligo Michaelis et Nicholaus Donati IX crossas sive baculos pastorales et tria capita crossarum, quinque pectoralia, unam tabulam pro pace danda, unum calicem cum patena ponderis CLXj march, j. quarti uncie. De quibus pro tara unius baculi, existentis de ligno cupri et ferri ab infra, fuerunt deducte tres marche, et sic restant clviij march., j quartus uncie, ad rationem pro qualibet marcha viij flor., valent MCVj flor., v s., ij d.

Et sic de universali summa MVIIjᶜ LXXIX march. iiij unc., xv d., deduct(is) LVj marchis, vij unc., xv d., quas habuit et emit dominus Auxitanus et xvj march., iiij unc., ij quart., quas habuit et emit dominus Albiensis, et CLXj march., j quart. uncie, quas habuerunt mercatores predicti, restant M. vjᶜ. XLV march. argenti, de quibus deducte fuerunt et deffalcate pro tara unius ydrie alias reparate de stagno et plumbo iiij uncie. Item, pro tara duarum zonarum de cerico, vij uncie cum dimidia. Item pro tara scutelli messatgerii, v uncie. Item pro tara duorum crismalium, iiij uncie. Item pro tara x zonarum x flasconum, v marche. Item pro tara unius paris calcarium, j uncia. Item pro tara iiijᵒʳ probarum, una marcha cum dimidia. Item pro tara iiijᵒʳ colarium canum, una uncia. Item pro tara iiijᵒʳ turribulorum, iiijᵒʳ uncie. Item pro tara x candelabrarum (*sic*), ij uncie. Item pro tara vij scutellarum, vij tassearum, xxij cloquearium et duarum tabularum quadratarum que reperte sunt de arquimia (?)[1] ponderabant xiiij march., ij uncias, deducuntur et defalcantur IX marche, iiijᵒʳ uncie. Item pro tara picheriorum et esmaltorum ij march., ij unc. et dimidia. Item eo quia magis ponderat pondus avinionense ad quod dicta vaxella fuit vendita quam pondus Camere ad

1. Peut-être pour « alchimia ».

quod fuerat ponderata, v march., que deductiones et defalcationes hujusmodi assendunt (*sic*) ad xxvij marchas.

Et sic restant de tota summa Mvi^c xviij marche argenti de quibus per Nicholaum Grimaldi et Bonacursum predictos repertum est quod fuerunt argenti fini — iij^c lj march., vj unc., quas supradicti Ligo Michaelis et Nicholaus Donati mercatores habuerunt et emerunt, ad rationem pro qualibet marcha v flor., ix grossorum. Valent ij^m xxij flor., xiij s., vj d.

Item remanserunt de argento de curia mij^c lxvj march., ij unc., quas emerunt mercatores predicti, ad rationem pro qualibet marcha v flor. cum dimidio; valent vj^m ix^c lxiiij flor., ix s.

Et sic est summa tam argenti fini quam de Curia venditi ut supra, inclus(is) vij flor. pro uno gobeleto coperto argenti deaurati ab infra et in parte ab extra; quem habuerunt etiam mercatores predicti — viij^m ix^c xciij flor., xxij s., vj d.

Item fuerunt extracte de thesauro existente in turre superiori due mitre, et de fundo turris inferioris viij alie mitre sollempnes cum perlis et lapidibus, extimate, videlicet prima ad quingentos flor., secunda ad lxx flor., tercia ad xxxv flor., quarta ad cx flor., quinta ad xxv flor., sexta ad xc flor., septima ad ij^c xxx flor., viij^a ad v flor., ix ad cxxx flor., x ad vij^c flor.

Item xij alie mitre aurifriziate cum uno repositorio et zona de cerico membrate de argento, extimate ad xl flor., que mitre assendunt (*sic*) in universo m ix^c xxxv flor., de quibus prefatus dominus Auxitanus habuit unam mitram precio v^c flor., in emptis per eum computatam et solutam.

Restat quod assendunt alie mitre, quas emerunt et habuerunt mercatores supradicti, ix mitre sollempnes et xij aurifriziate, extimate et assendentes ad miiij^c xxxv flor.

Item emerunt et habuerunt mercatores predicti v paria et medium cirothecarum, quarum quelibet habet esmaltum ab extra.

Item xx paria cirothecarum plana sine esmaltis, extimata per supradictos campsores ad xl flor.

Et sic est universalis summa auri habita et recepta de supradicta vaxella ac jocalibus, mitris, crossis et aliis supra descriptis, apreciatis, extimatis, ac venditis, ut supra, per partem, declaratur xxv^m viiij^c xxx flor., xxj s., j d.

(Archives secrètes du Vatican. — Introitus et Exitus Cameræ, 1358, n° 284; ff. 53 et ss.).

EUG. MÜNTZ et MAURICE FAUCON.

L'ORFÈVRERIE D'ÉTAIN

DANS L'ANTIQUITÉ

SUITE [1]

Nous avons dit, au commencement de ce travail, que l'étain remplissait toutes les conditions pour servir à l'orfèvrerie : il était rare, sa valeur intrinsèque était considérable, et ces deux raisons le faisaient fort rechercher [2].

En dehors de ces qualités, ce métal en possède une autre peu connue, mais indispensable : l'étain est excessivement sain pour le service de la table.

L'énumération de ses diverses propriétés démontre déjà suffisamment combien il était apte à remplacer l'argent dans tous les emplois usuels.

Bien que son rôle principal dans l'antiquité ait consisté à servir d'alliage pour la fabrication de l'airain [3], ses qualités l'indiquèrent bientôt aux artistes pour en faire l'orfèvrerie de service journalier et en même temps le faire entrer dans ces grandes compositions d'art des peuples civilisés de l'ancien monde.

Nous croyons donc que l'étain eut de très bonne heure un autre rôle que celui de servir d'alliage [4], il dut remplacer l'argent dans

1. Voir le numéro de janvier.

2. Voir les auteurs cités dans l'article précédent.

3. Voir Daubrée, *Revue archéologique*, tome XLI, *l'Exploitation des métaux en Gaule*, page 333 ; Herald Othmar Lenz, *Mineralogie der alten Griechen und Rœmer*, page 6, note 13 ; Dr E. Buchholz, *Realien des Homers*, p. 343, § 19, *Das Zinn*.

4. *Journal asiatique*, tome III, de janvier à juin 1837. *Le système monétaire des Chinois*, par Biot, page 443 : « L'an 230 avant notre ère, le conquérant Tsin-Chi-

presque tous ses emplois; les monnaies de la Chine et de l'extrême Orient qui, même longtemps avant notre ère, furent en étain, servent de preuves à cette assertion [1].

Toute l'étude sur l'orfèvrerie d'étain peut se diviser, comme l'histoire de ce métal, en deux phases. La première, la plus ancienne, remontant à l'exploitation orientale, ne nous peut fournir que des documents très vagues.

Dans la deuxième période, l'étain est tiré des îles Cassitérides; les auteurs anciens nous fournissent alors des documents positifs, et, les textes aidant, le travail devient beaucoup moins ardu.

Nous avons vu que M. Von Baer, dans ses recherches sur l'antiquité, était parvenu à constater la présence de mines d'étain considérables exploitées longtemps avant notre ère dans le Khorassan [2]. Tous les ustensiles de ménage et de table avoisinant ces mines sont en étain, et, si nous en croyons les traditions locales, l'usage de l'étain dans le pays, en raison même de l'exploitation de ces mines, remonterait à la plus haute antiquité.

Loang-Ti défend d'employer l'argent, l'étain, le jade, les perles, les écailles de tortue comme monnaie ou moyen d'échange. »

Dans le tome IV, de juillet à décembre 1837, Biot dit que dans les dernières dynastie des Loang on fit une nouvelle monnaie d'étain. Page 105 : en 585, Souy-Wen-Ty défend l'exploitation des mines d'étain et de plomb pour faire cesser la contrefaçon. Page 136 : en 922, Héou-Tchang fait rechercher les pièces fausses de plomb ou d'étain jusque chez les particuliers.

Gervaise, dans son *Histoire naturelle et politique du royaume de Siam*, un vol. in-4°, Paris, 1668, Bibl. nat. OL 247, page 153, parle aussi d'une monnaie d'étain. « Dans les provinces éloignées et principalement vers Tennasserim, il y a une monnaie d'étain qui est ronde et plate et qui peut avoir quatre pouces de diamètre. On y voit dessus plusieurs figures d'oiseaux et de dragons, qui sont si mal désignés qu'il n'est pas aisé de les distinguer. On en a trois pour un fouang (monnaie d'argent qui valait 4 sols 2 deniers). »

1. Lettre de M. Von Baer, *Archiv für Anthropologie*, tome IX, 1876, 4e livraison. François Lenormant, *les Premières civilisations*, 2 vol. in-8°, Paris, 1874, tome I, page 95. « Dès le temps de Yu, vingt siècles avant notre ère, les Chinois connaissaient déjà tous les métaux ; mais ils ne travaillaient par eux-mêmes ni le fer ni l'étain ; ils fondaient seulement le cuivre pur, l'or et l'argent..... Quant à l'étain, dont la Chine orientale renferme cependant de riches gisements, on n'avait pas commencé à l'exploiter et à l'unir au cuivre pour en faire du bronze.

« Sous la dynastie des Tchéou (de 1123 à 247 avant J. C.), la Chine était en plein âge du bronze. Les Chinois alliaient alors l'étain au cuivre en six proportions différentes : 1/2 pour les miroirs; 2/5 pour pointes de flèches ; 1/5 pour épées, 1/4 pour lances; 1/5 pour haches, 1/6 pour cloches et marmites... Proportions qui ne sont aucunement celle du bronze antique. »

2. *Archiv für Anthropologie*.

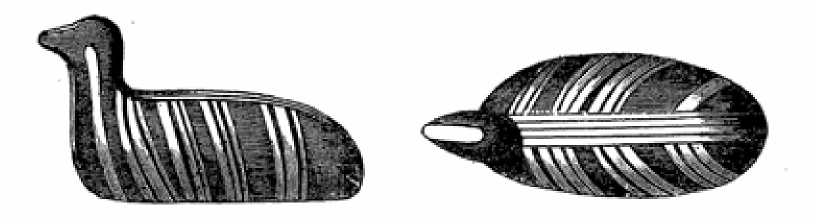
Mais voilà qui devient plus probant : ce sont les découvertes plus récentes de Trullicon, de Murzellen, de Sitten, d'Imeringen, que nous signale M. Hermann Genthe[1].

A Trullicon et à Murzellen, on a mis au jour deux boules d'ambre formées de deux segments sphériques appliqués des deux côtés sur un disque. Ainsi assemblés, ils forment une tête d'épingle ou un bouton ayant la forme d'un globe.

A Imeringen, on a trouvé la même boule, mais le disque et les segments sont séparés par une mince plaque d'étain ; dans une petite cavité de l'ambre, on a enfoncé des pointes du même métal, comme ornementation. Cette inscrustation devait être un genre de nielle dont on ne soupçonnait pas l'existence avant cette découverte.

A Neuchâtel[2], deux petites roues ont été rencontrées : l'une d'elles est en étain. Cette trouvaille fut de suite considérée comme très importante, nous dit M. Genthe, parce qu'il est très rare de trouver des objets d'étain dans les constructions lacustres de l'âge du bronze.

Après M. Genthe, M. Nicard, dans la *Revue archéologique*, parle de l'étain découvert dans ces mêmes stations lacustres. Les fouilles pratiquées dans les eaux du lac de Bienne, nous apprend-il, ont mis au jour un objet assez singulier ; c'est un canard en argile orné de pe-



tits filets d'étain très délicatement incrustés[3]. Le contraste de la blancheur du métal et de la couleur brune de l'argile fait distinguer

1. Hermann Genthe, *Ueber den Etruskischen Tauschhandel nach den Norden*, page 48. Les noms que doit citer cet auteur ne peuvent être autres que ceux de petites localités de Suisse, de peu d'importance, mais dans lesquelles, ou plutôt auprès desquelles, on a trouvé des traces de stations lacustres préhistoriques.

2. Hermann Genthe, page 55. Neuchâtel, en allemand Neuenburg, est, après le lac de Bienne, la station lacustre la plus intéressante à étudier au point de vue de l'archéologie préhistorique.

3. *Revue archéologique*, 41e volume, page 324, *l'Etain dans les habitations lacustres*, note de M. Pol Nicard, d'après M. le Dr F. Keller.

l'étain du reste du corps. Ce n'est point seulement sur ce canard que l'étain a servi d'ornement; car un très beau vase également orné de lames de ce métal a été découvert dernièrement dans le lac de Neuchâtel.

Le lac du Bourgét nous a fourni, lui aussi, de nombreux exemplaires de cette céramique métallique. Les musées de Chambéry, d'Aix et de Lausanne en possèdent de nombreux spécimens, et M. Alexandre Bertrand, de l'Institut, a rapporté dernièrement de Suisse, pour notre Musée des antiquités nationales, un fragment de poterie lacustre très curieux, sur lequel les lames d'étain noircies par le temps font une décoration grecque des plus pures sur la panse du vase [1].

Cette damasquinure d'étain sur des objets d'argile tend à démontrer, disent MM. Genthe et Keller, non seulement la rareté de l'étain dans les stations lacustres, mais encore la valeur qu'on lui donnait, puisque c'était avec ce métal si rare qu'on ornait des vases.

Tandis qu'en Suisse on découvrait l'étain décorant l'argile, au nord de l'Europe, dans un tumulus du Jutland, on retrouvait un vase de bois orné de clous d'étain [2]. La fabrication n'est pas la même, elle est beaucoup plus grossière et par conséquent plus barbare, mais c'est la même idée mise en œuvre de deux façons différentes.

M. Nicard vient encore corroborer nos dires dans le même article de la *Revue archéologique* où il résume les idées du docteur Keller. « Si l'étain, dit-il, eût été à l'état de lingot un objet commercial, il eût été employé seul à la fabrication de ces différents ustensiles, et cela d'autant plus volontiers que par son éclat il attire nos regards et qu'il se recommande par son inaltérabilité [3]. »

En effet, il n'est pas douteux que, si ce métal eût été plus abondant et par conséquent moins précieux, il eût servi exclusivement à la confection de ces vases au lieu d'en être seulement la décoration.

A côté de cette céramique ornée de damasquinure d'un genre si original, on a retrouvé dans les stations lacustres de la Suisse occidentale de petits lingots ayant la forme de barres triangulaires plus épaisses d'un côté et s'amincissant jusqu'à l'extrémité [4].

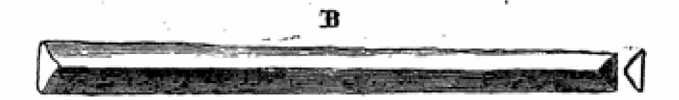
1. Voir ce fragment, au musée de Saint-Germain, salle V.

2. Dufréné, *Étude sur l'étain*, page 19, d'après Morlot, *les Métaux de l'âge du bronze*. Malgré de nombreuses recherches, nous n'avons pu trouver dans aucune bibliothèque de Paris ce dernier ouvrage.

3. *Revue archéologique*, 41e année, page 324.

4. *Ibidem*, page 326.

M. Pol Nicard conjecture, avec raison, que si l'étain brut a circulé en Suisse à l'état de marchandise, c'est sous cette forme. Nous avons fait remarquer, plus haut, que Diodore de Sicile rapportait que



l'étain des îles Cassitérides était livré au commerce sous la forme de dés[1]; il est par conséquent probable que l'étain trouvé en Suisse ne provenait pas de Cornouailles, puisqu'il n'avait pas la forme cubique. Plusieurs savants, entre autres M. de Rougemont[2], ont cru cependant qu'il était apporté du nord de la Gaule, et la trouvaille de nombreuses monnaies des Calètes[3] dans les stations lacustres de la Suisse sert de base à leur assertion.

Nous répondrons qu'en dehors de la différence des formes de l'étain que nous avons signalées, le transport des petits bâtons dont nous parlons doit être bien antérieur à l'époque du commerce des Calètes et à la frappe de leurs monnaies. La différence de la forme des lingots est aussi concluante, et on a tout lieu de croire qu'au moment de l'exploitation de ces lingots, les métaux des îles Cassitérides étaient exploités par mer et débarqués fort loin de la Suisse. Puis, en dernier lieu, les migrations des peuples de l'orient à l'occident tendent à expliquer la venue de l'étain du Caucase ou du centre de l'Asie au centre de l'Europe[4].

De plus, l'étain étant fort rare dans les stations lacustres et très abondant en Cornouailles, si on l'eût tiré de ce pays il eût été apporté en grande quantité, puisqu'il était des plus recherché. Cet étain venait donc de l'Orient, et son application comme ornementation à des vases devait pour cette raison être affaire de tradition remontant aux ancêtres, c'est-à-dire à des tribus originaires de l'Asie[5].

Si l'ensemble de tous ces documents n'est pas une preuve absolue

1. Diodore de Sicile, liv. V, § 22.

2. Frédéric de Rougemont, *l'Age du bronze ou les Sémites en Occident*, un vol. in-8°, Paris, Didier, 1866, chap. v, § B, p. 115.

3. Les Calètes étaient les habitants primitifs du pays de Caux, dont on a retrouvé de nombreuses médailles en Angleterre, en France et en Suisse.

4. Voir l'article sur l'orfèvrerie d'étain déjà paru dans la *Revue*.

5. Rossignol, *les Métaux dans l'antiquité*, 1 vol. in-8°, Paris, 1863. M. Bataillard, secrétaire de la Société anthropologique, a traité dans de nombreuses brochures le même sujet à propos des mœurs tziganes.

de notre assertion, néanmoins toutes les probabilités démontrent l'existence de l'orfèvrerie d'étain à une époque fort reculée en Asie, et expliquent son introduction en Europe à la suite des migrations d'Orient en Occident [1].

Nous rappellerons ici pour mémoire les plaques d'étain que les Lapons emploient encore comme ornementation ou comme bijoux [2] : leurs habitudes et leurs traditions, comme chez tous les peuples barbares, ont ce caractère primitif qui se rapporte absolument aux usages des premières civilisations.

En Chine, l'étain devait également servir à l'orfèvrerie, et si nous n'en avons pu produire une preuve, nous savons cependant que ce métal servait à la fabrication de la monnaie. Remplaçant ainsi l'argent comme numéraire, il est peu douteux qu'il ne le remplaçât aussi dans les usages personnels.

Nous ne parlons qu'en passant du fameux bâton de Foè, long de vingt et un mètres et recouvert de lames d'or; cependant ce rapprochement de l'or et de l'étain nous ramène encore à l'idée d'orfèvrerie [3].

II

Nous allons maintenant nous occuper de la deuxième période de l'histoire de l'étain, c'est-à-dire de celle qui correspond à la découverte des îles Cassitérides.

La guerre de Troie jette un jour nouveau sur l'histoire de l'étain, et les textes d'Homère et d'Hésiode [4] sont les documents positifs les

1. François Lenormant, *les Premières civilisations*.

2. Acerbi, *Voyage au pôle nord*, 2e volume, page 45. Léouzon-Le-Duc, *la Finlande et le Kalewala*, 2 vol. in-8°, Paris, 1845, tome II, p. 17. « La mère dit à son fils..... Si tu deviens baie des bois, arbousier des plaines, fraise de ces collines, là encore le malheur t'atteindra, car les tendres vierges te cueilleront, les jeunes filles ornées de fibules d'étain t'enlèveront. Le Kalewala est la grande épopée des Finlandais; suivant les érudits finnois, elle remonterait au XIe siècle de notre ère.

3. Foè-Kouè-Ki, ou relations des royaumes bouddhiques. Voyage dans la Tartarie, dans l'Afganistan et dans l'Inde exécuté à la fin du IVe siècle par Chy-Fa-Hian, traduit du chinois par M. Abel Remusat; Paris, imp. royale, 1836, pages 355-356. « Il y a aussi le bâton d'étain de Foè, il est long de 7 *tchang* (21 mètres)..... Il est tout recouvert de feuilles d'or. Le poids de ce bâton varie; il y a des temps où il est si lourd que cent hommes ne pourraient le soulever et d'autres fois si léger qu'un seul homme le porterait. »

4. Homère est le plus ancien des écrivains grecs. On ne sait rien de son exis-

plus anciens qui se rapportent à l'emploi de ce métal dans l'orfèvrerie.

Le bouclier d'Achille[1], celui d'Agamemnon[2], comme aussi celui d'Hercule[3], sont des objets de haute orfèvrerie sur lesquels des sujets entiers sont traités en étain.

Ces textes d'Homère et d'Hésiode méritent d'être étudiés avec soin, car ils donnent des renseignements circonstanciés sur l'orfèvrerie en général, et, bien que le travail des différents métaux précieux ne rentre pas dans notre sujet, nous n'hésitons pas à en parler en raison de l'intérêt que présente un sujet qui, croyons-nous, n'a pas encore été étudié sous ce rapport. Nous citons d'abord Homère[4].

« Il (Vulcain) jette dans le brasier l'impénétrable airain, l'étain, l'argent et l'or précieux ; il place alors sur un tronc l'énorme enclume ; d'une main il saisit un lourd marteau et de l'autre ses fortes tenailles......... Il fait d'abord un bouclier large et solide, où il déploie toute son adresse, l'environne de trois cercles radieux auquels est suspendu le baudrier d'argent ; cinq lames épaisses forment ce bouclier ; Vulcain avec sa divine intelligence trace sur la surface mille tableaux variés......... Vulcain a fait plus loin une plaine que des laboureurs retournent ; derrière eux, la terre, bien que d'or, se noircit comme celle d'un champ nouvellement labouré : un dieu a fait ce prodige..... Puis c'est la moisson...... Il représente ensuite une vigne magnifique dont les rameaux d'or sont chargés de raisins ; les grappes pourprées brillent à travers le feuillage ; des pieux d'argent la soutiennent ; il trace alentour un fossé d'un métal bleuâtre et une haie d'étain ; il ne laisse au milieu de cette vigne qu'un sentier par lequel passent les ouvriers qui travaillent aux vendanges..... Près de là est un troupeau de bœufs au front superbe qui sont formés d'or et d'étain.... Il forge aussi le casque solide qui couvrira le front du héros..... surmonté d'une aigrette d'or ; et enfin il achève les riches némides formées d'un étain flexible[5]. »

tence, que l'on place d'après les probabilités vers le IXe ou Xe siècle avant J.-C. Quant à Hésiode, que l'on pense avoir été son contemporain, on le croit né à Cyme, sur la côte de l'Éolide, ou à Ascra, petit bourg aux environs de l'Hélicon.

1. Homère, *Iliade*, chant XVIII.

2. *Idem, ibidem*, chant XI, v. 25.

3. Hésiode, *le Bouclier d'Hercule*.

4. *Iliade*, chant XVIII.

5. Homère, dans d'autres passages de l'*Iliade*, parle encore de l'étain. Ce métal entre comme ornementation dans le bouclier d'Agamemnon, chant XI, vers 25, et aussi comme tel dans le char de Diomède, chant XXIII, vers 561.

Hésiode, dans sa définition du bouclier d'Hercule, n'est pas moins explicite.

« Il prit en ses mains son bouclier superbe qu'entourait une bande de gypse, qui était décoré d'ivoire blanc et sur lequel étincelait l'électrum avec des bandes d'acier qui s'entrecroisaient....... Les Lapithes, représentés en argent et couverts d'armures d'or, luttent contre des centaures d'argent tenant des massues d'or. La Terreur et la Fuite accompagnent Mars monté sur son char, que traînent des coursiers d'or. C'est encore la belliqueuse fille de Jupiter, Pallas Tritogénie, qui semble vouloir allumer le feu des batailles; elle tient une lance dans ses mains; sur sa tête est un casque d'or et elle a l'égide sur ses épaules.......Vulcain a ciselé un port à l'accès facile et d'une forme ronde, fait de l'étain le plus pur[1], qui semble former des vagues. Au milieu, des dauphins qui semblent nager sont répandus de ci et de là, en train de guetter le poisson; deux de ces dauphins d'argent nagent en soufflant l'eau au milieu d'une troupe de poissons d'airain, et sur la rive on voit un pêcheur se préparant à lancer ses filets. Le cavalier Persée, fils de la très belle Danaé, ciselé en or par Vulcain, porte des brodequins ailés; un glaive d'airain à la noire poignée est suspendu à sa ceinture par un baudrier; il vole comme la pensée; sur son dos est la tête de Gorgone, autour de laquelle voltige, ô merveille! un sac d'argent d'où tombent des franges d'or étincelant au loin......... Des vendangeurs cueillent le raisin à des ceps dont les rameaux sont d'argent. Des vignes d'or aux pampres mobiles sont soutenues par des échalas d'argent....... »

A la lecture de ces lignes, les textes d'Homère et d'Hésiode nous font immédiatement penser aux travaux d'incrustation et de damasquinure des Japonais. Toutes ces applications de métaux ou d'ivoire représentent chacune un sujet ou une figure; ces oxydations de métaux qu'Homère nous signale comme très difficiles à obtenir sont autant de procédés de fabrication familiers aux industriels de Yeddo ou de Yokoama et devant lesquels nous autres Européens nous sommes toujours saisis d'étonnement.

On voit dans les musées, dans les collections et aux devantures des magasins toutes sortes d'applications où chaque figure est représentée par une matière différente. Que l'on regarde surtout ces décorations de manches de couteaux ou de gardes de sabres, et l'on aura

1. V. 207 et 208 : Ἐν δὲ λιμὴν εὔορμος ἀμαιμακέτοιο θαλάσσης
Κυκλοτερὴς ἐτέτυκτο πανέφθου κασσιτέροιο.

une idée absolue des objets dont la plume des immortels poètes grecs nous a laissé la description[1].

Au point de vue de l'effet que la disposition des sujets des boucliers devait produire, les textes peuvent être facilement interprétés. Pour cela on n'aura qu'à se reporter à la description des coupes phéniciennes qui ont été récemment trouvées.

Nous avons vu que ces boucliers étaient composés de cercles de différents métaux ajustés les uns aux autres : les coupes phéniciennes ont été ainsi faites, et dans chaque cercle on y avait gravé des sujets qui ne présentent aucun rapport avec ceux des autres cercles. Souvent même, pour en marquer la séparation, c'était un serpent qui se mordait l'extrémité de la queue qui faisait un cercle intermédiaire.

La séparation et la multiplicité des sujets se rapportent de suite à cette disposition. Mais comment était exécutée cette incrustation?

Dans le métal même qui était le fond du bouclier, l'on traçait la forme exacte du bas-relief qu'on avait à y incruster, puis on découpait la feuille d'étain, par exemple, un peu plus grande et un peu plus épaisse que la partie champlevée ; puis, une fois appliquée sur cette partie évidée, on forçait à coups de marteau l'étain destiné aux bas-reliefs à entrer dans la place qui lui était préparée. Comme cette lame d'étain était plus épaisse, elle dépassait la surface du bouclier et au moyen du burin on pouvait y ciseler en relief tous les sujets qui devaient y être représentés.

A une époque plus rapprochée, Aristote succède à Homère comme historien de l'étain. Dans son livre *De mirabilibus auscultationibus*, ce philosophe nous parle d'une statue d'étain fabriquée par Dédale et qui aurait existé dans les îles Electrides[2].

Ce sont là les seuls documents que la littérature et l'art grecs nous ont laissés[3] sur l'étain; c'est donc à Rome que nous irons poursuivre notre étude.

1. Se reporter à toutes les expositions rétrospectives et particulièrement aux collections Leroux, Montefiore, Fauré-Lepage, Édouard André, Gasnault, etc., etc. Voir surtout le paravent japonais du Musée des arts décoratifs.

2. Περὶ θαυμασίων ἀκουσμάτων. Aristote, chap. LXXXI, dit : Dans les îles Électrides, qui se trouvent dans une petite baie de la mer Adriatique, on prétend qu'il y a deux statues consacrées, de forme ancienne, dont l'une est d'étain (τοῦ μὲν κασσιτέρου) et l'autre d'airain ; elles sont l'œuvre de Dédale, d'après ce qu'ils disent, lorsque, fuyant Minos, il quitta la Sicile et la Crète.

3. Les géographes grecs qui parlent de l'étain et des lieux où on le trouve ne disent rien de son emploi dans l'orfèvrerie.

Le premier objet dont nous parlent les auteurs latins est le miroir. Pline nous dit qu'il était fait d'un alliage de cuivre et d'étain. Nous ne discuterons pas l'autorité de Pline, mais nous affirmons que le miroir devait avoir d'autant plus de puissance de réflexion qu'il avait plus d'étain et moins de cuivre. On peut supposer que l'étain entrait en grande partie dans la composition de ces objets [1]. Plaute parle de ces sortes de miroirs dans sa comédie *Mostellaria* [2]; Rich, dans son *Dictionnaire des antiquités* [3], nous apprend qu'on remplaça l'alliage du cuivre et de l'étain, trop cassant, par de l'argent [4]. L'on attribue même à Praxitèle [5] l'invention de ces nouveaux miroirs. C'était à Brindes [6] que se fabriquaient les miroirs d'étain les plus estimés. Beckmann [7] rapporte que les premiers miroirs de verre furent faits à Sidon, mais ils devaient être inférieurs à ceux de métal, puisque ces derniers leur furent encore préférés pendant longtemps. On conservait à la surface métallique son poli et son brillant au moyen de poudre de pierre ponce que l'on étendait avec une éponge ordinairement attachée au cadre par un petit cordon. Mais l'auteur le plus explicite sur les miroirs est Sénèque; nous citons le passage en entier [8] :

« Les premiers miroirs, nous dit-il, furent le cristal d'une fontaine ou la surface polie d'une pierre; puis, quand à la simplicité succéda la corruption, le poli des métaux offrit à l'homme son image. L'un la vit sur une coupe, l'autre sur l'airain préparé dans tout autre but. Bientôt après on façonna des miroirs circulaires; mais, au lieu du poli de l'argent, ce n'était encore qu'une matière fragile et

1. Mémoires présentés à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, 1re série, t. VI, 1850. Analyse de plusieurs produits d'art d'une haute antiquité : L'abbé Cochet a trouvé en 1849, dans le cimetière gallo-romain de Cany (Seine-Inférieure), un miroir dont le métal a donné à l'analyse 78,5 parties de cuivre sur 21,5 d'étain, proportion du métal de cloche, et une fiole où le plomb entrait pour 60 parties et l'étain pour 40.

2. Plaute, *Mostellaria* (*le Revenant*), scène III du premier acte.

3. Rich, *Dictionnaire des antiquités romaines et grecques*, un vol. in-8, Paris, 1859, *Speculum*, 594.

4. Le mot « cassant » se rapporte absolument à l'étain et démontre que dans l'alliage des miroirs il entrait en quantité considérable, car le métal de cloche n'est pas cassant.

5. Praxitèle, sculpteur athénien, né en 360, mort en 280 av. J.-C.

6. Brindes est une ville de l'Italie sur la mer Adriatique, dans laquelle mourut Virgile.

7. John Beckmann, *History of inventions, discoveries and origins, translated from the german of William Johnston*, 4e édition, Londres, 1846, 2 vol.

8. Sénèque le philosophe. *Questions naturelles*, livre I, § 17. Sénèque (Luc. Annæus) naquit à Cordoue, en Espagne, l'an 3 de Jésus-Christ; mort en 65.

sans valeur...... Par la suite, le luxe ayant tout envahi, on fit des miroirs de toute la hauteur du corps; on les cisela d'or et d'argent, on les orna même de pierreries; et le prix auquel une femme acheta un seul de ces meubles excéda la dot qu'anciennement le trésor public donnait aux filles des généraux pauvres. Vous figurez-vous un miroir étincelant d'or chez les filles de Scipion dont la dot fut une pesante monnaie d'airain....... Aujourd'hui, de simples filles d'affranchis n'auraient pas assez pour un seul miroir de ce que le peuple romain donna à Scipion..... L'attirail des femmes, comme on le nommait, a passé tout entier dans le bagage des hommes, c'est trop peu dire, dans celui du soldat. Aujourd'hui le miroir, appelé au seul service de la toilette, est devenu nécessaire à tous les genres de vices. »

De ces lignes nous pouvons retenir ce fait, que ces miroirs étaient des pièces d'art du plus haut mérite.

Dans ceux dont nous parle Sénèque l'ornementation du miroir était en or ou en argent, mais la plaque réflectante était en étain, et tout semble prouver que la monture du miroir même, très ornementée, dut être bien souvent en étain.

Suétone raconte que Vitellius, étant intendant des travaux publics à Rome, déroba les présents et les ornements des temples et remplaça l'or et l'argent par le similor et l'étain [1]. Cette anecdote nous apprend que non seulement il existait une orfèvrerie d'étain, mais encore qu'elle était fort ouvragée.

Les objets du culte et les dons aux temples furent de tout temps les pièces les plus remarquables de l'orfèvrerie. Si le préfet de la ville les eût volées et les eût remplacées par des pièces non décorées, de suite on se serait aperçu de la fraude, et alors il eût été beaucoup plus naturel de les voler purement et simplement sans les remplacer. Du reste, le mot *aurichalcum*, que nous avons traduit par *similor* signifie en termes propres *or-cuivre* et se rapporte parfaitement à ce que nous venons d'avancer, car ce mot seul devait avoir la signification de ce que dans nos industries modernes nous appelons l'*imitation*.

Ainsi, dès l'époque la plus reculée, l'orfèvrerie d'étain était déjà employée d'une façon courante et reproduisait les belles pièces exécutées en or et en argent. Beckmann [2] parle aussi de l'orfèvrerie d'é-

1. Suétone, *Vie de Vitellius*, § 5 : « At in urbano officio dona atque ornamenta templorum surripuisse, et commutasse quædam ferebatur, proque auro et argento stannum et aurichalcum supponisse. »

2. *History of inventions*, etc.

tain dans l'antiquité; mais, ajoute-t-il, si ces objets d'orfèvrerie ne sont pas cités, et si on n'en rencontre pas parmi les antiquités grecques et romaines, c'est que l'étain résiste moins que le bronze et le plomb dont on trouve de nombreux spécimens.

Nous n'avons pas été plus heureux que Beckmann, et, malgré toutes nos recherches dans les divers musées de l'Europe, nous n'avons rencontré aucun objet d'étain antérieur à l'invasion des Barbares.

GERMAIN BAPST.

BULLETIN MENSUEL

DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

MOIS DE MARS.

M. Michel Bréal communique une note des plus intéressantes sur une inscription archaïque découverte à Rome au mois d'avril 1880. Cette inscription, gravée sur un vase de forme singulière, a été déjà interprétée par plusieurs érudits, mais sans succès, au point que M. Cobet avait exprimé des soupçons sur l'authenticité de ce texte. L'explication de M. Bréal, beaucoup plus satisfaisante, nous met en présence d'une inscription votive émanant d'un homme de basse condition, un esclave peut-être, et remontant vraisemblablement au commencement du IIIe siècle. L'inscription en latin classique se présenterait à peu près de la manière suivante ; c'est le vase qui parle :

Jupiter aut quicunque deus qui me recipiat, ne in tuas manus, peccatorum causa iste veniat. Ast, tu, a nobis hoc dono, his precibus pacari velis ! Dzenos me obtulit in bonam partem ; Dzeno igitur ne in malam partem me fac.

Dans la prochaine édition du *Corpus*, dit M. Bréal, c'est l'inscription de l'esclave Dzénos qui devra être placée en tête du recueil.

M. Léon Renier fait part à l'Académie d'une découverte récente faite par M. L. Cagnat, chargé de mission en Tunisie. Il s'agit de l'existence d'une colonie romaine, la colonie *Uppenna*, qui ne nous était même pas connue de nom et que mentionne un bel autel élevé par les habitants de cette colonie à l'empereur Constantin. Cette découverte inaugure heureusement la nouvelle mission de M. Cagnat. L'inscription porte : IMP · CAES · FLAVIO | VALERIO | CONSTANTINO · PIO | FEL · INVICTO · AVG | PONTIFICI · MAX | TRIB · POTESTATE | COL · VPPENNA · DEVOTA | NVMINI · MAIESTATIQ | EIVS | D · D · P · P |

M. Clermont-Ganneau continue la lecture du mémoire où il a consigné les résultats de sa mission en Palestine. Il s'agit aujourd'hui d'un chapiteau d'ordre dorique engagé dans le dallage d'une ancienne église chrétienne, sur lequel on lit d'un côté, en caractères hébraïques, la formule ordinaire : *Que son nom soit béni à jamais.* Sur l'autre, en caractères grecs :

εἷς θεός. M. Ganneau n'hésite pas à attribuer cette inscription à des chrétiens du IVe ou Ve siècle, peut-être d'une époque encore plus rapprochée.

M. Renan donne son adhésion à la conjecture de M. Ganneau. Cette formule εἷς θεός appartient, dit-il, à toutes les sectes hérétiques qui pullulaient en Orient à cette époque. Elle a passé de ces sectes dans le *credo* musulman. Selon toute probabilité Mahomet n'a connu le christianisme que par leur doctrine. Mais comment expliquer cette proclamation de l'unité de Dieu dans un pays essentiellement monothéiste comme l'était la Palestine ? M. Renan pense que c'était là sans doute une protestation contre le dogme de la Trinité ?

M. François Lenormant achève la lecture de son mémoire sur la terre d'Otrante.

M. Oppert continue et achève la communication touchant quelques-unes des inscriptions chaldéennes gravées sur les statues découvertes à Tello par M. de Sarzec.

Trois élections académiques ont eu lieu dans le mois. Etaient à remplacer comme académiciens ordinaires MM. Dulaurier, de Longpérier et Thurot. Ont été élus MM. Weil, Albert Dumont et Siméon Luce.

H-Y.

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES

ET CORRESPONDANCE

—— *Note sur les grenats incrustés dans les bijoux de l'époque mérovingienne.*

Lettre de M. A. Damour à M. Alexandre Bertrand, membre de l'Institut.

« Mon cher confrère,

« Parmi les objets d'antiquité que l'on recueille en France dans les sépultures des temps mérovingiens, tels que : plaques de baudriers, fibules, pendants d'oreilles, bracelets, etc., on remarque, incrustés dans le bronze, l'argent ou l'or, de petites lames minces (un millimètre d'épaisseur) transparentes, de couleur rouge violacé, polies et entièrement planes[1]. Au premier aspect on peut les confondre avec certains verres colorés ; mais en étudiant leur dureté, leur densité, leur fusibilité et leurs caractères optiques, je me suis assuré que ces matières minérales doivent être rapportées au grenat. Leur densité (= 4,08) est très supérieure à celle du verre. Il en est de même pour la dureté ; car elles rayent fortement le verre et même le cristal de roche. Elles fondent, en verre noir, à la flamme du chalumeau, mais bien moins facilement que les verres artificiels, qui se ramollissent avec rapidité à la simple flamme d'une lampe à alcool. Enfin, examinées au spectroscope, elles montrent les raies d'absorption particulières au grenat violacé (grenat Alonandin) désigné par les lapidaires sous le nom de *grenat syrien*, non pas, comme son nom semblerait l'indiquer, parce qu'il vient de la Syrie, mais parce qu'on le trouve aux environs de Syrian, ville importante de l'ancien royaume de Pégu (Indes-Orientales), d'où il est importé en Europe soit à l'état brut, soit à l'état de pierres taillées pour la bijouterie.

« La présence de cette variété de grenat sur les bijoux de l'époque mérovingienne me paraît venir à l'appui de l'opinion qui attribue une origine

1. De semblables échantillons se trouvent au musée de Saint-Germain et dans a collection de M. Moreau à Paris.

orientale à la fabrication de ces objets, et c'est pour ce motif que j'ai cru pouvoir la signaler à l'attention de MM. les archéologues, juges compétents en pareille matière. »

— On lit dans *la Meuse*, de Liège :

« On vient de faire à Angleur, aux portes de notre ville, une découverte archéologique du plus haut intérêt. Il y a quelques jours, un ouvrier briquetier, en creusant le sol, a mis au jour, à une profondeur de 50 à 60 centimètres, une vingtaine de pièces de bronze antique, extrêmement remarquables. Parmi ces objets se trouvent deux statuettes de femmes, la statuette d'un jeune homme nu qui lève les bras vers le ciel, deux faunes, trois têtes de Mercure barbu, deux têtes de tigres, un lion avec patte levée, un morceau de tuyau rectangulaire, un robinet romain, etc.

« La plupart de ces objets, recouverts d'une superbe patine verte, sont admirablement conservés. Les statuettes sont du plus beau travail antique et peuvent rivaliser, comme élégance et perfections de détails, avec les plus belles pièces de ce genre découvertes à Pompéi. D'autres objets sont d'un travail beaucoup moins parfait, presque grossier même. Tandis que les premières ont été évidemment apportées d'Italie, les seconds paraissent avoir été confectionnés dans notre pays, où les arts étaient loin d'être aussi développés.

« Tous ces objets, que l'on a retrouvés entassés les uns sur les autres, paraissent, comme l'indiquent les différentes espèces de tuyaux qui s'y trouvaient mêlés, avoir fait partie d'une fontaine monumentale qui ornait la salle ou le jardin d'une riche villa romaine. Les archéologues les plus compétents les font remonter au siècle des Antonins ou au commencement du troisième siècle de l'ère chrétienne.

« Cette découverte est d'autant plus extraordinaire que jusqu'à présent on n'avait jamais soupçonné l'existence de constructions romaines dans cette localité. Les fouilles opérées dans ces dernières années à Jupille et à Jusleuville, près de Theux, avaient déjà fait découvrir une foule d'objets fort intéressants qui se trouvent déposés à notre musée archéologique; mais ces trouvailles sont loin d'avoir l'importance de celle qui vient d'être faite à Angleur.

« Il n'est pas douteux que, si l'on fait pratiquer des fouilles en cet endroit, on mettra au jour d'anciennes substructions, et qu'on fera encore d'autres découvertes. »

— On lit dans *la République du Jura :*

« Des découvertes archéologiques viennent d'être faites à Nevy-lès-Dôle.

« En pratiquant des fouilles de constructions dans la partie nord qui forme comme le promontoire du Mont-Ceint, des terrassiers ont mis à nu une certaine quantité de *tumuli* dont l'existence paraît remonter aux pre-

miers siècles de notre ère, c'est-à-dire à l'époque où la domination romaine s'exerçait encore sur la Grande Séquanie, dont la capitale était Vesontio, aujourd'hui Besançon.

« Soit que Nevy ait été, à cette époque reculée, une station romaine d'une réelle importance, soit que la colline du Mont-Ceint ait été le théâtre d'une de ces luttes meurtrières qui ensanglantèrent alors le sol gaulois envahi par les Barbares, il est de toute évidence que là gisent les dépouilles d'un grand nombre de soldats romains ou gaulois.

« Les fouilles actuelles ont, relativement, peu d'étendue. Cependant on a déjà découvert des glaives à poignées d'argent massif, des plaques de ceinturon niellées, des poteries, etc.

« Ces objets sont, pour la plupart, admirables de conservation et de travail artistique. »

—— *Musée d'ethnographie de Paris.* — Les travaux d'installation du musée marchent assez rapidement pour que les conservateurs soient en droit d'espérer que l'ouverture de la première galerie se fera prochainement. Cette galerie, qui contient les collections américaines, occupe l'emplacement réservé au premier étage pendant l'Exposition de 1878 aux choses orientales. Elle occupe en outre le long couloir parallèle à cette galerie, qu'après bien des pourparlers les architectes se sont enfin décidés à aménager d'une manière à peu près convenable.

La galerie principale est divisée, par de grands meubles placés en épis entre les baies du monument, en neuf salles secondaires longitudinalement disposées et où les collections sont placées dans l'ordre géographique imposé aux conservateurs par la commission supérieure du musée, mais subdivisées, autant que possible, par séries ethnologiques. Ainsi, les neuf vitrines doubles accordées au Mexique sont inégalement réparties entre les Olmèques, les Mixtèques et les Zapotèques; les Chichimèques et les Otomis; les Aztèques, Tépanèques et Acolhuas; les Toltèques enfin, et les Mayas. Au Pérou, les Quéchuas sont distingués des Yuncas et des Chimus. Les Caraïbes sont séparés des Guaranis. La première salle, en entrant dans le musée américain, est occupée par le Brésil d'une part, les Guyanes de l'autre; la seconde, la troisième et la quatrième sont remplies d'objets péruviens; la cinquième loge l'Équateur, la Nouvelle-Grenade, l'Amérique centrale, les Antilles, le Yucatan et une partie du Mexique, les sixième et septième sont exclusivement attribuées au Mexique; la huitième contient les collections du Nouveau-Mexique d'une part, de la Californie de l'autre; la neuvième enfin est destinée aux peaux-rouges du Canada et des États-Unis, aux indigènes de la Colombie britannique et aux populations de la côte N.-O., Eskimos exceptés. Ces derniers sont rejetés sur le vestibule du côté de Passy, où ils établissent le passage entre l'Amérique et l'Asie, qui doit occuper une partie de la grande salle de l'ouest qui ouvre sur le vestibule. Dans le long couloir, on dispose les grosses pièces moulées des missions Charnay, André et Wiener, puis, for-

mant série parallèle aux choses purement américaines, les objets du Nouveau-Monde postérieurs à la conquête, sur lesquels l'influence européenne apparait d'une manière bien manifeste.

En marchant transversalement dans le musée, au lieu de suivre l'ordre longitudinal, il sera donc facile de se rendre compte des modifications introduites dans l'ethnographie américaine par notre civilisation.

Les mulâtres et les nègres d'Amérique, dont les œuvres occupent dans cette galerie la première vitrine du côté est, fournissent la transition vers les nègres africains, que l'on rencontre dans le vestibule du côté de Paris.

La portion du musée qui doit être à court terme livrée aux curiosités de la foule et aux méditations des savants, comprend déjà plus de dix mille numéros, et les dernières collections de MM. Wiener, Pinart, Crevaux et Charnay n'y sont pas encore installées.

(Extrait de la *Revue d'ethnographie*, n° 1, 1882.)

—— L'*École d'Athènes* américaine est fondée. Nous apprenons que M. William Goodwin, professeur de littérature grecque dans l'université d'Harvay, auteur d'une *Grammaire grecque* très employée aux États-Unis, a accepté la direction de cet institut, dont tous les frais sont faits par l'initiative privée.

—— Les trois principaux auteurs des fouilles qui ont procuré au musée de Berlin les beaux monuments de l'acropole de Pergame, MM. A. Conze, C. Humann et R. Bohn, viennent de publier, sur ces travaux d'excavation et les résultats brillants qu'ils n'ont cessé de donner, un second rapport sommaire. Ce rapport fait suite à celui qu'ils avaient déjà donné en 1880 et n'a pas moins d'intérêt. Le récit des fouilles est présenté par M. Humann, auquel on doit la première initiative et la première découverte; M. Bohn s'est chargé de montrer quelle idée on pouvait se faire de l'ordonnance et du plan des monuments d'architecture récemment dégagés et particulièrement du temple d'Athéna Polias; enfin, M. Conze édite les inscriptions trouvées sur place, dont beaucoup, notamment celles qui ont été trouvées sur les piédestaux, sont importantes pour l'histoire de l'art; il indique enfin quels progrès on a faits dans la mise en place des bas-reliefs de la gigantomachie et quels fragments de sculpture, remarquables à divers titres, ont été recueillis sur divers points de l'acropole. Ce rapport, très instructif dans sa brièveté, est suivi de quatre planches qui portent les titres suivants :

1° *Partie supérieure de l'acropole de Pergame* (c'est un plan où des teintes différentes indiquent les fouilles de différentes années et l'âge des constructions mises au jour).

2° *Sanctuaire d'Athena Polias.*

3° *Restauration du temple d'Athéna Polias* (vue perspective).

4° *Reliefs décoratifs des balustrades du portique qui enveloppait la cour* (photographie).

— On vient de découvrir à Pompéi, dans une maison qui n'est pas encore entièrement déblayée, une nouvelle et gracieuse fontaine en mosaïque à fond bleu avec encadrement de coquillages. Comme les autres, elle a la forme d'une rotonde; mais elle leur est supérieure par les peintures dont elle est ornée. La voûte représente la mer avec Vénus Aphrodite qui sort de la coquille. La déesse tient par un bras un petit amour sortant de l'eau. Çà et là jouent d'autres amours. Sous ce groupe, un enfant embrasse un dauphin précédé d'une néréide. Sur la rive il y a, à gauche, un groupe de deux femmes en profil et drapées, l'une debout, la main gauche appuyée au menton, l'autre assise, la main droite levée dans un geste d'admiration. De l'autre côté du groupe, une figure de femme en pied ; au centre, une figure de femme tourne le dos au spectateur et, agenouillée devant une cassette, elle regarde la mer.

(*Journal des Débats*, 2 février 1882.)

— *Bulletin de correspondance hellénique*, sixième année, I à III, janvier, février, mars 1882 :

1. Th. Homolle, *Comptes des hiéropes du temple d'Apollon Délien* (mémoire d'une haute importance, qui ne compte pas moins de 167 pages et qui renferme de longs textes grecs transcrits, restitués et commentés avec beaucoup de soin et avec une science très sûre; l'historien et l'archéologue y trouveront beaucoup à prendre). — 2. Foucart, *Correction d'un passage de Pausanias* (I, 13, 2, lire Νάω, épithète du Zeus de Dodone, au lieu de ναῷ, dans une épigramme citée par l'auteur). — 3. E. Pottier, *Amphore panathénaïque au nom de l'archonte Hégésias* (a été acquise à Métélin pour le musée du Louvre et provient de la Cyrénaïque; planche II). — 4. Bilco, *Lettre du roi Philippe aux habitants d'Abæ* (Philippe V doit être l'auteur de la lettre). — 5. Reinach, *Tête de femme du musée de Smyrne* (pl. III; cette tête, qui provient de Tralles, nous donne un nouvel échantillon du style de l'école à laquelle on doit le célèbre groupe du taureau Farnèse). — 6. *Antiquités d'Eski-Zaghra*, communiquées par M. Ch. Tissot. — 7. Marcel Dubois, *Inscriptions archaïques d'Amorgos*. — 8. P. Clerc, *Inscription d'Halicarnasse*. —Variétés : Inscription du Pirée, par M. Mélétopoulos. Inscription de Mégalopolis, par M. Clerc. Inscription métrique d'Athènes, par M. Beaudoin. Note de M. Robinson sur les fouilles d'Assos.

—— *Bulletin d'archéologie chrétienne* du commandeur G. Baptiste de Rossi, 3e série, 6e année, nos 2 et 3.

I. *Le cubiculus d'Ampliatus dans le cimetière de Domitilla;* § 1, Description du cubiculus d'Ampliatus et de ses peintures; § 2, De la région adjacente au cubiculus d'Ampliatus et de ses monuments; § 3, Age approximatif des inscriptions d'Ampliatus et de son monument. (Planches III, IV et VI.) — II. *Peigne orné de symboles chrétiens trouvé à Chiusi*; § 1, Découverte, âge et usage du peigne ; § 2, Des symboles qui y sont représentés.

(Pl. V.) — III. *De la fouille faite dans l'antique basilique de Saint-Laurent pour y placer le tombeau de Pie IX et des papes qui y ont été déposés dans le* v^e *siècle.* — IV. *L'épitaphe métrique du pape Zosime enseveli à Saint-Laurent dans l'Agro Verano.* — V. *Conférences de la Société romaine d'archéologie chrétienne.* Résumé des communications qui lui ont été faites du 30 novembre 1879 au 25 avril 1880. (Pl. IX.)

La première figure de la planche V et les tuiles fermant des *loculi* du cimetière de Priscille, qui sont représentées avec leurs inscriptions dans les planches VII et VIII, seront décrites et expliquées dans un prochain fascicule.

—— M. Politis continue ses études sur les croyances populaires des Grecs et sur les traces qu'elles conservent des mythes anciens, plus ou moins altérés et défigurés. Nous avons sous les yeux son dernier mémoire : Ὁ ἥλιος κατὰ τοὺς δημώδεις μύθους, Athènes, 1882, in-8°. On y trouve bien des observations curieuses et des comparaisons intéressantes. M. Politis connait bien non seulement les traditions et les superstitions du peuple grec, mais encore les ouvrages publiés à l'étranger sur des sujets analogues; il serait tout à fait digne, s'il vivait en France, d'entrer dans cette société des *Folkloristes* (qu'on nous passe le barbarisme) qui vient de se fonder à Paris.

—— On lit dans l'*Union bretonne* de mercredi 22 février :

Un des monuments les plus curieux de la Bretagne, le menhir géant de Locmariaker, est désormais à l'abri des coups des destructeurs ; la commission des monuments historiques vient d'en faire l'acquisition pour le compte de l'État.

Ce roi des menhirs bretons dépasse en hauteur l'obélisque de Louksor, il mesure un peu plus de soixante-sept pieds et son poids est évalué à 250,000 kilog. : c'est le plus grand monolithe de France.

Malheureusement, il est abattu et divisé en quatre blocs. Un projet pour la restauration de ce colosse a été présenté dernièrement au Congrès de Redon, par M. Pitre de Lisle et appuyé par M. Audren de Kerdrel, qui, déjà, avait pris en mains, devant le Sénat, la défense des alignements de Carnac. Nous sommes heureux d'apprendre que les vœux de nos compatriotes et les demandes adressées à la dernière session de la Société française d'archéologie ont été promptement exaucés. M. de Closmadeuc, le savant archéologue vannetais, a été chargé de l'acquisition du grand menhir et de deux des principaux dolmens de la presqu'ile de Locmariaker ; ses démarches ont été couronnées d'un plein succès.

—— Le second fascicule de la seconde année des *Mélanges d'archéologie et d'histoire* publiés par l'École française de Rome contient les articles suivants :

1. A. Thomas, *Extraits des archives du Vatican pour servir à l'histoire littéraire du moyen âge* (Taddeo d'Alderotto, Pierre de Condé, Pierre d'Auvergne, Dino di Mugello, Pierre de Ferrières, Landolfo Colonna, Jaufré de Foixà, Luchetto Gattilusio). — 2. Tomasi-Crudeli, *l'Ancien drainage de la campagne romaine* (pl. II, *les cuniculi du Viminal*). — 3. M. Bréal, *l'Inscription de Duenos* (pl. III ; ce texte mériterait de figurer en tête de la suite chronologique des inscriptions latines). — 4. P. Blondel, *État actuel des ruines du temple de la Fortune à Préneste* (pl. IV : état actuel des ruines de Préneste ; pl. V : plan de *Palestrina*, l'antique Préneste ; la publication de ce mémoire et des dessins du savant architecte sera très bien accueillie par tous les archéologues ; mais la planche IV est d'un aspect bien confus ; il aurait fallu la faire graver, peut-être en la simplifiant). — 5. E. Fernique, *Note sur les ruines du temple de la Fortune à Préneste* (M. Fernique revient sur un chapitre de sa thèse, *Etude sur Préneste, ville de Latium*; il y fait quelques corrections et quelques additions). — 6. M. Bréal, *Inscriptions du vase Chigi* (pl. VI) ; ce vase contient les deux alphabets grecs les plus complets qui nous soient parvenus. — 7. René de la Blanchère, *le Drainage profond des campagnes latines* (revient sur la question pour marquer quels sont dès maintenant les points acquis au débat). — 8. M. Faucon, *Marino Sanudo à Avignon*. — 9. A. Martin, *les Manuscrits grecs de la bibliothèque Malatestiana à Cesena*. — Bibliographie : G. B. de Rossi, *Note de topografia romana, raccolte della bocca di Pomponio Leto, e testo Pomponiano della Notitia regionum urbis Romæ*, Rome, in-8. A. Mau, *Geschichte der decorativen Wandmalerei in Pompeii*, herausgegeben von der Redaction der archæologischen Zeitung. Berlin, 1882, 1 vol. in-8° de 462 pages avec atlas.

BIBLIOGRAPHIE

L'Asclépieion d'Athènes d'après de récentes découvertes, par Paul Girard, ancien membre de l'École française d'Athènes, maître de conférences à la Faculté des lettres de Toulouse. Paris, E. Thorin, 1882, IV-134 pages; 4 planches dont un plan. 23e fascicule de la *Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome.*

Tel est le titre de la thèse que M. Girard a soutenue le 26 décembre 1881 devant la Faculté des lettres de Paris, qui lui a conféré, à l'unanimité, le grade de docteur.

Ce titre indique déjà l'intérêt de l'ouvrage : ce sont de récentes découvertes qui ont permis à M. Girard de donner du temple d'Asclépios à Athènes et du culte dont ce dieu était l'objet la description qui va suivre. Avant ces découvertes, on n'avait sur l'Asclépieion d'Athènes que quelques renseignements épars dans différents auteurs : on savait par la courte description de Pausanias dans quelle partie de la ville était situé le sanctuaire, mais on n'en connaissait ni les dispositions particulières ni l'étendue. Si le culte était mieux connu, si une scène du *Plutus* d'Aristophane et les discours sacrés du rhéteur Aristide nous permettaient de nous en faire une idée, nous n'avions pas encore, pour contrôler les témoignages de ces deux auteurs qui vivaient à des époques si différentes et dont l'esprit surtout est si opposé, les documents authentiques et précis que des fouilles seulement pouvaient nous fournir.

Ces fouilles ont été faites par les soins de la Société archéologique d'Athènes, qui vient de déblayer, sur le versant méridional de l'Acropole, tout l'espace compris entre le théâtre de Dionysos et l'odéon d'Hérode Atticus : ce sont ces travaux, commencés le 19 avril 1876 et poursuivis pendant plus d'une année, qui ont mis au jour les restes de l'Asclépieion et un grand nombre de monuments de toute sorte, inscriptions et bas-reliefs, dont la plupart sont relatifs à Asclépios et à son temple.

M. Girard a vu tous ces monuments, il les a étudiés sur place (pourquoi ne le dit-il pas dans son introduction?). Il est même arrivé à Athènes avant la fin des travaux; il a vu là M. Koumanoudis qui les dirigeait, M. Kœhler qui les suivait attentivement et dont il citera plus d'une fois le mémoire, publié dans les *Mittheilungen des deutschen archæologischen Institutes in Athen* (II, p. 171 et 229). Son témoignage a donc une grande valeur.

Ce n'est d'ailleurs pas un simple témoignage que M. Girard nous apporte. Il ne se propose pas de nous mettre au courant des découvertes faites par la Société archéologique sur l'emplacement de l'Asclépieion : ce compte rendu a été fait et parfaitement fait par M. Kœhler dans les *Mittheilungen*, et par lui-même dans le *Bulletin de correspondance hellénique* (I, p. 156; II, p. 65; cf. I, p. 169; II, p. 419). Les études qu'il a pu faire sur les lieux mêmes, les notes qu'il a pu prendre, ont été comme la base d'un travail plus complet, celui qu'il a présenté à la Faculté des lettres de Paris et dans lequel il se propose de restituer au culte mal connu d'Asclépios sa physionomie propre, de lui rendre la place qui lui appartient parmi les autres cultes athéniens. C'est un chapitre de l'histoire religieuse d'Athènes qu'il a voulu écrire.

On a pu voir déjà que c'est un chapitre presque entièrement nouveau : l'analyse qui suit montrera qu'il est des plus intéressants.

Le livre de M. Girard est de lecture facile; le plan, nettement indiqué, est régulièrement suivi. M. Girard étudie d'abord le *culte public*, commençant par la description du temple et des portiques qui l'entourent. L'Asclépieion a son personnel sacré, prêtre, zacore, cleidouques, etc.; de plus, différents personnages, l'archonte roi par exemple, ou bien des commissaires nommés par le peuple ou par le conseil, sont mêlés au culte ou à l'administration du sanctuaire: M. Girard les passe en revue, cherchant à déterminer leurs fonctions. Tous ces personnages prennent part aux cérémonies publiques et à l'administration du sanctuaire. Quelles sont ces cérémonies? Quels sont les revenus du temple? Telles sont les questions étudiées dans la première partie.—La deuxième partie est consacrée au *culte privé*. L'Asclépieion est ouvert à la foule, qui vient implorer le dieu guérisseur. A quelles pratiques se livre-t-elle? Ici se place tout naturellement la scène de l'incubation décrite par Aristophane. Qui compose cette foule de suppliants? Des pauvres et des riches, des femmes surtout, et aussi la corporation des médecins. Que demandent au dieu tous ces clients? La guérison du mal, mais aussi la santé, le salut dans les dangers que peut leur réserver l'avenir. Enfin quelles preuves donnent-ils à Asclépios de leur reconnaissance après la guérison, de leur foi après la demande? M. Girard est ainsi amené à étudier les nombreux ex-voto mis au jour dans les fouilles de la Société archéologique, bas-reliefs, offrandes diverses, hymnes. Ces ex-voto sont placés aux abords du temple que M. Girard a décrit tout d'abord: nous n'avons donc pas franchi l'enceinte sacrée de l'Asclépieion, et dans ces limites fort restreintes, on le verra tout à l'heure, M. Girard nous a tout montré, tout expliqué, avec une précision et une clarté constantes. C'est là en effet le principal mérite de son style, toujours net et d'allure facile; c'est là ce qui contribue, encore une fois, à rendre si aisée la lecture de cet ouvrage, que bien des personnes étrangères à l'archéologie et à l'épigraphie seront étonnées d'avoir lu si vite.

La seule critique qu'on puisse lui faire, le seul regret qu'on éprouve,

c'est qu'en quelques endroits M. Girard ne nous en ait pas dit plus long. La preuve qu'il a su nous intéresser à son sujet, c'est précisément qu'on se pose à certains moments des questions qui restent sans réponse, ou bien que l'on demande sur tel point plus de détails qu'il n'en donne. — Pausanias mentionnant les sanctuaires de Gé Kourotrophos et de Déméter Chloé, qu'il visite après l'Asclépieion, ajoute : quant aux surnoms de ces déesses, on peut s'adresser pour l'explication aux prêtres Ἔστιν... διδαχθῆναι τοῖς ἱερεῦσιν ἐλθόντα ἐς λόγους. C'est aussi instructif que peut l'être un écriteau ! Ainsi dans le livre de M. Girard on touche à quelques points intéressants qu'il a laissés de côté ou n'a peut-être pas suffisamment développés.

Il entre brusquement en matière par la *description du temple*. « Qu'était-ce à Athènes que le sanctuaire du dieu de la médecine ? » Ne devait-il pas, supprimant quelques mots et ajoutant quelques pages, se demander tout d'abord : Qu'était-ce à Athènes que le dieu de la médecine ? Il ne s'agissait pas, évidemment, de nous donner tous les détails que l'on cherche et qu'on trouve dans la Mythologie de Preller, par exemple ; il s'agissait seulement d'introduire en quelque sorte Asclépios, dont il va être parlé pendant cent trente pages. Ne fallait-il pas rappeler rapidement sa généalogie et les principaux épisodes de sa vie légendaire ? M. Girard y fait allusion en plusieurs endroits. A la page 89, il parle d'Asclépios « fortifié dès l'enfance par la rude vie qu'il avait menée sur le mont Titthion, en Argolide, ou dans les forêts sauvages du Pélion. » A la page 121, il parle de son éducation par le centaure Chiron. A la page 95, il range Asclépios « au nombre de ces divinités chevaleresques que d'antiques légendes représentaient comme ayant souffert pour l'humanité », et il rappelle qu'il a été foudroyé par Zeus. Tous ces faits avaient donc leur intérêt, puisque M. Girard en tire parti. Où les trouver ? C'est en note (p. 110, note 1) que nous apprenons que le serpent était « l'attribut naturel d'Asclépios ». C'est à la fin du livre que M. Girard rappelle qu'on avait l'habitude de sacrifier un coq au dieu de la médecine (p. 115).

Il importait surtout de nous parler d'Asclépios à Athènes. D'où vient ce culte ? M. Girard dit au milieu d'une note (p. 7, note 1) : « L'ancien temple d'Asclépios a été bâti sur le modèle d'un autre temple, peut-être celui d'Épidaure. C'est d'Épidaure en effet que le culte du dieu guérisseur avait passé chez les Athéniens. » Plus loin, M. Girard rappelle une légende très ancienne, celle de l'initiation d'Asclépios aux mystères d'Éleusis (p. 40). « Asclépios était venu d'Épidaure vers le soir pour se faire initier et prendre part à la fête. » Tout cela ne devait-il pas être dit tout d'abord ? Le culte d'Asclépios est donc un culte secondaire, pour ainsi dire. L'Asclépieion d'Athènes, nous allons le voir, est un petit temple.

Il est situé dans l'ἄστυ, c'est-à-dire dans cette partie de la ville qui s'étend au midi de l'Acropole, entre le rocher de la citadelle et l'Ilissos. On l'appelle τὸ Ἀσκληπιεῖον τὸ ἐν ἄστει.

Les chapitres que M. Girard consacre à la description du temple et à

l'aspect général du sanctuaire sont sobres et clairs ; il ne se perd pas dans le détail de toutes les constructions dont on a retrouvé les ruines ; on le suit aisément sur le plan très net et très exact qu'a dressé M. Marcel Lambert du versant méridional de l'Acropole.

La partie du versant qui s'étend entre le théâtre de Dionysos et l'odéon d'Hérode Atticus comprend deux terrasses : M. Girard croit que l'Asclépieion avec ses deux temples, ses portiques et les bâtiments d'habitation y attenant, les occupait toutes deux. Il le dit dans une phrase ambiguë (p. 11) : « La seule chose qu'on puisse *affirmer*, c'est que ces deux temples occupaient *probablement* toute la superficie des terrasses Est et Ouest. » Le fait n'est donc pas certain.

En effet, nous croyons que M. Girard est porté à exagérer les dimensions de l'Asclépieion. Il semble oublier qu'il faut sur la terrasse Ouest trouver la place des sanctuaires que Pausanias nomme après l'Asclépieion, le temple de Thémis, le tombeau d'Hippolyte, le sanctuaire de Gé Kourotrophos et de Déméter Chloé. M. Koehler ajoute la chapelle d'Isis, l'autel des Nymphes. Sans admettre avec ce savant que le temple était celui de Thémis, nous croyons comme lui que ce n'était pas le second temple d'Asclépios, ainsi que le suppose M. Girard. Pour M. Girard, le temple D est bien l'ancien temple, mais l'ancien temple réédifié d'Asclépios : le temple C aurait été bâti entre la première construction du temple D et sa réédification (p. 14). Il admet, — ce qui semble peu probable, — qu'au temps où l'Asclépieion se serait agrandi en s'étendant du côté de l'ouest, le terrain eût été libre en C : or, de bonne heure, l'ἄστυ dut être encombré de temples, de chapelles, d'autels, de monuments de toute sorte.

L'Asclépieion est donc resserré dans des limites très restreintes ; ces deux temples sont des chapelles, cette enceinte sacrée, dont M. Girard n'indique pas la largeur, est très étroite. M. Girard, à notre avis, n'a pas assez insisté sur ce point : quand il parlera plus tard de la foule des suppliants, de cette foule qui se loge sous les portiques, qui se répand dans l'enceinte sacrée, dans cette enceinte où « se pressent les statues d'Asclépios et de ses enfants » (p. 19), au milieu « d'édicules aux formes variées », de bas-reliefs de grande dimension placés sur des piédestaux ou fixés au mur intérieur du péribole », de stèles couvertes d'inscriptions, à l'ombre de « quelques arbres », — ceux qui n'ont pas vu les lieux oublieront peut-être ce qui ne leur a pas été assez dit, à savoir que tout cet espace est très restreint, que la largeur de l'enceinte sacrée ne dépasse pas 30 mètres (encore en admettant que le mur désigné par la lettre Q la borne au sud), que la longueur n'atteint pas 100 mètres (encore en admettant que l'Asclépieion couvre les deux terrasses).

C'est dans cet espace très restreint qu'est situé l'Asclépieion d'Athènes avec ses deux temples, ses portiques et sa source. Les portiques donneront asile aux hôtes passagers du sanctuaire, la source fournira l'eau nécessaire aux purifications et aux ablutions des suppliants.

Dans les chapitres qui suivent et qui sont consacrés aux *ministres du culte*, M. Girard a réuni tous les renseignements que les auteurs et les inscriptions fournissent sur le prêtre, le zacore, les cleidouques, etc.

De tous ces personnages, *le prêtre* (ἱερεὺς) est le plus considérable : le prêtre d'Asclépios est tiré au sort, et la durée du sacerdoce est d'un an. Signalons en passant une phrase incomplète, qui implique une contradiction apparente : à la page 22, M. Girard dit, en parlant du prêtre : « il est électif », et une ligne plus bas : « le prêtre d'Asclépios était désigné par le sort ». M. Girard voulait dire, sans doute, qu'il n'y avait pas de famille en possession du sacerdoce d'Asclépios, qu'on désignait le prêtre au contraire. C'est, en effet, le sort qui le désignait chaque année.

Après avoir énuméré ses fonctions, dont quelques-unes n'étaient évidemment pas communes à tous les prêtres athéniens, M. Girard en arrive à se poser cette question : *le prêtre d'Asclépios était-il médecin*? Ici encore, on regrette que la réponse ne soit pas plus longue. Il examine d'abord et combat l'hypothèse « qu'il était nécessaire qu'il y eût toujours un médecin dans le sanctuaire, et que quand ce médecin n'était pas le prêtre, c'était le zacore » (p. 34). Cette supposition, dit-il, est contraire au principe même de l'Asclépieion. « L'Asclépieion n'était pas un hôpital où l'on venait se faire soigner par des savants ayant de l'étude ou une longue pratique : c'était un temple où l'on accourait se placer sous la protection d'un dieu » (p. 35). C'était, dit-il encore (p. 36), « un *sanctuaire* dans lequel se pratiquait un *culte* ». Rien n'est plus vrai; mais pour encourager les fidèles, pour soutenir leur foi, ne fallait-il pas des miracles? Pour faire ces miracles, c'est-à-dire pour opérer des guérisons, ne fallait-il pas prêter main-forte au dieu? Il n'y allait pas seulement de la gloire du prêtre, durant le sacerdoce duquel s'accomplissaient les miracles, il y allait en quelque sorte de la bonne réputation du dieu, auquel il fallait conserver ses clients. Pourquoi ne pas admettre que les médecins recherchaient les fonctions de prêtre d'Asclépios? N'y trouvaient-ils pas dans la suite ou dans l'année même un bénéfice?

Il ne semble pas qu'il y ait eu antagonisme entre ce que M. Girard appellera plus loin (p. 86) la médecine laïque et la médecine religieuse. Les prêtres d'Asclépios ne forment pas une corporation : ils sont nommés pour un an. Ils n'ont donc pas de traditions à conserver, à défendre ; ils exercent, une année durant, des fonctions qui les mettent en vue et qui, s'ils sont médecins, les désignent à la foule. Nous savons, en effet, qu'il y a eu des prêtres et des zacores médecins ; M. Girard nomme un certain Onétor qui, cité dans une inscription d'abord comme médecin, porte plus loin dans deux passages différents le titre de prêtre. Cette inscription, brisée en près de vingt morceaux, est un inventaire. Supposons que nous n'ayons pas conservé le fragment où Onétor est cité comme médecin, rien dans la suite ne nous apprendra que le prêtre Onétor était médecin. Ne peut-il pas en être de même de plus d'un autre prêtre ou d'un autre

zacore? Qui nous dit qu'on accolait toujours le mot ἰατρός au nom des zacores ou des prêtres qui étaient médecins?

Il y avait pour les suppliants de bonnes et de mauvaises années, des années plus ou moins fertiles en miracles. Cela ne dépendait-il pas en partie du prêtre plus ou moins habile, plus ou moins expérimenté? Aristide (cité par M. Girard, p. 27, note 1) parle d'une année exceptionnelle, d'un prêtre, ἐφ'οὗ τὰ πολλὰ καὶ μεγάλα ὡς ἐπυνθανόμεθα ἐχειρούργησεν ὁ θεὸς καὶ ἔστι δὴ ἐνδοξότατος τῶν μέχρι τούτου. Ce prêtre célèbre n'avait-il pas singulièrement aidé Asclépios? Nous ne dirons donc pas avec M. Girard que « la présence d'un médecin était inutile » (p. 35). Encore une fois, le médecin rendait de grands services au dieu.

Après les ministres du culte, les *cérémonies publiques, sacrifices publics et fêtes.*

Parmi les cérémonies publiques, ne faut-il pas compter la purification du sanctuaire, dont parle Aristide dans un passage cité plus loin (p. 93)? « Je me voyais sous les propylées du temple au milieu d'une grande foule, comme les jours où l'on purifie le sanctuaire; les assistants étaient vêtus de blanc; tout était en rapport avec la solennité qui allait s'accomplir. »

Les fêtes sont les Ἐπιδαύρια et les Ἀσκληπιεῖα. La première est la principale et la plus populaire : elle avait lieu au milieu des cérémonies qui accompagnaient la célébration des mystères d'Éleusis. Asclépios était associé aux deux grandes déesses, à Déméter et à Koré. On voit ces trois divinités sur un bas-relief, récemment découvert parmi les ruines de l'Asclépieion, et qui est reproduit à la planche II. Six suppliants sont en adoration devant Asclépios debout, Déméter assise, et Koré debout : celle-ci tient une double torche à la main. M. Girard insiste longuement (il le reconnaît) sur ce monument, qu'il décrit avec sa précision habituelle : c'est une petite dissertation très ingénieuse et très complète, qui ne paraît longue que parce qu'elle n'aboutit qu'à des hypothèses; M. Girard a d'ailleurs soin de les indiquer toutes. Pour l'inscription placée au-dessus du bas-relief, la restitution qu'il propose (ΕΙ = Ἐπιδαύρια) n'est-elle pas hasardée? A-t-on d'autres exemples d'un mot ainsi placé en guise de titre, et ne se rattachant à aucun verbe, ni à aucune préposition? Ce titre n'est-il pas inutile, puisque Déméter et Koré sont représentées à côté d'Asclépios? Il est bien évident pour tous que ces deux femmes, plus grandes que les suppliants, sont des déesses, et que ces déesses sont Déméter et Koré. Résignons-nous donc à ne pas comprendre l'inscription brisée, à ignorer quels sont ces trois suppliants.

Des Asclépieia, nous savons peu de chose; dans les fouilles, on n'a découvert aucun monument qui s'y rapporte. Il en est question dans un passage d'Eschine, que cite M. Girard (p. 50; C. Ctésiphon, 67) : ... ὅτ' ἦν τῷ Ἀσκληπιῷ ἡ θυσία καὶ ὁ προαγών. D'après M. Girard, le mot προαγών « semble désigner une cérémonie particulière aux Asclépieia, mais postérieure à la θυσία ». L'explication de M. A. Mommsen, entendant une sorte de répétition qui se passait dans le théâtre de Dionysos, nous paraît

beaucoup plus vraisemblable. De même que ὁ ἀγών, seul et sans autre mot qui le détermine, suffit dans la loi Dionysiaque pour désigner le concours des chœurs cycliques d'hommes et d'enfants, le concours par excellence, le plus ancien et le plus important, — de même, croyons-nous, ὁ προαγών, seul et sans déterminatif, désigne la répétition qui précède l'ἀγών ou concours dionysiaque. (Cf. Foucart, *Sur l'authenticité de la loi d'Evégoros citée dans la Midienne. Revue de philologie, de littérature et d'histoire anciennes*, avril 1877, p. 179.)

Aux Asclépieia et aux Épidauria, M. Girard joint les Ἡρῷα, fête qui se trouve mentionnée pour la première fois dans deux inscriptions, très mutilées, qui proviennent des fouilles. Quel en était le caractère? Nous l'ignorons. M. Girard énumère « quelques hypothèses entre lesquelles on sera libre de choisir ». A-t-il choisi lui-même? On ne sait trop. En tout cas, sa restitution, καὶ Ἐπιδαυρίοις καὶ Ἡρῴοις παρατ[ιθεμένοις... ne semble pas correcte : il faudrait avant le participe l'article τοῖς. Peut-être peut-on conjecturer, παρὰ τ[ῶι Ἀσκληπιείωι τῶι ἐν ἄστει.

Un chapitre sur *les revenus du temple*, sur la conservation des offrandes qui en formaient la meilleure part, termine la première partie.

Parlant des monuments relatifs à Asclépios, dont les fouilles avaient amené la découverte, M. Girard disait dans son Introduction (p. II) : « En nous permettant de reconstituer la physionomie d'un culte jusqu'ici mal connu, ils nous font pénétrer plus avant que nous ne pouvions le faire dans l'intelligence des croyances du peuple athénien. » Il ajoutait plus bas : « ... tout ce qui a rapport à l'activité morale des Athéniens, à leur religion, comme à leurs lois, porte en soi un charme puissant et un éternel attrait. » Ce charme, cet attrait, M. Girard a su nous le faire sentir dans cette *deuxième partie*, consacrée au *culte privé*. S'aidant d'une scène du *Plutus* d'Aristophane, des discours sacrés d'Aristide et des bas-reliefs votifs, il a su nous représenter tous ces suppliants aux physionomies variées qu'attire vers le dieu l'invincible espoir d'une guérison soudaine. Nous retrouvons là les mêmes qualités que plus haut : c'est toujours la même précision et la même netteté, la même mesure aussi ; c'est de plus une analyse délicate des sentiments et l'intelligence vraie des mœurs athéniennes : nous ferons çà et là quelquesr éserves, mais tout ce tableau n'en reste pas moins vivant et vrai. M. Girard l'a encore animé de ses souvenirs et de ses impressions de voyage : il les rappelle avec discrétion, en quelques endroits seulement (p. 76 et 127), mais avec un à-propos parfait ; ils sont rappelés là où ils devaient l'être, pour fixer la scène ou le tableau qu'il vient de tracer.

On voit donc l'intérêt que présente cette deuxième partie, et dès la première page, puisqu'elle s'ouvre par la traduction de la scène du *Plutus*, — du *Plutus* qui fut joué à deux pas de l'Asclépieion : du théâtre de Dionysos (M. Girard pouvait le rappeler) bon nombre de spectateurs voyaient les temples d'Asclépios. C'est une bonne fortune, on le sait,

que de pouvoir s'aider d'Aristophane : les comédies d'Aristophane et les orateurs attiques, voilà, sans contredit, la partie la plus vivante de toute la littérature grecque, celle qui nous donne des institutions et des mœurs athéniennes l'intelligence et l'impression le plus vraies. Nous en avons la preuve dans ce premier chapitre où M. Girard tire si bien parti de la scène du *Plutus*.

Nous ne suivrons pas l'auteur. Aussi bien cette deuxième partie ne se prête-t-elle pas à l'analyse comme la première : il nous suffira d'en avoir indiqué tout l'intérêt et tout l'attrait.

Nous n'avons que quelques réserves à présenter, quelques doutes, et nous le ferons rapidement.

L'Asclépieion était-il ouvert tous les jours? allumait-on tous les soirs « les lampes sacrées », ou simplement aux jours de fête? M. Girard pense que chaque jour les malades pouvaient venir et s'installer sous les portiques. Qu'un client aussi important qu'Aristide eût des entrées de faveur, cela n'a rien qui nous étonne ; mais la foule pouvait-elle venir chaque soir mettre le dieu et le prêtre à l'épreuve ? (P. 72, 73.)

Au même endroit, M. Girard parle d'une « sorte d'office du soir célébré par les ministres du culte indépendamment des vœux et des prières que chacun pouvait adresser pour sa part au dieu, et destiné peut-être à appeler sur tous la protection d'Asclépios. » Rien dans le *Plutus* ou dans les passages qu'il cite d'Aristide ne justifie cette conjecture. De plus, les mots « office du soir » et plus loin (p. 73) « prière du soir » sont-ils bien justes? Plus loin encore (p. 118-119), M. Girard traduit προσευχόμενοι par « priant ». Est-ce exact? Le Grec demande, implore, supplie, mais il ne prie pas : sa demande est précise, comme les pratiques et les rites dont il l'accompagne et qui sont réglés à l'avance, mais le vœu n'est pas la prière. Le Grec adore, mais l'adoration pour lui c'est une attitude. Adorer ainsi, ce n'est pas prier.

Nous retrouverons quelques pages plus loin d'autres expressions également empruntées à notre langue religieuse et qui ne nous semblent pas plus justes. Asclépios, dit très bien M. Girard (p. 89), « ne devait pas seulement réparer le mal une fois venu : il devait le prévenir ». C'est donc un rôle nouveau que joue ici le dieu : « C'est une divinité tutélaire qu'on invoque dans les dangers pressants, une sorte d'ange gardien auquel on se confie pendant le combat ou durant les souffrances de la captivité » (p. 90). Les mots « ange gardien » rendent mal, croyons-nous, l'idée de M. Girard. Plus loin encore, à la fin du chapitre, il fait d'Asclépios « un conseiller, presque un directeur de conscience, auquel on soumettait toutes les difficultés, et qui aidait à les résoudre, un confident de tous les instants, un refuge, un consolateur » (p. 96). M. Girard semble s'être souvenu des litanies, mais toutes ces expressions ne sont-elles pas forcées ?

C'est dans ce chapitre qu'il parle d'Ælius Aristide, de ce dévot qui a mis toute sa confiance en Asclépios et qui lui reste fidèle en dépit de ses longues souffrances que le dieu n'a pas vite guéries. Aristide ne quitte pas son

temple : l'Asclépieion est sa paroisse en quelque sorte, et il y est sans cesse, consultant le dieu, bavardant avec le prêtre, qui traite sans doute avec égard un tel client, quitte à s'en moquer quand il aura le dos tourné. Ajoutons qu'Aristide est un rhéteur, un discoureur : il a l'exaltation verbeuse. Puisqu'il parle d'Aristide (et tout le chapitre, un des plus courts, est des plus intéressants : il y a là des raffinements de dévotion mystique et égoïste, qui,joints aux remèdes indiqués par le dieu, sont le plus plaisants du monde), pourquoi M. Girard ne nous dit-il pas en quelques mots à quelle époque vivait ce singulier personnage, et qu'il était contemporain et compatriote de Galien, qui lui aussi croyait en Asclépios et plus d'une fois raconte les songes où le dieu de la médecine lui révéla ses secrets. (Cf. Waddington, *Mémoire sur la chronologie de la vie du rhéteur Ælius Aristide*, p. 2 et 3.)

Encore une fois, nous n'avons pas à analyser cette seconde partie : les seules critiques, on l'a vu, que nous ayons adressées à l'auteur sont des critiques de détail.

M. Girard souhaite, en terminant, d'avoir pu, dans le tableau qu'il a essayé de peindre, rencontrer la couleur vraie, le ton juste. Il a pleinement réussi : son livre intéressera, comme nous le disions plus haut, bien des lecteurs étrangers à l'archéologie et à l'épigraphie. Il suffit, pour y trouver plaisir et profit, d'une certaine curiosité, d'un certain goût pour les études de mœurs, de croyances, pour ce qui est la vie morale, la vie vraie, tellement vraie que nous retrouvons au XIXe siècle, en Grèce et même en France, telles pratiques auxquelles se livrait, dans l'Asclépieion d'Athènes, le Grec du IVe siècle avant notre ère.

La thèse de M. Girard prendra donc place dans la *Bibliothèque des Ecoles françaises d'Athènes et de Rome*, — dans cette *Bibliothèque* qui contient tant de catalogues indispensables, d'inventaires utiles, — à côté des thèses de MM. Collignon et Bayet sur le mythe de Psyché, sur la peinture et la sculpture chrétiennes : ce n'est pas tant un ouvrage à consulter qu'un livre à lire. B. HAUSSOULLIER.

Fastorum civitatis Tauromenitanæ reliquiæ descriptæ et editæ, ab EUGENIO BORMANN. In-4°, 1881.

Après MM. Lafaye et Martin, M. Bormann vient commenter cette curieuse inscription de Tauroménium qui a paru pour la première fois cette année dans les *Mélanges d'archéologie et d'histoire publiés par l'Ecole française de Rome*. M. Bormann avait déjà, depuis plusieurs années, entre les mains la copie de ce texte; retenu par d'autres soins, il a tardé à le communiquer au public et nos jeunes compatriotes, entrés plus tard en campagne, sont arrivés au but avant lui. C'est ce qu'il nous apprend dans son avant-propos, non sans quelque regret peut-être, mais, tout au moins, sans mauvaise humeur apparente. Ce qui l'a décidé, dit-il, à ne pas renoncer au travail dont il avait réuni les éléments, c'est, d'une part,

que le texte publié par les épigraphistes français contient quelques erreurs de copie, et d'autre part, que M. Bormann n'est pas toujours du même avis que ses devanciers sur la manière dont il convient d'entendre ce texte et de définir les conditions dans lesquelles s'exerçait la magistrature dont les titulaires figurent sur cette liste.

Nous n'entrerons pas dans la discussion des points sur lesquels M. Bormann n'est pas de l'avis de MM. Lafaye et Martin; nous savons que les premiers éditeurs s'apprêtent à répondre aux objections et aux critiques du savant épigraphiste allemand; il nous suffira de dire que la dissertation de M. Bormann, dans laquelle il donne aussi une nouvelle et meilleure recension d'autres textes de Tauroménium déjà publiés dans le *Corpus* de Bœckh, est très intéressante et tout à fait digne de la réputation de son auteur. Nous signalerons particulièrement un rapprochement avec une inscription delphique qui permet de dater, d'une manière tout au moins vraisemblable, les fastes des stratèges de Tauroménium; la première des années dont les éponymes figurent dans cette liste serait l'année 263-262 avant notre ère, l'année tauroménitaine commençant, suivant M. Bormann, au milieu de l'été. G. P.

ERRATUM. — Page 189, ligne 3 en remontant, au lieu de *Istus*, lire : *Iustus*.



STÈLE ROMAINE
découverte à Bourges

STÈLES ROMAINES

DÉCOUVERTES A BOURGES, EN MARS 1882

(LECTURE FAITE A LA RÉUNION DES SOCIÉTÉS SAVANTES LA SORBONNE, EN AVRIL 1882, AU NOM DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DU CENTRE).

La constatation précise et la surveillance des découvertes journalières intéressant l'archéologie ou l'histoire est un des premiers devoirs des sociétés savantes de province; j'oserai dire le premier, car, sur ce terrain des observations locales, nul ne peut les suppléer.

La Société des antiquaires du Centre, qui s'est toujours appliquée à cette tâche et qui lui a dû de précieux résultats, a eu l'heureuse chance d'étudier tout récemment un certain nombre de sépultures romaines mises au jour par l'ouverture d'un nouveau boulevard.

Ces sépultures ont fourni, comme toujours, des poteries nombreuses, variées de forme, de pâte et de couleur, toutes élégantes de contours et d'ornements : plusieurs vases intacts, contenant des os calcinés, et recouverts de soucoupes ou patères renversées; quelques urnes en verre, renfermant des débris d'ustion; d'autres petites ampoules de verre intactes, portant trace des liquides qu'elles ont contenus; des objets divers en bronze, de formes et de dates diverses, et quelques monnaies allant des derniers temps gaulois jusqu'à la fin de l'empire; enfin, un certain nombre de stèles en pierre.

Les poteries ont été recueillies par plusieurs de nos collègues : par M. Vallois, notre savant secrétaire; par M. le vicomte Alphonse de La Guère, ancien secrétaire-adjoint; par M. Pierre de Goy, un de nos plus zélés collègues.

De toutes ces découvertes céramiques, nous ne vous présenterons que le fond d'un vase de pâte jaunâtre, badigeonné en rouge clair;

on y voit un graffito d'apparence gauloise. On peut le lire ANANDITOS ou AMIANDITOS. Les A ont la barre inclinée et parallèle au premier jambage, conformément à l'ancien alphabet latin.

Quelques fragments portent des estampilles de potier, qu'un de nos collègues, M. de Laugardière, se propose d'étudier prochainement dans un travail d'ensemble.

Parmi les nombreux objets de toilette, nous n'appellerons votre attention que sur une boucle en ivoire, avec traverse de bronze, qui a été trouvée par M. de La Guère, et qui nous paraît fort curieuse. Nous vous soumettons cet objet, qu'il a bien voulu nous confier.

Mais les stèles ont un sérieux intérêt artistique et épigraphique : elles rentrent précisément dans l'ordre d'études indiqué par les n°s 3 et 4 du programme tracé par le Comité des travaux historiques pour l'année 1882. A ce titre, nous avons cru devoir vous les faire connaître et en faire l'objet de la présente communication. Ces stèles ont été, par les soins de la Société des antiquaires, déposées au musée lapidaire de Bourges. Nous sommes assez heureux pour pouvoir mettre entre vos mains d'excellentes photographies qui en ont été faites par notre collègue et ami, M. des Meloizes. Elles vous permettront de juger et d'pprécier par vous-mêmes ces objets, et nous n'aurons qu'à les décrire sommairement et à vous exposer le lieu et les circonstances de leur découverte.

Ces stèles ont été trouvées éparses à environ 800 mètres à l'est de l'ancienne ville, sur le terroir du *Fin Renard*, et à 400 mètres du prieuré de Saint-Martin, autour duquel avaient été recueillies, il y a un quart de siècle, de nombreuses stèles païennes et chrétiennes. La voie qui a occasionné ces déblais se nommera *boulevard de l'Arsenal.*

La plupart de ces monuments ont été trouvés près de la surface, mais quelques-uns étaient à quatre-vingts centimètres ou un mètre de profondeur. Les causes de cet enfouissement nous sont inconnues. Serait-ce, comme on l'a supposé pour certaines statues antiques, un mode de préservation dernière, employé par les survivants des cultes païens, pour sauver, après une première profanation, les débris mutilés des sépultures vénérées de leurs aïeux ? On a rencontré aussi un certain nombre de pierres leur ayant servi de bases, pierres qui portent généralement à leur partie supérieure un alvéole carré ayant contenu les vases funèbres. Mais les crampons en fer qui ont lié ces bases aux stèles ont partout été brisés.

Un certain nombre de ces stèles sont nues et anépigraphes : elles sont décorées de portiques à dispositions et proportions variées, plus

ou moins élégantes, à bandeau droit ou cintré, à fronton triangulaire avec ou sans acrotères ; elles sont sans intérêt.

Quelques-unes, malheureusement brisées, donnent des fragments de sculptures.

La partie supérieure d'une stèle de grandes dimensions a conservé deux têtes de femmes. L'une, de face, est jeune et belle, et de grand caractère ; ses cheveux, en bandeaux ondulés, sont contenus sous une coiffure à gros plis. L'autre figure, de profil, paraît appartenir à une femme plus âgée, couverte d'un voile; la main de cette femme est posée sur l'épaule de l'autre. Cette disposition se rencontre fréquemment, mais le plus souvent attribuée à deux époux : ici, nous avons probablement l'image d'une mère et de sa fille. Le bon style de cette sculpture accuse une assez haute époque.

Un autre fragment représente une femme sous une arcade dont l'intrados est orné d'enroulements ; cette femme est voilée; elle tient de la main droite une urne à demi couverte d'un voile; le style est inférieur à la précédente.

Une stèle à portique, fronton et acrotères, représente, sous une arcade surbaissée, un personnage, peut-être un enfant, vêtu d'un manteau, tenant de la main gauche un objet cylindrique, à l'extrémité renflée et arrondie. La tête est assez bien traitée, mais les proportions sont négligées. Sur la frise, on lit les lettres D·M, et, sur l'arc au-dessous, quelques traces de légende,..M..O. peu saisissables.

Deux autres fragments de portiques nous donnent des sculptures funèbres : un est la partie gauche d'un personnage drapé, de la dernière grossièreté ; l'autre, une figure de femme, tenant sur son bras gauche un objet mal défini.

Nous rapprocherons de ces stèles artistiques trois morceaux de statues en ronde bosse : un est une portion de tête un peu plus grande que nature et de bon style, coiffée d'une sorte de draperie ramenée sur le devant; au milieu du front est une touffe de fleurs ou de graines ; un autre appartient à une figure drapée, de petites proportions; le troisième est le torse nu d'un petit génie très mutilé.

D'autres stèles portent divers emblèmes.

Une d'elles, dont la partie supérieure est brisée et ne laisse lire que les lettres D·M, présente la figure en bas-relief d'un griffon parfaitement caractérisé : il a quatre pattes grêles et rigides, bien que semblant à peu près assis, deux petites ailes pennées, au milieu du front une corne recourbée vers le bas, un bec de perroquet

le ventre garni de mamelles semblables à celles d'une laie. Cette image a des similitudes frappantes avec celles des griffons gravés au trait sur un sarcophage en marbre blanc du VIe siècle, que nous possédons au musée lapidaire : les lettres D M, de bonne forme, indiquent une certaine antiquité, et nous croyons que cette représentation du griffon mérite d'être notée.

Une autre, incomplète et de travail très négligé, porte sur son tableau deux marteaux de tailleur de pierre : l'un à deux pointes, l'autre aigu d'un bout et carré de l'autre, probablement allusion figurative à la profession du personnage inhumé.

Les stèles suivantes sont épigraphiques.

Sur l'architrave d'un portique on lit : DM. MARTIALIS. Les lettres sont bonnes, les *apices* manquent, la barre de l'L est horizontale, mais aiguë.

Sur la frise d'un autre portique, on lit : M... ARIANI, aussi en bons caractères.

Une autre stèle analogue porte, sur la frise, le nom bizarre ROVPIANI ; la seconde et la troisième lettre ont quelques épaufrures ; la lecture cependant ne nous semble pas douteuse.

La partie supérieure d'un portique contient en deux lignes sur le tableau l'inscription D · M · R · LVPV LA. La panse du P est très petite et peu marquée ; il semble bien que l'R est l'initiale d'un prænomen. Au-dessous, le tableau porte en bas-relief un vase élevé, à goulot court, muni d'une anse et gracieux de galbe. Un autre petit monument anépigraphe présente aussi une urne analogue.

Un petit cippe se distingue des autres par sa forme : c'est un dé sensiblement pyramidal, terminé par une double pente ; devant, est taillé un fronton sans pilastre : au-dessous, un croissant enveloppant un macaron ; sur la frise est l'inscription DM · MARINIA, en caractères nets et bien formés. Au sommet de l'arête supérieure est inséré un petit appendice en fer, un trident parfaitement formé, aux branches latérales élégamment contournées. Cet objet doit être assez rare, et il nous intéresse, car plusieurs stèles ont au sommet des cavités encore garnies de plomb de scellement, et on peut supposer qu'elles servaient d'alvéoles à des appendices analogues à celui-ci.

Une stèle à portique, fronton et acrotères a, dans le tableau, les lettres D M, et sur la frise, un nom féminin de lecture difficile, ARISIILLA, peut-être, en prenant le double I pour E, *Arisella*.

Une stèle plus haute, plus étroite en haut qu'en bas, coupée droit au sommet, porte sur sa face antérieure un tableau et un fronton triangulaire : dans les tympans extérieurs du sommet sont deux cercles cintrés. Sur le tableau, en trois lignes, DM·-SCOR-PIANI. Au-dessus est une branche d'arbre à plusieurs ramilles.

Un monument élégant à portique, dont les pilastres et les chapiteaux sont ornés de stries brisées, a un couronnement pyramidal à sommet carré et à rampants concaves. Trois ornements en volutes, groupés, forment acrotères de chaque côté; sur le haut, est un alvéole rempli de plomb. Le tableau porte en trois lignes : DM·-SABIN-A. Au-dessous, une guirlande de fleurs.

Une stèle à portique a, sur la frise, une inscription confuse, dont la lecture difficile, surtout à la fin, paraît donner : D M · VER-RVMNA. Sur le milieu du tableau est une sorte d'ombilic ou disque avec dépression au centre.

Nous croyons voir la représentation d'un vase cylindrique, d'un modius, sur un tableau où est un cercle elliptique horizontal, peut-être l'orifice vu en perspective mal rendue. Sur la frise, très épaufrée, on lit : ERILIMA... Les lettres sont douteuses et la fin manque.

Sur le bas d'un tableau, on voit la partie inférieure d'une urne et les lettres AVLINI, très médiocres, et qui peuvent être la fin de la légende D. M · P.. AVLINI.

Sur un fragment de portique, nous lisons : AVNIT..., et sur le pilastre de gauche : D ; la partie droite manque; au tympan, une sorte de disque en cœur, la pointe en l'air.

Enfin, un fragment de stèle plate, à sommet en biseau très aplati, sans portique, ayant seulement un tableau plus large que haut, creusé au haut de sa face antérieure, porte une inscription plus complexe, présentant quelques difficultés, mais digne, croyons-nous, de toute votre attention. C'est celle que reproduit la planche que nous vous soumettons. (Pl. VII.)

L'inscription forme trois lignes dans le tableau :

1re ligne : L · TARQVINIVS. — 2e : PRIMVS MVR ou MAVR. — 3e : HIC · SE · ROMANVS. Au bout de la seconde ligne, et la continuant sur le cadre plat du tableau, sont trois jambages paraissant donner le chiffre III. Enfin, au-dessous du tableau, sur le nu de la stèle, est le mot CONTVBER. Au-dessous, la stèle est brisée.

Le caractère des lettres, leur forme, la netteté de plusieurs d'entre elles, se rapportent évidemment à une bonne époque.

Quelques barres et quelques *apices* ont des flexions élégantes. Des points triangulaires séparent les mots.

Les seules difficultés de lecture sont à la fin de la seconde ligne. Dans la lettre que nous lisons M, le premier jambage remonte, non au sommet, mais au milieu du second, conforme en cela aux usages de l'écriture cursive et d'une assez haute antiquité. La lettre suivante a quelques apparences d'une première haste droite, qui pourrait former un A avant le V, ce qui donnerait MAVR, ou encore un N; mais l'étude de la pierre nous paraît affirmer la lecture simple MVR. Les trois traits sur le cadre n'ont trace ni de barres ni d'annexes d'aucune sorte. La magnifique épreuve que nous vous apportons vous permettra de fixer cette lecture[1]. Un point triangulaire après le mot CONTVBER nous indique qu'il est intact; mais la brisure immédiatement au-dessous est horizontale et ne nous permet pas de savoir si l'inscription est complète.

Ce texte, tel qu'il est, appelle quelques observations :

Nous avons d'abord le triple nom d'un citoyen : L·TARQVINIVS PRIMVS. Le gentilice *Tarquinius* n'est pas rare, et Gruter en contient de nombreux exemples. Le cognomen PRIMVS nous est particulièrement connu : il figure sur une inscription votive du premier siècle, qui est au musée de Bourges, et où il se trouve rapproché du culte de Minerve et Drusille, épigraphe dont nous avons parlé ici même à une précédente session. On y pourrait voir un indice de la haute antiquité du monument : les monnaies dont nous avons parlé autorisent cette hypothèse et témoignent que ce champ de sépultures fut usité dès le premier siècle.

La syllabe MVR n'apparaît dans les recueils épigraphiques que comme l'initiale du mot MVRMILLO ou MIRMILLO, sorte de gladiateur. Faudrait-il supposer que telle fut la profession de Tarquinius? Peut-on y voir la désignation d'une fonction ou d'une dignité? Nous recourons à votre sagacité pour fixer ces points. Le chiffre III pourrait alors indiquer le nombre des victoires qu'il obtint dans le cirque ou dans les arènes.

A la troisième ligne, l'adverbe *hic* ne semble pas douteux. Les lettres suivantes, S E, paraissent devoir être lues *situs est*, bien qu'elles ne soient pas séparées par un point.

Sinon, il nous faudrait y voir la première syllabe d'un prénom, *Severus* ou autre, du second personnage, *Romanus*, qui suit.

Le nom de *Romanus* nous rappelle celui d'une femme, *Patavinia*

1. C'est cette épreuve qui a été reproduite par la *Revue*, pl. VII.

Romana, épouse d'un légionnaire de la trentième légion, et qui nous est connue par une stèle de notre musée, que nous avons publiée dans le second volume de nos mémoires.

Observons encore sur cette troisième ligne que la seconde haste de l'H, dans *hic*, est plus petite que la première, et que l'A de *Romanus* n'est pas barré.

La qualification de *contubernalis* est en général usitée, dans les mœurs militaires, comme indiquant le compagnon de chambre, ainsi que le montrent de nombreux exemples rapportés par Orelli et Henzen. Cette qualité peut-elle concorder avec la profession de Murmillo, ou faut-il y voir un indice militaire toujours curieux dans nos contrées où ils sont si rares?

Les deux premières lignes nous semblent donc indiquer le nom et la profession du défunt. Le texte pourrait se restituer à peu près ainsi : L · TARQVINIVS PRIMVS MVR*millo ter coronatus. Hic situs est.* ROMANVS CONTVBER*nalis deponi curavit.*

Par les indications que fournit ce monument, par les questions qu'il soulève, par les obscurités qu'il présente et sur lesquelles nous appelons les lumières de nos savants collègues, il est certainement un des plus intéressants que nous ayons recueillis jusqu'à ce jour dans nos collections épigraphiques.

Tel est aujourd'hui l'ensemble des trouvailles occasionnées par de récents travaux, qui se continuent encore, et qui ne nous ont pas livré le dernier secret du terrain qu'ils bouleversent. Nous pouvons espérer d'autres et heureuses rencontres.

Sur un autre point, au nord de la ville, des fouilles mettent en cet instant même hors de terre d'assez nombreux monuments funéraires : nous surveillons d'un œil attentif cette nouvelle mine dont l'exploitation commence à peine, et dont il ne nous est pas permis d'apprécier encore la richesse et l'intérêt.

A. DE KERSERS.

Bourges, 8 avril 1882.

LES

NOUVELLES FOUILLES DE MANDEURE

(EPAMANDUODURUM)

Le territoire de l'ancienne Séquanie possède à Mandeure l'un des plus riches gisements archéologiques de la période gallo-romaine. Là se trouvait une grande ville, peuplée d'au moins vingt mille habitants, avec des monuments publics de première importance. Le seul de ces monuments qui émerge encore du sol est un théâtre, où douze mille spectateurs pouvaient s'asseoir [1].

La partie essentielle de la ville occupait l'intérieur d'une boucle formée par la rivière du Doubs. Elle était adossée à un plateau qui appartient aux premiers gradins des hauteurs du Lomont. Sur la rive gauche de la rivière, un faubourg était relié à la ville proprement dite par plusieurs ponts. Les habitations s'étendaient sur plus d'une lieue en longueur, du levant au couchant, et sur une demi-lieue en largeur.

La presqu'île de Mandeure renfermait déjà un centre d'habitations au temps de la Gaule indépendante. On y trouve fréquemment, en effet, des monnaies gauloises, particulièrement de celles qui sont reconnues pour provenir des Séquanes. La formule populaire du nom de cette localité paraît avoir été MANDVRA. On la trouve, comme marque de fabrique, sur un fond de vase sorti du sol de Mandeure et conservé aujourd'hui au musée de Besançon [2]. L'Itiné-

1. Sur les antiquités de Mandeure, les ouvrages suivants sont principalement à consulter : Ph. de Golbéry, *Antiquités romaines des pays limitrophes du Haut-Rhin*, Colmar, 1820, in-fol. ; Morel-Macler, *Antiquités de Mandeure*, Montbéliard, 1847, in-4°; Cl. Duvernoy, *Notice sur le pays de Montbéliard antérieurement à ses premiers comtes*, 1869-1872, in-8°.

2. Cette marque est reproduite dans un intéressant travail sur les *Estampilles*



A. Veissier del.

INSCRIPTIONS DE MANDEURE

(Musée de Besançon)

raire d'Antonin appelle cette même localité une première fois *Epamanduoduro*, et une seconde fois *Epamantuduro ;* la Table de Peutinger dit à son tour *Epomanduo*[1]. Telles seraient les variantes de la forme officielle du nom, et cette forme semblerait indiquer que la ville devait quelque chose de sa prospérité au commerce ou à la concentration des chevaux : le préfixe *epo* était l'analogue gaulois du mot grec ἵππος, cheval, car, au dire de Pline, les Gaulois appelaient *eporediæ* les bons cavaliers[2]. Il ne faut pas oublier, d'ailleurs, que la Séquanie romanisée avait la réputation de fournir d'excellents cavaliers, ainsi que l'atteste Lucain dans un vers de la *Pharsale*[3].

Ajoutons que Castor, la divinité protectrice de l'équitation, avait à Mandeure un autel qui était caractérisé par l'inscription suivante, aujourd'hui perdue[4]:

CASTOR.
SACR·
TI·IVL·
SANCT·
FILIVS
CELSVS
VOTO

Le géographe Ptolémée, qui écrivait au temps d'Antonin, ne mentionne pas Epamanduodurum parmi les villes de la Séquanie. Habitant l'Égypte, il mettait en œuvre des documents d'une époque antérieure à celle où il vivait, et son silence prouve que Mandeure n'avait pas toujours été une grande ville. Tout porte à croire que cette localité prit un accroissement rapide, à titre d'établissement militaire, lorsque le gouvernement impérial, effrayé par d'audacieuses incursions des Barbares, fit de la Séquanie une place d'armes pour la défense des frontières du Rhin. Dès le début du règne de

de potiers gallo-romains trouvées en Franche-Comté, par M. Alfred Vaissier, conservateur-adjoint du musée des antiquités de Besançon (*Mémoires de la Société d'émulation du Doubs,* 5e série, t. VI, 1881).

1. Ernest Desjardins, *la Table de Peutinger,* pp. 33 et 34.

2. « Eporedias Galli bonos equorum domitores vocant. » Plin. *Hist. nat.*, lib. III, c. XXI.

3. « Optima gens flexis in gyrum Sequana frenis. » *Pharsal.*, I, v. 425.

4. J.-J. Chiffletii *Vesontio*, I, p. 153.

Trajan, Mandeure avait quelque importance, puisqu'on y érigeait alors une borne milliaire pour marquer la distance qui séparait cette localité de Vesontio [1].

Si l'accroissement de Mandeure avait été rapide, sa première destruction paraît avoir été soudaine et violente, car la plupart des débris qui s'y retrouvent portent la trace du saccagement et de l'incendie. Le grand nombre d'objets précieux restés dans les ruines témoignerait d'ailleurs que celles-ci furent le résultat d'un désastre inopiné. La ville était assez rapprochée de la frontière rhénane pour que l'on puisse attribuer ce premier désastre à la plus ancienne des grandes invasions, celle qui eut lieu vers 260, sous le triste règne de Gallien. Mandeure se releva sans doute de cette catastrophe, et l'on dut même utiliser à cet effet les débris de sa splendeur à jamais passée. On s'explique ainsi la dispersion sur ce terrain de vestiges d'architecture paraissant provenir d'un même édifice; on comprend également par là que des murs de belle construction soient subitement interrompus, quelquefois traversés ou même continués par de la maçonnerie de décadence. Un nouveau désastre atteignit Mandeure en 355, lors de cette incursion des Barbares qui causa la ruine de quarante-cinq villes de la Gaule, au nombre desquelles se trouvait Vesontio. Postérieurement à ce ravage, Mandeure est indiquée sous le nom de *Mandroda*, par l'Anonyme de Ravenne; puis on voit poindre la dénomination actuelle dans les dernières lignes d'un acte du 16 avril 748 : « Actum *Mandouro* castro [2]. »

« On a fait, dit M. Morel-Macler, depuis plusieurs siècles et sur une grande surface, de nombreuses fouilles dans les ruines de Mandeure; mais, dirigées presque toujours par l'espoir de recueillir quelque objet précieux ou le désir de se procurer des matériaux de construction, elles n'ont eu pour résultat qu'une destruction plus complète de ce qui avait échappé aux ravages des Barbares et aux injures du temps [3]. » C'est ainsi que les fouilles de 1880-1881 furent provoquées par une demande de moellons que fit aux habitants de Mandeure une fabrique locale en voie d'agrandissement. Le trafic du moellon romain est traditionnel à Mandeure. Il ne fut même pas dédaigné, en 1785, par la princesse de Wurtemberg-Montbéliard, nièce du grand Frédéric, qui fit faire alors des fouilles à Mandeure pour avoir des débris antiques à grouper dans son château d'Étupes.

1. Voyez l'inscription de cette borne dans Desjardins, *Table de Peutinger*, p. 33.
2. Grandidier, *Hist. de l'église de Strasbourg*, t. I, Pr., n° 41 *bis*.
3. *Antiquités de Mandeure*, p. 1.

« J'approuve, écrivait-elle de sa main, le projet que M. Parrot m'a présenté : il est autorisé de faire travailler six ouvriers par jour à 16 sols, et deux surveillants à 20 sols, y compris quinze livres de pension par mois. Le sieur Parrot voudera bien ne pas négliger la vente des pierres de taille, moëllons, briques, vieux plomb et ferraille, pour diminuer les frais et dépanses de cet ouvrage. Le 11 may 1785. (Signé) La Princesse de Wirtemberg née de Prusse [1]. »

Les fouilles faites de 1783 à 1785, par les soins de Jean-Léonard Parrot, avaient porté sur deux points où des amoncellements de débris forment des arêtes que le simple défrichement n'a pu effacer.

Sur l'un de ces points, appelé *Muraillebourg*, les substructions d'un temple furent dégagées; et comme on y rencontra un trident en fer [2], une petite tête en bronze qui parut être celle d'Amphitrite, une monnaie romaine sur laquelle on lut NEPTVNO CONSECRATVM au lieu de NEPTVNO CONS*ervatori* AVG*usti* [3], il n'en fallut pas davantage pour que l'édifice fût baptisé *Temple de Neptune*.

L'autre point est situé à environ cent mètres du Doubs, en regard du contrefort rocheux qui soutient, du côté du nord, l'une des branches de l'hémicycle du théâtre; on l'appelle *Clos du Château*. Là se trouvait un monument considérable, soutenu par des colonnes cannelées dont le diamètre aurait été de 80 centimètres et la hauteur de 13 mètres. Deux fragments d'inscriptions sur marbre y furent trouvés jadis. Sur l'un, qui s'est perdu dans les décombres du château d'Étupes, on lisait, au dire du conseiller Parrot, IOV....AMM. L'autre fragment appartient au musée de Besançon. Les nombreuses lettres géminées qui s'y trouvent ne permettraient guère de le faire

1. Correspondance de Jean-Léonard Parrot avec la princesse, dans la *Collection Duvernoy*, t. I, à la Bibliothèque de Besançon.

2. Ce trident, ou plutôt cette fourche, est au musée des antiquités de Besançon. M. Morel-Macler en a donné une représentation dans ses *Antiquités de Mandeure*, pl. VI, n° 1.

3. La monnaie en question, naïvement qualifiée de « médaille représentant un cheval marin avec cette légende : *Neptuno consecratum* », était tout modestement un petit bronze de Gallien ou de Tétricus père, n'ayant pour sûr aucune relation avec le culte auquel était voué l'édifice. Quant à l'époque de la construction de ce monument, M. Morel-Macler donne une indication qui mérite d'être remarquée. « Enfin, dit-il, en 1837, en enlevant les derniers blocs des fondations, on a trouvé encore, dans un creux pratiqué à dessein dans la pierre, plusieurs médailles grand bronze à l'effigie de Trajan, de l'époque des second et troisième consulats de cet empereur, et de la plus belle conservation. » (*Antiquités de Mandeure*, p. 9.) L'une de ces médailles est figurée sur la planche VI de l'ouvrage (n° 3).

remonter au delà de la seconde moitié du deuxième siècle. On y lit le mot *s*ACERDO*s*, le mot *a*MMONI*s*, le mot QVAESTOR, enfin le mot DVPLIC*arius*, qui servait à désigner les militaires ayant droit à une double ration de vivres [1], mais dont on usait aussi pour indiquer les vétérans du sévirat augustal [2], cette chevalerie provinciale du monde romain. Le mot SI|VI, qui précède le qualificatif DVPLIC dans notre inscription, devrait-il être lu SEVI*r* ? Nous posons cette question, en mettant sous les yeux du lecteur une reproduction à l'échelle de 1/5 du fragment qui la motive [3], mais en disant avec le traducteur de Schœpflin : « Que conclure d'un fragment dont les quatre côtés ont disparu [4] ? »

On avait donc eu quelque raison de rattacher au culte de Jupiter le grand édifice dont les débris peuplent le sous-sol des *Clos du Château*. Un assez grand nombre de ces débris ont été le fruit des récents creusages. Beaucoup d'entre eux dérivent d'une énorme corniche ornementée avec profusion, dans laquelle les découpures, faites au trépan, devaient produire un grand effet décoratif. Le plus intéressant de ces morceaux comprend un modillon sur lequel se détache, en haut relief, une figure à mi-corps de femme nue, d'un dessin plus que médiocre. L'arrangement des cheveux de cette demi-figure rappelle la coiffure des impératrices Faustine jeune et Lucile, c'est-à-dire une mode contemporaine de Marc-Aurèle, le seul empereur romain dont l'histoire constate l'intervention directe dans les affaires de la Séquanie [5].

Une nouvelle inscription relative au culte de Jupiter est sortie de ce milieu. Elle court entre deux moulures sur le devant d'une plinthe en marbre blanc, épaisse de 12 centimètres, qui servait de support à une statue. Cette inscription, qui paraît également dater du deuxième siècle, n'est pas complète; ce qui en reste est ainsi conçu :

IOVI · (
I · VIREIVS · C/
T · VIREIVS · I\

1. Pitiscus, *Lexicon antiq. rom.*, t. II, p. 75.
2. Orelli, 3534, 3934; Henzen, 7110, 7111.
3. Pl. VIII, n° 1. — Je dois ce dessin, ainsi que les trois autres qui accompagnen mon texte, au talent consciencieux de mon obligeant ami M. Alfred Vaissier, conservateur-adjoint du musée des antiquités de Besançon.
4. *Alsace illustrée*, trad. Ravenez, t. III, p. 195.
5. A. Castan, *Vesontio colonie romaine*, dans les *Mém. de la Société d'émul. du Doubs*, 5e série, t. II, 1877, pp. 321-340.

Nous proposons de compléter ce texte de la manière suivante :

IOVI. O*ptimo.* (M*aximo.*) |(CN.) VIREIVS. CA(TVLLVS)|(ET.) T*itus.* VIREIVS. IV(N*ior.* V*otum.* S*olverunt.* L*ibentes.* M*erito*)

Le *cognomen* Catullus, qui paraît avoir été le nom complémentaire de notre premier Vireius, fut également porté à Epamanduodurum par un opulent personnage qui légua une somme considérable pour revêtir de marbres le bain public de la localité : FLAV*ius.* CATVLLVS. TESTAM*ento.* (*ad marmorandu*)M. BALINEVM. (*legavi*)T. R. P., etc. Deux inscriptions jumelles, sur marbre, rappelaient cet acte de générosité [1]; et comme les lettres accouplées étaient fréquentes dans ces textes, on peut leur assigner une date assez rapprochée de celle qu'indiquerait la pauvreté de style des caractères de notre dédicace.

Du même gisement vient encore de sortir un fragment d'inscription sur marbre, qui s'éloigne également du grand style. Nous le transcrivons ainsi :

NSIOI
Ǝ·ETAΓ
ɔON

La première ligne fournit la partie essentielle du mot *mansio* à l'un des cas obliques, ou de son corrélatif *mansionarius*. La *mansio* était un gîte d'étape, et le *mansionarius* un étapier, c'est-à-dire un agent chargé de fournir et de distribuer l'étape aux soldats.

Dans ce même endroit fut rencontré un gracieux buste en bronze, haut de neuf centimètres et pesant un kilogramme, qui représente un jeune garçon dont le torse est élégamment drapé. Au sommet de la tête est un anneau dans lequel s'engage un bout de torsade qu'un second anneau termine. C'était, à n'en pas douter, le poids d'une balance romaine ; son analogue est gravé dans le recueil de Caylus (t. VI, pl. LXXXIX, n° 3).

Que dire de l'emmagasinement dans le même lieu de 143 barreaux de fer forgé, ayant uniformément une longueur de 42 centimètres et une épaisseur de 5 centimètres ? On serait tenté de croire que c'é-

1. Schœpflin (*Alsat.*, t. I, pp. 576-577) a fait une dissertation sur ces textes épigraphiques, accrus depuis par la découverte d'un nouveau fragment (Morel-Macler *Antiq. de Mandeure*, pp. 15 et 16, pl. XX).

taient des ébauches de ces forts crampons qui servaient à relier entre elles, au moyen de scellements en plomb, les pierres de taille des grands édifices de l'antiquité.

La dénomination de *Clos du Château* s'étend sur une zone d'environ deux cents mètres de longueur, délimitée en amont du Doubs par trois arêtes parallèles de ruines qui sont dans le prolongement du flanc d'aval de l'hémicycle du théâtre. Un creusage, opéré au pied de l'arête intermédiaire, a porté sur une sorte de couloir, large de trois mètres et encombré par l'effondrement d'énormes pierres de construction. Le curage de ce réceptacle a été des plus fructueux. Les moulures en marbre y abondaient, comme aussi ces plaquettes en porphyre rouge et en porphyre vert serpentin qui concouraient à la décoration de tous les édifices luxueux de l'époque romaine. Avec ces débris, on recueillit : un chapiteau composite en pierre tendre [1]; une plaque de marbre blanc portant en creux des feuilles d'ornement que remplissaient sans doute des mastics coloriés, ladite plaque ayant encore à son revers les traces du ciment de la muraille qu'elle avait décorée ; les débris d'une grande grille à rinceaux et à fleurons en bronze doré ; une jolie figurine de biche au repos, en bronze ; deux queues de patères votives, avec inscriptions dédicatoires au pointillé ; deux morceaux, qui se rajustent, d'une inscription sur marbre de la plus belle facture.

Les queues de patères dont je viens de parler sont les débris, heureusement essentiels, de deux de ces élégantes casseroles en bronze qui servaient dans les temples à présenter les offrandes en nature [2]. L'étamage a préservé de toute altération ces intéressants vestiges : de sorte que les inscriptions dédicatoires y peuvent être lues sans hésitation.

Sur la moins complète de ces queues (pl. VIII, n° 2), le nom de la donatrice part du trou de suspension pour rencontrer deux lignes transversales d'écriture, dont la plus éloignée occupait le point de jonction de la queue avec le bord de la patère. En commençant par le nom de la donatrice et en finissant par les deux lignes superposées, on lit : DECANTILLA | OBFIL | V · S · L · M. « Decantilla, fille d'Ob...., en accomplissement d'un vœu. »

1. Plusieurs chapiteaux semblables avaient été trouvés déjà à Mandeure : l'un d'eux est le sujet de la planche XXX de M. Morel-Macler.

2. Une patère, avec le mot NARCISSI sur la queue, avait été offerte par le curé de Mandeure à l'antiquaire bisontin Jean-Jacques Chifflet, qui en a donné la gravure dans son *Vesontio*, I, p. 153.

La seconde queue (pl. VIII, n° 3) a un nom de divinité le long de sa tige, tandis que la mention du donateur est circulairement disposée autour du trou de suspension. Le tout constitue la formule dédicatoire que voici : DEAE BELL | CANTRVS OXTAI FILS. « A la déesse Bellone, Cantrus, fils d'Oxtaius. » La forme féminine de ce dernier nom se lit sur une stèle funéraire de Luxeuil, le grand établissement thermal de la région séquanaise : D · M · OXTAIAE [1].

Le mot final de notre seconde inscription votive a une réelle importance : il accuse les débuts de la transformation que les Gaulois faisaient subir à la langue qui leur avait été imposée par la conquête. Dans ce texte, qui appartient vraisemblablement au deuxième siècle de notre ère, l'élision des deux dernières voyelles de *filius* avait déjà donné à ce mot la forme *fils* que nous lui conservons aujourd'hui. C'est peut-être le plus ancien exemple de la présence d'un mot absolument gallicisé dans une inscription latine de l'époque romaine.

J'arrive aux deux fragments rajustés de la belle inscription sur marbre blanc de même provenance. Ce monument épigraphique, dont nous n'avons qu'une faible partie, semble avoir eu pour objet de perpétuer la mémoire des services rendus par un fonctionnaire de l'administration romaine. Le nom du personnage nous fait absolument défaut; les indications qui nous restent concernent le *cursus honorum* de sa carrière.

Le dessin ci-joint (pl. VIII, n° 4) reproduit, à l'échelle de 1/5, ce document mutilé. Les cinq lignes incomplètes qui s'y lisent me paraîtraient pouvoir être interprétées de la manière suivante :

. . . .

(PRAEF*ecto* FAB)RVM

(. . . . . . PRAEFE)CTO STRAT*orum*

(III VIR*o* LOC*orum* PVBL)ICORVM

(PERSEQ*uendorum* · TRIB*uno* MILI)TVM L*egionis* VI

(VICTRICIS P*iæ* F*idelis* . . . .)CVR*atori*

. . . .

En tenant pour bonne la restitution qui précède, le personnage que l'inscription concerne aurait joint à la qualité d'ingénieur mi-

1. E. Desjardins, *les Monuments des thermes romains de Luxeuil*, dans le *Bulletin monumental*, t. XLVI (1880), pp. 209-210.

litaire (*præfectus fabrum*) le titulariat d'un emploi qu'on ne trouve mentionné par aucun autre texte épigraphique, l'emploi de *præfectus stratorum*. Le mot *strator* servait concurremment à désigner un domestique d'écurie princière et un employé de l'administration militaire. Dans le premier cas, l'individu qualifié *strator* était une sorte de palefrenier d'honneur qui soignait les chevaux de parade d'un grand personnage et aidait celui-ci à se mettre en selle[1]. Les *stratores* de l'ordre administratif étaient des agents de la remonte pour la cavalerie; on les formait à Rome dans une école spéciale, et ils étaient ensuite envoyés dans les provinces comme contrôleurs des chevaux remis au gouvernement impérial à titre de tribut[2]. Le personnage qui nous occupe appartenait à l'ordre équestre comme tribun militaire; donc il ne pouvait être ou avoir été un simple agent du service de la remonte, encore moins un écuyer domestique[3]. Et comme il n'est guère possible de voir dans le mot STRAT autre chose que l'abréviation de l'un des cas du substantif *strator*, je l'ai rattaché, comme génitif pluriel, au mot précédent dont les trois lettres subsistantes semblent être la fin du datif *præfecto*. Dès qu'il est constaté que le gouvernement impérial envoyait des *stratores* dans les provinces pour la réception des chevaux livrés par les éleveurs à titre de tribut, il n'est pas téméraire de penser que ces agents obéissaient, comme les ouvriers militaires, à des chefs appelés préfets. Le vocable officiel Epamanduodurum dérivant en partie du mot *cheval*, il paraîtrait naturel que la ville ainsi nommée eût été le siège d'une direction du service de la remonte.

Le mot *publicorum*, dont les six dernières lettres terminent notre troisième ligne, évoquerait selon moi la formule *triumviro locorum publicorum persequendorum*. Ce triumvirat pour la conservation du domaine municipal était particulier à la cité de Vienne[4]; mais un fonctionnaire employé en Séquanie pouvait parfaitement avoir ses origines et ses prérogatives locales dans l'ancien territoire des Allobroges.

La qualité de tribun légionnaire figurait certainement sur notre marbre, et le chiffre VI de la légion mentionnée devait être suivi au moins de l'épithète *victricis*, peut-être même des sigles P. F., signi-

1. Pitiscus, *Lexicon antiq. rom.*, t. III, pp. 506-507.

2. *Codex Theodosianus*, lib. VI, tit. XXX, *de Stratoribus*, cum commentario Jac. Gothofredi.

3. « Strator non convenit tribuno. » (Th. Mommsen, *Corp. inscr. latin.*, t. III, pars 1, p. 430 : *Inscr. Asiæ*, nº 3334).

4. Ern. Desjardins, *Table de Peutinger*, pp. 55-56.

fiant *piæ* et *fidelis*. Cette légion qui, étant en Espagne, avait fait Galba empereur, fut appelée en Germanie, au commencement du règne de Vespasien, pour renforcer l'armée opposée à Civilis. Hadrien la fit partir pour la Grande-Bretagne, qu'elle ne quitta plus [1]. Ce fut durant le séjour de ce corps dans la région rhénane que notre personnage y fut immatriculé comme tribun militaire. L'inscription qui lui donne ce titre pourrait fort bien être contemporaine de la borne milliaire de Mandeure, c'est-à-dire dater du règne de Trajan; l'élégance des caractères dont elle se compose serait assez d'accord avec cette hypothèse.

Quant à la syllabe *cur* qui termine notre document mutilé, elle est sans aucun doute l'abrégé du mot CVR*atori*, terme générique commun à un assez grand nombre d'emplois.

Le cumul des fonctions était le cas habituel des mandataires du gouvernement romain. Nous pourrions donc supposer que l'anonyme qui nous occupe exerçait à Epamanduodurum, entre autres emplois, sa fonction de préfet des ouvriers en fer (*præfectus fabrum*). Dans ce cas, nous aurions la tombe de l'un des artisans ayant pu travailler sous ses ordres. Le musée de Besançon possède, en effet, une stèle funéraire en pierre, trouvée à Mandeure en 1752, qui représente, en bas-relief, sous un fronton triangulaire, un artisan court vêtu, tenant de la main droite une paire de grands ciseaux articulés dont les pointes reposent sur une sorte de billot ou d'enclume. Le fronton porte une épitaphe ainsi conçue :

DISMA
M · SACER
ANN · XXIV

Il va sans dire que le personnage ainsi figuré, tant à cause de son surnom *Sacer* qu'en raison des grands ciseaux tenus par sa main droite, fut considéré comme un druide par les érudits locaux du dix-huitième siècle [2].

Les inscriptions que nous venons de rappeler ou de décrire confirment l'opinion que l'on s'est généralement faite des conditions de

1. Borghesi, *Œuvres*, t. IV, p. 219; Allmer, *Inscriptions de Vienne*, t. I, pp. 486-488.

2. L'abbé Guillaume, *Dissertation sur une antique trouvée à Mandeure, présentée à MM. de l'Académie de Besançon en* 1752 : manuscrit de la *Collection Duvernoy*, à la bibliothèque de Besançon.

l'existence d'Epamanduodurum. « Mandeure, a dit l'architecte Delacroix [1], étalait, à l'époque romaine, ses monuments empreints d'une finesse architectonique exceptionnelle, qui dénotait le séjour habituel des personnages romains préposés à la garde des frontières rhénanes. » Ce rôle impliquait naturellement, pour la localité qui en était investie, une plénitude d'association avec Rome, c'est-à-dire la qualité de colonie romaine. Or toute colonie, pour symboliser son alliance intime avec la métropole, était tenue de construire, avec le plus grand luxe possible, un temple dont Jupiter était la divinité principale et qui s'appelait le Capitole. Les temples de ce genre étaient enfermés dans une clôture de portiques et occupaient ainsi un assez grand espace [2]. Fréquemment cet espace a retenu le nom de l'édifice politico-religieux qui en avait été l'ornement. A Besançon, le mot *Capitolium* était devenu *Chatol* dans la langue vulgaire [3]. A Mandeure, le terrain qui nous occupe s'appelle *Clos du Château*, sans que jamais, de témoignage de charte ou de mémoire d'homme, aucun château ait existé sur ce point du territoire [4]. Le *Château* de Mandeure serait-il l'analogue du *Chatol* de Besançon et dériverait-il comme ce dernier terme du type latin *Capitolium?* C'est ce que tendrait à faire croire la rencontre, dans l'emplacement appelé *Clos du Château,* de splendides débris d'architecture associés à trois inscriptions relatives au culte de Jupiter.

AUGUSTE CASTAN.

1. *Besançon place forte*, dans les *Mém. de la Société d'émul. du Doubs*, 4e série, t. VI (1870-71), p. 32.

2. Saglio, *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*, au mot *Capitolium.*

3. Castan, *le Capitole de Vesontio et les Capitoles provinciaux du monde romain*, dans les *Mémoires de la Société d'émul. du Doubs*, 4e série, t. IV (1868), pp. 201-235.

4. Il y eut plusieurs maisons fortes à Mandeure pendant le moyen âge, mais leur emplacement était dans la région du village actuel et non dans celle qui est dominée par le théâtre romain. (L'abbé Bouchey, *Recherches historiques sur Mandeure*, 1862, 2 vol. in-8o.)

EXAMEN DES MATÉRIAUX

DES

FORTS VITRIFIÉS DE CHATEAU-MEIGNAN

(MAYENNE)

ET DU PUY-DE-GAUDY (CREUSE)

Depuis que j'ai publié dans la *Revue archéologique* [1] les résultats de l'examen de divers forts vitrifiés de la France, de l'Alsace et de l'Ecosse, j'ai reçu par l'obligeance de M. Oehlert, bibliothécaire de Laval, des échantillons provenant du fort vitrifié connu sous le nom de Château-Meignan, dans le département de la Mayenne.

D'après M. Emile Moreau, à dix kilomètres au nord de Laval et à deux kilomètres à peine au nord de Saint-Jean-sur-Mayenne, la Mayenne et l'Ernée se rapprochent au point de ne laisser entre elles qu'un espace d'environ 400 mètres. En cet endroit les deux rivières sont séparées par un massif élevé d'environ 50 mètres au-dessus de leur niveau, dont les pentes très rapides présentent en quelques points d'inaccessibles escarpements. Le sommet de ce massif forme un plateau sur le bord occidental duquel court la route de Laval à Andouillé. C'est en quelque sorte un passage forcé, une sorte d'isthme donnant accès dans la presqu'île située au sud et entourée de tous côtés par les eaux de l'Ernée et de la Mayenne.

On pourrait s'étonner que cette position n'eût pas été occupée comme tant d'autres, à diverses époques de l'histoire. Elle porte en effet un retranchement en terre et en pierres, de forme ellipsoïdale, barrant tout le plateau, du nord-ouest au sud-est, sur une lon-

1. Janvier et juillet 1881.

gueur de 190 mètres et une largeur de 70. C'est ce retranchement qui porte le nom de Château-Meignan.

Le parapet, qui en certains points atteint jusqu'à 10 mètres d'épaisseur, n'accuse plus aujourd'hui qu'un assez faible relief du côté intérieur, mais à l'extérieur il emprunte une élévation considérable aux escarpements qu'il domine vers l'est et l'ouest. Du côté du nord, vu de l'extérieur, il présente l'aspect d'un véritable éboulis de gros cailloux noirâtres.

La partie nord-ouest du rempart, celle qui borde la grande route, présente un phénomène remarquable de vitrification. Les pierres qui la forment ne sont pas toujours, comme à Sainte-Suzanne (Mayenne) où la vitrification est beaucoup plus régulière, noyées au milieu d'une pâte vitreuse. Le plus souvent elles paraissent avoir été modifiées par la chaleur et agglutinées entre elles par suite de la fusion; la vitrification, quoique très apparente, est beaucoup moins régulière qu'à Sainte-Suzanne.

Sur le terre-plein du camp, M. Emile Moreau a recueilli deux silex taillés dont l'un appartient au type racloir.

Cette pointe nord-ouest du camp, où se montre la vitrification, regarde la pleine campagne, d'où devait venir l'attaque, puisque le camp couvrait sans doute la presqu'île du sud. Aujourd'hui encore, après bien des siècles, le parapet y accuse un relief plus accentué que partout ailleurs. La main de l'homme avait probablement accumulé en ce point des défenses artificielles pour suppléer à l'insuffisance des obstacles naturels.

D'après les échantillons que j'ai reçus de M. Oehlert, on distingue d'abord des fragments anguleux de roches quartzeuses, quartz grossiers ou silex; quelques-uns ont une structure rubanée. D'autres fragments sont noirs et compacts.

L'un d'eux, de 8 centimètres d'épaisseur, consiste en silex un peu grenu, tandis que le reste, incolore, auquel il passe par des transitions ménagées, a l'aspect d'un verre fondu; le tout est remarquablement bulleux.

En outre, des parties vitreuses de couleur foncée et résultant visiblement d'une fusion artificielle, enveloppent et cimentent ces divers échantillons; elles sont d'un vert bouteille et parsemées de granulations blanches.

Comme d'ordinaire, des empreintes ligneuses se présentent dans la matière vitreuse qui cimente les blocs.

L'examen microscopique montre, dans les échantillons de quartz grossier, de nombreuses parties biréfringentes consistant probable-

ment en quartz. Une partie de la roche intimement mélangée aux grains de quartz, de couleur noire, a été fondue et leur sert comme de ciment. Les grains de quartz sont singulièrement fendillés, comme à la suite d'un *étonnement*.

Quant à la partie incolore ayant l'aspect d'un verre bulleux, comme son aspect pourrait le faire supposer, elle n'agit plus sur la lumière polarisée. Les parois des nombreuses vacuoles sont tapissées de très petits cristaux qui s'y sont produits à la suite de la fusion. Sa composition chimique donnée ci-dessous, d'après une analyse faite au bureau d'essai de l'École des mines, montre qu'elle se compose presque entièrement de silice.

Silice	97.80
Oxyde de fer	1.30
Total	99.10

Rien ne prouve mieux que ce quartz bulleux, quoique à peu près pur, la haute température qui a pu être mise en jeu pour la vitrification de ces enceintes.

Dans la masse vitreuse de couleur foncée et d'aspect porphyroïde, on distingue au miscroscope, à part de nombreuses cristallites, des parties fortement biréfringentes qui paraissent être du quartz, dont on reconnaît même encore, çà et là, la forme habituelle bipyramidée.

La composition de cette pâte vitreuse, prise en masse, a donné à l'analyse faite au bureau d'essai de l'Ecole des mines :

Silice	77.00
Alumine	13.60
Peroxyde de fer	4.30
Chaux	0.30
Magnésie	traces
Potasse	3.60
Soude	0.60
Total	99.40

On voit que la proportion de potasse et de soude ne dépasse pas celle que l'on rencontre ordinairement dans beaucoup de roches cristallines ou autres; et c'est une différence notable avec la richesse en soude (12 p. 100) de la pâte vitreuse de Sainte-Suzanne. Rien n'autorise donc à admettre qu'il y a eu à Château-Meignan addition d'un fondant.

En examinant la nature du granite vitrifié du Puy-de-Gaudy (Creuse)[1], j'ai donné deux analyses qui, rapprochées d'un granite de composition moyenne, m'avaient fait conclure que la fusion avait été obtenue sans addition d'alcali; l'absence du fluor et du bore avait été également constatée. D'ailleurs, le granite ayant été employé non en poussière, mais en fragments assez volumineux, on n'avait pu y incorporer de fondant.

Ce fait important, qui démontre combien a dû être élevée et longtemps continuée la température produite lors de la fusion, est confirmé par les deux analyses suivantes, que M. Carnot a bien voulu me communiquer et qui datent de 1873; je regrette de ne pas les avoir connues, lors de ma première communication.

	Granite non fondu empâté dans une partie vitrifiée	Partie vitrifiée empâtant les fragments de granite
Silice	68.25	68.00
Alumine	18.40	16.28
Peroxyde de fer	2.60	4.22
Chaux	1.50	2.25
Magnésie	0.37	0.54
Potasse	3.12	2.32
Soude	4.40	4.67
Perte par calcination	1.00	1.25
Totaux	99.73	99.53

A. DAUBRÉE,

Membre de l'Institut.

1. *Revue archéologique*, janvier 1881.

LE

TOMBEAU DE RAMSÈS

A CHEIKH-ABD-EL-QOURNAH

En 1879, M. Villiers Stuart publiait un volume de notes et d'impressions recueillies pendant un voyage en Égypte[1]. Dans cet ouvrage, rempli de détails curieux, l'auteur donnait la description d'un tombeau par lui découvert à Thèbes, et qui, d'après les conclusions qu'il en tirait, me parut être de la plus grande importance pour l'éclaircissement d'un point encore indécis de l'histoire d'Égypte ; je veux parler du tombeau de *Ramsès,* grand fonctionnaire du règne d'Aménophis IV et de Khou-n-aten.

Chacun sait, tous les égyptologues du moins l'admettent, que vers la fin de la XVIII[e] dynastie, un roi, Aménophis IV, pour des raisons demeurées inconnues, proscrivit le culte d'Ammon, fit marteler son nom partout où il put l'atteindre et, en haine du dieu thébain, échangea son nom d'Aménophis contre celui de Khou-n-aten. Jusqu'à présent l'identité des deux personnages n'avait soulevé aucun doute : chacun s'accordait à reconnaître sous ces deux noms un seul monarque ; M. Villiers Stuart, au contraire, affirmait dans ses « Nile Gleanings » que chacun de ces noms appartenait à un personnage distinct et que ce fait ressortait clairement des scènes représentées dans le tombeau de Ramsès. M. Villiers Stuart pouvait certes avoir raison : l'histoire de cette période est assez obscure et les monuments qui nous en restent sont fort peu nombreux ; personne ne pensait pouvoir résoudre le problème au moyen des quelques inscriptions de Tell-el-Amarna, de Silsilis et de Soleb. Le monument de Ramsès devenait

1. *Nile Gleanings,* by Villiers Stuart, of Dromana M. P., in-8, xx-424, pl. Londres, 1879.

donc d'un intérêt capital s'il tranchait d'une façon aussi décisive une question encore irrésolue.

M. Villiers Stuart l'a bien compris; aussi se hâta-t-il de donner une description de la partie du tombeau qui seule était visible.

« D'un côté de l'entrée, dit-il (page 299), étaient représentés Aménophis IV et sa reine sous un pavillon à baldaquin. Le roi, contrairement aux autres Égyptiens, présentait un embonpoint inusité; ses traits cependant étaient ceux des Aménophis et rien de particulier ne se voyait dans sa personne. L'un des cartouches était effacé; l'autre était celui d'Aménophis IV; en face de lui se trouvait une longue inscription hiéroglyphique que je copiai.

« De l'autre côté de la porte étaient représentés Khou-en-Aten et sa reine. Le roi avait un aspect particulier : long menton, long nez, figure allongée et mince, air efféminé; jamais ce n'a pu être un Aménophis, mais sa femme ressemble à Tai-ti, la femme d'Aménophis IV, et je crois que l'explication du mystère qui plane sur ce curieux épisode de l'histoire d'Égypte, dont son mari fut le héros, est qu'elle était la fille et l'héritière d'Aménophis IV, et qu'elle épousa un étranger, Khou-en-Aten, qui régna de par le droit de sa femme. »

On le voit, la description et surtout la conclusion de M. Villiers Stuart étaient bien faites pour attirer l'attention; et, dès que cela me fut possible, je me rendis à Cheikh Abd-el-Qournah pour visiter à mon tour le tombeau de Ramsès et voir jusqu'à quel point l'opinion de l'auteur anglais était fondée.

Le monument était toujours dans l'état où l'avait trouvé M. Villiers Stuart; les scènes par lui décrites étant seules visibles, et les décombres amassés au pied du mur ne permettant pas de voir si d'autres représentations y étaient tracées. A ma prière, M. Maspero, directeur des fouilles d'Égypte, a bien voulu donner l'ordre de déblayer la partie encore enfouie du tombeau; mais les travaux trop tôt suspendus s'opposent encore à une description complète; on peut néanmoins constater, dès à présent, que les scènes se continuaient sur la partie inférieure de la muraille, mais que la plus grande partie des hiéroglyphes et des personnages étaient simplement tracés à l'encre noire et non gravés. Je me propose, du reste, de publier *in extenso* ce monument dans le mémoire que je prépare sur cette période de l'histoire d'Égypte.

Le tombeau de Ramsès n'a jamais été terminé; les parois des chambres, seulement dégrossies, n'ont reçu aucun ornement et, comme nous l'avons déjà dit, les tableaux qui décoraient la muraille extérieure n'ont été gravés qu'en partie. Cette partie comprend pré-

cisément les deux scènes décrites par M. Villiers Stuart et l'inscription hiéroglyphique qu'il a relevée; mais je crains que, pressé par le temps, il n'ait pu jeter sur ces tableaux qu'un coup d'œil superficiel comme le témoigne la planche V annexée aux « Nile Gleanings » où la partie relative à Khou-n-aten n'est pas reproduite d'une façon tout à fait exacte. Il me sera donc permis, je l'espère, de reprendre après lui la description de ce monument, dont l'importance est grande en effet, puisqu'elle résout la question d'identité d'Aménophis IV et de Khou-n-aten, mais dans un sens tout opposé à celui où M. Villiers Stuart a été amené.

La scène retracée à gauche de la porte, la plus ancienne en date, représente le roi Aménophis IV assis dans un naos et partant le *hiq* et le fléau. Ses traits sont réguliers et rien de particulier ne se distingue dans sa physionomie. Derrière lui se tient, également assise, la déesse Mâ-t, dont la main droite est élevée en signe de protection tandis que la gauche tient le sceptre [hieroglyph] ; le cartouche prénom du roi a été martelé, mais il est assez connu pour que ce ne soit pas là une difficulté; sur le pied du naos sont gravés neuf cartouches crénelés et renfermant le nom de neuf peuples, vaincus sans doute par Aménophis IV, ou déjà tributaires de l'Egypte lors de son avènement. Devant le roi, en dehors du naos, Ramsès, le propriétaire du tombeau, présente un long sceptre à tête de bélier coiffée de la couronne blanche à plumes et uræus. Ramsès est revêtu d'une longue robe tombante, retenue par deux bretelles; un autre personnage vêtu de même se tient derrière Ramsès et étend vers le roi ses deux mains vides. Au-dessus de Ramsès et du personnage qui le suit est gravée une inscription hiéroglyphique de dix lignes verticales, dans laquelle le roi est comparé à son père Ammon, dont le nom a été soigneusement martelé, et à son père Harmachis. Là s'arrête la partie visible des ornementations de la muraille gauche.

A droite, la représentation offre un caractère tout différent : autant le roi du premier tableau se montre respectueux envers les divinités nationales, autant dans le second on reconnaît un prince débarrassé de tous les préjugés religieux. Là, Aménophis IV accepte d'être comparé à Ammon ; ici, Ammon a disparu et avec lui tous les autres dieux, et il ne reste plus que le disque rayonnant dont les mains protectrices s'étendent à la fois sur le roi et sur la reine.

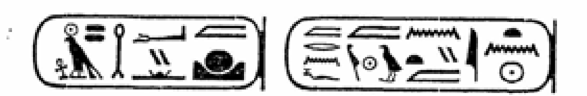
Dans un naos richement décoré, le roi, vu à mi-corps, s'appuie sur un coussin et étend la main au dehors ; derrière lui sa femme

est assise ; les traits du roi et de la reine, quoique martelés, sont fort reconnaissables, et, malgré la présence du cartouche d'Aménophis IV, il n'est pas douteux que nous ayons à faire à Khou-n-aten. L'ensemble de la scène ressemble à s'y méprendre au tableau du tombeau d'Aï, à Tell-el-Amarna, et si le reste de la muraille n'avait pas disparu sous le sable et les pierres tombées de la montagne, peut-être assisterions-nous à une distribution de colliers, de coupes et autres bijoux comme il arrive à El Tell; malheureusement on ne peut que le supposer. Du reste, l'incertitude où nous sommes à ce sujet n'enlève rien à l'importance du monument : les traits du visage du roi, son cartouche prénom, facile à restituer malgré le martelage, la présence du disque planant au-dessus du roi et laissant tomber vers lui ses mains chargées de ☥ et de ⌠, la merveilleuse finesse du travail lui-même, tout nous reporte à l'époque de Khou-n-aten, et c'est ce qu'a fort bien reconnu M. Villiers Stuart.

Mais s'il est évident que l'Aménophis IV de la scène que nous venons de décrire soit le même personnage que Khou-n-aten, il est non moins évident que l'Aménophis IV de droite et l'Aménophis IV de gauche ne font qu'un. Les cartouches des deux rois sont identiques, c'est déjà là une forte présomption; mais cette présomption devient de la certitude si l'on étudie d'un peu plus près les cartouches qui accompagnent le disque et la partie de l'inscription où Aménophis IV (gauche) est comparé à Harmakhis. En effet, dans ce texte Aménophis est comparé à son père :



et les cartouches du disque sont :



Entre ces deux titres il n'y a pas la plus légère différence, et ce fait prouve qu'au début même de son règne Aménophis IV, tout en rendant hommage aux dieux nationaux de l'Egypte, manifestait déjà sa tendance à substituer à ce culte celui du disque solaire.

La plus forte objection qui puisse être élevée contre l'identification d'Aménophis IV avec Khou-n-aten est la différence extraordi-

naire des traits de leur visage. Il est aisé d'y répondre : si l'on ranime la physionomie des personnages qui ont vécu pendant le règne d'Aménophis IV et sous les rois qui lui ont succédé, on est frappé de la différence que présentent leurs portraits suivant qu'ils ont été retracés au temps de Khou-n-aten ou à l'époque postérieure. Le roi Aï en est un exemple frappant : dans le tombeau commencé par lui à Tell-el-Amarna, ses traits sont fortement accentués, chaque particularité saillante du visage est mise en relief avec une sorte d'exagération; dans son tombeau de Thèbes, au contraire, la figure est correcte, les traits saillants atténués, il est à présumer que, dans le monument de Ramsès, le propriétaire du tombeau devait être représénté sous ces deux aspects dissemblables; malheureusement on ne peut le citer comme preuve, la partie du mur où il se trouve probablement représenté n'étant pas encore déblayée.

L'identification d'Aménophis IV avec Khou-n-aten n'est pas le seul fait que l'on puisse déduire avec certitude de l'examen du tombeau de Ramsès. On peut aussi affirmer dès à présent qu'Aménophis IV avait érigé dans Thèbes un temple à *Aten*. On savait déjà par l'inscription de Silsilis que *le roi avait envoyé des gens pour extraire des carrières un obélisque qui devait orner le temple d'Aten à Thèbes*, mais on ignorait si le roi avait déjà construit cet édifice ou s'il était seulement dans l'intention de le faire construire. Aujourd'hui, grâce au tombeau de Ramsès, on sait à quoi s'en tenir. Le temple a existé, la ligne qui accompagne le disque le prouve.

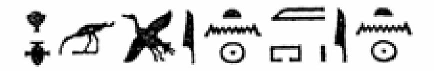


Image rouge d'Athen, dans le temple d'Athen.

Le texte est formel et l'existence de ce temple expliquerait la présence des nombreux fragments retrouvés dans le pylone d'Hor-em-heb et de ceux, beaucoup moins nombreux, épars dans la plaine de Thèbes jusqu'à Erment.

On peut donc conclure avec certitude, de l'examen du monument de Ramsès, qu'Aménophis IV et Khou-n-aten ont été deux noms différents d'un même personnage; qu'Aménophis IV, en montant sur le trône, rendit à Ammon le culte que lui avaient accordé ses prédécesseurs, culte qu'il abandonna assez vite pour adresser tous ses hommages au disque solaire; que, sans doute harcelé par les grands

prêtres d'Ammon, il rompit franchement avec toutes les traditions, quitta son nom d'Aménophis pour celui de Khou-n-aten et transporta sa capitale à Tell-el-Amarna.

Dans tout cela, rien qui ne soit déjà connu; mais il est toujours heureux de voir justifier d'une façon définitive les inductions tirées par les savants de documents épars et sans cohésion; et je n'aurais pas parlé de ce monument de Ramsès si l'assertion de M. Villiers Stuart ne m'avait paru mériter considération.

BOURIANT.

NOTE

SUR DEUX SCEAUX

PORTANT LE MÊME NOM HÉBREU

Parmi les objets apportés au musée du Louvre par M. de Sarzec, il est utile de faire connaître un scarabéoïde en agate rouge, étranger aux antiquités chaldéennes. M. de Sarzec l'a acquis en Mésopotamie. Mais c'est de Phénicie que cet objet est évidemment originaire. Il a subi le même sort que les sceaux d'Abdmoloch et d'Abdbaal, qui sont phéniciens, mais que l'on a trouvés, le premier à Babylone, le second à Khorsabad.

Notre pierre représente un personnage divin tenant dans chaque main un serpent, comme l'Horus égyptien en tient quelquefois. Il porte sur la tête le disque solaire entre les deux cornes, comme le porte l'Horus enfant sortant du lotus, dans le sceau publié pour la première fois par Blau (*Z. D. M. G.*, XIX, 535). Des deux cornes pendent deux serpents.



Les deux yeux égyptiens appelés les deux yeux d'Horus et fréquents sur les monuments phéniciens apparaissent près des pieds du dieu. Celui-ci est muni d'une paire de grandes ailes et d'une paire de petites ailes.

Au-dessous des figures est gravée une légende contenant le nom

de בעלנתן, Baalnathan, qui est bien un nom hébreu. Un Phénicien se serait appelé בעליתן, Baaliathon, et non בעלנתן, Baalnathan.

Chose singulière, il y a en la possession de M. Mordtmann, à Constantinople, un sceau en chalcédoine portant aussi le nom de בעלנתן, Baalnathan[1]. L'écriture diffère peu de celle de notre pierre, si bien que les deux objets semblent au moins appartenir à la même époque, assez ancienne, c'est-à-dire au VII[e] siècle environ avant notre ère[2].

La ressemblance ne s'arrête pas là. Horus est gravé sur le sceau du Louvre; sur celui de M. Mordtmann, si ce n'est pas Horus, c'est du moins l'épervier, oiseau d'Horus et symbole souvent de ce dieu, qui est deux fois représenté.

Ne semble-t-il pas que, sous les traits du fils d'Osiris, ce soit le Baal phénicien que le graveur ait voulu donner? Il paraît bien que les propriétaires des deux sceaux, fidèles de Baal, aient eu l'intention de nous mettre sous les yeux, près de leur nom, l'image de leur dieu favori.

Sous les deux éperviers, dans l'objet publié par M. Schrœder, s'étend le soleil ailé égyptien avec les deux urœus et la croix ansée.

Entre ce sceau et celui du Louvre, on peut donc constater des analogies très saisissantes. Si les deux Baalnathan ne sont pas le même personnage, du moins ils ont vécu à peu près dans le même temps et dans le même cercle d'idées.

Mais comment expliquer ce mot de Baal, commençant un nom hébreu? ainsi que toutes ces représentations de dieux étrangers?

On peut sans doute répondre que l'hébreu n'était pas seulement particulier à Israël, mais que les Moabites, comme le montre la stèle de Mescha, ne se distinguaient point, par le dialecte, des Juifs leurs voisins.

Cependant un Moabite ne se serait guère nommé Baalnathan, mais plutôt Kamoschnathan.

Avant la captivité, les Israélites, surtout ceux du nord, avoisinant la Phénicie, étaient entraînés vers les cultes ardents de Baal et d'Astarté. Malgré les prophètes, les symboles phéniciens en venaient à être plantés jusque dans la cour du temple; et, dans la maison d'Iahvé, le peuple se mettait à genoux devant Baal.

Ces faits historiques une fois admis, qu'on se souvienne d'un nom

1. *Zeitschrift der deutschen m. G sellschaft*, 1881, t. XXXIV, p. IV; Schrœder, *Phönicische Miscellen*, p. 683.

2. La seule différence est dans le ן.

juif, le plus fréquent peut-être dans l'onomastique israélite : Jonathan. Combien de fois on le rencontre dans l'histoire juive ! On conçoit que ces Jonathan, se détournant d'Iahvé, aient modifié leur nom en même temps que leur pensée. Ils ont remplacé *io*, abréviation d'*Iahvé*, par *Baal*. *Jonathan*, « celui que donne Iahvé », est devenu *Baalnathan*, « celui que donne Baal ».

Altérer les noms quand on altérait la croyance était un procédé, du reste, assez familier à l'Israélite, même après la captivité. Les Juifs hellénisants, vers le temps d'Antiochus Épiphane, grécisent leur nom hébreu. Les *Jésus* deviennent des *Jasons*, les *Joaqim* des *Alkimos*, etc.

Ces explications suffiront à faire comprendre comment il est possible de trouver sur un sceau comme le nôtre le nom de *Baalnathan*, qui semble bien avoir appartenu à un Juif plutôt qu'à un homme de Moab ou d'Ammon.

E. LEDRAIN.

INSCRIPTIONS DE CHEMTOU

(SIMITTU) TUNISIE

Depuis la publication des quarante-neuf inscriptions de Chemtou (l'antique Simittu) qui ont paru l'an dernier dans la *Revue archéologique*[1], j'ai reçu de M. Roussel, chef de section de la Société des Batignolles, la copie de plusieurs textes récemment découverts.

Le premier est gravé sur un morceau de colonne trouvé *dans les grandes chambres qui se remarquent au front sud de la carrière.*

50.

. . . . L I S
. . . . N E N T · F O[2]
. . . . M P E R · A V G
. . . . V I N S I M I T ·
. . . . H V S D E V O T A

Le diamètre de cette colonne, en pierre calcaire, est de 0m,40, et la hauteur des lettres qui y sont gravées, de 0m,05.

Ce fragment d'inscription, dans lequel on reconnaît le nom antique de Chemtou (Simittu), a beaucoup d'analogie avec celui que j'ai publié sous le n° 3. Quoique la copie de M. Roussel ne porte pas de chiffre milliaire, j'y reconnaîtrais volontiers une borne d'une des voies qui aboutissaient à Chemtou. Le dernier mot, malgré la divergence de lecture, paraît d'ailleurs être le même dans les deux fragments. De plus, cette inscription a été trouvée du côté sud de la

1. Avril et juillet 1881.
2. L'avant-dernière lettre de cette ligne est douteuse.

carrière, précisément là où passe le chemin qui nous conduisit, le 28 juin 1880, à la découverte d'une colonne encore debout, sur laquelle je déchiffrai un texte analogue avec l'indication du mille. Cette route semblait se diriger vers Hammam-Daradji, que l'on croit être Bulla Regia.

Sur un marbre trouvé *dans les déblais de l'ancienne carrière :*

1.

. . . . EM . . . RAVIR. . . V . . . .
. . . . QVOD OPVS · SOLA · XTRIAMILIA · A · FISCO · ACCEPTA
SVNT

La seconde ligne de cette inscription incomplète a 50 centimètres de longueur ; les lettres sont hautes de 2 centimètres.

Sur un bloc de marbre trouvé dans les mêmes déblais :

52.

EVTYCHI

Hauteur des lettres : $0^m,03$; la dernière est peut-être un E.

Ces trois inscriptions ont été relevées à Chemtou par M. Roussel, le 17 août 1881, et m'ont été communiquées peu de jours après.

Le mois suivant, je reçus la copie d'une marque gravée sur un bloc de marbre brut, long de $1^m,40$ et large de $0^m,55$.

53.

N CCCV OF GENII MONTIS
IMP COMMODO AVG FDIE(*t*)VICTORINO
CAESVRA MAXIMI PROC

Hauteur des lettres : $0^m,04$.

Voici deux autres marques que me communique M. Roussel, à la date du 27 décembre dernier :

54.

IMP · ANTONINI AVG PII
N EX · CIX · OF REGIA
CONDIANO(*e*)T MAXIMO

55.

IMP ANTONIN AVGD
N CCCXIIII REG
CA · IACANO E(*t*)VEIE?....

J'ai déjà publié, sous les n°s 19 et 20, deux marques analogues aux trois précédentes. M. Héron de Villefosse en a rétabli la vraie lecture et les a accompagnées de notes savantes auxquelles je renvoie le lecteur.

Les marques nouvellement trouvées portent, comme les autres, le nom des consuls de l'année. Ainsi le bloc sur lequel sont inscrits les noms de l'empereur Commode et de Victorin a été extrait de la carrière en l'an 183. La dernière ligne du n° 55 paraît renfermer, comme le n° 20, les noms de Gallicanus et de Vetus, consuls de l'an 150. Enfin, le n° 54 mentionne deux noms que ni Wilmanns ni Mommsen ne donnent dans leur liste consulaire, sous le règne d'Antonin le Pieux.

Les désignations de *officina Genii Montis* et de *officina regia* prouvent que les carrières de Chemtou étaient divisées en plusieurs parts ou lots. Chaque portion avait son nom propre et son propriétaire particulier; on distingue encore aujourd'hui les limites de ces diverses *officinæ*. Chaque filon devait aussi avoir son nom. Je tiens d'un des ingénieurs chargés de l'exploitation actuelle que les carrières de Chemtou renferment plus de dix variétés de marbres [1].

Enfin, la dernière inscription qui m'est adressée par M. Roussel est une épitaphe dont le texte renferme l'ancien nom de Chemtou et vient confirmer la véritable orthographe de Simittu.

1. On peut consulter sur les marbres africains les auteurs suivants : Sidon. Apollinar., *Carm.* XXII, vers 139 ; *Carm.* V, vers 34 ; et *Epist.* II, 2 ; Solin., c. XXIX ; Plinius, I, 2, et XXXVII, 7 ; Seneca, *Epist.* LXXXVI ; Strabon, XVII.

56.

L · SILICIVS · OPTA
TVS · VIX · AN · L ·
INTERCEPTVS
IN ITINERE
HVIC · VETERANI
MORANTES
SIMITTV DE
SVO · FECERVNT

Cette inscription a été trouvée entre la Medjerdah et les carrières. La hauteur des lettres est de 4 centimètres.

A. L. DELATTRE,
Missionnaire d'Alger, à Saint-Louis.

Carthage, 4 janvier 1882.

N° 43 [1]. — A propos de l'inscription si intéressante du *saltus Philomusianus*, publiée dans le second article du P. Delattre, je n'ai pas fait remarquer que le légionnaire L. Flaminius ne portait pas de cognomen. Le même fait a été signalé dans les deux épitaphes de légionnaires trouvées à Thala et insérées dans le tome VIII du *C. I. L.*, sous les nos 502 et 503. L'inscription de L. Flaminius appartient au premier siècle de notre ère; elle a été gravée à la fin du règne de Claude ou au commencement de celui de Néron, à peu près entre les années 50 et 56 de notre ère; elle contient, sans aucun doute, le nom de M. Junius Silanus, proconsul d'Afrique sous Tibère et Caligula. Sous le règne de Tibère, un proconsul de Narbonnaise, quoique n'ayant pas de troupes sous ses ordres, est d'ailleurs chargé du recrutement dans sa province (Henzen, 6453). Le recrutement fait par le proconsul s'explique tout naturellement à une époque où on ne lui avait pas encore retiré le commandement de l'armée d'Afrique. Je ne vois pas clairement sur quelles raisons s'appuie l'auteur anonyme d'une note insérée dans la *Revue archéologique*, p. 317 (mai 1881), pour affirmer que le texte en question date du *premier quart du second siècle*. L'opinion que j'ai émise au sujet de cette inscription à la suite du deuxième

1. Les nos 43 et 48 se rapportent à deux inscriptions publiées par la *Revue* dans un article précédent (juillet 1881).

article du P. Delattre sur les inscriptions de Chemtou (*Rev. arch.*, juillet 1881) se trouve complètement d'accord avec celle de Mommsen (*Ephemeris epigraphica*, vol. IV, p. 537). La leçon *dilecto dilectus* (*Journal officiel*, 12 mai 1881, p. 2424) doit être complètement rejetée; il faut lire *dilecto lectus* (cf. LECTVS IN PRAETORIO, *C. I. L.*, t. VI, n. 210).

N° 48. — Au lieu de TORINATVS il faut lire probablement FORTuNATVS.

N° 50. — On ne reconnait pas d'une façon très claire à quel empereur il faut rapporter ce fragment. Les mots *se*MPER AVG font penser aux dernières années du IIIe siècle et, avec plus de vraisemblance encore, au IVe siècle. On peut proposer de l'attribuer à Valens, mais sous toutes réserves, à cause des corrections que cette attribution exige dans le texte, certainement inexact.

*d · n · restitutori or*BIS
*imp · fl · v*ALENT*i* P*i*O
*felici · se*MPER · AVG
*col · fl · a*V*g* N SIMIT ·
numini · EIVSDEVOTA

Les noms de la *col(onia) Fl(avia) Aug(usta) N(umidica) Simit(hensium)* sont fournis par le n° 1261 du *Corpus* latin, t. VIII. — Comme le remarque le P. Delattre, le fragment de colonne milliaire publié sous le n° 3 dans son premier article contient le nom de la colonie de *su*MITTV, suivi de la même formule *numini ejus* DEVOTA. Il en résulte que ces deux fragments (nos 3 et 50), s'ils appartiennent à des bornes milliaires, étaient placés sur une *voie municipale*, entretenue aux frais de la colonie de Sumithu, comme il y en a d'autres exemples en Afrique.

N° 51. — Je pense qu'il faut lire :

ad QVOD OPVS · SOLA · X · TRIA · MILIA · A · FISCO · ACCEPTA SVNT

Il s'agit d'un travail auquel le fisc avait contribué pour une somme de 3,000 deniers.

N° 53. — La date complète de l'année 936 = 183 doit se lire :

IMP · COMMODO · AVG · IIII · E · VICTORINO · *ii*

Les lettres FDI qui suivent AVG paraissent être une transcription fautive de IIII; il ne semble pas vraisemblable de voir dans le groupe AVGFDI le nom AVFIDIO.

[C. Aufidius] Victorinus, consul pour la seconde fois en 183 avec l'empereur Commode, qui l'était alors pour la quatrième fois, obtint son premier consulat à une époque qui n'est pas déterminée, probablement vers l'an 157. Il fut légat de Germanie, proconsul d'Afrique et *præfectus Urbi.* (Henzen, *Acta fratrum arvalium*, p. 178; Marini, *Fr. arv.*, p. 353.)

C'est la première fois que, sur ces sortes de marques, la CAESVRA est indiquée comme rentrant dans les attributions d'un procurateur. Généralement le procurateur a la haute surveillance de l'administration et des travaux de la carrière; il a le contrôle des extractions. C'est ce qui s'exprime par un numéro inscrit sur le bloc, avec la date, le nom de la carrière et les mots SVB CVRA accompagnés du nom du procurateur. (Voir Bruzza, *Annali*, 1870, p. 172 et suiv.; O. Hirschfeld, *Untersuchungen*, p. 79 et suiv.) Cependant ces différentes mentions ne sont pas d'ordinaire toutes réunies sur le même bloc. D'après O. Hirschfeld, l'opération technique de l'extraction exprimée par le mot CAESVRA, le travail purement matériel de la carrière, était dirigé par un officier détaché de son corps, le plus souvent un centurion. Cet officier, quand il est mentionné sur les blocs en même temps que le procurateur impérial, comme sur les deux colonnes du musée de Latran (Bruzza, n°s 258, 259), n'occupe que le second rang. C'était le guide technique du travail, tandis que le procurateur avait surtout un rôle administratif et supérieur. Il convient d'ajouter que, si on trouve à Chemtou un procurateur dirigeant la *cæsura*, on connaît, d'autre part, deux exemples de centurions occupant la place du procurateur : *Annius Rufus centurio legionis XV Apollinaris, præpositus ab optimo imperatore Trajano operi marmorum monti Claudiano* (*C. I. L.*, t. III, n° 25), et : *ex gn. a. sub cura Sergii centurionis legionis XV* (Bruzza, n° 237). Dans le second exemple, les lettres EX GN A désignent non pas une *ratio*, mais, selon la juste remarque d'Hirschfeld (*Untersuchungen*, p. 79, note 4), le nom de la carrière [1] dont le centurion Sergius était le curateur [2].

Les questions relatives aux fonctionnaires et employés des carrières ont

1. Peut-être faut-il transcrire EX · GN · A *ex g(laebis)? n(ovis) A(ugusti)*. La formule est analogue à celle du n° 1 de Bruzza : EX · M · N · CAESARIS, *ex m(armoribus)* ou *m(etallis) n(ovis) Caesaris*.

2. Borghesi a parlé de ces officiers sans troupes, détachés pour différents services (*Annali*, 1843, p. 344; cf. Bruzza, *Annali*, p. 130). Aux exemples anciens on peut joindre celui qui nous est fourni par une inscription fort intéressante découverte en 1876 à Montceaux-le-Comte (Nièvre). Elle a été élevée par les *opifices loricarii* du pays éduen en l'honneur de Marcus Ulpius Avitus, centurion de la légion III Augusta, détaché auprès d'eux en qualité de curateur, *opifices loricarii..... qui sub cura ejus fuerunt* (*Bulletin des Antiq. de Fr.* 1877, p. 199-200; 1878, p. 189-190).

été déjà étudiées par Borghesi et Henzen (*Annali*, 1843, p. 333 à 346), J.-B. de Rossi (*Bull. d'archéol. chrét.*, trad. franç., 1868, p. 24 et 46), le P. Bruzza (*Annali*, 1870, p. 106 à 204), Mommsen (*Bullettino*, 1871, p. 159-160), et enfin O. Hirschfeld (*Untersuchungen*, p. 78 et suiv.). Mais toutes ces questions ne sont pas encore entièrement élucidées. Le P. Bruzza, qui a traité le sujet avec une grande abondance de renseignements et une excellente doctrine, le reprendra un jour, il faut l'espérer, à l'aide de documents nouveaux. Malgré mon incompétence en ces matières, je me hasarde à formuler quelques observations. Je crois que l'autorité supérieure est tantôt civile, tantôt militaire. Cela peut dépendre de l'époque, de la situation topographique des exploitations, de leur étendue, ou bien du personnel des travailleurs. Les mots SVB CVRA précédant le nom du fonctionnaire principal de la carrière désignent le plus souvent cette autorité. Quant à la CAESVRA, je ne puis reconnaître qu'elle était ordinairement dirigée par un officier. Sur les cinq textes dans lesquels cette mention figure avec certitude, un seul (car le n° 259 de Bruzza est la répétition du n° 258) renferme ce mot uni au nom d'un officier. Deux autres textes (B., 261 [1] et 291) contiennent des noms propres sans qualification; rien ne prouve que ces noms appartiennent à des officiers; il est même évident que ce sont des civils intendants ou gérants de carrières. Le quatrième texte (B., 279), sur lequel figure la *caes*VRA AVR·EPITV*nchani*, renferme sans doute les noms de trois affranchis de Marc-Aurèle ou de Commode, fonctionnaires impériaux, mais la fin des lignes manque et on ne peut connaître exactement leur position. Enfin, le cinquième texte, celui de Chemtou, indique une *cæsura* dirigée par un procurateur. Il est à remarquer que ces cinq textes sont datés; ils appartiennent aux années 137, 161, 166, 183 et 206. Or, si un texte de l'an 137 mentionne dans une condition secondaire, sous les ordres d'un procurateur, un centurion chargé de la *cæsura*, il faut constater aussi que trois autres textes des années 161, 166, 183 montrent le procurateur s'occupant lui-même de ce travail technique et remplissant, par conséquent, les fonctions d'ingénieur en même temps que celles d'administrateur [2]. Cela tient probable-

1. Une copie plus complète du n° 261 de Bruzza a été publiée par G. Perrot, dans la *Revue archéologique*, nouvelle série, t. XXXI (1876), p. 203.

2. A propos de la visite de Galien dans les mines de cuivre de l'île de Cypre (Galien, édit. Kuehn, t. XII, p. 234 à 239), O. Hirschfeld fait remarquer (*Untersuchungen*, p. 78, suite de la note 4 de la p. 77) que le procureur impérial devait avoir la direction technique de ces mines, attendu que non seulement il sert de guide à Galien dans sa visite, mais encore lui donne les matières premières qui lui étaient nécessaires pour ses préparations médicales. Or cette visite est pour ainsi dire contemporaine de nos trois textes; elle est de l'époque de Marc-Aurèle. D'ailleurs Galien, si méticuleux dans tous ses récits, n'aurait pas manqué d'indiquer ce détail si, pour obtenir sa provision de substances minérales, il avait été obligé de s'adresser à un autre fonctionnaire que le procurateur. L'organisation des mines et des carrières devait être uniforme, au moins pour les fonctions supérieures.

ment à une réorganisation du service des marbres, au moins dans certaines carrières, et qui semble avoir eu lieu sous Antonin. Un examen des différentes formules inscrites sur les marbres bruts de Simittu montre que, dans le cours du second siècle, les carrières de cette localité ont été placées sous des régimes différents :

N° 19. Sous Trajan. Ann. 107.	1. Date de l'extraction : année 107. 2. Mention d'une *ratio* dirigée par un esclave : *ratio Tesei servi*. 3. Numéro d'extraction : n. 562. 4. Nom de l'exploitation : (*officina*) R(*egia*). 5. *of*FIcIN REG ?? [1].
N°s 20 et 55. Sous Antonin. Ann. 150.	1. Indication de la propriété de l'empereur. 2. Numéro d'extraction : n. 314 ou 343. 3. Nom de l'exploitation : (*officina*) REG(*ia*). 4. Date de l'extraction : année 150.
N° 54. Sous Antonin. Ann. 151.	1. Indication de la propriété de l'empereur. 2. Numéro d'extraction : n. 109 ou 409. 3. Nom de l'exploitation : OF(*ficina*) REGIA. 4. Date de l'extraction : année 151.
N° 53. Sous Commode. Ann. 183.	1. Numéro d'extraction : n. 305. 2. Nom de l'exploitation : *officina genii montis*. 3. Date de l'extraction : année 183. 4. *Caesura Maximi procuratoris*.

Les chiffres gravés sur ces quatre blocs ne sont pas des numéros d'expédition, comme on l'a cru, mais des numéros d'extraction. — Le n° 53 ne porte pas la marque de la propriété impériale, mais elle est implicitement indiquée par la mention du procurateur impérial.

A l'exception des marques relevées en Asie Mineure dans les carrières de Téos (B., 244 à 251), marques sur lesquelles sont mentionnées des *rationes* pendant les années 165 et 166, et d'une autre marque mentionnant une *ratio* en l'année 158 (B., 301), toutes les autres inscriptions de marbres bruts, à date certaine, qui font connaître des *rationes*, sont antérieures au règne d'Antonin (B., 9, 10, 11, 12, 13, 147, 151, 153, 154, 168, 198, 199, 200, 201, 205 à 209, 299). Le texte n° 19 du P. Delattre mentionnant une *ratio* à Simittu en l'année 107 appartient à cette première période.

1. Cette répétition du nom de l'officina serait insolite, mais comme l'officina n'est désignée que par une seule lettre, R, à la ligne précédente, peut-être a-t-on jugé à propos de l'indiquer plus clairement ? En tous cas la copie de la ligne 4 du n° 19 est incertaine.

L'administration des carrières de Simittu fut confiée ensuite à des procurateurs impériaux, et c'est à cette seconde période qu'appartiennent les trois autres marques datées des années 150, 151, 183; elles peuvent être utilement rapprochées des marques contemporaines publiées par le P. Bruzza (222 à 224, 261, 291), datées des années 161, 166, 172.

Il faut observer que la marque de l'année 183, qui contient seule l'indication de la *cæsura*, provenait d'une carrière, l'*officina genii montis*, probablement ouverte depuis peu de temps. Il serait plus téméraire de faire cette supposition si le bloc de l'année 183 provenait de l'*officina regia*, car il semble évident que l'*officina regia* n'était pas nouvelle; la marque de l'année 107 la mentionne déjà : à en juger par son nom, qui rappelle le temps des rois de Numidie, elle devait être la plus ancienne exploitation du pays.

L'*officina genii montis*, désignant une section de carrière de marbre en Numidie, fait penser à cette inscription trouvée dans l'église de Marignac (Haute-Garonne), et conservée aujourd'hui au musée de Toulouse :

SILVANO DEO ET
MONTIBVS NIMIDIS
Q·IVL·LVCIANVS ET PVBLICI
VS·CRESCENTINVS QVI PRI
MI HINC COLVMNAS VICE
NARIAS CELAVERVNT ET
ET EXPORTAVERVNT
V S L M

(Roschach, *Catalogue du musée de Toulouse*, 1865, p. 60, n° 134; j'ai corrigé la troisième ligne d'après ma copie). Cette inscription a été élevée par deux individus qui ont voulu rappeler non seulement qu'on devait à leur initiative l'introduction d'une industrie particulière dans l'exploitation des carrières de Saint-Béat, mais encore que, grâce à eux, les produits de cette industrie avaient pu être transportés. Le mot *exportare* se rapporte sans doute aux difficultés vaincues pour sortir les marbres de la montagne. Ces deux individus étaient peut-être des Africains. Ayant appris leur métier à Chemtou ou dans d'autres carrières de la Numidie, ils étaient venus en Gaule et avaient appliqué à l'exploitation des carrières pyrénéennes les procédés en usage dans leur pays. Dans un monument rappelant leur initiative et leur succès ils ont voulu associer au nom du dieu Silvain, dieu agreste et d'ailleurs fort honoré en Afrique, le souvenir des génies qui présidaient dans leur patrie aux travaux des carrières : de là l'hommage rendu dans cette dédicace aux *montes Numidae*. La forme *Nimidis* (pour *Numidis*) n'est pas plus extraordinaire que les formes *Ha-*

drimetum, *Adrimeto*, *Postimus*, *Postima*, *monimentum*, *maritimis*, *contibernalis*.... qui se rencontrent dans des inscriptions africaines (cf. C. G. Moeller, *Titulorum africanorum orthographia*, p. 33).

N° 54. — Je suis obligé de proposer encore ici une correction ; il semble que la deuxième ligne doit être redressée ainsi :

N · CIX · EX · OFREGIA

ou bien corrigée de cette manière :

N · CCcCIX · OFREGIA

A la troisième ligne, une seule lettre a été oubliée, comme l'a remarqué le P. Delattre. C'est un E conjugué avec T :

CONDIANO TE MAXIMO

Les consuls de l'année 151 sont les deux frères *Quintilii :* Sextus Quintilius Condianus et Sextus Quintilius Maximus. M. Waddington (*Fastes des provinces asiatiques*, n° 149) a consacré à Maximus un intéressant article, dans lequel il a également parlé de Condianus. Les existences de ces deux frères sont pour ainsi dire liées l'une à l'autre. Unis par une étroite affection, ils remplirent plusieurs fonctions ensemble et périrent en même temps, mis à mort avec toute leur famille par ordre de Commode.

N° 55. — C'est évidemment une nouvelle copie du texte publié sous le n° 20 dans le second article du P. Delattre. Elle permet de compléter la lecture de la fin de la seconde ligne, où, après le numéro d'extraction, au lieu de NG, il faut lire : REG, nom de l'*officina reg(ia)*, également mentionnée sur la marque précédente. Il est difficile de dire si le chiffre est 314 ou 343.

N° 56. — A propos des *veterani morantes Simittu*, il convient de rappeler qu'on a découvert à Chemtou plusieurs épitaphes de vétérans de la légion III Augusta (n. 5 et 29), de la légion II Adjutrix (n. 18) et de légions indéterminées (n. 14 et 39).

A. H. de V.

LETTRE A M. LE DIRECTEUR DE LA REVUE

SUR

UN PASSAGE DE PAUSANIAS

Monsieur,

Pourriez-vous me faire l'honneur d'insérer dans un numéro de la *Revue archéologique* une restitution que j'ai tentée du passage tronqué de Pausanias, liv. V, chap. XVI, n° 1, où il est question des dimensions de l'*Heraion* d'Olympie ? L'édition de L. Dindorf, dans la collection Didot, présente le texte suivant :

Μῆκος δέ εἰσι τοῦ ναοῦ πόδες τρεῖς καὶ ἑξήκοντα οὐκ ἀποδεῖ.

Quatremère de Quincy, dans son *Jupiter Olympien*, p. 183, avait déjà signalé ici une lacune dans l'expression du nombre des pieds qui marque la longueur du temple. Il avait montré qu'une chapelle qui n'aurait eu que 63 pieds grecs de longueur et par conséquent, d'après les dimensions ordinaires des monuments d'ordre dorique, à peine 25 à 26 pieds grecs de largeur, aurait été insuffisante pour contenir toutes les statues que Pausanias place dans l'*Heraion*. Il avait proposé de lire : ἑκατὸν καὶ τρεῖς ἑξήκοντα.

Cette supposition se trouve justifiée, non quant à la forme du texte mais quant à l'indication de la longueur du temple, par un des résultats des fouilles faites sur le champ d'Olympie par la commission allemande.

Dans le rapport sur les fouilles de 1876-1877 (II, v, partie architectonique, pp. 16-17), signé de M. F. Adler, on voit que l'*Heraion* retrouvé en 1876, mesuré à la partie supérieure du soubassement, a $50^m,10$ de longueur ; ce qui en pieds grecs de 308 millimètres équivaut à 162 pieds 2/3. Cette longueur a dû être marquée dans Pausanias par le nombre de 163 pieds.

Mais l'ordre des mots proposé par Quatremère de Quincy n'est pas le meilleur. Pour dire 163, Pausanias a dû écrire τρεῖς καὶ ἑξήκοντα καὶ ἑκατόν. (Cf. Pausanias, liv. V, chap. XIII, n° 9, πόδες πέντε καὶ εἴκοσι καὶ ἑκατόν.)

La mesure de la largeur du temple va nous fournir la preuve que les mots ont dû être rangés dans cet ordre.

L'*Heraion* mesuré à la partie supérieure du soubassement a 18m,70 de largeur, ce qui en pieds grecs de 308 millimètres équivaut à 60 pieds et 7/10.

Cette dernière observation, qui porte la largeur du temple à peu près à 61 pieds, semble autoriser la restitution suivante du passage de Pausanias, V, XVI, n° 1 :

> Μῆκος δέ εἰσι τοῦ ναοῦ πόδες τρεῖς καὶ ἑξήκοντα
> [καὶ ἑκατόν · εὖρος δὲ ποδῶν ἑνὸς καὶ ἑξήκοντα]
> οὐκ ἀποδεῖ.

La lacune a dû se produire parce qu'un copiste aura confondu les mots καὶ ἑξήκοντα terminant une ligne avec les mêmes mots qui terminaient la ligne suivante, et qu'il aura passé toute la ligne commençant par καὶ ἑκατόν.

Si cette restitution est exacte, il faudrait peut-être en conclure que le pied olympique de 0,3168 dixièmes de millimètre dont s'est servi l'architecte éléen Libon pour établir une commune mesure entre les dimensions du temple de Jupiter à Olympie (v. rapport sur les fouilles d'Olympie I, v, partie architectonique, p. 23 B, par M. F. Adler) n'est pas le pied dont s'est servi l'architecte inconnu de l'*Heraion*. Car, avec le pied olympique, on parviendrait difficilement à comprendre le passage de Pausanias où figurait presque évidemment une longueur de 163 pieds. Au contraire le pied grec de 308 millimètres explique bien les dimensions du temple telles que Pausanias a dû les marquer d'après les indications de l'exégète.

Agréez, Monsieur, l'assurance de mes sentiments les plus dévoués.

ÉMILE BELOT,
Professeur d'histoire à la faculté des lettres de Lyon.

BULLETIN MENSUEL

DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

MOIS D'AVRIL.

M. Oppert reprend et achève la communication de son mémoire sur *le déchiffrement de quelques inscriptions chaldéennes, gravées sur les statues trouvées à Tello par M. de Sarzec.*

M. Maximin Deloche communique un mémoire ayant pour titre : *Renseignements archéologiques sur la transformation du C guttural du latin en une sifflante.* Ce travail, destiné aux Mémoires de l'Institut, sera reproduit par la *Revue archéologique.*

M. Léon Heuzey lit la première partie d'un travail intitulé : *Les terres cuites de Kittion* (aujourd'hui Larnaca), dans l'île de Chypre. Il s'agit d'une intéressante collection de fragments de terres cuites, appartenant au musée du Louvre. — Ces terres cuites, quoique ayant pour la plupart un caractère hiératique prononcé, ne proviennent point des ruines d'un temple. On les a découvertes entassées pêle-mêle en un lieu isolé. M. Heuzey explique cet amoncellement de statuettes brisées, en supposant que l'on est en présence du produit des nettoyages périodiques auxquels on procédait pour déblayer les temples des *ex-voto* de nulle valeur qui finissaient par les encombrer. — M. Heuzey a constaté, parmi ces *ex-voto*, des fragments d'un style oriental très rude, en apparence très primitif, mêlés à d'autres fragments du plus beau style grec. Ces figurines sont cependant contemporaines. Il y a là un fait utile à noter. L'usage de figurines *d'un style archaïque* s'était évidemment conservé jusqu'à une époque où prédominait déjà le beau style hellénique.

M. Auguste Castan, correspondant de l'Académie, communique une intéressante notice sur un manuscrit appartenant à la bibliothèque publique de Besançon. L'auteur démontre que ce manuscrit est un de ceux qui faisaient partie de la célèbre bibliothèque de Charles V. Le doute n'est pas possible. Sept petites lignes de caractères cursifs, à moitié effacés par un grattage intentionnel, terminent le volume ; M. Castan a pu les lire en grande partie et en donner le contenu ainsi que suit :

« *En ce livre Roman sont contenus plusieurs notables et bons livres et est à nous Charles le* V*e de notre nom, Roy de France, et le fimes escrire et parfere l'an* M. CCCLXXII. Charles. »

M. Luchaire, professeur à la faculté des lettres de Bordeaux, fait une lecture sur la chronologie des documents relatifs à l'histoire de Louis VII pendant l'année 1150.

M. Geffroy, directeur de l'École française de Rome, annonce la découverte d'un nouveau fragment du plan de Rome qui, comme on le sait, était exposé dans le palais du *præfectus urbis*, à l'époque de l'empereur Septime Sévère. Ce nouveau fragment a rapport au Forum.

M. Ernest Renan lit, au nom de M. le général Faidherbe, une note relative à une inscription libyque des îles Canaries.

H-Y.

SOCIÉTÉ NATIONALE

DES ANTIQUAIRES DE FRANCE

SÉANCE DU 17 MAI

PRÉSIDENCE DE M. GEORGES PERROT

M. Schlumberger présente l'estampage du second sceau connu des abbés du Mont-Thabor, celui de l'abbé Jean mentionné dans les documents en 1181 et 1183. Au droit est figuré Jean, assis sur son siège abbatial, la croix dans une main, les Évangiles dans l'autre. Au revers est représentée la Transfiguration.

M. d'Arbois de Jubainville explique l'étymologie du mot Γαλάτης *Galates*, employé par les Grecs depuis l'invasion de 279 avant J.-C. pour désigner les Gaulois. Ce mot est la transcription de l'adjectif celtique *Galatios* qui vient du substantif *Gala*, courage (vieil irlandais *Gal*, adjectif *Galde*). *Galates* veut donc dire *courageux*. Ce nom est formé comme Γαισάτης, *Gaisates*, qui désigne en grec une espèce de soldats gaulois et qui vient, par l'intermédiaire de l'adjectif celtique *gaisatios* (vieil irlandais *gaide*), du nom d'une sorte de javelot, le *gaesum* des écrivains latins.

M. Prost fait part de la découverte d'antiquités romaines, notamment d'une statue de Victoire et de deux bas-reliefs, au Sablon, près de Metz, localité où avait été précédemment trouvé un cippe dédié à la déesse Mogontia.

M. Giraud, correspondant, présente la photographie d'une plaquette en bronze du musée de Lyon sur laquelle se trouve la réplique d'un sceau gravé en 1539 ou 1540 par Benvenuto Cellini pour son protecteur à la cour de France, le célèbre cardinal de Ferrare, Hippolyte d'Este, archevêque de Lyon et de Milan.

M. Sacaze, correspondant, communique plusieurs inscriptions latines des Pyrénées, entre autres des dédicaces aux dieux Mithra, Abellion et Baigorisus ou Baigorixus. Ce dernier nom vient d'un radical basque qui signifie *rouge* et se retrouve dans le nom du pays de Bigorre.

SÉANCE DU 7 JUIN

M. Anatole de Barthélemy est élu membre honoraire, et la vacance d'une place de membre résidant est déclarée.

M. Demay présente, au nom de M. Janvier, la photographie d'une stèle gallo-romaine trouvée à Amiens et conservée au musée de cette ville. Sur la face principale sont représentés en haut-relief trois personnages debout, deux hommes et une femme; les hommes portent une tunique de dessus munie de manches et d'un capuchon, une tunique de dessous (subercula) et des braies; la femme a également deux tuniques, mais celles-ci descendent jusqu'aux pieds, et celle de dessus a des manches plus larges et point de capuchon; un voile est drapé autour de la tête et des épaules. M. Janvier voit dans cette scène une réunion de famille.

M. Guillaume demande à la Société de s'intéresser à la conservation d'une des anciennes portes de Valenciennes, que le génie militaire aurait, parait-il, l'intention de détruire. La Société décide qu'une démarche sera faite auprès du ministre de la guerre.

M. Prost lit, au nom de M. Jacob, une note sur la pierre tombale de Jehan Chintrel, prévôt de la Marche, découverte à Outremécourt par M. Voulot et transportée au musée d'Épinal.

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES

ET CORRESPONDANCE

— Nous recevons la lettre suivante qui complète et corrige les renseignements que M. Soutzo a donnés dans la *Revue* sur les monuments romains de la Dobrudja (octobre et novembre 1881) :

« Monsieur le Directeur,

« Je viens de terminer hier avec M. Tocilesco, le savant directeur de notre Musée national, une petite tournée de reconnaissance archéologique dans la Dobrudja, pour le compte du gouvernement roumain. Notre excursion avait surtout pour but de fixer la véritable nature du monument d'Adam-Clissi où nous avons exécuté plusieurs fouilles.

« Je remplis un véritable devoir M. le Directeur, en vous communiquant les résultats auxquels nous sommes arrivés, afin que vous puissiez un moment plus tôt rectifier dans votre savante *Revue* les appréciations hâtives que m'avaient suggérées les frustes sculptures dont vous avez reproduit les dessins.

« Nous avons mis au jour trois statues colossales mutilées, dont deux assises, les jambes étendues, et la troisième debout, ainsi que plusieurs bas-reliefs représentant des scènes de guerre et des trophées d'armes ; le caractère romain de ces sculptures ressort trop évidemment de leur travail et des vêtements des statues pour qu'il soit possible de conserver un doute sur les véritables auteurs de notre monument. La tour d'Adam-Clissi est un monument romain et les morceaux de sculpture architecturale qui sont sortis de nos fouilles, malgré leurs étonnantes dimensions, témoignent d'un art en complète décadence. Un examen plus approfondi de la construction nous a permis aussi de constater que la ruine actuelle est le noyau solide d'un grand monument triomphal que décoraient autrefois les statues et les bas-reliefs qui jonchent le sol autour de lui.

« L'on ne peut jusqu'ici lire avec certitude la date du monument ni le nom de l'empereur qui a célébré son triomphe sur les barbares du Danube par l'érection de ce gigantesque trophée. L'on a trouvé cependant

une inscription mutilée en très grands caractères[1], dans un cimetière turc voisin de la tour d'Adam-Clissi et qui en provient selon toute vraisemblance; aucun nom d'empereur n'est visible, mais la forme des caractères accuse, au dire de M. Tocilesco, la deuxième moitié du IVe siècle. Si cette appréciation est fondée, le monument appartiendrait à l'empereur Valens et les vaincus représentés sur nos bas-reliefs seraient des Goths; mais il ne faut pas se hâter, cette fois encore, de conclure trop vite. Il faut attendre que de nouveaux déblais nous aient fourni une preuve monumentale plus certaine de l'époque où fut élevée cette imposante construction.

« Veuillez agréer, M. le Directeur, l'expression des sentiments de haute considération de votre serviteur. MICHEL C. SOUTZO.

Custendje, 3 juin 1882.

—— Nous empruntons au *Parlement* les deux lettres suivantes, qui ont été adressées par M. Fr. Lenormant, membre de l'Académie des inscriptions, à l'Académie de Berlin, et dont celle-ci a voté le renvoi à la commission du *Corpus inscriptionum græcarum*.

Paris, 10 mai 1882.

« Monsieur le président,

« Je me vois dans la nécessité de vous adresser, en vous priant de vouloir bien la transmettre à l'Académie que vous présidez, une réclamation au sujet d'un fait d'une haute gravité.

« Dans les *Inscriptiones græcæ antiquissimæ*, que M. Hermann Rœhl vient de faire paraître sous les auspices de votre Académie, je suis l'objet d'une attaque outrageante au sujet des 202 lames de plomb, provenant de Styra, dans l'île d'Eubée, que j'ai rapportées de Grèce en 1866, et publiées en 1867 dans le *Rheinisches Museum*, avec un certain nombre d'autres appartenant à M. W.-H. Waddington.

« En publiant ces documents épigraphiques, j'avais soin de dire qu'ils étaient entrés en la possession de M. Michel Chasles, de l'Académie des sciences. Il était donc facile de recourir aux originaux, et, avant d'en parler, le premier devoir était de les examiner. Si on avait cherché à le faire du vivant de l'éminent géomètre, on en eût eu communication de la manière la plus libérale. Et, depuis sa mort, on eût appris, en s'informant, que M. Henri Chasles, son héritier, avait généreusement offert les lames de plomb de Styra au musée du Louvre, où elles sont à la disposition de tous.

« Mais on n'a pas procédé à cette vérification que commandait la plus vulgaire loyauté, aussi bien que le soin de l'exactitude pour la publica-

1. RVI
N

tion qu'on entreprenait. On a préféré jeter la suspicion sur tout le groupe de monuments en question, sans avoir cherché à s'en informer, en attaquant personnellement celui qui les avait publiés. On a été plus loin; on l'a formellement accusé de faux, en arguant d'une des inscriptions, qu'on prétend ne pas pouvoir exister réellement et avoir été inventée, d'après une faute d'impression qui se trouverait dans un texte épigraphique donné dans une publication allemande.

« Or les 202 lames, avec leurs inscriptions, sont au Louvre, sans qu'il en manque une seule, et j'ai pu immédiatement y retrouver celle de MOPHSIDES, que l'on incrimine, et dont l'authenticité est incontestable pour quiconque a pris la peine de regarder l'original.

« C'est à quoi je convie tous ceux qui s'occupent de ce genre d'étude. C'est ce qu'il eût été à la fois un devoir et un acte de prudence de faire, au lieu de forger des romans accusateurs. L'auteur des *Inscriptiones græcæ antiquissimæ* eût évité ainsi une déconvenue, en agissant d'après les procédés de courtoisie et de conscience que les savants doivent observer entre eux.

« J'ai tenu à vous signaler ce fait, car je ne saurais admettre un seul instant qu'un corps scientifique aussi justement respecté que l'Académie de Berlin puisse couvrir de son approbation et de son autorité la façon dont on a agi dans cette circonstance.

« Veuillez agréer, etc. FRANÇOIS LENORMANT. »

Paris, 19 mai 1882.

« Monsieur le président,

« Je dois signaler à votre attention et à celle de l'Académie que vous présidez un second exemple de la manière de procéder de M. Hermann Rœhl dans ses *Inscriptiones græcæ antiquissimæ*.

« Ce savant jette la suspicion, à cause de celui qui l'a publiée, dit-il, sur la petite inscription dédicatoire d'une statuette de terre cuite provenant de l'île d'Égine, que j'avais encore rapportée de Grèce en 1866, et dont la légende est comprise dans mes centuries du *Rheinisches Museum*.

« Il ignore trois faits ou n'en tient pas compte :

« 1° L'inscription a été déchiffrée par M. le baron de Witte et publiée par lui, six mois avant moi, avec la description du monument, dans la *Gazette des beaux-arts* (1866, t. II, p. 114);

« 2° C'est sur cette publication de M. de Witte que l'illustre et regretté Gerhard me demanda un dessin du monument, qui a paru dans l'*Archæologische Zeitung* (1867, pl. CCXXVIII, n° 3);

« 3° Depuis, la statuette a passé au Musée britannique, comme toute ma collection de terres cuites de Grèce, et elle est décrite, avec indication de son inscription, par M. Newton, *Guide to the second vases room in the British Museum* (1869, p. 27, n° 24).

« Comment tout ceci a-t-il pu passer inaperçu pour l'écrivain ?

« On a lieu de s'étonner d'une telle légèreté, surtout quand elle coïncide avec des attaques personnelles qui touchent à l'honneur.

« Le proverbe latin dit : *Ab uno disce omnes*. J'ai maintenant placé sous les yeux de l'Académie *deux* faits qui sont de nature à provoquer la réflexion.

« Veuillez agréer, etc.

F. LENORMANT. »

—— *La vallée des Tombeaux à Thèbes.* — L'Académie des inscriptions et belles-lettres a entendu avec intérêt, dans une de ses dernières séances, la lecture d'une lettre écrite de Thèbes par M. Eug. Piot et relative à la célèbre vallée des Tombeaux.

Nous en reproduisons ici la plus grande partie ; elle contient des observations que pourraient mettre à profit ceux qui font des fouilles en Égypte.

. . . .

« Je ne veux vous entretenir ici que de la vallée où se trouvent les hypogées de quelques rois des dynasties thébaines, et vous faire part des observations que j'ai pu y faire dans deux visites successives, ainsi que des idées qu'elles me suggèrent. J'en suis vivement frappé, parce que, si elles rencontraient un écho, et si elles se trouvaient fondées, elles me paraissent de nature à conduire, très facilement, à des découvertes archéologiques considérables.

« Cette vallée des Cavernes, *Biban El-Molouk*, — c'est ainsi qu'on la nomme, — s'ouvre non loin du temple de Qournah, sur la rive gauche du Nil, et s'enfonce dans la chaîne libyque pendant un parcours de près de quatre kilomètres, pour se terminer brusquement au pied d'une falaise de 400 mètres qui la domine. Cette falaise elle-même est couronnée par une sorte de pyramide à degrés, naturelle, assez semblable à celle de Saqqarah, que l'on aperçoit de loin, qui a souvent frappé l'imagination des voyageurs, sans qu'il ait été possible de bien déterminer dans quelle proportion la main de l'homme a aidé la nature dans sa formation régulière.

« Le sol de la vallée, semblable au lit d'un torrent, et les hauteurs qui la bordent, de nature calcaire, sont composés de blocs de toutes dimensions, sans aucun lien qui les soude entre eux. Un aspect de décombres. Les alentours sont loin d'être gais, mais ici l'aridité est extrême : pas une touffe d'herbe n'y fait ombre à la blancheur du sol ; quelques chacals, qui la traversent furtivement de temps à autre, sont ses seuls habitants, et le soleil, qui l'inonde, ajoute à l'impression de solitude absolue et désolée qu'elle porte au cœur.

« C'est à son point extrême, dans une gorge resserrée qui la termine, qu'un observateur curieux, qui aime à se rendre compte de la raison des choses, ne tarde pas à s'apercevoir que cet immense amas de décombres repose sur un banc calcaire compact qui, là seulement, émerge

de quelques mètres au-dessus du niveau du sol. Le soulèvement géologique qui a produit la vallée ou faille dans laquelle on se trouve l'a brisé, et les traces que l'on en retrouve à gauche et à droite ne sont révélées que par l'entrée des quelques tombes royales déjà ouvertes, qui toutes sont situées à cette extrémité et ne pouvaient se trouver ailleurs.

« Il fallait, en effet, une matière compacte pour les creuser, pour assurer la solidité et la régularité des enfilades de chambres dont elles se composent, et aussi pour recevoir les bas-reliefs dont elles sont ornées avec profusion. Il n'était pas moins nécessaire à leur exécution que l'entrée fût au niveau du sol extérieur. Les puits profonds par lesquels on arrive à quelques chambres sépulcrales me paraissent faits plutôt pour aller chercher le calcaire compact où elles devaient être creusées, que pour les dérober aux regards : une chambre unique aboutit d'ordinaire au fond de ces puits, elle n'est jamais ornée de sculptures. Les tombes de quelque apparat ont toujours un accès libre. Lorsque la veine compacte ne pouvait être atteinte dans des conditions favorables, elles étaient encore construites dans le flanc des collines, mais avec un calcaire rapporté, choisi avec soin, et se prêtant à l'exécution des scènes variées dont on voulait les orner. Nous en avons d'illustres exemples dans l'hypogée de *Ti*, à Saqqarah, et dans celui de la reine *Hatasou*, à Thèbes. La puissance du banc calcaire que je vous signale peut être estimée à dix mètres d'épaisseur, et, comme la nature ne fait rien à demi dans ses opérations, on peut même supposer qu'il est unique dans la moyenne Égypte, et s'étend d'Eshné au Moccatan, affleurant le sol ou s'y enfonçant avec les ondulations ordinaires de ces sortes de formations.

« Mais retournons au fond de la vallée. A gauche, où le soulèvement a imprimé au banc calcaire une déclivité considérable, les chambres de l'hypogée s'enfoncent profondément avec lui au-dessous du niveau de l'entrée; à droite, où sa direction est sensiblement horizontale, la suite des chambres est presque de plain-pied. La nature de la veine n'est pas non plus toujours la même. On est frappé de la délicatesse des sculptures qui décorent l'entrée de la tombe de Seti II (n° 15 de Wilkinson); aucun coloris ne les altère; la compacité de la pierre y est admirable, sans défauts; son grain, d'une finesse extrême; et elles rappellent involontairement à la pensée les fines sculptures sur pierres lithographiques des artistes allemands du XVI[e] siècle.

« Dans la tombe de Seti I[er], ouverte dans les premières années de ce siècle par Belzoni, cette compacité est moindre, souvent fendillée; on sent que la pierre a dû éclater par places sous le ciseau de l'artiste chargé de la décoration. On a remédié à ces défaillances avec un ciment qui a rétabli le modelé et couvert le tout d'une couche de stuc si mince qu'elle paraît avoir été appliquée au pinceau : le coloriage est venu terminer l'œuvre. C'est le caractère général de presque toutes les décorations des temples égyptiens construits en grès dur.

« Enfin, lorsque la nature du banc calcaire se trouvait tout à fait défectueuse, on pouvait encore y creuser des chambres à parois régulières, mais non les orner de bas-reliefs pris dans la masse. Ces parois sont alors couvertes d'un enduit de deux ou trois centimètres d'épaisseur, sur lequel l'artiste, pendant qu'il était encore frais, après avoir tracé le contour de sa composition, a enlevé son relief à l'ébauchoir : opérant dans ce cas à la manière des peintres à fresque italiens qui ne préparaient chaque jour que la partie qu'ils pouvaient couvrir. L'ouvrage était terminé, comme le précédent, par une couche de stuc et par le coloriage. C'est de cette manière expéditive qu'a été décorée la tombe dite des *Harpistes*, et il faut peut-être attribuer au procédé la profusion des scènes variées qu'elle renferme.

« Ces détails, que je mets ici comme ils sont venus au bout de ma plume, m'éloignent un peu de ma pensée principale qui est celle-ci : le fond de la vallée du Biban El-Molouk paraît avoir été exclusivement consacré à la sépulture des rois de Thèbes; la nature de sa constitution géologique se prêtait au développement qu'il était dans l'usage de leur donner. Le nombre des tombes royales que nous connaissons est bien petit, si on le compare aux cent vingt rois et plus que fournissent les dynasties thébaines; les plus illustres manquent à l'appel; si on veut en trouver d'autres, c'est là qu'il faut les chercher, et le travail ne serait pas très considérable. Je vous ai dit que le fond de la vallée, là où l'on aperçoit, à droite et à gauche, l'entrée de quelques tombes royales et le banc calcaire favorable pour les creuser, était dominé par une falaise presque perpendiculaire, composée de blocs désagrégés de toutes dimensions, depuis la grosseur du poing jusqu'à celle d'un mètre cube. Avec la succession des siècles, les orages et les variations atmosphériques, des millions de débris venus du haut se sont accumulés à sa base et y forment un talus d'une certaine importance. Ce talus cache évidemment l'entrée de beaucoup d'autres tombes. Une tranchée ouverte dans ces débris, et serrant de près la paroi du banc calcaire, servirait à les démasquer. Ce travail ne serait pas considérable et me paraît valoir la peine d'être tenté.

Vous me demanderez peut-être pourquoi, puisque cela me paraît si facile et si clair, on ne s'en est pas encore avisé? C'est qu'on ne s'avise jamais de tout. C'est peut-être aussi parce que, l'ouverture de quelques tombes remontant à l'époque ptolémaïque, on a pu croire qu'il ne restait plus rien à faire. On n'est cependant parvenu à la dernière tombe, ouverte par Belzoni, qu'en perçant ce talus qui a été attaqué directement, et cela sur une épaisseur de quelques mètres seulement; je ne sais sur quels indices. Si son exemple ne doit pas être suivi, c'est que cette manière entraînerait une foule de non-réussites qu'on éviterait avec une tranchée longitudinale. Il y a plus : de nos jours, l'entrée d'une des tombes connues, celles de Ramsès I[er], a disparu sous un éboulement de la falaise, à la suite d'une pluie torrentielle. On peut encore ajouter que

le patriotisme égyptien avait un moyen facile de dérober aux conquérants étrangers la connaissance des tombes royales qu'ils vénéraient, et que rien de monumental ne signalait aux regards : celui d'aider à l'accumulation des débris qui tombaient du haut de la falaise, et on n'y aura pas manqué.

« La trouvaille merveilleuse faite, il y a quelques mois, à quelque cent mètres du point de la vallée qui m'occupe, de quarante cercueils plus ou moins royaux, entassés dans une chambre funéraire privée, n'est pas sans apporter de très grandes probabilités de certitude à mon hypothèse.

« Quelles que soient les circonstances qui ont amené cette translation, il est certain qu'elle a été faite dans une intention pieuse et pour préserver d'une profanation possible des restes vénérés. Ils n'ont pas été apportés de bien loin. De ces nombreux cercueils de Deïr-el-Bahary, qui enrichissent aujourd'hui le musée de Boulaq, je ne veux en retenir que trois : ceux de Touthmès III, de Seti Ier et de Ramsès II.

« La tombe de Seti Ier est ici, c'est celle ouverte par Belzoni ; il a trouvé le sarcophage vide ! Nous avons aujourd'hui le cercueil qu'il contenait. Quel indice plus certain que l'hypogée des deux autres rois doit se trouver dans le voisinage ? Touthmès III, c'est le grand roi conquérant de la dix-huitième dynastie qu'il est facile d'identifier avec l'*Osymandias* des Grecs : la richesse de son tombeau avait une réputation légendaire. Ramsès II, c'est *Sésostris*. Et quels trésors l'histoire n'est-elle pas en droit d'attendre de leur découverte ?

. . . .

« Eug. Piot. »

—— Le docteur Schliemann poursuit ses explorations en Troade. De 150 à 160 ouvriers travaillent non seulement aux endroits de la Troade où l'on a précédemment creusé des puits, mais encore dans la Chersonèse de Thrace, où le docteur Schliemann a trouvé le tombeau de Protésilas, qui renfermait des ustensiles en pierre et des poteries.

A la demande des archéologues allemands, il a remué de nouveau les déblais des fouilles précédentes, au cours desquelles il avait rencontré un temple que les pioches avaient ouvert au milieu. De nouvelles recherches n'ont malheureusement pas permis de retrouver le restant de ce temple, dont on a seulement reconnu quelques débris dans le voisinage, sur un cimetière turc. Au mois d'avril, le docteur Schliemann s'est principalement occupé à pénétrer plus avant dans la couche épaisse des décombres, et il a dû constater que sa chronologie et sa classification n'étaient pas exactes de tous points.

C'est ainsi que les blocs de pierre qu'on avait pris jusqu'ici pour les restes des murailles de la troisième ville sont les débris d'édifices de la deuxième ville, qu'a détruite un incendie encore plus terrible que celui de la troisième. Dans une lettre datée du 10 mai, le docteur Schlie-

mann écrit qu'il fait déblayer une porte située à l'ouest de celle qu'il a déjà mise au jour dans la deuxième ville. Il envoie en même temps des dessins d'objets intéressants provenant de ses fouilles.

(*Journal des Débats*, du 1er juin, d'après la *Gazette d'Augsbourg*.)

— *Thurgovie.* — Les fouilles récemment faites, à la faveur de la baisse des eaux, dans la station lacustre de Steckborn, ont donné des résultats magnifiques. Un grand nombre d'instruments en pierre et en os, des ornements, des poteries, etc., ont été mis au jour, de sorte que les collections de Frauenfeld compteront désormais parmi les plus riches de la Suisse en antiquités lacustres. (*Journal de Genève*, 12 mars 1882.)

— *Découverte d'une épée de bronze.* — On vient de découvrir sur un des coteaux qui environnent la ville d'Orange (Vaucluse) une magnifique épée de bronze de près de 0m,80 de longueur.

Elle se trouvait sous un monticule de pierres, à côté de quelques ossements humains à peine reconnaissables.

L'âme de la poignée est aussi en bronze, de forme sinueuse terminée par un carré. Elle était ornée de quatre rivets dont trois, encore en place, ont servi à y fixer une matière qui devait être de la corne, de l'os ou de l'ivoire. La lame, mince et flexible, bien patinée, est munie de crans à sa base. Elle est de forme très élégante; elle s'élargit sensiblement vers son milieu et a pour ornement deux minces filets parallèles aux tranchants. La pointe, mousse, se trouvait encore engagée dans une bouterolle, sorte de base de fourreau, également en bronze.

Cette bouterolle, qui est à ailettes horizontales, ne mesure pas moins de 0m,24 de largeur sur 0m,08 de hauteur.

Pareille épée et pareille bouterolle ne se sont encore rencontrées qu'une seule fois associées dans une tombe, à la Laupie (Drôme); elles font partie de la collection de M. Valentin, de Montélimar.

La découverte des environs d'Orange est donc très intéressante au point de vue de l'étude de nos origines nationales; c'est pour cette raison que M. Morel, receveur des finances à Carpentras, en a fait l'acquisition pour sa collection archéologique, qui est une des plus importantes de la France méridionale. (*Le Réveil du Midi*, journal d'Avignon, 3 mars 1882.)

— Une intéressante découverte vient d'être faite à Rome. On a mis au jour un important fragment en marbre du célèbre plan de Rome du temps de Septime Sévère, dont les débris furent trouvés, au XVIe siècle, sur la Voie sacrée, dans les ruines du temple de Rémus, et que l'on croit être de l'époque de Caracalla.

Ce nouveau fragment a été déterré au cours des fouilles qui ont lieu en ce moment entre le palais d'Antonin et de Faustine et le coin du Palatin. Il contient une partie du plan du temple de Castor et Pollux et d'autres édifices qui s'élevaient près de l'endroit où il a été recueilli, et il

s'adapte parfaitement à l'un des fragments conservés au musée du Capitole dans la salle de l'Urne. (*Journal des Débats*, 18 avril.)

—— Les fouilles pratiquées dans l'ancien théâtre d'Epidaure, en Grèce, sous la direction de l'éphore Cavadias, viennent d'amener la découverte de deux statues de l'époque romaine : une statue d'Esculape et une statue d'Hygie. On continue à déblayer la scène ; on pratiquera ensuite des fouilles dans l'enceinte sacrée, où l'on espère découvrir le fameux temple d'Esculape. (*Journal des Débats*, 27 avril 1882.)

—— Vaud. — Notre musée vient de s'enrichir d'un nouvel objet trouvé dans les ruines d'Aventicum, dit la *Feuille d'avis* d'Avenches.

C'est un dodécaèdre en bronze, évidé, du poids de 150 grammes, de la grosseur d'une orange, dont les douze pentagones sont percés de trous de différentes grandeurs, et les vingt angles ornés de petites boucles. Cette curieuse et unique pièce, trouvée en même temps qu'un masque comique en ivoire de toute beauté, sur lequel nous reviendrons sitôt qu'il pourra être exposé, paraît avoir appartenu à un de ces prestidigitateurs, qui étaient fort nombreux à cette époque.

Placé à un mètre de distance, l'instrument laisse voir une figure fantastique ; on le tourne, une nouvelle figure se présente, nez rond, deux gros yeux, une bouche béante, tantôt grande, tantôt petite, selon le tour donné à la pièce, figures que l'on peut varier encore en introduisant les doigts dans le dodécaèdre. (*Journal de Genève*, 21 avril 1882.)

—— On vient de trouver à Rome un important fragment de disque de marbre représentant, par des figures de très petite dimension, la description homérique du bouclier d'Achille. Soixante-quinze vers d'Homère y sont joints gravés en caractères microscopiques, mais parfaitement lisibles. Ils offrent, dit-on, quelques variantes ; c'est donc quelque chose comme un nouveau manuscrit de l'époque des Antonins. Au revers du disque est gravé le nom de Théodoros, sans doute l'artiste. Pline dit qu'un Théodoros peignit la guerre d'Ilion sur nombre de tables conservées sous le portique de Philippe. Théodoros était-il aussi sculpteur ? Quelques personnes le croient. Le fragment qu'on vient de découvrir aurait ainsi des relations avec les tables iliaques. (*Temps*, 16 juin).

—— Nous recevons le premier numéro du *Bulletin de correspondance africaine* (*Antiquités libyques, puniques, grecques et romaines*), qui porte la date de janvier et février 1882. Ce recueil mensuel, qui se publie par les soins de l'École supérieure des lettres d'Alger, est appelé à rendre les plus grands services. Il doit sa fondation à l'initiative de M. Albert Dumont, directeur de l'enseignement supérieur. C'est M. Paul Bert, alors ministre de l'instruction publique et grand ami de l'Algérie, qui a pris les mesures nécessaires pour que l'existence de cette revue soit assurée, pour que les

textes et les monuments puissent y être reproduits dans de bonnes conditions. Le premier fascicule contient les articles suivants :

E. Masqueray, *Inscriptions inédites d'Auzia, et détermination de Rapidi.* — R. de la Blanchère, *Antiquités romaines au palais archiépiscopal d'Alger.* — Cat. *Inscriptions inédites de Cherchell.* — Masqueray, *la Stèle libyque de Souama* (avec planche). — Bibliographie.

—— *Notes sur les églises de Saint-Marcel et Saint-Martin.* — « Il y a quelques années, » dit, dans le journal *la Ville de Paris*, M. Toulouze, « on voyait encore dans un terrain vague, situé boulevard Saint-Marcel, les ruines d'un monument religieux ayant appartenu à l'église collégiale de Saint-Marcel. Ces derniers vestiges viennent de disparaître pour faire place à de nouvelles constructions élevées en bordure du boulevard Saint-Marcel, et pour livrer passage à une voie nouvelle reliant la rue de la Reine-Blanche au boulevard désigné plus haut.

« Une partie de l'emplacement de ce monument avait été explorée il y a quelques années; il s'agissait donc, en janvier 1882, d'enlever ce qui restait, et, grâce à ces derniers travaux, il était possible d'explorer ces ruines et les sépultures placées autour de la chapelle si vénérée des habitants de cette partie de Paris.

« La foi pour le saint évêque Marcel était si grande à cette époque, que les fidèles voulurent reposer aussi près que possible des fondations du saint lieu, qui passait pour posséder les restes du saint évêque, tandis que depuis longtemps ceux-ci avaient été transportés à la cathédrale ; on avait tenu à ne pas les laisser en proie aux Normands qui ravageaient souvent les faubourgs de Paris. Lorsque les Normands pillards se furent éloignés, le chapitre de Saint-Marcel réclama les cendres et la châsse précieuse, mais les prêtres de Notre-Dame refusèrent toujours de restituer le dépôt sacré ; on dit, mais sous toute réserve, que la châsse, qui était en argent, fut fondue afin de la convertir en monnaie pour les besoins du pays.

« Les sépultures en pierre de toutes grandeurs étaient serrées et rangées au long de la muraille sur une épaisseur de trois et quatre rangs, et appartenaient aux XIe, XIIe et XIIIe siècles. Nous ne rencontrâmes que peu de curiosités dans toutes ces sépultures ; il faut excepter seulement trois sarcophages de l'époque gallo-romaine et mérovingienne. Dans un appartenant à cette dernière époque et placé à gauche de l'église, nous trouvâmes une belle bague en or jaune avec chaton contenant une pierre précieuse, ovale, de onze millièmes de longueur sur huit de large. L'exécution de ce bijou est remarquable au point de vue de l'art de travailler le métal à cette époque ; la plaque d'or formant fond et garnissant la pierre a été martelée, la trace du travail au martelet est très sensible et ne laisse aucun doute sur le genre et sur l'époque de son exécution ; la monture ou sertissage est remarquable comme épaisseur et rappelle le type ordinairement massif que nous trouvons à tout ce qui sort des mains de l'ouvrier de l'épo-

que mérovingienne. Dans un autre sarcophage en pierre appartenant à l'époque gallo-romaine, nous trouvions les restes d'un squelette; à la droite de la tête se trouvait un lacrymatoire en verre bien irisé; malheureusement il se brisa entre nos doigts; il était long et étroit de forme olivaire à sa base. A six mètres environ à l'angle méridional de l'église, je trouvai quelques sarcophages en pierre, ainsi que des sépultures à même le sol des XIIe et XIIIe siècles, accompagnées de poteries jaunes et grises flammulées, contenant encore des restes de charbon, et percées de petits trous.

« Non loin des sépultures se groupant autour de l'église, à quelques mètres de la rue de la Reine-Blanche, je trouvai, dans un sarcophage en pierre tendre, les restes d'un squelette de teinte violacée, sur le sternum duquel se trouvait un christ de bronze sur croix de même métal, d'une conservation parfaite; au-dessus de la tête, nous lisons : *Jesus Nazaræus rex Judæorum* (Jésus, Nazaréen, roi des Juifs).

« Les restes de saint Marcel furent inhumés, au Ve siècle, dans une chapelle située sur une légère éminence qui n'existe plus aujourd'hui, ayant été détruite en partie par le passage du boulevard Saint-Marcel, et qui se trouvait sur la déclivité du mont Cétardus. Quelques maisons vinrent se grouper autour des restes vénérés et formèrent un bourg ou village qui, prenant de l'extension, fut englobé dans l'un des faubourgs de Paris, qui conserva le nom de Saint-Marcel. L'importance de l'église collégiale nécessita une annexe ou succursale qui fut l'église Saint-Martin, dont nous parlerons par la suite. L'église de Saint-Marcel existait au IXe siècle, desservie par un nombreux clergé; ruinée par les Normands, elle fut reconstruite au XIe siècle.

« C'est dans cette église que se voyait le tombeau de Pierre Lombard, célèbre théologien, dit *le Maître des sentences*; il mourut en 1164. Comme je viens de le dire, cette église était desservie par un nombreux clergé, composé de chanoines jouissant de nombreux privilèges. Suivant une inscription funéraire trouvée dans les fouilles de cette église, et les remarques d'Étienne Cholet, nous voyons l'importance du clergé desservant cette paroisse et ses dépendances.

« Épitaphe trouvée dans les ruines de l'église de Saint-Marcel le 20 janvier 1882. Nous copions exactement la disposition de l'inscription et l'orthographe.

CI GIT, PIERRE LE COQ,
DES L'AGE DE 17 ANS CHAN
OINE DE ST MARCEL, Y EST
MORT LE 26. DECBRE 1736
AGÉE DE 84. ANS
REQUIESCAT IN PACÉ.

« Comme nous le voyons par cette épitaphe, le clergé était composé sinon entièrement, mais certainement en partie de chanoines héréditaires.

Cette distinction de recevoir les honneurs et le bénéfice du canonicat avec pouvoir de les transmettre à leurs descendants comme bien patrimonial et séculier, était la récompense de libéralités ou de services rendus au clergé ou à la paroisse. Les chanoines devaient résider à la collégiale et chanter l'office aux heures réglées, mais peu à peu ils se firent remplacer par des chantres gagés et chargés de louer Dieu en leur absence. Suivant les *Remarques singulières de la ville de Paris et de ses faubourgs* par Estienne Cholet, nous voyons :

« Ce lieu est clos et fermé de hautes murailles qui, le déjoignant du « faux-bourg, le font encore appeler la ville de Saint-Marcel-lez-Paris. « Saint Marcel inhumé en la cave qui estoit sous la chapelle dicte de « Saint-Clément [1], édifice icy d'ancienneté, les chanoines étoient dotés de « plusieurs immunitez, etc. »

« Les dépendances de cette paroisse étaient considérables; la cour du cloître était vaste, plantée d'arbres, et séparait l'église paroissiale de l'église succursale Saint-Martin ; cette dernière était située à l'angle septentrional de la rue des Francs-Bourgeois et sous la voie nouvelle portant le nom de rue de la Collégiale [2], à quelques mètres du boulevard Saint-Marcel. Ce dernier passe aujourd'hui sur l'emplacement de l'ancien cloître. en absorbant entièrement le séminaire dépendant de la collégiale et la rue des Francs-Bourgeois.

« On accédait au cloître Saint-Marcel par deux entrées situées rue Mouffetard [3], et une autre rue des Francs-Bourgeois; c'est probablement par cette rue que, sortant de l'église, les condamnés à l'estrapade passaient pour se rendre au lieu du supplice, situé à l'ancien marché aux chevaux sur lequel passe aujourd'hui le boulevard Saint-Marcel.

« L'église Saint-Martin, succursale de l'église paroissiale de Saint-Marcel, existait déjà en 1158 comme chapelle ; elle devint paroisse en 1220, puis, menaçant ruine, elle fut réparée en 1798, enfin démolie de 1807 à 1808. Elle ne fut que rasée, les fondations du monument restèrent, et il y a quelques jours seulement, du 25 janvier au 10 février 1882, que les fondations ont été arrachées du sol. Cette construction était d'une solidité remarquable, et les hommes se souviennent encore du travail dur et pénible auquel ils se livrèrent pour enlever les derniers morceaux de ciment.

« Cette église semble n'avoir jamais eu de crypte (suivant les derniers travaux) et élevait ses fondations sur un sol de sable et de pierre très favorable aux premières assises d'un monument ; les murs mesuraient $1^m,20$, $1^m,40$, $1^m,45$ et vers la façade $1^m,80$; nous rencontrâmes à droite du monument trois contreforts extérieurs de $0^m,40$ d'épaisseur, et nous reconnûmes une longueur de muraille de plus de 10 mètres.

1. Depuis église Saint-Marcel.
2. 5e arrondissement.
3. Aujourd'hui avenue des Gobelins.

« Nous trouvâmes quelques sépultures des XIIe, XIIIe et XIVe siècles, creusées à même le sol. Les restes avaient été inhumés dans des cercueils en bois dont les planches avaient été réunies par des clous de 12 à 15 centimètres de longueur, en tout semblables à ceux recueillis par moi dans des fouilles exécutées avenue des Gobelins (non loin de l'église Saint-Martin), dans un champ de sépultures de l'époque gallo-romaine. Auprès de la tête ou des flancs des squelettes se trouvaient de petites poteries grises ou jaunes à flammules rouges, percées de trous. C'est dans ces poteries que brûlaient le charbon ou l'encens pendant le service et les chants funèbres; elles étaient préalablement percées de petits trous afin de faciliter la combustion; la cérémonie terminée, ces poteries étaient abandonnées et restaient près du mort. Dans les sépultures que nous reconnûmes dans cette église, nous ne trouvâmes jamais moins de trois poteries déposées près du mort et contenant encore le charbon parfaitement conservé.

« C'est derrière cette église qu'en 1656 on découvrit soixante-quatre sarcophages; depuis, et en 1880-1881, j'en reconnaissais plus de quatre-vingts appartenant à diverses époques, mais tous étaient chrétiens et du Xe au XIVe siècle; enfin je viens de reconnaître rue de la Collégiale, à droite de l'église Saint-Martin, vingt-deux sarcophages et autant de sépultures déposés à même le sol; ces sarcophages doivent appartenir aux IXe, X^e et XIIe siècles, quelques-uns étaient en pierre tendre bien taillée et en plâtre de 6 à 7 centimètres d'épaisseur.

« A quelques mètres de l'église et dans la même fouille, nous venons de rencontrer, à droite du monument, seize sarcophages en pierre; ces sépultures ont été violées à une époque déjà fort ancienne, si on en juge par la solidité du remblai et par les fragments de poteries remontant au XVIIe siècle, époque qui répond à la découverte indiquée plus haut. »

M. Toulouze[1], auteur de ces intéressantes fouilles, se propose de publier ultérieurement les plans, gravures et dessins des quelques curiosités recueillies par lui sur ce point intéressant de notre vieux Paris.

— *L'Illustrated London News*, dans le n° du 11 mars dernier, rapporte un fait récent et assez émouvant des fouilles de Pompéi. Un dessin qui accompagne cette note donne la représentation un peu fruste du moulage d'un enfant étendu sur le dos, les membres crispés, dans les derniers spasmes de l'agonie. Ce moulage a été obtenu, ainsi que cela s'est pratiqué plusieurs fois déjà, en injectant du plâtre dans une cavité rencontrée dans les cendres durcies, en excavant une rue.

Un des pieds du sujet est tronqué; il est probable qu'il n'est pas venu au moulage. Il en est de même du poignet du bras droit dirigé vers la

1. M. Toulouze adresse ses remerciements à M. Marfaig, entrepreneur, qui facilita ses recherches sur ce point si curieux.

tête, mais une protubérance du plâtre à l'endroit de la bouche indique que la victime cherchait à la protéger avec la main contre la suffocation. Le bras gauche replié contre le corps était enveloppé dans un pan de la toge.

A peu près au niveau où, dans la rue, on a obtenu ce moulage, s'ouvre la fenêtre d'une maison, et près de cette fenêtre, à l'intérieur, gisait le squelette d'une femme, les bras tendus vers l'enfant. On suppose avec beaucoup de vraisemblance que c'était sa mère, qui suffoquée elle-même par la pluie de cendres, l'a laissé échapper de ses bras, ou qui l'a lancé dans la rue pour qu'il se sauvât. Cette femme appartenait à la classe élevée, à en juger par les bijoux que portait encore le squelette. A chaque bras, un bracelet uni en or massif, ét aux doigts, deux bagues en or enrichies d'intailles d'un bon travail : une améthyste représentant un Mercure assis sur un rocher, tenant le caducée et la bourse, et une émeraude sur laquelle était gravée une corne d'abondance. H. A. M.

—— MM. Perrot et Chipiez viennent de commencer la publication du second volume de leur *Histoire de l'art dans l'antiquité* (librairie Hachette). Ce second volume comprendra la Chaldée, l'Assyrie et la Phénicie. Les trois premières livraisons sont en vente.

—— On offre, pour 2,000 fr. comptant, une petite collection de *monnaies et médailles suisses*, composée d'environ 200 pièces en or, en argent et en cuivre, pour la plupart des XVIIe, XVIIIe et XIXe siècles, notamment de la ville de Zurich, nombre de belles pièces. S'adresser à l'administration de la *Revue archéologique*.

BIBLIOGRAPHIE

Éloge de M. de Saulcy, lu dans la sixième séance générale de la Société de l'Orient latin, par M. Gustave Schlumberger; broch. in-8° de 56 p. Genève 1881.

Cet éloge d'un de nos plus éminents collaborateurs doit être particulièrement recommandé aux lecteurs de la *Revue*. Il contient, outre l'éloge proprement dit dû à la plume d'un des hommes les plus compétents, une bibliographie complète des œuvres de M. de Saulcy, ne comprenant pas moins de 163 numéros de *numismatique*, échelonnés entre les années 1833 et 1881; — 38 numéros d'*histoires et voyages* (1835-1881); — 87 numéros d'*archéologie* (1832-1881); — 56 numéros de *philologie* (1842-1877); — 39 numéros de *mélanges* (1837-1880), et 7 numéros de supplément. — Cette simple énumération donne mieux encore que tout éloge une idée de la féconde sagacité et de la force de travail de cette puissante et aimable nature. Presque toutes les séries s'arrêtent à 1881, la veille même de sa mort. De Saulcy est mort debout, comme Thurot et Longpérier, dans toute la vigueur de son talent.

X.

Philosophie de l'Art, par M. H. Taine. 2 vol. in-12, 1881, Hachette.

On peut, sur bien des questions, n'être pas de l'avis de M. Taine; mais, qu'on le veuille ou non, ses doctrines, comme on l'écrivait récemment, « laisseront, dans l'histoire de la pensée contemporaine, une trace plus profonde peut-être qu'aucune autre doctrine esthétique, depuis Schelling et depuis Hegel ». L'idée maîtresse dont se sont inspirées toutes les recherches que M. Taine a poursuivies sur ce terrain, c'est que le développement de l'art et l'enfantement des œuvres qui le représentent sont soumis à des lois, et que l'esprit critique peut trouver la formule de ces lois. C'est ce qu'il indique lui-même dans la préface de quelques lignes qu'il a mise en tête des deux volumes où il vient de réunir dix des leçons qu'il a données dans le cours qu'il professe, depuis près de vingt ans, à l'Ecole des beaux-arts. Ce cours, dit-il, « s'il était rédigé, remplirait dix gros volumes. Je n'ai pas osé infliger au lecteur une si longue lecture; je n'extrais de l'ouvrage que les idées générales. En toute recherche, ces idées sont l'objet principal, et, ici plus qu'ailleurs, il importe de les dégager. Car, parmi les œuvres humaines, l'œuvre d'art semble la plus for-

tuite; on est tenté de croire qu'elle naît à l'aventure, sans règle ni raison, livrée à l'accident, à l'imprévu, à l'arbitraire : quand l'artiste crée, c'est d'après sa fantaisie, qui est personnelle; quand le public approuve, c'est d'après son goût, qui est passager; inventions de l'artiste et sympathies du public, tout cela est spontané, libre, et, en apparence, aussi capricieux que le vent qui souffle. Néanmoins, comme le vent qui souffle, tout cela a des conditions précises et des lois fixes; il serait utile de les démêler. »

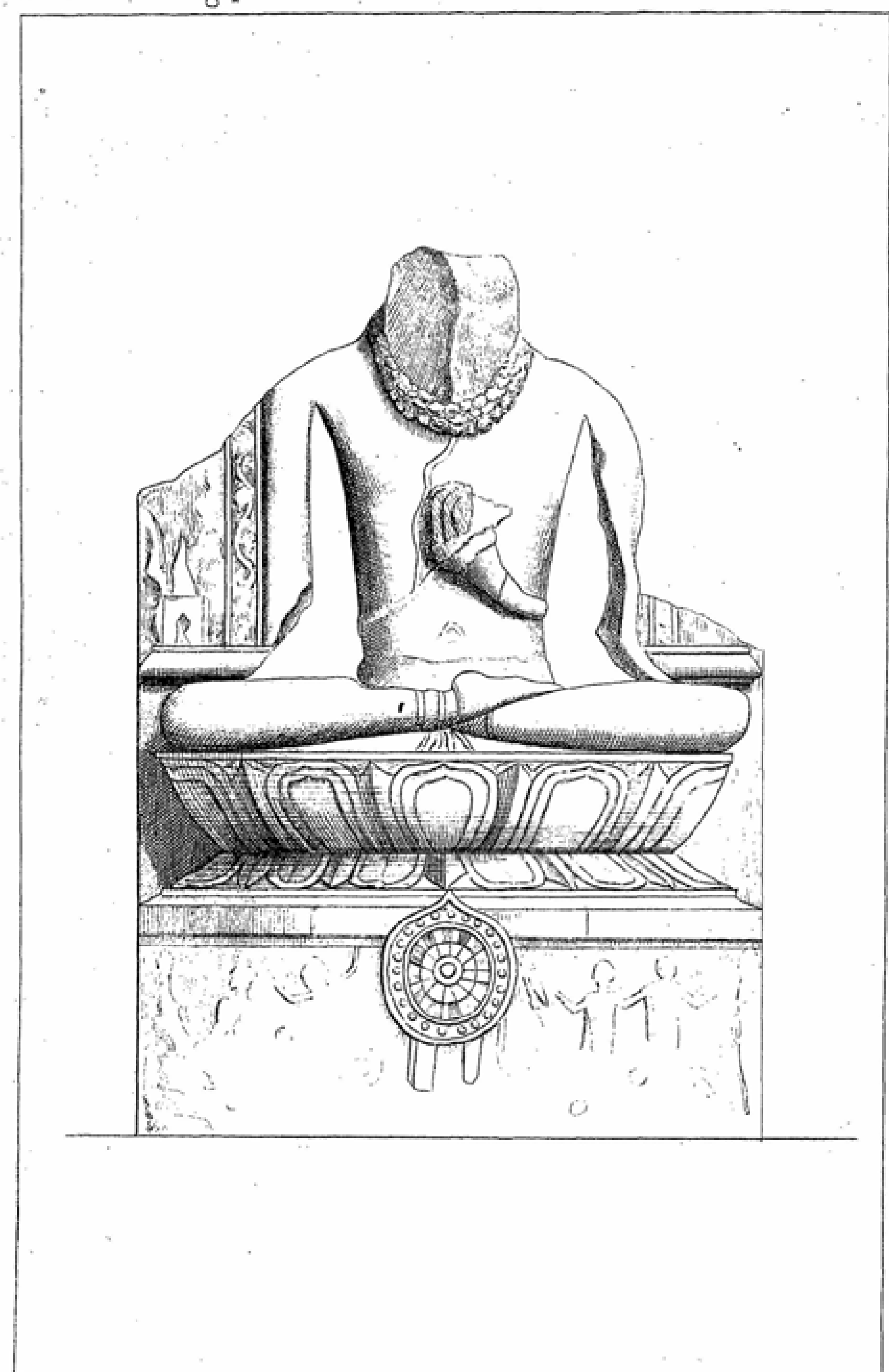
On a souvent critiqué telle ou telle des applications de la méthode que M. Taine résume dans ces quelques lignes d'une si forte brièveté; on n'a pas eu de peine à montrer que, dans les lettres comme dans les arts, le génie garde toujours quelque chose d'inexplicable ou, si l'on veut, de non encore expliqué, qu'il est telle de ses puissances et de ses aspects qui dérangent parfois toutes les théories; malgré toutes les subtilités du monde, vous n'en rendrez jamais un compte semblable à celui que le chimiste rend des éléments simples qui constituent le corps complexe soumis à ses recherches. Les *circonstances*, le *milieu*, la *race*, ce ne sont pas là des réactifs qui permettent de décomposer, par une sorte d'analyse quantitative, la création poétique ou plastique. M. Taine n'a jamais eu cette prétention, et si parfois les connaisseurs ont eu l'occasion de protester contre certains jugements généraux et certaines formules absolues et étroites qui semblaient démenties par l'ensemble des faits observés, soyez sûrs que presque toujours ces exagérations se sont rencontrées plutôt chez les disciples du maître que chez le maître lui-même. Ce doit être souvent un supplice pour les esprits puissants, qui ouvrent des voies nouvelles à la pensée, que de se sentir mal compris et compromis par ceux qui se réclament d'eux et qui portent leurs couleurs. M. Renan a dit quelque part : « Si j'avais été chef d'école, je n'aurais aimé que ceux de mes élèves qui se seraient séparés de moi et qui m'auraient contredit. » Cette parole, que nous citons de mémoire, peut sembler, au premier moment, n'être qu'un paradoxe. A la réflexion, vous comprendrez combien elle est juste. Il n'est pire ennui, pour un homme d'une intelligence élevée et large, que d'avoir pour interprètes et pour continuateurs des esprits sans finesse, qui ne voient qu'un côté des choses et qui par là même le grossissent, qui faussent les doctrines en les poussant jusqu'à leurs dernières conséquences logiques. Le proverbe italien, *traduttore, traditore*, est aussi vrai des disciples que des traducteurs; un disciple intempérant et borné compromet son maître; un contradicteur ne joue jamais ce mauvais tour à celui qu'il prétend réfuter. Il vous rend service; il vous force à donner à votre pensée plus de précision et de clarté.

Tout est intéressant dans ces deux volumes. La table est un sommaire très bien fait, à l'aide duquel vous pouvez tout de suite vous reporter à telle ou telle partie de la théorie, ou à telle ou telle de ses applications que vous seriez plus particulièrement curieux d'étudier. On voudra relire

surtout la première partie, divisée en deux chapitres : *De la nature de l'œuvre d'art* et *De la production de l'œuvre d'art*. Vous serez étonné du grand nombre d'idées que ces pages contiennent et qui sont devenues maintenant presque banales par le constant usage qu'en fait la critique d'art; on ne saurait indiquer une marque plus certaine de l'influence que M. Taine a exercée sur ses contemporains.

G. PERROT.

AUTEL DE VENDŒUVRES (INDRE)
Musée de Chateauroux.



L. Dardel sc. Rivett Carnac del.

STATUE DU BOUDDHA

découverte à Sarnath près Benarès

LES

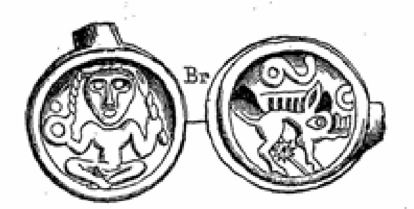
DIVINITÉS GAULOISES

A ATTITUDE BUDDHIQUE

(*Nouvelle note pour faire suite à l'étude sur l'autel de Saintes*)

Dans mon étude sur *l'Autel de Saintes*, je qualifiais d'*attitude buddhique* la posture du dieu gaulois assis les jambes croisées à la manière orientale.

M. Gaidoz, l'année dernière, publiait dans la *Revue archéologique* [1], en regard de la monnaie gauloise représentée dans notre article et sur laquelle figure ce type singulier [2], plusieurs monnaies *bac-*



Monnaie gauloise (attitude buddhique).

triennes antérieures à notre ère, de type analogue sinon identique, où figure le Buddha. — La monnaie gauloise doit-elle être considérée comme une imitation des monnaies bactriennes ? « Abstenons-nous de conclure, disait en terminant M. Gaidoz; attendons que le sol de notre pays nous livre de nouvelles reliques du passé. »

Aucune découverte faite sur notre sol depuis cette époque n'est venue, à cet égard, satisfaire notre curiosité. Les renseignements

1. Numéro d'avril 1881, p. 194 et pl. VIII.
2. *Autel de Saintes*, tirage à part, p. 12, et Gaidoz, p. 197.

recueillis depuis la publication de notre étude confirment seulement l'importance et l'étendue du culte auquel la grande divinité des *autels de Saintes et de Reims* était associée. Il devient de plus en plus certain que le dieu tricéphale, cornu, à *attitude buddhique*, distributeur de la richesse, avait des adorateurs dans toutes les régions de la Gaule. Nous devons être d'autant plus désireux de découvrir l'origine de ce culte. Tout monument relatif à ce culte mérite d'être publié. Nous nous serions, toutefois, moins pressé d'offrir au public les deux nouveaux dessins que nous nous sommes procurés s'il ne nous était arrivé de l'Inde une représentation de *Buddha* tellement conforme à la statuette d'Autun qu'il nous a paru urgent de la soumettre immédiatement à l'appréciation du public savant. L'influence directe ou indirecte de l'Inde sur les rites introduits en Gaule à une époque encore indéterminée acquiert d'après ces nouveaux documents un degré de probabilité qu'il nous est impossible de ne pas reconnaître. Le rapport signalé par M. Gaidoz entre certaines monnaies bactriennes et la monnaie gauloise *au type de Buddha* n'est plus isolé et nous entrevoyons le moment où nous pourrons être plus affirmatif que M. Gaidoz.

Occupons-nous d'abord des nouveaux documents signalés en Gaule.

Nous parlions, page 38, note 3 de notre tirage à part de *l'Autel de Saintes*, d'un autel conservé à la mairie de Châteauroux, dont l'existence nous avait été signalée par M. Rigollot, professeur de philosophie au collège de Vendôme.

Nous avons pu, grâce à l'obligeance de M. Deballe, conservateur du musée de Châteauroux, faire mouler cet autel pour le Musée des antiquités nationales, où ce moulage a pris place aujourd'hui, salle XIX, auprès de l'autel de Saintes. La planche IX donne une reproduction photographique de cet autel.

Dans la note 3 citée plus haut, nous représentions cet autel comme rentrant dans la catégorie des autels où figurent *des triades*.

La description de M. Rigollot nous avait abusé. Il faut y voir, suivant toute vraisemblance, le dieu cornu à attitude buddhique entre deux génies qui l'adorent. Il n'y a pas là de véritable triade. Le monument n'en est pas moins très intéressant pour nous. Les symboles du culte tel que nous l'avons décrit dans notre première étude s'y retrouvent presque tous : les *cornes* d'abord, une magnifique ramure de cerf; le *dragon* sur lequel les génies posent les pieds; le *torques* ou anneau que l'un des génies tient à la main; enfin l'*outre* que le dieu presse entre ses mains pour en faire sortir les richesses

qui émanent de lui. Sur un des côtés de l'autel est figuré un Apollon tenant la lyre [1]; peut-être est-ce là le second personnage de la triade, dont le troisième aurait disparu; la pierre, en effet, est mutilée. Elle semble avoir été retaillée en vue de la faire entrer dans une construction à laquelle elle n'était pas primitivement destinée.

Voici les détails que M. Deballe a pu réunir à ce sujet; je les transcris tels qu'il lui ont été donnés.

« J'ai beaucoup cherché et je n'ai pu recueillir que bien peu de détails précis concernant notre autel. Maintenant qu'on le sait intéressant, chacun veut avoir contribué à en rendre possesseur la ville de Châteauroux. Les renseignements sont généralement contradictoires, la plupart invraisemblables. Je crois pourtant pouvoir affirmer que l'autel provient des fouilles faites à Vendeuvres en 1865, lors de la restauration de l'église.

« Le bloc est très volumineux. Il est mutilé et faisait probablement partie d'un ensemble plus important. Le grand côté (bas-relief du dieu cornu) mesure : largeur, $0^m,61$; hauteur, $0^m,48$. Petit côté : hauteur, $0^m,48$; largeur, $0^m,25$. D'autres pierres sculptées ont été trouvées en même temps et dans les mêmes conditions que notre autel ; elles ont été employées comme matériaux lors de la construction de l'église ; un de ces bas-reliefs se voit encore sur l'un des contreforts.

« J'ai cherché, mais sans succès, à avoir une description exacte de ces autres *pierres sculptées*. Je les signale à l'attention des archéologues. »

Le second monument gaulois dont nous avons à parler est une petite statuette en pierre, propriété de M. Roubet, président de la Société nivernaise. Cette statuette, haute de 35 centimètres seulement dans son état actuel (la tête manque), a été découverte à La Guerche (Cher), dans des conditions qui ne nous sont pas connues. M. Roubet nous a gracieusement permis de la mouler; elle figure sous le n° 26259 dans la salle XIX du musée. Ce n'est ni un tricéphale, ni une divinité à *attitude buddhique*, mais elle rentre dans le cycle de ces divinités par l'outre qu'elle presse de la main droite et d'où s'échappent des *ronds* qui semblent bien être des pièces de monnaie; la main gauche tient un pain ou gâteau que nous retrouvons constamment dans la main d'un des personnages des triades.

1. Voir le moulage au musée de Saint-Germain. Cette face du monument n'est pas reproduite sur notre planche.

Tels sont les faits. Nous n'essayerons pas de les entourer de nouvelles conjectures.



Statuette de La Guerche (Cher).

Passons à la statue découverte dans l'Inde. La question va peut-être faire un pas.

BUDDHA DE SARNATH.

Nos lecteurs connaissent la petite statuette de bronze découverte près Autun (pl. IV de notre tirage à part de l'*Autel de Saintes*) et que le bois de la page ci-contre remet sous leurs yeux.

Le dieu est assis les jambes croisées sur un coussin. Il porte au cou le torques.

Le Buddha de Sarnath[1], que représente notre planche X, a également les jambes croisées, reposant sur un coussin. Le cou est orné

1. Mon confrère, M. Emile Sénart, me fait remarquer que cette statuette pourrait bien ne pas être le Buddha, mais une représentation de Vichnou, ce qui d'ailleurs n'enlève rien à la valeur du rapprochement de la divinité indienne avec nos statuettes.

d'une guirlande ou d'un collier, sinon d'un torques. Les analogies sont frappantes. Le rapprochement de l'une et l'autre figure s'impose à première vue.



Statuette gauloise en bronze, découverte dans les environs d'Autun, représentant probablement la grande divinité gauloise Esus.

L'attitude des mains, il est vrai, est différente; mais cette attitude se retrouve dans les statues de Velaux, comme le bois de la page suivante le démontre.

La découverte du dieu indien de Sarnath est donc des plus intéressante, pour nous.

Cette statue a été découverte, il y a trois ou quatre ans, dans les ruines du célèbre tope de Sarnath, près Bénarès, par M. Rivett Carnac.

Le général Cunningham, dans un rapport fait à la Société asiatique du Bengale quelques années auparavant, avait signalé l'intérêt qu'il y aurait à fouiller les débris amoncelés au pied du grand stupa nommé Dhamek, situé à Sarnath près Bénarès. On devait, assurait-il, y découvrir les fragments des statues de divinités qui anciennement



Statue de Velaux.

occupaient les niches du monument. M. Rivett-Carnac a été assez heureux pour retrouver une de ces statues. La Société du Bengale recevait l'annonce de cette découverte à la fin de 1878 et la publiait en 1879.

Nous puisons les renseignements suivants dans le rapport de M. Rivett-Carnac. Le dessin dont nous donnons la reproduction (pl. X) est son œuvre.

La statue est taillée dans un bloc de grès rouge semblable aux matériaux dont sont composées les galeries du stupa. Elle mesure 2 pieds 4 pouces anglais en hauteur, sur 1 pied 8 pouces en largeur ; elle est placée sur une base sculptée de 6 pouces de haut, portant un coussin de 5 pouces sur lequel repose le Buddha. Sur la base

est sculpté l'ornement en forme de roue si familier aux buddhistes. Un certain nombre de figures entouraient ce disque; elles sont aujourd'hui méconnaissables. Le Buddha est représenté dans son attitude traditionnelle.

On sait quelle importance avait pour les buddhistes, aux premiers siècles de notre ère, le stupa de Sarnath.

Ce petit village, situé à douze kilomètres de Bénarès, était encore au VII[e] siècle de notre ère, à l'époque où le pèlerin chinois Hiouen-Thsang[1] le visitait, le centre le plus vénéré du buddhisme dans les contrées orientales de l'Inde. C'est là que s'élevait la superbe tour qui, d'après Hiouen-Thsang, recouvrait l'emplacement où pour la première fois le Buddha avait *tourné la roue de la loi*, c'est-à-dire avait exposé sa doctrine aux quatre mendiants. Ce *stupa* porte aujourd'hui le nom de Dhamek, corruption, paraît-il, de Dharmaka (*tope de la foi*). Près de là était le célèbre monastère de Mrigadava.

Le stupa de Sarnath fut détruit vers le X[e] siècle, à la suite d'un soulèvement des populations suscité par les brahmanes contre les buddhistes, qui furent dispersés pour toujours.

L'érection du stupa remontait, selon toute vraisemblance, au IV[e] siècle de notre ère seulement; mais il avait dû succéder à un monument moins imposant, et en tous cas le type du dieu découvert dans les ruines est un type bien antérieur à cette époque, type traditionnel qui, dans cette contrée où dès le III[e] siècle avant notre ère l'influence du grand roi buddhiste Açoka s'était fait si vivement sentir, avait dû se conserver sans grande modification.

Les ressemblances existant entre la statuette d'Autun, les statues de Velaux et la statue du dieu de Sarnath, rapprochées des analogies déjà constatées entre notre monnaie gauloise et les monnaies bactriennes publiées par M. Gaidoz méritaient certainement d'être signalées.

D'autres concordances, au moins aussi étonnantes ont été déjà constatées d'une extrémité du monde ancien à l'autre, résultats de migrations de peuples, de missions religieuses, de conquêtes ou de relations commerciales. Ces rapprochements sont des plus légitimes. L'étude du *Swastika* que nous avons annoncée, page 31 de notre tirage à part de *l'Autel de Saintes*, et qui suivra de près cette note, rendra cette vérité encore plus sensible.

ALEXANDRE BERTRAND.

1. Relation traduite par Stanislas Julien.

LE

CUBICULUM D'AMPLIATUS

DANS LE CIMETIÈRE ROMAIN DE DOMITILLE

Au mois de mars 1881, M. de Rossi est arrivé, en poursuivant les fouilles dont il s'occupe dans la catacombe de Domitille, à un *cubiculum* où, sur une dalle tombée de la paroi du fond et gisant à terre, il a lu l'inscription : AMPLIATI [1]. Le nom d'*Ampliatus* remet en mémoire ce passage de l'épître de saint Paul aux Romains, XVI, 8 : Ἀσπάσασθε Ἀμπλιατὸν τὸν ἀγαπητόν μου ἐν Κυρίῳ. Était-ce donc la sépulture du chrétien cher à l'apôtre, que l'illustre archéologue venait de découvrir ? La question se posait d'elle-même. M. de Rossi, qui en appréciait mieux que personne toute l'importance, a pris à tâche de l'élucider. Il s'est hâté d'explorer la chambre funéraire et les cryptes adjacentes aussi promptement que la progression des déblais le lui a permis; et si elles n'ont pas encore abouti à la solution du problème, ses recherches ont établi du moins que le *cubiculum d'Ampliatus* doit être classé parmi les monuments primitifs des cimetières romains et qu'il se distingue par le genre exceptionnel de ses peintures [2].

On sait que l'immense nécropole de Domitille consiste en un réseau de galeries qui, groupées originairement autour de noyaux distincts, se sont, en se développant, rencontrées et entrelacées. Le *cubiculum d'Ampliatus* fut un de ces noyaux; mais il resta longtemps isolé, uniquement desservi par un escalier spécial au pied duquel il

1. *Bull. di archeologia cristiana*, serie 3, anno 5, p. 170-171.
2. *Bull. di arch. crist.*, s. 3, a. 6, p. 57-74.

débouchait à droite. Il a la forme d'un carré long et paraît avoir été dans le principe destiné, comme les plus vieux hypogées de l'église romaine, à recevoir des sarcophages. Pourtant le grand côté qui fait face à la porte est percé de deux *arcosolia ;* mais M. de Rossi hésiterait à certifier que ces deux tombes ne sont pas un peu postérieures à la création du caveau. En tous cas, les *loculi* ouverts dans les parois au détriment des peintures murales lui semblent beaucoup moins antiques et creusés au IVe siècle. Ce serait à cette époque qu'il faudrait également rapporter la construction d'un arc entre les deux *arcosolia*, à l'effet de renforcer la voûte, et les travaux de restauration qui en ont été la conséquence.

Les *loculi* ayant perdu toutes leurs épitaphes, le cubiculum ne fournit à l'épigraphie que le titre de propriété : AMPLIATI, et l'inscription placée sur la lunette de l'un des deux *arcosolia :*

AVRELIAE · BONIFATIAE
CONIVGI · INCOMPARABILI
VERAE · CASTITATIS FEMINAE
QVAE · VIXIT · ANN · XXV · M · II ·
DIEB · IIII · HOR · VI
AVREL · AMPLIATVS · CVM
GORDIANO · FILIO

Les caractères de cette inscription sont du type long et maigre qui s'introduisit dans le courant du IIe siècle et prévalut sous Septime Sévère et Caracalla. Toutefois, dans l'*incomparabili*, la base de la lettre L, au lieu de s'étendre en ligne horizontale, descend obliquement prolongée au-dessous de l'I final ; et l'on ne connaît avant le IIIe siècle aucun exemple authentique d'une telle déviation. Mais on constatera que toutes les L des mots *Aurelia*, *Aurelius*, *Ampliatus*, *filio*, sont irréprochables ; l'irrégularité de celle du mot *incomparabili* est donc accidentelle, et elle s'explique par l'exiguïté de la marge réservée sur la dalle aux deux dernières lettres. Pour les loger dans cet espace trop restreint, le lapicide a dû recourir à un expédient dont il serait abusif de tirer une induction touchant la date de l'épitaphe.

Pourrait-on arguer, au sujet de cette date, du *cognomen* de la défunte : *Bonifatia*? Les noms *Bonifatius*, *Bonifatia*, très fréquents à

partir du IVe siècle, sont rares au IIIe, et sans doute il y aurait quelque invraisemblance à reculer leur origine jusqu'au IIe, s'ils étaient purement chrétiens de formation et d'emploi. Mais ils prennent leur étymologie, comme l'a démontré M. R. Mowat[1], et comme le rappelle M. de Rossi, non dans le *bonum facere* chrétien, mais dans le *bonum fatum* païen et africain. On possède une inscription païenne de Lambessa relative à une *Ulpia Bonifatia*[2]. M. de Rossi met à côté d'elle l'inscription d'*Aurelia Bonifatia;* il les estime toutes deux les plus anciennes de celles où l'on ait actuellement relevé le nom de *Bonifatia* ; et il invite à noter que sur la pierre du *cubiculum d'Ampliatus* le nom d'AVRELIA est gravé en toutes lettres au lieu d'être réduit à l'abréviation AVR · dont l'usage se répandit quand ce nom fut devenu très commun, au temps des Antonins.

M. de Rossi conclut que, d'après les indices fournis par la paléographie, l'épitaphe d'*Aurelia Bonifatia* « est facilement du IIe siècle de notre ère ».

Le titre, AMPLIATI, a plus de vétusté. Son aspect grandiose, le galbe opulent et les proportions de ses lettres, la boucle ouverte de son P, lui donnent un fond de ressemblance avec les inscriptions des beaux temps de l'empire. A la vérité, les jambages de son M affectent une perpendicularité anormale. Dans la calligraphie de type classique aussi bien que dans celle de type émacié, les linéaments des M s'écartent en oblique. Seulement, ils tendent à se resserrer durant la période qui embrasse les règnes des Flaviens et de Trajan. C'est donc vers cette période qu'il convient de placer l'excavation du *cubiculum*.

Dès lors on peut présumer que l'*Ampliatus* visé par le titre de propriété était le père ou l'aïeul, peut-être même un ascendant plus éloigné du mari de *Bonifatia*. Le nom de famille que portaient à la fois *Aurelius Ampliatus* et *Aurelia Bonifatia* rend probable que les deux époux ont été l'un et l'autre affranchis ou issus d'affranchis de la *gens Aurelia:* il ne se retrouve pas dans l'inscription afférente au premier *Ampliatus*. Qu'est-ce à dire ? Rien que de très simple. Ni un homme libre ni même un affranchi n'eussent laissé sans doute omettre en pareil cas leur nom patronymique. *Ampliatus* n'en avait donc pas et, suivant toute vraisemblance, était esclave. Ceci n'implique ni n'empêche qu'il ait été le fidèle auquel saint Paul envoyait un salut affectueux. Mais la prudence ne permet pas à M. de Rossi

1. *Revue archéologique*, avril 1869, p. 233 et suiv.
2. Léon Renier, *Inscriptions de l'Algérie*, p. 882.

d'exprimer une opinion sur ce point délicat avant d'avoir complètement achevé ses fouilles et ses investigations dans le cimetière de Domitille. Il renvoie toute discussion au IV[e] volume de la *Roma sotterranea*. Néanmoins il se plaît à signaler avec juste raison combien devait avoir d'importance personnelle dans l'Église naissante à Rome un esclave auquel il fut donné de se construire *in prædio Flaviæ Domitillæ* une sépulture de famille vaste et richement ornée.

En effet, le *cubiculum d'Ampliatus* est entièrement couvert de peintures. Les travaux de consolidation exécutés au IV[e] siècle ont obligé de les renouveler à la voûte et de les étendre à toutes les faces de l'arc de renfort. L'artiste chargé de cette restauration a probablement imité la fresque détruite, car les rinceaux de vigne qui lui servent de thème sont, malgré la négligence de la facture, traités avec une légèreté, une largeur et une élégance inaccoutumées au IV[e] siècle, et offrent sous ce rapport une sorte d'analogie avec la belle vigne du grand ambulacre du cimetière de Domitille. Quoi qu'il en soit, les réparations s'arrêtent à peu près à la naissance de la voûte. Les parois ont conservé leur revêtement primitif, non sans avoir grandement risqué de le perdre, le peintre du IV[e] siècle ayant commencé à y étendre une légère couche de blanc et à y tracer en noir diverses lignes entrelacées pour préparer une nouvelle décoration. Heureusement ce projet n'a pas eu de suite, et, quoique dégradée, l'ornementation originaire demeure visible.

Elle ne présente aucun trait de ressemblance avec les peintures déjà connues des catacombes. Elle n'éveille aucune idée religieuse ni même aucune idée funèbre. Elle procède uniquement des caprices d'imagination qui se donnaient carrière sur les murailles des appartements comme en témoignent tant de maisons à Pompéi. Ses éléments se réduisent à des motifs d'architecture chimérique, des colonnettes démesurément hautes et minces, des portes, des compartiments encadrés simulant des placages de marbres, et quelque gracieuse scène pastorale où les animaux figurent tantôt seuls, tantôt accompagnés d'une jeune garçon nu. Comparées aux fresques pompéiennes que M. Mau a réparties entre trois périodes[1], les fresques du *cubiculum d'Ampliatus* sont empreintes du style qui tendait à disparaître pendant la dernière période. M. de Rossi tient pour certain qu'à Rome ces conceptions fantastiques passèrent de mode dans

1. *Bull. de l'Institut de corresp. archéol.*, 1878, p. 241-251.

le courant du IIe siècle. La décoration du cubiculum s'accorde ainsi par son caractère, au point de vue de la chronologie, avec les formes architectoniques et avec la plus ancienne inscription de ce monument. Comment d'ailleurs, à n'y rencontrer nulle représentation de sujets bibliques ou évangéliques, se défendre de croire qu'elle remonte au temps où le christianisme n'avait pas encore imprimé à l'art une direction précise ? Tout concourt à la mettre au rang des premiers ouvrages que les chrétiens ont demandés à la peinture. Et son originalité lui donne un prix particulier.

Au contraire, les peintures des *arcosolia*, qui ne viennent probablement ni de la même main que celles des parois, ni tout à fait du même moment, sont à mentionner uniquement pour mémoire. L'épitaphe d'*Aurelia Bonifatia* sépare deux paons affrontés, vus de profil, la queue ployée. La voussure du second *arcosolium* est divisée en caissons chargés de croisettes auxquelles il serait téméraire d'attribuer une signification chrétienne. Tout ceci n'a rien qui sorte de l'ordinaire.

Quant à la zone souterraine qui enveloppe le *cubiculum d'Ampliatus*, elle ne renferme pas d'œuvre d'art. Par compensation, bien qu'elle ait été spoliée au XVIIe siècle et peut-être au XVIIIe, elle a procuré à M. de Rossi une abondante moisson d'épitaphes dont l'étude enseigne qu'un assez long intervalle s'est écoulé entre la création de la sépulture des *Ampliati* et l'ouverture des *cubicula* et des corridors circonvoisins. Véritablement ces épitaphes sont antérieures à l'édit de Milan, car l'accessoire obligé, pour ainsi dire, après la paix de l'Église, chrisme constantinien ou croix monogrammatique, manque à toutes sans exception. Mais la plupart sont conçues dans le style acclamatoire qui caractérise surtout le IIIe siècle ; et l'une d'elles porte la date du consulat de *M. Macrius Bassus* et *L. Ragonius Quintianus*, BAS · ET · QVINTI · COS, c'est-à-dire de l'an 298. Sur la pierre d'une inscription dont il ne reste qu'un fragment, on avait logé dans deux cavités circulaires une monnaie d'un moyen module et un médaillon ; ces deux objets ont disparu ; mais le seul fait de leur apposition est significatif, attendu qu'en général les médaillons impériaux fixés de la sorte aux *loculi* des cimetières ont été du IIIe siècle. Au surplus, il y a concordance entre les indications de temps émanées des épitaphes et l'architecture des principales cryptes qui sont amples, doubles, pourvues de lucernaires, enrichies parfois de colonnettes et de pilastres en marbre dont on discerne quelques vestiges. Aussi M. de Rossi considère-t-il comme évident

que le cimetière s'est développé autour du *cubiculum d'Ampliatus* seulement au IIIe siècle et plutôt à ses dernières qu'à ses premières années.

Parmi les inscriptions de cette région que cite M. de Rossi, je me bornerai à en transcrire deux qui méritent à titres divers une attention spéciale.

Voici la première :

. . . LIO . . . .
EI . . . . . PAPII . . . .
CVNDIANVS . . . *credit in*
CRISTVM IESV*m vixit? in patr*
E ET FILIO ET ISP*iritu sancto*

L'épitaphe demeure malheureusement tronquée. Mais dans l'épigraphie des premiers siècles, c'est jusqu'ici d'elle que se dégage la formule la plus complète de la foi au dogme de la Trinité.

La seconde épitaphe est conçue en ces termes :

D M
FLABIAE SPERANDAE COIVGI · SANCTIS · SIMAE
INCOMPARALILI MATRI OMNIVM · QVAE · BIXIT
MECV · ANNIS · N · XXVIII · M · VIII · SENE · VL
LA · BILAE · ONESIFORVS · C · F · C · COIVX · B
ENEMERENTI FECIT

L'intérêt réside dans les sigles C · F · de la pénultième ligne. M. de Rossi se refuse à les traduire par *Caï Filius* à raison de ce qu'elles suivent non pas un nom patronymique, mais un *cognomen*. Il lit donc ONESIFORVS C*larissimæ* F*eminæ* COIVX, et il en infère : que *Flavia speranda* appartenait par le sang et non par l'affranchissement à la famille des Flaviens ; que le mari désigné par le *cognomen Onesiforus*, sans nom de famille, était esclave ou affranchi ; et que l'épitaphe devient ainsi pour nous le monument d'une de ces unions de conscience que les matrones romaines, suivant le livre des *Philosophumènes*, ont parfois contractées, avec l'assentiment de l'Église, au mépris de la loi civile. On se souvient, en effet, qu'un sénatus-consulte promulgué sous Marc-Aurèle et sous Commode dé-

clarait nuls les mariages des femmes clarissimes avec les affranchis et les esclaves, tandis que le pape Calliste et vraisemblablement ses successeurs immédiats les ont regardés comme valables L'interprétation que lui donne M. de Rossi rend l'épitaphe de *Flavia Speranda* d'autant plus précieuse qu'elle paraît jusqu'à présent l'unique inscription où une mésalliance de ce genre soit enregistrée.

LOUIS LEFORT.

LE LAC MŒRIS

ET SON EMPLACEMENT

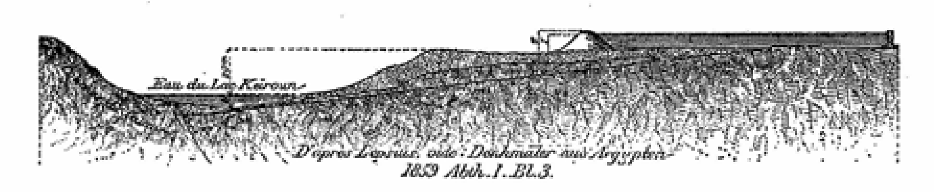
D'APRÈS DE NOUVELLES RECHERCHES

Le lac Mœris, selon les écrivains anciens les plus distingués, parlant *de visu*, était un réservoir d'eau douce, d'une circonférence de 3,600 stades, d'un niveau *maximum* s'élevant à peu près à la hauteur du haut Nil, d'une profondeur de cinquante brasses, plus long que large, se dirigeant vers le midi, entouré en grande partie par le désert, avec des côtes maritimes accidentées, bleu, poissonneux, formant la plus grande merveille du monde, soit comme ouvrage de la science humaine, soit au point de vue de son utilité publique pour la haute et la basse Égypte. Sur les cartes de Ptolémée, on trouve un *lacus meridis*, au sud-ouest de Memphis, séparé de la vallée du Nil par des montagnes, et représenté comme plus grand que les autres lacs, Maria et Serbonis. Il disparaît des cartes du moyen âge. Fra Mauro (en 1459) représente deux petits lacs sans nom, dont celui du midi est plus grand que celui du nord. Paul Lucas visita en 1714 celui qui se trouve au nord, qu'il appelle Mœris, mais qui est actuellement nommé Birket-el-Qeroun. Jusqu'alors personne n'avait nié la justesse du récit ancien. Mais, depuis cette époque, aucun auteur n'a osé prendre la défense d'Hérodote, de Strabon, de Diodore, de Mutianus, et de Pline, ou nous expliquer le silence des écrivains anciens qui pendant dix siècles ont laissé passer une telle erreur ou une telle imagination.

C'est en vain qu'on s'est efforcé d'attribuer les chiffres qu'ils donnent à une erreur, ou de mesure, ou d'unité de mesure, ou enfin de renseignements. (Linant de Bellefonds, 1842, p. 12.) Au XVIIIe siècle, d'Anville mit sur sa carte une espèce de canal de peu de profondeur, et de quelques mètres de largeur, dans la vallée du

Nil, près duquel il place un deuxième labyrinthe, également dû à son imagination fertile. Jomard a bien résumé les opinions antérieures (1830), en disant : « c'est une des questions où le défaut de notions exactes sur les localités pouvait égarer le plus. S'il n'eût fallu dans cette matière que de l'érudition et de la sagacité, elle serait depuis longtemps éclaircie ; mais rien dans un pareil problème ne peut remplacer la description géographique du local ; et c'est ce secours qui a manqué à d'Anville, à Gibert et à une foule d'autres savants, qui n'avaient pour base dans leurs travaux que des relations vagues et des observations infidèles. » (Recueil vol. IV, p. 1, éd. 1830.) Mais il se crut libre de « réduire à sa juste valeur ce que l'erreur ou l'amour du merveilleux avait donné d'espace » au lac Mœris (p. 57). Sir G. Wilkinson saisit d'abord l'hypothèse de d'Anville, en admettant que par une série de bassins et de canaux on pouvait satisfaire *à la plupart* des données. Il écartait nécessairement, comme tous les autres, la « profondeur de cinquante brasses comme indigne de considération sérieuse ».

En 1842, M. Linant de Bellefonds, inspecteur général des ponts et chaussées et président de la Société égyptienne, publia un mémoire dans lequel après avoir examiné et rejeté les limites imposées par le texte grec, il annonce qu'il a trouvé l'emplacement d'un lac Mœris « qui, comme il dit, ne s'accorde, il est vrai, ni avec la mesure donnée par Hérodote, adoptée par M. Jomard, ni avec les plus petites parmi celles données par les auteurs anciens ». Ses conclu-



D'après Lepsius, vide : Denkmäler aus Aegypten 1859 Abth. I. Bl. 3.

sions furent adoptées en Allemagne (1859) et en France, parce que « le docteur Lepsius avait exploré, un peu plus récemment encore (1854), le lac Mœris, et ses propres observations paraissaient s'accorder avec celles de M. Linant de Bellefonds ». (Charton I, p. 50.) Cette théorie est ainsi exposée par M. Isambert :

« On avait cru, jusqu'à une époque assez récente, que le Birket-el-Qeroun ne différait pas du lac Mœris, si fameux dans l'antiquité. Les mesures de hauteurs relatives déterminées par M. Linant ont démontré qu'il était impossible d'identifier le Mœris avec le Birket-

el-Qeroun. Mais, en même temps que dans ce problème de l'emplacement du Mœris les études topographiques de M. Linant renversaient l'ancienne solution, elles fournissaient les éléments certains d'une solution nouvelle. L'habile ingénieur a reconnu au nord, au nord-est et au sud de Médinet-el-Fayoum, dans un développement de plus de 50 kilomètres, des portions encore nombreuses d'une ancienne et très forte digue qui enveloppait en partie la terrasse la plus élevée du pays. C'est dans l'emplacement circonscrit par ces digues que M. Linant retrouve le bassin du lac Mœris. Biahmou et ses deux pyramides, à une heure au nord de Médinet-el-Fayoum, en occupent l'angle nord et ouest. De ce point, on peut suivre la digue à l'est (18 kilomètres) jusqu'au Ouady-Ouardan, et au sud (30 kilomètres) jusqu'au petit lac de Garak. On pourrait remplir le grand bassin compris entre ces digues, à une hauteur considérable, au moyen du Bahr-Jousouf, à cause de la grande élévation de la prise d'eau de ce canal dans la haute Égypte ; ce qui reste des digues montre qu'on pouvait obtenir une hauteur d'eau de plus de *sept* mètres au-dessus du point du déversoir à Awarat-el-Macta. La position du lac Mœris, entre les digues à l'ouest, au sud, au nord-ouest, d'une part, et la chaîne Libyque d'autre part, est donc bien déterminée aujourd'hui. » (*L'Orient*, 1878, p. 449.) »

Sir G. Wilkinson s'empressa de la faire connaître en Angleterre, mais il fit observer qu'il y avait deux lacs et que l'écoulement au nord-ouest devait être attribué au lac inférieur (Her., II, 232, 233, ed. 1858). Cette théorie eut vite fait son chemin. Tous les auteurs qui traitèrent la question lui accordèrent les plus grands éloges et lui firent le plus chaleureux accueil. Pour ne citer que le dernier, M. L. Olyphant la répète (1882) sans critique.

Néanmoins les arguments de Linant Pacha ne reposaient sur aucun fondement sérieux, quoiqu'ils semblent s'appuyer sur quatre faits : 1° la profondeur *maximum*, 2° la circonférence du bassin, 3° la position de ruines antérieures à Hérodote, et 4° l'existence d'une grande digue au temps de Ménès.

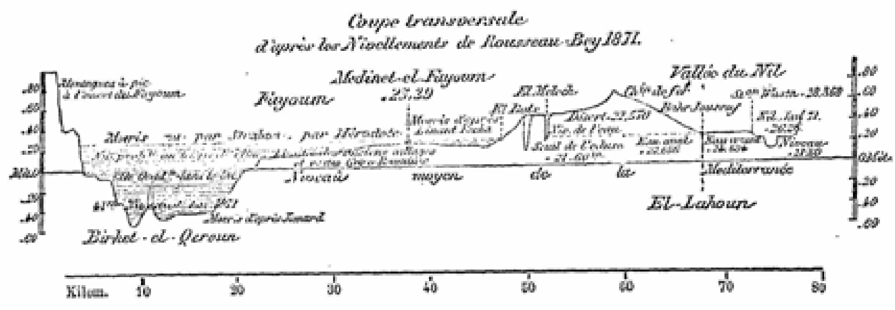
Il dit : « La position du lac Mœris, comme je la donne ici, satisfait à toutes les conditions, surtout à celle de son but d'utilité, et l'on ne doit pas trop s'attacher à chercher dans le rapport des dimensions une exactitude scrupuleuse, que n'a pu avoir aucune des mesures qui nous ont été transmises par les anciens, surtout quand toutes ces mesures sont si variées et que celles que nous trouvons ne sont pas d'une différence inadmissible. » (Ed. 1842, p. 77.) Mais le lac Mœris de Linant Pacha ne satisfait à aucune des nombreuses conditions,

pas même à celle de l'utilité. On peut chercher, et on trouvera, dans le rapport de ces conditions, non seulement une exactitude scrupuleuse dans les mesures qui nous ont été transmises par les anciens, mais plus d'une phrase et plus d'un mot technique montrent qu'Hérodote empruntait ses chiffres et ses faits à des personnes bien expérimentées ; que Diodore de Sicile savait bien l'importance qui s'attachait à ses paroles; que Strabon ajoutait des renseignements qui peuvent encore, par leur justesse minutieuse, résoudre quelques problèmes bien éloignés de sa pensée ; que Mutianus, l'exilé en Syrie, le préfet de Rome, l'ami de Vespasien, n'aurait pas été cité par Pline, son compagnon d'armes, si l'amiral de la flotte romaine n'avait pas été d'accord avec lui ; et comment Pline lui-même aurait-il pu se tromper entre trente et deux cent cinquante pieds de profondeur ?

« Le bassin du lac, dit M. Jomard, est séparé du reste de la province par une crête sensible, qui désigne manifestement son ancienne limite. La dépression, qui est très visible le long d'une ligne menée à l'est et à l'ouest de Senhour, est fortement marquée à ce village, qui est, ainsi que ses environs, beaucoup au-dessus de l'emplacement bas dont je parle; j'ai *estimé* à six ou sept mètres (vingt pieds) la différence de niveau. » (P. 10.)

Mais M. Isambert dit (1878) : « Le niveau du lac est de 26 mètres au moins au-dessous de la première région, et conséquemment de 18 mètres ou 55 pieds plus bas que le Nil à Bénisouef. Ces déterminations, dues aux études de M. Linant-Pacha, sont d'une grande importance pour la géographie historique du pays. »

Or, entre temps, il avait fallu construire un petit chemin de fer qui, pour descendre de ce plateau de Senhour au bord du lac, fait un énorme détour, portant à treize kilomètres la distance qui n'est



réellement que de six. Déjà aussi, en 1871, Rousseau Bey, directeur général actuel des travaux publics, fit lever le plan d'El-Lahoun au lac,

et en 1872-1873, M. Linant de Bellefonds publia à Paris un ouvrage intitulé : « Mémoires sur les principaux travaux d'utilité publique exécutés en Égypte, accompagné d'un atlas », dans lequel il admet une inexactitude étonnante dans ses premières observations.

Dans le premier mémoire de 1842, il avait dit : « Hérodote donne au lac une profondeur de cinquante *orgyes*, ce qui fait environ quatre-vingt-douze mètres. Or, depuis les terrains de la province de Béni-souef (le haut Nil) à l'entrée du Fayoum, jusqu'au *fond* du lac Keïroun, il n'y a que *vingt-sept* mètres de différence de niveau. Le lac ne pouvant *donc* pas avoir cette profondeur indiquée par Hérodote, c'est probablement une erreur ou de mesure, ou d'unité de mesure, ou enfin de renseignements » (p. 12); mais dans la seconde édition on lit : « Or, depuis la gorge d'Illaoun et *le seuil* du Bahr Jousouf à Awarat-el-Macta jusqu'à la *surface* du lac, comme l'a vu M. Jomard et comme cela existait encore lorsque j'ai fait faire des nivellements, il y a 61^{m},80. En mettant la profondeur des eaux du lac à 20^{m},20, *ce serait la mesure* qu'Hérodote donne au lac » (1872-73, p. 64). Mais il ajouta tout de même, comme conclusion tirée d'un argument qui vaut bien son premier nivellement, que « ainsi comme nous avons vu d'ailleurs qu'il (le Birket-el-Korn ou le lac Keïroun) n'a jamais pu atteindre la profondeur de la première dimension donnée par Hérodote; par conséquent, on ne peut rien conclure à l'identité de la position du lac Keïroun avec le Mœris ».

Il s'appuie aussi (1842) sur « l'existence des villes nombreuses et considérables dont les ruines subsistent encore à Médinet, à Sennouris, à Sanhour, Médinet-Madi, Médinet Nemroud, Talut, Casr-Keïroun, qui sont, à ce qu'il paraît, du même temps que Crocodilopolis ou à peu près, et qui toutes eussent été sous l'eau si le lac avait été à la hauteur convenable et dans ce lieu » . En 1872, il inséra : « Les eaux du lac El-Korn actuel sont à peu près à 29 mètres en contre-bas de la mer, et à 50 mètres au-dessous de la surface des terrains du second plateau du Fayoum, où se trouvent *tous* les anciens villages. » En même temps il admit la possibilité que le Fayoum ait été un vaste lac « lors de sa formation, quand les eaux, par l'exhaussement du lit des fleuves et par celui des terrains d'alluvion (?), auront coulé par la communication des terrains d'Illaoun dans ces lieux bas » (p. 13, 1842).

Ces derniers résultats ont été très bien résumés par le docteur Schweinfurth (1880, *Zeit. des Ges. für Erd.* Bd. xv, n. viii). Il démontre que tout porte à croire qu'à une période presque historique il y avait un grand lac de la profondeur au moins de 70 mètres.

Malheureusement sa carte contient, dans la partie méridionale, de vieilles erreurs qui nous empêchent de reconnaître la «fossa grandis» de Pline. Il acceptait encore la théorie de Linant Pacha sur l'emplacement du lac Mœris. C'est pourquoi sa brochure est restée inconnue. C'est de sa propre bouche que j'ai appris l'existence de la brochure (10 mars 1882), quoique j'eusse demandé les derniers renseignements aux personnes les plus expérimentées, à Londres, à Paris, à Rome, et au Caire. Ma croyance dans l'existence de l'ancien lac Mœris se développait peu à peu, parce que en suivant plusieurs chemins qui pussent servir à mes recherches, je me trouvais toujours en présence d'un ouvrage excédant les forces, l'intelligence, les ressources ordinaires, et qui avait ainsi fourni à la géographie, à l'histoire, à la mythologie et au langage des faits, des événements, des dogmes allégoriques et des mots. Ayant avancé par degrés à travers les obstacles élevés par des opinions et des faits erronés, et ne voyant aucune raison pour douter de la vérité absolue du récit des auteurs anciens, je viens de visiter le bassin dont il est question.

Je l'ai parcouru en tous sens; j'ai fait des sondages dans le lac actuel et examiné les traces de l'eau dans le lac ancien; j'ai pénétré dans le désert de tous les côtés, et visité toutes les ruines anciennes dont il est question. Je n'ai rien vu qui pût empêcher l'existence, jusqu'au premier siècle de notre ère, d'un réservoir qui recevait l'excédant du Nil, dont les rives avaient autant de circuit que la côte maritime de l'Égypte a d'étendue, et cinquante brasses de profondeur où il est le plus profond. Après ma première reconnaissance, je fus assez heureux pour être accompagné, ou par M. W. L. F. Pétrie, ou par M. Tristram Ellis, et ces messieurs ont constaté les résultats de mes propres observations. Pendant plusieurs mois, j'ai saisi toute occasion de discuter ces questions et de présenter ces objections aux personnes les plus compétentes pour les résoudre : aux divans du Khédive, du Mudir et de l'évêque copte du Fayoum, des cheiks des villages et des Bédouins; aux ministères de la guerre et des travaux publics; à l'université et au musée de Boulak, avec les plus savants ingénieurs indigènes et étrangers, de l'état-major, du cadastre et du Daira Sanieh, avec ceux qui firent les nivellements de 1871 et ceux qui habitent le Fayoum depuis des années. Des plus hauts fonctionnaires aux plus humbles paysans, personne n'a posé une objection sérieuse qui ne puisse être facilement conciliée avec le témoignage unanime de l'antiquité[1].

1. « Je ne sais rien qui puisse aller contre votre théorie, qu'il existait, dans et

Selon mes observations, donc, le lac Mœris était à l'ouest de la vallée du Nil, comme on le trouve sur toutes les cartes anciennes. D'Anville, Gibert et tous ceux qui l'ont placé ailleurs ont tort. La théorie de Linant Pacha, qui le dit circonscrit par des digues qui envelopperaient en partie la terrasse la plus élevée du Fayoum ne repose que sur des mesures de hauteurs relatives, auxquelles il a donné lui-même le démenti le plus formel. M. Jomard avait raison en disant que l'ancien lac comprenait le lac actuel. Il s'est trompé aussi sur les différences de niveau, et a émis une opinion erronée en supposant que le lac du Fayoum est le même que le lac Mœris, et qu'il fallait réduire les mesures données par les écrivains anciens.

Le lac Mœris d'Hérodote serait recréé en peu de temps, si la digue d'El-Lahun était coupée. Le bassin du Fayoum serait rempli d'eau, et cette eau, se déversant aussi dans le désert au midi, s'étendrait dans les vallées Moïeh (le Moeyl de Caillaud) et Reian. La surface du lac aurait ainsi une longueur de plus de 100 kilomètres sur une largeur de 35 à 40, qui serait diminuée en plusieurs endroits par des presqu'îles et des îles. Sa profondeur en plusieurs endroits atteindrait 90 mètres. Sa hauteur *maximum* serait un peu au-dessus de celle du Nil. Quand le Nil diminue, l'eau baisserait environ de 5 à 8 mètres par ce même canal, mais une déperdition continuelle aurait lieu par l'infiltration, principalement vers le nord-ouest ou les lacs Natrons. A l'exception d'un obélisque, peut-être cassé en le transportant, et d'un temple évidemment de basse époque, aucun des monuments qui pourraient être considérés comme antérieurs à la conquête romaine ne serait submergé.

Pour cultiver le premier plateau, il suffirait de le protéger par des digues de quelques mètres contre l'eau qui traverserait ces canaux et le lac qui formerait sa limite occidentale. Tel était peut-être son aspect quand Strabon l'a vu. Même en diminuant encore son étendue jusqu'au bas du second plateau, on aurait une enceinte ou « *grande fosse* » qui aurait protégé Memphis contre les Arabes, et c'est ainsi probablement que Pline le contempla. Si les habitants du voisinage cherchaient à profiter de ses bords en fermant les écluses, l'excédant du Bahr Jousouf se déverserait dans le Nil à Bénisouef.

près du Fayoum, un bassin de l'eau du Nil, aussi grand que celui décrit par les anciens. En effet, je suis si éloigné de l'opinion contraire que je m'efforcerai de faire faire des nivellements du pays dans le voisinage, pour la déterminer avec exactitude. »

(Lettre à moi adressée par le lieut. gén. Stone Pacha, chef de l'état-major et prés. de la Soc. Khed. de Géog. — Caire, le 19 mai 1882. — Traduction.)

La partie septentrionale serait la première à être transformée en province fertile. La partie méridionale, réservée peut-être par les ingénieurs en cas d'urgence, conserverait des noms tels que ceux de Garah, de Mœri, de Moïeh, de Reian, et les traditions des déluges. Si le bassin était presque à sec, le hasard seul déciderait quelle dépression recevrait le plus de l'eau qui, ayant arrosé les champs et fait tourner les moulins, descendrait au fond des dépressions.

Les deux mesures principales du lac Mœris ont été données non seulement en chiffres, mais aussi en le comparant avec d'autres objets, pour éviter toute erreur. C'est ainsi que les bords du lac ont été comparés avec la côte de l'Égypte, et on a déclaré voir presque au milieu du lac deux pyramides qui avaient chacune cinquante brasses de hauteur au-dessus de l'eau et autant au-dessous. Je pense avec M. Jomard que, d'après le rapport unanime d'Hérodote et de Diodore, on hésiterait à nier leur existence[1].

Linant Pacha se croit à même « d'établir la coïncidence qui existe, jusque dans les moindres détails, entre la position qu'il indique comme celle du lac Mœris et celle du lac ancien ». Il attache beaucoup d'importance aux paroles de Pomponius Méla : « Mœris, aliquando campus, nunc lacus, viginti milia passuum in circuitum patens, altior quam ad navigandum magnis onustisque navibus satis est » (*De situ Orbis*, lib. I, c. 20). Nous citons le passage entier du texte de Tszchucke (Leipzig, 1806), parce qu'il fournit lui-même la meilleure réponse. Si ces mots sont ceux que Méla écrivit (circa A. D. 42), les vingt milles de son lac Mœris ne répondent pas aux trente de M. Linant, et un lac ou canal, profond de un mètre et demi ou deux mètres, et suffisant à la navigation, n'exigerait pas une grande digue de sept à neuf mètres. Mais comment peut-on croire que dans cette phrase le géographe a voulu décrire « un bassin qui emmagasinait l'eau pour tout le Fayoum et pour une partie de la vallée du Nil », ou que dans ces mots il parle du lac Mœris, décrit par ses contemporains Mutianus et Pline.

1. Je ne crois pas qu'elles portassent chacune une statue colossale assise sur un trône, comme Charton les représente. Les statues étaient sur, c'est-à-dire, contre la pyramide, comme les Égyptiens ont l'habitude de les placer devant leurs temples. Mais l'examen de toute cette question me conduirait trop loin. Mon expédition au « Heram Medaié el Hebgad », comme la « butte pyramidale » est mal nommée sur les cartes d'Anville et de l'expédition française, me fournit une explication satisfaisante. En présence de l'île occidentale, dans le lac Qeroun, personne, il me semble, ne doit se contenter des pierres de Biahmou, et approuver l'étrange crédulité de Lepsius.

Si ce lac, placé dans la position que Linant Pacha décrit, « se trouve, comme le dit Hérodote, présenter sa plus grande longueur du nord au sud, c'est avec une différence entre les deux dimensions presque imperceptible; il est en effet un peu oblong » (p. 79).

La position du Labyrinthe n'est pas sûre. Je crois, moi, avoir trouvé son emplacement au nord de la pyramide d'Awara et de la limite septentrionale du lac Mœris de M. Linant. La ville de Crocodilopolis n'a pas été nécessairement remplacée par Médinet-el-Fayoum. On ne peut tirer un argument certain de l'emplacement de ces deux villes.

Si ce lac, au temps de Pline, se trouvait encore entre le nome Arsinoïte et le nome Memphitique, cela ne prouve pas qu'on venait au Fayoum par El-Lahoun. Si on a raison de faire ces objections contre la théorie de M. Jomard, elles ne s'appliquent pas au grand lac Mœris, qu'on se figure avec des terres et des villages au midi et à l'ouest, où l'on trouve encore les restes de villes et de champs cultivés. Linant Pacha explique la communication souterraine avec la Syrte de la Libye par « le coude à l'ouest, vers Biamou, qui se porte dans les terres le long de la montagne, au-dessus de Memphis », c'est-à-dire « la partie depuis Awarat jusqu'à Sélé ». Personne ne croit plus à l'existence du Bahr-bela-ma, mais cette traduction ne peut nous offrir une explication sérieuse d'un phénomène qui est, malgré tout, conforme à ce qu'on doit attendre. La pression d'une colonne d'eau de quatre-vingt-douze mètres ferait passer l'eau entre le grès et l'argile imperméable vers le nord-ouest, et le lac diminuerait par cette déperdition ainsi que par le canal d'écoulement.

« Le lac, dans la position que je lui trouve, dit Linant Pacha, était dans un terrain sec et aride *d'un côté*, parce qu'il était bordé à l'est par la chaîne libyque» (p. 85). Mais, quand même le lac d'Hérodote n'eût pas été tout à fait entouré par le désert et par des terrains non cultivés comme le lac du Fayoum actuel, ce n'est pas à l'est qu'on doit chercher le terrain sec et aride. Les anciennes villes et les canaux indiquent que le vent du désert, rendu humide en traversant le lac, faisait pousser, au temps de Strabon, des oliviers et des vignes sur les terrasses de la longue chaîne des collines basses, aidé par les déversoirs des deux canaux principaux.

« En admettant que son réservoir n'eût jamais pu avoir la profondeur indiquée par Hérodote, et que sans doute les écrits de cet historien devaient à cet égard présenter quelque erreur », il trouve important de remarquer que, dans l'emplacement qu'il attribue au lac, sa proondeur permettait de retirer du limon pour fabriquer

des briques. Il paraît supposer que la pyramide d'Asychis, construite en briques, doit être identifiée avec l'île, ou emplacement laissé par les ingénieurs, sous le roi Mœris, pour montrer la hauteur antérieure du terrain, et où ce monarque construisit deux pyramides et un tombeau. Il appelle cette conclusion « la deuxième indication d'Hérodote ».

A la question qu'il pose d'ailleurs, comment le Birket El-Qeroun pourrait-il être détruit, à moins de le combler, chose impossible, il suffit d'indiquer la forte digue d'El-Lahoun par laquelle déjà, au temps de l'invasion arabe, on laissait très peu d'eau entrer dans le Fayoum.

Le seul argument qui ait paru important à ceux qui ont adopté la théorie de M. Linant est que « le caractère d'utilité du lac Mœris était incompatible avec la position du lac actuel », et il faut admettre avec lui que « l'on ne doit pas conclure que les récits des anciens sur les effets bienfaisants de ce grand bassin ne doivent être rejetés parmi les fables » (p. 48). Mais il se trompe en croyant que non seulement « il fallait que le niveau du lac fût inférieur à la prise d'eau pendant les crues », mais encore que ce lac pût renvoyer vers l'Égypte toutes les eaux qu'il renfermait et qu'il avait emmagasinées pendant cette saison, et, par conséquent, qu'il fallait naturellement que le lac fût placé de manière que les eaux qu'il peut contenir fussent élevées au-dessus du lieu où elles devaient se déverser. Ces deux idées, que le bassin doit être à sec au mois de juin, et que le fond doit en être au-dessus du seuil du Bahr Jousouf, sont non seulement opposées à toutes les mesures, mais à tous les détails donnés, et surtout à la pêche sur laquelle les anciens insistent tant. Dans un étang desséché, ou avec quelques pouces d'eau, exposé au *khamsin* redouté et au soleil brûlant d'été, comment vingt espèces de poissons auraient-elles reproduit et auraient-elles fourni pendant les six mois que les eaux se retiraient trois fois autant d'argent que lorsqu'elles rentraient ?

L'ancien lac fut « creusé et lui-même il en fournit la preuve [1] ». Mais le réservoir d'eau de M. Linant est formé par une grande digue qui retient cette eau sur une haute terrasse et l'empêche de remplir une série de dépressions qui est la plus remarquable de tout l'Orient, excepté celle de la Mer-morte. Il suppose que ces bas-

1. Ἡ μέν νυν λίμνη αὐτὴ οὕτω λέγεται ὀρυχθῆναι. ὀρυκτὴ αὐτὴ δηλοῖ. (II., 149.)
ὁ δ' οὖν βασιλεὺς ὀρύττων ταύτην. (D. S., I, 52.)

sins ont été sous l'eau avant que le lac Mœris n'existât (p. 67), et il ne parle pas d'époques géologiques, mais d'une époque plus moderne, et dont nous avons les effets sous les yeux (p. 51). Ils deviendront bientôt *un meri*, si on laissait le Bahr Jousouf y déverser journalièrement un million et demi de mètres cubes, qu'il déverse actuellement même dans la saison du bas Nil.

C'est sur la foi de son mémoire sur le lac Mœris, endossé par la Société égyptienne (1843), que le monde scientifique a admis les conclusions de Linant Pacha : « J'ai retrouvé la véritable situation de cet ancien lac ou réservoir d'eau. » Mais, puisqu'il savait, en 1871, par les nivellements de Rousseau Bey, que ses renseignements étaient erronés, et que ses erreurs avaient égaré les plus savants égyptologues, avait-il le droit de glisser tardivement (1873) ses corrections dans un ouvrage qui ne porte pas même le titre du premier, et qui, en conséquence, n'a jamais été examiné par des spécialistes (V. ex. g. Baedeker 1878, Murray 1880). Il explique ainsi sa publication : « En 1843, la Société égyptienne du Caire publia mon mémoire sur le lac Mœris, à 400 exemplaires qui furent adressés en grande partie aux sociétés savantes européennes. Le mémoire que je donne ici est *donc* une seconde édition *revue* et *augmentée* du premier. » (P. 47.)

Parmi « les moindres détails » qui établissent la coïncidence entre son réservoir et le lac Mœris ancien, M. Linant ne comprend pas les mesures soigneusement rédigées [1]. Elles se trouvent concordantes [2], et, *par conséquent*, il ne faut prendre aucune de ces mesures comme étant strictement exactes. Cet accord lui est un signe de répétition.

Ni la circonférence [3], ni la profondeur [4], ni la capacité [5] de cette

1. Λίμνην τε ὀρύξαι τῆς ἡ περίοδος ὅσων ἐστὶ σταδίων ὕστερον δηλώσω· πυραμίδας τε ἐν αὐτῇ οἰκοδομῆσαι τῶν τοῦ μεγάθεος πέρι ὁμοῦ αὐτῇ τῇ λίμνῃ ἐπιμνήσομαι. (Herod., II, 101.)
τῆς τὸ περίμετρον τῆς περιόδου εἰσὶ στάδιοι ἑξακόσιοι καὶ τρισχίλιοι, σχοίνων ἑξήκοντα ἐόντων, ἴσοι καὶ αὐτῆς Αἰγύπτου τὸ παρὰ θάλασσαν. (Herod., II, 149.)

2. τὴν μὲν γὰρ περίμετρον αὐτῆς φασιν ὑπάρχειν σταδίων τρισχιλίων καὶ ἑξακοσίων. (Diod. Sic., l. I, c. 51.) — « Circuitu CCCCLM passuum, Mutianus. » (Plin., *N. H.*, V, IX.)

3. « Lacus fuit, circuitu CCLM passuum. » (Plin., *N. H.*, V, IX.)

4. ἐοῦσα βάθος τῇ βαθυτάτη αὐτὴ ἑωυτῆς, πεντηκοντόργυιος. ἐν γὰρ μέσῃ τῇ λίμνῃ μάλιστά κῃ ἑστᾶσι δύο πυραμίδες, τοῦ ὕδατος ὑπερέχουσαι πεντήκοντα ὀργυιὰς ἑκατέρη, καὶ τὸ κατ' ὕδατος οἰκοδόμηται ἕτερον τοσοῦτο. (Herod., II, 149.) τὸ δὲ βάθος... ὀργυιῶν πεντήκοντα. δύο πυραμίδας, σταδιαίας τὸ ὕψος. (Diod. Sic., I, 52.) « Et altitudinis quinquaginta passuum. (Plin., *N. H.*, V, IX.)

5. διὰ τὸ μέγεθος καὶ τὸ βάθος ἱκανή ἐστι, κατά τε τὰς ἀναβάσεις τὴν πλημμυρίδα φέρειν. (Strabo, I, XVI.) εἰς ὑποδοχὴν τοῦ πλεονάζοντος ὕδατος. (Diod. Sic., I, 51.)

mer[1], la grandeur de l'ouvrage, absolue[2] ou relative[3], la prévoyance du gouvernement[4], la forme du lac[5], ses bords[6], ses plusieurs parties[7], son but[8], la couleur de ses eaux[9], la richesse de la pêche[10], et les noms encore gardés par la tradition sont bien considérés, quand même les écrivains ont visité le pays[11] ou prétendent avoir reçu leurs renseignements des Égyptiens eux-mêmes[12].

Le papyrus de Boulaq a été expliqué comme conforme à cette théorie. Il y a des raisons de croire que cette explication n'aurait pas satisfait ceux qui la donnaient, s'ils avaient connu les conditions actuelles du désert au midi du Fayoum.

Si le gouvernement égyptien examine cette partie de la dépression, et constate les observations que j'ai faites et qui semblent être d'accord avec celles d'Ascherson, données par M. le docteur Schweinfurth, dans l'excellent résumé qui accompagne la carte à laquelle j'ai emprunté une partie de la coupe, et quand le savant

1. τὴν Μοίριδος καλουμένην πελαγίαν. (Strabo, I, XVII.)

2. τῇ μὲν εὐχρηστίᾳ θαυμαστήν, τῷ δὲ μεγέθει τῶν ἔργων ἄπιστον. (Diod. Sic., I, 51.)

Θαυμαστὴν δὲ καὶ τὴν λίμνην ἔχει τῷ μεγέθει θαλαττοειδῆ. (Strabo, I, XVII.)

3. ἦσαν μέν νυν καὶ αἱ πυραμίδες λόγου μέζονες, καὶ πολλῶν ἑκάστη αὐτέων Ἑλληνικῶν ἔργων καὶ μεγάλων ἀνταξίη · ὁ δὲ δὴ λαβύρινθος καὶ τὰς πυραμίδας ὑπερβάλλει. — « Vel portentissimum humani impendii opus. » (Plin., LXXXVI, XII.)

τοῦ δὲ λαβυρίνθου τούτου ἐόντος τοιούτου θῶυμα ἔτι μέζον παρέχεται ἡ Μοίριος καλεομένη λίμνη (Herod., II, 148-149.)

4. Ὥστε τίς οὐκ ἄν, ἀναλογιζόμενος τὸ μέγεθος τοῦ κατασκευάσματος, εἰκότως ζητήσαι, πόσαι μυριάδες ἀνδρῶν ἐν πόσοις ἔτεσι τοῦτο συνετέλεσαν; τὴν δὲ χρέιαν τὴν ἐκ ταύτης καὶ κοινωφέλειαν τοῖς τὴν Αἴγυπτον οἰ-οῦσιν, ἔτι δὲ τὴν τοῦ βασιλέως ἐπίνοιαν οὐκ ἄν τις ἐπαινέσειε τῆς ἀληθείας ἀξίως. (Diod. Sic., I, 51.)

5. Κέεται δὲ μακρὴ ἡ λίμνη πρὸς βορέην τε καὶ νότον. (Herod., II, 149.)

6. καὶ τοὺς αἰγιαλοὺς δέ ἐστιν ὁρᾷν ἐοικότας τοῖς θαλαττίοις. (Strabo, XVII, I.)

ἄνυδρος γὰρ δὴ δεινῶς ἐστὶ ταύτῃ. (Herod., II, 149.)

7. τὸ δὲ βάθος ἐν τοῖς πλείστοις μέρεσιν. (Diod. Sic., I, 51.)

8. ὅπως, μήτε διὰ τὸ πλῆθος τῆς ῥύσεως ἐπικλύζων ἀκαίρως τὴν χώραν ἕλη καὶ λίμνας κατασκευάζῃ, μητ' ἐλάττω τοῦ συμφέροντος τὴν πλήρωσιν ποιούμενος, τῇ λειψυδρίᾳ τοὺς καρποὺς λυμαίνηται. (Diod. Sic., I, 52.)

9. τῇ χρόᾳ θαλαττοειδῆ. (Strabo, I, XVII.)

10. ἐπεὰν μὲν ἐκρέῃ ἔξω, ἡ δὲ τότε ἐς τὸ βασιλήϊον καταβάλλει ἐπ' ἡμέρην ἑκάστην τάλαντον ἀργυρίου ἐκ τῶν ἰχθύων, ἐπεὰν δὲ ἐσίῃ τὸ ὕδωρ ἐς αὐτήν, εἴκοσι μνέας. (Herod., II, 149. ca. B. C., 454.) φερούσης τῆς θήρας ἀργυρίου τάλαντον ἑκάστης ἡμέρας. Εἴκοσι γὰρ καὶ δύο γένη τῶν κατ' αὐτήν φασιν ἰχθύων εἶναι, καὶ τοσοῦτον αὐτῶν ἁλίσκεσθαι πλῆθος, ὥστε τοὺς προσκαρτεροῦντας ταῖς ταριχείαις, ὄντας παμπληθεῖς, δυσχερῶς περιγίνεσθαι τῶν ἔργων. (Diod. Sic., I, 52. — Ca. B. C., 50.)

11. Hérodote, Strabon, Mutianus et Pline.

12. περὶ μὲν οὖν Μοίριδος τοσαῦθ' ἱστοροῦσιν Αἰγύπτιοι. (Diod. Sic., I, 52.)

archéologue actuellement chargé de la direction des fouilles et des recherches en Égypte aura examiné les restes du Fayoum, la question sera pour toujours résolue; mais l'emplacement du lac immense de l'antiquité ne sera dans aucun cas celui du réservoir de M. Linant de Bellefonds Pacha.

FREDERIC COPE WHITEHOUSE.

INSCRIPTIONS ANTIQUES

DES PYRÉNÉES

Je craindrais, Messieurs[1], d'abuser de votre bienveillance si je vous rapportais le texte de toutes les inscriptions que j'ai découvertes, en ces dernières années, dans les Pyrénées françaises; il me paraît plus convenable d'appeler votre attention sur quelques-uns de ces monuments, inédits ou peu connus encore.

I

AVEZAC-CHARLAS (HAUTE-GARONNE).

Très bel autel en marbre blanc, haut de $0^m,95$, élevé à Jupiter, orné d'un préféricule sur le côté droit, et d'une élégante patère sur le latéral gauche; *foculus* à la surface supérieure; sur le champ sont gravées ces trois lettres en grandes capitales romaines :

IOM

Ab Jove principium, ... Jovis omnia plena. Le vers de Virgile reçoit une application exacte en matière d'épigraphie pyrénéenne : la divinité à laquelle il a été élevé des autels dans le plus grand nombre

1. Ces pages sont le texte de la communication faite par M. Julien Sacaze, le 12 avril 1882, à la réunion des délégués des Sociétés savantes de Paris et des départements à la Sorbonne; elles n'étaient pas destinées à la publicité; mais, sur notre demande, l'auteur nous les a données pour la *Revue*. A. B.

de localités, de la Méditerranée à l'Océan, ce n'est pas Mars, ni Mercure, c'est Jupiter. Le culte dominant, depuis la conquête, celui du moins que les Romains eurent le plus à cœur de répandre chez nous, fut le culte du maître de l'Olympe. Le dieu de la guerre y était aussi fort en honneur, qu'il s'appelât Leheren, Daho, Arix ou Mars. On trouve de même, dans nos régions de montagnes, un certain nombre d'autels dédiés à Mercure, quelques-uns portant le nom de cette divinité, la plupart présentant seulement son image grossièrement gravée et accompagnée des attributs caractéristiques, une bourse, un bâton de voyage...

Ces considérations générales ne seront pas sans utilité, peut-être, pour le commentaire de la phrase de César : *Deum Mercurium maxime colunt, ... post hunc Apollinem et Martem et Jovem et Minervam*. S'il fallait s'en tenir aux données de l'épigraphie, Jupiter aurait occupé le premier rang dans les Pyrénées; puis viendraient Mars et Mercure. Quant à Diane, Minerve, Apollon, Hercule et quelques autres titulaires du Panthéon romain, ils tiennent une place moins considérable dans l'épigraphie du sud-ouest de la France.

Le culte de Jupiter a même des racines si vivaces dans nos montagnes, que le christianisme n'est pas encore parvenu à le supprimer complètement. Il me serait facile d'appuyer cette assertion sur plusieurs faits d'une exactitude rigoureuse. Ainsi l'autel d'Avezac n'a guère perdu jusqu'à nos jours du respect que lui portaient les adorateurs de Jupiter; il est l'objet de croyances et de pratiques superstitieuses: on remplit d'eau la petite cavité, *foculus*, jadis utilisée pour les sacrifices au Maître des dieux, et cette eau acquiert ainsi, *dextro Jove*, sans doute, plusieurs vertus curatives dont je vous épargnerai l'énumération. De nos jours encore, à Lestelle, autre village de l'arrondissement de Saint-Gaudens, les hommes et les femmes allaient chaque année, le Jeudi Saint, réciter des prières devant un cippe dédié à Jupiter (I O M), encastré dans le mur d'une grange appartenant à M. Perbost. En 1880, le propriétaire de ce marbre inscrit l'a fait arracher du mur pour me l'offrir, sans crainte de la colère du ciel dont nous menaçait en vociférant une vieille femme de la localité. « Où donc, s'écriait cette femme, où donc irons-nous désormais faire nos dévotions? » Que cette superstition ne nous étonne point. La célèbre statue de Saint-Pierre de Rome, en bronze antique, n'est-elle pas une statue de Jupiter? A la foudre on a substitué les clefs du ciel, et le dieu de l'Olympe païen continue à trôner ainsi dans la principale basilique du catholicisme.

II

BAGIRY (HAUTE-GARONNE).

Autre monument consacré à la même divinité, par Felicissimus :

IOM
PROSALVTE
DOMINORVM
SVORVMETSVO
RVMFELICISSI
MVSSIRAGI
VSLM

On peut rapprocher de cette inscription celle de Joinville (Haute-Marne), publiée par M. Mowat : *I O M, pro salute dominorum et liberorum suorum, familia Vindoinissae v. s. l. m.*

III

SOULAN (HAUTES-PYRÉNÉES).

Petit village bâti sur un dépôt de boues glaciaires, à 1288 mètres d'altitude : cippe haut de 0m,414, sur 0m,20 de largeur, dédié à Mithra :

DEOMITR
FAVSTVS
MODESTA
V·S·L·M

« Au dieu Mithra. Faustus (et) Modesta s'acquittent de leur vœu avec empressement et reconnaissance. » On sait que le culte de Mithra, importé de Perse à Rome par les pirates de la Cilicie, vers la fin de la République, se propagea rapidement, devint le culte principal de la famille impériale et finit par étendre ses ramifications dans toute la superficie du monde romain. Au IVe siècle, le

christianisme triomphant entra en lutte avec lui, lutte acharnée, brutale même, qui se termina, le siècle suivant, par la ruine de la religion mithriaque. Les temples et les divers monuments du *Sol Invictus* furent détruits ou mutilés, et des églises chrétiennes s'élevèrent à la place, quelquefois au-dessus des anciens *mithræa*.

Soulan est un village perdu dans les montagnes, au fond de la vallée d'Aure, entre la France et l'Espagne. Là aussi les chrétiens tentèrent d'effacer l'inscription que je rapporte, en la martelant avec un instrument en pointe; là aussi peut-être, il se trouva quelque fidèle des anciens rites qui, pour soustraire le monument à une mutilation complète, le cacha soigneusement dans les entrailles du sol, près de l'antre naturel au-dessus duquel repose aujourd'hui l'église. Ce petit antre tapissé de verdure et où coule de la roche une abondante fontaine, me faisait songer à l'*antrum nativum floridum fontibusque irriguum* institué par Zoroastre, et je me demandais, en le visitant (septembre 1881), si l'église actuelle n'a pas pris la place d'un ancien sanctuaire mithriaque (*antrum*, *spelæum*, *specus*, *spelunca*). Dans ce cas, le cippe élevé par Faustus et Modesta, tout en nous révélant l'expression d'une dévotion particulière, présenterait une très grande importance.

IV et V

LOUDENVIELLE (HAUTES-PYRÉNÉES).

Cippes consacrés au dieu Arix; l'un, de $0^m,35$ de hauteur, est en partie fruste.

ARIX∘
DEO
....
....
V·S·L·M

L'autre, qui a $0^m,41$ de hauteur, nous révèle le caractère guerrier de la divinité :

MARTI
ARIXONI
ERIANOS

SERIONIS
V · S · L · M

C'est en 1878 que j'ai eu la bonne fortune d'ajouter ce nom à la liste mythologique des Pyrénées. Arix présenterait une physionomie ibérienne et signifierait *pierre*, *rocher* en langue basque; mais la plus grande réserve nous est commandée en matière d'étymologies ibéro-euskariennes, dans l'état actuel de nos connaissances. Je me contenterai donc d'ajouter que le *sacellum* de ce dieu topique se trouvait dans le voisinage immédiat de sources thermales sulfureuses qui furent probablement connues des Romains.

VI et VII

GOURDAN (HAUTE-GARONNE).

Petit cippe, haut de $0^{m},23$, qui nous offre un autre exemple de l'assimilation d'une divinité locale à Mars :

MARTI
DAHO
FANNAC
V · S · L · M

« A Mars Daho. Fannac s'acquitte de son vœu avec empressement et reconnaissance [1]. »

Autre petit cippe ($0^{m},205$ de hauteur) trouvé dans la même localité et dédié au dieu Baios par Ceniuria.

BAIOSI
DEO CE
NIVRIA
VSLM

Le lieu de Gourdan où l'on avait déjà découvert un autel consa-

1. Cette inscription et la suivante ont été d'abord publiées par mon excellent ami M. Allmer, mais d'après une copie et des indications inexactes ; elles sont aujourd'hui dans ma collection, où le savant épigraphiste les a lues et copiées lui-même.

cré au dieu Baezert par Harbelex, paraît avoir eu une certaine importance à l'époque gallo-romaine et dans les temps préhistoriques ; il est situé au confluent de la Garonne et de la Neste, à une distance à peu près égale des anciens sanctuaires d'Erge et de Leherenn.

VIII

GAUD (HAUTE-GARONNE).

Cippe élevé au dieu Alar, haut de 0m,49 sur 0m,21 de largeur.

ALAR
A FVRIVS
FESTVS
VSLM

Alar est sans doute la même divinité que Alardoss et Alardost, connue par d'autres inscriptions trouvées à Gaud ou dans le voisinage.

Dans ce texte, Alar, mot indéclinable, doit être considéré comme un datif ; il constitue la racine ou la partie invariable d'un nom que l'on allongeait par l'emploi de diverses terminaisons.

Les variantes sont d'ailleurs assez fréquentes dans la déclinaison et l'orthographe d'un même nom divin, ce qui dépendait souvent de l'ignorance ou de la fantaisie des lapicides : ainsi l'on trouve, au datif, *Leherenni*, *Leherenno* et *Lehereno*, *Arixo* et *Arixoni*, *Ilixo* et *Ilixoni*, *Erge* et *Erce*, *Alar*, *Alardosto* et *Alardossi*, *Harousoni* et *Harausoni*, etc.

IX

BALESTA (HAUTE-GARONNE).

Cippe ayant 0m,38 de hauteur, consacré au dieu Baigoris par Geminus, fils d'Edunn ou Edunnis.

BAIGORISO
DEO
GEMINVS · E
DVNNIS · F
V · S · L · M

On connaissait quatre autels dédiés à la même divinité : l'un trouvé dans l'arrondissement d'Oloron, s'il en faut croire M. Dumège ; les trois autres découverts, comme celui que je signale, dans l'arrondissement de Saint-Gaudens (*Baigorixo*, *Baicorrixo*, *Buaicorrix* ou *Buaicorrixe*). La nouvelle légende présente une variante digne de remarque : à la finale *ix*, qui correspond au *tz* ou *ts* euskarien, est substituée une finale plus adoucie, *Baigoriso*.

X

FABAS (HAUTE-GARONNE).

Village autrefois célèbre par son abbaye dite de Lumdieu (*lumen Dei*) et sa chapelle de Saint-Pé d'Ares (*ara*, autel ?). Cippe dédié à Abelion et provenant de cette chapelle :

ABELIONNI
SEXIVLPRO
PINQVVS
ROMVLIANVS
VSLM

Abelionni Sextus Julius Propinquus Romulianus votum solvit libens merito.

De toutes les anciennes divinités des Pyrénées, Abelion est assurément celle dont l'aire d'adoration était la plus étendue. Baigorix occuperait, je crois, le second rang.

J'aurais, Messieurs, à vous parler de plusieurs autres divinités pyrénéennes et romaines ; qu'il me suffise, pour abréger, de donner encore le texte d'une inscription qui est le résumé de toutes les mythologies.

XI

SACOUÉ (HAUTES-PYRÉNÉES).

Fragment de cippe, haut de 0m,22, consacré « à tous les dieux ».

DISOM
//IBVSPROSA
///////BOHFI

Dis omnibus pro sa(lute) Boheti? ou *Borei?*

J'ai découvert dans les Pyrénées un assez grand nombre de textes funéraires; ces sortes d'inscriptions, vous le savez, contiennent des éléments très précieux pour l'étude des langues et des races. Si simple qu'en soit la forme, elles offrent un grand intérêt au point de vue de nos origines nationales, et je me propose de les publier toutes prochainement. Mieux vaut ici, Messieurs, vous entretenir d'une inscription publique des Pyrénées, dont la restitution présente de sérieuses difficultés.

XII

LABARTHE-DE-RIVIÈRE (HAUTE-GARONNE).

Colonne milliaire, en marbre blanc, comme tous les monuments qui précèdent; fruste en partie; brisée en deux fragments dont la hauteur totale est de 1^{m},37; trouvée dans un champ tout voisin de l'ancienne voie romaine *ab Aquis Terebellicis Tolosam*, dans le territoire de Labarthe-de-Rivière (*Aquæ Convenarum*).

. . . .
FILIO NEPOTI
DD·NN
MAXIMINI pour *Maximiani*
SENIORES pour *senioris*
AVG·ET
. . . .
. . . .
. . . .
MP/////// ?

Tout d'abord, j'ai été tenté de restituer ainsi cette inscription : *Domino nostro Constantino ... filio nepoti dominorum nostrorum Maxi-*

miani senioris Augusti et Maximiani junioris Augusti... Millia passuum....

Mais, si Constantin était petit-fils de Maximien Hercule (*Maximiani senioris*) par adoption, il n'était pas, il ne fut jamais petit-fils de Maximien Galère (*Maximiani junioris*). Et cependant la présence des mots *Maximiani senioris* ne permet pas de douter qu'il ne s'agisse de Constantin dans la partie manquante de l'inscription. Pour élucider la question, il importe donc de bien préciser les faits et les dates. Le 1er mars 305, Dioclétien et Maximien Hercule abdiquent en faveur de Constance et Galère, et créent *césars* Sévère et Maximin Daza. Constantin est laissé de côté. L'inscription ne peut pas être de cette époque, parce que Constantin n'était ni César ni Auguste, et que Maximien Hercule, ayant abdiqué, n'était pas *dominus noster Augustus*. Le 25 juillet 306, Constance meurt; Constantin est proclamé *auguste* par son armée, en Bretagne; mais il n'est reconnu par Galère qu'avec le titre de *césar*. Sévère est fait *auguste* par Galère en remplacement de Constance. L'inscription peut ne pas être non plus de cette époque, encore par la raison que Maximien Hercule ayant abdiqué n'était pas *dominus noster Augustus*. Le 25 octobre de la même année, Maxence se fait proclamer *auguste* à Rome. Son père, Maximien Hercule, quitte sa retraite et reprend le titre d'*Auguste*. En 307, Maxence renverse Sévère; Maximien Hercule donne sa fille en mariage à Constantin, ainsi que le titre d'*auguste*. Bientôt après, Maximien Hercule essaye de renverser Maxence; il échoue et se voit forcé de fuir en Gaule, puis en Orient, auprès de Galère. Licinius est créé *auguste* par Galère en remplacement de Sévère. En 308, Maximin Daza, qui n'était encore que *césar*, prend de lui-même le titre d'*auguste*. Galère refuse d'abord de le reconnaître, réserve pour lui-même et pour Licinius seuls le titre d'*auguste*, et offre à Maximin et aux autres le titre de *fils des Augustes*; mais il est obligé de reconnaître le titre d'*auguste* à Maximin et à Constantin. Maximien Hercule, brouillé avec Galère et ne sachant que devenir, se rend près de Constantin, qui le retient et l'oblige à quitter une seconde fois la pourpre et le titre d'*auguste*. L'inscription milliaire doit appartenir à cette époque (307-308) pendant laquelle Maximien Hercule, ayant repris la pourpre, était *dominus noster Augustus*; Constantin, reconnu par lui avec le titre d'*Auguste* et devenu son gendre, était aussi son petit-fils, *nepos*, à cause de l'adoption de son père par Maximien; mais il n'était *nepos* d'aucun autre : ni de Galère, ni de Licinius, ni de Maximin Daza; en sorte que de toute manière l'on aboutit à une impossibilité absolue



de restituer la fin de l'inscription, en restant dans la vérité des choses. Je suis donc très porté à croire que c'est par suite d'une rédaction vicieuse que, dans la colonne milliaire de Labarthe, la qualification de *nepos* de deux empereurs régnants est donnée à Constantin, alors qu'il n'a jamais été *nepos* que de Maximien Hercule. Mais la vérité historique n'est-elle pas aussi souvent altérée par flatterie que par haine? Je ne vois donc dans la qualification de petit-fils de Galère donnée à Constantin qu'une amplification élogieuse, et j'explique ainsi l'étrange association de mots *filio nepoti*.

JULIEN SACAZE.

DOCUMENTS POUR SERVIR A L'ÉTUDE

DES

ENCEINTES VITRIFIÉES

Des opinions très diverses ont été émises au sujet de la construction des enceintes vitrifiées, sans qu'on ait fait connaître en détail aucune des tentatives qui ont été faites jusqu'à ce jour pour obtenir des résultats analogues. Pour combler cette lacune, nous allons reproduire, en les commentant, deux documents qui ont trait directement à la question.

Le 22 mars 1782, le sieur Barret, officier réformé à la suite, de la place de Dunkerque, écrivait au ministre de la guerre [1] :

De Dunkerque, le 22 mars 1782.

« Monseigneur,

« La circonstance l'emporte sur l'humilité de vous adresser un mémoire, et le profit d'un essay qui n'a pas eu la réussite que j'espérois ; une forte maladie, et des suites qui me font craindre d'être affligé d'une cuisse, m'ont ôté les facultés de vous le présenter en personne, en vous suppliant, Monseigneur, de m'accorder vos bontés et votre protection.

« J'ai l'honneur d'être, etc.

Signé : BARRET,

Officier réformé à la suite de la place de Dunkerque.

1. Lettre manuscrite faisant partie des archives de la Guerre. Nous reproduisons le texte en en respectant absolument l'orthographe et le style.

MOYEN DE FAIRE DES BATTERIES OU FORTERESSES D'UNE SEULE ROCHE FACTICE CE QUI SEROIT D'UNE GRANDE ÉCONOMIE

« L'année 1777, il fut établi proche de Dunkerque une fabrique de briques à la méthode d'Angleterre; les outils et les ustensiles nécessaires en furent enlevés à force d'intrigues et d'argent; l'événement de la guerre l'auroit anéantie peu après son établissement, si le sieur Barret, officier réformé, qui en connoissoit les avantages pour la solidité des fortifications et des autres monuments, n'eût pris la résolution de sacrifier son peu de fortune et sa santé pour la conserver en France : pour y parvenir, ses premiers soins furent de faire des élèves françois; et, en suivant lui-même l'ouvrage, il fit un précis de cet art qu'il envoya en 1780 à M. de Fourcroix, directeur du génie à la cour, pour qu'il en prît connoissance et ensuite pour consigner à l'Académie, avec les planches des outils et ustensiles qui y étoient joints.

« Maintes observations et réflexions en l'art de briqueteur ont conduit le sieur Barret à estimer que l'on peut faire des plateformes ou batteries de plusieurs millions de briques coulées et collées ensemble en une seule roche au moyen du feu et d'une addition de métaux; ces plateformes se feroient de hauteur, largeur et figure à volonté, mais d'un cube plein, afin d'avoir assez de solidité pour résister aux forces de la mer, et au poids et secousses de l'artillerie qui y seroit placée; l'on construiroit ces batteries en peu de temps, elles coûteroient beaucoup moins qu'en maçonnerie ou en bois, et elles n'exigeroient par les suites aucunes réparations; il ne faudroit qu'une foible garde instruite du canonnage, pour les défendre contre les descentes imprévues des gens de mer; et, en les frésant à la couronne par des barres de fer pointues, qui, fondues avec la masse, feroient corps, l'escalade en seroit impraticable. Ces plateformes auroient le double avantage, sur les bords de la mer, et au confluent des rivières, d'y avoir des feux et des signaux, et d'indiquer aux navigateurs les écueils et les passes.

« Les différentes observations que le sieur Barret a faites par des essays dans ses fours ordinaires, où il en eut 52 toises cubes de roches qu'il fournit l'année 1780 pour la jetée qui conduit au fort Risban, lui ont donné occasion d'estimer que les roches faites par la trop grande force du feu sans addition de métaux sont une vitrification cassante proportionnellement à la nature de la terre. Ces roches lui semblent peu altérables par l'air et les eaux, mais il les

estime peu propres à résister à la force des coups de boulets et à la bombe, vu leur fragilité; celles qui n'ont que le degré suffisant pour mettre la terre en fusion conservent une qualité moins cassante et plus propre à résister à la force des coups, mais les roches coulées et collées avec les métaux et demi-métaux[1] semblent devoir être préférées aux autres.

« Les lieux et place où l'on voudroit construire de ces monuments exigent un choix sur les différents métaux à employer, singulièrement dans la base du monument, qui en doit faire la solidité et la durée.

« D'après ces différentes observations, combinaisons et essays en petit dans différents fours ordinaires, le sieur Barret se décida de faire un essay particulier de quarante mille briques coulées en une seule roche d'un carré de 12 pieds sur 8 et demi de hauteur, avec une rampe de dix-huit pieds et demi de longueur pour servir de pont et arriver sur cette plateforme. Dans son premier plan, le sieur Barret s'étoit proposé de faire un vide dans le carré pour essay de forme d'un logement ou magasin à poudre.

JOURNAL DE L'ESSAY.

« C'est au mois de juillet 1781 que le sieur Barret fit dresser cet essay; le feu y fut mis le 19 vers deux heures après midi; ce feu fut poussé avec toute la vigueur possible jusqu'à dix heures et demie, que le sieur Barret se trouva si incommodé qu'il fut obligé de confier ce feu aux soins de son maître ouvrier, à qui il recommanda expressément de le pousser avec la même force jusqu'à son retour; mais cet ouvrier, sans principe, guidé par une routine de paresse ou de malice, osa clore tous les fourneaux des deux côtés, pour, dit-il, conserver le feu, pendant que cette clôture lui ôte toute son action. Aussi le sieur Barret trouva-t-il, à quatre heures du matin, son feu bien ralenti de son activité. Il fit aussitôt ouvrir les fourneaux du côté du vent, espérant de le ranimer, mais inutilement l'attendit-il jusqu'à deux heures après midi, qu'il prit le parti de faire remettre amplement du bois et de gros charbons dans les fourneaux; il nourrit ainsi ce feu pendant dix heures avant de lui rendre l'apparence de la force nécessaire; le 21, le sieur Barret

1. Par demi-métaux il faut sans doute entendre la soude et la potasse, que certains bois peuvent d'ailleurs fournir directement.

(voyant de la mauvaise volonté en son premier ouvrier) abandonna son dessein de faire un vide dans le carré afin de simplifier l'ouvrage et de donner plus de force au feu. Le travail fut ensuite continué jusqu'au 25, qu'il se trouva à la hauteur projetée, où l'on l'abandonna à l'action du feu. »

L'auteur ne dit pas comment étaient disposés les briques et les fourneaux; mais il résulte clairement de son récit qu'il avait ménagé ces derniers dans la masse et de divers côtés, puisqu'il fait ouvrir ceux situés du côté du vent et les fait recharger pour raviver l'action du feu. Il est également évident que toutes les briques n'avaient point été entassées dès le début, puisque, au cours de l'expérience, le sieur Barret abandonne son dessein de faire un vide dans le carré et qu'il fait continuer le travail « jusqu'au 25, qu'il se trouva à la hauteur projetée ». On avait donc entassé les briques au fur et à mesure de la cuisson jusqu'à ce que le tas eût atteint cette hauteur, après quoi on avait abandonné le tout à l'action du feu, qui se prolongea plusieurs jours.

En effet, le sieur Barret, poursuivant son récit, dit ;

« Le six du mois d'août le feu permit de commencer la visite de ce travail; le sieur Barret eut la douleur de voir la voûte du pont lézardée et manquée, faute d'assez de solidité; le feu continuoit en plein dans le reste de la masse.

« Le 12 du même mois, poursuivant sa visite, il trouva de belles et longues roches dans la rampe, mais elles n'étoient pas une seule roche solide comme on le désiroit. Le 17 septembre, faisant continuer la visite par la démolition de tout l'édifice, il ne se trouva point une masse pleine et solide en une seule roche, elle fut lézardée et dans les bordures il y avoit beaucoup de briques détachées; mais le centre étoit une roche solide quoique irrégulière, elle présentoit une face supérieure de huit pieds de long sur sept de largeur et quatre et demi d'épaisseur. L'on en mina le dessous, afin de la retourner et de la bien examiner; on la trouva solide singulièrement à son centre, mais voyant quelques parcelles de fer qui n'étoient pas fondues et quelques veines de cendres sur les bords, le sieur Barret la fit casser entièrement, ouvrage fort laborieux, mais jugé nécessaire pour voir l'effet des métaux et du charbon. Le fer seul n'étoit pas entièrement coulé; du reste cette roche et les autres qui se trouvoient dans l'édifice étoient sonores et solides. »

Si on se rappelle que le tas primitif avait pour base un carré de douze pieds de côté seulement et huit pieds et demi de hauteur,

on se convaincra que le bloc vitrifié constituait la plus grande partie de la masse. Le sieur Barret se plaint parce qu'il avait espéré obtenir la solidification de toutes les briques, tandis que l'opération ne produisit qu'un noyau central. Mais ce noyau nous paraît absolument comparable à celui dont on a constaté l'existence au centre des enceintes de Peran, de Puy-de-Gaudy et de Châteauvieux, et nul doute que, si le procédé décrit avait été appliqué non pas à un tas de douze pieds de longueur seulement, mais à une enceinte continue, nul doute, disons-nous, qu'on eût obtenu une véritable enceinte vitrifiée.

La lettre se termine par diverses observations sur les modifications que le sieur Barret se proposait d'apporter à l'avenir au procédé.

Les voici :

RAISONS DE LA DÉFECTUOSITÉ DE CET ESSAY.

« Le 2 octobre, le sieur Barret appela maints anciens briqueteurs et cuiseurs de briques; tous ensemble sont convenus, d'unanime voix, que l'essay ci-mentionné n'étoit pas assez volumineux pour que le feu eusse la force pour couler entièrement et généralement les briques, les métaux et les cendres du charbon du Boulonnois qui en fournit un grand volume; 2° que semblables opérations seroient plus certaines et doivent se faire avec du charbon d'Anzin ou d'Angleterre; 3° que la clôture des fourneaux, au temps où la fusion du pied de l'édifice alloit se faire, étoit plus que suffisant pour occasionner cette imperfection.

« La saison trop avancée, l'impossibilité d'avoir des charbons d'Anzin, fit remettre au sieur Barret à l'année en suivant à faire un second essay plus grand. Mais ayant essuyé une grosse maladie, et fait de grosses pertes jointes aux dépenses des essays antérieurs, il se trouve hors des facultés de pouvoir continuer ces essays et recherches en ce genre, si l'État ne vient à son secours, la dépense ne pouvant être supportée que par quelqu'un qui soit riche; et pareilles recherches semblent mériter la protection des plus grands hommes, vu que la réussite seroit d'une grande économie, et que, faisant la sécurité des peuples, elle feroit l'admiration des curieux. »

Signé : « Barret, officier réformé à la suite de la place de Dunkerque. »

La demande du sieur Barret fut repoussée, et cet officier ne put renouveler son essai.

Mais le précédent suffit pour démontrer la possibilité d'obtenir sans trop de difficultés des massifs vitrifiés. Malheureusement, l'auteur de l'expérience ne nous donne pas le détail des opérations : on ne voit pas bien comment il disposait les fours, les briques et le combustible : sans doute a-t-il pensé qu'il était inutile d'insister sur ce point parce que, ainsi qu'il le dit en commençant, la méthode qu'il avait appliquée était celle que les briqueteurs employaient pour la cuisson de leurs briques, méthode dont il avait envoyé, en 1780, un précis à M. de Fourcroix, « pour consigner à l'Académie, avec les planches, etc. », et sur laquelle tout le monde pouvait se renseigner [1].

Le second document que nous pouvons produire est plus explicite : il donne en détail la disposition des briques et du combustible ainsi que la marche de l'opération. Nous n'en reproduirons littéralement que la partie qui a trait directement à notre sujet.

C'est un mémoire de M. Bérard sur la fabrication, par voie ignée, de blocs artificiels destinés aux constructions hydrauliques, et plus particulièrement aux travaux maritimes [2].

Après avoir étudié les conditions auxquelles doivent satisfaire les blocs afin de présenter une solidité suffisante en vue du transport pour l'immersion et de la résistance aux agents chimiques que contient l'eau de mer, l'auteur continue de la façon suivante :

« Un bloc de telle dimension que ce soit, est construit en briques non cuites et simplement desséchées au soleil. Les briques, posées de champ, sont stratifiées par couches avec le combustible sur quelques rangées de briques de champ servant de grille et convenablement espacées les unes des autres.

« Une chemise, construite également en briques, et à quelques centimètres de distance du bloc, l'enveloppe dans tout son pourtour ; l'espace vide laissé entre la chemise et le bloc est rempli avec du charbon menu ; on peut mettre également une petite quantité de ce même combustible entre les couches de briques de la che-

1. M. le général Prevost a émis le premier l'idée que les enceintes vitrifiées avaient pu être construites par un procédé analogue à celui qu'on emploie pour la cuisson des briques. L'expérience qu'on vient de lire donne un sérieux appui à cette opinion.

2. Comptes rendus des séances de l'Académie des sciences, séance du 21 mars 1853, t. XXXVI, p. 545.

mise, si celle-ci est en briques crues, ce qui servira à les faire cuire. Le feu est mis à la base du bloc; bientôt il se propage en montant, échauffe toute la masse intérieure formant le bloc, qu'il porte à la température du ramollissement de l'argile, voisine de la fusion. Le retrait qui se produit par la cuisson des briques et la combustion du charbon intercalé donne naissance à des affaissements et à des vides qui sont comblés à mesure qu'ils se produisent.

« La chemise et le bloc sont ainsi montés jusqu'à la hauteur que celui-ci doit atteindre; alors on recouvre le tout d'une dernière couche de charbon et de plusieurs épaisseurs de briques, puis on bouche toutes les ouvertures et on laisse refroidir. »

On voit que dans cette seconde méthode, le tas primitif est rechargé au fur et à mesure que, par suite de la conversion en cendres du combustible intérieur, il s'affaisse sur lui-même. Notons également que le combustible est partout, en quelque sorte, au centre aussi bien que sur tout le pourtour.

« Pour procéder à l'enlèvement du bloc, il suffit de démolir la chemise qui fournit des briques cuites; le bloc, ainsi dégagé, peut être transporté à sa destination. »

« Au lieu d'une chemise en briques ordinaires, qui doit être refaite chaque fois, on peut employer une chemise en briques réfractaires, retenues par des châssis en fer ou en fonte, formant des panneaux assemblés. Le charbon intercalé entre les assises des briques peut alors être remplacé par des grilles disposées sur le pourtour de la chemise. Une voûte mobile recouvre le tout. »

L'auteur, poursuivant son mémoire, indique la houille ordinaire, les houilles maigres anthraciteuses, les débris de coke eux-mêmes, comme pouvant être employés également bien pour produire la vitrification naissante ou le ramollissement de la masse, afin d'agglomérer le tout, et en quantité peu supérieure, du reste, à celle nécessaire pour la simple cuisson.

Il ajoute que « les blocs ainsi obtenus n'ont jamais dépassé le volume de quinze mètres cubes » (ce qui était suffisant pour l'objet qu'il avait en vue), mais « que, hors de l'eau, on pourrait construire des digues ou jetées entières ».

Quant à la nature des blocs ainsi obtenus, « il a fallu des peines inouïes pour les briser... les instruments en fer sont impuissants à entamer leur surface, l'acier agit avec peine. »

Tels sont les deux documents que nous tenions à faire connaître. On nous permettra de les faire suivre de quelques commentaires.

Dans chacun des essais qu'on vient de lire, la matière soumise à

la vitrification était l'argile, tandis que dans les enceintes vitrifiées anciennes c'est le granit. Mais on sait que le granit est également vitrescible par la chaleur, et l'on peut légitimement conclure que les mêmes procédés employés pour sa vitrification auraient produit les mêmes effets. Seule peut-être la quantité de chaleur nécessaire eût varié (sans que nous puissions dire d'ailleurs de quel côté l'augmentation aurait été nécessaire), et peut-être, par suite, le nombre et les dimensions des foyers plutôt que leur disposition. — Aussi pensons-nous que le récit de ces expériences permettra aux archéologues de diriger plus sûrement leurs observations et facilitera la découverte du procédé ancien, qui ne devait pas différer beaucoup de ceux que nous venons de décrire. En effet, les résultats obtenus à l'aide de ces derniers présentent des analogies frappantes avec ceux constatés dans les enceintes anciennes.

C'est ainsi qu'on a signalé la présence de couches de cendres et de charbons, disposées par lits successifs, dans la masse vitrifiée. — De même les parois argileuses qui existent généralement de part et d'autre du noyau solide, et l'interposition, entre ces parois et le noyau, de pierres de remplissage (sans doute jetées irrégulièrement, après coup, pour remplir le vide produit par la combustion), sont autant de faits qui prouvent que le procédé employé devait différer peu de celui de M. Bérard.

Nul doute que de nouvelles observations découvriront de nouvelles analogies et achèveront de nous fixer sur l'une des inconnues du problème, savoir le mode de construction des enceintes vitrifiées.

En ce qui concerne la date de leur emploi et les peuples qui les ont édifiées, les avis les plus divers partagent encore les archéologues. Les uns ont voulu les faire remonter à une époque très ancienne, d'autres en ont reculé la construction jusqu'au VII[e] siècle et au delà : les premiers mettant en avant la barbarie du procédé, les autres sa difficulté ; ceux-là le considérant comme un pis aller, alors qu'on ne connaissait point encore l'usage de la chaux, ceux-ci comme un raffinement dans l'art de bâtir.

Quelques-uns enfin ont cherché à dater les enceintes par des considérations géographiques, sans remarquer qu'elles ne se rencontrent que dans les pays où le sol est granitique [1], et qu'il y a par conséquent de grandes chances pour que ce ne soit qu'un mode de

1. Et où il est probable qu'on en découvrira encore beaucoup d'autres.

construction particulier, motivé dans ces régions par la nature des matériaux que le sol fournissait aux constructeurs (absolument comme de nos jours on bâtit en briques dans certaines contrées à défaut de pierres de taille), et alors que les moyens de transport étaient trop imparfaits et trop coûteux, relativement, pour permettre de faire venir, des pays qui la fournissaient, la chaux nécessaire pour la construction de murailles en pierres et mortier.

Aussi ne voyons-nous rien, jusqu'à présent, qui s'oppose à la croyance que la même race qui construisait les enceintes vitrifiées, dans les régions où le sol est granitique, élevait en même temps, sur d'autres points de son territoire, ici des murailles en maçonnerie, et là peut-être des murs en terre et poutres entremêlées, et que la vitrification enfin a été pratiquée par elle pendant une période assez longue de siècles. Nous fondons notre opinion sur la comparaison des tracés; car si, d'une part, l'enceinte du Puy-de-Gaudy a une analogie remarquable avec celles de Murceins, de Puy-d'Issolud et d'autres, certainement gauloises, en revanche, les forts vitrifiés de l'Écosse rappellent, par leurs formes et par leurs dimensions, les châteaux fortifiés du moyen âge.

G. DE LA NOË.

Paris, 17 mai 1882.

BULLETIN MENSUEL

DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

MOIS DE MAI.

M. Léon Renier donne d'intéressants renseignements sur la mission de M. Cagnat en Tunisie. M. Cagnat signale : 1° un groupe de dolmens en un point dit *Dar-bel-Ouar*, situé à une vingtaine de kilomètres au sud de l'Enfida; 2° plusieurs inscriptions inédites. Deux d'entre elles mentionnent la ville de *Thaca* (*civitas Thacensium*) ; elles remontent au règne d'Hadrien. A *Musculula*, il a découvert plusieurs inscriptions puniques dont les estampages ont été envoyés à M. Renan. Au Kef (*colonia Sicca*), M. Cagnat a copié une grande inscription contenant un extrait du procès-verbal d'une séance de l'*ordo* de *Sicca Veneria*, c'est-à-dire du sénat de la colonie romaine; cette inscription est des plus curieuses.

M. Henri Martin donne lecture d'un mémoire du Dr Hamy, conservateur du musée du Trocadéro. Le Dr Hamy y expose les découvertes du capitaine Boucher à Ell-Hadja-Mimoun, à quarante kilomètres au nord de Figuig. Ce mémoire sera publié par la *Revue d'ethnographie*, fondée et dirigée par le Dr Hamy.

M. W. Waddington annonce la découverte, faite à Palmyre, par le prince Simon Lazareff, d'une longue inscription bilingue (grec et palmyrénien) reproduisant un décret du sénat daté de l'an 137 de notre ère, sous le principat d'Hadrien. Il s'agit d'une loi relative à des taxes municipales.

M. Maximin Deloche communique une notice intitulée : *Du monnayage en Gaule au nom de l'empereur Maurice Tibère.*

M. Adolphe Régnier donne de bonnes nouvelles de la mission de M. Aymonier au Cambodge. La Société asiatique a reçu une caisse renfermant plusieurs inscriptions sanscrites qui sont déjà à l'étude.

M. François Lenormant place sous les yeux de l'Académie deux petits vases qui lui ont été envoyés de la terre d'Otrante. Ces vases offrent un intérêt de premier ordre en ce qu'ils se rattachent au type le plus primitif de la céramique peinte des contrées helléniques, au type dont on

suit la trace et le développement à Santorin, à Ialysss, à Mycènes et à Spata.

M. Siméon Luce communique une notice intitulée : *Les menus du prieur de Saint-Martin-des-Champs en* 1438 *et* 1439.

M. le baron de Witte lit un mémoire où il cherche, à l'aide de considérations nouvelles, à fixer la date du célèbre arc de triomphe d'Orange. L'érection de cet arc lui paraît antérieure au règne de Tibère.

M. Edmond Le Blant annonce la découverte de nouvelles inscriptions latines faite par le P. Delattre en Tunisie.

M. Henri Weil étudie un fragment de parchemin contenant quelques vers d'Aristophane appartenant à sa comédie des *Oiseaux*. Ces vers, déjà connus, offrent des variantes intéressantes.

M. Charles Robert présente une série d'observations au sujet du mémoire de M. Deloche sur les monnaies de Maurice Tibère.

M. Girard, président, annonce qu'il a reçu la nouvelle de la mort de M. Guessard, décédé le 7 mai au Mesnil-Durand (Calvados).

H-Y.

SOCIÉTÉ NATIONALE

DES ANTIQUAIRES DE FRANCE

PRÉSIDENCE DE M. GEORGES PERROT

SÉANCE DU 14 JUIN

M. de Barthélemy lit une lettre de M. Jacob, relative à un cippe gallo-romain découvert à Bar-le-Duc, et dont la face principale porte, en haut relief, un enfant nu tenant un oiseau.

M. Schlumberger lit une notice sur la vie et les travaux de M. de Longpérier; cette notice, à laquelle est jointe une bibliographie complète des mémoires et articles si nombreux publiés par M. de Longpérier, sera insérée dans le *Bulletin* de la Société.

SÉANCE DU 21 JUIN

M. É. Müntz lit une note sur le tombeau du pape Benoît XIII, à Notre-Dame d'Avignon. Ce tombeau, dont il n'existe ni gravure, ni photographie, contient, sous un dais surmonté de nombreux clochetons, la statue couchée du pape mort. Des comptes trouvés par M. Müntz dans les archives du Vatican (années 1342 et 1343) prouvent qu'il a été fait par un imagier parisien jusqu'ici inconnu, maître Jean Lavenier. Tandis que les peintres employés par les papes d'Avignon étaient presque tous des Italiens, les architectes et les sculpteurs dont ils se servaient étaient le plus souvent des Français. Il y a là une preuve de la supériorité de la France, au XIVe siècle, dans l'architecture et la sculpture.

M. d'Arbois de Jubainville présente quelques observations sur le mot *Celte* (en latin *Celta*, en grec Κελτός). Glück a fait venir *Celta* d'une racine *cel*, qui a le sens d'*élever*, et qui se trouve en latin dans *cel-sus*, *ex-cel-lo*, *col-lis*, en grec dans Κολ-ωνος, Κολ-οφων, etc. Mais il n'a pu prouver l'existence de cette racine dans la langue celtique. Or, dans un éloge de saint

Columban, écrit par un clerc irlandais qui est mort en 1106, se trouve le mot *clethe*, dans le sens de *faîte*. Dans une vie de sainte Brigitte, manuscrit du XIVe siècle, le même mot désigne le comble d'une église ; enfin, dans un glossaire irlandais du XVIe siècle, il est donné comme adjectif, avec le sens de « haut, grand, noble ». *Clethe* suppose une forme ancienne *clet-ios*, qui ne diffère de *Cel-ta* ou *Kel-tos* que par une métathèse. *Celte* signifie donc bien « haut, grand, noble ». M. d'Arbois de Jubainville ajoute que dans le même éloge de saint Columban on trouve l'adjectif *nertmar*, « grand par la force » ; c'est la forme irlandaise du nom propre gaulois *Nertomarus*, connu par plusieurs inscriptions latines.

Le Secrétaire,

Signé : O. RAYET

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES

ET CORRESPONDANCE

—— Nous lisons dans le *Journal de Neuchâtel :*

« Les amateurs de la science préhistorique apprendront avec plaisir la découverte d'une pièce fort rare, celle d'une roue de chariot, de grande dimension, trouvée à la station de la Tène par M. E. Vouga, qui a déjà enrichi le Musée archéologique de notre ville de plusieurs objets précieux.

Le cercle extérieur de la roue est formé d'une jante unique, avec cercle de fer et moyeu bien proportionné. — Il serait à désirer qu'on procédât immédiatement au moulage de cette pièce intéressante, qui se décomposera en séchant.

M. Vouga a trouvé au même endroit deux épées de fer, du genre de celles qu'on désigne aujourd'hui sous le nom d' « épées de la Tène », et une grande quantité d'ossements humains et d'animaux. »

—— Nous lisons dans la *Gazette de Hongrie :*

« *Fouilles d'Aquincum.* — La ville de Budapest, voyant le beau résultat des fouilles exécutées sur le Papföld d'O-Buda, a voté une somme de 3000 fl. sur son budget, pour faire poursuivre les travaux qui doivent mettre à jour les monuments antiques de la vieille ville.

MM. Alexandre Havas, président du comité archéologique, et Charles Torma, professeur de l'université de Budapest, dirigent les fouilles, et ces messieurs promettent un rapport hebdomadaire sur les résultats.

D'après le premier rapport on a commencé les fouilles à 140 pas en arrière des thermes découverts par le professeur Hampel, sur un tertre du Papföld. On pensait y découvrir les thermes de la légion II Adjutrix qui avait campé à Aquincum. Une pierre commémorative trouvée en 1849 rendait plus que probable cette opinion, car l'inscription de cette pierre mentionnait de plus vastes thermes; il y en avait donc de plus petits. Ces espérances ne furent pas déçues. Après huit jours de travail de quarante-huit ouvriers, on vient de découvrir une partie des thermes qu'on cher-

chait. M. Torma indique déjà la destination des chambres. Ces thermes ont d'autant plus d'intérêt que leur comparaison avec les grands explique une foule de détails incompris jusque-là dans la construction et l'organisation des bains.

Les trouvailles qu'on a faites ne sont pas moins intéressantes. Mentionnons-en quelques-unes : 1° Neuf tuiles au cachet de la légion II Adjutrix ; c'était donc un bain militaire. 2° Les fragments d'une inscription d'un autel votif. 3° Trois lampes pleines d'inscriptions. 4° Deux fragments de vases de *terra sigillata*. 5° Dix pièces de vases de *terra sigillata*. 6° Dix, de pierre, de tuile, de poterie. 7° Une grande quantité de morceaux de *terra sigillata* avec et sans figures ; plusieurs fragments de vases pannoniques. 8° Une quantité d'autres objets de poterie et de marbre. 9° Parties de fresques des différentes chambres du bain. 10° Des tuyaux conducteurs de chaleur, beaucoup de tuiles mosaïques. 11° Un squelette humain. 12° La pointe d'une lance de fer, une hache et d'autres objets de fer. 13° Une agrafe d'argent et deux de bronze. 14° Quelques pièces de plomb. 15° Huit aiguilles d'os. 16° Des perles de verre coloré et beaucoup de fragments de vases et de vitres de verre. 17° Douze pièces de monnaie romaine (2 d'argent 10 de cuivre du temps d'Antoninus Pius jusqu'à Philippus praetor). 18° Un fort intéressant anneau, dont le chaton est heureusement conservé, et entre deux branches de palmier il y a là l'inscription de la chrétienté primitive : *Ave piia*. »

—— Παρνασσός, avril 1882 :

Nous signalerons, dans ce numéro, l'article de M. Dragatsis, intitulé : *Les théâtres du Pirée et le* Κωφὸς λιμήν.

La chronique archéologique renferme un certain nombre d'inscriptions récemment découvertes à Athènes et sur un tombeau, construit et voûté, qui a été récemment découvert près de Corinthe; par malheur, il a été aux trois quarts détruit par les ouvriers qui l'ont dégagé en ouvrant une route de voitures. La seule paroi conservée, à l'intérieur, est couverte de peintures à fresque. Des copies, dont on vante la fidélité, ont été prises de ces fresques; elles seront prochainement exposées au musée d'Athènes.

—— *Bullettino della commissione archeologica communale di Roma*, 10e année, n° 1 :

G. Gatti, *Inscriptions de l'ædificium XXVI sociorum* sur la voie Latine, (planches I et II, donnant la restitution de ce columbarium). — R. Lanciani, *Des édifices antiques que comprend l'église des saints Cosme et Damien* (planches III-X). — Emilia Caetani Lovatelli, *D'un statue de marbre qui représente un enfant jouant aux noix* (planche XI). — L. Visconti, *Une proue de navire, en marbre, qui a servi de fontaine* (pl. XII).

—— Le *Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de Se-*

mur (Côte-d'Or) pour 1880 ne comprend pas, comme il l'a fait quelquefois, de relation de découvertes archéologiques, produit de fouilles opérées dans les environs. Nous n'y trouvons à signaler qu'un mémoire rédigé avec beaucoup de soin par M. Desvoyes et intitulé : *Chronologie des baillis d'Auxois.*

—— Nous n'avons pas le temps d'analyser, comme il y aurait profit à le faire, mais nous nous empressons de signaler une dissertation de M. Conze qui a paru dans les comptes rendus (*Sitzungsberichte*) de l'Académie de Berlin sous ce titre : *Ueber das Relief bei den Griechen* (sur le bas-relief chez les Grecs). M. Conze était plus en mesure que personne de présenter sur la technique de la sculpture en relief des considérations intéressantes et vraiment personnelles ; voici dix ans que M. Conze prépare le recueil des bas-reliefs funéraires attiques que doit publier l'Académie de Vienne, et de plus, c'est lui qui a eu à faire restaurer, à étudier et à installer au musée de Berlin les bas-reliefs de Pergame. Dans le cours des longues recherches et des comparaisons que suppose ce double travail, il a fait, sur la manière dont les Grecs ont compris et exécuté le bas-relief, bien des observations qu'il expose ici avec beaucoup de simplicité et de précision.

—— *Bulletin de correspondance hellénique*, sixième année, juillet 1882 :

1. B. Haussoullier, *Inscriptions de Delphes.* Dédicaces. Lettres des empereurs. Fragments d'oracles et d'inventaires. Décret des Étoliens en réponse à une lettre des Axiens. — 2. S. Reinach, *Une tête d'éphèbe provenant de l'île de Cos*, planche I. Cette jolie tête, d'un excellent travail, très bien reproduite ici par la photogravure, appartient aujourd'hui au musée du Louvre, grâce à M. Reinach, qui l'a acquise à Cos même. Elle proviendrait, suivant lui, d'une école locale qui se rattacherait à celle de Praxitèle. — 3. Am. Hauvette-Besnault, *Fouilles de Délos.* Temple des dieux étrangers. 1° Isis et Aphrodite syrienne. 2° Magistrats, prêtres et fonctionnaires attachés au culte d'Isis et à celui de l'Aphrodite syrienne. 3° Adad et Atargatis. 4° Inscriptions. Dédicaces à Aphrodite syrienne, à Adad et Atargatis (M. Hauvette a continué, à Délos, au nom et aux frais de l'École, les fouilles de MM. Lebègue et Homolle). — 4. M. Ramsay, *Les trois villes phrygiennes Brouzos, Hiéropolis et Otrous. Inscriptions.* — 5. Paul Monceaux, *Inscriptions de Salamine.* — 6. P. Foucart, *L'arsenal de Philon. Contrat pour la construction de la sceuothèque à Zéa.* Cette inscription, que M. F. explique et commente avec sa sobriété et sa précision ordinaires, est le document le plus important que l'on ait trouvé au Pirée, depuis la découverte des inscriptions de la marine jadis publiées par Bœckh.

—— Le *troisième rapport annuel* présenté par le comité exécutif de

l'*Institut archéologique américain* renferme un résumé, malheureusement trop court, des résultats obtenus par les deux groupes d'explorateurs que la société envoie et entretient à ses frais, l'un au Mexique, où M. Bandelier a particulièrement étudié les antiquités de Cholula, et l'autre en Orient, où M. Clarke et ses compagnons continuent à faire des découvertes intéressantes sur l'emplacement d'Assos.

L'*Institut* vient aussi de publier le premier volume des mémoires qui formeront sa série classique. C'est un très intéressant *Rapport sur les fouilles faites à Assos, en* 1881, par M. Clarke, qui a dirigé ces fouilles ; il contient de nombreux plans et beaucoup de figures et de détails d'architecture, qui forment ou des planches à part, ou des vignettes insérées dans le texte. La *Revue* se réserve de revenir à loisir sur le résultat de ces fouilles, qui paraissent avoir été conduites avec beaucoup de soin et qui donneront des résultats bien autrement certains que ceux qui avaient été exposés par Texier. Le volume se termine par des appendices qui ont aussi leur intérêt. Le premier comprend six inscriptions inédites d'Assos ; le second renferme les notes de M. Lawton sur une exploration de la Troade septentrionale; le troisième est intitulé : *Géologie d'Assos;* il est dû à M. Dille.

—— *Archæologische Zeitung*, premier cahier de 1882 :

Kekulé, *Sur quelques vases de Hiéron* (figures dans le texte). — P. J. Meier, *Sur les représentations de combats singuliers de la coupe de Duris.* — R. Engelmann, *Guerrier de Dodone, statuette de bronze du musée de Berlin* (planche I). — K. Lange, *Statuette d'Athéna, provenant de Portici* (pl. 2). — C. Robert, *Fragments d'un vase d'Euphronios* (pl. III et figures dans le texte). — A. Furtwængler, *Statue archaïque de jeune homme au Musée britannique* (pl. IV). — Mélanges : G. Treu, *Observations archéologiques sur différents sujets* (figures dans le texte). — Nouvelles : *Acquisitions du Musée royal dans l'année* 1881. 1. A. Conze, *Collection des sculptures et des plâtres.* Résumé des séances de la Société archéologique de Berlin, de janvier à avril 1882. — *Les Fouilles d'Olympie.* H. Rohl, Inscriptions d'Olympie nos 424 à 434. — Rapport sur les travaux et les publications de l'Institut impérial allemand du 1er avril 1882.

—— Ἀθήναιον, tome X, janvier et février :

Kalogeras, *Sur les commentaires inédits d'Euthymios Zigavinos à propos des Epitres de l'apôtre Paul et des Epitres catholiques.* — Saripolos, *Etudes bibliographiques.* — Sakellaropoulos, *Conjectures et corrections aux écrivains latins.* — Et. Koumanoudis, *Inscriptions de Thespies et de Thèbes.*

— Mars et avril 1882 :

Chatzidakis, *Récension critique de l'ouvrage intitulé :* Ἀρχεῖον τῆς μεσαιωνικῆς καὶ νέας Ἑλληνικῆς φιλολογίας, par le Dr Deffner (Athènes, in-8°, 304 pages). — E. Kastorchis, *Sur les acteurs qui jouaient à Rome les pièces*

imitées du grec et celles qui avaient un caractère national. — E. Kastorchis, *De l'économie et des parties du drame romain.* — Koumanoudis, *Inscriptions d'Athènes, d'Epidaure et d'Amorgos* (une très curieuse inscription d'Athènes, du ve siècle, la liste très bien conservée des noms des citoyens morts dans une année de guerre, répartis par tribus ; la date n'a pas encore pu être déterminée ; à la fin, deux distiques, assez insignifiants). — Kastorchis, *Inscription d'Hérode Atticus retrouvée à Marathon.* — Kavvadias, *Rapports sur les fouilles d'Epidaure.* — A. Meletopoulos, *Inscriptions du Pirée.* — Avertissement au lecteur annonçant que cette revue suspend sa publication.

—— Nous empruntons les lignes suivantes au *Bulletin de correspondance hellénique* et nous nous associons complètement au sentiment de regret qu'elles expriment en termes excellents : « Au moment où s'achève l'impression de ce numéro, nous recevons le dernier fascicule de *l'Athénaion* (mars-avril). Cette livraison n'est pas seulement la dernière de l'année, elle est aussi la dernière du recueil. Après une carrière de dix ans, pendant laquelle il a surtout été soutenu par le dévouement désintéressé de ses éditeurs, MM. Koumanoudis et Kastorchis, l'*Athénaion* se voit obligé d'interrompre sa publication. Ce n'est pas que la bienveillance et l'estime des savants de l'Europe lui aient fait défaut ; les éditeurs rappellent eux-mêmes, avec une juste fierté, les sympathies dont ils ont été l'objet, en particulier de la part de notre *Association pour l'encouragement des études grecques*, qui leur a décerné un de ses prix en 1876. Mais la subvention que l'*Athénaion* recevait de l'université vient d'être diminuée et cette mesure d'économie, que nous n'avons pas à apprécier, prive la Grèce d'un recueil scientifique qui lui faisait honneur et que les amis de l'antiquité n'oublieront pas. »

—— La librairie Vieweg entreprend de publier la traduction française du grand ouvrage dans lequel l'illustre philologue Madwig, après cinquante ans d'études sur l'antiquité latine, a tenté de résumer tout ce que l'étude des sources lui a révélé de certain ou tout au moins de probable sur *l'Etat romain, sa constitution et son administration.* Le tome I de cette traduction forme un volume de 296 pages. La traduction, faite avec le plus grand soin, est due à la plume de M. Ch. Morel, philologue distingué de la Suisse française, que nous avions espéré, il y a quelques années, pouvoir retenir à Paris, mais qui est retourné à Genève, où il enseigne maintenant à l'Université. Nous ne pouvons que souhaiter la prompte continuation de cette entreprise ; par la simplicité de son plan, par la clarté de l'exposition, le livre de Madwig est tout à fait de nature à réussir en France et à s'y faire mieux apprécier que certains ouvrages plus compliqués et plus hérissés de notes.

—— La première partie du tome III du *Journal of hellenic studies* vient

de paraître, accompagnée de nombreuses figures tirées dans le texte et de six planches in-4°. Elle comprend les articles suivants :

W. M. Ramsay : *Etudes sur l'Asie Mineure.* 1° Les nécropoles creusées dans le roc de la Phrygie (pl. XVII-XXI). 2° Le Sipylos et Cybèle. (Ce n'est pas encore cette exploration complète de la haute Phrygie dont nous avons depuis longtemps signalé l'intérêt et l'utilité; mais tout au moins y a-t-il là une description fort bien faite et une représentation très exacte de plusieurs monuments qui jusqu'à ce jour avaient échappé à tous les voyageurs; M. Ramsay signale comme nous l'urgence scientifique de cette exploration méthodique et complète.) 2° J. L. Mahaffy, *le Site et l'Antiquité de l'Ilion hellénique.* 3° A. X. Smith, *Sur l'Hermès de Praxitèle.* 4° C. Waldstein, *Un Hermès au repoussé, sur une coupe d'argent de Bernay, en France* (pl. XXII). 5° C. Waldstein, *Hermès avec l'enfant Dionysos, statuette de bronze du Louvre* (planche photographique). 6° D. Comparetti et C. Smith, *la Tablette d'or de Pétélia.* 7° W. M. Ramsay, *Inscriptions de Nacoleia.* 8° Hicks, *les Caractères de Théophraste.* 9° Jebbs, *Pindare.*

— *Bulletin de l'Institut de correspondance archéologique*, n° 4, avril 1882, 2 feuilles :

Séances de l'Institut, 24 février, 3, 10 et 7 mars. — Fouilles. *La nécropole d'Este*, lettre de W. Helbig au professeur Prosdocime (le *Journal des Savants* a commencé, sur le même sujet, la publication d'une série d'article dus à M. Alfred Maury). — A. Mau, *Fouilles de Pompéi* (suite). — Th. Mommsen, *l'Alphabet gréco-italien primitif du vase de Chigi* (avec une planche).

— La *Société archéologique d'Athènes* vient de publier le résumé de ses travaux pour 1881 (Πρατικὰ τῆς ἐν Ἀθηναῖς ἀρχαιολογικῆς ἑταιρίας ἀπὸ Ιανουαρίου 1881 μεχρὶ Ιανουαρίου 1882, 1 vol. in-8°, 40 pages). M. Et. Koumanoudis, secrétaire, a lu son rapport annuel; il a rendu compte des fouilles qui ont été opérées pendant le courant de l'année; ce n'est pas, cette fois, Athènes qui a été le principal théâtre des recherches entreprises aux frais de la Société; une petite fouille entreprise près de Thoricos, où l'on avait cru retrouver une tombe analogue à celle de Spata, n'a pas non plus donné de résultats. On a, à Athènes même, enclos de murs les monuments retrouvés il y quelques années auprès de la porte Dipyle, mais les fouilles n'ont pas été reprises et étendues, à cause des obstacles qu'oppose aux travaux la canalisasion du gaz.

Des fouilles faites à Tanagre sous la direction de M. Stamatakis ont donné des résultats qui paraissent dignes d'intérêt; on aimerait en avoir une relation exacte, plus détaillée que les rapports sommaires qui ont été publiés par l'*Athénaion.* On s'apprête à construire un petit musée à Tanagre.

La Société a employé la plus grosse part des ressources dont elle dispo-

sait à dégager le théâtre qui faisait partie de l'enceinte sacrée d'Asclépios, à Épidaure. Les gradins et l'orchestre ont été débarrassés des terres et de l'épaisse végétation qui les cachait presque complètement; on compte déblayer l'an prochain l'emplacement de la scène. Les bas-reliefs, fragments de statues et textes épigraphiques trouvés au cours de ces travaux ont été mis en sûreté.

Vient ensuite une énumération des principaux monuments qui ont été achetés pour le compte de la Société et qui sont entrés dans son musée. Une somme assez considérable, 18,000 drachmes, a été dépensée pour l'entretien et l'amélioration de ce musée, et pour l'exposition de collections nouvelles.

On ne saurait qu'applaudir au zèle de la Société et des hommes instruits, actifs et laborieux qui la dirigent. Pourquoi faut-il que l'on retrouve encore, dans le rapport de cette année, la trace de cette mesquine jalousie qui pousse, en toute occasion, les représentants les plus autorisés de la science grecque à combattre et à faire échouer les projets de fouilles soumis à l'agrément du gouvernement grec par les savants étrangers, par l'École française ou par l'École allemande. La Société est opposée aux fouilles de Delphes, que la France se proposait d'entreprendre, comme elle l'a été aux fouilles d'Olympie, et cette opposition est d'autant plus inexplicable que, dans l'un comme dans l'autre cas, c'était à la Grèce que devaient revenir tous les monuments découverts au cours des travaux. Il y a là une vraie infirmité morale que nous sommes désolés d'avoir à signaler chez des hommes qui, comme M. Koumanoudis, ont droit à tous les respects et à toutes les sympathies.

Ce qui ajoute à l'intérêt de ce cahier, c'est le rapport de M. Kavvadias *sur les fouilles du théâtre d'Epidaure*. Il est fort clair, et accompagné de quatre planches qui, malgré la simplicité de l'exécution, peuvent rendre service à l'architecte.

BIBLIOGRAPHIE

Histoire du gentil seigneur de Bayard composée par le Loyal Serviteur, édition rapprochée du français moderne, avec une introduction, des notes et des éclaircissements, ouvrage contenant 8 planches et une carte en chromolithographie, un portrait en photogravure, 34 grandes compositions et portraits tirés en noir, et 187 gravures intercalées dans le texte. Hachette, grand in-8, 1882.

Tout passe, tout lasse, assure un vieux proverbe que confirme assez tristement l'expérience; mais, comme le dit fort bien M. Lorédan Larchey en tête de son introduction, « le proverbe a tort lorsqu'il s'agit de la vie de Bayard, dont la lecture ne lasse point et dont le succès ne passera jamais ». Aussi, voilà pourquoi les éditions du *Loyal serviteur* ont été si nombreuses et si variées. Les notes et les éclaircissements qui accompagnent le texte de la nouvelle édition que vient de faire paraître la maison Hachette donnent à celle-ci une valeur scientifique très sérieuse. Tout en rapprochant le vieux texte du français moderne, M. Larchey a apporté à cette tâche délicate tout le tact et la discrétion possible; il avoue lui-même que nos vieux documents perdent toujours à ces rajeunissements qui le font penser, dit-il, à ces regrattages de monuments que condamne avec tant d'esprit et de raison Charles Garnier. Aussi a-t-il bien compris que son rôle devait se borner à rendre son texte plus aisément intelligible, résultat qu'il obtient en modifiant l'orthographe de manière qu'elle soit à peu près celle que nous sommes habitués à rencontrer; mais il déclare lui-même qu'il ne s'est pas permis de changer l'ordre dans lequel les mots se présentaient, persuadé que du maintien de ces vieilles tournures dépendait précisément la saveur du récit. L'éditeur a usé largement du secours de la ponctuation pour éclairer son texte sans l'altérer; en multipliant les points et en appelant la parenthèse à son aide lorsque les incidences amenaient des complications nuisibles à la prompte intelligence d'un passage, il a rendu la lecture du *Loyal serviteur* plus facile et plus attrayante.

Comme pour d'autres publications du même genre, le luxe de l'illustration a été poussé au plus haut degré; presque à chaque page s'offrent à nous des gravures qui sont comme le commentaire animé du récit. Nous avons particulièrement remarqué quelques petits bois dus

M. Poirson, et qui sont d'une légèreté d'exécution vraiment remarquable. L'illustration a été tirée en grande partie des manuscrits de la Bibliothèque nationale. Il faut noter aussi une très belle reproduction d'un portrait peu connu de Bayard qui est conservé à la bibliothèque de Grenoble, et qui paraît présenter des garanties de fidélité. Ce portrait fut trouvé à Paris par le conservateur de la bibliothèque de Grenoble, M. Gariel. C'est un dessin fait aux crayons noir et rouge, se rapprochant de la manière de Dumoustier. Au bas se lit le nom de Bayard écrit en une cursive allongée, anguleuse, qui sent les premières années du xvii[e] siècle. Ce portrait au crayon présente une analogie complète avec le portrait peint de Bayard qui se trouve au château d'Uriage, mais il est bien supérieur comme exécution.

M. Larchey s'est acquitté de sa tâche d'éditeur avec beaucoup de science, de mesure et de goût. Son édition ne s'adresse pas aux philologues et aux érudits; mais ces gens d'humeur difficile n'y trouveront, eux-mêmes, pas grand'chose à reprendre. L'éditeur prouve partout que, si la tâche qu'il avait entreprise eût été d'une autre nature, il en aurait aussi bien rempli toutes les obligations. L'introduction est des plus intéressantes; elle est écrite avec agrément et simplicité tout à la fois; les notes sont courtes et précises; les *éclaircissements* jettent le jour des plus récentes recherches sur plusieurs points obscurs de la vie de Bayard.

***

Le musée d'Aix en Provence. Le musée d'Aix, Bouches-du-Rhône. Première partie, par Honoré Gibert, directeur de l'école spéciale de dessin, conservateur du musée. Aix, Achille Makaire, imprimeur-éditeur, 1882, in-12.

En 1859, M. Clément de Ris, après avoir visité les collections de nos villes de province, se plaignait de l'insuffisance des livrets qu'il avait eus sous les yeux, et invitait les conservateurs à refaire leurs Catalogues en prenant ceux du Louvre pour modèles[1]. Si de pareils travaux sont utiles aux artistes, ils sont indispensables aux archéologues. Quiconque s'intéresse à l'étude de l'antiquité classique s'est maintes fois dépité, au cours de ses recherches, de n'avoir point à sa disposition un inventaire des richesses scientifiques qui se cachent dans les musées de la France, ou bien de ne trouver que de courtes notices où tous les monuments, les plus rares comme les plus communs, sont traités sur le même pied et présentés au lecteur avec aussi peu d'égards les uns que les autres; une description de quelques lignes, précédée d'un numéro d'ordre, sans indication des provenances, sans renseignements bibliographiques, ne suffit pas au savant, qui, du fond de son cabinet, groupe et compare les documents que lui fournissent les textes et les représentations figurées; elle

1. *Les musées de province*, t. I, p. 11 et 12.

ne suffit même pas au public, qui demande à être éclairé sur ce qui frappe ses yeux dans les galeries, car il y a gros à parier que l'auteur, qui n'a pas consulté les ouvrages de science où le monument a été étudié de près, n'est guère plus capable que le lecteur d'en dévoiler le mystère. Mais il faut avouer que bien peu de conservateurs sont en état d'écrire les livrets qu'on leur demande aujourd'hui. On est presque tenté de leur accorder que la tâche est au-dessus de leurs forces, si l'on songe à la variété de connaissances qui est nécessaire pour la mener à bien. Il faudrait qu'ils possédassent l'épigraphie, la numismatique, l'archéologie et ses nombreuses subdivisions, sans compter que les antiquités de l'époque celtique et du moyen âge sont aussi de leur ressort; ils doivent également s'entendre en tableaux, en armes, en estampes, et, enfin, il arrive souvent que chez eux le savant doit être doublé d'un artiste, lorsqu'ils sont chargés de la direction de l'école de dessin qui, dans plusieurs villes, est jointe au musée. Aussi il en est bien peu qui aient répondu à l'appel qu'on leur adressait. On a été heureusement inspiré en leur proposant pour type les excellents Catalogues du Louvre; mais ils peuvent objecter pour leur défense qu'ils n'ont pas la prétention de réunir chacun les talents de MM. de Rougé, Froehner, de Longpérier, Barbet de Jouy, etc.

Voici cependant que l'un d'eux, M. Honoré Gibert, du musée d'Aix en Provence, plus courageux que ses confrères, vient de tenter l'entreprise. Il ne publie, pour le moment, que la première partie de son Catalogue, un gros volume in-12 de plus de 600 pages, où sont décrits les monuments archéologiques, les sculptures et les objets de curiosité (bronzes, céramique, ivoires, glyptique, médailles, sceaux, etc.). La seconde partie comprendra les peintures, les dessins et les estampes. Ce que M. Gibert donne aujourd'hui de son travail intéresse surtout les archéologues, et sans doute ils accueilleront ce livre avec plaisir, car le musée d'Aix compte quelques monuments antiques de grande valeur, qu'ils seront bien aises de voir décrits dans une seule et même notice. La plupart avaient été réunis, au siècle dernier, par M. Fauris de Saint-Vincens, président au parlement, et furent achetés, après la mort de son fils, en 1820, par la ville et par le conseil général des Bouches-du-Rhône. Quelques-uns provenaient, après avoir passé par beaucoup de mains différentes, du cabinet de Peiresc, et avaient été étudiés par lui : ce fut là le noyau du musée actuel. En 1832 et 1840 s'y ajoutèrent plusieurs acquisitions faites à la vente de M. Sallier. Des fouilles pratiquées à Aix en 1844, la libéralité du peintre Granet qui en 1849 légua à sa ville natale, outre une partie de ses œuvres, un bon nombre d'antiquités rapportées de Rome, des envois d'objets choisis en 1861 parmi les doubles de la collection Campana, quelques dons de particuliers, grossirent peu à peu le fonds primitif.

L'égyptologie est représentée par une centaine de monuments à peu près. Sur ce nombre, il n'y a que dix-sept stèles ou bas-reliefs funéraires et ouvrages de sculpture; mais ce qui fait l'intérêt de cette collection,

c'est qu'elle suffit pour donner une idée exacte des diverses phases par lesquelles a passé l'art pharaonique depuis l'époque memphite jusqu'à la conquête macédonienne. Nous citerons, parmi les inscriptions grecques, celles qui sont classées dans le *Corpus* sous les numéros 6000, 6860, 6919, 6934 et 6954; parmi les latines, un important fragment de l'édit de Dioclétien sur les salaires, connu sous le nom d'exemplaire d'Égypte [1], un curieux ex-voto à Esculape [2], une épitaphe qui offre un exemple intéressant de ponctuation [3], une autre qui rappelle le souvenir d'un jeune gladiateur mort avant l'âge [4], et plusieurs inscriptions chrétiennes, les unes originales, les autres moulées sur les originaux que l'on conserve dans la basilique métropolitaine de Saint-Sauveur [5]. Le plus beau morceau de la sculpture antique est une statuette représentant un soldat perse [6], qui, suivant M. le professeur Matz, a fait partie d'un des groupes qu'Attale, roi de Pergame, donna aux Athéniens et que ceux-ci placèrent sur l'Acropole. En 1875, on a exécuté un moulage de cette figure pour le musée de Berlin. Signalons encore un bas-relief qui a sans doute servi d'enseigne à un vétérinaire [7], un beau sarcophage païen trouvé à Aix et représentant la légende de Léda [8], plusieurs sarcophages chrétiens [9], dont un provenant d'Arles, sur lequel est retracée la scène du passage de la mer Rouge [10], enfin les fameux bas-reliefs d'Entremont, échantillon précieux de la sculpture gauloise [11].

Il faut louer M. Gibert d'avoir classé et décrit, suivant la méthode nouvelle, les collections confiées à ses soins. Chacune des divisions de son livre est précédée d'une courte notice, dans laquelle il a réuni pour le public les notions élémentaires, sans lesquelles on ne peut comprendre

1. *C. I. L.* III, p. 801-841.
2. Orelli, 1572; Mowat, *Bullet. épigr. de la Gaule*, première année, p. 115.
3. Garrucci, *I segni delle lapidi*, p. 11.
4. *Id.*, *Dissertazioni archeologiche*, p. 92-93.
5. Le Blant, *Inscriptions chrét. de la Gaule*, nos 625, 491, 488.
6. Adam, *Collection de sculptures antiques* (1755), pl. 32-33.
7. Daremberg et Saglio, *Dictionn. des antiq.*, p. 131, fig. 172.
8. De la Borde, *Monuments de la France*, t. I, p. 83, pl. LXXXII.
9. Garrucci, *Storia dell' arte cristiana*, t. V, pl. CCCLXXIX, no 2, pl. CCCXCVII, no 2.
10. Le Blant, *Sarcophages d'Arles*, pl. XXXI et XXXII.
11. Rouard, *Bas-reliefs gaulois trouvés à Entremont* (1651), planches. Ajoutez au catalogue des *Tablettes de marbre sculpté*, publié par M. Maurice-Albert, dans la *Revue archéologique*, celles qui portent chez M. Gibert les numéros 283 et 284. La première, rectangulaire et fragmentée, représente un masque de profil avec une torche et deux *pedum*; et sur la face opposée, la portion antérieure d'un griffon ailé terrassant un taureau, dont son bec déchire le flanc. La seconde a la forme d'une syrinx à onze tuyaux; sur une face on voit un lièvre mangeant des fruits, sur l'autre un hippocampe; on remarque sur un des bords la trace d'un crochet de suspension.

le sens et la destination des monuments exposés dans les salles; chaque article est suivi de renseignements bibliographiques, où il y aurait bien quelques lacunes à signaler, mais qui sont déjà d'un grand secours pour le lecteur curieux de pousser plus loin ses recherches. Les provenances sont notées avec beaucoup de soin; quelques-unes, qui étaient douteuses, ont été fixées d'une façon sûre par M. Gibert, grâce aux manuscrits de Peiresc, qu'il a eu la patience d'aller consulter à la Bibliothèque nationale. Pour ce qui est de l'explication même des monuments, il a eu recours aux lumières des hommes les plus compétents lorsqu'il s'est défié des siennes. Ainsi M. Devéria a interprété pour lui les antiquités égyptiennes; le P. Garrucci et M. Le Blant l'ont aidé à déchiffrer et à commenter les inscriptions grecques et latines; M. de Longpérier et plusieurs orientalistes distingués lui ont communiqué la traduction des textes arabes; enfin, il a mis à contribution M. Descemet et l'Ecole de Rome pour les marques de potiers et les poids romains. Certes, les savants trouveront beaucoup à reprendre dans ce catalogue; sans parler des fautes d'impression, dont l'*errata* de la fin n'a corrigé qu'une faible partie, on rencontrera plus d'une erreur grave dans le chapitre qui concerne l'épigraphie; les sigles ne sont pas toujours bien interprétés [1]; la déclinaison reçoit quelquefois des entorses; il y a çà et là, dans le commentaire, une prolixité qui vient de ce que l'auteur n'a pas fait assez d'études comparatives pour distinguer ce qui est important de ce qui ne l'est pas. Ainsi, il a cru devoir rapporter, à propos de cette formule banale *in fronte pedes XII* (nº 105), toutes les inscriptions semblables trouvées dans la région. Ailleurs (nº 110, p. 70, note 2), pour justifier le nom si connu d'*Aquæ Sextiæ*, il a pris fort inutilement la peine de réunir la liste des textes où celui-ci se trouve mentionné. Ce qui compliquait sa tâche et ce qui donnera à son Catalogue un attrait de plus aux yeux des épigraphistes, c'est qu'une vingtaine d'inscriptions, rapportées de Rome par Granet ou trouvées dans le terroir d'Aix à diverses époques, étaient restées inédites. N'ayant pas, pour les interpréter, le secours de travaux antérieurs, il a dû livrer au lecteur le résultat de ses recherches personnelles, et bien souvent il a placé un timide point d'interrogation là où la lecture ne présente aucune difficulté pour un œil exercé. Malgré ces restrictions, les archéologues sauront gré à M. Gibert d'avoir donné un bon exemple aux conservateurs des musées des départements. Les critiques inévitables auxquelles son ouvrage est exposé ne devront pas lui faire regretter d'être entré un des premiers dans la voie nouvelle : il n'y a pas beaucoup de livrets de province qui soient aussi dignes que le sien d'être présentés au monde savant.

GEORGES LAFAYE.

1. Nº 184, le prénom est *Publius*. Nous tenons à relever cette erreur entre beaucoup d'autres, parce qu'elle a été introduite par inadvertance dans des notes que nous avons communiquées à l'auteur.

Monuments antiques de Chypre, de Syrie et d'Égypte, par G. Colonna-Ceccaldi, avec 34 planches et de nombreuses vignettes. 1 vol. grand in-8, Didier, 1882.

Nous signalerons à tous ceux qui s'occupent des origines de la civilisation grecque un beau volume in-8°, qui vient de paraître à la librairie Didier. Dédié, par la piété d'un frère, *à une chère et noble mémoire*, il renferme tous les mémoires qu'avait fournis à la *Revue archéologique*, pendant quinze ans, l'homme distingué qui est mort en septembre 1879, avant d'avoir atteint sa quarantième année. Georges Colonna-Ceccaldi n'était pas, à proprement parler, un savant; il lui avait manqué cette éducation méthodique, cette discipline des études spéciales qui seule forme à la critique et qui enseigne à distinguer tout d'abord et comme par un secret instinct les hypothèses aventurées des probabilités scientifiques et des vérités démontrées; mais c'était un esprit singulièrement vif, subtil et curieux. Il se trouvait en Orient au moment où, par un concours de circonstances dont le détail serait trop long à retracer, le sol de Chypre rendait au jour tout un art inconnu jusqu'à ce jour, celui de la riche et originale société qui se forma dans cette île du mélange des Phéniciens et des Grecs. Tous les consuls, mis en goût par les découvertes de MM. Lang et Cesnola, faisaient des fouilles; les statues, les vases, les coupes de métal, les sarcophages, les pierres gravées, les bijoux sortaient de terre en abondance et, par leur variété même, laissaient deviner la diversité des influences qui s'étaient exercées sur cette population, placée dans une sorte de carrefour entre l'Égypte, la Syrie et la Grèce. Nul ne comprit plus vite et ne signala avec plus d'insistance l'intérêt que présentaient les monuments de cet art complexe, qui est plus curieux que beau, mais qui fournit les matériaux de l'un des chapitres les plus importants de l'histoire de la plastique.

M. Tiburce Colonna-Ceccaldi, ancien consul de France à Larnaca, et maintenant conseiller d'État, n'a pas voulu laisser dispersées dans les volumes de la *Revue*, et d'autres recueils du même genre, les dissertations par lesquelles son frère avait conquis, très jeune encore, l'estime du monde savant et mérité sa reconnaissance. Il les a réunies en y joignant, grâce à l'obligeant concours des éditeurs de la *Revue*, toutes les planches et tous les bois qui les avaient accompagnées. M. Clermont-Ganneau a bien voulu se charger de revoir les épreuves. On a ajouté en appendice l'esquisse inédite d'une étude d'ensemble sur la céramique de Chypre, quelques notes ou articles de moindre importance, plusieurs communications archéologiques de M. Tiburce Colonna-Ceccaldi, et enfin un certain nombre de gravures exécutées spécialement pour cette publication d'après des dessins inédits retrouvés dans les papiers du défunt et se rapportant soit à des articles qui avaient déjà paru, soit à d'autres qui étaient en projet. On ne saurait trop regretter que l'auteur n'ait pas eu le temps de joindre à ces matériaux, si laborieusement accumulés, les explications et les com-

mentaires qui en auraient doublé la valeur. Néanmoins on a cru, et avec raison, devoir faire connaître, tels quels, ceux d'entre eux qui étaient en état de voir le jour. Nous signalerons notamment le plan des fouilles entreprises à Dali par M. Lang, qui a été reproduit dans une planche à part (pl. I). Le texte des mémoires a été scrupuleusement respecté; « le lecteur, comme le dit l'avertissement, voudra bien ne pas oublier que si ce travail de revision dont ne sauraient se passer les meilleures œuvres, quand elles ont été exécutées par morceaux, n'a pu être opéré pour ces pages, la faute n'en est pas à l'auteur, mais à la mort ».

X.

FIN DU QUARANTE-TROISIÈME VOLUME.

Paris. — Imp. Pillet et Dumoulin, 5, rue des Grands-Augustins.

TABLE ALPHABÉTIQUE

PAR NOMS D'AUTEURS

TABLE MÉTHODIQUE

I. SOCIÉTÉS ET NOUVELLES. — II. ÉGYPTE ET ORIENT.
III. GRÈCE. — IV. ITALIE. — V. FRANCE. — VI. PAYS DIVERS.
VII. BIBLIOGRAPHIE, LINGUISTIQUE.

I. SOCIÉTÉS ET NOUVELLES.

II. ÉGYPTE ET ORIENT.

III. GRÈCE.

IV. ITALIE.

V. FRANCE.

VI. PAYS ÉTRANGERS.

VII. BIBLIOGRAPHIE, LINGUISTIQUE

TABLE DES MATIÈRES

LIVRAISON DE JANVIER

LIVRAISON DE FÉVRIER

LIVRAISON DE MARS

LIVRAISON D'AVRIL

LIVRAISON DE MAI

LIVRAISON DE JUIN

FIN.